

Thèse de doctorat  
de l'Université Sorbonne Paris Cité  
Préparée à l'Université Paris Diderot  
**Ecole doctorale 382**

Economies, espaces , sociétés, civilisations, pensée critique,  
politique et pratiques sociales  
*Laboratoire / ICT*

Les espaces forestiers et leurs propriétaires  
en Vexin français (France) aux XIXe et XXe siècles

Par Jean Paul Martinot

Thèse de doctorat d'Histoire

Dirigée par André Gueslin

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 21 septembre 2018

Président du jury : Cohen Marianne, Professeure de géographie à l'Université de Paris IV

Rapporteuse : Bourillon Florence, Professeure d'histoire contemporaine  
à l'Université de Paris XII

Rapporteur : Mayaud Jean Luc, Professeur d'histoire contemporaine  
à l'Université de Lyon II

Examineur : Galochet Marc, Professeur de géographie à l'Université de Valenciennes et  
du Hainaut-Cambrésis.

Directeur de thèse : Gueslin André, Professeur d'histoire contemporaine émérite à  
l'Université Sorbonne Paris Cité.



## Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	1
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	11
<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS</b> .....	14
<b>INTRODUCTION</b> .....	16
<b>CHAPITRE 1 : ESPACES FORESTIERS ET PROPRIÉTAIRES DE BOIS EN VEXIN FRANÇAIS D’OISE ET DU CENTRE AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIÈCLES. DÉFINITIONS ET MOYENS DE CONNAISSANCE</b> .....	28
<b>A. LES ESPACES FORESTIERS : DES RÉALITÉS MULTIPLES EN VEXIN FRANÇAIS À L’ÉPOQUE CONTEMPORAINE</b> .....	28
I. LA DÉFINITION DES ESPACES FORESTIERS : UNE ENTREPRISE DÉLICATE.....	29
1. La population des campagnes : la mémoire de l’espace.....	29
2. L’apport des scientifiques : des définitions élaborées et nuancées.....	32
3. La contribution des forestiers : une information précise et quantifiée.....	38
4. Les données du cadastre : une source de documentation intéressante.....	39
II. LA DÉFINITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : UNE NÉCESSAIRE CLARIFICATION .....	43
<b>B. LA CONNAISSANCE DES ESPACES FORESTIERS : DES INFORMATIONS DE PLUS EN PLUS AFFINÉES</b> .....	45
I. LA REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE DES ESPACES FORESTIERS DES MOYENS PRÉCIS POUR CONNAITRE LES ÉTENDUES ET LES LIMITES DE PROPRIÉTÉS....	46
1. Au XVII <sup>e</sup> siècle une cartographie très limitée des espaces forestiers vexinois.....	46
2. Au XVIII <sup>e</sup> siècle une représentation plus précise des espaces forestiers par cartes et plans.....	47
3. Au XIX <sup>e</sup> siècle : le cadastre parcellaire et la carte d’État-major : des moyens pour mieux connaître la superficie des espaces forestiers.....	50
4. Au XX <sup>e</sup> siècle : la photographie aérienne, un atout majeur pour la connaissance des espaces forestiers.....	52
II. LES SOURCES ÉCRITES.....	53
1. Le cadastre.....	53
2. Les sources complémentaires.....	56
3. Les enquêtes et les inventaires agricoles et forestiers : des informations de valeur inégale.....	58

4. L'apport de l'Inventaire Forestier National : des superficies plus précisément évaluées.....	60
5. La documentation des communes.....	61
6. Les sources privées.....	61
<b>C. REMARQUE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>62</b>
<b>CHAPITRE 2 : LE VEXIN FRANÇAIS, UNE RÉGION AUX PAYSAGES HUMANISÉS...64</b>	
<b>A. UN PAYS NATURELLEMENT FORESTIER.....65</b>	
I. UN PAYS DE BUTTES, DE PLATEAUX, DE VALLÉES, DE DÉPRESSIONS .....	65
1. Un pays de la France des plaines et des collines.....	65
2. Une évolution géologique dans le cadre d'un bassin sédimentaire.....	69
II. UN CLIMAT TEMPÉRÉ OCÉANIQUE FAVORABLE À LA FORÊT.....	71
III. UNE VÉGÉTATION NATURELLE FORESTIÈRE.....	72
<b>B. LE VEXIN, UN PAYSAGE CONSTRUIT PAR L'ACTION HUMAINE.....73</b>	
I. DE LA PRÉHISTOIRE AUX TEMPS MODERNES : IMPLANTATION HUMAINE ET REcul DE LA FORÊT.....	73
1. Une présence humaine qui s'affirme dès la Préhistoire.....	74
2. Une occupation qui s'intensifie dans l'Antiquité.....	74
3. Le Moyen Age: Une époque de fort recul des espaces forestiers.....	77
4. Avec les Temps Modernes s'ouvre une période plus favorable à la forêt.....	77
5. Une amélioration s'instaure au XVIIIe siècle pour le Vexin rural et ses forêts.....	79
II. L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : MUTATIONS DU MONDE RURAL ET RECONQUÊTE FORESTIÈRE.....	82
1. Le Vexin un pays rural prospère jusqu'au milieu du XIXe siècle.....	82
2. La seconde moitié du XIXe siècle : le temps des crises pour le Vexin rural.....	85
3. Au XXe siècle le Vexin est de plus en plus intégré au cadre national.....	93
<b>CONCLUSION.....99</b>	
<b>CHAPITRE 3 :</b>	
<b>DES ESPACES FORESTIERS EN EXPANSION À L'EPOQUE CONTEMPORAINE...100</b>	
<b>A. LES ESPACES FORESTIERS DU VEXIN D'OISE ET DU CENTRE AU PREMIER TIERS DU XIXe SIÈCLE.....101</b>	
I. DES TYPES DE BOIS DIFFÉRENTS, DIVERSEMENT RÉPARTIS DANS LE TERRITOIRE.....	101
1- Les secteurs à forte implantation forestière :	
le poids dominant des grands massifs forestiers.....	102
2- Les secteurs à implantation forestière moyenne associent bois, boqueteaux et bosquets.....	106

3- Les secteurs à faible présence forestière : domaine des petits bois et des remises.....	108
4- Les linéaires boisés d'agrément : des ornements de prestige de grands domaines.....	110
II- LES CAUSES DE CETTE RÉPARTITION : LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'ACTION HUMAINE....	111
1. Les causes liées aux contraintes du milieu naturel.....	112
2. Le rôle déterminant de l'homme dans la localisation des espaces boisés.....	114
<b>B. L'ÉVOLUTION DES ESPACES FORESTIERS À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE, UNE PROGRESSION MODÉRÉE, CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS .....</b>	<b>118</b>
I. L'EXTENSION DES BOIS EN VEXIN APRÈS 1830 S'INSCRIT DANS UN PROCESSUS AMORCÉ AU XVIII <sup>e</sup> SIÈCLE.....	120
II. UNE AUGMENTATION DES SURFACES FORESTIÈRES LIMITÉE ET SECTORISÉE ENTRE 1833 ET 1913.....	122
1. Une progression modeste.....	122
2. Des variations inégales selon les secteurs. ....	124
III. UN ACCROISSEMENT DES SURFACES BOISÉES PLUS IMPORTANT APRÈS 1914.....	129
1. Une expansion forestière qui se renforce.....	129
2. La progression des bois touche des secteurs plus étendus.....	129
3. Une progression des bois dans une très grande majorité de communes.....	132
4. L'impact des variations des surfaces boisées sur le paysage : un bilan nuancé....	134
<b>C. LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS.....</b>	<b>137</b>
I. LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS DE 1833 À 1913 : PLUS DES TROIS QUARTS DES BOIS EN 1913.....	139
1. La part des nouveaux espaces forestiers dans la variation de surface des espaces boisés.....	141
2. L'origine des nouveaux espaces forestiers : principalement des terres agricoles....	141
3. Les propriétaires des nouveaux espaces forestiers : une large répartition.....	145
II. LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS AU XX <sup>e</sup> SIÈCLE, LA CONTINUATION DU PROCESSUS ENGAGÉ AU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE .....	153
1- La prédominance des nouveaux espaces forestiers dans la variation des espaces boisés.....	154
2. L'origine des nouveaux espaces forestiers : très majoritairement des terres de cultures.....	155
3. Les propriétaires de nouveaux espaces forestiers : une majorité de gros propriétaires.....	156
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>159</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES STRUCTURES FONCIÈRES FORESTIÈRES UNE APPARENTE STABILITÉ À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.....</b>	<b>161</b>

<b>A. PROBLÈMES DE MÉTHODE : UNE APPROCHE À PLUSIEURS NIVEAUX.....</b>	<b>164</b>
I. LES MOYENS DE L'ÉTUDE.....	164
1. Une approche sur le long terme.....	164
2. Une enquête sur le court terme.....	165
II. LES CATÉGORIES FONCIÈRES FORESTIÈRES : DES CLASSIFICATIONS DIVERSES.....	165
1. Des classifications diverses.....	165
2. Les seuils de référence délimitant les catégories foncières forestières.....	167
 <b>B. LES STRUCTURES FONCIÈRES FORESTIÈRES EN VEXIN À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE... 168</b>	
I DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES GROUPES.....	170
1. La grosse propriété : une relative stabilité.....	170
2. Les moyens propriétaires : une croissance forte et continue.....	173
3. Les petits propriétaires forestiers : moins de propriétaires et moins de bois.....	177
4. Les micro- propriétaires de bois : une multitude pour peu de bois.....	178
II LES CAUSES ANCIENNES DU MORCELLEMENT ET DU PARCELLEMENT DES BOIS.....	178
1. Les héritages du Moyen Age : le poids des événements politiques et des structures sociales.....	178
2. L'empreinte du XVIIIe siècle : les effets de la conjoncture économique et de la Révolution.....	180
3. Les structures foncières forestières dominées par la concentration à l'époque contemporaine.....	182
 <b>C. LA RECOMPOSITION DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES..... 184</b>	
I. LES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES MAINTENUES.....	184
1. Les propriétés maintenues sans grande variation de surface.....	184
2. Les propriétés maintenues avec modifications importantes de surface.....	185
II LES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES SUPPRIMÉES.....	187
1. Les propriétés forestières partagées en domaines de plus petite taille.....	188
2. Les propriétés forestières éclatées entre de nombreux propriétaires.....	189
3. Les propriétés forestières incluses dans des domaines plus vastes.....	190
III. LA CRÉATION DE PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES.....	192
1. La fondation de propriétés forestières par rassemblement d'unités foncières plus petites.....	192
2. Les domaines forestiers constitués à partir du regroupement de parcelles dispersées.....	194
3. Les propriétés forestières formées à partir de nouveaux espaces forestiers.....	195
 <b>D. LES TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉS SUR LE COURT TERME : UN MOUVEMENT IMPORTANT AVEC UNE PRÉDOMINANCE DES ACHATS / VENTES..... 197</b>	
I. LES MUTATIONS FONCIÈRES FORESTIÈRES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE, UN FACTEUR	

DÉCISIF DE L'ÉVOLUTION DES ESPACES FORESTIERS.....	198
1. Un nombre de propriétaires forestiers concernés important.....	199
2. La surface boisée mutée constitue une part en forte augmentation.....	200
3. Une répartition des mutations sur tout le territoire qui s'amplifie.....	199
4. Les mutations des propriétés forestières : des processus variés et complexes.....	200
<b>II. LES MÉCANISMES DE TRANSFERT DES PROPRIÉTÉS : UNE PRÉDOMINANCE DES TRANSACTIONS PAR ACHATS / VENTES.....</b>	<b>202</b>
1. Les mécanismes de transfert des moyennes et petites propriétés.....	202
2. Les mécanisme de transfert des grosses propriétés.....	204
3. Les causes de ces mouvements.....	206
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>208</b>

## **CHAPITRE 5 : LE LIEU DE RÉSIDENCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, UNE SUPRÉMATIE DES RURAUX QUI SE RÉDUIT.....210**

### **A. LE POIDS DES GROUPES DE PROPRIÉTAIRES DE BOIS CLASSÉS SELON LEUR RÉSIDENCE : UN RECU DES RURAUX VEXINOIS AU PROFIT DES CITADINS SURTOUT PARISIENS.....215**

<b>I. UN RECU PRONONCÉ DES RURAUX, UNE PROGRESSION SENSIBLE DES CITADINS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.....</b>	<b>216</b>
1. Une régression sensible des ruraux du Vexin et des pays voisins.....	216
2. Une implantation renforcée des propriétaires de bois habitant en ville.....	219
3. Les propriétaires forestiers résidant en France continentale, hors région parisienne : une place restreinte qui s'accroît légèrement.....	224
<b>II. LA SUPRÉMATIE DES RURAUX EN RECU AVEC UNE FORTE POUSSÉE DES CITADINS AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.....</b>	<b>225</b>
1. L'accentuation du recul des ruraux vexinois.....	225
2. Les propriétaires forestiers citadins consolident leur position en Vexin.....	230
3. Les propriétaires forestiers résidant en France continentale hors région parisienne : un renforcement plus soutenu qu'avant 1914.....	234
4. Les propriétaires de bois résidant à l'étranger : une place infime.....	235

### **B. LA LOCALISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS EN VEXIN DANS LEURS SECTEURS DE RÉSIDENCE, UN INDICATEUR DE LA MOBILITÉ SOCIALE.....237**

<b>I. LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS HABITANT LE VEXIN RURAL ET LES PAYS LIMITOPHES....</b>	<b>237</b>
1. Les propriétaires locaux : ils sont présents presque partout.....	237
2. Les propriétaires résidant dans une commune proche : une plus grande dissémination.....	237
<b>II. LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDANT DANS LES VILLES PÉRIPHÉRIQUES : UNE PRÉDOMINANCE DES PROPRIÉTAIRES HABITANT LE BASSIN DE L'OISE.....</b>	<b>240</b>

1. les propriétaires forestiers résidant en Beauvaisis : un recul sur toute la période...	240
2. Les propriétaires résidant dans les villes du bassin de l'Oise : une progression sur la période, mais une évolution contrastée.....	242
3. Le bassin de l'Epte vexinoise: une progression au XIXe siècle puis un recul au XXe siècle.....	246
4. La vallée de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine aux Andelys un renforcement continu du nombre de propriétaires et de la surface boisée.....	248
<b>III. LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDANT EN RÉGION PARISIENNE :</b>	
UN RENFORCEMENT CONTINU DE PARIS, UNE CROISSANCE FORTE DE LA BANLIEUE.....	250
1. La domination des propriétaires forestiers habitant Paris.....	251
2. les propriétaires forestiers domiciliés en banlieue : un renforcement continu.....	251
<b>IV. LES PROPRIÉTAIRES DE BOIS RÉSIDANT EN FRANCE CONTINENTALE,</b>	
HORS RÉGION DE PARIS : PEU NOMBREUX POUR PEU DE BOIS.....	254
<b>V. LES PROPRIÉTAIRES DE BOIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER : UNE PLACE INFIME.....</b>	<b>256</b>
<b>C. LA RÉPARTITION EN VEXIN DE CES DIFFÉRENTS GROUPES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CLASSÉS SELON LEUR RÉSIDENCE.....</b>	<b>257</b>
<b>I . LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDANT EN VEXIN RURAL ET DANS LES PAYS PROCHES : UNE RÉPARTITION SUR L'ENSEMBLE DU VEXIN.....</b>	<b>257</b>
1. Les propriétaires forestiers «locaux»: une présence généralisée.....	258
2. Les propriétaires forestiers «proches» une présence dans la quasi totalité des communes.....	261
<b>II. LES PROPRIÉTAIRES CITADINS : UNE IMPLANTATION QUI S'AMPLIFIE.....</b>	<b>266</b>
1. Les propriétaires de bois des villes périphériques : une présence dans une grande majorité de communes.....	266
2. Les propriétaires résidant en région parisienne : une implantation qui se renforce.....	274
<b>III. LES PROPRIÉTAIRES DE BOIS HABITANT HORS RÉGION PARISIENNE ET PAYS LIMITROPHES DU VEXIN : UNE PRÉSENCE DISCRÈTE QUI S'ÉTEND.....</b>	<b>278</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>281</b>
<b>CHAPITRE 6 : LA PROFESSION DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS EN VEXIN, UN REFLET DE L'ÉVOLUTION FONCIÈRE DU MONDE RURAL.....</b>	<b>283</b>
<b>A. LES PROFESSIONS DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS, DES RÉALITÉS DIFFICILES À APPRÉHENDER.....</b>	<b>284</b>
<b>I. UN PROBLÈME DE MÉTHODE LIÉ AUX SOURCES : LE NÉCESSAIRE RECOURS À L'ÉCHANTILLONNAGE.....</b>	<b>284</b>
1. Des sources lacunaires pour les professions.....	284
2. Un recours à l'échantillonnage imposé par le caractère lacunaire des sources.....	286

3. La valeur de l'échantillonnage des professions des propriétaires de bois.....	287
<b>II. LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES : DES RÉALITÉS COMPLEXES</b>	
<b>QUI ÉVOLUENT.....</b>	<b>288</b>
1. Les problèmes généraux posés par l'établissement des catégories.....	288
2. Les catégories socio-professionnelles définies.....	289
<b>B. L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ESPACES FORESTIERS SELON LA PROFESSION DE LEURS PROPRIÉTAIRES, DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE CONTEMPORAINE.....</b>	<b>296</b>
<b>I. LES CATÉGORIES DONT L'EMPRISE SUR LES ESPACES FORESTIERS SE RÉDUIT.....</b>	<b>296</b>
1. Les catégories dont le recul est plus fort en nombre et en surface boisée.....	296
2. Les catégories qui subissent une baisse forte des effectifs, modérée de la surface.....	299
<b>II. LES CATÉGORIES DONT L'EMPRISE SUR LES ESPACES FORESTIERS SE RENFORCE.....</b>	<b>305</b>
1. Le cas particulier des agriculteurs :	
leurs espaces forestiers doublent de surface, leur nombre diminue de moitié.....	305
2. Les catégories à faible progression : les couches populaires.....	307
3. Les catégories à progression sensible : les classes moyennes.....	309
4. L'implantation renforcée de l'élite économique : les chefs d'entreprises.....	314
<b>III. LES PERSONNES MORALES PROPRIÉTAIRES DE BOIS.....</b>	<b>315</b>
1. Les sociétés : une présence discrète qui s'affirme au XXe siècle.....	315
2. Les associations humanitaires: une place restreinte.....	317
3. Les collectivités publiques : une position qui se renforce.....	318
4. L'Etat : une position marginale.....	320
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>321</b>

## **CHAPITRE 7: FORÊTS ET PATRIMOINE : LES BOIS : UNE PART MODESTE DU PATRIMOINE ET DU REVENU FONCIERS .....323**

### **A. LA POSITION PATRIMONIALE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.....325**

<b>I. LE POIDS DES ESPACES FORESTIERS DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES : UNE PART QUI AUGMENTE AVEC LA TAILLE DES PROPRIÉTÉS.....</b>	<b>326</b>
1. Les grands propriétaires forestiers:une part des bois consolidée dans le patrimoine.....	327
2. Les moyens propriétaires forestiers :	
une part des bois en progression continue dans le patrimoine.....	330
3. Les petits propriétaires : les bois forment un peu plus d'un dixième du patrimoine...	333
4. Les micro-propriétaires : une place très faible des bois dans le patrimoine.....	335

II LE PATRIMOINE FONCIER GLOBAL DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : UNE PART TRÈS MAJORITAIRE DE L'ESPACE VEXINOIS DIFFÉREMMENT DISTRIBUÉE SELON LES GROUPES.....	337
1. La répartition de la propriété globale des groupes de propriétaires forestiers.....	337
2. La répartition de la propriété globale des propriétaires forestiers dans l'espace vexinois : les propriétaires de bois contrôlent les trois quarts du territoire..	340
<b>B. LA VALEUR DU PATRIMOINE FORESTIER : UNE LARGE AMPLITUDE DE LA VALEUR DES BOIS.....</b>	<b>343</b>
I. LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION CADASTRALE : UNE RÉALISATION ÉTATIQUE À PARTICIPATION LOCALE.....	344
1. La mise en place de la contribution foncière.....	344
2. L'évaluation cadastrale ou expertise cadastrale et ses révisions.....	344
3. Avantages et limites de cette source de documentation fiscale.....	348
II LA VALEUR DES ESPACES FORESTIERS : UN RÉVÉLATEUR DE LEUR DIVERSITÉ.....	349
1. Des valeurs nombreuses aux amplitudes marquées pour toutes les catégories d'espaces forestiers.....	350
2. La répartition des valeurs des espaces forestiers.....	352
III VALEURS DES BOIS ET PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : DE GRANDES DISPARITÉS.....	359
1. Une répartition inégale des valeurs fiscales selon les groupes fonciers des propriétaires de bois.....	359
2. La répartition par catégories foncières forestières des groupes de valeurs fiscales.	361
<b>C. LE REVENU FORESTIER IMPOSABLE : UNE FAIBLE PART DU REVENU FONCIER IMPOSABLE.....</b>	<b>369</b>
I LA PLACE DES BOIS DANS LE REVENU GLOBAL : UNE PART FAIBLE.....	370
II LA RÉPARTITION DES GROUPES DE VALEURS EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DE LA SURFACE ET DU REVENU N'EST PAS PROPORTIONNELLE.....	371
1. Le revenu des valeurs hautes.....	372
2. Le revenu des valeurs intermédiaires.....	373
3. Le revenu des valeurs basses.....	373
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>375</b>
<b>CHAPITRE 8 : LES USAGES DE LA FORÊT, DES PERMANENCES ET DES VOIES DE RENOUVELLEMENT.....</b>	<b>377</b>
<b>A. LA FORÊT VEXINOISE PRODUCTRICE DE BOIS : UNE FONCTION ÉCONOMIQUE MAJEURE...</b>	<b>379</b>
I. LES CONTRAINTES DE LA PRODUCTION DE BOIS.....	379

1. Les contraintes du milieu naturel.....	380
2. Les contraintes foncières : des espaces morcelés entre de multiples propriétaires et divisés en de nombreuses parcelles.....	381
3. les orientations et réglementations nationales concernant les espaces forestiers : des effets limités en Vexin.....	384
<b>II. LES BESOINS EN BOIS : UNE DEMANDE DE PROXIMITÉ ESSENTIELLEMENT.....</b>	<b>387</b>
1. Le bois source d'énergie pour le chauffage des maisons et les activités industrielles.....	387
2. Le bois comme matière première pour certains artisans et quelques manufactures.....	391
3. L'alimentation des besoins en bois des villes proches et de la région parisienne....	398
4. Les activités liées au bois sur le terrain.....	399
<b>III. LES AMÉNAGEMENTS ET EXPLOITATIONS DES ESPACES FORESTIERS :</b>	
<b>DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU MONDE RURAL VEXINOIS.....</b>	<b>401</b>
1. La gestion des bois : des activités difficiles à évaluer de par leur nature et la rareté des sources.....	401
2. l'exploitation des bois : des activités continues et diversifiées.....	402
3. Le renouvellement des espaces forestiers : des plantations importantes et différenciées.....	409
<b>B. LA FONCTION DE PROTECTION, UN RÔLE BIEN SPÉCIALISÉ SUR DE FAIBLES SURFACES..</b>	<b>421</b>
I. LES BOIS DE PROTECTION LIÉS AUX PROBLÈMES DE PENTE : DES LINÉAIRES BOISÉS.....	421
II. LES BOIS DE PROTECTION LIÉS AU RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN : DES BOISEMENTS TRÈS LOCALISÉS.....	423
III. LES BOIS DE PROTECTION FACE À L'EXCÈS D'EAU : DES RIPISYLVES RENFORCÉES ET DES BOISEMENTS D'UNE CERTAINE ÉTENDUE.....	426
<b>C. LA FONCTION SOCIALE DE LA FORÊT : DES PRATIQUES ANCIENNES ET DES RÔLES NOUVEAUX.....</b>	<b>427</b>
I. LES SURVIVANCES DE PHÉNOMÈNES ANCIENS SONT LIÉES À DES CROYANCES POPULAIRES.....	428
1. Des lieux-dits gardent la trace de pratiques culturelles.....	428
2. L'orme : un arbre témoin de pratiques sociales.....	428
3. Les bois, des endroits recelant des qualités protectrices.....	429
4. Les bois, lieux de refuge pour des ermitages.....	430
5. Les bois à l'origine de dictons.....	431
6. Les bois, éléments de manifestations populaires.....	431
II. LA CHASSE : UNE ACTIVITÉ FORTEMENT ANCRÉE DANS LE MONDE RURAL.....	432
1. Une activité ancienne des campagnes du Vexin.....	432

2. Les grandes chasses privées.....	433
3. Les sociétés de chasse communales.....	434
<b>III. LES FONCTIONS SOCIALES NOUVELLES DE LA FORÊT EN VEXIN AU XXe SIÈCLE</b>	
OUVERTES SUR LA SANTÉ ET LA JEUNESSE.....	435
1. les établissements destinés à la jeunesse et à l'éducation.....	435
2. les établissements de santé installés en milieu forestier.....	437
3. Les forêts du Vexin au contact du grand public.....	439
<b>D. LA FONCTION MILITAIRE DES ESPACES FORESTIERS : UN RÔLE STRATÉGIQUE DANS</b>	
<b>LES CONFLITS AU XXe SIÈCLE.....</b>	<b>443</b>
<b>I. LES BOIS INCLUS DANS LE CAMP RETRANCHÉ DE PARIS PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE</b>	
MONDIALE.....	444
1. Les bois et les dispositifs du Camp retranché de Paris.....	444
2. Des prélèvements importants dans les bois locaux pour équiper les tranchées.....	448
<b>II. LES BOIS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE, DES ESPACES À USAGES</b>	
MULTIPLES.....	448
1. Les bois : des sites peu affectés par les combats.....	448
2. Les bois : des refuges pour les maquis.....	451
3. Le camp d'Aincourt caché dans la forêt.....	451
4. Les bois, réserve de combustible pendant et après le conflit.....	452
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>456</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>459</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>468</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>472</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>497</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>514</b>
<b>TABLE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>516</b>
<b>TABLE DES CARTES.....</b>	<b>517</b>
<b>TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....</b>	<b>519</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>520</b>
<b>SUMMARY.....</b>	<b>522</b>
<b>MOTS CLÉS / KEYWORDS.....</b>	<b>524</b>

## Remerciements

Nos remerciements s'adressent tout d'abord à M. le Professeur André Gueslin qui a su nous convaincre de poursuivre ce travail de recherche, initié dans le cadre d'une maîtrise, puis d'un DEA. Il a bien voulu en assurer la direction. Cet encadrement a été effectif, tant au niveau des séminaires de recherche que des contacts et discussions qui se sont déroulés avec lui. Il a permis d'apprécier, sa grande rigueur scientifique, son respect de la liberté et de l'initiative laissée au chercheur, la pertinence de ses remarques qui ont conduit à approfondir la réflexion sur le sujet, d'infléchir des directions de recherche. Il a aussi conduit à mesurer sa profonde humanité dans les moments difficiles.

Ces remerciements s'adressent aussi aux enseignants-chercheurs avec lesquels les contacts ou entretiens, les sorties sur le terrain, les enseignements ont contribué à cette recherche, ont orienté ou modifié les directions de celle-ci, ont fait murir les réflexions, et infléchir des constats.

Parmi eux, il convient d'évoquer tout d'abord la mémoire de Jacques Dupâquier et Marcel Lachiver, éminents historiens, grands connaisseurs du Vexin français pour lequel ils ont encouragé la recherche historique.

Remerciements à Habib Kazdaghli professeur d'histoire contemporaine et doyen de la faculté des lettres, des arts et des humanités de l'Université de Tunis Manouba pour son amical soutien et ses avis scientifiques pertinents.

Remerciements à Arnaud Passalacqua enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'Université Paris 7 pour avoir accepté d'être membre du comité de suivi de cette recherche et pour ses encouragements et ses remarques judicieuses.

Ces remerciements se dirigent aussi vers des biogéographes, spécialistes des forêts avec lesquels des contacts fructueux ont eu lieu, notamment lors de sorties sur le terrain en Vexin, Mme Micheline Hothyat et Nicolas Beroutchachvili, dont nous avons suivi les enseignements, Jean Jacques Dubois, René Braque, Paul Arnould, Antoine Da Lage, Christian Weiss.

Ces remerciements s'adressent aussi à Mme Yvette Dewolf, géomorphologue qui a su renforcer notre attention sur le rôle des formations superficielles dans l'élaboration des paysages par l'homme, des géologues, comme Charles Pomerol, Robert Wyns, Jean-Marie Lardy et des pédologues tels Raymond Hardy et Gérard Arnal, grands connaisseurs du Vexin qui ont souligné l'importance des facteurs physiques dans l'histoire des forêts.

Ces remerciements s'adressent aussi aux collègues et amis en Vexin, impliqués à divers titres, dans sa connaissance, sa défense, qui ont par leurs encouragements, des discussions utiles, permis d'aborder des sources documentaires, ont aidé à préciser divers points développés dans ce travail.

Que soient aussi remerciés les animateurs de sociétés d'histoire locale, Mme Françoise Waro présidente de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin, Mme Jacqueline Briand, M. Joel Godard de la Société Historique et Géographique du Bassin de l'Epte, Mme Bourghelle, M. Eric Soret de l'Association des Amis du Château d'Hénonville. J'aurai une pensée particulière pour Roland Vasseur ancien conservateur du Service des Antiquités et du Patrimoine du Val d'Oise, grand connaisseur du Vexin.

Nous sommes redevables des contacts fructueux établis avec M. Etienne Jourdan du Mazot Lerat de Magnitot, président du Centre Régional de la Propriété Forestière Ile de France-Centre, ancien maire de Saint-Gervais, président de l'Association des Amis du Vexin Français, grand spécialiste du monde forestier.

Remerciements aussi aux personnels des services d'archives pour leur aide précieuse tant pour leur connaissance des fonds que pour leur culture historique et leur amabilité, elle a constitué un apport déterminant. Parmi eux en particulier, aux Archives Nationales, M. Béchu, aux Archives départementales du Val d'Oise, Mme Brigitte Lesbat, aux Archives départementales de l'Oise, Mme Hélène Simon, conservatrice en chef honoraire du dépôt de Senlis, et aussi Mme Farida Zouawi, Mme Monique Charland, M. Jean Marie Auzel.

Remerciements aux élus locaux du Vexin qui nous ont tous réservé un excellent et amical accueil, et guidé parmi les archives communales, trop nombreux pour être tous cités. Il faut saluer toutefois tout spécialement les maires et adjoints suivants, Maurice Soret d'Hénonville, Jean Marie Gillouard de Chambors, M. Jean Gaboriaud de Parnes, M. Pierre Rambour de Chaumont en Vexin, M. Maurice Bansard de Trie-Château, Mme Jeanine

Regaire de Monts, Mme Juliette Pellé d'Epiais-Rhus, Mme Edith Andouvie de Us, M. Jacques Bellet de Cormeilles-en-Vexin, M. Jean Loriné de Marines.

Remerciements bien sûr pour leur aide constante et bienveillante, leur amabilité, aux fonctionnaires territoriaux de toutes les communes du Vexin d'Oise et du centre, qui nous ont à maintes reprises facilité la tâche de recherches documentaires.

Remerciements aussi aux propriétaires forestiers privés du Vexin qui nous ont aimablement reçu et permis de consulter leurs archives particulières.

Un grand merci enfin aux amis et parent qui nous ont apporté une aide dans le relevé des nombreuses données, les prises de vue de plans, le traitement des données, la frappe du manuscrit, l'édition du document, en particulier Mme Marie José Regaire, Mme Juliette Pellé, M. Alain Girard, M. Alain Dubreuil, et tout spécialement mon frère Nelson.

A toutes et à tous ce travail doit beaucoup.

Ces remerciements s'adressent aussi très sincèrement aux professeurs universitaires qui ont accepté, à la demande de M. Gueslin, de prendre sur leur temps précieux et de faire partie du jury de soutenance : Madame la Professeure Florence Bourillon, Monsieur le Professeur Jean-Luc Mayaud, Madame la professeure Marianne Cohen dont nous fûmes l'élève à l'Université de Paris 7 et qui nous fit l'honneur d'être membre du comité de suivi de cette recherche, Monsieur le Professeur Marc Galochet.

Une pensée toute de recueillement à valeur d'hommage respectueux va vers nos deux anciens maîtres, Henri Elhaï qui sut nous montrer l'intérêt de l'étude des forêts et nous dirigea vers celles du Vexin et Marcel Bournérias, qui nous fit partager ses connaissances des groupements végétaux et ne ménagea pas son amitié pour nous accompagner en Vexin.

Ce travail s'inscrit dans leur héritage.

## Liste des acronymes et des abréviations

A.N.	- Archives Nationales
A.D.C.	- Archives Départementales du Calvados
A.D.E	- Archives Départementales de l'Eure
A.D.S.M	- Archives Départementales de Seine Maritime
A.D.O.	- Archives Départementales de l'Oise
A.D.V.O.	- Archives Départementales du Val d'Oise
A.D.Y.	- Archives Départementales des Yvelines
A.C.	- Archives Communales
m.c.	- matrice cadastrale
e.s.	- états de sections
n.c.	- non coté
E.N.G.R.E.F.	- Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts
I.N.R.A.	- Institut National de la Recherche Agronomique
B.R.G.M.	- Bureau de la Recherche Géologique et Minière
I.G.N.	- Institut Géographique National
O.N.F.	- Office National des Forêts
C.R.P.F.	- Centre Régional de la Propriété Forestière
E.N.C.	- Ecole Nationale du Cadastre
C.D.I.F.	- Centre des Impôts Fonciers

- R.F.F. - Revue Forestière Française
- R.G.P.S.O. - Revue Géographique des Pyrénées et du Sud Ouest
- Ann.Géo. - Annales de Géographie
- G.H.F.F. - Groupe d'Histoire de Forêts Françaises
- C.T.H.S. - Comité des Travaux Historiques et Scientifiques
- A.N.A.C.R. - Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants
- S.H.A.P.V.O.V - Société Historique et Archéologique de Pontoise du Val d'Oise et  
du Vexin
- S.H.G.B.E. - Société Historique et Géographique du Bassin de l'Epte
- A.A.V.F. - Association des Amis du Vexin Français
- C.R.A.V.F. - Centre de Recherches Archéologiques du Vexin Français
- A.A.C.H. - Association des Amis du Château d'Hénonville
- A.S.V.S.A. - Association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses  
Abords

## Introduction

---

Il peut apparaître paradoxal de s'intéresser à l'histoire des forêts en Vexin Français à l'Époque contemporaine, plus précisément entre le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, vers 1830 - 1960 et tout particulièrement aux espaces forestiers et aux propriétaires de bois.

En effet, les sources existantes indiquent que le Vexin Français, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles est une région principalement tournée vers l'agriculture. Plus des trois quarts de l'espace portent des champs et des prés, l'agriculture est l'activité économique dominante qui occupe, directement et indirectement la très grande majorité de la population. Une part de celle-ci travaille dans des activités artisanales et de petites entreprises industrielles.

Les espaces forestiers ne recouvrent qu'une part très restreinte du territoire, 13% vers 1830 et légèrement plus vers 1960, près de 16%. Quant au nombre de propriétaires de bois, il se situe entre un tiers et un quart du nombre de propriétaires globaux, et se réduit sensiblement au cours de la période.

Ces données ne classent pas le Vexin parmi les grandes régions forestières de la France. Son taux de boisement est inférieur à la moyenne nationale, même si de façon modeste le Vexin participe au mouvement général de reboisement que connaît le pays au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi vers 1830, son taux de boisement est du même ordre que celui du pays. Mais cent trente ans plus tard le taux de boisement du Vexin n'a progressé que d'à peine 3%, alors que au niveau national, le taux de boisement a progressé de 13 %.

Le Vexin à l'époque contemporaine ne comprend pas de grands massifs forestiers, comme la France de l'est, les pays de moyennes montagnes comme le Massif central, ou de grands pays de plaine comme les Landes de Gascogne, ou le bassin parisien en

Sologne ou en Champagne. Il ne recèle pas non plus de grandes forêts domaniales comme d'autres pays de l'Île de France, figurés sur la carte n° 1, page 19. Les massifs forestiers qu'il contient ne comptent que quelques centaines d'hectares et ne peuvent rivaliser avec les grandes forêts de plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'hectares comme celles de Fontainebleau, de Rambouillet, de Chantilly ou d'Halatte, ou même le Massif des Trois Forêts de Montmorency, de L'Isle Adam et de Carnelle dans le Parisis et le Pays de France tout près du Vexin.

Les espaces forestiers en Vexin sont de dimensions plus restreintes. Ils comportent quelques massifs, plus nombreux au sud, sur la butte de l'Hautil et sur les buttes de l'Arthies, anciennes possessions royales, sur certaines buttes du nord, et sur les plateaux de revers de la côte du Vexin au nord est et au nord ouest; de nombreux boisements localisés dans les hauts bassins versants des petites rivières dont les vallées aux versants boisés incisent le plateau, domaine des champs cultivés, mais où les boisements ne sont pas totalement absents.

Même s'ils ne constituent pas un élément primordial dans le paysage, ces espaces forestiers y impriment leur marque de façon différenciée selon les secteurs, présence dominante de massifs forestiers, juxtaposition de champs et bois, taches discrètes des bosquets qui ponctuent les plateaux agricoles.

Les espaces forestiers, à l'Époque contemporaine, ont moins retenu l'attention des chercheurs, dans une perspective historique, que ceux de l'Époque moderne, du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les recherches concernant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles se sont surtout intéressées aux questions juridiques et institutionnelles relatives aux forêts, le cadre préférentiellement choisi étant celui des forêts domaniales. Ce choix s'explique en partie par un problème de sources.

Ce déficit a en partie été comblé par l'émergence de travaux de biogéographie historique depuis une trentaine d'années. Cette démarche vise à considérer l'Homme comme un facteur important de l'évolution des espaces forestiers considérés comme des géosystèmes.

En Vexin, les espaces forestiers ont peu retenu l'intérêt des chercheurs. Ils ont fait surtout l'objet de travaux naturalistes. Pierre Allorge (1), a consacré en 1913 son DES à la forêt

de l'Hautil, puis en 1922 sa thèse (2), sur les associations végétales du Vexin Français dans laquelle il a abordé la végétation des bois. Il a souligné l'importance prise par les taillis de substitution développés à la suite de l'exploitation des bois par l'homme, et la conquête des landes par les espèces ligneuses. En 1974, Jean Claude Padeloup (3), dans sa thèse a réactualisé l'état de connaissance de la forêt de l'Hautil dans la perspective de son aménagement. En 1989, Florence Blanchard (4), a inclus l'étude des bois dans sa thèse consacrée à la flore et à la végétation du canton de Méru, principalement la vallée de l'Esches. Des mémoires de biogéographie ont eu pour thème d'étude quelques massifs boisés du Vexin, J.P. Martinot (5), 1969, Buttes de Rosne et de Marines ; A. Da Lage (6), 1986, Butte de Marines. B. Hericher (7), (1994) dresse un état global des bois du Vexin à la fin du XXe siècle. E. Boisvert (8), dans son mémoire (1996) sur le bois de Gérofay dans l'est du Vexin, puis dans sa thèse (9), étendue aux îlots boisés en Vexin français (2010), s'inscrit dans une perspective de biogéographie historique. A. Da Lage dans sa thèse (10), (1995) « Regards sur la forêt dans le Vexin Français et le Pays de Thelle » aborde les problèmes fonciers des bois de cette petite région forestière, mais en dresse uniquement un état à la fin du XXe siècle.

---

(1) ALLORGE (P) : Essai de géographie botanique sur les hauteurs de l'Hautie et de leurs dépendances, Revue Générale de botanique, 1913, T.25, pp. 417-431, 472-493.

(2) ALLORGE (P) : Les associations végétales du Vexin français, thèse, Univ. Paris, Nemours, éd. A. Lesot, 1922, 342 p.

(3) PASDELOUP (J.C) : *Étude écologique du Bois de l'Hautil (Val d'Oise), données phytoécologiques et édaphiques pour l'aménagement en forêt récréative périurbaine*, thèse Univ. d'Orléans 1974, 132 p.

(4) BLANCHARD (F) : *Contribution à l'étude de la végétation et de la flore du canton de Méru (Oise) et son évolution depuis le XIXe siècle*, thèse Univ. d'Amiens, 1989, 75 p. + annexes.

(5) MARTINOT (J.P.) : *Recherches biogéographiques sur les buttes de Rosne et de Marines*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris X, 1969, 135 p.

(6) DA LAGE (A) : *Une forêt déconcertante du Vexin français : Les bois de la butte de Marines*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris VIII, 1988, 236 p.

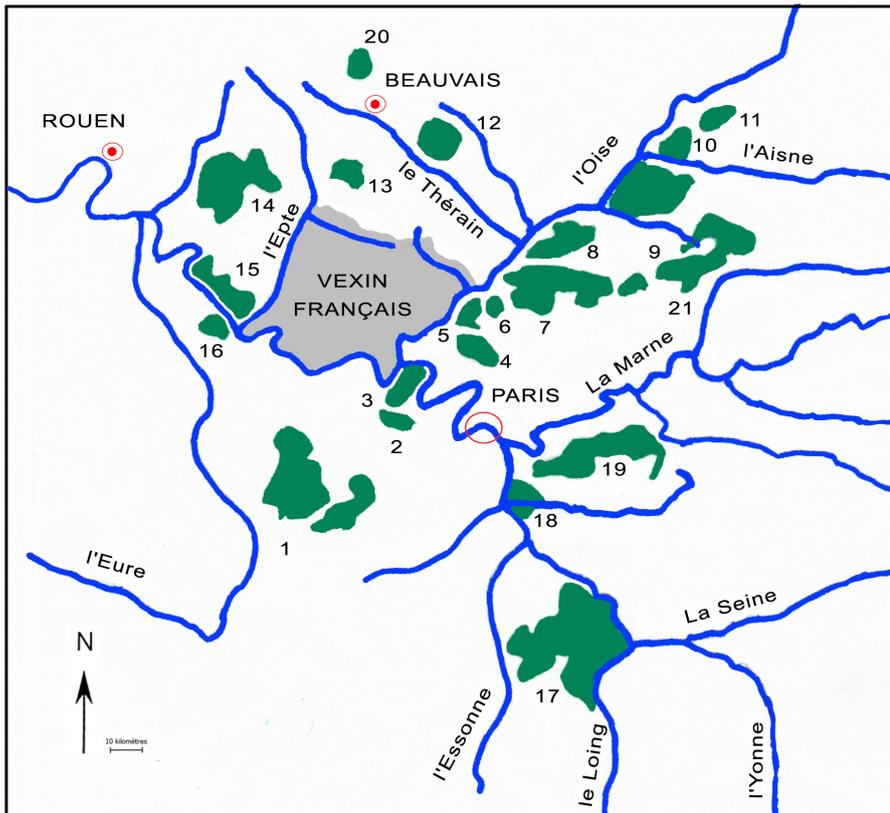
(7) HERICHER (B) : *Les espaces boisés du Vexin français : situation actuelle et perspectives d'avenir*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris 7, 1994, 92 p.

(8) BOISVERT (E) : *Îlots boisés en terre de grande culture, l'exemple du Bois de Gérofay dans le Vexin français*, mémoire de maîtrise Univ. Paris IV, 1996, 2 Tomes 134 et 20 p.

(9) BOISVERT (E) : *Îlots boisés en terre de grande culture, relictualité et biodiversité, l'exemple du Vexin français, essai de biogéographie historique*, thèse Univ. Paris IV, 2010,

(10) DA LAGE (A) : *Regards sur la forêt dans le Vexin français et le pays de Thelle, espaces, milieux et empreintes de l'action humaine*, thèse, Université Paris X, 1995, Tome 1, XXII + 922 p ; Tome 2, 258 p.

Carte n° 1



LES GRANDS MASSIFS FORESTIERS PRÈS DU VEXIN FRANÇAIS  
ILE DE FRANCE - BEAUVAISIS - NORMANDIE

- |                                      |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|
| 1 - Forêt de Rambouillet             | 12 - Forêt de Hez-Froimond |
| 2 - Forêt de Marly                   | 13- Forêt de Thelle        |
| 3 - Forêt de Saint-Germain           | 14- Forêt de Lyons         |
| 4 - Forêt de Montmorency             | 15- Forêt de Vernon        |
| 5- Forêt de l'Isle-Adam              | 16- Forêt de Bizy          |
| 6- Forêt de Carnelle                 | 17- Forêt de Fontainebleau |
| 7- Forêt de Chantilly - Ermenonville | 18- Forêt de Sénart        |
| 8- Forêt d'Halatte                   | 19- Forêt d'Armainvilliers |
| 9- Forêt de Compiègne                | 20- Forêt de Saint-Quentin |
| 10- Forêt de Noyon                   | 21- Forêt de Retz          |
| 11- Forêt de Ribécourt               |                            |

Il n'est cependant pas dénué d'intérêt de chercher à mieux connaître ces espaces forestiers en Vexin et leurs propriétaires. Par cette possession, ils se singularisent par rapport à la très grande majorité des propriétaires fonciers dans cette petite région rurale essentiellement agricole, mais où les activités industrielles n'étaient pas absentes. Cette petite région est marquée depuis des siècles par sa proximité avec Paris, capitale politique et administrative de la France, gros centre urbain et économique, qui connaît un grand développement à l'Époque contemporaine.

Le Vexin n'en est distant que de 25 km dans sa partie orientale. La partie la plus éloignée, le nord-ouest, est située à une soixantaine de kilomètres de la capitale.

Le sud du Vexin a une jonction aisée avec Paris par la vallée de la Seine toute proche.

Le cadre territorial retenu pour cette recherche est essentiellement constitué par la partie septentrionale et centrale du Vexin Français, composé par trente-huit communes du Vexin d'Oise et trente-sept communes du département de Seine et Oise contenues dans le canton de Marines. Ces 75 communes sont figurées sur la carte n° 2 page 22. Elles s'étendent sur 59673 hectares, et représentent en nombre et en surface près de la moitié du Vexin Français, un des pays qui forment l'Île de France, région du bassin parisien, centrée autour de Paris, capitale de la France. Les communes du Vexin d'Oise s'étendent sur le nord et le nord-ouest du Vexin Français, au contact du Pays de Thelle au nord et du Vexin Normand à l'ouest. Il est en partie constitué par la marge du Vexin Français, proche de petites villes périphériques, Gisors, Magny, Beaumont. Le Vexin centre correspond davantage au plateau central agricole. Il est à proximité de Pontoise et de Meulan et est plus proche de la capitale. Cet ensemble territorial contient les différents milieux du Vexin français : la côte du Vexin et sa dépression, des plateaux de revers en grande partie boisés au nord ouest et nord est, des plateaux centraux, domaines de la grande culture, des buttes, des vallons, et des vallées. Tous ces milieux présentent des espaces forestiers de formes et de dimensions variables.

Les communes du Vexin d'Oise ont été incluses dans le département de l'Oise lors de sa création pendant la Révolution. Ce nouveau cadre départemental a constitué une relative unité administrative qui a remplacé la division de l'Ancien Régime entre les Généralités de Rouen et de Paris. Mais ces communes se sont trouvées regroupées en 1800 dans trois cantons différents : Chaumont en Vexin, Méru, Neuilly en Thelle. Ce nouveau découpage

administratif a eu pour conséquence de les séparer du reste du Vexin Français inclus dans le département de la Seine et Oise.

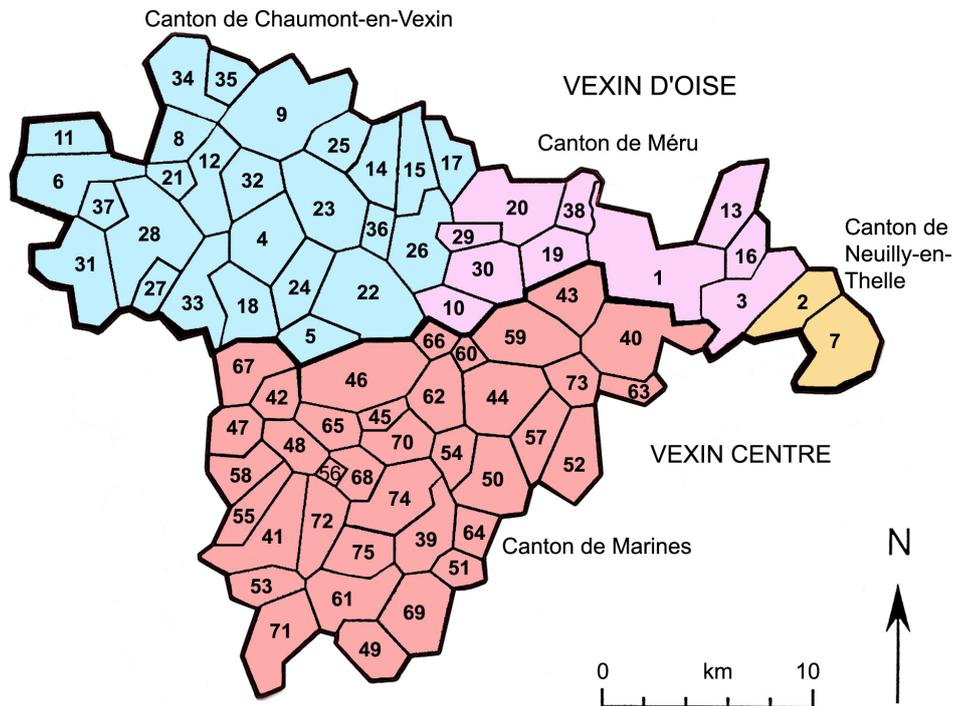
Les 37 communes du Vexin centre ont été rassemblées en 1800 dans le canton de Marines. Il comprenait aussi Vallangoujard, qui en a été soustraite ultérieurement et n'a pas été retenue dans cette étude. Seules 4 communes faisaient, avant la Révolution, partie de la Généralité de Rouen. Toutes les autres étaient incluses dans la Généralité de Paris.

Cette étude se déroule à l'Époque contemporaine entre le début des années trente du XIXe siècle et le début des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle. Cette période fait suite aux quarante années de bouleversements politiques, sociaux, économiques et leurs incidences foncières de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration. Au premier tiers du XIXe siècle, le Vexin français, est un pays rural prospère. Cette prospérité est en partie due à la proximité de petites villes à sa périphérie, et surtout de celle de Paris. Cette agglomération à population nombreuse constitue un débouché important pour les productions locales, produits alimentaires, matériaux de construction et combustible, au premier rang desquels se trouve le bois.

A l'opposé, la présence des villes en Vexin est ancienne. Dès le Moyen Age, le Roi y possède de vastes domaines comme la Forêt d'Arthies, des établissements religieux sont des gros propriétaires fonciers comme l'Abbaye de Saint Denis ou celle de Saint Martin de Pontoise. A l'Époque moderne de domaines fieffés sont acquis par des bourgeois des villes. Des gens du peuple de Paris placent des nourrissons dans des familles vexinoises.

Depuis le XVIIIe siècle, les campagnes du Vexin continuent à se peupler et poursuivent leur évolution agraire, avec l'apparition de nouvelles cultures, leur intensification, l'apparition de cultures plus rentables, l'extension des terres à blé et des prairies, le maintien d'une poly-activité dynamique qui complète les revenus tirés du travail de la terre. Ces activités sont favorisées par le développement de la capitale.

Carte n° 2 VEXIN D'OISE ET DU CENTRE : CARTE ADMINISTRATIVE



VEXIN D'OISE

- 1. Amblainville
- 2. Belle-Église
- 3. Bornel
- 4. Boubiers
- 5. Bouconviliers
- 6. Boury-en-Vexin
- 7. Chambly
- 8. Chambors
- 9. Chaumont-en-Vexin
- 10. Chavençon
- 11. Courcelles-lès-Gisors
- 12. Delincourt
- 13. Esches
- 14. Fay-les-Étangs
- 15. Fleury
- 16. Fosseuse
- 17. Fresne-Léguillon
- 18. Hadancourt-le-Haut-Clocher
- 19. Hénonville
- 20. Ivry-le-Temple
- 21. Lattainville
- 22. Lavilletevre
- 23. Liancourt-Saint-Pierre
- 24. Lierville
- 25. Loconville
- 26. Monneville

- 27. Montagny-en-Vexin
- 28. Montjavoult
- 29. Monts
- 30. Neuville-Bosc
- 31. Parnes
- 32. Reilly
- 33. Serans
- 34. Tourly
- 35. Trie-Château
- 36. Trie-la-Ville
- 37. Vaudancourt
- 38. Villeneuve-les-Sablons

VEXIN CENTRE

- 39. Ableiges
- 40. Arronville
- 41. Avelmes
- 42. Le Bellay-en-Vexin
- 43. Berville
- 44. Bréançon
- 45. Brignancourt
- 46. Chars
- 47. Cléry-en-Vexin
- 48. Commeny
- 49. Condécourt
- 50. Comeilles-en-Vexin
- 51. Courcelles-sur-Viosne
- 52. Épiais-Rhus
- 53. Frémairville
- 54. Frémécourt
- 55. Gadancourt
- 56. Gouzangrez
- 57. Grisy-les-Plâtres
- 58. Guiry-en-Vexin
- 59. Haravilliers
- 60. Le Heaulme
- 61. Longuesse
- 62. Marines
- 63. Menouville
- 64. Montgeroult
- 65. Moussy
- 66. Neuilly-en-Vexin
- 67. Nucourt
- 68. Le Perchay
- 69. Sagy
- 70. Santeuil
- 71. Seraincourt
- 72. Théméricourt
- 73. Theuville
- 74. Us
- 75. Vigny

Mais, dès avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des communes commencent à perdre de la population. Ce mouvement gagne en intensité dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sous les effets des difficultés que rencontre le monde agricole, l'attraction des villes bordières et de Paris, en plein essor. Il se poursuit au XX<sup>e</sup> siècle, conséquence des conflits, des crises, de l'appel de main d'œuvre venant de l'agglomération parisienne. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'économie française est en pleine croissance. L'agglomération parisienne y joue un rôle essentiel et continue à exercer son attractivité forte sur le Vexin.

Des nombreuses communes poursuivent leur déclin démographique tout juste compensé par les gains de population des communes situées sur les marges et les voies de communication.

Pendant toute la période ces évolutions ont des répercussions foncières. Le nombre de propriétaires fonciers diminue sensiblement, tandis que la surface des espaces forestiers se renforce.

Dans ce cadre géographiquement et chronologiquement déterminé, l'étude des espaces forestiers et des propriétaires de bois soulève cinq séries de problèmes.

L'emprise spatiale des bois.

La place des espaces forestiers est globalement faible pour l'ensemble du territoire. Mais leur répartition est inégale selon les secteurs et est réalisée par des boisements de dimensions diverses. Ils s'étendent modestement pendant la période contemporaine, passant de 13 à 16 % du territoire.

Les emplacements des bois semblent répondre à des caractères du milieu physique, le substrat sableux des buttes, leur sommet caillouteux, les pentes fortes des versants de vallées et des talus de côtes, la forte humidité de fonds de vallées et de dépressions. Cependant de mêmes types de milieux ne sont pas boisés. Cette répartition suggère davantage le rôle de l'action humaine.

La part des contraintes naturelles et le poids de l'intervention de l'homme doivent être évalués pour comprendre cette répartition.

Cette emprise s'accroît de 1700 ha pendant la période contemporaine, soit 3 % de l'espace. Le Vexin participe à la reconquête forestière que connaît le pays. Mais ces gains sont très en deçà de la progression forestière nationale, qui passe en cent trente ans de 13 à près de 25 % de la superficie du pays.

Cette progression modeste en Vexin des espaces forestiers ne remet pas en cause les grands équilibres des paysages. Cela suggère une retouche discrète, ponctuelle autour de bois existants. Mais cet accroissement global n'est-il pas qu'un simple bilan, résultat de déboisements et de boisements, favorable à ces derniers ? Cet examen amène aussi à rechercher si cette progression des bois concerne tout le territoire avec la même intensité ou s'il n'y a pas de secteurs privilégiés pour cette évolution. Il conduit aussi à vérifier si elle est continue dans le temps ou si elle présente des séquences différenciées.

L'appropriation des espaces forestiers.

Aux XIXe et XXe siècles en Vexin, la grosse propriété forestière détenue par quelques dizaines de propriétaires rassemble une large majorité de la surface boisée pendant toute la période, le reste étant partagé entre des milliers de propriétaires.

Le maintien de la position dominante de la grosse propriété peut sembler être la continuation de celle des grands domaines de propriétaires fonciers fortunés issus de l'aristocratie au XVIIIe siècle. Or celle-ci est affaiblie par la révolution et XIXe siècle est confrontée à des difficultés financières.

Mais ce maintien peut aussi trouver son origine dans l'irruption dans le milieu forestier du monde des affaires lié à l'économie moderne et à la ville qui y trouve là aussi matière à investissement et à profit.

Pendant toute l'époque contemporaine, le Vexin connaît un fort mouvement de départ de population qui entraîne des transferts de propriété et une concentration foncière forestière. Il convient d'évaluer d'une part si ces transferts de propriétés concernent toutes les catégories foncières ou seulement certaines, et d'autre part s'ils confortent des situations établies ou s'ils induisent des recompositions des propriétés forestières.

Il est souvent énoncé que ces transferts de propriétés en domaine forestier s'effectuent très largement dans le cadre de successions familiales. Mais les transformations qu'a connues le Vexin pendant ces cent trente ans ont entraîné d'importants transferts par transactions. La part respective de ces deux modes de transfert de propriétés doit être appréciée.

L'identité sociale des propriétaires forestiers.

Au premier tiers du XIXe siècle, les espaces forestiers sont très majoritairement détenus par des propriétaires ruraux. Mais au cours des cent trente ans qui suivent, de nombreux ruraux quittent le Vexin et se séparent de biens fonciers dont des bois.

Les acquéreurs de ces biens forestiers peuvent être des ruraux, gros propriétaires, agriculteurs, qui renforcent leurs biens fonciers. Mais ce sont aussi comme au XVIIIe siècle les habitants des villes qui investissent dans les terres et les bois, tout particulièrement aux XIX et XXe siècles marqués par un essor économique et démographique des villes proches et tout spécialement de Paris.

Ces nouveaux propriétaires citadins peuvent être comme auparavant des cadres de l'appareil d'État, des membres des professions libérales, des patrons de manufactures. Mais apparaissent des propriétaires venant de l'industrie, du commerce et de la finance, liés à la croissance de Paris. Mais une partie de ces propriétaires citadins peut être constituée par des Vexinois venus s'établir en ville ou leurs descendants, et qui ont gardé des bois en Vexin.

La place et la valeur du patrimoine forestier.

Rares sont les propriétaires dont les bois représentent la totalité de leurs biens fonciers. Les propriétaires forestiers sont des propriétaires qui possèdent des bois d'étendue variable. Les bois impliquent, à la différence des terres de culture, des investissements lourds pour leur gestion et leur exploitation, avec un temps de retour long et des revenus aléatoires.

Au niveau des diverses catégories foncières cette particularité peut rendre compte de la proportionnalité existant entre la superficie des bois et la dimension des propriétés dont il font partie. Mais d'autres facteurs peuvent intervenir au niveau des propriétés pour relativiser cette affirmation.

La situation des bois dans le patrimoine des propriétaires forestiers ne se mesure pas seulement par leur surface. Elle est exprimée aussi par la valeur des bois.

La valeur des espaces forestiers est souvent associée à la dimension des propriétés. Une propriété de plusieurs dizaines d'hectares est souvent considérée comme nécessaire

pour pouvoir entreprendre une exploitation sylvicole de qualité. Aux bois les plus étendus, donc les mieux gérés devraient correspondre les valeurs les plus fortes. Cependant, une partie de ces grands domaines succède à d'anciennes propriétés seigneuriales dans lesquelles les secteurs destinés à la production de bois ne constituaient qu'une partie de la surface boisée. Par ailleurs l'acquisition d'espaces forestiers de superficies diverses par des acteurs économiques citadins y a introduit des méthodes de gestion plus soignées dans la perspective de rapports financiers. Il importe de vérifier si la valeur des bois est associée à la dimension des propriétés ou si prévalent des rapports plus complexes.

### Les usages forestiers.

Les usages de la forêt sont aux XIXe et XXe siècles confrontés aux changements qui affectent le Vexin et la région.

La forêt continue dans la première partie du XIXe siècle à participer au fonctionnement économique, social du monde rural vexinois . Sa fonction principale est la production de bois, source d'énergie et de matière première pour les populations du Vexin et leurs activités. Une partie sert à alimenter les besoins des villes proches et de Paris. Le bois d'œuvre provenait surtout des taillis sous futaie des grands domaines, le bois de feu de toutes les propriétés forestières. La concentration foncière, l'arrivée de nouveaux propriétaires citadins ont été de nature à modifier les conditions de l'exploitation sylvicole, à favoriser une gestion plus intensive des espaces boisés. Mais l'existence d'un morcellement important des bois et le poids foncier des ruraux inclinent au maintien d'un mode de gestion plus extensif des bois.

D'autres usages, sociétaux, des espaces forestiers font face aux transformations qui interviennent en Vexin et dans un environnement régional marqué par le développement considérable des villes en premier lieu l'agglomération parisienne. Ils se renouvellent tandis que des activités sociales nouvelles apparaissent.

Cette enquête sur les espaces forestiers et leurs propriétaires en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine, après une note sur la définition des espaces forestiers et les moyens de connaissance fournis par les sources, présentera les traits géographiques du Vexin et les caractères historiques qui constituent la trame du développement des espaces forestiers.

La répartition des bois dans l'espace vexinois, les modalités de leur évolution seront alors abordées. Leur appropriation par l'homme sera ensuite examinée par l'étude des structures foncières, leurs modifications, les transferts de propriétés.

La connaissance de ces propriétaires sera confortée par la définition de leur identité sociale conduite selon deux approches. Tout d'abord, la résidence de ces propriétaires sera envisagée en considérant d'une part leur lieu d'habitation et d'autre part en appréciant la distribution et l'importance de leurs bois en Vexin. Ces données seront ensuite précisées par une recherche sur la profession de ces propriétaires de bois.

Puis une approche de la position patrimoniale des bois sera entreprise en examinant la place occupée par les bois dans le patrimoine de leurs propriétaires et en tentant d'estimer la valeur des bois.

Enfin, les divers usages des espaces forestiers seront évoqués par l'analyse des modifications des usages maintenus et par l'identification des nouveaux usages apparus, notamment sous l'influence de l'environnement urbain.

## Chapitre 1 : Espaces forestiers et propriétaires de bois en Vexin français d'Oise et du centre aux XIXe et XXe siècles définitions et moyens de connaissances.

---

Cette enquête sur les espaces forestiers et leurs propriétaires en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine vers 1830 et 1960, engage une approche des rapports entre la forêt et l'espace global en Vexin, de la dynamique forestière. Cette approche concerne aussi les hommes qui possèdent ces bois, les relations qu'ils entretiennent avec l'espace rural, le monde de la campagne. Elle s'intéresse aussi aux usages forestiers.

Cette recherche suppose aussi un examen critique des sources disponibles dans cette région où la propriété forestière est quasi totalement privée.

La définition des espaces forestiers et des propriétaires de bois sera tout d'abord précisée.

Ensuite seront examinées les différentes sources de documentation. Leur apport et leur limite seront discutés.

### A. Les espaces forestiers : des réalités multiples en Vexin français à l'époque contemporaine.

Les espaces forestiers, ou espaces boisés, considérés simplement en première approche sont des portions d'espace occupées principalement par des arbres, à divers stades de leur développement, qui constituent des formations végétales subsponsanées ou plantées

par l'homme. En Vexin français aux XIX<sup>e</sup> siècle et XX<sup>e</sup> siècles, ils correspondent à des réalités diverses au niveau de leurs dimensions, de leur physionomie, de leur composition floristique, fortement marquées par l'empreinte de l'homme.

Parallèlement à la présentation de ces espaces forestiers du Vexin français à l'époque contemporaine, il est tout d'abord nécessaire de préciser les définitions qui servent à caractériser les espaces boisés et d'examiner les moyens qui ont permis la connaissance de ces formations et de définir qui sont les propriétaires forestiers en Vexin

## I. La définition des espaces forestiers : une entreprise délicate.

La définition des espaces forestiers est multiple. Cette variété correspond tout d'abord à la diversité des espaces forestiers. Ils représentent une variété qui imprime une marque différenciée dans le paysage. Celle-ci est en partie la conséquence de la diversité de leur composition floristique, des stades de développement, des biocénoses qui les constituent. Elle est aussi sous l'influence des conditions de leur mise en valeur, notamment par des pratiques sylvicoles différentes qui constituent des facteurs puissants de diversification des espaces forestiers, dans le cadre de structures foncières particulièrement morcelées en Vexin.

Cette définition ou plutôt ces définitions des espaces forestiers varient aussi en fonction de la qualité de ceux qui les forgent, des rapports qu'ils entretiennent avec le fait forestier. Quatre groupes d'intervenants auprès des espaces forestiers sont à l'origine de définitions diverses de ces espaces, définitions qui peuvent être soit proches, soit complémentaires, voire même antagonistes : la population rurale, les scientifiques, les agronomes et forestiers, le service du cadastre.

### 1. La population des campagnes : la mémoire de l'espace.

Les populations rurales, notamment celles du Vexin, ont depuis fort longtemps dénommé les différentes fractions de l'espace dont les espaces boisés, en fonction de leurs particularités paysagères, de leurs utilisations. Les générations d'habitants qui se sont

succédées en Vexin d'Oise et du centre les ont fixées , celles du moins dont la mémoire a été conservée dans les noms des lieux dits. Ceux-ci sont abondants dans des registres et plans terriers du 18<sup>e</sup> siècle. Mais ceux qui ont été conservés ne couvrent malheureusement pas tout le territoire. La couverture complète n'est possible qu'avec la réalisation de l'ancien cadastre qui a été effectuée pour le Vexin d'Oise et du centre entre 1811 et 1838. Les sections du plan sont découpées en lieux-dits reportés sur les états de sections, légende du plan. Ces documents traduisent, au début du 19<sup>e</sup> siècle, les appellations de l'espace qu'ont conservé les communautés villageoises. Elles correspondent aux traces qu'a gardé la mémoire des habitants, des paysages, de leur utilisation passée. Elle fournit une image sélective, fugitive. Par exemple, à Chavençon, au 18<sup>e</sup> siècle divers documents seigneuriaux établis vers 1760-1770 (1), le plan d'intendance de 1778 (2) mentionnent 21 appellations d'espaces forestiers. En 1832, le cadastre (3) n'en a retenu que quatre, deux ont été modifiées, deux nouvelles ont été introduites. Cette source d'information n'a donc qu'une valeur indicative quant aux espaces forestiers présents au moment de son établissement, ou ayant existé auparavant de façon suffisamment marquante pour inscrire leurs traces dans la mémoire collective.

Le dépouillement exhaustif, des plans et états de sections de l'ancien cadastre des 75 communes du Vexin d'Oise et du centre fournit un corpus de 5 785 lieux-dits. Parmi ceux-ci : 980, soit 15,4 % se rapportent aux espaces forestiers. 760 concernent les formations boisées et arborées, 220 ont trait aux espèces arborescentes ou arbustives qui se trouvent dans ces milieux.

Les formations boisées, composées d'arbres, auxquels peuvent être associés des arbustes, qui occupent l'espace de façon dense, ont des appellations qui traduisent trois situations : leur étendue, leur peuplement, leur niveau d'exploitation. Les étendues sont désignées dans plus des deux tiers des cas par le mot « bois » : 310 occurrences contre 2 pour « forêt » et 15 pour « feuillée » ou « folie ». Les surfaces ainsi nommées sont très

---

(1) ADO. Jp 1145 / 236 Etat des terres et héritages composant le fief de Chavançon (XVIII<sup>e</sup> siècle).

(2) ADO. Jp 1145 / 5. Estimation des terres, prés et bois de la seigneurie de Chavançon 1776.

(3) A.C. Chavançon Plan cadastral, 1832, n.c.

variables, de quelques centaines d'hectares pour le Bois de Rosne (4) ou quelques hectares pour le Bois Franc à Chars (5); bosquets, petits bois, remises sont 70 et correspondent à des surfaces de quelques ares : les Grandes Remises à Chavançon (6) ou quelques dizaines d'hectares comme les Bosquets du Chemin de Pontoise à Epiais-Rhus (7).

Les peuplements sont cités 81 fois, ils font référence à neuf essences : quatre se distinguent : les aulnaies (41), les saulaies (13) les chênes (10), les fays ou hêtres (10). Les types et niveaux d'exploitation sont au nombre de 22 : le taillis est présent 6 fois, la futaie seulement 2. Les stades d'exploitation sont indiqués avec bois planté, fourré, hallier, perchis. Les formations en arbres et arbustes sont présents de façon éparse et sont énoncés 230 fois. Les deux tiers font référence à des phases de reforestation : landes et bruyères boisées, parfois maintenues à ce stade pré-forestier à des fins cynégétiques dans le cas des garennes. Ainsi ont été dénombrés 75 brosses ou buissons, 40 gâtines et garennes. Dans 40 cas, les essences dominantes fournissent l'appellation : bruyère, cou-draie, l'épine.

Les linéaires boisés sont présents deux fois avec les allées et 49 fois avec les haies. Mais dans ce cas précis, le terme peut recouvrir des réalités différentes : une haie de protection, un rideau boisé, en bordure de plateau, ou une haie d'enclosure comme la Haie pliée à Haravilliers (8), un bosquet allongé tel la Haie aux Lambert à Grisy (9), ou des accrues de tenanciers autour du bois seigneurial, comme les Hayettes près du bois de Chavançon (10).

Vingt quatre lieux-dits signalent des parcs en grande partie boisés près des châteaux.

---

(1) ADO. Jp 1145 / 236 Etat des terres et héritages composant le fief de Chavançon (XVIIIe siècle).

(2) ADO. Jp 1145 / 5. Estimation des terres, prés et bois de la seigneurie de Chavançon 1776.

(3) A.C. Chavançon Plan cadastral, 1832, n.c.

(4) A.C. Haravilliers Plan cadastral n.c. 1831, section A

(5) A.C. Chars Plan cadastral n.c. 1830, section C.

(6) A.C. Chavançon Plan cadastral n.c. 1834, section B.

(7) A.C. Epiais-Rhus Plan cadastral n.c. 1830, section C.

(8) A.C. Haravilliers Plan cadastral n.c. 1831, section B.

(9) A.C. Grisy Plan cadastral n.c. 1830, section C.

(10) A.C. Chavançon Plan cadastral n.c. 1834, section A.

Les arbres et les arbustes sont mentionnés 220 fois. Les arbres constituent les deux tiers de ce total. Parmi eux, les chênes, les ormes, les saules sont les plus cités. Mais il faut être prudent avec les noms de lieux-dits avec les arbres. Au pluriel, ils peuvent avoir désigné l'espèce dominante d'un bois mis en défens. Au singulier, l'affaire est plus délicate, l'arbre peut désigner une limite de cantons ou de parcelles ou avoir accompagné un lieu de culte ou de justice, cas fréquent pour les ormes, ainsi à l'Ormeteau Saint Sauveur à Hénonville (11), lieu-dit en partie boisé au XIX<sup>e</sup> siècle. Les noms d'arbustes correspondent à ceux des larris et landes boisées comme « le Cornouiller » à Délincourt (12).

Ces noms de lieux-dits en rapport avec les espaces forestiers, leurs essences, reflètent à un moment donné, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, au travers de la mémoire collective des communautés villageoises, la place qu'ils occupaient dans les paysages et dans la vie du monde rural. Ils correspondent donc à une certaine vision des espaces forestiers.

## 2. L'apport des scientifiques : des définitions élaborées et nuancées.

Les espaces forestiers constituent des biocénoses dominées ou fortement influencées par les arbres qui y garantissent le développement d'écosystèmes originaux spécifiques. Leur présence est une composante remarquable des paysages et un facteur qui influence les conditions locales ou régionales de l'environnement. Pour ces diverses raisons, ils ont très tôt suscité l'intérêt des scientifiques, notamment les naturalistes, leurs travaux ont permis de préciser la définition des espaces forestiers.

Les scientifiques, dans leur souci de caractériser précisément les espaces forestiers ont proposé des définitions qui s'inscrivent dans deux registres : celles qui correspondent aux formations forestières proprement dites, qui expriment « l'état boisé » des forestiers et celles qui représentent des stades premiers ou de dégradation de ces formations, situations que les forestiers nomment « l'état arboré ».

### a. Les formations forestières proprement dites.

*Elles sont définies au moyen de cinq termes : forêt, bois, boqueteau, bosquet, bouquet.*

---

(11) A.C. Hénonville Plan cadastral 1835, section D, n.c.

(12) A.C. Délincourt Plan cadastral 1811, section A. n.c.

La forêt est définie comme formation végétale où l'arbre tient une place majeure chère aux naturalistes. Pour Georges Plaisance (13) elle est la « formation arborescente dense, peuplement d'arbres naturels ou plantés, parfois toute formation fermée même boisée, toute formation d'arbres même ouverte ou forêt claire ». Bernard Boullard (14) la présente comme « une formation végétale dans laquelle les arbres prédominent en modifiant les conditions du site ». Il précise qu'elle est marquée par la densité du peuplement et que les espaces ouverts restent limités. Pour Antoine Da Lage et Georges Métaillé (15), c'est « une formation végétale constituée d'arbres spontanés ou plantés, aux houppiers jointifs ou peu espacés, dominant un sous-bois arbustif ou herbacé ». Ces deux auteurs remarquent que du point de vue physiologique « forêt » et « bois » sont équivalents, et que l'usage les distingue en associant à la forêt un certain nombre de caractères (vaste étendue, arbres hauts et droits, faible éclaircissement). Ils définissent la forêt comme un espace couvert par ce type de végétation. Dans une perspective historique, ils évoquent la définition juridique, dans le système féodal, de la forêt qui désignait un territoire boisé appartenant au domaine royal, puis par extension au domaine ecclésiastique ou seigneurial.

Cette dimension spatiale de la forêt est aussi retenue par Georges Bertrand (16) qui indique que «la forêt est un espace étendu sur plusieurs km<sup>2</sup> ou milliers de km<sup>2</sup>, couvert d'arbres en formation serrée et généralement fermée». Même préoccupation avec Paul Fénelon (17) dans une perspective historique puisqu'il définit la forêt comme «primitivement un bois situé loin des centres habités, division de bois de très grande étendue caractérisée par une végétation arborescente».

Le bois désigne chez les auteurs des arbres groupés sur une surface réduite. Pour G. Plaisance (18) c'est un groupe d'arbres, une petite forêt. C'est un peuplement, plus clair et moins étendu qu'une forêt. Il englobe des formes et plus ou moins variables et moins dégradées. Pour Georges Bertrand (19), c'est un groupement d'arbres de faible

---

(13) Plaisance (G) : Les formations végétales et paysages ruraux, Paris, Gauthier Villars, 1959, 425 p. 99

(14) Boullard (B) : Petite Encyclopédie de la Forêt, Paris, Ellipses, 1992, 382 p. p. 12.

(15) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire de Biogéographie végétale, Paris, Ed. CNRS, 2<sup>e</sup> éd, 2015, 602 p. p.227

(16) Bertrand (G) : Pour une étude géographique de la végétation, RGPSO, 1965, T.37. pp. 129-143.

(17) Fénelon (P) : Dictionnaire d'histoire et de géographie agraires, Paris, PUF-CILF, 2<sup>e</sup> éd. 1991, 802 p.

(18) Plaisance (G) : Les formations végétales et paysages ruraux, Paris, Gauthier Villars, 1959, 425 p. p. 42.

(19) Bertrand (G) : définition in Georges(P), Dictionnaire de la géographie ; Paris, PUF, 2009, 488 p. p. 65.

superficie. Paul Fénelon (20) note que c'est un lieu planté d'arbres en futaie ou en taillis de dimensions réduites. Il introduit là, la notion d'espaces cultivés. Antoine Da Lage et Georges Métaillé (21) fournissent la même définition que pour la forêt, en précisant que le bois est de plus faible superficie, (photo n°1, p.35).

Les boqueteaux et bosquets sont définis par Plaisance, Fénelon et Da Lage – Métaillé (22) comme des bois de petite dimension. Ces derniers précisent que le bosquet est de taille plus faible que le boqueteau. Les deux termes sont à peu près synonymes chez Plaisance et Paul Fénelon précise la surface du boqueteau «un petit bouquet d'arbres de 15 à 25 ares». Dans la définition du bosquet, il introduit une finalité pastorale.

Remarque à propos de «bosquet» : ce terme n'est pas seulement le simple diminutif de «bois ou bosc» désignant un petit bois. Ce mot peut aussi provenir de la contraction et de la déformation de «bois à quest», ancien bois seigneurial soumis à l'usage des tenanciers contre paiement d'une redevance particulière, la quête. Un exemple est fourni par le « Bois-quest » figuré au plan de la seigneurie d'Épiais daté de 1774, et écrit ensuite au cadastre sous la forme «Les Bosquets» (23).

La remise est mentionnée par ces trois auteurs comme un petit bois servant à la conservation du gibier en pays de grande culture (24).

Le bouquet est défini comme un petit groupe d'arbres, groupés en touffes précise Fénelon. Plaisance indique qu'il est isolé et énonce son sens sylvicole « partie d'un peuplement forestier considéré comme équienne, ou différend du reste par l'âge ou par l'essence. Da Lage – Métaillé synthétisent ces diverses notions en le définissant comme «un petit groupe d'arbres se distinguant de son voisinage par son isolement, sa composition ou son âge» (25).

---

(20) Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 73.

(21) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 97.

(22) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 99 et p. 100

(23) ADVO : E 1854, plan de la seigneurie d'Épiais, planche 8.

(24) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 455. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 484.

Plaisance (G) : Les formations végétales et paysages ruraux, ouvrage cité p. 203.

(25) Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 79. Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 47.

Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 101.

## Types de bois

photos n°1 taillis sous futaie, bois de Neuville-Bosc (photo J.P. Martinot)



photos n°2 grand et ancien parc boisé entourant le Château d'Alincourt à Parnes



collection particulière (avec l'aimable autorisation de la SHGBE)

## b. Les formations arborées.

Elles correspondent à des stades de dégradation du couvert forestier ou au contraire des stades de reconquête forestière, où l'arbre est présent de façon discontinue. Plusieurs termes désignent ces formations.

Le buisson : est présenté par G. Plaisance comme une association de grandes plantes frutescentes croissant en massifs, très feuillue, dont le tronc n'atteint pas la taille de l'arbre en sous-bois ou à découvert. Pour Da Lage – Métaillé, c'est « une réunion de plantes ligneuses ramifiées dès le bas » constituant « une formation végétale frutescente » dénommée buissonnaie. Paul Fénelon le définit comme une touffe d'arbrisseaux plus ou moins épaisse et note que ce terme en ancien français était synonyme de bouquet d'arbres. (26)

Les broussailles constituent selon G. Plaisance une végétation basse et entremêlée d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux parfois épineux. Da Lage – Métaillé les présentent comme « une végétation touffue de buissons rameux, souvent épineux et entremêlés, fréquente dans les friches, les lisères et certains sous-bois ». Ils notent que ronce, aubépine, prunelliers en sont des constituants majeurs (27).

La garenne est pour G. Plaisance un bois ou une bruyère réservées pour la chasse au petit gibier et parfois le chevreuil. Selon Paul Fénelon, c'est une lande boisée souvent entourée de haies pour la protection du gibier et des animaux. Da Lage–Métaillé ajoutent à cette dimension cynégétique « bois ou lande boisée souvent peuplée de garennes » une dimension phytodynamique, pour eux ce terme désigne aussi une buissonnaie arborée ou un boqueteau clairière succédant au pré-bois dans la dynamique forestière d'une friche sur terrain calcaire (28).

---

(25) Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 79. Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 47.

Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 101.

(26) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 106. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 90.

Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 54.

(27) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 104. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 88.

Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 50.

(28) Da Lage (A), Métaillé (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 345. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 263.

Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 121.

Le pré-bois est lié pour ces trois auteurs à l'activité pastorale. Paul Fénelon le désigne comme un pâturage parsemé d'arbres isolés ou en boqueteau, tandis que G. Plaisance le décrit comme un «paysage mixte de pré ou pelouse avec des arbres isolés ou en bouquets». Il le situe comme un stade de dégradation de la forêt par le pâturage. Da Lage – Métailié le définissent aussi comme «un espace lié au pastoralisme : pelouse ou prairie arborée ou arbustive voire boisée en bouquets, qui fait l'objet d'une exploitation sylvopastorale». Ils situent le pré-bois comme un stade de reconquête forestière herbage abandonné par le pâturage, alors que G. Plaisance l'identifie comme un héritage du pâturage en forêt. À quarante ans de distance, ces deux définitions traduisent deux états de relation entre le pastoralisme et l'espace forestier (29).

Le parc, espace partiellement boisé, proche des châteaux en Vexin notamment, est défini par G. Plaisance comme une grande étendue du territoire boisé alors réservé à la chasse ou à la promenade. Da Lage – Métailié le définissent comme un espace circonscrit, aménagé, et entretenu, composé de pelouses, de prairies, de bosquets, de ligneux taillés (30) (photo n° 2, p.35).

Le linéaire boisé est un terme générique proposé par Da Lage – Métailié (31) pour désigner une formation végétale arborescente ou arbustive étroite, et linéaire. Ce terme peut s'appliquer par exemple à des haies de protection sur pente ou d'enclosure, des allées, des avenues bordées d'arbres ou d'arbustes.

Cet examen des termes scientifiques élaborés pour définir différents aspects des espaces forestiers permet de déterminer une classification basée sur la taille et la physionomie de ces espaces conduisant à distinguer forêt, bois, boqueteau, bosquet, bouquet. Ces espaces peuvent être situées dans la dynamique des formations végétales, forestières, où à côté des espaces boisés proprement dits, se développe des stades de dégradation

---

(29) Da Lage (A), Métailié (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 430. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 454.  
Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 193.

(30) Da Lage (A), Métailié (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 389. Fénelon (P) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 414.  
Plaisance (G) : Les formations végétales, ouvrage cité p. 172.

(31) Da Lage (A), Métailié (G) : Dictionnaire, ouvrage cité p. 31.

ou de reconquête forestière que sont, les buissons, les broussailles, les garennes, les prés-bois, les parcs. Il révèle aussi les liens existants entre ces divers paysages et les activités humaines qui façonnent en permanence depuis des siècles, voire des millénaires, les territoires forestiers.

### 3. La contribution des forestiers : une information précise et quantifiée.

La production de bois à des fins militaires, artisanales et industrielles, domestiques a été depuis des siècles une des fonctions principales des espaces forestiers. A ce titre, elle a toujours retenu une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En France, à l'époque contemporaine, le code forestier promulgué en 1827 (32) encadre la gestion du domaine forestier, complété éventuellement par d'autres dispositions relatives à l'occupation et à l'aménagement des sols. Espace de production ligneuse, le monde forestier a été dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle objet d'enquêtes, de recensements, de statistiques de la part du Ministère de l'agriculture (33). Le bureau de la statistique agricole avait défini trois types d'espaces forestiers : les forêts de superficie supérieure à quatre hectares ; les boqueteaux de surfaces comprises entre cinquante ares et quatre hectares, les bosquets de dimensions comprises entre 5 et 50 ares. La limite de 4 ha se fondait sur l'article 162 du code forestier qui stipulait que : dans les forêts des particuliers, tout défrichement dans un massif de plus de 4 ha est soumis à une autorisation préalable de l'administration. Ce seuil de quatre hectares quantifiait la distinction entre les forêts de production reconnues, à fort potentiel sylvicole, où les actions qui peuvent mettre en cause la qualité de la ressource sont encadrées, et les petits bois où la gestion est laissée sous contrôle aux propriétaires. L'Institut Forestier National qui a été créé en 1958 afin de fournir des données fiables sur la forêt française, a élaboré des définitions précises relatives aux espaces forestiers, publiées par le Ministère de l'Agriculture dans : «But et Méthodes de l'Inventaire Forestier National» (34) et reprises dans «Typologie des stations forestières, vocabulaire», publication du Ministère de l'Agriculture et de l'Institut pour

---

(32) Bourgenot (L) : Histoire des forêts feuillues en France, in RFF n° special 1977, éléments d'histoire forestière, pp. 15-19

(33) Husson (JP) Les forêts françaises, Publications de l'Université de Nancy, 1995,

(34) IFN : But et méthode de l'Inventaire Forestiers National, Paris, Publications du Ministère de l'Agriculture, Direction de Forêts, 1985, 67 p.

le Développement Forestier en 1985 (35). L'IFN établit des critères précis de distinction entre les formations constituées d'essences forestières. L'état boisé et l'état arboré d'une formation végétale sont distingués. Un espace présente un espace boisé quand le taux de recouvrement des strates arborescentes est supérieur à 10%. Si ce n'est pas le cas, l'espace correspond à l'état arboré. Celui-ci inclut des formations à arbres épars, mais aussi groupés en bouquets, les linéaires boisés et ... les peupleraies. Les formations boisées de production, sont des formations végétales composées d'arbres ou d'arbustes reconnues comme essences forestières et qui doivent : soit être constituées de tiges recensables, dont le diamètre à 1,30 m du sol est égal ou supérieur à 7,5 centimètres et dont le couvert apparent est d'au moins 10% de la surface du sol, soit présenter à l'hectare au moins 500 jeunes tiges recensables (plants, rejets, semis) vigoureuses, bien conformées, bien réparties, avoir une surface d'au moins 5 ares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 mètres.

Ne pas avoir une fonction de protection ou d'agrément.

Des catégories de dimensions sont établies parmi les formations boisées de production :

Les forêts sont des massifs boisés d'au moins 4 ares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 25 mètres.

Les boqueteaux sont des petits massifs boisés de superficie comprise entre 50 ares et 4 hectares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 mètres.

Les bosquets regroupent les petits massifs compris entre 5 ares et 50 ares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 mètres et tous les massifs d'une largeur moyenne en cime comprise entre 15 et 25 mètres sans condition de surface maximale.

Ces définitions, longues, nuancées, précises visent la qualité des informations recueillies dans un but d'efficacité technique.

#### 4. Les données du cadastre : une source de documentation intéressante.

En 1807, le recueil méthodique sur le cadastre de la France (36) précisa que pour chaque parcelle, sa nature de culture devait être déterminée et évaluée selon la logique fiscale du

---

(35) Delpech (R), Dumé (G), Galmiche (P), Timbal (J) : Typologie des stations forestières, vocabulaire, Paris, Institut por le Développement Forestier, 1985, 245 p.

(36) Clergeot (P) (éd.) : 1807, un cadastre pour l'Empire, cent millions de parcelles en France, Paris, Publitopex, 2007, 124 p. pp. 33-52.

document. Les catégories d'espaces forestiers sont par conséquent identifiées et mentionnées. Mais elles varient selon les époques en fonction des dispositions réglementaires en vigueur, lors de la confection du cadastre, à l'occasion de la révision des matrices en 1913, puis avec la rénovation du cadastre après 1930 et la révision des évaluations cadastrales de 1961. De plus, des précisions ont pu être localement apportées par les opérateurs du cadastre sur le terrain pour tenir compte des particularités de certaines parcelles. Pour les 75 communes du Vexin d'Oise et du centre, les appellations des espaces forestiers sont lors de la création du cadastre, entre 1811 et 1839 au nombre de 34, en 1913 lors de la révision de 1913 elles sont 21, et après la révision des évaluations cadastrales de 1963 : 19. Mais ces dénominations, malgré leur finalité fiscale, expriment dans une certaine mesure la diversité des espaces forestiers, à ces différents moments comme l'indique le tableau ci-dessous.

Le tableau n° 1 page 41 énumère les appellations des espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre utilisées dans les documents cadastraux (ancien cadastre et cadastre rénové) entre 1811 et 1963.

Tableau n°1 : Appellations des espaces forestiers au cadastre en Vexin d'Oise et centre

APPELLATIONS DES ESPACES FORESTIERS AU CADASTRE			
1811 - 1838		1913	1963
Bois	Murger boisé	Bois	Bois
Bosquet	Mauvais bois	Bosquet	Remise
Remise	Bois buissonné		
	Buisson		
Bois futaie	Épine	Futaie	Taillis sous Futaie
Futaie	Bois pâtis	Taillis	Taillis simple
Bois taillis	Bois et friche		Futaie feuillue
	Friche boisée	Aulnaie	
Bois peupliers	Friche et broussailles	Oseraie	Futaie résineuse
Peupleraie		Peupliers	Bois résineux
Plantation (de peupliers)	Rideau boisé	Peupleraie	Résineux
	Terre et bois	Plantation de peupliers	Sapins
Aulnaie	(Rive de bois)		
Bois aulnaie		Futaie résineuse	Peupliers
Saussaie	Avenue	Sapins	Bois de peupliers
Oseraie	Parc (boisé)		Peupleraie
	Bois d'agrément	Friche plantée	Aulnaie
Ormoie		Pépinière	
Châtaigneraie			Noyeraie
Genevrière		Bois garenne	
		Garenne	Lande boisée
Bois jeune		Broussailles	Terrain de chasse
Friche plantée			(garenne)
Bruyère plantée		Bois d'agrément	
Pépinière		Parc (boisé)	Bois d'agrément
		Bosquet d'agrément	Agrément boisé
		Avenue	Parc (boisé)
		Haie	
34 rubriques		21 rubriques	19 rubriques

Ces appellations peuvent être regroupées en quatre rubriques :

Les bois de production – déclinés selon leur titre général de bois, bosquet ; par l'indication du régime de traitement : futaie, taillis, taillis sous futaie, taillis simple ; par celle du stade de développement : bois jeune, plantation, friche plantée, bruyère plantée et celle du type de peuplement : aulnaie, peupleraie, oseraie, saussaie, résineux, sapins, châtaigneraie, noyeraie.

Les formations arborées - les bois dégradés déclinés en mauvais bois, murger boisé, bois buissonné, buisson, épine, bois pâtis ; les formations des landes : lande boisée, buisson, broussailles, friche boisée, friche et broussailles; les formations liées à la chasse : remises, bois garenne, garenne, terrain de chasse.

Les bois d'agrément – parc, bosquet et ormoie d'agrément.

Les linéaires boisés – avenue, haie, rideau boisé, terre et bois (rive de bois)

Cette diversité d'appellations des espaces forestiers dans des registres à usage fiscal suggère par elle-même la variété de physionomie de ces espaces. Mais elle ne peut donner qu'une impression générale. En effet les catégories dégagées par ces documents reposent sur un souci d'établissement au plus juste de la valeur fiscale des terrains classés et non sur une description de type paysager. Cette classification ne saurait servir de base à une description des groupements sylvatiques de ces espaces forestiers, ni à un suivi de l'évolution de leur composition aux différentes dates. Tout au plus peut-elle indiquer la disparition d'une formation exploitée au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle comme l'oseraie ce qui ne signifie pas la disparition de la catégorie des saussaies et oseraies «néo-naturelles» - pas plus que la disparition de la catégorie « châtaigneraie » entre 1830 et 1913 signifie absence de châtaigniers dans les chênaies acidiphiles. Mais trois dénominations pour évoquer la populiculture indiquent l'intérêt porté à cette forme d'exploitation des fonds humides, toutefois, cela ne signifie pas pour autant que les peupliers ont envahi tous les fonds des vallées.

Ces renseignements fiscaux apportent des éléments d'information sur les espaces forestiers. Mais ils ne doivent pas être interprétés au-delà de ce qu'ils sont censés apporter, et doivent être confrontés aux autres sources possibles.

Cette enquête menée, à propos des espaces forestiers du Vexin, en interrogeant la mémoire collective des Vexinois au niveau des sylvonymes, en examinant les définitions

des scientifiques, les normes élaborées par les forestiers, les classifications des services du cadastre a conduit à l'identification d'appellations, de concepts, a permis d'appréhender la diversité et la spécificité de ces espaces. Là où les arbres sont rassemblés, densément, ils sont les facteurs d'un écosystème forestier spécifique et principale ressource tirée de ces endroits. Là où leur présence est plus éparse, dans les terres en voie de reforestation, ou maintenues à l'état préforestier dans un but cynégétique, l'arbre a un rôle de pionnier du repeuplement forestier ou d'abri pour la faune. Ces formations boisées, ou en état de préboisement, sont toutes deux marquées par la présence de l'arbre à divers stades, conséquence directe ou indirecte de l'action humaine.

Dans le cadre de cette étude, les espaces forestiers sont considérés comme des portions d'espaces marquées par cette présence de l'arbre ; espaces à l'état boisé des forêts et des bois de diverses dimensions, dont le rôle essentiel est la production sylvicole, ceux des forêts de protection tels certains bois de pente, les agréments boisés comme les parcs. Espaces à l'état arboré des diverses stades de reconquête forestière que sont les landes et bruyères boisées, les marais plantés de bois, les formations buissonnantes, les garennes et les remises surtout utilisées pour la chasse. Leur approche est conditionnée par la qualité des sources qui les concernent.

## II. La définition des propriétaires forestiers : Une nécessaire clarification.

La notion de «propriétaire forestier» semble simple à définir mais nécessite quelques précisions.

Communément, un propriétaire forestier est entendu comme étant un propriétaire foncier qui a des forêts ou des bois et qui les exploite pour en tirer un revenu plus ou moins substantiel. Mais très souvent, la qualité de propriétaire forestier est associée à des conditions comme la dimension de la propriété forestière ou les usages des bois.

Ainsi Gérard Buttoud, chercheur en sciences forestières a produit sur ce sujet en 1979 un livre : « Les propriétaires forestiers privés en France » (37). Mais cet auteur limite presque totalement son ouvrage aux seuls gros propriétaires privés, qui dominent les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF).

---

(37) Buttoud (G) : Les propriétaires forestiers privés en France, Nancy, ENGREF, 1979, 522 p.

Le projet de loi Proriol de 1979 en France, dans sa présentation chiffrée des propriétaires forestiers ne rangeait parmi ceux-ci que 1,6 million de propriétaires ayant moins de 4 ha de bois, ne considérant donc pas comme des propriétaires forestiers les quelque 2,2 millions de propriétaires possédant moins de 1 ha de bois.

Pour les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), ne sont véritablement reconnus comme propriétaires forestiers que ceux qui disposent de plus de 4 ha de bois, seuil minimum à partir duquel un propriétaire de bois obtient le droit de vote dans un CRPF. Cette conception est vérifiée par les « Orientations Régionales de Production » établies en 1972 par le CRPF de Picardie (38). Ce document présente par département la répartition de la surface boisée et du nombre de propriétaires forestiers par catégorie foncière. Le seuil minimal de la catégorie inférieure est situé à 4 ha de bois.

A l'opposé, A. Da Lage dans sa thèse sur les forêts du Vexin à la fin du XXe siècle (39), prend en compte tous les propriétaires forestiers ayant des parcelles classées en bois et peupleraies au cadastre, quelle que soit la dimension de leur propriété forestière. Il distingue neuf classes de superficies inférieures à 1 ha pour les très petits propriétaires.

En Vexin français à l'Époque contemporaine entre 1830 et 1960, très rares sont les propriétaires qui possèdent uniquement des bois. Et dans ce cas il n'est pas exclu que ces propriétaires détiennent des terres ou exercent d'autres activités en dehors de l'aire d'étude.

Très généralement, ceux qui possèdent des bois, quelle que soit la surface de ceux-ci, sont propriétaires d'autres biens fonciers, de diverses dimensions. Les parcelles de bois qu'ils ont n'en constituent qu'une partie plus au moins importante. Le revenu qui en provient ne représente qu'une partie variable généralement faible de leur revenu global.

Les propriétaires forestiers sont considérés dans le cadre de cette étude comme des propriétaires fonciers possédant des bois. La dimension de ces espaces n'est pas limitée en surface.

---

(38) CRPF de Picardie : Les Orientations Régionales de Production, 1972,

(39) Da Lage (A) : Regards sur la forêt dans le Vexin français et le pays de Thelle (thèse univ. Paris X) 1995. T.1 922 p. T.2 258 p.

Ces espaces forestiers peuvent être à l'état de formations boisées proprement dites ou correspondre aux stades préforestiers des formations arborées, et aux plantations de feuillus, de résineux, aux bois des milieux humides, aulnaies, oseraies, saulaies, peupleraies. Ils sont pris en compte quel que soit leur type d'utilisation principal, production de bois, agrément de loisir ou de santé.

La connaissance des espaces forestiers et des propriétaires de bois peut-être appréhendée à partir de l'examen de différentes sources cartographiques, manuscrites et imprimées dont il convient d'apprécier l'intérêt et les limites.

## B. La connaissance des espaces forestiers : des informations de plus en plus affinées.

Antérieurement à l'époque moderne, en Vexin, à l'exception des bois du Roi, comme la forêt d'Arthies dans le Sud du Vexin, les espaces forestiers sont essentiellement des bois seigneuriaux, mis en défens pour la chasse ou en réserve pour la production de bois d'œuvre. Les propriétés n'y étaient pas précisément délimitées. Les opérations de guerre et les dévastations qu'ont entraîné en Vexin aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles la Guerre de Cent Ans et au XVI<sup>e</sup> siècle les luttes de pouvoir, n'ont pas permis, comme dans d'autres régions du royaume, comme dans la Provence rurale où dès début du XIV<sup>e</sup> siècle étaient engagées des opérations de cadastrations. Au XVII<sup>e</sup> siècle seulement apparaissent des registres fonciers seigneuriaux qui s'attachent à limiter précisément les propriétés, dont les parcelles boisées.

Cette représentation des espaces forestiers par les cartes et plans, puis la photographie aérienne est une première source d'information sur l'étendue des forêts et sera tout d'abord examinée. D'autres sources, écrites, seront ensuite examinées. La source principale est constituée par les états de sections et matrices du cadastre. Elle est complétée par les enquêtes forestières menées à l'initiative du Ministère de l'Agriculture, les listes nominatives de recensement de la population, les fonds des archives communales et divers documents provenant de fonds privés.

I. La représentation cartographique et photographique des espaces forestiers :  
des moyens précis pour connaître les étendues et les limites de propriété.

Cartes et plans, renforcés par l'apport de la photographie aérienne permettent d'obtenir une documentation qui fournit, depuis trois siècles, des représentations des étendues forestières et de leurs limites de propriétés.

1. Au XVII<sup>e</sup> siècle une cartographie très limitée des espaces forestiers vexinois.

La grande réformation de Colbert fut, à l'époque moderne, l'expression de la volonté politique de l'Etat de connaître l'étendue et la composition des forêts. Ces dispositions visaient principalement les forêts royales. Elles n'ont concerné qu'indirectement les forêts des seigneurs laïcs et ecclésiastiques du Vexin (40).

Une carte des environs de Gisors datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (41) représente une partie du nord ouest du Vexin français. Seuls quelques grands massifs forestiers sont figurés sans doute à cause de leur étendue. Plusieurs sont nommés : bois de Launay, bois de Villers, au nord de Trie-Château, au sud de cette localité est mentionnée "La Garenne" qui n'est pas désignée comme un bois. Au nord de Chaumont est représenté et nommé le bois du "Pieux quenet" à l'ouest de Chaumont sont dessinés les bois de Bertichères et de Gomerfontaine. Mais la localisation de ces espaces forestiers est imprécise, voire erronée. Ainsi les bois de la Garenne, de Bertichères et de Gomerfontaine sont situés au pied de la côte du Vexin, alors qu'ils se trouvent sur le plateau de revers. Aucun boisement de faible étendue est indiqué, que ce soit dans la vallée de Réveillon, au sud de Chaumont ou dans la dépression d'avant côte entre Loconville et Fleury.

Une telle carte, malgré son imprécision témoigne de l'existence de massifs boisés suffisamment importants pour être cartographiés, dans le nord-ouest du Vexin, à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

(40) Devèze (M). Une admirable réforme administrative : la grande réformation des forêts royales sous Colbert (1661-1680), thèse, ENEF, 1962, 281 p.

(41) carte des environs de Gisors, Collection particulière, avec l'aimable autorisation de la SHGBE.

2. Au XVIII<sup>e</sup> siècle une représentation plus précise des espaces forestiers par des cartes et des plans.

La documentation cartographique concernant les espaces forestiers est plus abondante et plus précise au XVIII<sup>e</sup> siècle en Vexin avec cartes et plans où une mention très partielle est faite aux espaces forestiers.

Des cartes générales représentent ceux du Vexin: tels l'atlas de la Motte ou l'atlas Trudaine ou encore la carte de Cassini, ou des cartes spécialisées comme la carte de l'archidiaconné du Vexin français du début du XVIII<sup>e</sup> siècle (42), la carte de la route de Rouen-Paris, œuvre du géographe Denis, réalisée en 1776 (43), ou la carte de l'élection de Chaumont et Magny (44) qui par son dessin évoque la carte de Cassini. Ces cartes varient dans leur figuré des espaces forestiers. Ainsi la carte de l'archidiaconné par rapport à la carte des élections de Chaumont et de Gisors, donne plus d'ampleur au bois de Marines, ajoute le bois de Saint-Cyr près de Chars et le bois de Galluis près d'Avernes et ne mentionne en plus que le bois de Bellée à Boury et le Bois de Villers à Trie. La carte de la route Rouen-Magny indique le Bois de Galluis le bois d'Halincourt, la butte de Serans, représentée en grande partie boisée le bois de Marines et le bois de Rone, au sud de Marines. Les massifs boisés sont donc figurés ou non sur ces cartes avec des contours approximatifs, mais il est vrai que leur but n'est pas la cartographie précise de ces espaces forestiers.

La carte de Cassini (45), dressée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle sur ordre du Roi Louis XV est la plus ancienne carte topographique représentant la France entière. Elle est la première à être établie en s'appuyant sur une triangulation géodésique dont le repère était l'Observatoire de Paris. Elle a été réalisée à l'échelle du 1/86 400<sup>e</sup>. Les quatre feuilles qui couvrent le Vexin ont été gravées à partir de relevés de terrains effectués dès 1750 et ont été publiées, Paris et Beauvais en 1755, Rouen et Evreux en 1757. La représentation des espaces forestiers qu'elle fournit est beaucoup plus précise que les cartes précitées. Les principaux massifs forestiers sont indiqués: bois de Fosseuse, de Grainval-Montagny,

---

(42) AN N III S

(43) AN N 2 15 plans

(44) ADSM Cartes et plans

(45) Gallois (L) L'Académie des sciences et les origines de la carte de Cassini, Ann. de Géog. 1909, pp.289-310

de Sandricourt au nord-est, bois de Rône, de Chavençon, de Marines, de Chars, de Galuis, le bois de Trie, celui de Reilly. Mais les bois de plus faible étendue sont mentionnés : Bois d'Epiais, bois de Theuille, petits bois entre Cormeilles et Mongeroult, ceux qui sont situés autour de Lavilletertre et Lierville, autour de la butte de Serans ou autour de Boury. Les parcs boisés des châteaux d'Ableiges et de Condécourt-Villette sont figurés. Les bois seigneuriaux soumis à l'exploitation sylvicole, bois de Sandricourt, Bois de la Garenne, de l'Aunette, de Villers à Trie sont divisés par des traits géométriques représentant les layes. Malgré ses imperfections, la carte de Cassini marque un progrès dans la représentation et la connaissance des espaces forestiers. Elles vont être augmentées avec la réalisation des plans et registres terriers seigneuriaux.

- Les plans et registres terriers seigneuriaux : une information au niveau des parcelles boisées.

La réformation colbertienne entraîne la réalisation systématique de la cartographie des bois royaux afin d'en faciliter l'aménagement et la gestion. Elle visait aussi à en affirmer la propriété, notamment celle des bois qui avaient été repris à ceux qui les avaient usurpés, dans le cadre de la campagne de récupération des domaines usurpés, menée conjointement avec la mise en œuvre des dispositions de la réforme colbertienne.

Si ces mesures ne concernent pas directement les bois seigneuriaux, elles ne sont sans doute pas totalement étrangères au mouvement seigneurial développé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle visant à préciser les droits seigneuriaux sur la terre par la rédaction d'actes telles les déclarations à terriers et lever des plans parcellaires délimitant précisément les limites des propriétés et leur statut.

Ce mouvement exprimait une volonté de rationaliser la gestion de l'espace dans une période où rentes agricoles et sylvicoles s'étaient dépréciées. Le plan terrier et le cueilloir ou cueilleret, en fait sa légende, énumérait pour chaque parcelle le nom du tenancier, la surface, la nature de culture, le montant de la redevance à champart. Ils servaient de fait d'instruments de gestion. En Vexin d'Oise et du centre, vingt plans terriers, pour la plupart accompagnés de cueilloirs et/ou de registres d'aveux ont été conservés. Ils permettent, pour les seigneuries auxquelles ils correspondent, d'apprécier la place qu'y tenaient les espaces boisés. Malheureusement ces documents ne couvrent pas tout le territoire et leurs diverses réalisations s'étaient sur un demi-siècle. Ils peuvent toutefois servir pour des comparaisons prudentes avec des périodes ultérieures.

- Les plans par masse de culture.

Ils ont été réalisés pour le Vexin dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle : d'une part les plans d'intendance de la généralité de Paris, d'autre part les plans cadastraux par masses de cultures établis sous le Consulat.

Les plans d'intendance : un état général de la mise en valeur des terroirs.

Comme l'intendant d'Alsace, Jacques Pineau de Luce (46) avait fait établir un cadastre par masses de culture pour la province dont il avait la charge, entre 1760 et 1764, l'intendant de la Généralité de Paris, Louis Bénigne Bertier de Sauvigny (47), faisait réaliser le cadastre par masse de cultures de chaque paroisse de la Généralité. Cette opération a concerné 44 communes du Vexin d'Oise et du centre héritières des paroisses d'Ancien Régime qui étaient incluses dans la Généralité de Paris. L'établissement de ces plans était réalisé à titre d'expérience, dans un but fiscal, la mise en place de la taille tarifée pour d'une part d'obtenir un meilleur rendement de l'impôt et d'autre part parvenir à une meilleure répartition de la taille. Ces plans réalisés par les arpenteurs sont d'une très grande qualité. 41 sur 44 ont été conservés, et les procès-verbaux d'arpentage des plans manquants existent et fournissent la surface des masses de cultures. Mais étant donné leur échelle entre 1/6400<sup>e</sup> et 1/7000<sup>e</sup>, ils n'ont pas la précision des plans terriers, et ne permettent pas de déterminer comment sont classées certaines formations boisées. Ainsi les aulnaies pâturées sont-elles classées en bois ou prés ? De même des bois clairs ou buissonnés sont-ils classés en bois ou friche ? Le document ne permet pas d'atteindre ce type de précision. Malgré cela il apporte une connaissance chiffrée sur les espaces forestiers du Vexin centre et de l'est du Vexin d'Oise vers 1780. Il permet des comparaisons prudentes avec des états postérieurs.

---

46) Jéhin (P) : Les forêts des Vosges du nord du Moyen Age à la révolution, Strasbourg Pub. Univ. Strasbourg, (thèse) 2005, 398 p. pp. 51-53.

(47) Milhet (J.J.) : Le cadastre de Bertier de Sauvigny pp. 3-28, in Ramière de Fontanier (A) : Paysages d'Yvelines à la fin du XVIIIe siècle, Versailles, Pub. AD. Yvelines, 1996, 385 p.

Les plans cadastraux par masses de cultures du Consulat : une continuation des plans d'intendance.

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 1790 institua une contribution foncière unique qui devait être répartie par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières à raison de leur revenu net. Les conseils municipaux et les communes choisies devaient dresser la liste des propriétés. Aucun établissement de plan n'était prévu. Un arrêté des Consuls du 12 Brumaire An XI décida la réalisation d'un cadastre général par masses de cultures à titre expérimental dans les communes tirées au sort. En Vexin d'Oise ce fut le cas de Ville-neuve et en Vexin centre de Menouville, pour laquelle le plan d'Intendance est lacunaire. Ces plans n'apportaient pas davantage de renseignements que les plans d'intendance.

3. Au XIX<sup>e</sup> siècle : le cadastre parcellaire et la carte d'État-major : des moyens pour mieux connaître la superficie des espaces forestiers.

- L'ancien cadastre : une connaissance précise des propriétés.

La loi impériale du 15 septembre 1807 engagea la réalisation d'un cadastre parcellaire pour la France. Son application fut précisée en 1811, par la publication du recueil méthodique sur le cadastre en France. Celui-ci fut complété par des dispositions réglementaires, en particulier les règlements de 1821 et 1827 qui contribuèrent à augmenter le rythme des travaux de cadastration et leur valeur technique (48).

Le cadastre parcellaire contribua grandement à la connaissance des espaces forestiers. Il reposait en effet sur un arpentage total des communes, selon des normes nationalement établies, avec des procédés rigoureux. Il réalisait un inventaire complet des propriétés. Il comprenait la mesure exhaustive de toutes les parcelles, la détermination de leur nature de culture, leur valeur fiscale, leur numérotation et leur localisation par section et par lieu-dit, et la désignation de leur propriétaire. Elles étaient réparties sur le plan cadastral sur la ou les planches qui représentaient les sections à l'échelle du 1/2500<sup>e</sup>. Un tableau d'assemblage communal au 1/10 000<sup>e</sup> regroupait et synthétisait les sections.

L'étendue des principaux bois y était parfois portée et colorée en vert clair. Cette particularité révèle l'attention portée aux espaces boisés par l'administration fiscale.

Le plan avait un gros défaut, il n'avait pas été prévu de le mettre à jour des changements des natures des cultures et des mutations de propriété. Très vite il n'a plus représenté la réalité foncière.

---

(48) Herbin (R), Pébereau (A) : Le cadastre Français, Paris, éd. Francis Lefebvre, 1953, 407 p. pp. 21-25.

La rénovation générale des plans ne fut entreprise qu'à partir de 1930 et s'étala sur plus de 40 ans.

Cette imprécision du plan cadastral à pu être en partie suppléée par la carte d'Etat Major et les cartes topographiques.

- La carte d'État-Major : une vision globale des territoires.

La réalisation de la carte d'État-Major (49) fut engagée au début des années 1820 pour remplacer la carte Cassini, vieille et insuffisante. Son but était avant tout militaire. L'entreprise fut conduite sous l'autorité du Ministère de la Guerre et confiée au Dépôt de la Guerre. Elle fut levée sur le terrain par les officiers du Corps d'État-Major, sous l'autorité des ingénieurs géographes. Les éléments du paysage présentant un intérêt militaire comme les espaces boisés étaient soigneusement répertoriés et portés sur les minutes.

Ces techniciens s'appuyèrent sur deux documents de base pour effectuer leurs relevés : la carte de Cassini et le tableau d'assemblage du cadastre au 1/10 000<sup>e</sup> des communes, quand le cadastre était réalisé. Le service du cadastre devait fournir obligatoirement un exemplaire du tableau d'assemblage du plan cadastral de chaque commune au Dépôt de la Guerre.

Dès 1824, les minutes des levés furent établies au 1/40 000<sup>e</sup> en couleur ainsi que ceux qui furent confectionnés à partir de 1830 pour servir à la mise à jour de la carte. L'échelle des 180 feuilles qui couvraient le territoire national était le 1/80000<sup>e</sup>. Celles qui concernent le Vexin d'Oise et du centre, furent réalisées au cours des années 1820 et mise à jour par la réalisation de minutes au 1/40000<sup>e</sup> en couleur dès le début des années 1830. En 1832 – feuilles Beauvais n°31 et Paris n°48 – en 1834, feuille de Rouen. La carte d'État-Major type 1889 est le résultat d'une nouvelle méthode de révision. Celle-ci est effectuée sur amplification au 1/50 000<sup>e</sup> des quarts de feuille n'ayant pas subi la dernière révision. Pour le Vexin d'Oise et du Centre, ces minutes en noir et blanc sont de 1903 pour les feuilles Beauvais et Paris et 1904 pour celle de Rouen.

---

(49) Huguenin (M) : Historique de la nouvelle carte de France, Paris, Imprimerie IGN, 1948.

Afin de renouveler et moderniser cette carte au 1/80 000<sup>e</sup>, l'Institut Géographique National constitué au cours des années 1930 a eu pour mission de lever la carte de France au 1/50 000<sup>e</sup> à partir des campagnes de relevés stéréographiques aériens. Pour le Vexin, elles se sont déroulées entre 1937 et 1961. Une première révision est intervenue entre 1960 et 1969, avec parallèlement la publication de feuilles au 1/25 000<sup>e</sup>.

Les principes d'établissement de cette carte, l'utilisation de la photographie aérienne, la vérification sur le terrain effectuée par les agents compléteurs, la haute technicité prévalant pour l'exécution des cartes, les révisions périodiques permettent l'élaboration d'une information cartographique fiable, en particulier pour le figuré des espaces forestiers.

4. Au XX<sup>e</sup> siècle : la photographie aérienne, un atout majeur pour la connaissance des espaces forestiers.

Le développement de la photographie aérienne au cours du XX<sup>e</sup> siècle a permis d'affiner de façon décisive la cartographie des territoires (50). Les essais de réfection ou de mise à jour des plans cadastraux réalisés par le géographe Gautier conduites entre 1923 et 1928 sous la direction de l'ingénieur en chef Roushile par le « service d'études pour la réfection du cadastre dans les régions libérées par aérographie ne furent pas adoptés en raison principalement de leur coût. Au cours du premier conflit mondial, la photographie aérienne par la réalisation de milliers de clichés à partir de ballons puis surtout d'avions, s'avéra être une technique de renseignement militaire de tout premier ordre. Elle fut utilisée au lendemain de la guerre pour inventorier les dommages par de nombreuses campagnes de photographies aériennes.

Ce nouvel instrument fut ensuite utilisé à des fins civiles. Dans ce but fut créé l'Institut Géographique National. Celui-ci a, depuis les années trente assuré périodiquement des missions aériennes de couverture photographique, qui ont aussi fourni un matériel remarquable pour notamment décrire l'état de la couverture forestière et suivre l'évolution de sa surface et de sa composition. Plusieurs missions ont survolé le Vexin, la première datant de 1936. La photographie aérienne s'est aussi révélée être un instrument particulièrement utile pour la mise à jour des plans cadastraux. Mais dans le domaine forestier,

---

(50) Herbin (R), Pébereau (A) : Le cadastre français, ouvrage cité, pp.175-189.

l'utilisation des photos aériennes est systématique dans le cadre des missions de l'Inventaire Forestier National. Mais pour atteindre la connaissance des structures foncières des espaces forestiers, se renseigner sur leurs propriétaires, s'informer sur les usages forestiers, le recours à des sources écrites est nécessaire.

## II. Les sources écrites.

Diverses sources écrites d'origines variées apportent les informations sur les espaces forestiers et leurs propriétaires.

### 1. Le cadastre.

La principale source d'information sur les espaces forestiers à l'époque contemporaine en Vexin où la propriété des bois est presque totalement privée, est constituée par le cadastre. Il fournit une documentation précise par commune sur toutes les parcelles et leurs propriétaires.

La réalisation du cadastre a été engagée à la suite d'une loi impériale de 1807. Il comprenait à l'origine quatre documents, le plan cadastral, les états de sections, la matrice, le livre de mutations. Le plan initialement réalisé était à la base de la documentation cadastrale (il a été décrit ci-dessus). Les états de sections étaient la légende du plan. Ils énumèrent par section la liste des parcelles identifiées par leur numéro, le nom du propriétaire, leur contenance, la nature de culture, le tarif d'évaluation et le revenu fiscal. Un récapitulatif clôture chaque section. La matrice cadastrale comprend l'ensemble des comptes des propriétaires qui rassemblent pour chacun l'ensemble des parcelles qu'il possèdent avec leurs caractéristiques. Chaque compte mentionne les nom et prénoms des propriétaires, leur résidence et parfois leur profession. En tête de matrice un récapitulatif totalise par groupe de natures de cultures les renseignements des différents comptes. Le livre de mutations initialement distinct fut incorporé à partir de 1822 dans les matrices.

Le cadastre porte un intérêt aux bois qui est souligné par le soin apporté à définir les espaces forestiers au moyen de 34 appellations différentes en Vexin entre 1811 et 1838. Les formations de valeur sylvicole sont réparties en plusieurs catégories de valeurs : de 1 à 5 pour les bois, de 1 à 4 pour les aulnaies, 2 pour les oseraies et les plantations de peupliers. Les parcelles traitées en futaie et en taillis sont distinguées.

Cependant cette masse d'informations doit être utilisée avec prudence. En effet, lors de l'établissement des premières séries de cadastre, le manque d'expérience du personnel, les imperfections de la méthode amenèrent de nombreuses erreurs. Ce fut le cas du canton de Chaumont où les levés des plans furent effectués en 1811 -1812. Les réclamations furent telles qu'ils durent être revus, opération qui dura jusqu'en 1818 et qui aboutit à la confection des matrices de 1820.

La réalisation du cadastre en Vexin s'est étalée sur plus de trente ans, il a été réalisé dans le canton de Chaumont entre 1811 et 1818, pour les cantons de Marines et Méru entre 1830 et 1835. Il n'y a pas simultanéité de réalisation des opérations. Le même problème s'est posé lors de la rénovation. Il faut interpréter les données avec prudence. Par ailleurs, la mesure des parcelles était calibrée de dizaine en demi-dizaine de centiares, sans dimensions intermédiaires. Mais la source de difficultés la plus forte concerne la mention des transferts de propriété. A l'origine de 1811 à 1821, c'étaient les municipalités qui devaient recevoir les déclarations des propriétaires concernant les mutations des propriétés et produire des extraits de matrices correspondants. Ceux-ci devaient servir à établir le livre de mutations. Ce système fonctionnait mal. Il fut remanié plusieurs fois. A partir de 1821 les mutations furent inscrites sur les matrices, mais souvent avec retard. Ce n'est qu'en 1853 que fut mise en place une réglementation plus satisfaisante. L'autre problème posé par les transferts de propriétés tenait à l'immobilité du plan. Il n'avait pas été prévu à l'origine de « conserver » le plan en y apportant les modifications des parcelles. Avant que cette question ne trouve solution, seule fut entreprise en 1913-1914 la refonte des matrices, devenues peu maniables. Elles furent à cette occasion partiellement révisées et tinrent compte des résultats de la réévaluation des valeurs foncières établies en 1912.

La révision complète du cadastre intervient seulement après la Loi du 16 avril 1930. Elle visait à permettre de mettre à jour les plans par la prise en compte des modifications de propriétés, d'identifier les changements de nature de culture des parcelles et d'établir un classement nouveau pour fixer la nouvelle tarification d'évaluation des terrains non bâtis. Cette opération fut longue à réaliser. Lors de l'inscription en 1963 sur les matrices des résultats de la réévaluation des valeurs forestières de 1961, en Vexin d'Oise et du Centre : 11 n'avaient pas bénéficié de la rénovation de leur cadastre.

Cependant, les rénovations intervenues après 1963 permettent d'apprécier l'impact de cette opération de mise à jour, notamment pour les espaces forestiers. Ainsi le cas de la commune de Serans en Vexin d'Oise : la révision des évaluations établie à partir de la matrice remaniée et partiellement révisée en 1913 recense 119,0254 ha de bois (51).

Le cadastre rénové en 1969 révèle 142,9602 ha de bois, soit près de 20% d'espaces forestiers en plus. Il est clair qu'en six ans, 23 ha de bois n'ont pu croître naturellement.

Il y avait seulement un retard dans la mise à jour qui n'avait pas tenu compte du boisement de diverses parcelles. Mais il s'agit peut-être d'un cas extrême. Dans la commune voisine d'Hadancourt pour le même pas de temps, la différence n'est que 4,2 ha (52) ; à Grisy (53) entre 1963 et 1967 de 3,2 ha en plus. Mais dans la commune voisine de Bréançon (54) la matrice de 1913 révèle 167,5 ha de bois. La révision intervenue en 1976 indique seulement 166,3 ha de bois. La surface boisée est moindre de 1,2 ha. Mais il peut s'agir là de l'enregistrement de déboisements intervenus près des zones d'habitations au cours des treize ans écoulés entre les deux dates.

Le cadastre fournit une masse exhaustive de renseignement sur l'occupation du sol sur des vastes territoires dans la durée. Mais il a des défauts majeurs : la non simultanée de sa réalisation qui s'est étalée en Vexin d'Oise et du centre entre 1811 et 1839 et de sa rénovation qui s'est prolongée de 1931 à 1976. Son imprécision dans la mesure des surfaces qui était établie de cinq en cinq. Les prénoms des propriétaires pouvaient changer d'une commune à l'autre et les professions étaient parfois lacunaires. La grosse insuffisance résidait dans le retard de la mise à jour des changements de natures de cultures et des mutations de propriété.

Ces défauts amènent à recourir à d'autres sources.

---

(51) A.C. Serans, m.c. 1914, m.c. 1969, n.c.

(52) A.C. Hadancourt m.c. 1914, m.c. 1969, n.c.

(53) A.C. Grisy m.c. 1914, m.c. 1966, n.c.

(54) A.C. Bréançon 1914, m.c. 1976, n.c.

## 2. Les sources complémentaires

### a. Les actes notariés : une source d'accès difficile mal adaptée à l'enquête.

Compte tenu des limites de la documentation cadastrale, le recours à la consultation des actes notariés relatifs aux transferts des propriétés forestières a été envisagé. Mais cette source s'est avérée très difficilement utilisable pour cette étude.

Tout d'abord se pose le problème de l'accessibilité aux actes. Toutes les études n'ont pas versé leurs fonds anciens aux archives départementales. Et les actes ont pu être établis dans des études difficilement identifiables et parfois éloignées du Vexin.

Pour la période la plus récente, la consultation des actes notariés n'est pas possible. La continuité des investigations n'aurait pu être établie sur la période de cette enquête.

De plus, le volume des actes à consulter aurait imposé une mobilisation de temps qui sortait du cadre de ce travail.

Une solution aurait pu être dans le choix d'une enquête par sondage. Mais celle-ci aurait été limitée par le problème de communicabilité et n'aurait pu apporter qu'une information très ponctuelle et peu représentative.

Par ailleurs les données recueillies n'auraient pas été forcément plus précises que celles du cadastre.

Pour ces diverses raisons, cette source n'a pas été retenue.

### b. Les sources complémentaires utilisées

Pour pallier à ces insuffisances de la documentation cadastrale, deux autres sources ont été consultées : les listes nominatives de recensement de population et les listes électorales.

#### b1. Les listes nominatives de recensement de population : un complément partiel.

Les listes nominatives de recensement ont pu utilement compléter les données de cadastre. Elles doivent fournir, en principe, une photographie complète de la population recensée par commune et par famille à intervalles périodiques réguliers, généralement tous les

cinq ans. Mais au niveau des professions, qui doivent être mentionnées, ces listes de recensement révèlent d'importantes lacunes, du même ordre que le cadastre. Leur mention est très variable dans un même recensement, d'une commune à l'autre, et entre les différents recensements. Le problème des personnes recensées sans profession est le même que pour le cadastre.

Sous la Monarchie de Juillet, les listes nominatives de recensement de 1831 et 1836 ont pu être consultées pour l'Oise. Pour les cantons de Marines inclus dans la Seine et Oise, seules les listes du recensement de 1836 ont pu être utilisées. Pour la période précédant la Première Guerre Mondiale ont été consultées les listes nominatives des recensements de 1901, 1906, 1911. Pour les années qui ont suivi la Seconde Guerre Mondiale, les listes nominatives des recensements de 1946, 1954, 1962 ont été examinées.

Dans la mesure où cette documentation comblait de façon insuffisante les lacunes des natures cadastrales, une troisième source a été compulsée : les listes électorales.

## b2. Les listes électorales : un apport limité

Les listes du système électoral censitaire de la Monarchie de Juillet n'ont apporté aucun élément complémentaire. Au début du XXe siècle, les listes électorales sont établies selon le principe du suffrage universel, et contiennent dans chaque commune les noms de tous les citoyens qui y résident. Mais ce suffrage universel ne l'est que pour les hommes seuls. Les femmes n'ont pas le droit de vote. Elles mentionnent la profession de façon aléatoire, mais on pu apporter dans quelques cas des compléments utiles. Après la seconde Guerre Mondiale et la reconnaissance du droit de vote aux femmes, les listes électorales, établies par commune, énumère l'ensemble des citoyennes et citoyens qui y résident ou y sont propriétaires et y acquittent un impôt foncier. Mais tout comme au début du siècle, la mention de la profession est très variable, selon les années et selon les communes : elle est souvent lacunaire pour les électeurs non résidants. Tout dépend de la rigueur observée par les commissions électorales. Comme pour la série de liste précédente, quelques données supplémentaires ont pu être obtenues sur les professions et les propriétaires des bois.

3. Les enquêtes et les inventaires agricoles et forestiers : des informations de valeur inégale.

La volonté de connaître l'étendue des espaces boisés, le volume de bois des peuplements et leur qualité, est une préoccupation ancienne des pouvoirs publics. C'est pourquoi l'Etat a engagé des enquêtes de plus en plus affinées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

a. Les enquêtes spécialisées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : une faible source de données.

L'enquête diligentée par l'intendant des finances Debomeur de Forge (55) en 1783 fournit un état des bois et l'estimation de leur potentialité de production de combustible. Elle a été malheureusement conservée de façon lacunaire et ne concerne pas le Vexin. C'est le cas aussi des premières enquêtes rédigées par les préfets qui contiennent des données relatives aux bois, mais seules des enquêtes concernant quelques communes de l'Oise ont été retrouvées.

b. Les grandes enquêtes forestières du XIX<sup>e</sup> siècle : des informations détaillées sur les bois.

A partir de la publication du Code Forestier, des enquêtes forestières guidées par les préoccupations sylvicoles furent lancées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

La statistique Faiseau-Lavanne de 1827 (56), très détaillée fournit un tableau des superficies forestières par types de propriétés. L'ouvrage soulignait le mauvais état général des forêts. Il insistait sur la nécessité de mettre le plus vite possible le revenu des bois en rapport avec celui des terres arables.

La statistique Mathieu de 1878 (57) traite dans un premier volume des superficies et avance une estimation des produits de bois exploités, et souligne la forte part des bois de feu. Elle mentionne, surfaces, types de propriétés, les peuplements, les traitements et aménagements en cours, les dégâts et les délits répertoriés.

---

(55) Husson (JP) : Les forêts françaises, Pub. Univ. Nancy, 1995, 259 p., p.130

(56) Faiseau-Lavanne : Recherches sur les forêts de France, Paris, Pinard, 1829, 100 p.

(57) Mathieu (A) : Statistique forestière, Paris, Ministère de l'Agriculture, 1878, 582 p.

La statistique Daubrée (58) réalisée entre 1904 et 1910 présente ses résultats par départements sous forme d'un atlas de 87 planches. Chaque carte indique la localisation des forêts classées par type de propriété. Les commentaires exposent la superficie des différents types de propriétés et donne la répartition en dixième des principales essences.

c. Les recensements et enquêtes agricoles du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle : des informations peu fiables sur les bois.

Les diverses enquêtes effectuées par le Ministère de l'Agriculture aux XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (statistiques agricoles annuelles et décennales, enquêtes agricoles, renseignements agricoles des registres des cultures) fournissent des informations sur les bois, les étendues, parfois les types de traitement, la production annuelle moyenne. Mais cette documentation présente deux difficultés en Vexin : les séries sont lacunaires, un suivi ne peut être effectué en continu sur la période. Par ailleurs les variations d'étendues des superficies boisées dans certaines communes sont surprenantes d'une année à l'autre, ou d'une série d'années à une autre. Aussi à Bornel (59) , les statistiques agricoles communales donnent en 1882 : 207 ha de bois, en 1892 247 ha, état reconduit de 1903 à 1912, en 1913 : 337 ha, en 1919 : 365, mais 390 ha en 1920, 1922, 1929 et 1941. A Montgeroult (60), la surface boisée qui est indiquée aux statistiques agricoles est de 25 ha de 1901 à 1906, elle passe à 84 ha de 1907 à 1915 et de 1918 à 1925 ; elle est située à 90 ha, en 1926 et 1927, à 101 ha de 1928 à 1932, puis chute à 71 ha en 1933 et 1934, et évolue à 110 ha de 1935 à 1938.

La qualité de cette information sujette à caution découle des conditions de son élaboration. Elle émane des données établies par les commissions communales de la statistique agricole qui se réunissent dans chaque commune pour répondre aux questionnaires envoyés par le Ministère de l'Agriculture.

---

(58) Daubrée (I) : Statistique et atlas des forêts de France, Paris, Ministère de l'Agriculture, 1912, T.1 582 p., T. 332 p.

(59) A.C. Bornel, statistiques agricoles communales 1882-1941, n.c.

(60) A.C. Montgeroult, statistiques agricoles communales, 1901-1938 n.c.

La commission communale de la statistique agricole est composée du Maire, du Secrétaire de Mairie et de deux autres membres. Elle ne fournit pas une information suffisamment vérifiée : celle-ci est peu fiable et doit être considérée avec beaucoup de circonspection.

#### 4. L'apport de l'Inventaire Forestier National : des superficies plus précisément évaluées.

L'Inventaire Forestier National (IFN) (61) est un service du Ministère de l'Agriculture créé en 1958, chargé d'effectuer, par département l'inventaire permanent des ressources forestières pour asseoir une politique forestière en France. Il est réalisé par utilisation de la photographie aérienne par le recours à des clichés au 1/17 000<sup>e</sup>. La périodicité des inventaires était à l'origine de dix ans, mais ce délai a dû être allongé. L'exploitation des séries photographiques permet d'établir les données « utilisation du territoire » ou « TERUTI » (62). Elles servent à actualiser les résultats entre deux cycles de 10 ans ou plus. Les résultats de l'inventaire sont publiés par département par fascicules qui présentent des tableaux statistiques accompagnés de textes analytiques explicatifs.

L'action de l'Inventaire Forestier National permet assurément de progresser dans la connaissance des espaces forestiers, de la dégager des incertitudes liées à l'imprécision du cadastre. Elle fournit des données plus précises sur la superficie des bois, l'état des forêts, leur composition par âge, les volumes répartis par types d'essences. Il offre cependant quelques inconvénients. Il est réalisé dans le cadre départemental ; les structures des peuplements retenues : futaie, taillis, mélange taillis - futaie recouvrent des ensembles physiologiques différents, et surtout il pêche par la lenteur de la publication des résultats. Ainsi pour le Vexin d'Oise et du centre, les résultats du premier inventaire pour les départements de l'Oise et du Val d'Oise n'ont été disponibles qu'en 1979.

---

(61) Husson (JP) : Les forêts françaises, ouvrage cité, pp. 62 - 63

(62) Husson (JP) Les forêts françaises, ouvrage cité, p. 61

#### 4. La documentation des communes.

Les archives communales ont fourni un certain nombre de documents relatifs aux bois.

a. Les registres de délibérations ont livré des informations concernant des adjudications et ventes de bois, des locations de terrains communaux en partie boisés pour la chasse, des demandes d'estimation et de soumission au régime forestier de bois communaux.

b. Des monographies cantonales et communales ont été consultées. Les précis statistiques de Graves et de Frion sur les cantons de Chaumont, de Méru et de Neuilly-en-Thelle, celui de Frion sur le canton de Chaumont, établis à partir des statistiques départementales procurent des renseignements précieux sur les bois, mais leur valeur dépend de celle de leurs sources.

c. Différents dossiers spécialisés, tels ceux relatifs aux faits de guerre et aux sinistres recèlent des indications concernant les bois.

#### 5. Les sources privées.

a. Les revues d'histoire locale notamment la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin, la Société Historique et Géographique du Bassin de l'Epte contiennent des articles faisant référence aux bois.

b. Quelques fonds privés de grands domaines ont fourni des renseignements sur l'état des bois, des estimations, des ventes et coupes de bois.

c. Des informations émanent de monographies locales réalisées par des instituteurs et des curés sur les villages où ils étaient en fonction. Des publications d'érudits locaux contiennent diverses données sur les bois.

L'exploration des définitions des espaces forestiers a montré la complexité de ces milieux. La documentation cartographique permet d'évaluer leur étendue dans l'espace et d'apprécier leur évolution dans le temps. Mais elle ne permet pas d'appréhender les questions de propriété. Pour atteindre celles-ci le recours aux sources écrites est nécessaire. Le cadastre est un instrument fondamental pour une telle enquête. Mais il présente des insuffisances qui impliquent le recours à des sources complémentaires. Son défaut principal, le retard de la mise à jour empêche une étude en continu sur toute la durée de la période et incite à une étude diachronique et séquencée pendant la période contemporaine.

## C. Remarque méthodologique.

Compte tenu du cadre géographique et chronologique choisis, des remarques ci-dessus exposées relatives à la définition des espaces forestiers et de leurs propriétaires, des moyens de connaissances disponibles, plusieurs orientations de recherche étaient possibles pour aborder cette enquête.

### I. Diverses orientations de recherche possibles non retenues.

La masse des données fournies par la documentation, nombre de propriétaires et de parcelles de bois pouvait conduire à une étude par échantillonnage. Mais quel type d'échantillonnage ? Une première piste aurait pu être une sélection de communes ou groupes de communes par types de milieux, plateaux, buttes, vallées, cadres de nombreuses statistiques démographiques, agricoles. Mais les propriétés forestières ne s'arrêtent pas aux limites communales. Cela n'aurait pas donné des résultats significatifs.

Une seconde voie aurait pu prendre pour référence les catégories des structures foncières forestières et de choisir pour chacune à diverses époques des échantillons supposés exemplaires. Mais une enquête antérieure sur les propriétaires forestiers du Vexin d'Oise vers 1830 (63), avait montré la très grande diversité qu'offraient les propriétaires des bois quels que soient les caractères envisagés, le foncier, les transferts de propriété, la résidence, la profession, la gestion des bois. Une telle démarche n'aurait assurément pas permis de dégager des exemples d'espaces et de propriétaires forestiers suffisamment représentatifs.

Une autre orientation de recherche aurait pu s'engager dans une étude thématique privilégiant un aspect, l'évolution des espaces forestiers dans le territoire, les nouveaux espaces forestiers, les transferts de propriétés forestières, les propriétaires de bois en tant qu'êtres sociaux comme l'avait fait Marcel Lachiver avec les vigneron (64), mais

---

(63) Martinot (JP) : Les propriétaires forestiers du Vexin français de l'Oise sous la Monarchie de Juillet. Mémoire de maîtrise, univ. Paris 7, 2000, 90 p.

(64) Lachiver (M) : Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVIIe siècle au XIXe siècle. (thèse) Pontoise, SHAPVOV, 1982, 957 p.

étant donné le faible poids des bois dans le revenu cela n'aurait pas été très pertinent, ou l'évolution des usages forestiers. Mais chacune de ces enquêtes n'aurait pu qu'appréhender une partie seulement des réalités complexes du monde forestier.

## II. Une approche globale de la situation des espaces forestiers et de leurs propriétaires.

La présente enquête se situe modestement comme une première approche globale de la situation des espaces forestiers et de leurs propriétaires, des évolutions qu'ils connaissent à l'époque contemporaine. C'est pourquoi elle s'est appuyée principalement sur un dépouillement exhaustif des documents cadastraux pour établir l'état des propriétés forestières au niveau parcellaire pour tous les propriétaires, documentation complétée par d'autres sources.

Cette enquête est centrée d'une part sur les espaces forestiers, leurs caractéristiques et leur évolution, leur rapport avec l'espace global du territoire. D'autre part sur les rapports entre ces espaces boisés et leurs propriétaires, en particulier leur appropriation foncière.

L'insertion de ces propriétaires de bois dans la société est envisagée à partir de l'examen de leur lieu de résidence et de leur profession. La dimension économique de ces espaces forestiers est abordée par l'appréciation de la place des bois dans les biens fonciers et de leur valeur, ainsi que par l'estimation des conditions de l'exploitation sylvicole.

L'examen des aspects sociétaux détermine les relations qu'entretiennent divers intervenants sociaux avec les espaces forestiers du Vexin.

Cette recherche se situe modestement au niveau d'une étape d'exploration à l'Époque contemporaine des espaces forestiers et de leurs propriétaires en Vexin français, région rurale modelée par l'action millénaire de l'Homme.

## Chapitre 2 : le Vexin français : une région aux paysages humanisés.

---

Le Vexin français est situé dans le bassin parisien au nord-ouest de la France. Cette localisation est le résultat de l'évolution géologique qui a amené cette région de la façade occidentale de l'Europe sous les latitudes moyennes. C'est dans ce cadre que s'est élaboré, depuis 25 millions d'années, son modelé et qu'elle a connu, depuis la dernière période froide, des conditions de climat tempéré océanique qui ont favorisé l'implantation et le maintien d'un couvert forestier. Celui-ci a régressé sous l'action des hommes de façon continue depuis la Préhistoire jusqu'aux Temps Modernes pour ne plus occuper qu'une portion réduite de l'espace. A l'Epoque contemporaine, conjointement aux profonds changements que connaît le Vexin, s'est engagée une reconquête forestière certes modeste, mais non négligeable.

## A. Un pays naturellement forestier.

La situation du Vexin Français, au nord-ouest du bassin parisien et de la France, sur la façade atlantique du continent européen, comme le montre la carte n°3 p.66, résulte de l'histoire géologique récente et explique ses caractères climatiques.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire géologique du bassin parisien depuis ses origines à la fin du Paléozoïque, mais de rappeler les événements qui rendent compte, notamment pour le Vexin de ses caractéristiques qui fondent l'environnement physique des forêts et l'implantation humaine..

Le Vexin Français est un des pays du bassin sédimentaire parisien, qui composent l'Ile de France, ce qu'illustre la carte n°4 p.67. Il est délimité par trois grandes vallées : au sud le large couloir de la vallée de la Seine façonné par deux méandres prononcés, celui de Poissy à l'est et celui de Vétheuil à l'ouest; à l'est la vallée de l'Oise et à l'ouest la vallée d'Epte qui forme la limite avec la Normandie; au nord par la côte du Vexin et la dépression qui la longe à son pied, et qui est drainée vers l'ouest par la Troène qui rejoint l'Epte, au centre par le Sausseron et à l'est par l'Esches, toutes deux affluentes de l'Oise.

### I. Un pays de buttes, de plateaux, de vallées, de dépressions.

#### 1. Un pays de la France des plaines et des collines (1).

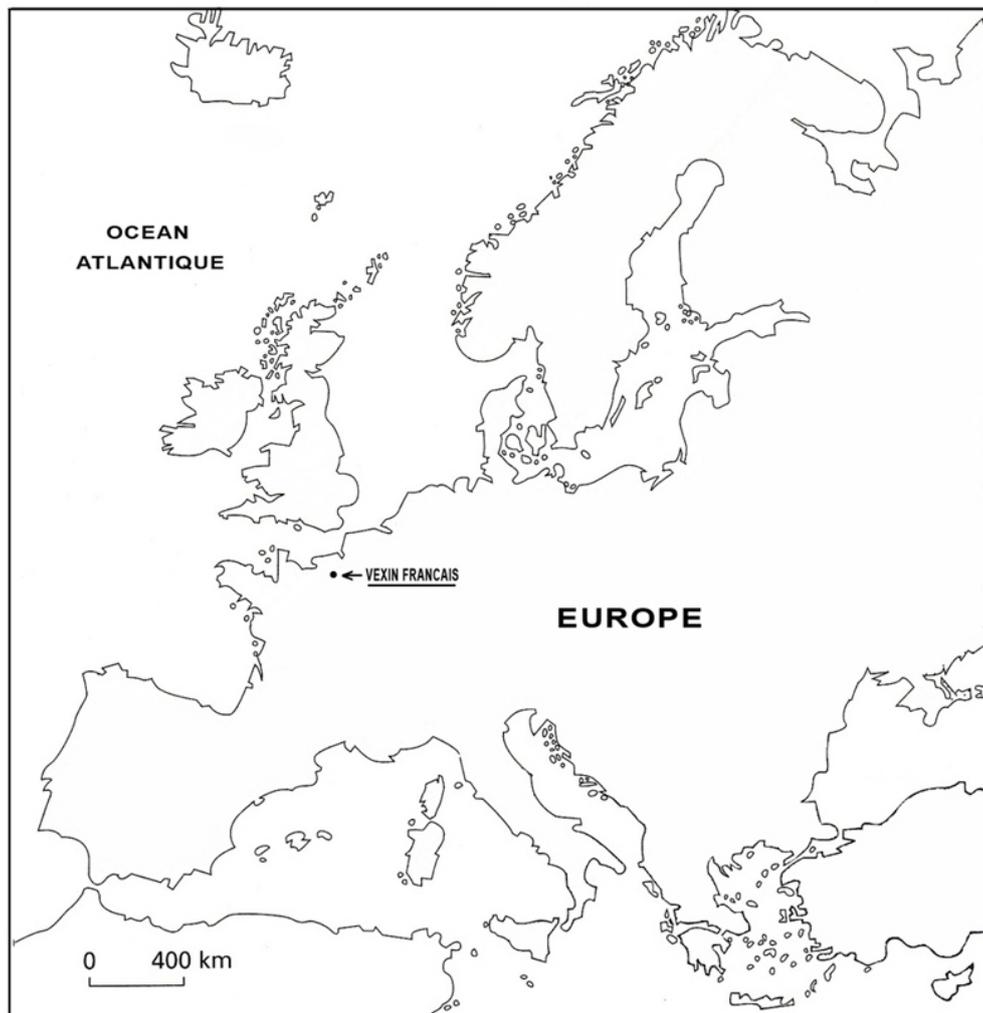
Le Vexin Français se présente comme un vaste plateau qui associe, selon une direction d'ensemble nord-ouest - sud-est, héritée de l'orogénie hercynienne des surfaces de plateaux relativement planes, surmontées par un double alignement de buttes. Ces plateaux sont incisés par des dépressions et de vallées au tracé commandé par la tectonique, généralement parcourus par de petites rivières. Les rebords du plateau vexinois sont constitués par les versants des grandes vallées qui le ceinturent et par le talus de la côte du Vexin au nord. La carte n°5 p.68 présente l'emplacement de ces divers types de modelés. Les buttes sont alignées en deux ensembles : les buttes du nord, moins massives que celles du sud, sont plus dispersées et plus élevées, elles sont assemblées deux par deux : butte de Montjavoult et butte de Serans, buttes de Rosne et butte du Caillouet,

---

(1) Martinot (J.P.) : Le Vexin français, éléments de géographie physique. Bulletin de l'Association des Amis du Vexin français n°10-11, Théméricourt, 1977, pp. 5-26.

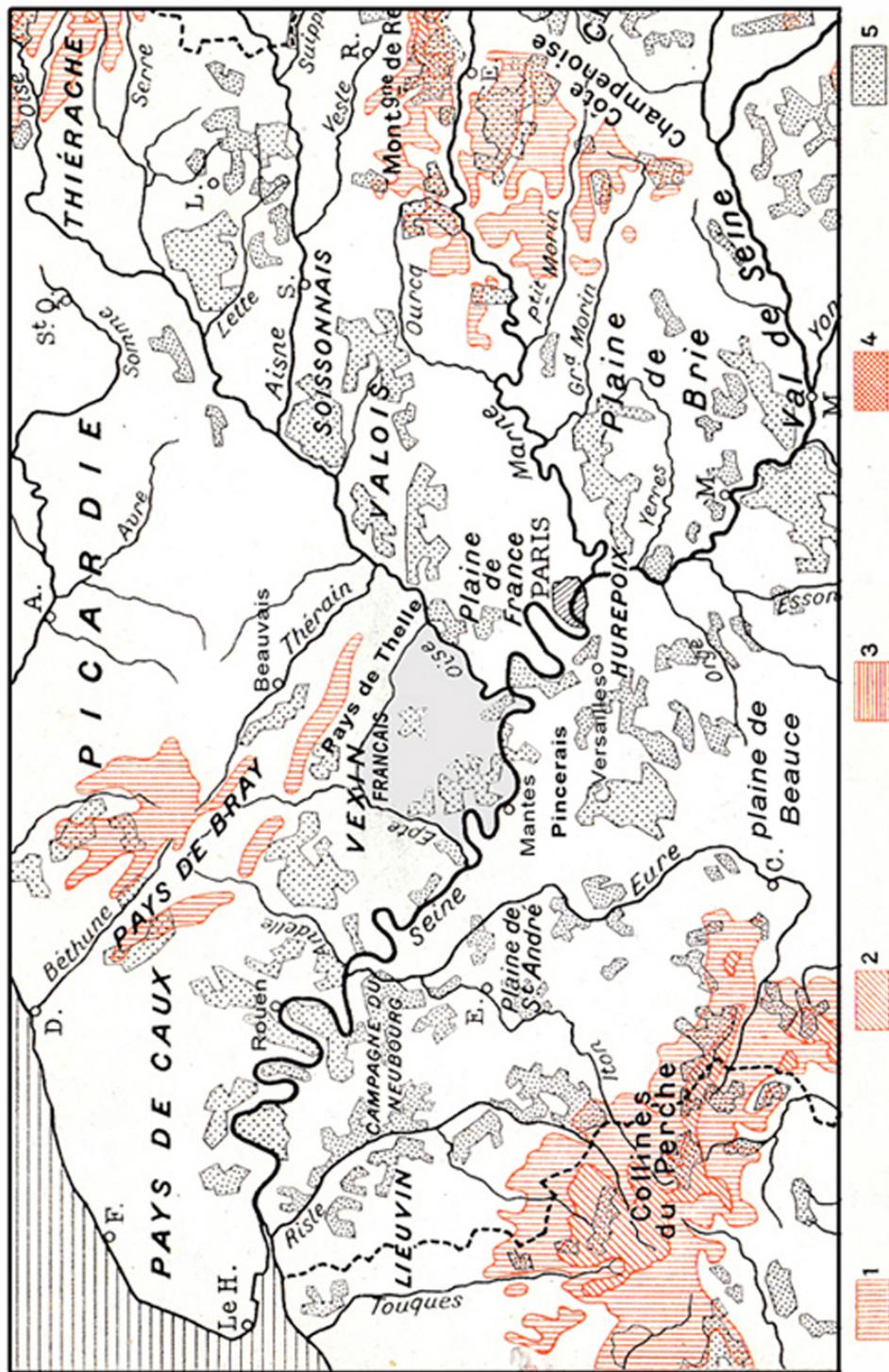
butte d'Epiais-Grisy et butte de Corneilles. Les buttes méridionales, à l'exception de la petite butte de Cléry, isolée au milieu du plateau, constituent trois ensembles étendus : à l'ouest deux alignements séparés par la vallée de la Montcient, forment les buttes de l'Arthies ; à l'est se dresse, massive, la grande butte de l'Hautil, entre Oise et Seine. Ces buttes sont constituées d'une assise argilo-marneuse que surmonte une épaisse couche de sable, celle-ci est recouverte par un niveau d'argiles contenant des bancs et blocs siliceux de meulières. Elles dominent le plateau de 80 à 100 mètres. Elles se raccordent à celui-ci par des formes douces convexo-concaves ou par de grands glacis.

carte n° 3 SITUATION DU VEXIN FRANCAIS SUR LA FACADE ATLANTIQUE DE L'EUROPE



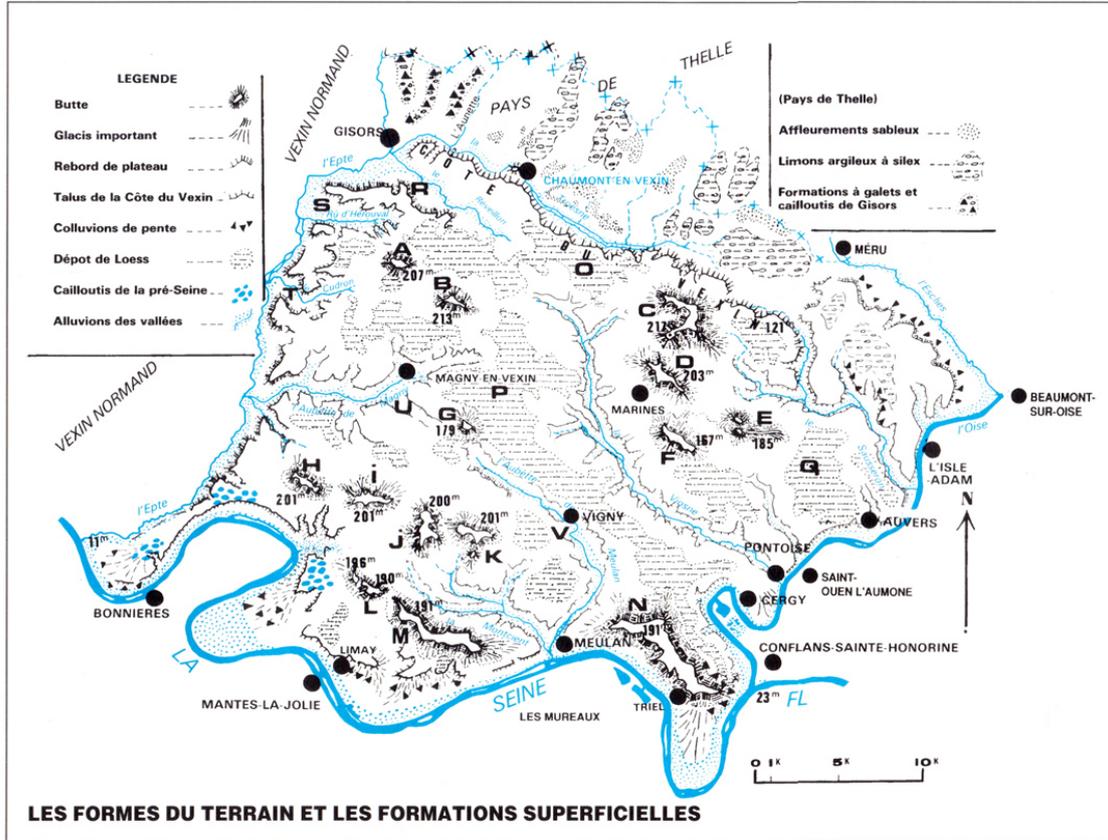
carte n° 4

LE VEXIN FRANÇAIS : UN DES PAYS DE L'ILE DE FRANCE



1, De 200 à 300 m ; 2, De 300 à 400 m ; 3, De 400 à 500 m ; 4, Plus de 500 m ; 5, Forêts  
 d'après George (P), Randet (P), Bastié (J), la région parisienne (modifiée)

# VEXIN FRANÇAIS



- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| A Butte de Montjavoult | L Butte Marisis          |
| B Butte de la Molière  | M Butte de la Chartre    |
| C Butte de Rosne       | N Butte de l'Hautil      |
| D Butte du Caillouet   | O Plateau de Monneville  |
| E Butte d'Epiais-Grisy | P Plateau du Bellay      |
| F Butte de Corneilles  | Q Plateau d'Hérouville   |
| G Butte de Cléry       | R Dépression de Chambors |
| H Butte de Villers     | S Dépression de Boury    |
| I Butte de la Buaille  | T Dépression de Buchet   |
| J Butte de Lainville   | U Dépression de Charmont |
| K Butte de Galluis     | V Dépression de Vigny    |

Leurs flancs sont festonnés par de nombreuses têtes de vallons qui concentrent les eaux issues des sources qui les ourlent et qui s'acheminent vers les vallées du plateau.

Les éléments de plateaux sont constitués d'assises à dominante calcaire surmontées localement de sables ou de marno-calcaires, généralement recouverts de limons. Leur altitude atteint 100 mètres à l'est, 110 à 120 mètres en partie centrale et se relève à 130 -140 mètres au nord-ouest et au nord-est. Au centre, de grands plateaux s'étendent de façon quasi continue de l'Oise à l'Epte. Au nord et au sud, il ne subsiste plus que des surfaces plus restreintes, limitées par les vallées intérieures ou bordières, et par les buttes qui les surmontent.

Les vallées, les vallons et les dépressions fractionnent et limitent le plateau. Les vallons, à la surface des plateaux y concentrent les eaux de pluie ou conduisent celles qui proviennent des sources des buttes. Faiblement imprimés en partie amont, ils s'inscrivent plus profondément dans les plateaux en partie aval avant de rejoindre vallées et dépressions. Les vallées sont encaissées de 30 à 40 mètres à l'amont, de 70 à 80 mètres à ses limites.

Leurs versants, taillés dans le calcaire et la craie dans l'ouest et le sud du Vexin, dans les calcaires et le sable ailleurs, ont un profil convexo-concave, leur fond est généralement plat et parfois marécageux. Les dépressions sont des formes plus importantes qui accidentent le plateau. Au nord-ouest les dépressions de Chambord, de Boury, sont ouvertes sur la vallée d'Epte; au centre, la dépression de Charmont débouche sur la vallée de l'Aubette et est relayée vers l'est par la vaste dépression de Vigny. La dépression d'avant côte située au nord de la cuesta du Vexin se raccorde au plateau vexinois à l'ouest par un talus de 60 à 70 mètres de commandement qui atteint 80 à 90 mètres de dénivelée à l'est.

## 2. Une évolution géologique dans le cadre d'un bassin sédimentaire.

Depuis la fin du Mésozoïque, l'évolution géologique de la région explique la diversité des formes du terrain (2). A la fin du Crétacé s'est constitué sur l'emplacement du Vexin français, au-dessus de la craie crétacée, un empilement de couches sédimentaires, calcaires, argiles, marnes, sables, épaisses d'environ 180 mètres là où l'ensemble s'est maintenu. Ces couches sont généralement recouvertes par des formations superficielles tertiaires et quaternaires.

---

(2) Lorenz (C) et alii : Géologie des pays européens, France, Belgique, Luxembourg. Paris, Dunod, 1980, 605 p.

Depuis la fin de l'Oligocène (3), le Vexin a connu une évolution continentale avec des mouvements de déformation de faible ampleur, consécutifs à l'orogénie alpine et au bombement de la croûte continentale induit par la poussée de l'Afrique sur l'Europe. Cela s'est traduit en Vexin par des ondulations principales des terrains de direction nord-ouest - sud-est avec des déformations en creux qui favorisent la concentration des eaux et influent sur le tracé des vallées telles celles du Réveillon ou de la Viosne; et des déformations positives qui relèvent les terrains: anticlinal de Ronquerolles au nord-est, anticlinal de Vigny au sud; des ondulations secondaires, obliques aux précédentes, à l'origine des secteurs moins pentus des vallées et dépressions, favorables au développement des aires marécageuses.

La surface d'érosion élaborée au Miocène dans le bassin parisien subit au Pliocène, en conséquence du soulèvement qui affecte la région, un défoncement qui a amené le dégagement des buttes et de la côte du Vexin, et l'enfoncement des cours d'eau.

Le modelé achève de se mettre en place au Quaternaire (4). Le Vexin du fait de sa situation non loin de l'inlandsis nord européen, voit se succéder au Quaternaire des phases à climat périglaciaire sec et humide et des périodes plus tempérées. Lors des phases humides, s'opère la dissection du modelé intérieur : incision du flanc du buttes et de la surface des plateaux par des ravins et vallons, concentration des rivières qui s'enfoncent. Lors des phases plus froides de périglaciaire humide, avec l'alternance de périodes de gel - dégel, se sont développées sur les pentes argilo-sableuses des coulées de colluvions; les versants calcaires, attaqués par le gel, ont fourni des débris caillouteux, qui mélangés aux limons de plateaux empâtent leur pied; pendant les phases de périglaciaire sec, les loess, formation limoneuse d'origine éolienne se sont déposés, fossilisant le modelé antérieur, et contribuent, avec les argiles de décarbonatation, à la formation des limons de plateaux, atout fort de l'agriculture du Vexin.

---

(3) Pomerol (C) Feugueur (L) : Bassin de Paris, Ile de France, Pays de Bray. Paris, Masson, Guides géologiques régionaux, 1974, 216 p.

(4) Michel (J-P) : Le Quaternaire de la région parisienne (thèse) Université Paris VI, Paris, 1972, 479 p.

Depuis 10000 ans, le retour de conditions climatiques plus tempérées s'est traduit par un remaniement superficiel du modelé. Par contre, l'action de l'homme depuis plusieurs millénaires, notamment par des défrichements étendus a rendu les sols et les formations superficielles plus vulnérables aux effets des agents morphogénétiques.

## II. Un climat tempéré océanique favorable à la forêt.

La situation du Vexin, sur la façade atlantique du continent européen aux latitudes moyennes explique en grand partie ses traits climatiques à l'époque historique. Ses caractères physiques, nature du sous-sol et des formations superficielles, configuration des formes du terrain, répartition de la végétation fondent son originalité climatique.

Le Vexin situé au nord-ouest de la province climatique parisienne (5) se différencie de celle-ci par la relative rudesse de certains de ses caractères climatiques qui le rapprochent de la Picardie et de la Haute Normandie: températures moyennes annuelles un peu supérieures à 10° C et de maxima qui peuvent dépasser l'été les 30° C et avoir de minima hivernaux qui peuvent descendre sous les -20° C. Les précipitations se situent entre 600 et 700 mm par an (6). Les mécanismes climatiques qui interviennent sur tout le bassin parisien exercent leur influence en Vexin. En toute saison se succèdent des types de temps variables qui résultent de l'alternance des régimes dépressionnaires engendrant de temps instables, pluvieux, venteux et de systèmes anticycloniques déterminant des temps calmes.

Ces mécanismes prennent en Vexin des caractères spécifiques liés à son originalité géographique (7) : la fréquence et la force du vent s'explique par sa proximité avec les plateaux du Pays de Caux et du Vexin normand qu'il prolonge presque à une même altitude. Leur fréquence contribue à la rigueur des températures notamment l'hiver; canalisés entre les deux ensembles de buttes, les vents du secteur ouest s'y propagent sans obstacles, c'est un milieu froid, surtout dans cette partie haute comme le rebord de la dépression de Vigny qui a pu être qualifié de "petite Sibérie". Les vallées et dépressions constituent des milieux abrités. Leur

---

(5) Pédelaborde (P) : Le climat du Bassin parisien (thèse). Paris, Génin, 1957, 542 et 118 p.

(6) Bessemoulin (J) (dir.) : Atlas climatique de la France. Paris, Editions du Ministère des transports, 1977, (np).

(7) Pédelaborde (P), Matheron (B), Winterberger (M) : Enquête climatique préparatoire à l'aménagement de Cergy et d'Evry. Paris, Publications de l'Institut de Géographie 1969, 125 p.

orientation est le plus souvent oblique par rapport aux vents dominants. Elles ne canalisent que ceux de même direction qu'elles, mais sans leur permettre d'augmenter considérablement leur vitesse, du fait de la sinuosité de leur tracé, des boisements de leurs versants et de leurs fonds. Par temps calme l'air froid s'y accumule et avec l'humidité des brouillards se forment. Les buttes offrent des milieux différenciés où l'exposition joue un rôle essentiel. La dénivellation qu'elles développent par rapport aux plateaux crée un obstacle sensible à la progression des masses d'air : les pentes face au vent sont le siège d'ascendances qui favorisent lors des tempêtes la formation des tourbillons capables de casser ou de déraciner des arbres dans les boisements; les versants orientés à l'est et au sud sont des endroits plus abrités et plus chauds qui ont favorisé l'habitat, la culture de la vigne et des vergers.

Les précipitations qui affectent le Vexin, pour la partie qui n'est ni évaporée ni évapotranspirée, d'une part ruissellent sur les terrains et se concentrent pour former les rus et rivières qui rejoignent la Seine, d'autre part elles s'infiltrent et alimentent les nappes d'eau souterraines contenues dans les aquifères. Celles-ci, par leurs sources approvisionnent en eau l'écoulement permanent des rivières et contribuent à la diversification des groupements végétaux.

### III. Une végétation naturelle constituée par la forêt.

Depuis la dernière période froide (8), environ 10000 BP, les steppes périglaciaires ont peu à peu été remplacées par des forêts de bouleaux et de pins sylvestres, puis de 8700 BP se sont installées les espèces de la forêt caducifoliée. A partir de 7500 BP elle comporte déjà la plupart des espèces de feuillus des forêts actuelles en particulier les espèces de chênes, essences fondamentales de groupements forestiers de l'Europe atlantique. A partir de 3000 BP une ambiance plus fraîche a assuré la progression du hêtre. La période historique a vu se développer le charme dans le sous-étage de nombreuses surfaces forestières. Il a été notamment favorisé par les actions perturbatrices de l'homme dans les milieux forestiers (9).

---

(8) Elhāī (H) : Les paysages végétaux au quaternaire en Europe occidentale. Paris, CDU. 1964, 122 p.

(9) Braque (R) : Biogéographie des continents. Paris, Masson, 1988, 470 p.

A l'aube de l'époque historique, vers 3000 BP le Vexin Français avait une couverture forestière sur la quasi totalité de sa surface, à l'exclusion de quelques secteurs où les conditions stationnelles empêchaient l'installation de la forêt (10): pentes abruptes des versants concaves de la vallée de la Seine au sud-ouest, fonds de vallées marécageux dans les portions à faible pente et à soubassement peu perméable dans les vallées de la Viosne, du Sausseron, la dépression d'avant côte du Vexin :comme le Marais du Rabuais, le Grand Marais de Chaumont.

Des fluctuations climatiques ont marqué la période historique en Europe occidentale (11) particulièrement la phase plus chaude que l'Actuel lors de l'optimum climatique du Xe - XIIIe siècle, et la phase plus froide du XVe au XIXe siècle. Elles ont peu affecté dans la durée, la stabilité et les équilibres du couvert forestier. Les modifications qu'il a connues alors sont le résultat de l'action humaine.

## B. Le Vexin, un paysage construit par l'action humaine.

Depuis le Néolithique jusqu'à la fin des Temps Modernes, le travail des hommes en Vexin s'est traduit par un recul constant de la surface forestière. A partir du XVIIIe siècle, la forêt regagne en superficie, mais conserve une place restreinte dans le paysage. A la fin du XXe siècle, Les boisements ne couvrent qu'un sixième du territoire, les trois quarts de l'espace sont occupés par des cultures et des pâtures.

### I. De la Préhistoire aux Temps Modernes : implantation humaine et recul de la forêt.

Les hommes présents en Vexin se sont sédentarisés. Le développement des habitats, des cultures, ont entraîné des défrichements de la forêt. Ceux-ci se sont poursuivis pendant l'Antiquité et intensifiés au Moyen Age, époque qui a vu se dérouler en Vexin jusqu'au début des Temps Modernes de nombreux conflits qui ont perturbé les équilibres de la société rurale du Vexin.

---

(10) Bournérias (M), Arnal (G), Bock (C) : Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Paris, Belin, 2006, 640 p.

(11) Dorize (L) : Le climat, objet de curiosités et de polémiques. Paris, Ellipses, 2005, 128 p.

## 1. Une présence humaine qui s'affirme dès la préhistoire (12).

Des outils bifaces datés de la l'Acheuléen vers -7000 -5000 BP ont été identifiés. Mais jusqu'au Néolithique, le peuplement semble être resté lâche sans conséquence importante sur l'environnement. Les données changèrent au Néolithique. Dans la civilisation dite de Seine-Oise-Marne, entre 5000 et 2300 BP, l'agriculture, l'élevage, des activités artisanales tels le tissage, la poterie, se développent en Vexin .De vastes surfaces furent défrichées. Ces nouveaux occupants ont laissé de nombreux mégalithes figurés sur la carte n° 6 p.75. Ce sont les indices d'une forte implantation sédentaire dans tout le Vexin (13).

## 2. Une occupation qui s'intensifie dans l'Antiquité.

A l'Age du Bronze, -2300 à -800 ante JC, l'existence de tertres funéraires, une douzaine identifiés en Vexin, permet d'envisager l'existence de villages à leur proximité et donc une utilisation agricole de l'espace.

A partir du Ve siècle ante JC, les Celtes se sont établis dans la région. La carte n° 7 p.75 témoigne de l'importance de cette présence. La période gauloise a bénéficié en Vexin de fouilles du Centre de recherches archéologiques du Vexin Français, du service archéologique départemental du Val d'Oise, de missions de recherches archéologiques aériennes (14) dans le cadre d'une recherche concertée par les directions régionales des affaires culturelles d'Ile de France et de Picardie pour l'élaboration de la carte archéologique. Ces travaux ont permis de préciser les modalités de l'occupation et de la mise en valeur du Vexin à l'époque gauloise particulièrement dans sa partie nord. L'idée d'une marche frontière forestière (15) quasi vide d'hommes doit faire place à celle d'un pays de bocage au sens premier du terme, où les espaces agricoles mitaient très largement les espaces forestiers. L'atteste la grande quantité d'habitats gaulois dans divers

---

(12) Dumoutier (G) : Le Vexin français avant les Velocasses. MSHAPV, 1888, tome XI, pp. 77-92

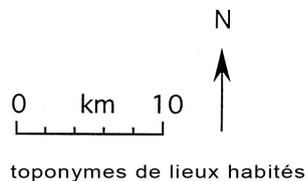
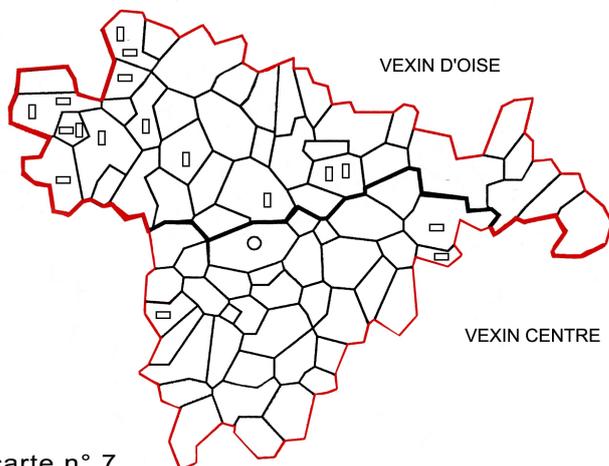
(13) Auguste (A) : Les mégalithes du sud-ouest de l'Oise. Bulletin archéologique du Vexin français n°14, Guiry-en-Vexin, 1978,190 p.

(14) Joy (P) : Survol archéologique du Vexin français de la Préhistoire à l'Epoque mérovingienne. Mémoires SHAPVOV, tome LXXXV, 2007, pp.3-47.

(15) Roblin (M) : La frontière entre les Velocasses et les Bellovaques à l'époque gallo-romaine et franque. Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1969, pp. 295-320.

## TRACES D'OCCUPATION ANCIENNE

carte n° 6  
PRÉHISTOIRE



toponymes de lieux habités

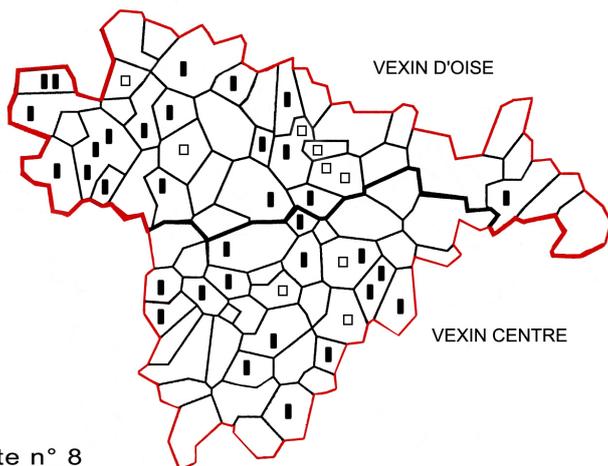
○ toponymes de lieux habités

monuments

□ dolmen, allée couverte

▭ menhir

carte n° 7  
ANTIQUITÉ

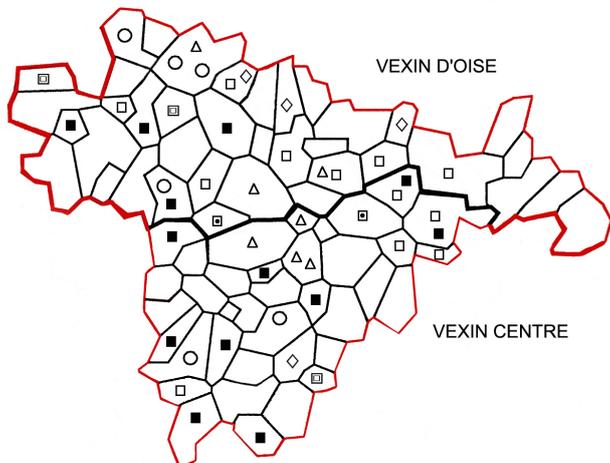


toponymes de lieux habités

□ Celtique

▬ gallo-romain

carte n° 8  
ANTIQUITÉ TARDIVE ET MOYEN-AGE



toponymes de lieux habités

○ noms germaniques

□ noms en-ville

▣ noms en-villers

■ noms en-court

▤ noms en-courtil

◇ villeneuve, gagny

vestiges

△ motte, château (ruines)

types de terroirs de plateau, sous forme d'enclos s'étendant sur des surfaces de quelques ares à quelques hectares.

Cette région, occupée à partir du troisième siècle ante JC par les Celtes Vélocasses (16), a bénéficié de la "pax gallia". Elle se traduit pour toute cette contrée par un développement économique certain, comme l'atteste l'agglomération découverte à Epiais-Rhus où, à côté de productions agricoles, s'exerçaient l'artisanat métallurgique, la verrerie, la fabrication de monnaie liée à la présence d'un grand sanctuaire (17).

L'arrivée de Romains au premier siècle ante JC a vu se développer dans tout le pays vélocasse des établissements ruraux dispersés de surfaces diverses, de un à vingt hectares, le réseau de communication se densifier, reliant entre-elles quelques cités et les domaines ruraux à celles-ci.

De très nombreux lieux d'habitat datent de cette époque (18) : des noms celtes latinisés comme Montagny, Ivry, des noms formés à partir de mots latins tels Boury, Fleury, Tourly, Magny, Sagy.

A partir du III<sup>e</sup> siècle, comme l'ensemble de la Gaule, le Vexin connaît l'implantation de populations germaniques, ainsi la présence de Lètes semble attestée à Epiais-Rhus par la découverte d'objets de la vie courante (19). Ces populations ont laissé des traces dans les noms de nombreux lieux d'habitats directement comme dans Averno, Trie, Rebetz, ou dans l'association d'un patronyme germanique avec villa (domaine) ou villare (villiers) dont les formes sont très répandues : par exemple Lattainville, Bouconvillers, Haravilliers. La carte n°8 p.75, indique la localisation en Vexin de ces habitats.

Cette Antiquité tardive, qui correspond à une période de difficultés voit se réduire la population puisque il semble que près de la moitié des habitats de l'époque précédente sont délaissés. Il y a sans doute rétraction de l'espace agricole et reconquête forestière (16).

---

(16) Roblin (M) : le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque:peuplement, défrichement, environnement. Paris, Picard, 1978, 346 p.

(17) Lardy (J.M.) : Epiais-Rhus, agglomération de la Tène II – III , bulletin archéologique du Vexin Français, n° 17 Guiry-en-Vexin, 1981, pp. 34-36

(18) Mulon (M) : Noms de lieux du Vexin français. Mémoires SHAPVOV, tome LXXXI, 1999, pp.73-106.

(19) Joy (P) : Inventaire des petits objets du site de la Poulaine à Epiais-Rhus (Val d'Oise), bulletin archéologique du Vexin Français, Guiry-en-Vexin, n° 22, 1986 pp. 77-108 Valhermeil, 1993, 344 p.

### 3. Le Moyen-Age : une époque de fort recul des espaces forestiers.

Les périodes carolingienne -IXe-Xe siècle (20) puis capétienne jusqu'à la fin du XIIe siècle correspondent pour le Vexin à une époque de paix qui, associée à des conditions climatiques plus clémentes, offrent des milieux de vie plus favorables à la population. Celle-ci s'accroît, s'installe pour l'essentiel dans des villages groupés, des défrichements étendent les espaces cultivés au détriment de la forêt, en particulier à l'initiative des ordres monastiques, comme dans les environs de Marines (21). De nouveaux villages sont créés tels Neuville-Bosc, Villeneuve-Le-Roi, La Villeneuve-Saint-Martin. Des villes prospèrent au contact du Vexin et des pays voisins : Pontoise, Beaumont, Gisors, Meulan, Mantes, dont les campagnes vexinoises constituent en partie l'arrière-pays.

Au cours du Bas Moyen Age, le long conflit entre Anglais et Capétiens, qui se déroula en partie en Vexin ravagea le pays à plusieurs reprises, particulièrement au début du XV<sup>e</sup> siècle. La population fléchit, de nombreux villages furent exsangues, certains furent désertés. Les cultures reculèrent au profit des ronces et buissons comme le note Thomas Basin, conseiller du roi Charles VII (22), mais il n'évoque pas cependant une extension corrélative des boisements.

### 4. Avec les Temps modernes, s'ouvre une période plus favorable à la forêt.

A l'époque moderne, la situation s'améliora, dès le XVI<sup>e</sup> siècle comme en témoigne le moine Noël Taillepied (23) qui cite les bois comme éléments marquants du paysage au même titre que les bleds, vignes et prés.

---

(20) Pesez (J-M) et alii : L'Ile de France de Clovis à Hughes Capet. Saint-Ouen-L'Aumône, Editions du

(21) Veyret (G) : Histoire de Marines. Concours Caumartin. Mémoire manuscrit, 3 volumes, Marines, 1883, 1562p.

(22) Basin (Thomas) Chronique du règne de Charles VII (manuscrit) cité par J. Dupâquier, in Histoire du Vexin, cf. infra note 23.

(23) Taillepied (Noël) : Recueil des Antiquitez et Singularitez de la ville de Pontoise (manuscrit) cité par J. Dupâquier in Histoire du Vexin, cf. infra note 23.



Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Vexin se trouva être le terrain privilégié de la confrontation entre Henri IV, basé en Normandie et les Ligueurs qui tenaient Paris que le Roi voulait conquérir, afin d'asseoir son autorité. Pendant trois ans de 1590 à 1594, le conflit armé s'est pour partie déroulé en Vexin.

Le nord-ouest du Vexin fut ravagé par les combats, rançonné par les pillards, le cheptel fut décimé, la population eut à souffrir de la famine, elle avait diminué, peut-être de 10 à 15% (24). Le XVII<sup>e</sup> siècle, du fait des troubles de la Fronde, des épidémies, des famines, des intempéries, des dures conditions imposées au peuple par la politique de Louis XIV, ne fut pas pour le Vexin une période faste. Elle est signalée par un recul démographique. Mais cela ne semble pas s'être traduit par un recul marqué des espaces agricoles et un progrès de la forêt. Les plans du Vexin de cette époque, sans doute au figuré très succinct, ne montrent qu'une occupation très modeste de l'espace par les boisements. Ainsi, une carte du nord-ouest du Vexin (25) de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle accorde une faible place à la représentation des espaces forestiers (carte n°9 p.78).

#### 5. Une amélioration s'instaure au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le Vexin rural et ses forêts.

A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle (26) jusqu'au deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le Vexin Français a connu une croissance démographique continue. De même se poursuit l'évolution agraire amorcée au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'intensification des systèmes de culture. Ainsi, du début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution (27) la population du Vexin septentrional et central a augmenté d'environ 4300 personnes; ce mouvement concerne 63 communes sur les 75 de ce secteur, réparties sur l'ensemble du territoire comme le révèle la carte n°10 p.81. Cette progression s'est poursuivie à un rythme un peu plus fort jusque dans les années 1830. En une quarantaine d'années le nombre d'habitants a augmenté de 2640 et cette augmentation concerne 57 communes sur 75 comme l'illustre la carte n°11 p.81.

---

(24) Ménard (C) : Les guerres de la Ligue en Normandie et dans les deux Vexin. Cahier n°40 de la SHGBE, Le Coudray-Saint-Germer, 1997, pp.79-92.

(25) Carte du nord-ouest du Vexin Français, fin du XVII<sup>e</sup> siècle, collection particulière

(26) Dupâquier (J) : Histoire du Vexin français, pp. 37-68 in Dupâquier (J) et alii :

Nouveau Guide du Vexin français. Saint-Ouen L'Aumône, Editions du Valhermeil, 2002, 368 p.

(27) Dupâquier (J) Statistiques démographiques du Bassin parisien 1636-1720. Paris, Gauthiers-Villars, 1977, 784 p.

Donc en 130 ans, la population du nord et du centre du Vexin aurait augmenté de près de 7000 personnes passant de 23000 à 30000, soit près d'un tiers en plus. A condition que le nombre de personnes par feu retenu par Jacques Dupâquier, quatre, étant estimé comme le plus plausible corresponde bien à la réalité des familles et soit valable pour toutes les paroisses de cette partie du Vexin au XVIIIe siècle (28). Compte tenu de cette prudence d'appréciation, ces chiffres expriment une progression certaine de la population qui tranche avec la stagnation, voire le recul de la période précédente.

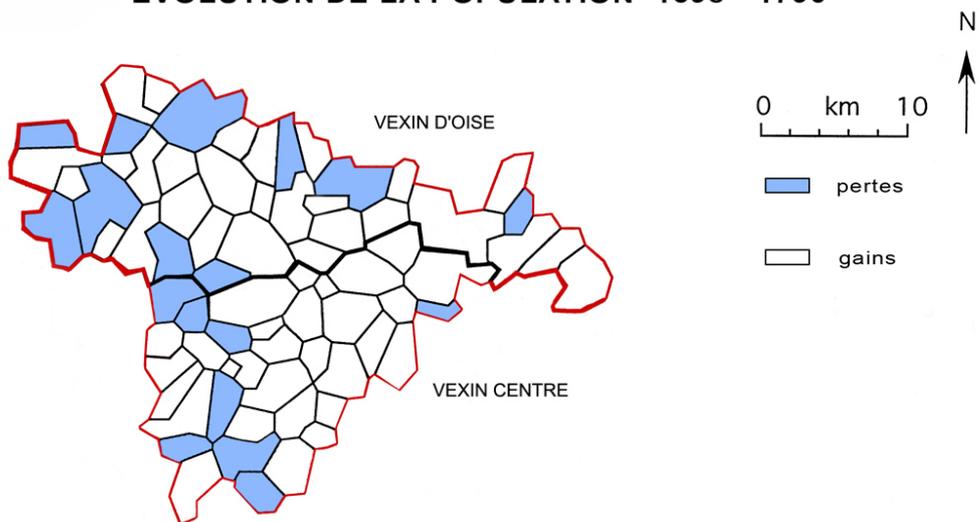
La situation des espaces forestiers au XVIIIe siècle peut difficilement être valablement comparée à celle de la période précédente faute de sources fiables, et concernant l'ensemble de région. Les premières données chiffrées émanent de l'enquête de 1717 réalisée par l'intendant de l'élection de Pontoise (29); Cette enquête fut menée par des commissaires dans 13 paroisses sur les 63 que comptait l'élection. Seules ont été conservées les données relatives aux bois pour dix paroisses qui totalisaient environ 576 hectares de bois, ce qui représente moins de 10% de la surface des finages. Pour ces mêmes paroisses avec les données des procès-verbaux des plans d'intendance établis au début des années 1780 dans la Généralité de Paris montrent des surfaces forestières totalisant près de 200 hectares en plus. Cela correspond à un tiers d'augmentation, ce qui est peu réaliste, dans la mesure où les friches s'accroissent encore plus fortement. Compte tenu de l'évolution agraire et de la pression démographique au XVIIIe siècle, il n'est pas concevable qu'il y ait eu une telle croissance de la superficie boisée. Plus vraisemblablement, l'enquête de 1717, selon Jacques Dupâquier, n'a peut-être pas pris en compte les bois mis en réserve. Elle incite en tout cas à ne pas considérer ces treize paroisses comme représentatives de l'ensemble des paroisses du Vexin. Tout au plus suggère-t-elle une

---

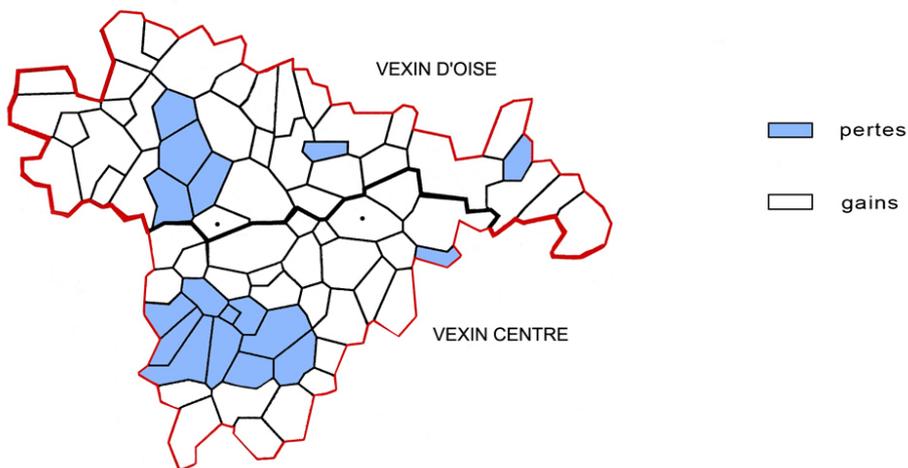
(28) Dupâquier (J) : La population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV (thèse). Paris, Editions de l'EHESS, 1979, 440 p.

(29) Dupâquier (J) : Les campagnes du Vexin d'après l'enquête de 1717. Mémoires SHAPVOV, 1976, tome LXVI, tiré à part, 22 p.

carte n° 10 : **EVOLUTION DE LA POPULATION 1698 - 1790**



carte n° 11 : **EVOLUTION DE LA POPULATION 1790 - 1831**



possible augmentation des surfaces forestières au XVIIIe siècle en Vexin (30). La même incertitude ressort des rares comparaisons possibles entre le début de ce siècle et sa fin (31). Ainsi, le registre de la seigneurie de Montgeroult (32) indique en 1705 34,6 hectares de bois, mais sans tenir compte ni du parc boisé du château, ni de trois bois seigneuriaux. Le plan d'intendance de 1780 (33) annonce une surface boisée de 43 hectares, soit un gain d'environ 8 hectares équivalant à 20% de bois en plus. Le cas de Bréançon montre la fragilité des informations sur les bois que peuvent fournir les documents terriers. Le registre terrier de la seigneurie en 1765 (34) ne concerne qu'une partie de la paroisse, il ne figure que moins de vingt hectares de bois relevant des censitaires sans citer non plus ceux du domaine utile en 1765. Vingt ans plus tard, le plan d'intendance (30) en relève pour la paroisse près de cent. Cette différence de chiffres exprime sans doute vraisemblablement la non coïncidence entre l'étendue de la seigneurie et le territoire de la paroisse plutôt qu'une spectaculaire improbable hausse de la surface forestière en si peu de temps.

Ces exemples montrent combien est délicate l'appréciation des espaces forestiers au XVIIIe siècle et la comparaison entre diverses époques, car plusieurs écueils sont posés: la rareté des sources, l'enchevêtrement des seigneuries et des paroisses, la définition des espaces boisés, notamment celle des espaces mixtes comme les landes boisées, les prés-aulnaies. Sont-ils toujours classés de la même façon en bois, ou en friches, ou en aulnaie, ou en prés dans les terriers et dans les documents d'intendance? Toutes ces remarques appellent à une grande circonspection quant à l'utilisation de ces documents.

Les procès-verbaux des plans d'intendance, les terriers tardifs postérieurs à 1780 établis dans le cadre paroissial et les états de sections de la période révolutionnaire et consulaire procurent des renseignements plus complets et relativement plus fiables pour 55 paroisses ou

---

(30) Dupâquier (J) : Paysage et société : le Vexin français au XVIIIe siècle. Mémoires SHAPVOV, 1977, tome LXVII, pp. 47-56.

(31) Dupâquier (J) : Le Vexin français à la fin de l'Ancien Régime. Mémoires SHPVOV, 1978, LXVIII, tiré à part, 62 p.

(32) ADVO, E1036. : Atlas de la seigneurie de Montgeroult (1705),

(33) ADVO C 106. : Plans d'intendance de la Généralité de Paris,

(34) ADVO, E 1088 : Registre terrier de la seigneurie de Bréançon (1759 – 1765),

communes sur les 75 du Vexin septentrional et central (35). La part des bois reste modeste et se situe autour de 12% de la surface totale. Comparés aux indices ci-dessus évoqués, ces chiffres n'amènent pas à envisager un recul ou une hausse marqués des surfaces boisées. La poussée démographique qu'a connue le Vexin au XVIIIe siècle ne semble pas s'être accompagnée d'une vague de défrichement telle qu'ont pu en connaître d'autres régions comme les Vosges (36). Tout au plus y a-t-il eu des extensions du domaine cultivé, limitées à des sites précis, sur des surfaces réduites, comme dans la paroisse du Ruel. Ses sols de valeur médiocre ne permettaient l'amélioration des rendements. Cette insuffisance a été compensée par l'augmentation de la surface cultivée obtenue par le défrichement du Bois de Rougemont. (37).

Ce mouvement démographique positif en Vexin au XVIIIe siècle ne s'est pas accompagné d'un bouleversement des paysages ruraux. Les causes de cette situation ont été analysées par Kim Kyung Keun (38) : l'apparition et l'extension de cultures très rentables, céréales, pomme de terre, leur intensification, le recul des jachères et des pâtures d'une part, d'autre part le développement de la pluriactivité nourrie en particulier par la demande de villes proches et celles de Paris, l'existence d'une importante petite propriété spécialisée dans la vigne ou la culture fruitière à côté de celle de céréales, sont les facteurs qui ont permis de faire vivre une population plus nombreuse sans augmenter la surface agricole au détriment de la forêt.

---

(35) A.N. :R3.14.197, Chambly, ventes d'arbres(1776). Montjavoult, registre terrier, (1788), Q1\* 852.

ADO : registre terrier du marquisat de Sandricourt (1751), 1 Ep 12/3. Courcelles , dénombrement (1776), S 4 ; Hénonville, atlas terrier légendé (1771), J 1145/14. Lierville, états de sections (1791), Pp 3331.

ADE : Chambors, registre terrier, (1787), 77 F/457. Seigneurie de Montbines (1777) E 221.

ADVO : fonds Vasseur : Montagny, registre terrier (1785). Archives communales, états de sections, n.c. Délincourt (1791), Fay (1791) Archives privées : Vaudancourt, registre terrier (1788).

(36) Jehin (P) : Les forêts des Vosges, du Moyen-Age à la Révolution (thèse). Strasbourg,PUS, 2005, 398 p.

(37) De Framond (H) : Le site et les espaces boisés en Vexin français in compte-rendu du colloque "L'arbre en Vexin français ",Théméricourt, bulletin de l'Association des Amis du Vexin Français n° 19, pp 5-22.

(38) Kim (Kyung Keun) : Le Vexin français de 1700 à 1850 : une économie rurale préindustrielle en progrès. (thèse). EHESS, Paris, 1990, 335 p.

-Le faible taux de boisement, comparé à celui de la période suivante, s'explique plutôt comme un héritage des siècles passés pendant les quels les espaces forestiers ont subi des dégradations lourdes, inscrites durablement dans le paysage.

D'ailleurs au XVIIIe siècle des initiatives des plantations forestières sont signalées dans les documents fonciers. Ils indiquent pour treize paroisses du Vexin de l'Oise, entre 1750 et 1792 plus de 107 hectares de bois nouvellement plantés, de remises plantées, de replantation de jeunes bois, de terres plantées en jeune bois et aulnaies.

## II. L'époque contemporaine: mutations du monde rural et reconquête forestière.

De 1780 à 1830, au cours de ce demi-siècle marqué en France par des transformations politiques, sociales, économiques importantes, malgré des difficultés liées aux troubles et aux guerres, la population du Vexin Français a continué de croître,. Dans le même temps il apparaît comme une de régions les plus dynamiques au niveau agricole avec des progrès de la production et une hausse des rendements, en particulier pour le blé et la pomme de terre dont les surfaces cultivées augmentent; parallèlement les cultures fourragères prennent de l'importance, les cultures de jardin et la vigne améliorent leur rendements. Mais l'activité agricole n'était pas le seul facteur de dynamisme de l'économie rurale. Les activités commerciales et artisanales occupaient encore un quart de la population active masculine au milieu du XIXe siècle; beaucoup étaient exercées à côté de travaux agricoles par d'anciens journaliers ou manouvriers propriétaires de quelques parcelles de terre qu'ils cultivaient.

### 1. Le Vexin : un pays rural prospère jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Dans la première moitié du XIXe siècle les campagnes vexinoises sont une terre de pluriactivité. Celle-ci est liée à la structure agraire et à l'économie agricole, mais elle est aussi reliée à l'évolution des conditions économiques générales. Elle a contribué à éviter la multiplication de journaliers sans "terre", permettant aux petits cultivateurs d'acquérir quelques lopins de terre et souvent leur maison, et ainsi de rester vivre au pays.

Avec la Révolution, il y a eu extension et renforcement de cette petite propriété. Elle a su valoriser au mieux les cultures nouvelles, le cheptel pour augmenter les rendements. Elle a joué un

rôle essentiel dans la croissance de l'économie rurale qui a pu se réaliser sans bouleversements majeurs au niveau agraire ou technique.

Cette influence se retrouve au niveau des espaces forestiers. Entre 1780 - 90 et le début des années trente du XIXe siècle, les espaces boisés ont progressé en surface. Dans les 65 communes du Vexin du nord et du centre où une comparaison prudente peut-être faite entre ces deux époques, s'observe une progression significative des surfaces forestières, même si celle-ci doit tenir compte de la définition des espaces boisés. Celle-ci peut varier selon les méthodes d'inventaire.

Vers 1830, ces petits propriétaires - journaliers et manouvriers étaient 770 à détenir 5% de la surface boisée. Encore faut-il y ajouter un certain nombre de commerçants et d'artisans pour qui la culture de quelques parcelles de terre contribuait au revenu familial.

Cette progression de la superficie forestière s'est opérée parallèlement à l'augmentation de la population rurale. Cette double évolution semble suggérer que les bois sont au moins en partie, intégrés à l'économie rurale et à l'équilibre de la société des campagnes vexinoises. En effet, au premier tiers du XIXe siècle, les petits propriétaires de bois (possédant moins d'un hectare de bois) détenaient le sixième des espaces forestiers. Le petit monde besogneux des campagnes était devenu détenteur de bois, soit par acquisition, soit par boisement de terres en friches.

## 2. La seconde moitié du XIXe siècle : le temps des crises pour le Vexin rural.

La seconde partie du XIXe siècle voit se développer la crise de campagnes vexinoises et la poursuite de l'extension des espaces forestiers. Cette crise a revêtu plusieurs aspects :

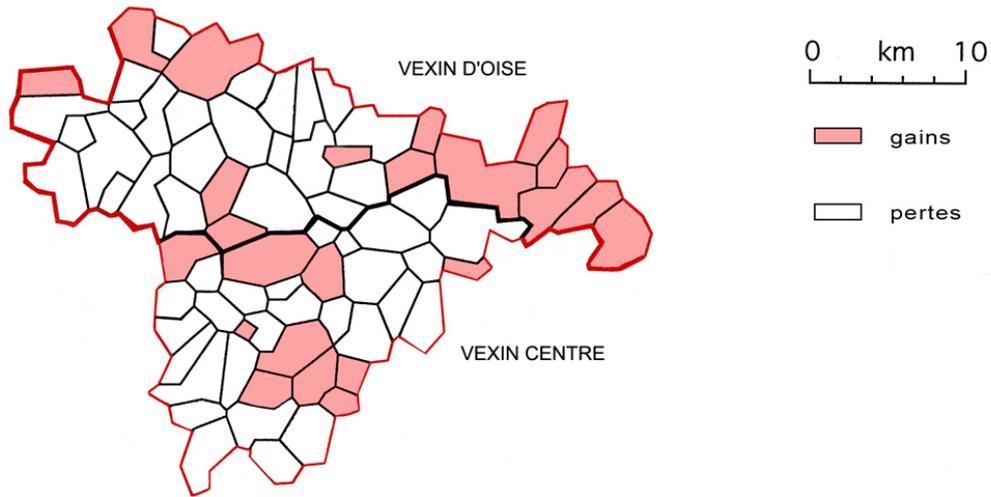
a) Un des signes des changements profonds qui ont affecté les campagnes vexinoises est la baisse de leur population (39) (40). Du début des années trente du XIXe siècle au début du XXe siècle, le Vexin du nord et du centre a perdu globalement 2637 personnes, selon les données de

---

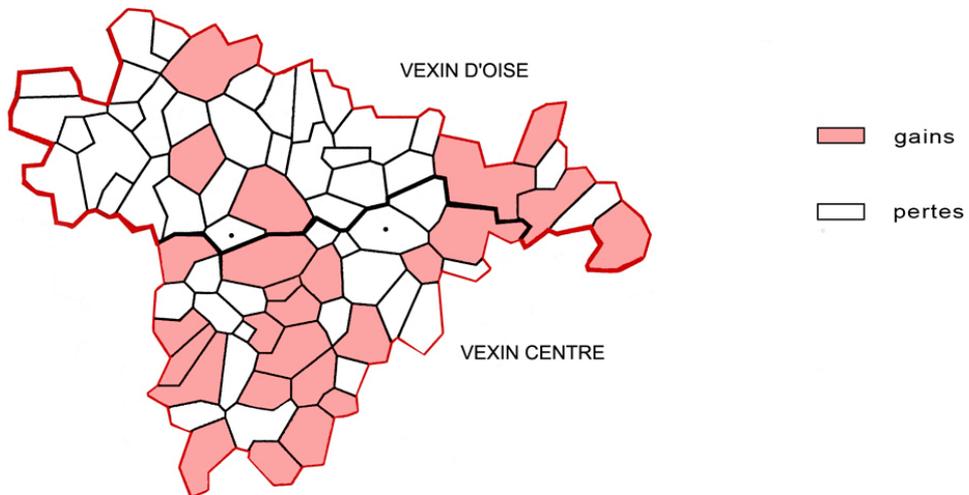
(39) Lemaire (R) : Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Oise. Paris, Editions du CNRS, 1976, 880 p.

(40) Dupâquier (J), Felkay (N), Guérout (J) : dictionnaire d'histoire administrative et démographique : La région parisienne. Paris, Editions du CNRS, 1974, 922 p.

carte n° 12 **EVOLUTION DE LA POPULATION 1831 - 1911**



carte n° 13 : **EVOLUTION DE LA POPULATION 1911 - 1962**



censement de 1831 et de 1911. Comme le montre la carte n° 12 p.86 ce phénomène touche 52 communes sur 75, 25 communes du Vexin d'Oise et 26 du Vexin centre. L'essentiel de ce déficit se situe en Vexin centre qui a perdu 2775 personnes, alors que le Vexin d'Oise n'enregistre un recul de 2518 personnes. Il y a donc eu un recul total de 5293 individus, mais il a été atténué par des gains de population de 2656 personnes dans 13 communes du Vexin d'Oise et 604 dans 10 communes du Vexin centre, ce dernier étant très largement déficitaire. Cette différence d'évolution entre les deux secteurs s'explique essentiellement par la plus grande proximité du Vexin centre de la région parisienne.

L'évolution de Paris et de sa proche banlieue au cours du XIXe siècle a amené la ville capitale à capter une partie de la population du Vexin (41). Jusqu'au début du XVIIIe siècle, le rôle politique de Paris a assuré sa croissance. Son marché n'avait encore qu'une influence régionale, mais s'y développaient des activités commerciales de dimension nationale voire internationale. Celle-ci ont amené la croissance d'une population des commerçants, des artisans, de personnels de service. La ville de Paris atteignait en 1800 près de 550000 personnes. La population de l'agglomération double entre 1801 et 1851, et triple dans la seconde moitié du siècle. Cet accroissement a coïncidé avec l'essor des grandes affaires parisiennes liées à la création d'un grand marché national, élargi sous la IIIe République à un marché colonial, une économie concentrée autour de grandes banques et de grandes sociétés industrielles et commerciales. Ces activités puisaient leur main-d'oeuvre d'abord dans les pays limitrophes du bassin parisien, parmi lesquels le Vexin Français. En 1833 10% de la population venait de ce secteur proche ; à la fin du XIXe siècle il représentait encore 8% de la population du département de la Seine.

Les cas de Montjavoult dans l'Oise et de Montgeroult en Vexin centre illustrent le phénomène de dépopulation. Comme l'exprime la graphique n°1 p.89 à Montjavoult le maximum démographique se situe en 1831; puis lui fait suite une chute continue jusqu'en 1911. Montgeroult est représentative des communes de vallées de l'est du Vexin, peu éloignées d'un centre urbain et qui ont bénéficié de l'implantation du chemin du fer à la fin du Second Empire. A un déclin modéré de 1836 à 1872 a succédé une progression modeste de la population jusqu'au premier conflit mondial. A l'inverse comme le montre la graphique n°2 p.89, Chaumont-en-Vexin fournit l'exemple d'un développement continu de 1831 à 1911, passant de 1126 à 1424 habitants.

---

(41) George (P), Randet (P), Bastié (J) : La région parisienne. Paris, PUF, 1964, 192 p.

Il correspond au type du chef-lieu de canton rural à fonctions administratives et commerciales, qui a bénéficié à partir de 1868 du chemin de fer de Paris à Gisors. Bornel situé dans la vallée de l'Esches était en 1831 un simple village de 582 habitants, il double sa population et en 1911 atteint 1182 habitants, comme de nombreuses localités du Vexin, sa population a décliné jusqu'en 1851, comme l'illustre le graphique n°3 p.89 Le décollage démographique a accompagné l'installation et l'essor d'activités industrielles dans la commune, et fut renforcé par la desserte ferroviaire vers la vallée de l'Oise et Paris à partir de 1875.

b) Les difficultés de l'agriculture constituent une seconde cause de la crise qui affecte le Vexin rural. L'agriculture en Vexin n'a pas échappé aux difficultés qu'elle a rencontrées dans l'ensemble du territoire national pendant la seconde moitié du XIXe siècle (42). Cette crise est le résultat de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la diminution de la main d'œuvre a été sensible à partir des années quarante du XIXe siècle. Elle concerne en premier lieu le petit peuple des campagnes qui vit chichement de quelques cultures sur de petites parcelles et de petites activités annexes. Cela a coïncidé avec une baisse des surfaces mises en cultures en Vexin du nord et du centre : celles reculent entre 1830 et 1914 de 6400 hectares qui ne sont que partiellement compensés par l'augmentation de 3400 hectares des surfaces en herbe. Ces simples chiffres traduisent l'ampleur de la déprise agricole. La surface agricole utile diminue de plus de 6%.

Ainsi, une culture spécialisée comme la vigne, si importante encore en Vexin oriental et méridional à la fin du XVIIIe siècle a reculé tout long du XIXe siècle, tout d'abord sous l'effet du manque de main-d'œuvre jeune qui hypothèque la relève des vigneron ; ensuite, surtout dans la seconde moitié du siècle, en raison de la concurrence des vins moins chers du Midi qui parviennent sur le marché parisien ; enfin la crise du phylloxera a abouti à la fin du siècle à la quasi suppression du vignoble en Vexin. Ainsi en Vexin de l'Oise et du centre, à la fin du XVIIIe siècle la viticulture était présente dans 26 communes, en 1833 il n'y en a plus que 17 et en 1914 une seule.

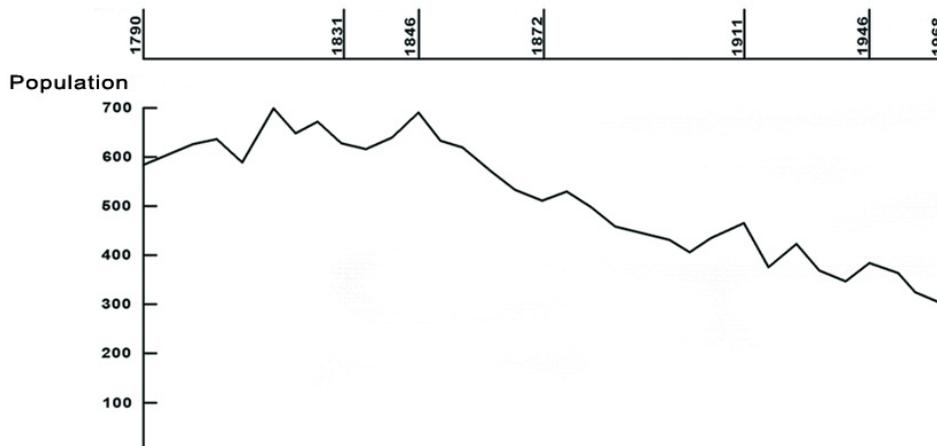
Cette disparition n'est pas sans conséquences sur les débouchés de certains produits forestiers, tels les bois de châtaignier utilisés comme matériel dans la viticulture et la préparation du vin.

---

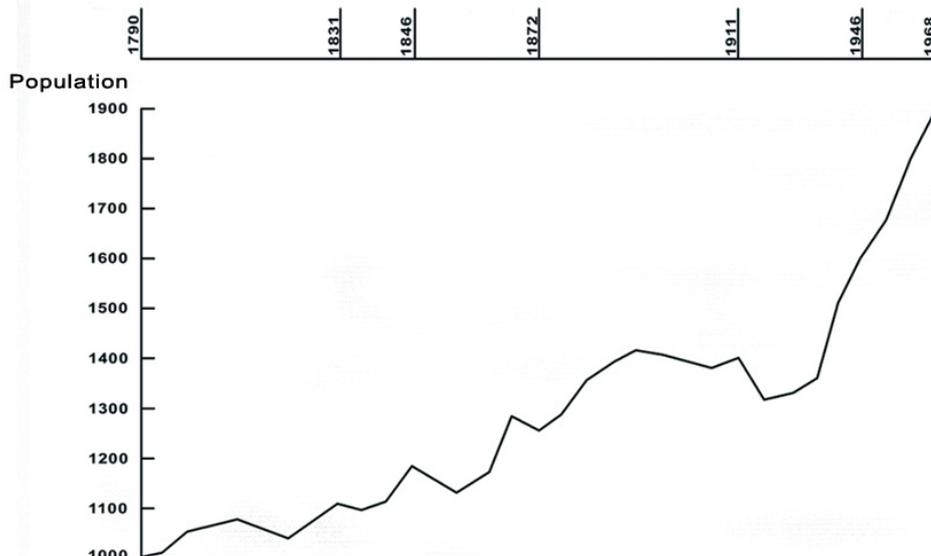
(42) Juillard (E) et alii : Apogée et crise de la société paysanne 1789-1914, in Duby (G) et Wallon (A) éd. , Histoire de la France rurale, tome III, Paris, Seuil, 1976, 575 p.

# EXEMPLES D'ÉVOLUTION DE POPULATION

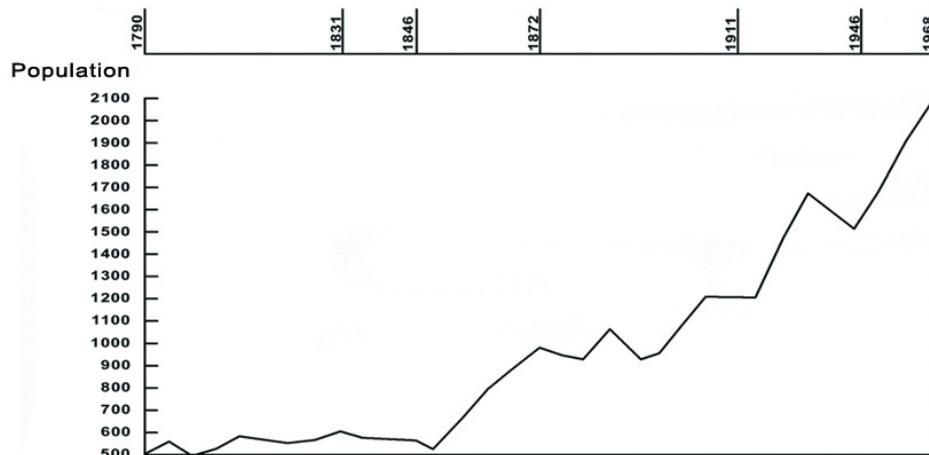
Graphique n°1 POPULATION DE MONTJAVOULT : EVOLUTION 1790 - 1968



Graphique n°2 POPULATION DE CHAUMONT-EN-VEXIN : EVOLUTION 1790 - 1968



Graphique n°3 POPULATION DE BORNEL : EVOLUTION 1790 - 1968



Cette évolution de l'agriculture n'a pas seulement affecté la population de main-d'oeuvre de journaliers et salariés de l'artisanat qui a émigré vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie. Elle a atteint aussi la catégorie de petits propriétaires. Pour le Vexin de l'Oise et du centre, d'après les données du cadastre (43), il y a eu une diminution de 2264 propriétaires soit 22% du nombre total de propriétaires au début de la Monarchie de Juillet. Mais cette baisse fut plus importante: elle atteint 2248 propriétaires repartis sur 58 communes. Ce chiffre ne fut compensé que par une augmentation de 584 propriétaires dans 17 communes. Elle peut être le résultat de partages successoraux comme à Bréançon où les propriétaires sont passés de 318 à 344; ou des achats de terre par des propriétaires extérieurs à la commune comme à Sagy où les propriétaires sont passés de 348 à 477. Cette évolution a donc affecté aussi les structures agraires.

c. Les activités de caractère industriel connaissent d'importantes mutations en Vexin.

Ces transformations constituent un autre facteur important des changements qui interviennent en Vexin au cours du XIXe siècle.

Pendant le XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle, le Vexin est terre d'entreprises manufacturières, artisanales et de travail à domicile (44).

L'industrie textile était représentée par le travail de la "dentelle blonde" qui était pratiquée par les femmes dans de nombreux villages des régions de Chaumont et de Méru depuis le XVIIe siècle. Cette activité se réduisit presque totalement au milieu du XIXe siècle. Un même étiolement concerne la bonneterie. De petites filatures ont prospéré : ainsi une filature créée à Trie-Château en 1816 employait 250 ouvriers et fonctionna jusqu'en 1855. Une autre employant 140 ouvriers fut ouverte à Enancourt-Léage près de Chaumont en 1820 et cessa ses activités en 1856. D'autres entreprises apparues dans la seconde moitié du XIXe siècle contribuèrent localement à stopper la chute de la population : par exemple la sucrerie d'Us, la verrerie de Marines ouverte en 1871, ou encore la brosserie de Trie-Château fondée en 1872 et qui occupa jusqu'à 1750 employés. L'industrie de la tabletterie apparue dans la région de Méru dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, connaît un important développement au XVIIIe siècle, en lien avec les marchés parisiens. De 1830 à 1890, elle connaît une intense activité.

---

(43) Ancien cadastre, matrices, série P (1821 – 1838) ADO, 1832 – 1835 ADVO ; cadastre révisé (1914) ADO et ADVO.

(44) Briand (J), Waro (F) et alii : Vexin et Thelle d'hier, terres d'entreprises. Trie-Château, Editions Le Pétilion, 2013, 224 p.

Cette activité explique en grande partie l'arrêt du déclin démographique, voire la reprise de population à partir des années soixante du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle de communes comme Villeneuve-Le-Roi, Ivry-Le-Temple, Hénonville.

d. Le développement des régions périphériques industrielles s'est affirmé aux XIXe et XXe siècles.

La localisation des centres urbains situés dans les vallées bordières du Vexin est indiquée sur la carte n°14 p. 92. Ils ont été desservis à partir du milieu du XIXe siècle par le chemin de fer. Il a constitué un atout décisif pour l'essor des activités industrielles : il a facilité l'arrivée des matières premières et l'acheminement des produits finis, principalement vers Paris et sa proche banlieue. Les sociétés trouvaient par ailleurs intérêt à utiliser la main-d'oeuvre locale moins coûteuse que celle de Paris.

Ces centres ont attiré ainsi la main-d'oeuvre locale moins couteuse. Leur population, des débuts de la IIIe République à la veille de la Première Guerre Mondiale a augmenté de quelques 45000 personnes : plus de 1500 à Gisors, plus de 2300 à Méru, 9000 dans la vallée de l'Oise de Persan à Pontoise, 6300 à Beauvais, 10000 dans la bassin de Creil, 14000 dans la vallée de la Seine de Conflans à Vernon.

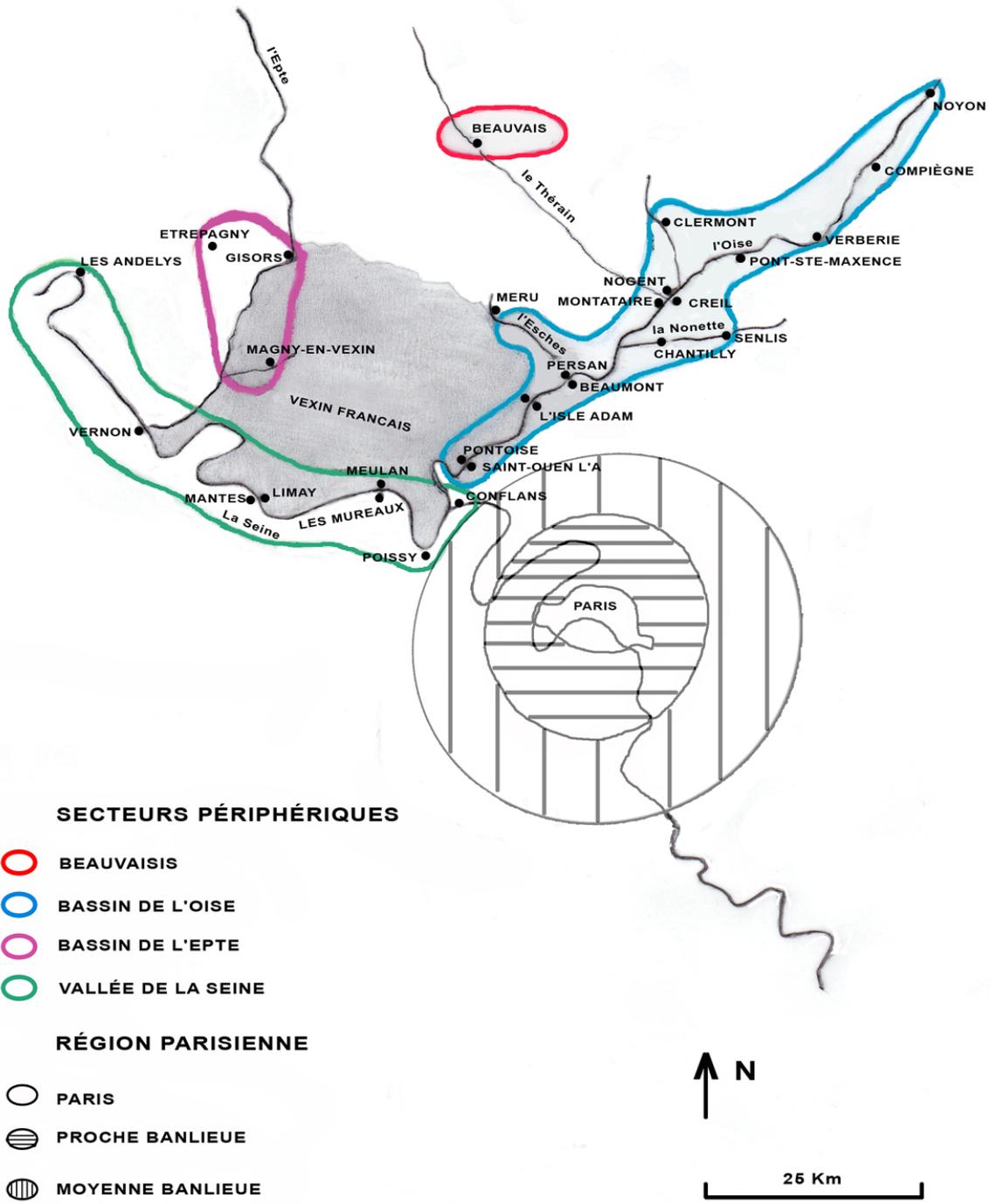
Gisors et ses communes périphériques (45) ont attiré la main-d'oeuvre des campagnes voisines avec le développement à partir des années 1840 de la teinturerie Davilliers qui employait 150 salariés, le secteur de la tannerie, de la mégisserie de la chamoiserie qui regroupait plus de 160 travailleurs, la métallurgie de métaux non ferreux qui occupait en 1880 quelque 500 ouvriers. S'y ajoutaient les industries du bois avec quelques 200 employés.

De le milieu du siècle, les industries traditionnelles se sont transformées sous l'effet de facteurs locaux et des courants commerciaux, la meunerie, le tissage ont cédé le pas, la métallurgie s'est diversifiée et s'est s'affirmée, comme le travail des cuirs et peaux, les industries de l'habillement, les industries du bois qui trouvaient localement une partie de leur matière première.

---

(45) Passy (L) : L'industrie dans le canton de Gisors. Recueil des travaux de la société d'agriculture de l'Eure, Evreux, 1909, pp.55-91.

## VILLES PÉRIPHÉRIQUES ET RÉGION PARISIENNE



A Magny-en-Vexin (46), les industries traditionnelles comme la corderie connurent le déclin.

D'autres apparurent: la sucrerie, créée en 1870 employait de 100 à 180 personnes. La chaiserie, activité existant dès le milieu du XVIIIe siècle, connut sa grande époque dans la seconde partie du XIXe siècle, particulièrement entre 1860 et 1880. Elle se fournissait en bois dans les forêts du Vexin et du Pays de Thelle. En 1879 elle employait 400 travailleurs, mais cette activité déclina ensuite pour ne plus employer que 92 travailleurs en 1911.

Méru et le Pays de Thelle (47) virent débiter l'activité de la tabletterie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle y connut un développement important au XVIIIe siècle. En 1800, soixante fabricants employaient 1000 ouvriers; ils confectionnaient des produits expédiés pour finition à Paris. Au cours de la période 1830 - 1890 s'effectua une diversification des productions que fabriquaient quelque 2000 ouvriers. Le secteur connut à la fin du XIXe siècle une crise qui favorisa l'essor de la boutonnerie. Celle-ci, et la tabletterie fournissaient du travail à 10000 ouvriers avant 1914.

Ce développement des villes périphériques a eu des conséquences contradictoires en Vexin : d'une part cet appel de main d'œuvre a contribué à l'exode rural vexinois, mais, d'autre part, il a permis d'atténuer le mouvement de dépopulation en maintenant ou même en faisant croître la population des communes des marges.

3. Au XXe siècle, le Vexin est de plus en plus intégré au cadre national.

a) L'économie et la société du Vexin ont été de plus en plus influencées par les évolutions extérieures. Elles subissent les conséquences de situations régionales et nationales, comme la croissance considérable de l'agglomération parisienne, la transformation de l'agriculture. Le Vexin a été marqué par les conséquences des guerres et des crises. Pour autant, le Vexin enregistre au XXe siècle une extension des espaces forestiers encore plus forte que celle du siècle précédent.

Dans la première moitié du XXe siècle est amorcé un timide redressement démographique. Si, pour le Vexin de l'Oise et du centre le bilan démographique est négatif, le demi siècle qui suit,

---

(46) Vasseur (R) et Waro (F) : Magny -en-Vexin des origines à 1914. Saint-Ouen-L'Aumône, Editions du Valhermeil, 1995, 428 p.

(47) Bonnet (L) : La nacre, la tabletterie, le bouton, l'éventail. Méru, District des Sablons, 1998, 160 p.

pourtant marqué par les conflits et les crises, enregistre un léger progrès sur la situation du début du XXe siècle. Cependant le bilan en 1962 ne dépasse l'état de 1831 que si on prend en compte Chambly qui atteint 5331 habitants et est intégrée alors à l'agglomération de Persan-Beaumont.

La carte n° 13 p.86 montre cette évolution de la population entre 1911 et 1962: 49 communes ont perdu 2766 habitants, elles étaient majoritairement en Vexin d'Oise qui a subi à son tour l'attraction de la région parisienne. 2161 personnes en moins dans 31 communes pour 605 en moins dans 18 communes du Vexin centre. Les seules communes du Vexin d'Oise à gagner de la population furent, celles de l'est proches des centres industriels de Méru et de la vallée de l'Oise, localités bien desservies en moyens de transport, Chaumont en Vexin qui a bénéficié de son statut de chef-lieu de canton et Lavilletterre qui a vu s'installer un centre d'apprentissage et une maison de retraite. Les 19 communes du Vexin centre qui ont vu leur population progresser étaient, en dehors de Marines qui tirait avantage de sa position de chef-lieu de canton et de la présence d'un hospice et de petites entreprises, et d'Avernes où s'était établi l'Orphelinat National des Chemins de Fer, celles situées sur les axes de transport: chemin de fer qui suivait la vallée de la Viosne, communes proches des marges urbaines et industrielles de la vallée de la Seine.

Ce sont donc les communes du plateau agricole, les plus éloignées de la vallée de la Seine et de l'agglomération parisienne, secteurs en pleine expansion industrielle, qui ont continué à se dépeupler mais selon un rythme beaucoup plus fort que dans la période précédente.

Au XXe siècle, les exemples pris pour le XIXe siècle sont révélateurs de l'opposition entre communes qui se sont dépeuplées et celles qui ont gagné de la population, comme indiqué sur la figure n° 1 p.17 Montjavoult a continué de se vider de ses habitants; Montgeroult a poursuivi sa croissance modérée.

La figure n°2 p.18 montre que Chaumont, après une décennie de déficit démographique qui a suivi 1918, a vu augmenter sa population de quelque 600 personnes en trente ans, soit le tiers de celle du début des années vingt. Même forte progression à Bornel. Mais les effets des difficultés économiques, les conséquences des conflits et leurs effets locaux ont imposé presque partout des paliers ou des reculs momentanés.

## b) Une accentuation de la crise du monde agricole

Lorsque éclata le premier conflit mondial, l'agriculture en Vexin reposait encore en grande partie sur le travail des hommes, et était peu mécanisée, comme dans l'ensemble du pays (48), sauf pour quelques grands domaines, comme celui du Boullemaume à Lierville. Avec la guerre, le manque d'hommes a empêché d'assurer la culture de toutes les surfaces. Il en a résulté une réduction des superficies cultivées, une extension des prés, un développement des accrues forestières sur les terres délaissées.

Il s'ensuivit une diminution de la population agricole. Ce fut le départ des petits paysans vivant totalement ou partiellement d'une agriculture de subsistance qui a alimenté principalement ce mouvement. S'y sont ajoutées les pertes dues au conflit, plus de 1200 victimes pour le Vexin d'Oise et du centre qui ont inscrit dans la durée de l'après-guerre ce déficit en hommes. Il fut en partie comblé par l'appel à des travailleurs étrangers, par le développement de la mécanisation à traction animale, notamment les moissonneuses-batteuses, des transformations des techniques de production, l'utilisation des fertilisants. Mais, le capital engagé dans l'agriculture n'était que faiblement rentabilisé.

Les effets de la grande dépression économique des années trente contribuèrent, en Vexin comme ailleurs à accentuer les difficultés du monde rural : le revenu agricole baissa d'un quart de 1931 à 1935 pour augmenter de moitié dans les trois années suivantes, mais le pouvoir d'achat subit un fort recul en 1934-35 et le niveau d'avant la crise ne fut pas retrouvé en 1940.

Ce terrain difficile fut aggravé par les conséquences de la Seconde Guerre Mondiale: Le manque d'hommes mobilisés, les morts et les prisonniers, entraînaient un nouveau recul des terres cultivées et du cheptel, ce qui favorisa l'extension des accrues forestières. Dans l'après guerre, les besoins en alimentation amenèrent une augmentation des productions, mais les forts progrès de la mécanisation, dans les années 50-60, l'utilisation massive d'engrais, augmentèrent la productivité, sans qu'il y ait besoin d'accroître les surfaces cultivées au détriment des boisements. Cette modernisation de l'agriculture a nécessité des investissements coûteux que ne pouvaient supporter les exploitations de petite taille dont le nombre s'est restreint.

---

(48) Gervais (M), Jollivet (M), Tavernier (Y) : La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours, in Duby (G) et Wallon (A) éd. , Histoire de la France rurale, tome IV, Paris, Seuil, 1977, 674 p.

Le mouvement de concentration foncière commencé avant 1914 s'est poursuivi et renforcé. Globalement le nombre de propriétaires par commune a baissé de 2100. 59 communes sur 75 ont perdu 3290 propriétaires, pertes qui ont été en partie compensées par 1180 propriétaires nouveaux dans 16 communes, pour l'essentiel des communes de marges du Vexin.

c) Le développement considérable de l'agglomération parisienne, région capitale a suscité un important appel de main d'œuvre, et entraîné l'essor considérable de la banlieue parisienne, en population et en espaces. La carte n° 15 p. 97, illustre la croissance de la population et sa localisation à Paris, en banlieue et le long des axes de communication, grandes routes et vallées. L'attractivité de ces nouveaux sites urbains et industriels a été forte sur les pays environnants comme le Vexin. L'industrie du XXe siècle demandait beaucoup de place à proximité du chemin de fer et des voies d'eau. Autour se sont édifiées des cités pavillonnaires, des grands ensembles où a été logée la main-d'oeuvre venue de campagne. Ce fut en particulier le cas de la vallée de la Seine à l'aval de Paris (49) et de la vallée de l'Oise à l'aval de Compiègne (50) : par exemple les industries aéronautique à Argenteuil, aux Mureaux, les industries automobiles à Colombes, Poissy, Creil, des industries chimiques à Vernon, à Persan, des industries mécaniques à Conflans, à Montataire, qui sont toutes grosses utilisatrices de main d'œuvre.

Les petites villes périphériques comme Gisors, Magny, Méru ont connu une faible croissance démographique car elles n'ont fixé que peu d'industries nouvelles, du fait de leur éloignement des grands axes de développement industriel de la agglomération parisienne.

Il en a été tout autrement des vallées de l'Oise et de la Seine : la population de leurs centres urbains fut multipliée par trois entre 1911 et 1962.

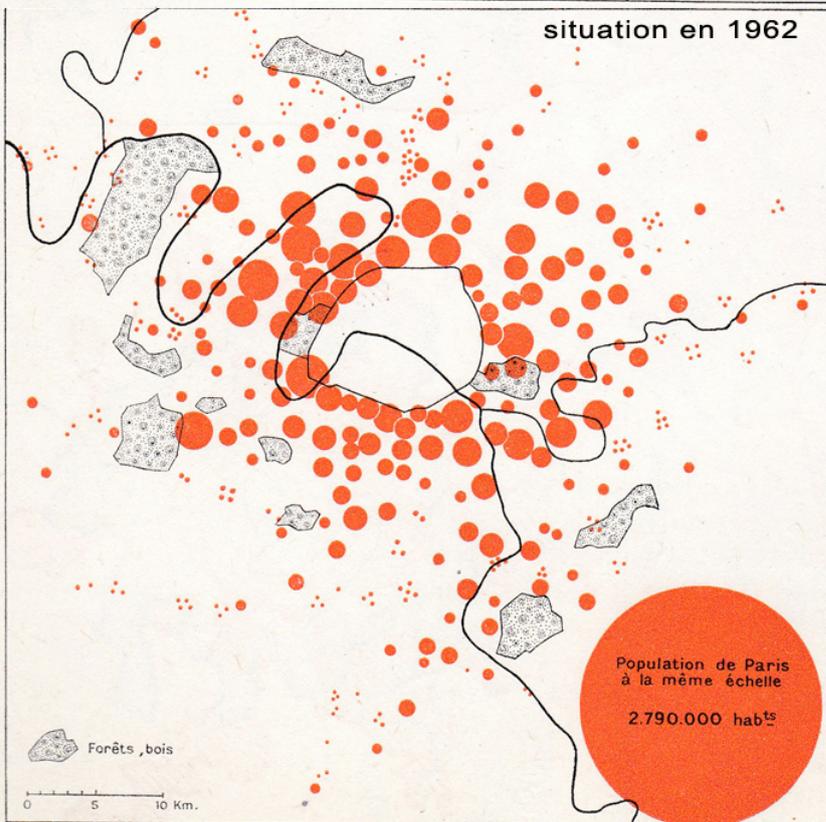
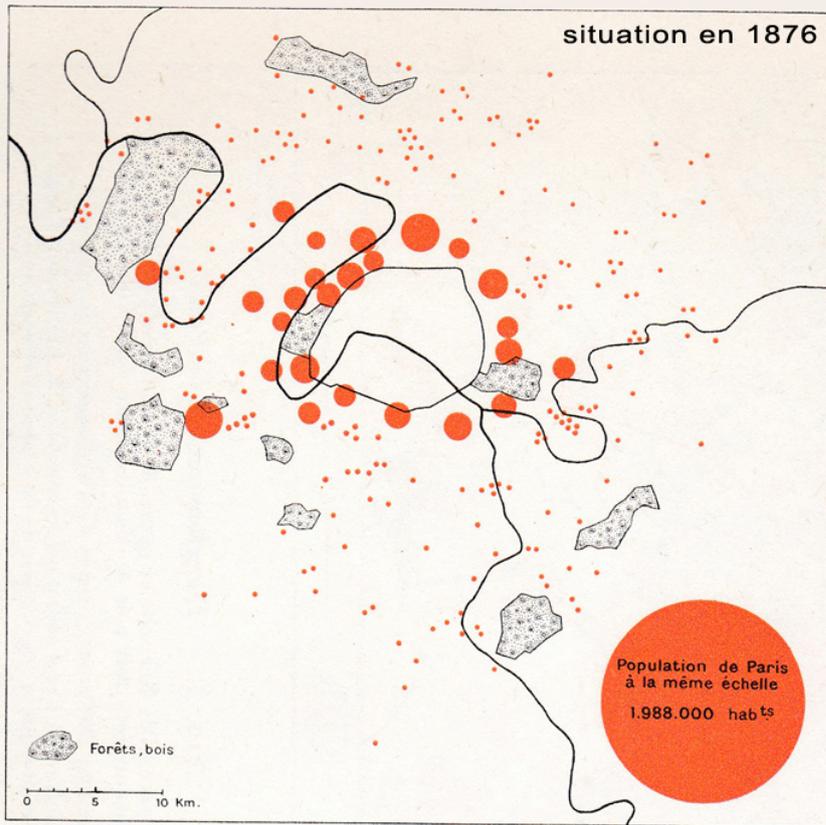
---

(49) Monnier (S), Liewig (M) : Un site, un héritage culturel, un territoire industriel : le Val de Seine de Poissy à Mantes. Eléments pour une mise en valeur. Communication au XIIIe congrès international de conservation du patrimoine industriel, Terni, 2006, 4p.

(50) Lazzaroti (R) : L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise.(thèse), Paris, 1968, 590 p.

# L'EXPANSION DE LA BANLIEUE PARISIENNE, XIXe et XXe SIÈCLES

carte n° 15



Un point = 1 000 habitants. Au-dessus de 10 000 habitants, la population est représentée par des cercles de surface proportionnelle à son effectif.

d'après George (P), Randet (P), Bastié (J) : la région parisienne, p. 12, modifiée

Tous ces évènements politiques, nationaux et internationaux, toutes ces évolutions économiques, ont fortement imprimé leur marque au niveau régional et en Vexin même. Ils y ont prolongé et accéléré les changements intervenus dans la période précédente. Les nouvelles conditions de fonctionnement de l'agriculture, encadrée par les politiques agricoles, contrainte par les nouvelles techniques d'exploitation, confrontée au manque de main d'oeuvre ont abouti à deux conséquences : d'une part, un renforcement de la concentration agraire, d'autre part, une modification sensible des paysages ruraux avec l'abandon des parcelles cultivées de faible rapport ou difficilement exploitables avec les engins agricoles modernes. Cela a eu pour conséquences une extension des boisements, principalement par des accrues forestières, et une reconfiguration des limites des champs et des bois, la suppression de boqueteaux.

## Conclusion

La situation du Vexin explique son climat tempéré océanique. De celui-ci découle sa potentialité forestière qui est diversifiée par la variété des formes du terrain et des substrats. L'intervention de l'homme, de plus en plus prégnante depuis plusieurs millénaires, comme agriculteur, éleveur, défricheur de forêts, comme exploitant de diverses façons des espaces boisés maintenus, a profondément modifié les paysages forestiers du Vexin qui sont devenus à l'époque contemporaine des paysages entièrement construits. Ils n'occupent plus dans l'espace qu'une place réduite.

Le Vexin français, enjeu territorial des pouvoirs politiques, proche de la capitale, a subi de nombreux conflits qui ont affecté ses sociétés rurales et n'ont pas été sans conséquences sur ses paysages, notamment ses espaces forestiers.

Au cours des trois derniers siècles, le poids grandissant de Paris et de sa banlieue, avec le développement de l'industrialisation et de l'urbanisation dans toute l'agglomération jusqu'aux portes du Vexin, les évolutions techniques et économiques globales agissent fortement sur les équilibres de la société rurale vexinoise et sur ses paysages. Ces facteurs retentissent sur les espaces forestiers, la place qu'ils occupent dans l'espace, leur rôle économique et leur utilisation sociale en Vexin et au-delà.

## Chapitre 3 : Des espaces forestiers en expansion à l'époque contemporaine

---

S'il n'est pas possible avant le XIX<sup>e</sup> siècle d'obtenir une définition relativement précise des espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre et de leur superficie, du fait de la disparité des sources et de leurs lacunes, au XIX<sup>e</sup> siècle la réalisation de la carte d'État-Major et ses mises à jour périodiques, la confection du cadastre et sa conservation à l'époque contemporaine permettent de suivre l'évolution des étendues boisées sur l'ensemble du territoire vexinois. L'apport au XX<sup>e</sup> siècle de moyens techniques nouveaux contribue à assurer une mesure plus rigoureuse de l'espace et une représentation plus fidèle. Ils permettent de corriger en partie les imperfections du cadastre au niveau des contenances des parcelles et d'améliorer sa conservation.

Entre le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la progression mesurée des étendues forestières en Vexin d'Oise et du centre est de 1 700 ha soit 20 % de la surface boisée vers 1830. Ce faisant, la part des bois dans le territoire passe de 13% à 16% , seulement 3% en plus, ce qui représente un gain modeste.

Cette enquête sur l'expansion forestière en Vexin d'Oise et du centre aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles suscite une réflexion à trois niveaux :

Au niveau de l'espace : cette progression globale des bois doit être appréciée dans son étendue. Il convient de rechercher si elle touche l'ensemble du territoire ou seulement certains secteurs. Cette avancée forestière doit être aussi envisagée dans ses conséquences paysagères, examiner si elle se manifeste par des accrues discrètes à partir des boise-

ments existants ou si elle entraîne localement des modifications sensibles par des boisements importants des territoires.

Au niveau du rythme: cette évolution de la couverture forestière au cours de ces cent trente années peut être le résultat de plusieurs modalités. Il importe de déterminer d'une part si elle découle d'un processus continu pendant toute la période, ou si des phases différentes en intensité de boisement se succèdent; d'autre part, d'apprécier si les rythmes d'évolution sont synchrones ou non, d'une commune à l'autre, ou d'un groupe de communes à l'autre.

Au niveau des causes de cette progression forestière: celle-ci peut apparaître comme une conséquence de la déprise agricole que connaît le Vexin à l'époque contemporaine, résultat de l'exode rural et de la transformation de l'agriculture. Mais elle peut être aussi pour une part le résultat du mouvement de plantations de bois engagées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par les propriétaires forestiers en Vexin et poursuivies à l'époque contemporaine. La recherche de la part respective de ces deux processus peut contribuer à mieux comprendre les modalités de cette progression forestière.

La situation des espaces forestiers du Vexin d'Oise et du Centre au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle sera tout d'abord appréciée. Puis seront examinées les modalités de l'évolution des superficies boisées au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

## A. Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

### I. Des types de bois différents, diversement répartis dans le territoire.

Le Vexin français, dans sa partie nord et centrale, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ne possède pas de grands massifs forestiers dépassant les mille hectares, comme les pays limitrophes telles la forêt de l'Isle Adam ou celle de Montmorency en Pays de France, la forêt de Saint-Germain-en-Laye en Pincerai, les forêts de Rosny, de Moisson en Pays de Serve, la Forêt de Vernon et la forêt de Lyons en Vexin Normand, la forêt de Thelle en Pays de Thelle. L'ancienne forêt royale d'Arthies, dans le sud du Vexin Français a été disloquée en plusieurs massifs forestiers importants certes, mais qui ne dépassent pas quelques centaines d'hectares.

Le Vexin d'Oise et du centre compte des espaces forestiers diversifiés par leur dimension: une quinzaine de massifs forestiers de plus de 100 ha, principalement situés dans la partie nord du Vexin, plus d'une centaine de bois dont la surface est comprise entre 100 ha et 4 ha, des dizaines de petits bois et boqueteaux d'une superficie de 0,5 ha à 4 ha, des dizaines de bosquets, remises ou haies de taille inférieure à un demi-hectare qui ponctuent les différents types de terroirs, des linéaires boisés à fonction de protection ou d'agrément. Ces espaces forestiers sont représentés sur la carte n° 16 p. 103.

La distribution dans l'espace de ces divers types d'espaces forestiers, leur juxtaposition ou non aboutissent à l'édification de paysages diversifiés qui se différencient par la présence plus ou moins forte des espaces forestiers. Trois ensembles paysagers peuvent être distingués :

Les secteurs à forte implantation forestière. Ils sont charpentés par les grands massifs forestiers, autour desquels sont disposés des bois et des boqueteaux de toutes dimensions et entre lesquels sont intercalées des remises. Ces secteurs sont particulièrement développés dans le nord du Vexin.

Les secteurs où dominent les bois et les boqueteaux. Ils sont nombreux sur les flancs des buttes, les hauts bassins-versants, les versants des talus et des dépressions, les rebords des plateaux. Ces bois et boqueteaux sont de tailles très hétérogènes, les remises sont très présentes, ainsi que les linéaires boisés, haies ou rideaux boisés à fonction de protection sur des pentes ou en bordure de plateaux. Ces secteurs sont disséminés dans tout le territoire.

Les secteurs de faible emprise forestière. Ils correspondent aux plaines plateaux où dominent les cultures. Les espaces forestiers ne sont représentés que par des petits bois et des remises, relativement nombreux, mais de superficie très restreinte, disséminés au milieu de l'espace agricole.

1- Les secteurs à forte implantation forestière : le poids dominant des grands massifs forestiers.

Ils sont structurés autour de la quinzaine de grands massifs forestiers de plus de 100 ha que compte le Vexin d'Oise et du centre. Douze d'entre eux sont situés au nord du Vexin, deux en partie médiane, un troisième au sud. Leur taille varie d'un peu plus de 100 ha à 600 ha comme l'indique le tableau n° 2, p. 104, ci-dessous :

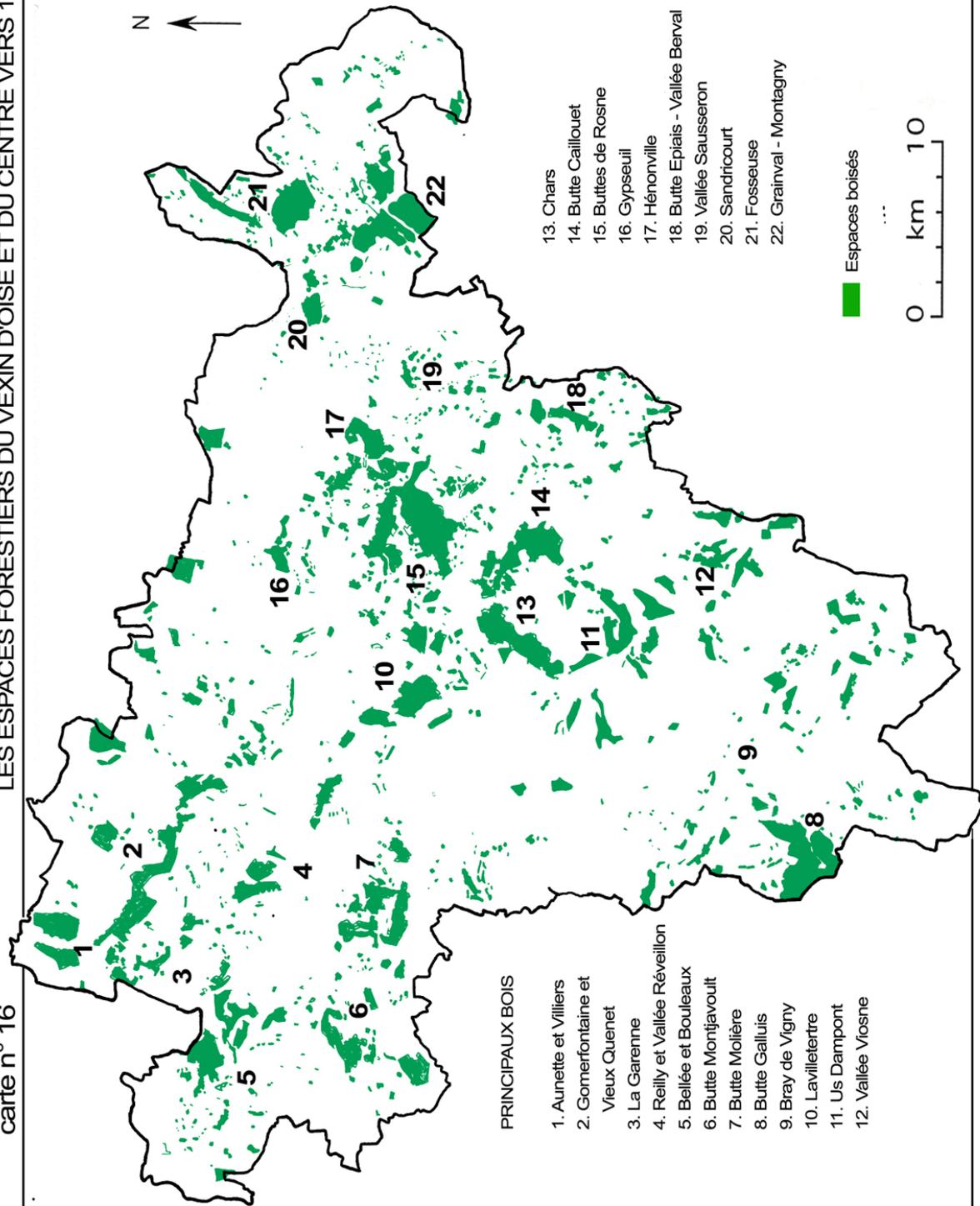


Tableau n° 2 : La dimension des grands massifs forestiers.

Dénomination	secteur	surf. ha	Dénomination	secteur	surf. ha	Dénomination	secteur	surf. ha
Bois de Villers-Aunette	N W	210	Bois de Hénonville Berville	Centre N	200	Bois de Fosseuse	N E	160
Bois de Gomerfontaine	N W	150	Butte de Rosne	Centre N	600	Bois de Grainval-Montagny	N E	300
Bois de la Garenne	N W	150	Butte du Caillouet	Centre N	500	Bois de Sandricourt	N E	130
Bois de Reilly-Delincourt	N W	200	Bois de Saint Cyr	Centre N	120	Butte d'Épiais Vallée de Berval	N E	120
Bois de Bellée	N W	160	Bois de Lavilletertre	Centre N	200	Butte de Galluis	sud	300
Bois de la Molière	NW	250	Bois de Us-Dampont	Centre	150			

Ces massifs forestiers totalisent quelque 3900 ha, soit plus de la moitié de la surface forestière globale.

A proximité de ceux-ci sont établis des bois, des boqueteaux, des remises, de dimensions et de formes très diverses. La juxtaposition et la relative diversité de ces boisements aboutissent dans certaines parties du Vexin à des paysages mixtes de champs et bois. Trois secteurs correspondent à cette définition.

Le nord-est du Vexin (1) est dominé par l'étendue des grands massifs boisés de Montagny, de Grainval, de Sandricourt sur le plateau de revers de la côte et le bois de Fos-seuse dans la dépression d'avant-côte. Des bois plus petits ponctuent l'espace agricole qui les sépare. L'ensemble totalise quelque 600 ha de bois.

Au nord-ouest du Vexin (2) aux trois massifs rapprochés des Bois de Villers, de Gomerfontaine et de la Garenne, de Reilly-Delincourt s'ajoutent les grands bois de l'Aunette, du Mont-Oint, de la Croix Blanche, du Vieux Quenet. Des unités forestières plus restreintes s'intercalent entre ces grands ensembles. Ils rassemblent au total plus de 800 ha de bois.

A l'ouest (2), sur le plateau de revers et le haut bassin versant du Ru d'Hérouval, le massif du Bois de Bellée et des Bouleaux sur Boury, est accompagné du Bois d'Hérouval sur Montjavault, du Bois Hémard sur Vaudancourt qui sont complétés par des boisements de plus petite taille. L'ensemble approche 300 ha de bois. A l'est de celui-ci, le massif boisé de la butte de la Molière et les petits boisements situés sur le plateau à sa périphérie et sur les versants tout proches des hautes vallées du Cudron et de l'Aubette de Magny regroupent plus de 250 ha d'espaces forestiers.

En moyenne vallée de la Viosne, le domaine boisé de Us-Dampont est prolongé par des bois de versants ou des bois de rebord de plateau, comme le bois de la Grande Brosse.

Au centre-nord du Vexin (1) se développe le plus vaste rassemblement d'espaces forestiers. Il s'étale de la côte du Vexin à Hénonville jusqu'à la haute vallée de la Viosne, de Lavilletterre à Brignancourt. Il est structuré autour de cinq grands massifs forestiers, quasiment tous reliés entre eux par des chapelets de boisements presque continus : Bois d'Hénonville-Berville, Bois des Buttes de Rosne qui se prolonge à l'ouest par le bois de Saint Cyr et de Lavilletterre à Brignancourt, bois de la butte du Caillouet continué au sud-ouest par les bois de Chars jusqu'à la vallée de la Viosne. Des bois de dimensions variées, sont situés à proximité des massifs, sur le pourtour des buttes qui constituent pour partie les hauts bassins versants du Sausseron et de la Viosne. Ainsi le Bois de

---

(1) carte d'État major n°32 Beauvais, minute de révision au 1/40000<sup>e</sup>, 1832.

(2) carte d'État major n°31 Rouen, minute de révision au 1/40000<sup>e</sup>, 1834.

Baragant à Chavançon, le Bois de la Haute Borne à Haravilliers, le Bois de la Vallée Allemande à Chars. Cette forte densité forestière d'environ 1 800 ha de superficie aboutit à un paysage de champs et de bois bien caractérisé.

Les taux de boisement des communes de ces secteurs est supérieur au taux de boisement moyen du Vexin d'Oise et du centre (13%), Bornel 19,8%, Fosseuse 33,4%, Chavançon 29%, Neuville-Bosc 24,4%, Boury 18,4%, Hadancourt 15%, Haravilliers 29,8%, Marines 22%, Aavernes 22%. Ces taux élevés confirment le poids des espaces forestiers dans ces territoires.

2- Les secteurs à implantation forestière moyenne associent bois, boqueteaux et bosquets.

Ils correspondent pour l'essentiel à trois types de milieux : les versants de vallées et de dépressions, les rebords où éléments de plateaux situés à leur proximité, les buttes en partie cultivées. Les bois sont le type de boisement marquant de ces secteurs. Ils offrent toutes les gammes de superficies entre 4 et 100 hectares.

Un exemple de bois de vallées et de rebords de plateaux est fourni par la commune de Montgeroult (3) en Vexin-centre, en partie aval de la vallée de la Viosne. A l'amont du village un vallon, la Vallée Millet a une bonne partie de ses versants couverts de bois qui totalisent environ 8 ha. Le versant nord de la vallée de la Viosne qui lui fait suite est couvert de plusieurs boqueteaux. La partie supérieure du versant est du vallon de Montgeroult porte le Bois des Rosiers d'une superficie d'environ 5 ha. Au sud-est, en rebord de plateau, le Bois de Saint Denis en rassemble près du double. Des boqueteaux sont implantés sur le versant en partie aval du vallon de Montgeroult. Tandis que des remises sont dispersées sur le rebord du plateau à proximité des bois.

Le talus de la côte du Vexin porte sur certaines portions des bois linéaires qui s'étirent sur le talus du front de côte. C'est le cas du Bois Prévost qui couvre le talus de la côte et le rebord du plateau de revers entre le Vivray de Liancourt et Chaumont (2) sur une surface d'une quinzaine d'hectares. Plus généralement, ces boisements allongés ne dépassent pas la taille des boqueteaux, comme les petits boisements situés sur le talus de la côte entre la Garenne de Berville et Margicourt, hameau d'Arronville (1). Mais ils sont plus

---

(3) carte d'État major n° 34 Paris, minute de révision au 1/40000e, 1832

souvent discontinus, alternant bosquets et remises comme autour de Marquemont ou Liancourt-Saint-Pierre (1), ou entre Sandricourt, hameau d'Amblainville et celui du Menillet à Bornel (1).

Ce type de boisement se retrouve aussi sur les buttes partiellement déforestées. A l'ouest du Vexin la butte de Montjavoult (2) est largement recouverte par des terrains loessiques favorables à la mise en culture. Au sud-ouest, le Bois des Bouleaux et le Bois de la Garenne constituent un ensemble boisé de taille modeste – 6ha –. Ailleurs les flancs de la butte et son sommet portent des boqueteaux n'atteignant pas un hectare et des remises de quelques milliers de mètres carrés. Le bois qui occupe le sommet et une partie des flancs de la butte d'Epiais-Grisy (3) forme un massif assez compact de 53 ha environ qui se raccorde au nord aux bois qui bordent la vallée de Berval. L'ensemble constitue un espace forestier d'environ une centaine d'hectares. Mais à sa périphérie des petits bois tel le bois des Ravines ne totalisent que quelques hectares chacun, et plusieurs bosquets quelques milliers de mètres carrés, comme la Remise de Vallangoujard.

Ces secteurs pentus recèlent aussi des linéaires boisés à fonction de protection. Ce sont des haies limitant à l'aval une parcelle sur terrain en pente, ou bordant une cavée qui mène d'une vallée à un plateau afin de limiter les risques d'écoulement d'eau et de boue vers l'aval. Ce sont des formations de faible dimension, rarement mentionnées comme telles sur les plans et états de sections du cadastre vu leur petite taille. Elles sont mieux représentées sur les minutes de la carte d'État-Major, mais là aussi leur figuré en lanières fines et courtes n'est pas exhaustif.

Des indications précises sur la place que pouvaient tenir ces linéaires boisés de protection dans les finages sont relevées par les états de sections de Boury (2) réalisés en 1811 et validés en 1818. Boury est une commune de l'Ouest du Vexin. Elle est traversée par la vallée du ru d'Hérouval qui rejoint la vallée d'Epte où s'étend le territoire communal. Rebords des plateaux et bas de versants réalisent des espaces moyennement pentus mis en culture: lors de la confection du cadastre de Boury ont été minutieusement relevées les haies à l'extrémité aval des parcelles cultivées sous l'appellation de rideaux boisés. 79 sont mentionnées sur les états de sections, répartis dans 5 sections sur 7, principalement les sections A et B qui recouvrent respectivement les versants de la vallée d'Epte et de la vallée d'Hérouval. Ces rideaux boisés totalisent 2,7 ha auxquels s'ajoutent les « rives de

bois » de 40 parcelles classées en « terre et bois » où les bois ne sont pas distingués. Le total des rideaux boisés et des rives de bois doit raisonnablement se situer autour de 3 ha, soit 1,5% de la surface boisée ce qui n'est pas négligeable. Cet exemple, comme les haies figurées sur la carte d'État-Major attestent que les linéaires boisés de protection continuent en Vexin à jouer un rôle pour réduire l'impact des risques naturels dans les terroirs, et marquent les paysages de leur empreinte comme c'était le cas auparavant, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle. (4)

Le taux de boisement des communes de ces secteurs est inférieur au taux moyen. Il se situe entre 9 et 13% : Montjavoult 9,4%, Epiais 12,3%, Grisy 11,9%, Liancourt 10,6%, Chambors 11%. Ces taux reflètent une présence discrète, mais cependant suffisante pour imprimer la marque de ces boisements dans les paysages.

### 3- Les secteurs à faible présence forestière : domaine des petits bois et des remises.

Deux grands types de milieux sont peu forestés : les plateaux, largement mis en culture, couvrent des milliers d'hectares ; les dépressions, d'avant côte du Vexin, dépression du bray de Vigny, longs fuseaux à profils dissymétriques, où les longs glacis à pente douce sont cultivés. Leur fond, humide présente souvent un engorgement du sol défavorable à l'arbre. Il est souvent occupé par des marais : marais de Sagy dans le bray de Vigny, marais du Rabuais au pied de la côte du Vexin à Arronville, Grand Marais de Chaumont, d'Ivry à Chaumont.

Les boisements sont surtout représentés par des bois de dimensions restreintes et par des bosquets et des remises. Leur emprise en surface dans les terroirs est limitée.

Peu nombreux sont les bois qui dépassent les dix hectares, comme le Bois des Taillis à Boubiers (2) étiré entre les deux têtes des vallées du Réveillon et de la Viosne et qui atteint 16 hectares, ou le Bois du Bochet, campé sur un monticule entre Lavilletertre et le Boulleau (2) où il totalise 9 ha ; ou bien le Petit Bois de Cormeilles (3) qui dresse douze hectares de taillis sur le plateau qui s'incline doucement de la butte de Cormeilles à la vallée de la Viosne.

---

(4) Martinot (J.P.) Quelques aperçus sur les haies en Vexin français au XVIII<sup>e</sup> siècle à partir de la documentation historique, in Actes du colloque de l'Union des Amis du Parc, Quelle place pour les haies dans les paysages vexinois, Gommécourt, 1997, 144 p., pp. 42-63.

Beaucoup plus répandus sont les boqueteaux souvent appelés « bois » en Vexin. Ils se trouvent dans la dépression d'avant-côte du Vexin, tel le Bois des Gallots à Loconville (1) qui a une surface de moins de 8 000 m<sup>2</sup>, ou le Bois de l'Aunaie à Liancourt-Saint-Pierre (1) qui atteint 1,4 ha. Ils sont également présents sur les plateaux, ainsi le Bois des Pierres Blanches à l'est d'Épiais (3), sur le plateau d'Hérouville compte 3,3 ha de bois. Ou bien la Longue Haie de Vigny, (3) qui étale en un parfait rectangle ses 2,2 ha de taillis sur le plateau de revers de la Côte du bray de Vigny qui s'incline jusqu'à la vallée de la Viosne. Cas aussi du bois de la Sablonnière à Lierville (2) qui recouvre 0,8 ha, ou le bois de la Justice à Boubiers (2) qui fait près de 2 ha. Tous deux sont situés sur le grand plateau qui s'étend de la côte du Vexin à la butte de la Molière de Serans.

Beaucoup plus importants par leur nombre sont les bosquets de moins de 0,5 ha de surface et dénommés généralement « remise » en Vexin. Leur petite taille est très souvent liée à une forme géométrique simple, carré, rectangle, en bloc ou allongé. Ils ponctuent de façon éparse les plaines de culture, mais en n'y occupant qu'une place infime. Ainsi le bosquet de l'Ormeteau d'Ivry, dans la plaine au nord d'Hénonville (1) n'a qu'une surface de 705 m<sup>2</sup>. Nombreux sont ceux qui ne font que quelques centaines de m<sup>2</sup>, ou deux à trois mille mètres carrés. Leur nombre peut être relativement important, comme sur le plateau de Commeny (5), au sud de ce village où ils sont plus d'une vingtaine, ou encore dans la plaine d'Amblainville (1) où septante remises peuvent être recensées : mais à la différence des bosquets, des talus de côtes et des versants de vallées souvent groupés et proches de petits bois, les bosquets des grandes plaines agricoles sont toujours très dispersés et leur impact dans le paysage reste discret.

Les communes dont la majorité des finages se développe sur les plateaux agricoles possèdent des taux de boisements très faibles, inférieurs à 7% : Cormeilles 1,8%, Cléry 2,1%, Commeny 2%, Bouconvillers 2,9%, Lierville 4,6%, Boubiers 6,5%.

---

(5) carte d'État major n°46 Évreux, minute de révision au 1/40000<sup>e</sup>, 1839.

#### 4- Les linéaires boisés d'agrément : des ornements de prestige de grands domaines.

La localisation des linéaires boisés d'agrément n'est pas liée à l'un des secteurs précédents. Elle est proche des lieux habités et précisément des châteaux. Ce sont des alignements arborés qui bordent les voies qui y conduisent. Ils ne sont en général pas plus de quelques centaines de mètres de long, mais les espèces d'arbres qui les composent chênes, hêtres, châtaigniers, ormes principalement soulignant nettement les allées et avenues qu'ils bordent dans le paysage. C'est, le cas d'allées disposées en patte d'oie sur la butte du Caillouet de Marines (6), occupée par des landes au XVIII<sup>e</sup> siècle à partir du château d'en haut, dont les bas côtés furent plantés en châtaigniers en 1767. Une avenue bordée de hêtres permettait d'accéder au château de Saint-Cyr à Lavillettertre (7). A Chaumont-en-Vexin, une belle avenue bordée d'arbres partait de la route de Trie pour aboutir au château de Bertichères (8). De même à Marines (9), au château d'en bas deux grandes allées bordées d'arbres convergiaient vers l'édifice. A Arronville (10), une avenue plantée d'arbres aboutissait de la route de Méru au château de Balincourt, vers lequel conduisaient plusieurs allées arborées à travers le parc.

Ces linéaires boisés d'agrément sont localisés auprès des châteaux des grands domaines dont ils constituent un élément de prestige.

#### II .Les causes de cette répartition : le rôle déterminant de l'action humaine.

Les conditions du milieu physique, constitution des substrats, formes du terrain, caractères climatiques font depuis la fin de la dernière période froide, en Vexin de la forêt, la formation végétale naturelle. Dix mille ans plus tard, à l'Époque contemporaine, la forêt ne couvre plus que 13% de l'espace. Ce recul considérable est imputable à l'action des hommes depuis des millénaires.

Ces espaces forestiers existants à l'époque contemporaine pourraient être considérés en première approche comme des secteurs ayant échappé aux différentes phases de défrichements qui se sont succédés depuis le Néolithique.

---

(6) Veyret (G.) Histoire de Marines (manuscrit), Marines, 1883,1562 p. A.C. n. c.

(7) Plan cadastral de Saint Cyr, 1811. A.C. Lavillettertre, n.c.

(8) Plan cadastral de Chaumont, 1811, A.C. Chaumont,n.c .

(9) Plan cadastral de Marines, 1833, A.C. Marines, n.c.

(10) Plan cadastral d'Arronville, 1833, A.C. Arronville, n.c.

Ils correspondent plutôt à des “espaces de permanence forestière”. Le maintien de tels espaces forestiers ne signifie pas pour autant qu'ils ont été exemptés de toute action humaine. Bien au contraire, celle-ci a été diverse selon ses modes, selon les lieux, selon les époques et a profondément modifié ces bois qui ne sauraient être considérés comme des reliques de forêts primitives ou naturelles.

Mais ces bois existants au début de l'époque contemporaine ne sont pas que ces espaces de permanence forestière. Au chapitre précédent, il a été rappelé que par exemple, dans le Vexin d'Oise, à partir de la documentation concernant treize paroisses ou communes : 107 hectares de bois avaient été plantés entre 1750 et 1793. Ce mouvement de plantation de nouveaux bois s'est poursuivi pendant les quatre décennies suivantes en Vexin d'Oise et du Centre. Par conséquent, ces espaces forestiers présents au début des années trente du XIXe siècle sont pour partie une création récente et volontaire comme l'a constaté Louis Graves dans ses précis statistiques des cantons de Chaumont et de Méru. (11). Plusieurs raisons peuvent rendre compte de cette localisation des espaces forestiers au début du XIXe siècle en Vexin d'Oise et du Centre : des contraintes naturelles et les résultats de l'occupation du territoire et de sa mise en valeur par les communautés humaines qui s'y sont succédées.

#### 1. Les causes liées aux contraintes du milieu naturel.

Trois séries de facteurs semblent associées à la présence d'espaces forestiers : les caractéristiques des substrats ; une valeur forte des pentes de versants et de talus, l'importante présence d'eau dans les terrains à l'affleurement.

---

(11) Graves (L) Précis statistique du canton de Chaumont Beauvais, 1827, 121p. Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, Beauvais, 1837, 116p.

- La nature des substrats influence l'utilisation des terrains.

Certaines localisations d'espaces forestiers sont associées à la présence de substrats peu favorables à la mise en valeur agricole. C'est le cas, sur le plateau de revers ou nord-est du Vexin (12) du Bois de Montagny à Belle-Eglise qui se développe sur des sables bartoniens remaniés, ou le bois de Grainval à Bornel qui s'étend sur des cailloutis calcaires ; le Bois de Garenne (13) au nord-ouest du Vexin, au sud de Trie-Château situé en partie haute du plateau de revers sur les marnes et caillasses du Lutétien supérieur.

Dans cette position, des bois ont subsisté préférentiellement sur des cailloutis peu propices aux cultures. De même, au nord de la dépression de la côte du Vexin, au droit de Trie-Château, les bois de Villers et de l'Aunette (13) ont pour assise les « cailloutis de Gisors », formation superficielle de cailloutis altérés et géoliffractés, formés de galets de silex, de grès et de meulières emballés dans une matrice sablo-argileuse. C'est l'exemple aussi des bois du plateau nord occidental du Vexin, alignés du sud de la butte du Rosne à l'est au rebord de la dépression de Chambors à l'ouest (13) : Bois des Cailloux à Neuilly-en-Vexin, Grand bois de Saint Cyr, Bois de Beaumont et Bois du Château à Lavilletterte, Bois du Bochet à Lierville, Bois des Taillis à Boubiers, Bois de l'Écart et Bois du Poteau à Reilly et Delincourt. Ces emplacements coïncident avec des affleurements de sables marinésiens que recouvre une formation superficielle « les cailloutis de Lavilletterte » constituée de galets altérés et géoliffractés déposés dans une matrice argilo-sableuse d'altération.

Il y a donc un lien entre ces massifs forestiers et ces sols à qualité agricole médiocre. Cependant la coïncidence n'est pas totale. Localement, ou dans d'autres secteurs présentant des mêmes types de substrats, de vastes étendues sont mises en culture. A l'inverse, des terrains très favorables aux cultures, comme les argiles à silex de la dépression de la côte du Vexin dans sa partie orientale, portent des espaces boisés importants, tel le Bois de Fosseuse (12).

- Le facteur pente : un rôle discriminant pour la mise en valeur des finages.

Le modelé présente des secteurs sur les rebords de plateaux, les flancs des buttes, les talus des dépressions, les versants de vallées dont la pente forte excluait une mise en valeur agricole, où impliquait pour celle-ci de lourds travaux. Ceux-ci ne pouvaient être

---

(12) Cavelier (C) carte géologique au 1/50000<sup>e</sup>, n°127, Creil, 1964, notice 20 p.

Cavelier (C), Vincent (PL) carte des formations superficielles au 1 :50000<sup>e</sup>, n°FS001, Creil, 1968, notice 39 p.

(13) Kuntz(G), Wyns (R), carte géologique au 1/50000<sup>e</sup>, n°125, Gisors, 1976, notice 52 p.

entrepris que sur des surfaces relativement limitées et pour des cultures de bon rapport comme la vigne. C'était le cas par exemple du versant exposé en sud-est de la Vallée aux Moines au Perchay (14), où le handicap de la pente avait été contré par l'édification de terrasses pour la culture de la vigne dont le lieu-dit « les Vignoux » conserve la trace. Au début du XIXe siècle, le secteur était en bois mais deux siècles plus tard, les terrasses sont encore décelables à la surface du sol. Sur ces modelés pentus, les boisements revêtent deux physionomies principales : d'une part des boisements étirés latéralement et limités à la partie en plus forte pente du versant ou du talus. C'est le cas de la côte du Vexin qui offre un boisement quasi continu de son talus entre Boisgeloup et Lattainville, entre Gomerfontaine et Chaumont (2), et entre Chaumont et le Vivray de Liancourt (2), ou du versant sud de la vallée de l'Aubette de Magny entre Hardeville et la limite ouest de la commune de Nucourt (2). D'autre part, de nombreux petits bois et des bosquets, qui alternent avec des landes, des pâtures, voire même, là où la pente d'atténue un peu, des parcelles cultivées limitées à l'aval par des rideaux boisés, des talus, ou des murgers d'épierrement. Ceci correspond à la situation la plus répandue. Le versant est de la Vallée d'Epte entre Coucelles et Boury (2) en fournit un exemple : cinq boqueteaux de moins de deux hectares chacun et une douzaine de bosquets ponctuent ce versant qui dessine un éperon de trois kilomètres de longueur. C'est le cas aussi de la vallée de la Viosne et des petites vallées et vallons qui la rejoignent entre Chars et Montgeroult (3). Les versants portent des séries discontinues de petits boisements qui alternent avec des espaces en landes, une parties est parfois en culture. Telle est aussi la situation de la butte de Montjavoult (2), largement aussi en culture, du fait de l'importance des dépôts lœssiques dans la composition des formations superficielles que recouvrent boqueteaux et remises principalement en partie ouest et nord, là où les formations superficielles sont fortement chargées en cailloutis de grès et de meulières, emballés dans une matrice sablo-argileuse.

Ces parties pentues des bassins-versants, flancs de buttes, rebords des plateaux continués par les versants des vallées et des dépressions portent bien de nombreux petits bois et bosquets. Mais généralement ceux-ci ne recouvrent ces espaces que de façon discontinue. Entre eux s'intercalent des landes, des pâtures, des cultures.

---

(14) Plan cadastral, Le Perchay, 1833, A.C. n.c.

- L'eau des fonds de vallées et de dépressions :

L'excès d'eau dans les sols est un facteur très limitant pour les cultures, beaucoup moins pour les boisements. L'importante présence d'eau dans les alluvions des vallées et des dépressions est soulignée par la présence de marais : Rabuais sur le Sausseron, Grand Marais de Chaumont sur la Troësne (15). L'eau est un facteur inhibiteur pour la réalisation des cultures, si ce n'est ponctuellement pour les cressonnières. La mise en valeur de ces fonds chargés en eau est surtout réalisée par des pâtures ou prairies humides, parfois plantées en aulnes ou saules, notamment

lorsqu'elles empiètent sur les ripisylves. En effet les alluvions de bas niveaux, et les abords immédiats des cours d'eau sont gorgés d'eau. Lorsque la circulation de celle-ci est suffisante pour empêcher la stagnation et l'élaboration de marécages, se développent des forêts riveraines à saules, à aulnes, à ormes lisses. Elles voisinent parfois des aulnaies et des peupleraies dont l'installation par l'homme a nécessité d'importants travaux de drainage. Ces plantations couvrent des superficies importantes, plus de 400 ha en Vexin d'Oise et du Centre vers 1830. Ces fonds humides présentent des terrains aménagés par l'homme : prairies partiellement plantées et plantations de milieux gorgés d'eau ou même de portions de marais rendues possibles par des drainages de terrains.

Tous ces secteurs ingrats pour la mise en valeur agricole portent des boisements parfois étendus. Mais ils ne sauraient constituer de simples témoins ou reliques de l'ancienne forêt naturelle ou primitive. Ils portent tous l'empreinte de l'action humaine.

## 2. Le rôle déterminant de l'homme dans la localisation des espaces boisés.

La localisation des espaces boisés en Vexin septentrional et central au début de l'Époque contemporaine ne peut s'expliquer par les seules caractéristiques physiques des lieux où ils se situent, qui apparaîtraient comme des zones réfractaires à une mise en valeur agricole rationnelle de ces parties de terroirs.

---

(15) carte d'État major n°32 Beauvais, minute au 1/40000<sup>e</sup>, 1832.

Godard (J) ; La Troëne, histoire d'une rivière du Vexin français, de 1750 à 1914, mémoire de maîtrise, Univ. Paris I, Cahier de la SHGBE n° 11-12, 1982, 100 p.

Ces espaces demeurés forestiers, ou redevenus forestiers après diverses phases de mise en valeur par la culture, l'élevage ou d'autres activités, doivent en grande partie leur existence aux activités humaines.

#### a . L'origine ancienne des massifs forestiers et des grands bois.

Comme de nombreuses contrées de l'Europe occidentale, le Vexin a connu, depuis la Préhistoire plusieurs phases de défrichement des espaces forestiers pour développer l'agriculture. Dès le Néolithique, puis aux époques celte, gallo-romaine et franque ainsi que sous les Carolingiens, particulièrement par l'essartage à partir des abbayes, la région a connu diverses phases de recul de la forêt. Mais la forêt demeurait l'élément déterminant du paysage. Deux ensembles y étaient différenciés. D'une part, la forêt proche des établissements d'habitation. Elle était partagée en deux parties: la réserve exploitée au profit des grands propriétaires, et l'espace forestier affecté aux tenanciers contre redevance pour leurs besoins en bois, en produits divers de la forêt, en terrain de paissance pour les animaux domestiques. D'autre part, la forêt lointaine restée sauvage, réservée à la chasse pratiquée surtout par les grands propriétaires et moyen de fournir de la viande et des produits comme les fourrures et le cuir. C'est une origine possible de ces grands massifs forestiers.

Mais à partir du XI<sup>e</sup> siècle s'opère un mouvement de défrichements de grande ampleur tandis que se met en place la seigneurie féodale à partir de la seigneurie foncière de l'époque carolingienne (16). L'organisation de l'espace comprenait deux parties distinctes. La réserve seigneuriale, exploitée directement par le seigneur pour ses besoins propres comprenait entre autres un espace forestier, dont une part était mise en défens pour la chasse et une part en réserve de bois, notamment pour avoir des arbres de futaie pour la production de bois d'œuvre. L'espace dévolu aux tenanciers contre redevance, maisons, pâtures et cultures, et espaces de landes et de bois pour lesquels les tenanciers jouissaient de droits de pâture, de ramassage de bois et d'autres produits forestiers.

---

(16) Fourquin (G): Le paysan d'Occident au Moyen Âge, Paris, Nathan, 1989, 194 p. pp.107-127

b . Les seigneuries furent souvent morcelées.

Ce morcellement concernait la partie boisée des réserves et du manse. Cela peut être à l'origine d'un certain nombre de bois de dimension moyenne, de quelques dizaines d'hectares disséminés dans tout le Vexin, les grands bois ou massifs forestiers pouvant être eux pour partie les héritiers des bois de réserve de seigneuries peu morcelés.

Ils peuvent être issus aussi de nouvelles réserves forestières consécutives aux mouvements de défrichement entrepris du XIe au XIIIe siècle. Ces actions, menées avec l'accord des seigneurs et souvent sous leur direction se sont opérées de deux manières. D'une part, par l'élargissement des terroirs anciens, ce qu'a permis l'augmentation des surfaces cultivées. Ces opérations ont entraîné un recul généralisé des espaces forestiers, qui n'ont été maintenus que sur des lieux peu propices aux cultures, terroirs caillouteux et sableux, anciens lieux d'extraction. Ce peut-être l'origine de certains boqueteaux ou bosquets.

Une autre forme de défrichement est la création de nouveaux terroirs au sein de la forêt. Ce furent des opérations lancées par les seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques: fronts pionniers en villages comme au Ruel (17) ou nouveaux villages à partir desquels s'effectuait un défrichement concentrique comme à Villeneuve-le-Roi (18), fondée vers 1196 par le chapitre Saint Mellon de Pontoise qui était seigneur du lieu. Les seigneurs prenaient soin d'exclure des défrichements les parties de forêt qu'ils mettaient en défens ou en réserve. Les secteurs étaient souvent enclos de fossés ou de haies. Au Ruel, le seigneur a maintenu dans sa réserve de vastes secteurs de la forêt de la butte de Rône.

Au cours des cinq siècles suivants, les seigneuries ont été l'objet de successions, d'achats et ventes qui les ont au gré des circonstances morcelées ou regroupées. Au-delà de ces épisodes fonciers les forêts du « domaine utile » des seigneurs, mises en défens ou en réserve ont constitué des pôles de résistance forestière, mais d'aspects et de valeurs inégaux. Les espaces mis en défens destinés à la chasse étaient des peuplements de valeur médiocre, peu divisés, tandis que les secteurs mis en réserve pour la production de bois garantissaient des boisements mieux entretenus, surveillés. C'était par exemple le cas des bois de Trie-Château que détenaient au XVIII<sup>e</sup> siècle les princes de Bourbon (19),

---

(17) Plan d'intendance Le Ruel, 1778, ADVO, C 105/25

(18) Graves (L) : Précis statistique du canton de Méru, 1837 pp. 57-58

(19) Plan terrier de Trye, 1790, ADO, 1Ep 33/15, 33/16, E 250

ou ceux du domaine de Lavillettertre détenu par Lemoyne de Bellisle (20). Encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ces bois étaient classés en valeur supérieure au cadastre. Inversement, à la même époque le Bois de Chavençon (21) détenu par Roslin, Seigneur d'Hénonville, était une garenne de chasse. C'était d'ailleurs une de ses appellations. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il était classé parmi les bois de catégorie médiocre.

Les très petits bois, bosquets ou remises disséminés dans tout le territoire, est le type de boisement le plus répandu sur les plateaux agricoles ont des origines diverses. Ils sont souvent considérés comme des réserves de chasse. Certes, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle les seigneurs ont souvent fait planter de tels boqueteaux à des fins cynégétiques. Ainsi, à Hénonville (21), Roslin, avait fait planter dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 19 remises qui totalisaient près de 25 ha – 12 comprenant 5 ha au total furent supprimées en 1793. A Chambly, l'état du domaine du Prince de Conti réalisé en 1783 relevait 31 remises qui regroupaient 17 ha de bois (22). En 1791, les habitants de Chambly avaient demandé par lettre leur destruction aux administrateurs des domaines privés du Roi et de Monsieur frère du roi (23).

Mais ce n'est pas la seule origine possible de ces bosquets. Bon nombre sont d'anciens lieux d'extraction de matériaux du sous-sol : pierres, sable, argile, marne. Ainsi le Bois de la Sablonnière à Lierville (24), le Pavé à Épiais-Rhus (25), la Carrière Perron à Mongeroult (26), la Marlière à Sagy (27).

Certains peuvent dériver d'un bois sacré que suggère la composante "lu" dans leur nom : Bois du Louard à Us (28), Bois du Luard à Parnes (29), tous deux situés en tête de vallon où sourdent temporairement des exurgences karstiques, Bois des Luats à Boury (30), campé sur le rebord de plateau et dominant la vallée.

---

(20) Terrier de Lavillettertre, plan et registre, 1736, ADO 35J44

Plan et description du château de Lavillettertre XVIII<sup>e</sup> siècle, ADE E 3525.

(21) État figuratif des terres et bois de la seigneurie de Chavençon XVIII<sup>e</sup> siècle ADO,

(22) État général du domaine du prince De Conti à Chambly, 1783, ADVO ,A 1283

(23) Lettre des habitants de Chambly à Messieurs les administrateurs des domaines privés du Roy et de Monsieur, sollicitant la destruction des remises, 1791, ADO 1 Ep/86

(24) Plan cadastral de Lierville. 1811, A.C. n.c.

(25) Plan cadastral d'Épiais-Rhus, 1832, A.C. n.c.

(26) Plan cadastral de Montgeroult, 1832, A.C. n.c.

(27) Plan cadastral de Sagy, 1833, A.C. n.c.

(28) Plan cadastral de Us, 1832, A.C. n.c.

(29) Plan cadastral de Parnes, 1811, A.C. n.c.

(30) Plan cadastral de Boury, 1811, A.C. n.c.

D'autres sont des anciens emplacements militaires, souvent de forme géométrique nette tel le Bois du Fort à Théméricourt (31), jouxtant l'antique voie romaine dite Chaussée Jules César, à mi-distance entre Pontoise et Magny, ou le Bois des Heurts à Neuilly-en-Vexin (32), où était édifié l'un des cinq forts qui assuraient la défense des environs de la butte du Caillouet au Moyen Age. D'autres, comme le fort du Donnehart, ou la motte féodale des Hautiers ont été incorporés dans le massif forestier de la butte du Caillouet, lors de l'extension de celui-ci (33).

Les espaces forestiers qui sont présents en Vexin d'Oise et du centre au début du XIX<sup>e</sup> siècle occupent une place restreinte de l'espace. Mais elle présente une structure différenciée répartie de façon inégale dans l'espace: massifs forestiers étendus, importants surtout en partie nord, accompagnés de bois de diverses tailles. Des boisements de dimensions moyennes, des petits bois, des remises, occupent de manière discontinue les surfaces pentues des versants, des talus, des fonds de vallées, tandis que des remises de faibles superficies ponctuent les plateaux cultivés.

Une partie de ces boisements ont une origine ancienne: partie des anciens massifs, non défrichés, accaparés par les gros possédants qui les ont aménagés pour la chasse ou la sylviculture. Anciennes forêts dévolues aux paysans des domaines qui s'en servaient de terrains de parcours et de réserves de combustibles et de matières premières. D'autres enfin avaient des origines militaires, industrielles ou culturelles. Toutes témoignent d'une large utilisation, diversifiée des espaces forestiers, et de leur dynamisme en Vexin.

## B. L'évolution des espaces forestiers à l'époque contemporaine : une progression modérée, contrastée selon les secteurs.

Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre connaissent à l'époque contemporaine une extension sensible. En 130 ans, leur superficie passe de 7 710 ha en 1833 à 9 440 ha en 1963, soit une augmentation de 1730 ha. Ceci représente un gain de

---

(31) Plan cadastral de Théméricourt 1832, n.c.

(32) Plan cadastral de Neuilly-en-Vexin, 1832, A.C. n.c.

(33) Plan cadastral de Marines, 1833, A.C. n.c.

21% par rapport au début de la période. La part des bois dans la surface globale s'accroît comme l'ensemble de la France qui a gagné dans la même période quelque 2 millions d'hectares, sa part de la surface du territoire national passant de 17 à 27% soit un gain de 10%. En Vexin français, région agricole, la place des forêts tout comme leur progression contemporaine sont beaucoup plus modestes, mais elles marquent cependant le paysage rural.

Cette enquête sur la croissance des espaces boisés en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine doit permettre d'apprécier les modalités de son inscription dans l'espace et de son rythme pendant la période et selon les différents secteurs du territoire. Cette étude doit aussi déterminer l'origine des terres qui se sont boisées, si elles étaient affectées à des cultures ou à des prairies ou couvertes de landes ou de marais. Elle doit établir également si elles appartiennent aux plus gros propriétaires ou si elles se répartissent plus largement parmi tous les propriétaires de bois.

Cet examen de l'évolution des espaces forestiers en Vexin d'Oise et du Centre s'attachera tout d'abord montrer comment elle s'inscrit dans la continuité de l'époque précédente puis à présenter les particularités qui fondent les deux phases de la période contemporaine, au XIX<sup>e</sup> siècle de 1830 à 1913 période pendant laquelle se réalise une évolution modérée ; au XX<sup>e</sup> siècle de 1913 à 1963 demi-siècle qui est le siège d'un fort accroissement de la surface boisée, puis seront abordés quelques aspects des nouveaux espaces forestiers.

Remarque méthodologique.

Trois séries de sources rendent possible cette investigation sur l'évolution des forêts en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine.

Le cadastre. Il permet de suivre l'évolution des surfaces boisées entre 1833 et 1963 par consultation des tableaux récapitulatifs des différentes natures d'occupation du sol en tête des matrices établies par commune. Mais la mise à jour du cadastre est incomplète, notamment pour les données concernant l'utilisation du sol. Pour tenter de remédier à cette insuffisance de la documentation cadastrale, deux autres sources ont été consultées.

Des données statistiques. Celles qui sont mentionnées par J.B. Frion dans la nouvelle édition du précis statistique du canton de Chaumont publiée en 1858 (34) précisent par commune les variations qui ont affecté la surface des bois entre 1820 et 1855.

Les cartes. Les minutes de la carte d'Etat-Major révisée type 1889 établies pour le Vexin au début du XXe siècle, réalisées à l'échelle du 1/50000e puis la carte topographique parue au milieu du XXe siècle au 1/50000e et au 1/25000e figurent les changements intervenus au cours des décennies précédant leur confection.

I. L'extension des bois en Vexin après 1830 s'inscrit dans un processus amorcé au XVIIIe siècle.

Ce mouvement d'extension des espaces forestiers que connaît le Vexin de 1833 à 1913 s'inscrit dans une dynamique déjà en cours au XVIIIe siècle. En effet, la comparaison de l'étendue des bois de 64 communes en 1833 pour lesquelles existe une documentation antérieure indique une hausse de la couverture forestière. En 1833, ces communes contiennent 6 875 ha de bois et à la fin du XVIIIe siècle les diverses sources ne révèlent que 4 635 ha de bois, soit 2 240 ha de bois en plus, ce qui impliquerait une hausse de 48% de la surface forestière en environ un demi-siècle, ce n'est pas raisonnablement envisageable. Cela traduit plutôt une sous-estimation des bois au XVIIIe siècle. Celle-ci s'explique par plusieurs causes. La plus importante est certainement la différence de définition des espaces forestiers dans les documents fonciers du XVIIIe siècle, - registres terriers, plans d'intendance de la Généralité de Paris, états de sections de la Révolution et du Consulat – et celle de l'ancien cadastre. Vraisemblablement n'ont pas été considérés comme espaces boisés les aulnaies, souvent pâturées, les landes arborées, les parcs boisés des châteaux, distinctions mentionnées au cadastre. A cela s'ajoutent l'hétérogénéité des sources et la non concomitance de leur réalisation. Interviennent sans doute aussi l'insuffisance des techniques d'arpentage des terres, le manque de formation du personnel, l'absence d'un protocole unique des opérations foncières, les distorsions territoriales entre les seigneuries et les paroisses.

---

(34) Frion (JB) : Nouveau précis statistique du canton de Chaumont, Beauvais, 1858, pp. 103 - 203

Cependant, s'il convient de réduire fortement l'augmentation de la superficie des espaces boisés au cours de ces quelques cinquante années, il n'en est pas moins indiscutable que la progression des espaces forestiers est réelle. D'ailleurs, le subdélégué de l'élection de Pontoise, Pihan de la Forest dans un mémoire adressé en 1788 à l'Assemblée provinciale de la Généralité de Paris (35) recommandait de planter en bois les 2 000 arpents de terrains non cultivés. Et dans les trente années qui ont précédé la Révolution plus de 100 ha de terre ont été « nouvellement plantées en bois » ou déclarées en bois nouveaux dans treize paroisses du Vexin d'Oise. « La dévastation révolutionnaire des forêts » pour reprendre la formule de Denis Woronoff (36) semble avoir été relativement limitée en Vexin. Sans doute le Préfet Cambry (37),

dans sa description du département de l'Oise en 1803 déplore-t-il l'abattage d'arbres dans le parc boisé du château de Chambors et des grands genévriers de celui de Lavilletterte, ainsi que les coupes abusives de bouleaux dans les bois mis en réserve. Il faut y adjoindre la destruction de nombreuses remises. Mais cette crise ne semble avoir été ni longue ni profonde et ne pas avoir eu les effets dévastateurs qu'ont connus d'autres régions. La politique de reforestation entreprise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle reprend vite. Ainsi Louis Graves, dans son précis statistique du canton de Chaumont publié en 1827 (38) souligne que « les plantations ont pris un grand accroissement depuis 30 ans dans le canton ». Dans le précis statistique du canton de Méru paru en 1837 (39), Louis Graves indique que les grands propriétaires ont procédé, dans le même temps, dans la Haute Vallée de la Troësne et la Vallée de l'Esches, à des plantations de bouleaux, d'érables, d'acacias, de platanes, de hêtres, de châtaigniers, d'aulnes et de peupliers en fonds de vallées ; il cite même un essai d'introduction du pin sur les sols crayeux de Fosseuse.

---

(35) Pihan de la Forest : Mémoire instructif sur l'Élection de Pontoise et partie du Vexin français, 1787, mémoire de la SHAPVOV, T.21 pp. 99-129

(36) Woronoff (D) La destruction révolutionnaire des forêts, in Woronff (D) éd. Révolution et espaces forestiers, Paris, L'Harmattan, 1988, 264 p., pp.44-52.

(37) Cambry (J) : Description du département de l'Oise, 1803, Beauvais, 3T. 136 p, 512 p, 44 p.

(38) Graves (L) Précis statistique du canton de Chaumont p. 97.

(39) Graves (L) Précis du canton de Méru p.66-68

Au total, au début des années 1830, le cadastre enregistre en Vexin d'Oise et du Centre, 108 ha de boisements nouveaux, dont 4 ha de « bois jeunes », 61 ha de landes et friches plantées, 19 ha de plantations, 24 ha de peupleraies. Ce total ne représente sans doute qu'une partie des boisements intervenus depuis le début du siècle, car les plantations les plus anciennes sont classées dans les catégories « bois ou aulnaies » sans autre précision.

## II. Une augmentation des surfaces forestières limitée et sectorisée entre 1833 et 1913.

### 1. Une progression modeste.

Le bilan global de l'évolution des espaces boisés du Vexin d'Oise et du centre entre les débuts des années trente du XIXe siècle et les débuts du XXe siècle se traduit par une hausse limitée des surfaces forestières qui étaient établies à 7 710 ha en 1833. Celles-ci ne gagnent que 480 ha, soit seulement, 5, 4 % de plus.

La carte n° 17, p 123 montre l'évolution des espaces forestiers du premier tiers du XIXe siècle au début du XXe siècle.

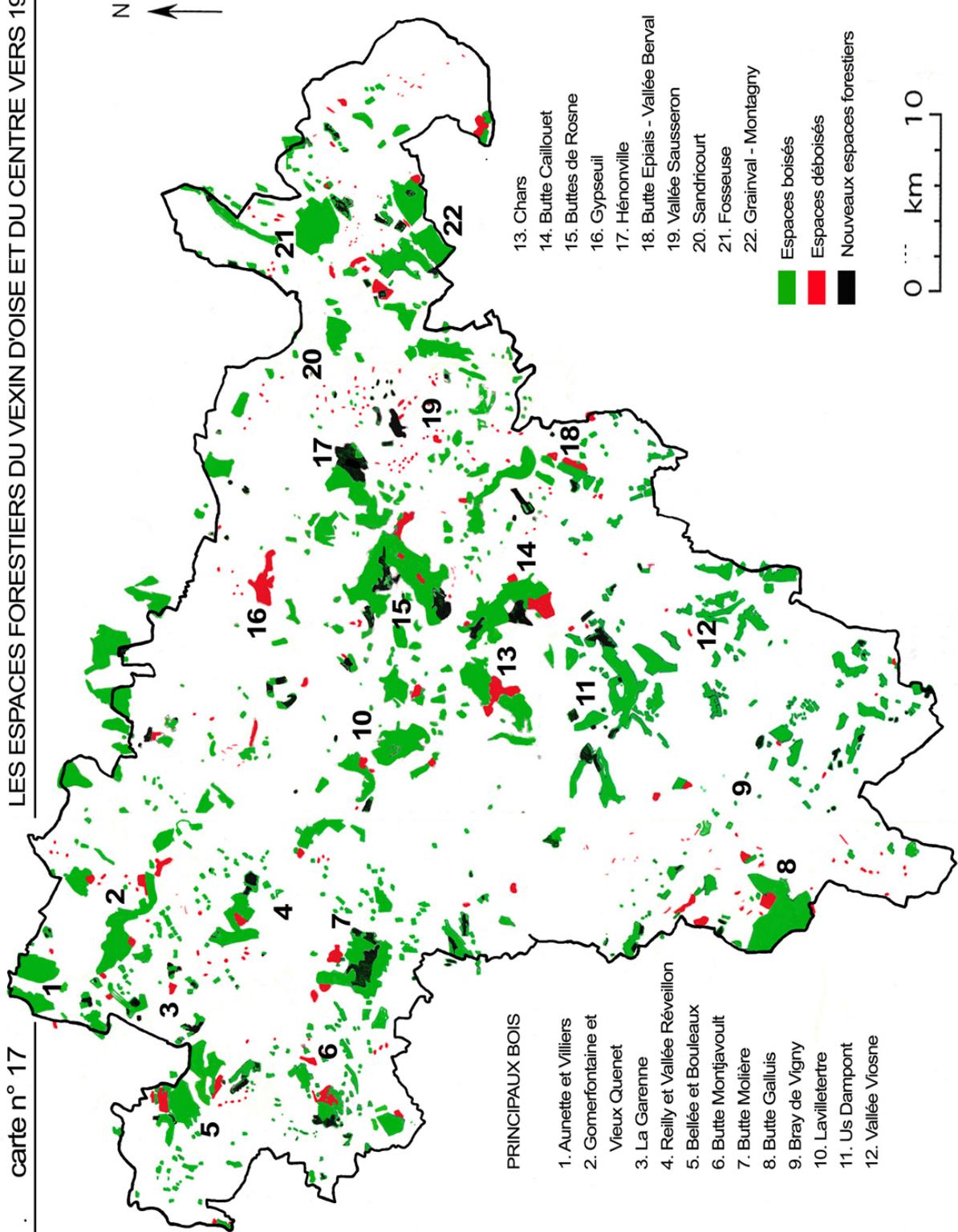
### 2. Des variations inégales selon les secteurs.

Cette évolution est inégale selon les secteurs. Elle est presque totalement réalisée en Vexin d'Oise qui gagne 415 ha, tandis que le Vexin Centre n'en offre que 15. Par ailleurs, cette progression n'est pas généralisée à l'ensemble du territoire. Certains secteurs gagnent des espaces forestiers, tandis que dans d'autres, ils régressent.

#### a. Les secteurs de progression forestière .

Ils correspondent à deux zones. La principale forme un large fuseau qui part du nord du Vexin, s'incurve en partie centrale et s'ouvre au nord-ouest ; la seconde est constituée de deux secteurs distincts dans la vallée de l'Aubette de Meulan. Ces secteurs s'étendent autour de la côte du Vexin à l'est de Villeneuve, sur sa partie ouest à l'aval de Chaumont, les hauts bassins-versants du Sausseron et de la Viosne, les bassins-versants du Réveillon, du Ru d'Hérouval, du Cudron, les buttes de Rône, du Caillouet, de la Molière, de Montjavoult, de Galluis, les parties ouest et est du bray de Vigny.

Ils rassemblent 48 communes sur 75 et enregistrent une progression de 1 175 ha de bois.



Ce développement des espaces forestiers ne semble pas lié directement à l'évolution de la population de ces communes : celles du nord-est et Trie-Château, celles de la vallée de la Viosne ont une population qui croit, partout ailleurs domine la baisse démographique, conséquence de l'exode rural qui prend de l'ampleur après 1840-1850. La raison semble plutôt être liée à l'évolution de l'agriculture dont les pratiques évoluent avec un début de la mécanisation, une augmentation des rendements qui amènent à délaisser les terrains les plus ingrats. Elle nécessite de forts investissements pour être de bon rapport et a besoin de bonnes terres de culture faciles à travailler et permettant de bons rendements. Les gros propriétaires convertissent alors ces terrains peu favorables en plantations de bois. C'est ce que font par exemple De Chastenay à Amblainville, de Seillère à Ivry, De Kergorlay à Fosseuse (39), De Béthune à Lavillette (38). Les petits agriculteurs eux, soit continuent à exploiter ces champs de façon traditionnelle, soit s'ils ont plus de moyens pour se moderniser, concentrent leurs efforts sur leurs meilleures parcelles et laissent les plus ingrates évoluer en landes envahies par des accrus discontinus, qui ne sont pas forcément identifiés en bois au cadastre.

#### b. Les secteurs de régression forestière :

Ils forment deux ensembles au nord et au sud du territoire. Ces deux entités sont la côte et sa dépression au nord-ouest du Vexin et en Vexin Centre, les buttes peu forestées d'Epiais et de Cormeilles, celle-ci continuée par la partie centrale du bassin-versant de la Viosne raccordé à l'ouest au plateau central et au sud à la partie moyenne du bray de Vigny.

Elles rassemblent 27 communes, plus d'un tiers du total et totalisent 745 ha de bois défrichés, 46% étant situés en Vexin Centre. Les deux tiers de ces communes, perdent de la population pendant cette période, principalement celles de la côte et de la dépression en centre nord, et celles du plateau central et du Sud du Vexin, signature d'un exode rural vers les centres industriels de Gisors et de la vallée de la Seine. Mais est-ce bien une cause suffisante pour expliquer ce recul de la forêt ?

En effet 29 autres communes perdent de la population mais gagnent en surface forestière. Il faut plutôt voir là le résultat d'une volonté des milieux agricoles de conquérir de nouvelles surfaces pour les cultures, et surtout pour les prairies. Pendant ces 80 ans, les prés gagnent 100 ha dans la dépression de Vigny et 800 ha dans la dépression d'avant côte entre Ivry-le-Temple et Loconville. C'est ainsi que le Bois de Gypseuil (40) est défriché à Ivry-le-Temple, tandis que de nombreux petits bois marécageux de la dépression qui est

vigoureusement drainée disparaissent (40). Sur le plateau central, ce sont les terres de culture qui augmentent d'environ 200 hectares.

c. Les évolutions contrastées au niveau des communes.

Cette diversité d'évolution entre divers secteurs du Vexin se retrouve au sein même des communes. Le bilan forestier global pour le Vexin entre 1833 et 1913 est positif avec un gain de surface boisée modeste d'environ 480 ha. Mais ce résultat général marque une dualité d'évolution qui concerne la plupart des communes. Interviennent pendant toute la période des mouvements de boisement et des actions de déboisement. Au total les nouveaux espaces forestiers recouvrent près de 2400 ha, tandis que les bois défrichés atteignent une surface de 1 900 ha. La part des déboisements est majoritaire et parfois très forte dans les communes dont le bilan forestier est négatif. Le cas extrême est fourni par commune de Le Bellay située sur le plateau central où la totalité de l'espace forestier représenté par les 23 ha du Bois des Bouleaux est défriché ; même évolution à Fleury 62% des surfaces en bois vers 1830 ont été converties en prés pour l'essentiel, et à Longuesse où cette progression atteint 67% des communes qui sont inscrites dans des dépressions.

A l'inverse, les communes très boisées localisées sur les buttes et le revers de la côte du Vexin, qui gagnent en espace forestier sont peu touchées par les actions de défrichement comme Haravilliers, principalement affectée par la suppression du Bois du Débat, où elles ne concernent que 8% de la surface des bois en 1830, 10% au Heaulme, 12% à Belle-Eglise, 4% à Montagny.

Cette évolution est constituée dans quasiment toutes les communes d'épisodes de boisements et de déboisements, qui interviennent presque simultanément ou en relais. C'est ce que suggère le relevé effectué par J.B. Frion (41) sur 17 communes du canton de Chaumont entre 1820 et 1855, 270 ha sont déboisés dans 13 communes, tandis que 146 ha sont boisés dans 11 communes. Sur ce cours pas de temps 7 communes enregistrent à la fois des déboisements et des reboisements. Soixante ans plus tard, six des communes qui connaissent des déboisements font partie des communes qui ont perdu des bois mais sept d'entre elles se trouvent parmi celles qui en gagnent. A l'inverse, six communes qui connaissent des gains en bois figurent toutes parmi celles qui augmentent leur superficie forestière.

---

(40) Carte d'État major n°32 Beauvais, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901.

(41) Frion (JB) Nouveau précis statistique du canton de Chaumont pp. 103-203

Le bilan forestier qui s'affiche en 1913 après 80 ans d'évolution en Vexin d'Oise et du centre est le résultat de processus complexes. L'exode rural qui affecte de nombreuses communes du Vexin est sans doute responsable d'abandon de terres et cultures qui sont devenues des friches et se sont emboisées. Mais pour partie seulement. S'y ajoutent les plantations volontaires à l'initiative de propriétaires, ce que Jean Baptiste Frion (42) dénomme de façon explicite « terres converties en bois ». Dans la période qu'il envisage les campagnes du Vexin d'Oise n'ont pas été encore massivement touchées par l'exode rural. Dans la période qui suit les plantations doivent se poursuivre notamment pour répondre aux nouveaux besoins du monde paysan, comme l'enclôture des 5 100 ha de prés dont 3 400 ha créés depuis 1830, et dans une vision à plus long terme répondre à la demande à venir en bois pour la construction, l'industrie pour les villes proches du Vexin et la région parisienne qui sont en plein essor.

Si les matrices cadastrales révisées de 1913 ne permettent pas d'identifier dans la catégorie des bois, les nouveaux espaces forestiers, elle révèle néanmoins, au moins partiellement les plantations d'espaces forestiers. Celles-ci totalisent plus de 70 ha, dont la moitié en peupliers, 13 ha en aulnes, 13 ha en résineux et 9,5 a en friches plantées. Cela correspond à plus d'un sixième des gains forestiers sur la période.

d. les conséquences paysagères des variations des surfaces forestières :  
un impact discret.

Les variations de superficies qui affectent les espaces forestiers entre 1833 et 1913 du fait des déboisements et reboisements affectent en total 2 400 ha, ce qui ne représente que 4% des 59673 ha de l'étendue globale du Vexin d'Oise et du centre. Les nouveaux espaces forestiers, 1 400 ha n'en constituent que 2,4%, tandis que les déboisements avec 1 000 ha seulement : 1,6%. Tout ceci est bien modeste et ne peut entraîner un bouleversement des paysages, comme ce fut le cas pour d'autres régions du territoire national. Ainsi dans le département du Rhône, alors que la forêt feuillue régresse face à la concurrence des pâtures et de la vigne entre 1830 et 1912 de plus de 3 000 ha, dans le même temps, à l'initiative de propriétaires privés puis du conseil général, 5700 hectares

---

(42) Frion (JB) Nouveau précis statistique du canton de Chaumont pp.57-58

de résineux sont plantés, soit respectivement 14 % et 25 % de la superficie boisée de 1830 (43).

Ou encore le cas extrême des Landes, où, à partir du Second Empire, quelques 300 000 ha de landes ont été convertis en pinède, ce qui a entraîné un bouleversement total des paysages et de la société rurale (44).

En Vexin, les modifications du couvert forestier se sont surtout effectuées par touches disséminées dans tout le territoire, affectant des surfaces limitées de dimensions diverses allant de quelques centaines de m<sup>2</sup> à quelques dizaines d'hectares que ce soit pour des déboisements ou des boisements d'espaces forestiers.

Rares sont les grandes opérations qui ont localement un impact paysager, ce sont par exemple le déboisement du Bois de Gypseuil, près de 30 ha, dans la dépression d'avant côte à Ivry, les 23 ha du bois des Bouleaux au Bellay, une partie du Bois de Chars sur cette commune.

A l'inverse quelques grandes actions de reboisement ont été effectuées, principalement sur les buttes : sur la Butte du Rosne, le versant sud au nord-est de Chavençon – l'ancien communal – (45), le versant est sur Neuville-Bosc en limite d'Haravilliers (45), le sommet de la butte du Caillouet toujours en lande en 1830 (45), la partie sommitale de la butte de Serans (46).

Plus généralement, ce sont des surfaces plus restreintes, partie de grands bois, petits bois, boqueteaux et bosquets qui sont le siège de recul ou de conquête de la forêt. Ainsi sont déboisés une partie du Bois de la Bellée et une partie des aulnaies de la vallée d'Epte à Boury (46) la plus grande partie du bois de Huanville à Longuesse (47), une portion des parcs boisés d'Avernes (47) et de Chambors (46), le « défriché » au sommet de la Butte du Rosne à Haravilliers réalisé pour établir un circuit d'entraînement hippique pour le fils de l'actrice Sarah Bernard, propriétaire du domaine (48).

---

(43) Garrier (B) Reboisement et forêt dans le Rhone au XIXe siècle in Histoire des forêts du Massif central, Publications de l'Université de Clermont-Ferrand, 1987, 200 p., pp.77-86

(44) Husson (JP) Les forêts françaises, Publications universitaires de Nancy, 1995, 259p., pp.151-152

(45) Carte d'État major n°32 Beauvais, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901.

(46) Carte d'État major n°31 Rouen, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1903.

(47) Carte d'État major n°48 Paris, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901

(48) communication personnelle de M.Marion, propriétaire aux Buttes de Rosne, 20.07.1980

Plus souvent ce sont des boqueteaux ou bosquets qui disparaissent, comme à Lavilletertre les remises sur plateau en direction de Monneville (45) ou une partie des petits bois des fonds de vallée entre Reilly et Boubiers (46). Ailleurs, d'autres se créent, qui renforcent les petits boisements existants, comme dans le vallon de Frangicourt au nord de Reilly (46). À Amblainville, des remises dans la plaine sont supprimées, mais est créé le bel alignement « l'avenue de la Marquise », qui rejoint le château de Sandricourt à la vallée de l'Esches (45)

Mais toutes ces actions de déboisement, et pour partie de reboisement sont le résultat d'initiatives privées. Il n'y a pas en Vexin de politique publique de reforestation venant des collectivités, à de rares exceptions, ou de l'État comme dans d'autres régions comme les Landes de Gascogne.

### III. Un accroissement des surfaces forestières plus important au XXe siècle, après 1914.

La carte n°18 p.130, indique l'évolution des espaces forestiers entre le début et le milieu du XXe siècle.

#### 1 . Une expansion forestière qui se renforce.

Dans les cinquante années qui suivent 1914, la couverture forestière du Vexin d'Oise et du Centre passe de 8 190 ha à 9 440 ha, soit un gain de 1 250 ha, soit 15% de plus que le total indiqué par les sources à la veille du Premier Conflit Mondial. Ce n'est pas négligeable, et est trois fois supérieur en surface au bilan de la période précédente. Si au XIX<sup>e</sup> siècle, la moyenne de la progression était de 50 ha par décennie, elle s'établit dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle à 250 ha pour dix ans ; soit 5 fois plus. Ces repères suffisent par eux-mêmes à situer l'ampleur du phénomène d'emboisement au XX<sup>e</sup> siècle en Vexin.

#### 2. La progression des bois touche des secteurs plus étendus.

Comme précédemment, cet accroissement des forêts ne concerne pas uniformément tout le territoire. Les secteurs où il intervient se sont fortement étendus, alors que ceux où les bois diminuent se réduisent, principalement dans le centre du Vexin.

---

(45) Carte d'État major n°32 Beauvais, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901.

(46) Carte d'État major n°31 Rouen, minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1903.

a. Les secteurs où la forêt progresse sont très largement répartis:

Ils forment un ensemble qui s'étend surtout au sud. A l'exception de deux zones restreintes, où les bois ont régressé, l'une au centre-nord et au nord-ouest, l'autre au centre-ouest. La progression forestière domine largement la plus grande partie du territoire dans 62 communes (49). En Vexin d'Oise les communes où la forêt avait gagné au XIX<sup>e</sup> siècle connaissent la continuation de ce phénomène. Elles sont rejointes par cinq communes situées sur la côte du Vexin et sa dépression : Chambly à l'est, Courcelles à l'ouest, Fay, Fleury et Fresne-l'Éguillon au centre. En Vexin centre au secteur des buttes de Rosne et de Marines s'ajoutent les buttes d'Épiais-Rhus et de Cormeilles, la totalité du haut bassin versant du Sausseron. Au haut bassin versant de la Viosne s'ajoutent les communes de la moyenne vallée. Trois communes du plateau central et toutes celles du sud du canton sauf Longuesse augmentent leur superficie boisée.

Pas plus qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution des superficies boisées ne semble en rapport direct avec le mouvement démographique (50). Si les communes de buttes, des bassins versants du Sausseron et du Réveillon, celles de la vallée d'Epte, du plateau central, du plateau nord entre Chaumont et Villeneuve voient leur population se restreindre, pour la plupart d'entre elles, les espaces boisés augmentent leur étendue. Ainsi, Montjavoult qui perd 146 habitants a ses bois qui gagnent 82 ha ; mais Épiais-Rhus, au finage de butte et de plateau également, qui perd 109 habitants, a sa couverture boisée qui n'augmente que de 6 ha. Mais Liancourt–Saint-Pierre dont la population diminue de 112 habitants enregistre une régression forestière de 12 ha ; à Hénonville dont la population décroît de 100 habitants, la surface boisée perd 15 hectares. Pour ces deux communes du centre-nord du Vexin, cette double évolution continue la tendance amorcée au XIX<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, des secteurs qui gagnent de la surface forestière, comme le nord-est du Vexin, le haut bassin versant et la vallée de la Viosne, la majorité des communes du sud du canton de Marines, ont leur population qui augmente parfois de façon sensible comme Bornel où elle s'accroît de 728 personnes, ou Us qui en gagne 191. Il ne peut donc être établi un lien direct entre l'évolution de la population et la variation des étendues forestières.

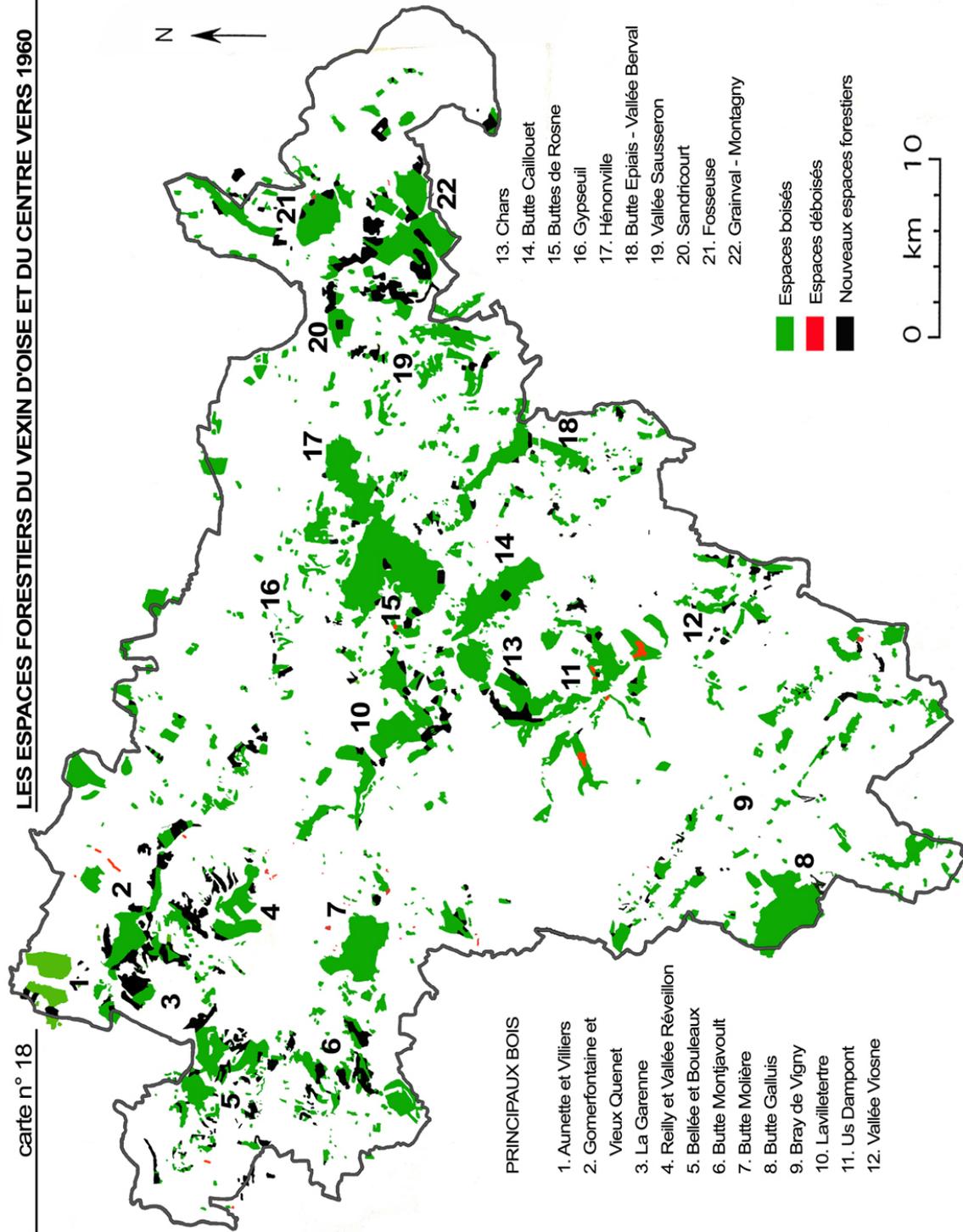
---

(49) Cartes topographiques au 1/50000<sup>e</sup>,IGN, Pontoise1961-1965, Méru1939-1960, Gisors 1953-1957

(50) Dupaquier (J), Felkay (N), Guerout (J) : Paroisses et communes de France : région parisienne, Paris, Ed. CNRS, 1974, 924 p. Lemaire (R) : Paroisses et communes de France : Oise, Paris, Ed.CNRS 1976, 887 p.

LES ESPACES FORESTIERS DU VEXIN D'OISE ET DU CENTRE VERS 1960

carte n° 18



Celle-ci est plutôt le résultat d'une combinaison de facteurs. Dans la première moitié du XXe siècle se succèdent conflits et crises : premier et second conflit mondial, périodes de reconstruction qui les suivent, grave crise économique des années trente, développement de la région parisienne qui attire une partie de la main d'œuvre du Vexin, transformation de l'agriculture, mutation des modes de vie. Autant de facteurs qui fragilisent à des degrés divers les populations rurales du Vexin, particulièrement les plus modestes, voire les couches moyennes qui sont amenées à céder les pièces de terre ou de bois pour des raisons économiques. Ceux qui achètent, gros propriétaires fonciers, souvent citadins, gros agriculteurs convertissent les terres peu favorables aux cultures en bois, soit par des plantations, soit en laissant se faire un emboisement spontané. Ces processus se déroulent dans les communes, quelle que soit leur évolution démographique.

b. Les secteurs de régression forestière sont très limités dans l'espace.

L'ensemble situé au centre nord présent avant 1914 est maintenu, mais trois communes au centre de la dépression gagnent des bois, mais ces progrès sont partiellement annulés par les pertes qu'enregistre Trie-la-Ville. Le secteur qui s'étendait sur le plateau central, les buttes orientales, le bray de Vigny est réduit à 5 communes, en partie disjointes (51).

Le nombre des communes a diminué de moitié par rapport à la période antérieure.

Dix sur treize perdent de la population. Les trois autres fixent de la population parce qu'elles ont des activités industrielles sur place (52) : Nucourt, Brignancourt, ou dans le cas de Chaumont, c'est sa position de chef-lieu de canton, centre rural qui constitue, avec ses services, un pôle attractif. L'évolution démographique n'apparaît pas plus ici que pour les secteurs où la forêt progresse, comme un élément déterminant de l'évolution de la couverture boisée. C'est bien plutôt là aussi le résultat de la politique d'utilisation des terres des propriétaires. Celle-ci s'appuie sur les orientations gouvernementales notamment l'encouragement de l'élevage laitier après la Seconde Guerre Mondiale. Cette politique favorable à l'élevage laitier se traduit dans la dépression d'avant côte du Vexin par des déboisements importants de bois pour alimenter en surface les herbages : ceux-ci y gagnent 500 ha sur 5 communes entre 1913 et 1963. Mais, sur les plateaux limoneux, les espaces déboisés sont mis en culture.

---

(51) A.C. Trie-la-Ville, états de sections 1937/1963, et cartes citées note 49

(52) Briand (J), Waro (F) et alii : Vexin et Thelle d'hier, terres d'entreprises. Trie-Château, Le Pétilon, 2013, 224 p.

### 3. Une progression des bois dans une très grande majorité de communes.

#### a. Des conséquences discrètes dans le paysage.

Le bilan forestier global pour le Vexin d'Oise et du centre entre 1913 et 1963 est positif avec un gain de 1 250 ha de bois, imputable essentiellement à la progression forestière enregistrée dans 62 communes. Mais 13 communes perdent 83 hectares. En conséquence c'est environ 1 333 ha de nouveaux espaces forestiers qui sont apparus. La perte de surface boisée est neuf fois moins importante que dans la période précédente, alors que la surface boisée totale est plus forte en 1913 qu'en 1833. Le nombre de communes où la régression forestière l'emporte diminue de moitié. Le fait majeur et renforcé au XX<sup>e</sup> siècle est bien l'extension de la surface boisée.

Dans certaines communes où les bois régressent, la surface concernée n'atteint pas un hectare comme à Moussy (53) ou à Nucourt (54). Dans le premier cas c'est le résultat de modifications des limites du Bois de la Garenne sur le plateau agricole, dans le second, c'est le déboisement nécessité par l'implantation de la gare. Dans d'autres communes qui poursuivent une tendance au déboisement commencé au XIX<sup>e</sup> siècle comme Liancourt (55), Monneville (56), Ivry (57), Hénonville (58) : 60 ha de bois sont de nouveaux supprimés et convertis en prés.

Dans la majorité des communes, qui sont affectées par la progression des espaces boisés, cette expansion des bois n'est cependant pas absolue. Des bois disparaissent même si le phénomène est très limité. Ainsi à Reilly (59), le fond de vallée et son versant sud à Courtieux, les versants du vallon de la Garenne se boisent, le Bois du Gros Terrier s'étend jusqu'à la limite communale, mais deux remises sont supprimées au nord du village. A Chavençon, le vallon du Bois Jeune est totalement boisé, le vallon du ru Harnoy voit se réaliser la continuité des boisements entre le Bois des Pissottes et le Bois des Cailoux, la Remise Saint Pierre et les Grandes Remises. Le Bois de la Millière s'agrandit au nord, tandis que sa partie centrale est défrichée.

---

(53) A.C. Moussy, états de sections, 1934-1963, n.c.

(54) A.C. Nucourt, états de sections, 1951-1963, n.c.

(55) A.C. Liancourt, états de sections, 1969, matrice cadastrale 1914-1968, n.c.

(56) A.C. Monneville, états de sections, 1965 n.c.

(57) A.C. Ivry-le-Temple, états de sections, 1935-1963, n.c.

(58) A.C. Hénonville, états de sections, 1934-1963, n.c.

(59) A.C. Reilly, états de sections, 1957, n.c.

À l'inverse, Monneville (60) affiche un bilan forestier négatif, avec la suppression d'un petit bois au nord de Bellan, du fond du Vallon de la Gatine, d'une partie du bois du Sausset. Mais le Bois du Pâtis s'accroît sur sa marge, les versants du vallon de la Gatine se sont boisés, un linéaire boisé a été érigé en rebord de plateau au sud-ouest de Marquemont, certainement dans un but de protection vis-à-vis du risque mouvements de terrain.

Les bilans communaux pour les surfaces forestières, très majoritairement positifs, mais pour une partie, négatifs, masquent un mouvement fait dans la plupart des communes d'avancées forestières dans certains lieux, de reculs ailleurs. C'est le résultat de l'action de mise en valeur de leurs terres par les propriétaires: accroissement des bois d'une certaine dimension dans la perspective sylvicole, comme les plantations d'espèces de rapport rapide : en 50 ans quelques 300 ha de peupleraies et 75 ha de résineux ont été plantés. En revanche, quelques bosquets isolés au milieu des cultures ou mal placés en bordure de massifs, quelques bois situés près des habitations ont été supprimés.

#### 4. L'impact des variations des surfaces boisées sur le paysage : un bilan nuancé.

##### a. Des modifications discrètes des paysages.

La variation des surfaces des espaces boisés peut être ainsi raisonnablement estimée entre la veille du premier conflit mondial et les années soixante du XXe siècle pour le Vexin d'Oise et du centre à environ 1 250 ha, ce qui correspond à 2,2% de l'étendue globale du territoire. Les nouveaux espaces forestiers totalisent quelque 1 400 ha tandis que les bois déforestés s'établissent à environ 150 ha. Ce mouvement global est de moindre ampleur que celui de la période précédente. Il est nettement dominé par les surfaces reboisées, dix fois plus étendues que les terres défrichées. Il indique que la source des nouveaux espaces forestiers est moins élevée que pour la période avant 1914, mais la durée envisagée est de 30 ans moins longue.

C'est là encore un changement bien limité qui est apporté à l'agencement des paysages du Vexin français, bien différent de ceux qui sont survenus dans autres régions françaises. Ainsi, ceux intervenus dans les Monts du Beaujolais (61) où les espaces forestiers

---

(60) A.C. Monneville, états de sections, 1965, n.c. et carte topographique IGN au 1 :25000<sup>e</sup>e Chaumont 1957

(61) Garrier (B) : Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970, thèse Université de Lyon, 1973, 2 vol., pp. 166-171.

passent entre 1910 et 1970 de 1 500 ha à 3 900 ha, ont entraîné la fermeture de paysages autrefois ouverts et généré un déséquilibre géographique de nature spatiale, écologique, économique, démographique et culturelle. Ni à ceux qu'a connus la Champagne crayeuse : cette région a connu des plantations au cours des XVIIIe et XIXe siècles et la première moitié du XXe siècle. Elles se sont intensifiées après 1850 de sorte que la Champagne crayeuse était devenue une campagne parsemée d'immenses pinèdes au premiers tiers du XXe siècle. Mais à partir de 1950, les pinèdes sont remplacées par des champs consacrés à l'agriculture intensive. Entre 1950 et 1970 quelque 120 000 ha sont déboisés. (62).

La variation des surfaces boisées en Vexin ne revêt pas de telles ampleurs et ne bouleverse pas ainsi les équilibres du monde rural.

#### b . Une inscription ponctuelle dans l'espace.

Cette progression forestière s'inscrit dans la continuité des actions de reforestation réalisées avant 1914. Peu de grandes modifications des étendues boisées, mais plutôt des ajouts qui relient entre eux de petits boisements isolés ou des bois plus importants, et qui, comme ailleurs des suppressions de bois, modifient leur surface. Il n'y a plus de bois de taille importante déforestés comme à la période antérieure. A l'inverse, des boisements de plusieurs dizaines d'hectares chacun ont été réalisés. Les plus étendus sont des plantations de peupliers entreprises en fond de vallées ou de dépressions : vallée de l'Aubette de Meulan entre Longuesse et Sagy (63) , vallée de la Viosne de Us à Boissy l'Aillerie (64), fond des vallons de Saint Lubin à Arronville (65) , Marais du Rabuais (66) et Marais de Fay-les-Étangs (67) dans la dépression d'avant côte du Vexin.

---

(62) Husson (JP) : Les forêts françaises, Pub. Université de Nancy, 1995, 259 p., pp. 156-157

(63) A.C. Longuesse, états de sections 1939-1963, n.c. A.C. Sagy, états de sections 1937-1963, n.c.

(64) A.C. Us, états de sections, 1966, n.c. A.C. Ableiges, états de sections, 1933-1963, n.c. A.C. Courcelles-sur-Viosne, états de sections 1955-1963, n.c. A.C. Montgeroult, états de sections 1935-1963, n.c.

(65) A.C. Arronville, états de sections, 1939-1963, n.c.

(66) A.C. Amblainville, états de sections, 1936-1963, n.c. A.C. Arronville, états de sections, 1936-1963, n.c. A.C. Berville, états de sections, 1931-1963, n.c.

(67) A.C. Fay-les-Étangs, états de sections, 1953-1963 n.c.

Des plantations de feuillus sur la côte du Vexin de Sandricourt à Montagny-la-Poterie et sur son plateau de revers, au Bois de Grainval, sur le plateau des Granges, sur les versants du vallon de Saint Lubin, ont été effectuées à l'initiative du propriétaire du très grand domaine de Sandricourt à Amblainville (68).

Plus généralement, ce sont des boisements ponctuels qui renforcent localement l'importance des espaces forestiers de deux manières: le boisement spontané des délaissés de culture a soudé entre eux des bosquets et boqueteaux qui étaient isolés dans plusieurs situations : sur des versants et talus telle la côte du Vexin de Liancourt à Tourly (69), le versant de la vallée d'Epte à Courcelles(70), celui du Ru d'Hérouval à Boury (71), le fond et les versants des vallons du Ru du Cliquet et du Ru des Vassuels à Parnes (72); le Bois des Mares est constitué par la réunion de bosquets développés sur d'anciennes marnières à Épiais-Rhus (73) ou encore sur les buttes, boisement naturel de l'ancien communal de Cresnes-Neuille-Bosc(74), du Bois Poulet au sud-ouest de la butte de Caillouet à Marines (75).

Dans d'autres cas, il s'agit de plantations volontaires visant des buts précis : linéaires boisés, de type haies installées perpendiculairement à la pente d'un versant en limite de rebord d'un plateau pour protéger des risques d'écoulement de boues ou d'eau des parcelles en aval ; création d'un parc boisé comme au château de Neuilly (76), replantation d'une partie boisée du parc du château de Marines détruite par fait de guerre entre 1940 et 1944. (77).

c . Le rôle décisif des propriétaires forestiers.

Comme au XIXe siècle, toutes ces actions de boisement, les entreprises de plantations de peupliers, de résineux ou de feuillus sont le résultat direct de la gestion des propriétaires

---

(68) A.C.Amblainville, états de sections1936-1963, n.c.

A.C. Bornel, états de sections 1946-1963, n.c.

(69) A.C.Tourly, états de sections1933-1963, n.c.

(70) A.C. Courcelles-lès-Gisors, états de sections 1968, n.c.

((71) A.C.Boury, états de sections 1936-1963, n.c.

(72) A.C.Parnes, états de sections, 1935-1963, n.c.

(73) A.C. Épiais-Rhus, états de sections 1966, n.c.

(74) A.C. Neuville-Bosc, états de sections1937-1963, n.c.

(75) A.C. Marines, états de sections 1936-1963, n.c.

(76) A.C. Neuilly-en-Vexin, états de sections, 1931-1963, n.c.

(77) Gilles (J) : Marines et son histoire, Mairie de Marines, 2009, 288 p. p. 218.

privés. Les accrues forestières sont plutôt la conséquence indirecte de l'abandon de l'usage agricole de terres pour des raisons socio-économiques – les propriétaires cessent d'être exploitants ou des raisons de rentabilité face aux nouvelles pratiques de l'agriculture.

Ces variations de l'espace forestier n'amènent pas une transformation globale du paysage vexinois. Mais localement, elles aboutissent généralement à renforcer l'empreinte forestière dans les finages.

Le Vexin d'Oise et du centre connaît à l'époque contemporaine une progression certaine quoique modeste des espaces forestiers. La variation de leurs étendues s'inscrit dans la trame des paysages forestiers hérités des siècles qui ont précédé les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les modifications intervenues n'ont pas entraîné de bouleversements majeurs de l'emprise forestière sur le territoire mais plutôt abouti à des changements ponctuels faits de reculs et d'avancées des boisements, qui localement peuvent être importants, réduisent ou suppriment la place des bois ou au contraire renforcent leur surface et leur impact dans le paysage. Les secteurs les plus boisés, revers de la côte du Vexin, buttes, rebords de plateaux limitant les hauts bassins versants, ont vu se renforcer leur couverture boisée avec l'accroissement en surface des massifs forestiers et des bois périphériques. Les secteurs de boisements moyens à bois, boqueteaux et bosquets des bassins versants et vallées ont connu la croissance des petits boisements, la réunion des boqueteaux et bosquets des pentes de versants de talus et des rebords de plateaux, ainsi que des plantations dans certains fonds de vallées et de dépressions. Inversement, les plateaux agricoles peu boisés ont vu régresser le nombre des bosquets ou remises qui les ponctuaient. Ce mouvement de reforestation s'est renforcé au XX<sup>e</sup> siècle. Il ne s'est pas développé de façon continue selon les secteurs. Certains se sont boisés principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que d'autres plus nombreux ont vu s'étendre leurs bois surtout au XX<sup>e</sup> siècle. Ce mouvement ne semble pas répondre à une logique d'ensemble. Si la déprise agricole, conséquence de l'exode rural peut constituer un facteur ayant permis la reconquête forestière, notamment par la formation d'accrues spontanées, les orientations de gestion des terres laissées vacantes par les nouveaux propriétaires semble peser lourd quant à leur possible devenir d'espaces forestiers.

## C. Les nouveaux espaces forestiers.

Les nouveaux espaces forestiers correspondent à des espaces qui n'étaient pas occupés par des formations boisées ou arborées avant qu'ils ne soient recouverts par des formations arborescentes. Cette reconquête forestière a deux origines possibles. D'une part, le boisement spontané des terres anciennement cultivées ou mises en pâtures. D'autre part, la plantation d'arbres sur des parcelles qui n'étaient pas boisées, à l'initiative des propriétaires, dans le but de production de bois, auquel s'ajoutent parfois d'autres préoccupations comme l'assainissement de terrains marécageux ou la protection contre les risques de ruissellement de terre sur les pentes.

Ne sont pas inclus dans cette définition les espaces forestiers de production qui ont fait l'objet de coupes à blanc et qui ont été replantés en bois. Il ne s'agit là que d'une étape ordinaire dans le cycle de production sylvicole.

Cette définition des « nouveaux espaces forestiers » se rapproche de la notion de « nouvelles forêts » énoncée par Paul Arnould (78). La double origine de ces nouveaux boisements est semblable dans les deux cas. D'une part des accrus spontanés développés sur des délaissés de culture, des prés et des friches. D'autre part des plantations volontaires. mais elle s'en distingue toutefois. Les « nouvelles forêts » définies par Paul Arnould sont limitées dans le temps. Elles sont situées précisément dans la période postérieure au second conflit mondial du XXe siècle. Ce sont des forêts jeunes de moins de 50 ans, sous-entendu donc des formations boisées de production au sens défini par l'Institut Forestier National, définition rappelée plus haut dans l'article par l'auteur. Les plantations sont encadrées et aidées par le Fonds Forestier National et s'intègrent dans la politique nationale de reboisement.

Les « nouveaux espaces forestiers » définis dans la présente étude correspondent à des boisements apparus entre deux dates repères sur des terrains non boisés au début d'une période considérée. Ils peuvent présenter tous les stades préforestiers et divers états de boisement si la séquence envisagée est suffisamment longue. Ils ne sont pas limités dans le temps à la seconde moitié du XXe siècle et peuvent se situer à divers moments historiques.

---

(78) Arnould (P) : Forêts : Nouvelles forêts et vieilles forêts. In Actes du colloque CTHS «La Forêt » pp. 13-30  
1988, A. Corvol éd. Paris, Editions CTHS, 1991, 381 p, pp.5-30

Cette enquête sur les nouveaux espaces forestiers a pu être menée pour la période 1833-1913 à partir de la documentation cadastrale. Elle a été conduite au niveau parcellaire de façon exhaustive. Il a ainsi été possible pour chaque parcelle de bois en 1913 d'identifier quelle était son utilisation en 1833 : bois, lande, culture, pré, jardin, parc et d'évaluer les modifications éventuellement intervenues. Ce niveau d'analyse permet de situer dans quelles catégories de propriétaires se situent ces nouveaux espaces forestiers.

Pour la période 1913-1963 l'enquête n'a pu être poursuivie au niveau parcellaire. L'utilisation du cadastre est malaisée. En effet, sa rénovation dans une grande partie des communes rend très difficile le suivi des parcelles d'une matrice ancienne à la nouvelle malgré les tables de correspondance. Cette complication est renforcée par les changements intervenus lors des opérations de remembrement qui ont concerné en partie les bois. S'ajoutent à ces difficultés les retards dans la mise à jour des natures de cultures pour les communes au cadastre non rénové. Pour pallier, au moins en partie à l'insuffisance de l'information cadastrale il a été procédé à la comparaison des données forestières portées sur la carte d'État-Major du début du XXe siècle avec celles de la carte topographique des années soixante. L'examen précis de ces deux séries de cartes a permis d'établir l'état des surfaces déboisées et des surfaces reforestées, avec une marge d'approximation acceptable. Ces données ont été vérifiées avec les informations des matrices cadastrales.

En conséquence, seront tout d'abord présentés les nouveaux espaces forestiers créés entre 1833 et 1913 : leur place dans la variation des espaces boisés, l'utilisation passée des terres qu'ils ont occupées, le profil des propriétaires de ces nouveaux espaces forestiers, du point de vue de leur catégorie foncière et de leur résidence. Ensuite, seront abordés les nouveaux espaces forestiers apparus entre 1913 et 1963. Seront envisagées leur place dans l'évolution des espaces boisés, la mise en valeur passée des parcelles devenues forestières, et leur répartition selon les grandes catégories foncières de propriétaires.

I – Les nouveaux espaces forestiers de 1833 à 1913 : plus d'un quart des bois en 1913.

Entre 1833 et 1913, la surface des nouveaux espaces forestiers compense très largement celle des bois déforestés et permet l'extension des surfaces boisées. Ces nouveaux espaces forestiers se sont développés au détriment des terres de culture principalement.

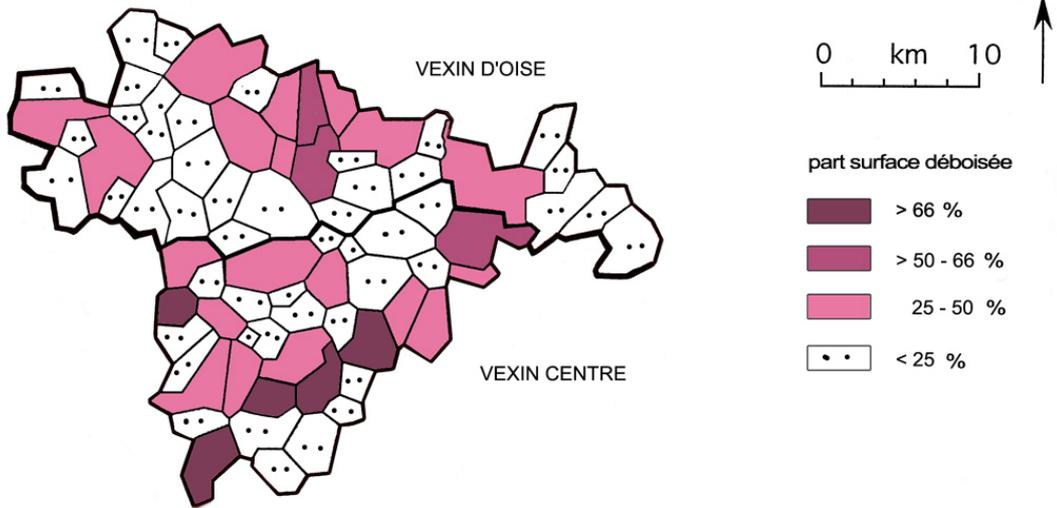
La carte n°19 p.140, indique par commune l'évolution des espaces forestiers entre 1833 et 1913. Elle figure les parts des bois maintenus, des bois déforestés, des nouveaux espaces forestiers.

1. La part des nouveaux espaces forestiers dans la variation de surface des espaces boisés.

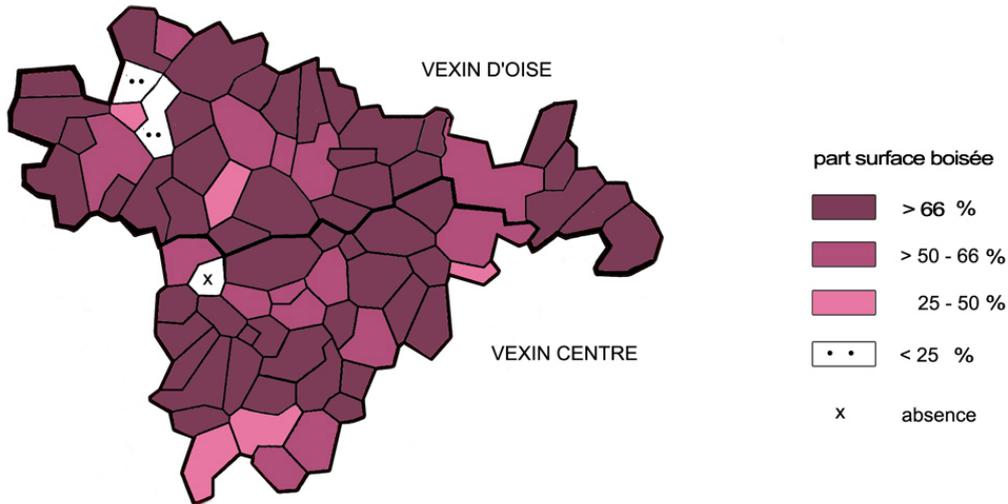
Entre 1833 et 1913, la couverture boisée du Vexin d'Oise et du centre progresse de 480 ha soit 6,1% du total des bois en 1833, ce qui est modeste. Mais ce bilan légèrement positif ne présente que très partiellement l'étendue des nouveaux espaces forestiers. En effet, pendant cette période quelque 1 900 hectares de bois ont été déforestés. En conséquence, les nouveaux espaces forestiers issus de boisements spontanés ou de plantations atteignent une superficie de 2 380 ha environ, ce qui représente 19% du total des bois en 1913, ce qui est loin d'être négligeable.

Quasiment toutes les communes connaissent un double mouvement de déboisement et de reboisement. Une seule commune, Gouzangrez n'a connu aucun mouvement, Le Bellay a été totalement déforestée, Ableiges n'a pas été le siège de reboisement. Dans une large majorité de communes au nombre de 53, les surfaces nouvellement boisées dépassent les surfaces déboisées, alors que celles-ci leurs sont supérieures dans seulement 22 communes. Ce rapport explique que globalement, le processus de boisement l'emporte.

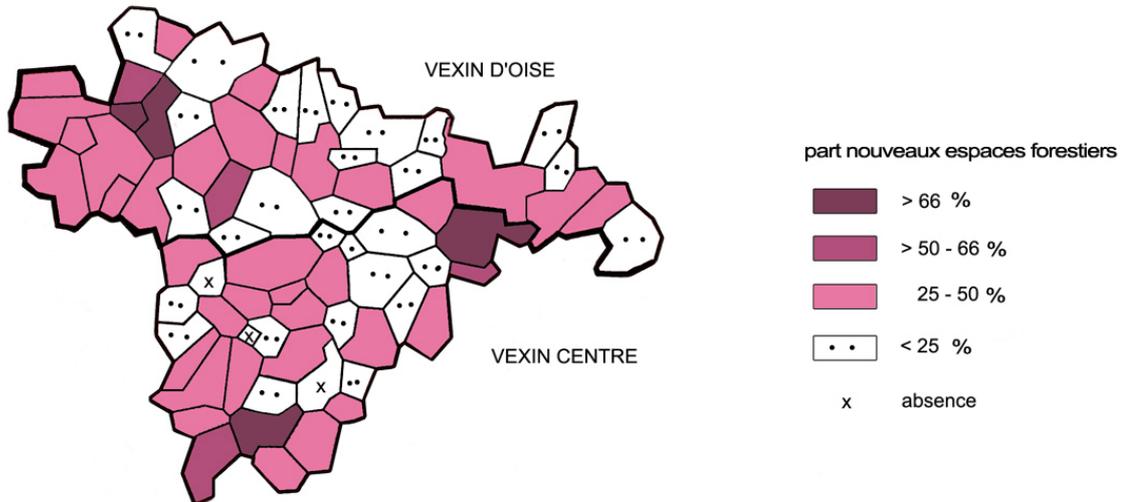
PART DE BOIS DE 1833 DÉBOISÉS EN 1913



PART DE BOIS en 1913 DÉJÀ EN BOIS EN 1833



PART DE BOIS EN NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS EN 1913



## 2. L'origine des nouveaux espaces forestiers : principalement des terres agricoles.

La carte n° 20 p.142, indique l'utilisation passée du sol des nouveaux espaces forestiers en 1913.

En 1913, les nouveaux espaces forestiers qui sont apparus au cours des huit décennies précédentes sont très largement d'anciennes terres agricoles. Avec 1 690 ha, elles représentent en Vexin d'Oise et du centre 76% des nouveaux espaces forestiers. Elles étaient pour l'essentiel des terres de cultures 65% et pour 11% d'anciens prés ou pâtures. Elles constituent la majorité des nouveaux espaces forestiers dans 62 communes sur 72 concernées. Les terres de labour, qui totalisent 1 445 ha, dominent dans 57 communes. Dans 18 d'entre elles, elles forment plus de 80% des nouveaux espaces forestiers, et dans 16 autres plus de 66%.

Ainsi à Arronville 131,9 ha soit 95,3% des nouveaux espaces forestiers étaient d'anciennes terres cultivées ou encore les 39,2 ha soit 93,8% des nouveaux boisements à Belle-Église. À Haravilliers, les anciennes terres de labours ont fourni 33,4 ha qui correspondent à 76,8% des nouveaux espaces forestiers ; à Trie-Château elles ont produit 54 ha qui comptent pour 72,8% des nouveaux espaces forestiers.

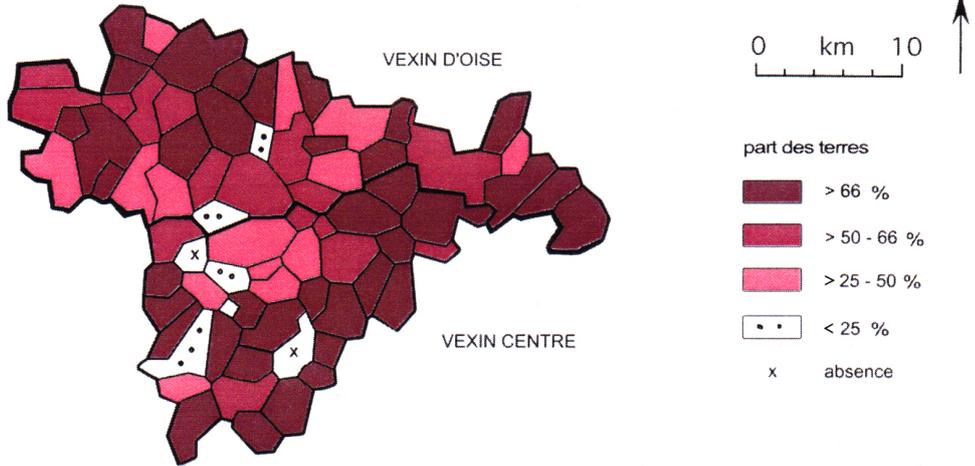
Les anciens prés ne sont majoritaires que dans les 4 communes : deux communes de la vallée de la Viosne, Santeuil et Brignancourt, et deux communes de la dépression d'avant côte Ivry et Trie la Ville. Il s'agit sans doute là de pièces humides de fond de vallée et de dépression de qualité médiocre. Mais leur part dans le total des nouveaux espaces forestiers n'excède pas les deux tiers.

Les friches, landes, bruyères, marais ont alimenté les nouveaux espaces forestiers de 486 ha soit 22% de leur surface totale. C'est plus de trois fois moins que l'ensemble des terres agricoles. Elles sont majoritaires dans 8 communes. Pour cinq d'entre elles, ce sont des communes de buttes : Hadancourt et Serans sur la Molière ; Frémainville et Avernois sur la butte de Galluis, à Marines. Sur le sommet ou les flancs de ces buttes étaient situés d'anciens communaux allotis et plantés en bois au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les trois autres communes : Boury, Tourly et Commeny, ce sont d'anciens marais qui ont été plantés en peupliers.

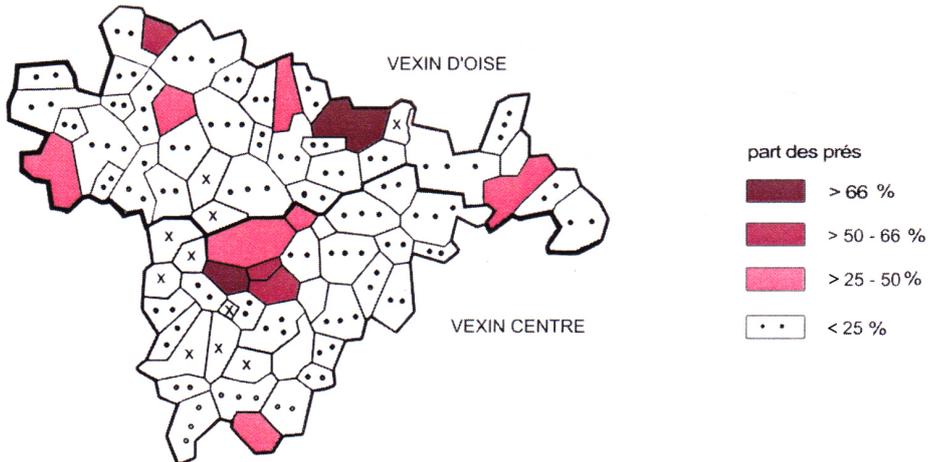
carte n° 20

### ORIGINES DES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS

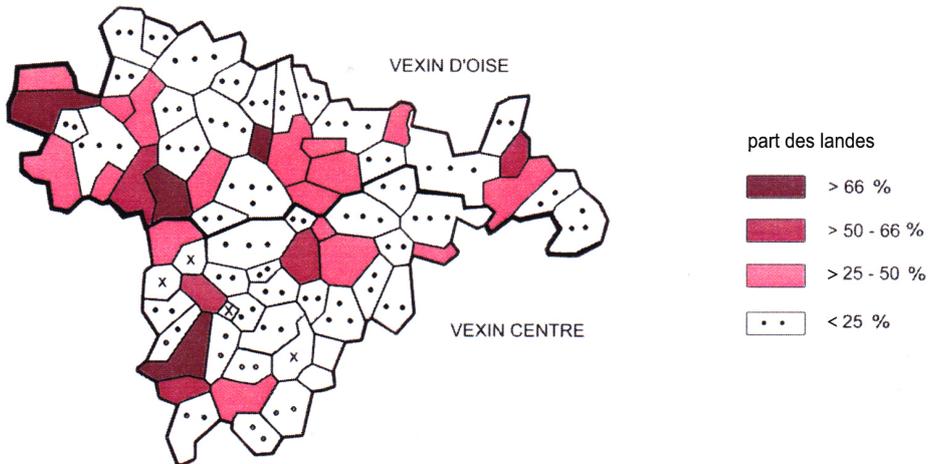
PART DES TERRES DANS LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS EN 1913



PART DES PRÉS DANS LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS EN 1913



PART DES LANDES DANS LES NOUVEAUX ESPACES FORESTIERS EN 1913



La part des nouveaux terrains boisés issus de jardins, 25 ha est minime et ne compte que pour 1% du total. Mais ils sont présents dans 51 communes. La part ne dépasse dans aucune commune les 7%, et ne dépassent 1 ha de la surface que dans 7 communes.

Des parcs de châteaux ont été en partie boisés à Amblainville et à Fosseuse, chacun pour un peu plus de 10 ha. Mais le total ne fait pas plus de 1%.

La place prépondérante des terres agricoles dans l'origine des nouveaux espaces forestiers en 1913 témoigne des mutations du monde rural en Vexin au XIXe siècle. L'exode rural, la déprise agricole, les changements que connaît l'agriculture retentissent sur l'espace rural : les moins bonnes terres sont délaissées s'embroussaillent et se boisent, comme le montre la photo n°3 p. 144, ou sont volontairement plantées. Les landes ne servent plus de terres de parcours et évoluent vers la forêt spontanément, ce qu'ilustre la photo n° 4 p.144, ou par des plantations. Le bois devient de plus en plus un moyen de rentabiliser l'espace. C'est ce que font certains gros propriétaires en convertissant en forêt de production une partie des anciens parcs aristocratiques autrefois destinés aux loisirs.

### 3. Les propriétaires des nouveaux espaces forestiers : une large répartition.

L'étude de la répartition des nouveaux espaces forestiers parmi les propriétaires de bois en 1913 doit permettre d'apprécier si ce phénomène touche plus particulièrement certaines catégories de propriétaires forestiers, ou affecte l'ensemble des propriétaires de bois. Les critères de leur surface foncière forestière détenue et de leur résidence qui permettent un inventaire exhaustif ont été retenus.

a. La répartition des nouveaux espaces forestiers par catégorie foncière forestière : Toutes les catégories de propriétaires forestiers sont concernées.

Les propriétaires de bois ont été rassemblés ici en quatre groupes en fonction de la taille de leur propriété forestière : les gros propriétaires de bois qui possèdent plus de 25 ha de bois, les moyens propriétaires qui détiennent entre 4 et 25 ha de bois, les petits propriétaires qui disposent de 0,5 à 4 ha de bois et les micro-propriétaires qui ont moins de 0,5 ha de bois.

## Accrués et Landes boisées

photos n°3 accrués forestières près d'anciens bois, près de Delincourt



photos n°4 lande boisée à Genévriers, vallée du Sausseron à Theuville



photos (J.P. Martinot)

- Les gros propriétaires forestiers .

Les 54 gros propriétaires de bois détiennent tous de nouveaux espaces forestiers pour un total de 855 ha soit 38 % de l'ensemble des nouveaux espaces forestiers. Ils sont de loin, le premier groupe possesseur de nouveaux espaces forestiers. Mais ces nouveaux espaces forestiers ne représentent que 18,7% du total des bois de ce groupe, ce qui est le plus faible taux des quatre groupes.

Ces grands domaines forestiers font partie de grandes propriétés issues des seigneuries de l'Ancien Régime, appartenant à leurs descendants ou acquises par d'autres gros agriculteurs, industriels et banquiers. Ces domaines n'ont pas connu les effets de la déprise agricole. Ce sont les secteurs de moins bonnes terres qui ont été plantées en bois dans une perspective de production sylvicole principalement, ce qui n'exclut pas le reboisement spontané de parcelles de lande. C'est une modification à la marge des espaces boisés de ces grands domaines qui est ainsi intervenue.

Quelques exemples illustrent la situation de ce groupe. À Fosseuse et Bornel, madame De Kergorlay (79) a 16,7 ha de nouveaux espaces forestiers qui représentent 8,6% des 195 ha de bois qu'il détient. À Lavilletterte, la comtesse de Meyronnet (80) n'a que 20,4 ha de nouveaux espaces forestiers qui ne correspondent qu'à 11,3% de ses espaces forestiers. Mais face à ces descendants de propriétaires aristocratiques, les nouveaux acquéreurs de grands domaines, patrons de l'économie moderne détiennent des domaines forestiers où la part des bois nouveaux est beaucoup plus forte. C'est le cas de Drouelle (81), négociant à Paris qui possède 107 ha de bois, dont 52 sont de nouveaux espaces forestiers, plus de la moitié. Dans le sud du canton de Marines, le Comte Vitali (82) a 60 ha des 319 ha de bois de sa propriété à être constitués de nouveaux espaces forestiers, soit près d'un cinquième.

---

(79) A.C. Bornel m.c. 1914 n.c. F° 298. A.C. Fosseuse m.c. 1914 n.c. F° 71.

(80) A.C. Lavilletterte m.c. 1914 n.c. F° 135.

(81) A.C. Boury m.c. 1914 n.c. F°136. A.C. Montjavoult m.c. 1914 n.c. F°160. A.C. Vaudancourt m.c. 1914 n.c. F° 36.

(82) A.C. Vigny m.c. 1914 n.c. F° 265. A.C. Frémainville m.c. 1914 n.c. F° 292. A.C. Avernoes m.c. 1914 n.c. F° 439.

A.C. Théméricourt m.c. 1914 n.c. F° 328. A.C. Longuesse m.c. 1914 n.c. F° 395.

- Les moyens propriétaires forestiers.

Ils sont quelque 150 moyens propriétaires à posséder de nouveaux espaces forestiers, soit 4,9 des propriétaires ayant de nouveaux espaces forestiers, mais presque la totalité des moyens propriétaires. Les nouveaux espaces forestiers qu'ils détiennent recouvrent 590 ha, soit plus d'un quart (26,2%) de la surface des nouveaux espaces forestiers et 40% des bois détenus par les moyens propriétaires. C'est beaucoup plus que pour les gros propriétaires, et la part des nouveaux espaces forestiers dans les bois de cette catégorie est deux fois plus forte.

Les moyens propriétaires renforcent de manière importante leur patrimoine forestier entre 1833 et 1913. Ce sont des entrepreneurs des villes ou des gros cultivateurs du Vexin qui acquièrent des biens fonciers que cède le petit peuple des campagnes, petits cultivateurs, artisans ruraux, commerçants partis s'établir en ville. Les changements de conditions de vie à la campagne les ont contraint à un exode rural encouragé par la proximité de villes périphériques et de la région parisienne. Les acquéreurs de leurs terres, surtout s'ils sont citadins n'ont pas cultivé ou loué pour la culture une bonne partie de ces terres qu'ils ont laissé s'emboiser, ou les ont planté en bois. Cela devenait des terrains intéressants pour la chasse, et aussi à terme des réserves de bois taillis qui pouvaient produire des piquets de clôture pour les prés en pleine expansion ou du bois de feu destiné à la vente.

Parmi eux se classent des ruraux comme Lelong (83), agriculteur au Perchay qui possède sur cette commune et Santeuil près de 22 ha de bois, dont 19% sont des nouveaux espaces forestiers, ou encore Waringuez (84) artisan à Sagy qui y détient ainsi qu'à Condécourt et Longuesse 20 ha de bois, les nouveaux espaces forestiers comptent pour 18% du total. Ce sont ainsi des citadins comme Bellet (85), notaire à Paris qui a les trois quarts des 21 ha de bois dont il est propriétaire à Parnes composés de nouveaux espaces forestiers. Davilliers (86), industriel à Gisors possède plus de 20 ha de bois à Chambors en diverses parcelles presque totalement constituées de nouveaux espaces forestiers.

---

(83) A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 164.

(85) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 840. A.C. Condécourt m.c. 1914 n.c. F° 454. A.C. Longuesse m.c. 191 n.c. F° 409.

(86) A.C. Chambors m.c. 1914 n.c. F° 43.

- Les petits propriétaires forestiers:

Ils sont plus de 850, la quasi-totalité d'entre eux à posséder de nouveaux espaces forestiers et représentent 27 % des propriétaires de nouveaux espaces forestiers. Ils détiennent 557 ha soit un quart du total des nouveaux espaces forestiers. Ce total correspond à plus de la moitié (51,6%) de la surface boisée des petits propriétaires. Il est proche en valeur de celui des moyens propriétaires.

Comme les moyens propriétaires, les petits propriétaires augmentent leur patrimoine forestier entre 1833 et 1913, mais dans une moindre mesure. Ce sont soit des ruraux, moyens cultivateurs, ou artisans qui ont acquis des parcelles de terres vendues par ceux qui quittent le Vexin, ils cultivent les meilleures et ont planté ou laissé se boiser les friches, ou encore des entrepreneurs, des artisans ou fonctionnaires des villes qui ont acquis des biens forestiers partiellement boisés ou qu'ils ont planté en bois ou laissé s'emboiser.

Quelques cas de petits propriétaires illustrent ces situations. Edouard Gilles (87), carrier retraité à Sagy possède sur Sagy, Longuesse et Condécourt près de 3 ha de bois, 6700 m<sup>2</sup> soit 22% sont formés de nouveaux espaces forestiers. Jean-Louis Blot (88), agriculteur à Marines y possède 5830 m<sup>2</sup> de bois dont une parcelle de 680m<sup>2</sup> de nouveaux espaces forestiers, soit 11% du total de ses bois. Pierre Nattée (89), instituteur à Neuville-Bosc où il a 7550 m<sup>2</sup> de bois dont 0,2960 soit 38% sont des nouveaux espaces forestiers. Comme pour les catégories précédentes la part des nouveaux espaces forestiers est très variable d'un propriétaire à l'autre.

- Les micro-propriétaires forestiers :

La moitié de ces très petits propriétaires, plus de 2 000, détient des nouveaux espaces forestiers. Ils représentent les deux tiers de ceux qui en possèdent. La superficie de ces nouveaux boisements est de 252 ha, soit seulement 11% du total des nouveaux espaces forestiers mais plus du quart (26%) des bois détenus par cette catégorie.

Ces très petits propriétaires de bois étaient issus du petit peuple des campagnes. Ils avaient quelques parcelles de terre en culture ou en bois. Ce sont eux qui participent massivement à l'exode rural. Certains, partis travailler dans les villes à la périphérie du

---

(87) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 326.

(88) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 82.

(89) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F°341.

Vexin sont restés habiter sur place quand la localité était bien desservie en moyen de transport. Une partie de ces populations ont conservé quelques parcelles qu'ils ne pouvaient plus travailler. Les meilleures terres étaient louées à des cultivateurs, les autres laissées en friche étaient peu à peu reboisées et servaient de terrain de chasse.

Les quelques exemples suivants illustrent la diversité de situation de ces très petits propriétaires possesseurs de nouveaux espaces forestiers. À Amblainville, Octave Lambert (90), tabletier possède 3640 m<sup>2</sup> de bois dont 915 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces forestiers soit 25%. Mais Robert Fourdrain, (91) possède 1910 m<sup>2</sup> de bois qui sont de nouveaux espaces forestiers. À Sagy, Jean Baptiste Damville (92) détient 1965 m<sup>2</sup> de bois dont deux parcelles de nouveaux espaces forestiers pour les trois quart de la surface. Plusieurs familles de Damville demeurent à Sagy et Ableiges. Jean Baptiste Damville fait partie de ces Vexinois partis travailler et s'établir en région parisienne et qui ont gardé des attaches foncières avec leur pays d'origine.

Les propriétaires forestiers de toutes les catégories foncières possèdent de nouveaux espaces forestiers, tous les gros propriétaires, la quasi-totalité des moyens et petits propriétaires, la majorité des micro-propriétaires. C'est donc un phénomène de masse qui traduit à son niveau l'ampleur des changements qui affectent la société rurale du Vexin au XIX<sup>e</sup> siècle et qui se manifestent jusque dans l'utilisation de l'espace et l'agencement des paysages.

b. La répartition des nouveaux espaces forestiers selon la résidence de leurs propriétaires : une répartition conforme à celle des propriétaires de bois.

Les propriétaires de bois peuvent être répartis en 5 groupes en fonction de leur résidence : les propriétaires « locaux » qui habitent la commune ou ils ont des bois, les propriétaires « proches » qui résident dans une commune du Vexin ou d'un pays limitrophe,

---

(90) A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F° 432.

(91) A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F° 345.

(92) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 133.

ceux qui sont domiciliés dans une ville périphérique du Vexin, ceux qui habitent en région parisienne et ceux qui demeurent en France continentale hors région parisienne.

- Les propriétaires « locaux ».

Ils sont plus de 1 300, soit près des deux tiers des propriétaires locaux à posséder des nouveaux espaces forestiers. Ils détiennent 710 ha de nouveaux espaces forestiers, soit 27% des bois de cette catégorie. Ils représentent près du tiers des propriétaires ayant des nouveaux espaces forestiers et détiennent plus d'un quart (27%) de ceux-ci. La part des nouveaux espaces forestiers dans le total des bois de ces propriétaires est très variable. Ainsi, ils représentent, avec 2239 m<sup>2</sup> plus des trois quarts de bois de Roisse à Chambors (93). Mais à Parnes, Louis Amette (94) n'a que 2 parcelles de 443 m<sup>2</sup> en bois nouveaux. Mais à Haravilliers, Denis Brabant (95) possède 2 parcelles de nouveaux espaces forestiers totalisant 1840 m<sup>2</sup>, elles ne correspondent qu'à 6,3% de la surface boisée qu'il détient.

- Les propriétaires « proches ».

Ils sont près de 1 400, les trois quarts des propriétaires résidant dans une commune proche de celle où ils ont des bois à posséder de nouveaux espaces forestiers. Cela correspond à 42% des propriétaires possédant des nouveaux espaces forestiers. Ceux-ci recouvrent 510 ha soit un quart de la surface de bois détenue par les propriétaires proches, mais un peu plus de la moitié (53%) de l'étendue des nouveaux espaces forestiers. Comme pour les propriétaires locaux, la part des nouveaux espaces forestiers dans le patrimoine forestier des propriétaires « proches » est très diverse d'un propriétaire à l'autre. Valérie Geret (96) détient à Montjavoult 1550 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces forestiers qui forment les deux tiers de ses bois. Ou encore Emile Puissant (97) qui a sur Boury une parcelle de 440 m<sup>2</sup> nouveaux espaces forestiers qui compte pour 43% des bois en sa possession.

Les propriétaires de bois ayant des nouveaux espaces forestiers habitant la commune où ils les possèdent ou une commune proche du Vexin et des pays voisins rassemblent 80% des propriétaires ayant des nouveaux espaces forestiers et un peu plus de la moitié de la surface de ces nouveaux espaces forestiers.

---

(93) A.C. Chambors m.c. 1914 n.c. F° 194.

(94) A.C. Parnes m.c. 1914 n.c. F° 2.

(95) A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 58.

(96) A.C. Montgeroult m.c. 1914 n.c. F° 200.

(97) A.C. Boury m.c. 1914 n.c. F° 302.

Cette place importante tenue par les ruraux dans la possession de nouveaux espaces forestiers illustre les changements que connaît le monde rural. La forêt qui remplace pour une grande part les terres agricoles reboisées spontanément ou plantées est la propriété de ruraux principalement. Ce changement d'affectation d'une partie des terroirs est la conséquence d'une certaine déprise agricole. Mais celle-ci ne signifie pas pour autant un recul de l'agriculture. Le monde agricole réoriente ses productions, augmente la rentabilité des cultures. Sa vigueur est soulignée par des achats de terres de culture et de bois par les gros et moyens cultivateurs. Les nouveaux espaces forestiers qu'ils possèdent, accrues et plantations, montrent qu'ils accordent une nouvelle place aux bois dans l'agrosystème. Le nombre d'agriculteurs possédant des parcelles de nouveaux espaces forestiers, ils sont 550, attestent de leur intérêt pour les espaces forestiers.

- Les propriétaires habitant une ville périphérique du Vexin

Ils ne sont que deux centaines à se répartir 280 ha de nouveaux espaces forestiers. Ils représentent un peu moins de la moitié des propriétaires forestiers résidant dans une ville périphérique et seulement 6,5% du total des propriétaires de nouveaux espaces forestiers. La surface qu'ils détiennent correspond à un tiers de l'ensemble des bois de cette catégorie de propriétaires et 12% du total des nouveaux espaces forestiers. La situation des nouveaux espaces forestiers est là aussi très variable selon les propriétaires.

Ainsi à Chambors, les 48,9 ha de nouveaux espaces forestiers de Paul Durand (98), industriel de Trie-Château, gros propriétaire de bois, constituent 72% de ses bois. Mais à Hadancourt, Louis Fontaine (99), commerçant à Gisors n'a que 2658 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces forestiers en trois parcelles qui ne font que 10% de la superficie boisée qu'il détient. Jean Baptiste Peuchard (100), menuisier à Meulan possède une parcelle de 700 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces forestiers à Sagy, qui représente 47% des 1 497 m<sup>2</sup> de bois dont il est propriétaire.

---

(98) A.C. Chambors m.c. 1914 n.c. F° 85.

(99) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 129.

(100) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 677.

- Les propriétaires résidant en région parisienne. Ils sont 359 à posséder des nouveaux espaces forestiers. Ils sont un peu plus de la moitié (54%) des propriétaires de bois résidant en région parisienne, mais ne comptent que pour 10% des propriétaires de nouveaux espaces forestiers. Ces nouveaux espaces forestiers qu'ils détiennent, 715 ha, s'ils constituent un peu plus d'un tiers des bois détenus par les « propriétaires parisiens », représentent presque un tiers du total des nouveaux espaces forestiers, autant que les surfaces nouvellement boisées que possèdent les propriétaires vexinois locaux.

Comme pour les autres catégories, la part des bois nouveaux dans le patrimoine forestier de ces propriétaires fonciers est très diverse. À Bornel, Clément Lesueur (101) de Saint - Denis ne possède qu'une parcelle de nouveaux espaces forestiers de 2 425 m<sup>2</sup>. mais à Chavençon, Paul Thuillier (102), négociant à Paris, propriétaire de 53 ha de bois a 9,3 ha constitués de nouveaux espaces forestiers en 25 parcelles, soit 17% de sa propriété forestière. Pierre Montmirel, (103) résidant à Paris est issu d'une famille originaire de Marines, il possède à Epiais-Rhus 1,1 ha de bois, dont 0,5 ha soit 23% sont constitués de nouveaux espaces forestiers.

Ces propriétaires citadins sont près de 550 à posséder quelques 1 000 ha de nouveaux espaces forestiers. Ils comptent pour la moitié des propriétaires citadins, et les surfaces nouvellement boisées qu'ils détiennent représentent près d'un tiers de la surface boisée que possèdent les propriétaires citadins. Mais elles correspondent à 44% de la surface occupée par les nouveaux espaces forestiers. Comme les propriétaires ruraux détenteurs de nouveaux espaces forestiers, les propriétaires citadins leur accordent au sein de leur propriété forestière une place qui est loin d'être marginale. Anciennes terres de cultures laissées à l'abandon par des propriétaires partis à la ville et leurs descendants, et spontanément boisées, ou anciennes parcelles cultivées, volontairement plantées en bois par de nouveaux propriétaires citadins, elles sont assignées à des utilisations précises, qui visent le rapport à court ou moyen terme, location pour la chasse, vente de bois de chauffage avec du taillis, production sylvicole des plantations.

---

(101) Carte d'État major n°31 Beauvais minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901.

(102) A.C. Chavençon m.c. 1914 n.c. F° 169.

(103) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F° 539.

- Les propriétaires forestiers résidant en France hors région parisienne et possédant des nouveaux espaces forestiers sont peu nombreux : 39. Ils représentent les deux tiers des propriétaires de cette catégorie mais seulement 1% des détenteurs de nouveaux espaces forestiers. La surface nouvellement boisée n'est que de 47 ha moins de 3% des bois des propriétaires « provinciaux » et ne constitue que 2% de celle des nouveaux espaces forestiers.

Elle est, là aussi, très variable d'un propriétaire à l'autre. Louis Lecertisseur (104), notaire à Sermaize dans le Loiret possède sur Berville et Haravilliers 5,1 ha de bois, 0,8 ha de ce total soit 15% est composé de nouveaux espaces forestiers. À Delincourt, le comte Martel, (105) qui réside en Touraine, descendant des anciens seigneurs de Delincourt, y possède encore une vingtaine d'hectares dont une seule parcelle de 1 680 m<sup>2</sup> est un nouvel espace forestier. À l'inverse, la veuve De Noinville (106), qui habite dans le Calvados est un gros propriétaire de bois qui en détient plus de 47 ha sur la commune : 27 ha soit 57% sont constitués de nouveaux espaces forestiers.

Les nouveaux espaces forestiers en Vexin d'Oise et du centre entre le début des années trente du XIXe siècle et le début du XXe siècle constituent une réalité importante pour les espaces boisés et sont supérieurs aux déboisements. Ils couvrent plus de 2 300 ha, 29% de la surface forestière en 1913 ; Trois mille propriétaires sont concernés, soit 60% des propriétaires de bois et ils sont répartis dans la quasi-totalité des communes.

Leur origine est diverse mais provient majoritairement des terres agricoles. Les trois quarts en sont issus. Pour 85% c'étaient des terres de cultures et pour 15% des friches, landes, marais. Ils sont largement répartis parmi les différentes catégories foncières de propriétaires de bois, tous les grands propriétaires en ont, la quasi-totalité des moyens et des petits propriétaires, plus de la moitié des très nombreux micro-propriétaires. La part des nouveaux espaces forestiers dans leur patrimoine forestier est très variable d'un propriétaire à l'autre, d'une faible proportion à la totalité de leurs bois. Les propriétaires de nouveaux espaces forestiers sont très largement des ruraux (80%) et ils détiennent un peu plus de la moitié de la surface de ces nouveaux boisements.

---

(104) A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 311. A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 97.

(105) A.C. Delincourt m.c. 1914 n.c. F° 239.

(106) A.C. Delincourt m.c. 1914 n.c. F° 269.

Ces rapports sont à l'image des propriétaires forestiers et de leur surface boisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette situation est un témoignage concret des changements du monde rural vexinois. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le petit peuple des campagnes, qui survivait de diverses petites activités est contraint de partir vers les villes. Cet exode rural provoque une déprise agricole, accentuée sur les terres de culture par les mutations du monde agricole et le développement de l'élevage. Ces parcelles qui cessent d'être utilisées, soit se reboisent spontanément soit sont plantées, en particulier par les nouveaux propriétaires cultivateurs, possesseurs de grands domaines, entrepreneurs de l'industrie, du commerce, de la finance. Les nouveaux espaces forestiers sont des révélateurs des changements du monde rural.

II Les nouveaux espaces forestiers au XX<sup>e</sup> siècle :  
la continuation du processus engagé au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'état de la documentation cadastrale au XX<sup>e</sup> siècle, consécutif au renouvellement partiel des cadastres et aux travaux de remembrement ne permet pas de suivre, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, au niveau parcellaire, l'évolution des nouveaux espaces forestiers, telle qu'elle a pu être appréciée lors de la période précédente.

Néanmoins une approche indirecte des nouveaux espaces forestiers entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et le milieu des années soixante peut être tentée en combinant l'examen de deux séries de sources : les cartes topographiques qui mentionnent les espaces forestiers et les matrices cadastrales.

L'étude comparée des surfaces boisées figurées d'une part sur les minutes de la carte d'État-Major à l'échelle du 1/50 000<sup>e</sup> établies au début du XX<sup>e</sup> siècle, et d'autre part celles qui sont portées sur les cartes topographiques IGN à l'échelle du 1/50 000<sup>e</sup> et du 1/25 000<sup>e</sup> réalisées dans les années soixante à partir de l'interprétation de photographies aériennes, complétée par des relevés de terrain permet d'appréhender l'évolution des espaces boisés au XX<sup>e</sup> siècle. Cette information tirée des données cartographiques est ensuite confrontée pour les secteurs figurant des suppressions de bois ou des reboisements de bois ou des reboisements aux indications fournies par les matrices cadastrales. Cette double démarche permet en partie de compenser les imprécisions de ces deux types de documents. Elle autorise une évaluation relativement cohérente de la variation des espaces forestiers pendant cette période.

## 1- La prédominance des nouveaux espaces forestiers dans la variation des espaces boisés.

Le bilan global des espaces forestiers par commune en 1963 fourni par les récapitulatifs communaux du cadastre présente un solde positif de 1 250 ha par rapport à 1913. Il représente 16% du total des bois à cette date. Ce mouvement poursuit donc celui qui s'était déroulé entre 1833 et 1913 et l'amplifie. Mais cette progression, comme celle de cette période ne correspond que partiellement à l'extension des nouveaux espaces forestiers.

Car pendant les cinquante ans qui s'écoulent après 1913, les surfaces de bois déforestés peuvent être estimées à 150 ha, répartis sur 40 communes. Les tableaux récapitulatifs du cadastre indiquent pour dix communes un recul des surfaces boisées établi à 105 hectares. Ces communes se répartissent en deux ensembles. D'une part, cinq communes situées dans la dépression d'avant côte du Vexin dans lesquelles les bois reculent de 75 ha qui sont convertis en prairie. D'autre part, cinq communes s'étendent dans le centre du Vexin sur des portions de plateaux où les parcelles déboisées sont mises en cultures, et de vallées où les secteurs déforestés sont plutôt transformés en prés. Elles voient leur surface boisée régresser de 30 hectares. L'étude complémentaire des photographies aériennes et des cartes topographiques au 1/50000<sup>e</sup> et au 25000<sup>e</sup>, établies à partir de celles-ci au début des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle a permis de préciser l'étendue des surfaces déforestées. Cette étude a conduit à compléter les données cadastrales d'une surface qui peut être raisonnablement estimée à 45 hectares.

La même démarche a été suivie pour apprécier la progression des surfaces boisées. Les données du cadastre, qui n'a pas été rénové pour toutes les communes, ont été complétées par l'examen des photographies aériennes et des cartes topographiques. La confrontation de ces sources d'informations a permis d'évaluer de manière relativement satisfaisante les gains en surface nouvellement boisée à environ 1400 hectares, soit 15 % des étendues boisées en 1963. Ces nouveaux espaces forestiers proviennent d'accrues développées sur des délaissés de culture ou de landes et de plantations.

Deux différences apparaissent avec la période précédente : d'une part l'étendue des bois déforestés et celle des nouveaux espaces forestiers sont sensiblement plus faible que celles mesurées en 1913. Mais il est vrai que la période est plus courte. D'autre part, le rapport entre les surfaces déboisées et celles qui ont été reboisées est beaucoup plus fort en faveur des secondes (8,5 fois plus). Cette donnée est beaucoup plus significative et

indique que les suppressions de bois sont un fait devenu marginal, alors que la reforestation continue avec la même intensité soutenue qu'auparavant. Elle a pu être identifiée dans 58 communes.

## 2. L'origine des nouveaux espaces forestiers : très majoritairement des terres de cultures.

Au début des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle, les nouveaux espaces forestiers apparus pendant le demi siècle précédent sont comme auparavant très largement issues de la surface agricole utile (terres de culture et prés). Elle a fourni 1 005 ha soit 72% de l'étendue des nouveaux espaces forestiers. Cette part régresse de 4% par rapport à 1913. Ce recul est dû à la diminution de la part des prés qui chute de 77%, en partie comblé par un gain de terres de culture. Celles-ci représentent 68% de la surface des nouveaux espaces forestiers. Elles dominent dans 49 communes. Leur étendue est particulièrement importante dans le nord-est du Vexin à Belle-Église, Bornel, Amblainville où ont continué à se boiser le front de la côte et le bord du plateau de revers, dans les communes où les vallées occupent une part importante des finages, comme Arronville, Montjavoult, Montgeroult, Sagy, Condécourt la reforestation se poursuit par le développement des accrues sur les versants et des plantations en fond de vallées ou en rebord de plateaux.

Les prairies qui continuent au XX<sup>e</sup> siècle de s'étendre au dépend des cultures procurent peu de surfaces pour les nouveaux espaces forestiers : moins de 62 ha, seulement 4 % des nouveaux espaces forestiers presque totalement à Fay-les-Étangs : ce sont des pâtures marécageuses très humides de l'ancien Grand Marais, peu compatibles avec les exigences d'un élevage moderne.

Les friches et les landes ont été boisées sur 305 ha soit 22% de la superficie totale des nouveaux espaces forestiers. C'est la même proportion qu'en 1913 et seulement un peu moins du tiers du total des terres agricoles reboisées, 22 communes sont concernées par ce phénomène. Dans quatre communes : Le Perchay, Reilly, Vaudancourt, Esches, elles semblent la seule origine des nouveaux espaces forestiers. Dans trois communes : Trie-Château, Montjavoult, Neuville-Bosc, elles dépassent en surface les terres agricoles. Dans les deux premières communes ce sont essentiellement des anciennes friches développées sur les versants pentus, c'est partiellement aussi le cas de Neuville-Bosc où par ailleurs l'ancien communal situé sur la butte de Rosne s'est totalement boisé.

Plusieurs parcs de châteaux ont été en partie convertis en bois, notamment Chaumont, les parcs du château de la butte de Chaumont, celui du Moulin Beaudet, le parc de Saint-Cyr à Lavilletertre, celui de Dampont à Us, le parc du château de Vigny. La surface ainsi boisée, 80 ha ne compte que pour 5,7% de la superficie des nouveaux espaces forestiers.

La place toujours plus importante tenue par les terres agricoles dans la constitution des nouveaux espaces forestiers en 1963 est un révélateur de la poursuite des transformations du monde rural vexinois au cours du XX<sup>e</sup> siècle. L'exode rural se poursuit dans un certain nombre de communes, alimentant en grande partie la déprise agricole. Les transformations que connaît l'agriculture, avec la généralisation de la mécanisation, qui amène à délaisser les parcelles peu compatibles avec les engins modernes, les nouveaux propriétaires de biens fonciers, gros cultivateurs, citadins venant de l'industrie, du commerce, de la finance, cherchent à les rentabiliser par des plantations forestières sur les terres de peu de valeur agricole, les friches, une partie des anciens parcs d'agrément des châteaux.

3- les propriétaires de nouveaux espaces forestiers : une majorité de gros propriétaires.

Les insuffisances de la documentation n'autorisent pas comme pour les périodes 1833-1913 une enquête détaillée par catégorie foncière forestière. Toutefois, a été tentée l'estimation de la part des gros propriétaires de plus de 25 ha dans la possession de nouveaux espaces forestiers en rapport avec l'ensemble des autres catégories de propriétaires forestiers.

Cette approche a été possible dans 35 communes qui ont gagné de la couverture forestière en 1963 et où les gros propriétaires détiennent des bois.

La méthode utilisée consiste pour chaque commune à déduire du total des bois de 1913 la surface qui a été déforestée ultérieurement. De ce total réduit est retirée la somme des bois des gros propriétaires en 1913, ce qui permet d'établir le total des bois des autres catégories. La progression des bois des gros propriétaires est établie par soustraction de la surface de leurs bois en 1913 de celle en 1963. Si le total est inférieur à celui des nouveaux espaces forestiers de la commune, qui correspond à la différence du total des bois entre 1963 et 1913 augmenté de la surface déboisée, il exprime la quantité des nouveaux espaces forestiers des autres catégories de propriétaires forestiers.

L'exemple de la commune de Reilly illustre ce procédé. Entre 1913 et 1963 la surface boisée progresse de 150 ha à 231 ha soit un gain de 81 ha. Mais 1 ha de bois est déforesté. Donc la superficie des nouveaux espaces forestiers est de 82 ha. En 1913 les grands propriétaires totalisent 117 ha de bois et les autres propriétaires 33 ha. En 1963 les gros propriétaires affichent 179 ha soit un gain de 62 ha. Les autres propriétaires totalisent 52 ha en plus (231-179). Les bois supprimés (1 ha) se situaient parmi eux. Donc leur part des nouveaux espaces forestiers s'établit à :  $33 - 1 = 32$  ha. Et  $52 - 32 = 20$  ha. Les grands propriétaires rassemblent 75% des nouveaux espaces forestiers.

L'étude a pu être menée dans 28 communes où les gros propriétaires ont des nouveaux espaces forestiers, dans quatre leur poids est infime et dans trois autres ils ne sont plus présents alors qu'ils étaient représentés en 1913. Elles ont été conservées comme référence. Le total des nouveaux espaces forestiers s'établit pour ces 35 communes à 1 117 ha ce qui correspond environ à 80% de la surface des nouveaux espaces forestiers pour le Vexin d'Oise et du centre. Les nouveaux espaces forestiers obtenus dans 28 communes par 37 gros propriétaires s'élèvent à 725 ha soit près des deux tiers, les autres propriétaires possédant 392 ha valant pour un tiers.

Cette estimation apparaît cohérente avec les résultats de 1913. À cette date, dans ce même groupe de communes, les gros propriétaires rassemblaient 600 ha de nouveaux espaces forestiers soit 54% de l'ensemble des nouveaux espaces forestiers. Mais au début du XIX<sup>e</sup> siècle la part des gros propriétaires était moins importante globalement. Au XX<sup>e</sup> siècle, leur place s'est renforcée, et leur condition socio-professionnelle a évolué. En 1963, 21 sont des citoyens appartenant au secteur de la vie économique moderne. Pour eux, l'achat de terre est un placement qui doit être rentabilisé. Les terres qu'ils acquièrent et qui sont peu favorables à l'agriculture sont plantées en bois. Un exemple significatif est fourni par Alphonse Gérard (107), administrateur d'une grande entreprise industrielle à dimension internationale (Générale des eaux). Il a acquis après 1950, le domaine du château de Villette à Condécourt qui ne comprenait que 10 ha de bois. En 1963, ceux-ci occupent une surface de 60 ha. Ils proviennent d'une politique d'acquisition de délaissés de culture que ce grand propriétaire a laissé se boiser spontanément ou qu'il a fait planter. Si les autres catégories de propriétaires régressent pour la surface des nouveaux

---

(107) A.C. Condécourt m.c. 1933 / 1963 n.c. F° 167 / 295. A.C. Longuesse m.c. 1939 n.c. F° 184 -357. A.C. Sagy m.c. 1937 - 1963 n.c. F° 266.

espaces forestiers, 100 ha en moins et la part qu'ils représentent, plus de 9% en moins, leur place est loin d'être négligeable, ils totalisent près de 400 ha de nouveaux espaces forestiers, plus d'un tiers du total.

Au cours des cinquante années qui suivent 1914, l'apparition de nouveaux espaces forestiers est toujours le facteur d'évolution décisif de la couverture forestière qui continue à progresser. Comme pendant les huit décennies précédentes, ils proviennent d'accrus installés sur les délaissés de culture et de plantations. Cette période enregistre 1400 ha de nouveaux espaces forestiers pour seulement 150 hectares de surfaces déboisées. Le rythme de progression est un peu plus faible qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. A la différence de la période précédente, les gros propriétaires concentrent la plus grande part de ces nouveaux espaces forestiers Cette évolution témoigne de la spécialisation des portions des finages, la séparation qui se renforce entre les bois et les espaces cultivés.

L'apparition des nouveaux espaces forestiers constitue le principal facteur d'évolution des surfaces boisées en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine. Leur superficie est très largement excédentaire par rapport aux surfaces déboisées, ce qui entraîne l'augmentation nette des étendues forestières. Ils procèdent d'une double origine. Une partie est constituée par des accrus développés sur des terres de cultures abandonnées à la suite de l'exode rural ou délaissées par les nouvelles pratiques agricoles. Ils fournissent des bois où se poursuit une exploitation de type traditionnel, plutôt extensive. Une autre part est issue de plantations effectuées à l'initiative de propriétaires qui privilégient une exploitation sylvicole intensive visant à rentabiliser au mieux leur espace forestier.

## CONCLUSION.

En Vexin d'Oise et du centre, les espaces forestiers sont constitués de réalités multiples : massifs boisés étendus, grands et petits bois, boqueteaux, bosquets, parcs boisés, espaces en cours de boisement, friches et landes boisées, plantations, linéaires boisés de protection et d'agrément.

À l'époque contemporaine, leur couverture de l'espace vexinois est modeste. Elle ne s'étend que sur 13% du territoire au premier tiers du XIXe siècle, et ne gagne que 3% de surface en cent trente ans pour atteindre 16 % de la surface au milieu du XXe siècle, ce qui constitue des scores assez ténus.

Si les espaces forestiers sont présents dans l'ensemble de la contrée, ils sont plus spécialement concentrés dans certains secteurs : plateau de revers de la côte du Vexin au nord-est et au nord-ouest, buttes, hauts bassins versants.

L'expansion de la surface forestière caractérise la région à l'époque contemporaine. Mais elle n'est pas uniforme dans l'espace et dans le temps.

Tout le territoire n'est pas concerné par cette progression. Deux secteurs sont au contraire marqués par un recul des bois : au nord, la partie centrale de la côte du Vexin et de sa dépression d'avant côte ; au sud, les buttes orientales, le bray de Vigny.

Le rythme de cette évolution diffère selon les secteurs et les communes. Au XIXe siècle, la progression forestière s'effectue selon une bande qui comprend les plateaux du nord-est, les buttes centrales, les hauts bassins-versants du Sausseron, de la Viosne, du Réveillon et du Cudron. Le centre nord de la côte et de sa dépression et le sud du Vexin Centre perdent de la surface boisée. Au XXe siècle, le centre nord reste un secteur de recul de la forêt, tandis que le reste du territoire, à l'exception de quelques communes, se reboise. Ainsi 25 communes connaissent une croissance forestière maximum avant 1914. Après cette date, leur nombre s'élève à 36.

Ces différences d'évolution et de rythme ne semblent pas liées à la diversité des terroirs. Si certains sites semblent être des secteurs privilégiés de reboisement, les pentes, les sols caillouteux, les bandes humides, les facteurs naturels qui les caractérisent n'agissent pas comme des éléments favorables au développement de la forêt, mais plutôt comme des données peu favorables aux activités agricoles de l'homme dans les conditions de l'agriculture moderne à l'époque contemporaine.

Une dualité de facteurs est à l'origine des nouveaux espaces forestiers. L'exode rural et les transformations de l'agriculture ont produit des espaces délaissés par les cultures où se sont développés des accrus. Ils sont le siège d'une mise en valeur traditionnelle. Les propriétaires forestiers, surtout les plus gros d'entre eux, ont réalisé des plantations à des fins de production sylvicole conduite selon des formes modernes d'exploitation.

Cette évolution des espaces boisés en Vexin à l'époque contemporaine est faite de déboisements sur quelques 2000 ha., et d'apparition de nouveaux espaces forestiers sur environ 3800 ha. Leur superficie est largement excédentaire. Elle représente 40 % du total des bois vers 1960. Ils s'ajoutent aux 5600 ha. classés en bois en 1830, donc déjà boisés au moins depuis quelques décennies. Ces espaces boisés peuvent être qualifiés d'"espaces de permanence forestière". Ce terme paraît préférable à celui de "vieilles forêts", qui ne devrait être prudemment utilisé que pour désigner des espaces forestiers dont l'existence ancienne est attestée par des sources fiables. Il faudrait d'ailleurs pouvoir établir à quel(s) type(s) d'usage(s) ils correspondraient : taillis, réserve, garenne de chasse, bois soumis à des pratiques communautaires. Les utilisations des espaces forestiers, leur physionomie, l'état des peuplements pouvaient être différents de ceux de l'époque contemporaine.

## Chapitre 4 : Les structures foncières forestières

### Une apparente stabilité à l'époque contemporaine

---

Les études sur les structures foncières et forestières en France à l'époque contemporaine sont peu nombreuses. Elles émanent surtout d'ingénieurs forestiers et de quelques rares universitaires.

Gérard Buttoud (1) a consacré un ouvrage aux propriétaires forestiers privés à l'époque contemporaine. Mais il s'est surtout attaché à la grosse propriété, à sa place et à son rôle dans les organismes professionnels forestiers au cours des XIXe et XXe siècles.

Dans le cadre des orientations gouvernementales visant à mieux connaître le potentiel productif des forêts et à valoriser la filière bois, des chercheurs de l'ENGREF et de l'INRA ont mené des études dont certaines cherchaient à approcher la connaissance des structures de la propriété forestière au cours des années 1970- 1980.

---

(1) Buttoud (G) : Les propriétaires forestiers privés en France, Nancy, ENGREF, 1979, 522 p.

En 1970, l'INRA a publié une étude réalisée par J.M. Bourgau et D. Poupardin (2) « réflexions sur les structures forestières ». En 1976, D. Normandin (3) produisit dans la RFF un article qui traitait de l'évolution de la structure des forêts françaises de 1910 à 1970. Il tenta d'analyser l'évolution de la répartition des propriétés forestières privées par classe de surface. Mais cette recherche menée au niveau national pour 76 départements, ne distinguait que deux groupes de propriétés forestières au-delà et en deçà de 50 ha. En 1986, D. Normandin et J.M. Roussel (4) produisaient un ouvrage concernant « les déterminants structurels de l'activité sylvicole des propriétaires forestiers privés » qu'a résumé D. Normandin dans un article de la RFF en 1987 (5).

Ces auteurs distinguaient trois catégories de surface – non quantifiées – grande propriété, moyenne propriété, petite propriété morcelée, auxquelles ils associent des types de gestions différenciées.

En 1986, F. Cavalier a réalisé à l'INRA une étude sur « la propriété forestière privée » (6).

Elle présentait la diversité des situations et les modalités de leur évolution, mais elle se situait dans un cadre national.

En 1995, JP Husson dans son livre sur « Les forêts françaises » (7) a abordé les types de propriétés forestières, distinguant forêts domaniales, forêts communales et sectionnales et forêts privées. Il présenta pour celles-ci la répartition par classes de surface, mais ne retint que les propriétés forestières supérieures à un hectare.

A. Da Lage dans sa thèse intitulée « Regards sur la forêt dans le Vexin Français et le Pays de Thelle » (8) s'est attaché précisément à la situation des structures foncières forestières de la petite région forestière du Vexin-Thelle à la fin du XXe siècle. Il a traité toutes les catégories de propriétés forestières, détaillant tout particulièrement la très petite propriété forestière.

---

(2) Bourgau (J.M), Poupardin (D) : Réflexion sur les structures forestières, Paris, INRA, 1970, 109 p.

(3) Normandin (D) : Evolution de la structure des forêts françaises de 1910 à 1970, RFF, XXI, 3, 1979, pp. 234-253.

(4) Normandin (D), Roussel (J.M) : Déterminants structurels de l'activité sylvicole des propriétaires forestiers privés en France. Essai de typologie socio-économique. Paris, INRA, 1986, 246 p.

(5) Normandin (D) : La gestion des patrimoines forestiers : structures et activités. Nancy, RFF, T.39, 1987, pp 393-408.

(6) Cavalier (F) : La propriété forestière privée. Paris, Ministère de l'Agriculture, SCEES, étude n° 268, 104 p.

(7) Husson (J.P.) : Les forêts françaises. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1995, 268 p.

(8) Da Lage (A) : Regards sur la forêt dans le Vexin français et le pays de Thelle, espaces milieux et empreintes de l'action humaine, (thèse) Paris 1995, 921 p. et 258 p.

L'intérêt de l'étude des structures foncières forestières dans un cadre régional restreint comme le Vexin du nord et du centre réside dans la possibilité d'avoir, à ce niveau, une analyse précise des différentes catégories de classes de surface et du nombre de propriétaires de bois correspondants et de suivre sur 130 ans les évolutions qu'elles enregistrent. Cela permet d'appréhender les modalités des recompositions foncières ainsi que les mécanismes qui permettent leur mise en œuvre.

Du premier tiers du XIXe siècle au milieu du XXe siècle (1833-1963), le Vexin français septentrional et central compte quelques milliers d'hectares de bois détenus par plusieurs milliers de propriétaires. Cette réalité doit être doublement précisée. D'une part ces espaces boisés sont partagés en propriétés de dimensions inégales, d'autre part, au cours de la période, la surface boisée augmente de plus d'un cinquième tandis que le nombre de propriétaires diminue de près d'un quart.

Comme au XVIIIe siècle, à l'Époque contemporaine, une large majorité de la surface forestière est possédée par seulement quelques dizaines de gros propriétaires de bois, tandis que quelques centaines d'autres se partagent entre un tiers et un quart du total et que des milliers d'autres se répartissent les étendues restantes, entre 15 et 10% de l'ensemble.

Une telle situation suggère la permanence des structures foncières forestières héritées de l'Ancien Régime, où l'aristocratie et les ordres religieux étaient propriétaires de la majorité des étendues boisées. Elle plaide en faveur d'une certaine inertie du monde forestier qui a besoin de temps long pour rentabiliser les investissements d'acquisition et de gestion.

Mais dans la même période, des changements profonds et des crises graves interviennent dans l'économie et la société françaises et affectent notamment le Vexin rural, les villes proches et la région parisienne. L'ampleur de ces changements implique des répercussions au niveau des structures foncières forestières qui enregistrent à la fois une hausse des surfaces boisées et une baisse du nombre de leurs propriétaires.

Cette enquête va s'efforcer d'apprécier aux XIXe et XXe siècles, en Vexin, l'impact de ces modifications au niveau des structures foncières forestières, elle doit permettre de vérifier si elles se traduisent, pour les catégories de classes de surface et les groupes de propriétaires correspondants, par des évolutions mineures, compte tenu de la spécificité du monde forestier ou si, compte tenu de leur ampleur, elles impriment des changements plus profonds.

La méthode utilisée pour appréhender ces structures foncières forestières sera tout d'abord présentée, puis les problèmes posés par la définition des différentes catégories de surface seront évoqués.

L'examen de l'évolution des différentes catégories foncières pendant la période sera entrepris, tant du point de vue de la part de surface boisée qu'elles occupent que du nombre de propriétaires qu'elles mobilisent. Les recompositions des propriétés forestières impliquées dans cette évolution sont analysées, ainsi que les mécanismes mis en jeu lors des mutations des propriétés.

## A. Problèmes de méthode : une approche à plusieurs niveaux.

Cette enquête sur les structures foncières forestières vise à caractériser les catégories de propriétés forestières groupées par classes de surface, avec le nombre de propriétaires correspondants pour le Vexin d'Oise et du Centre à l'époque contemporaine (vers 1830-1960).

### I. Les moyens de l'étude.

Les caractères particuliers de la source cadastrale, qui ne permettent pas un suivi en continu à partir d'informations suffisamment fiables, la spécificité des espaces boisés qui ont besoin d'une certaine durée pour être valorisés ont incité à choisir plusieurs niveaux d'analyse.

#### 1. Une approche sur le long terme

L'approche sur le long terme permet de saisir, sur toute une période, l'évolution globale des différentes catégories foncières de propriétés forestières et les modalités de recomposition des propriétés forestières pendant ces cent trente années. Elle repose sur l'exploitation des données fournies par le cadastre à des moments où ses informations sont relativement fiables, lors de la réalisation du cadastre début 1830.

1913 voit la révision des matrices cadastrales, 1963 voit s'inscrire au cadastre les résultats de la révision générale des évaluations foncières des propriétés non bâties de 1961.

## 2. une enquête sur le court terme.

L'étude menée à partir de données établies à octante et cinquante ans d'intervalle ne peut dégager qu'une évolution globale et fournir des bilans, utiles en termes de comparaison, mais qui ne traduisent pas des mouvements fonciers beaucoup plus diversifiés et complexes. L'étude plus précise des propriétés forestières dans leur constitution et dans leur reconstitution nécessite une analyse plus fine dans le temps.

Cette analyse a été effectuée au moyen d'un examen des transferts des propriétés forestières dans un échantillon de 36 communes, sur une courte période de douze ans à trois dates repères, 1833, 1913 et 1963, moments où les informations cadastrales sont relativement fiables, car suivant de près la réalisation et les révisions des documents cadastraux.

Au cours de ces douze années, si la mise à jour des mutations souffre d'un effet retard, du moins, sur un aussi court pas de temps, la sous-estimation des changements dans la nature de culture de parcelles de bois doit être minime. Cette courte durée doit permettre de saisir l'ampleur des transferts de propriété, la part des mécanismes mis en œuvre, mutation par succession ou par achat/vente et, en comparant les trois moments, apprécier si les modes de transfert, leur intensité et leur rythme restent semblables ou évoluent de façon sensible à l'époque contemporaine.

## II- Les catégories foncières forestières : des classifications diverses.

### 1. Des classifications diverses.

Les études des structures foncières forestières distinguent généralement trois grands ensembles : la grande propriété forestière, la moyenne propriété forestière et la petite propriété forestière. Mais selon les études et les auteurs, il y a des variations dans les limites de ces ensembles et dans les découpages à l'intérieur de ceux-ci comme le montre le tableau ci-joint : n° 3 page 166.

Ce n'est qu'à partir du XXe siècle que les études sur la forêt, au niveau national ou régional prennent en compte les catégories de surface de la propriété forestière. La statistique Daubrée (1908-1912) (9), les enquêtes sur l'utilisation du territoire (TERUTI) du Ministère de l'Agriculture à partir de 1946, puis les monographies agricoles réalisées par

---

( 9) Daubrée (L) : Statistique et atlas des forêts de France, Paris, Imprimerie Nationale, 1912, 2 vol. 726 p.

ce même ministère depuis 1959 (10), l'étude statistique sur la propriété forestière privée réalisée par Françoise Cavalier pour le Ministère de l'Agriculture (11), l'enquête Bazire-Gadant (12) publiée à la Documentation Française en 1991 constituent des travaux officiels qui ont recours à des seuils entre les catégories de surface des propriétés forestières, mais ces découpages ne coïncident pas forcément.

Tableau n° 3, Les seuils de référence délimitant les catégories foncières forestières.

\*

EXEMPLES DE SEUILS DE SURFACES DE PROPRIÉTÉS RETENUS DANS LES ÉTUDES SUR LA FÔRET									
CATÉGORIE en ha	PETITTE PROPRIÉTÉ			MOYENNE PROPRIÉTÉ			GRANDE PROPRIÉTÉ		
	< 0,5	0,5 à 1	1 à 4	4 à 10	10 à 20	20 à 25	25 à 50	50 à 100	> 100
DOCUMENT									
DAUBRÉE 1908	←	←	←	←	←	←	←	←	←
ENQUÊTES TERUTI 1946	←	←	←	←	←	←	←	←	←
MONOGRAPHIES AGRICILES 1959	←	←	←	←	←	←	←	←	←
CAVALIER 1987	←	←	←	←	←	←	←	←	←
BAZIRE 1991	←	←	←	←	←	←	←	←	←
PLAISANCE 1964	←	←	←	←	←	←	←	←	←
PRÉVOT 1993	←	←	←	←	←	←	←	←	←
HUSSON 1905	←	←	←	←	←	←	←	←	←
DA LAGE 1995	←	←	←	←	←	←	←	←	←
PRÉSENTE ÉTUDE 2018	←	←	←	←	←	←	←	←	←

\* A. Da Lage détermine 8 subdivisions inférieures à 0,5 hectares

(10) Brenac (L) : La ressource en bois, numéro spécial de la RFF, Nancy, 1976, 225 p. ; ressources et besoins en bois en France, p.p. 30-37.

(11) Cavalier (F) : La propriété forestière privée. Paris, Ministère de l'Agriculture, SCEES, étude n° 268, 104 p.

(12) Bazire (P) Gadant (J) La forêt en France, Paris, La Documentation Française, 1991, 142 p

## 2. Les seuils de référence délimitant les catégories foncières forestières.

Ces documents officiels retiennent de façon constante deux seuils que limitent les trois grands groupes de catégories de surface et sont basés sur des critères de foresterie.

- le seuil de 25 hectares, (seuil au-delà duquel les propriétaires de bois de plus de 25 hectares d'un seul tenant sont tenus par la loi du 6 août 1963 d'établir obligatoirement un plan simple de gestion). Au dessus de ce seuil de 25 hectares, se situent les grandes propriétés forestières, en deçà les moyennes propriétés.

- le seuil de 4 hectares : il correspond à la taille minimale d'un massif qui est reconnu comme « forêt » par l'Inventaire Forestier National (13) et à celle qui est nécessaire à un propriétaire forestier pour obtenir le droit de vote dans un Centre Régional de la Propriété Forestière.

- Au dessus de ce seuil sont répertoriées les moyennes propriétés, en dessous les petites propriétés. Les seuils intermédiaires ont été définis pour permettre de préciser la connaissances des différents groupes : 100 ha et 50 ha parmi les grandes propriétés, 10 ha au sein du groupe des moyennes propriétés, 1 ha au sein de la petite propriété.

Compte tenu de l'importance de la très petite propriété forestière en Vexin-Thelle, A. Da Lage a subdivisé les propriétés inférieures à 1 ha en 9 sous groupes.

En référence aux seuils habituellement retenus pour distinguer les catégories foncières dans le cadre des études de foresterie, mais aussi aux particularités du milieu d'étude, quatre groupes principaux ont été retenus, trois d'entre eux ont été divisés en sous-groupes pour apprécier plus finement les réalités foncières des espaces forestiers du Vexin.

- Le groupe des gros propriétaires qui détiennent plus de 25 ha de bois. Il a été divisé en trois sous-groupes, les très gros propriétaires qui ont plus de 100 ha de bois, les propriétaires qui possèdent entre 50 et 100 ha de bois et les gros propriétaires de premier rang détenant entre 25 et 50 ha de bois.

- Le groupe des moyens propriétaires dont les étendues forestières se situent entre 4 et 25 ha de bois. Il a été partagé en deux sous-groupes : une tranche supérieure qui réunit les propriétaires ayant entre 10 et 25 ha de bois, une tranche inférieure qui rassemble les propriétaires de 4 à 10 ha de bois.

---

(13) IFN : But et méthodes de l'Inventaire Forestiers National, Paris, 1985, 68 p.

- Le groupe des petits propriétaires, ceux qui totalisent entre 0,5 et 4 ha de bois, il se décompose en deux catégories : les propriétaires qui détiennent entre 1 et 4 ha de bois et en dessous d'eux, ceux qui ne possèdent qu'entre 0,5 et 1 ha de bois

- Le groupe des micro-propriétaires. Etant donné le nombre très important des propriétaires qui possèdent des surfaces boisées de moins de 0,5 ha, ce groupe de micro-propriétaires qui ne figurent pas dans les études officielles ci-dessus citées, a été distingué afin de mieux tenir compte des réalités de la très petite propriété forestière en Vexin.

## B : Les structures foncières forestières en Vexin à l'époque contemporaine : des évolutions divergentes.

Entre 1833 et 1963, les structures foncières forestières présentent une apparente stabilité. Malgré une augmentation sensible de la surface boisée, accompagnée par une baisse significative du nombre de propriétaires, la hiérarchie des différents groupes de propriétés reste la même : les gros propriétaires détiennent une nette majorité des espaces forestiers, en étant le plus faible groupe en nombre de propriétaires. Les moyens propriétaires sont le second groupe pour la surface boisée et le troisième pour les propriétaires.

Viennent en deuxième position les petits propriétaires par leur nombre et pour la surface boisée possédée, ils sont en début de période devancés par les micro-propriétaires, ils les dépassent ensuite. Les micro-propriétaires deviennent très vite le groupe qui détient le moins de bois, mais il est de loin le premier par le nombre de propriétaires.

Cependant cet ordre n'est pas figé. Les groupes présentent des différences sensibles entre eux, et à l'intérieur de chacun entre les différents sous-groupes dans l'évolution des surfaces forestières et du nombre de propriétaires, dans les rythmes et les modalités de ces modifications.

tableau n° 4 **STRUCTURES FONCIÈRES FORESTIÈRES : VEXIN OISE + VEXIN CENTRE**

CATÉGORIE	1833						1913						1963						
	Surface (ha)	%	Prop.	%	parc	%	Surface (ha)	%	Prop.	%	Parc	%	Surface (ha)	%	Prop.	%	Parc	%	
<b>Grands propriétaires</b>																			
> 100 ha	2820	36,5	17	0,3	1347	7,5	2556	31,2	14	0,2	1732	6,9	2945	31,1	14	0,3	1285	6,9	
50-100 ha	1180	15,3	14	0,2	418	2,3	1126	13,7	17	0,3	1189	4,7	1525	17,2	22	0,4	1042	5,6	
25-50 ha	770	9,9	23	0,4	475	2,6	883	10,8	23	0,5	979	3,9	1085	11,6	31	0,7	1045	5,6	
S.T.	4770	61,7	54	0,9	2240		4565	55,7	54	1,0	3900		5555	59,8	67	1,4	3372		
<b>Moyens propriétaires</b>																			
10-25 ha	568	7,3	35	0,6	621	3,4	807	9,9	54	1,1	2445	9,7	1160	14,2	76	1,7	1447	7,8	
4-10 ha	382	5,2	66	1,1	836	4,6	668	8,2	103	2,0	3038	12,1	705	5,8	127	2,7	2191	11,7	
S.T.	950	12,5	101	1,7	1457		1475	18,1	157	3,1	5483		1865	20,0	203	4,4	3638		
<b>Petits propriétaires</b>																			
1-4 ha	435	5,7	289	4,9	398	2,2	696	8,5	312	6,1	1235	4,9	732	7,8	386	8,3	1124	6,0	
0,5-1 ha	330	4,2	486	8,2	2227	12,3	384	4,7	561	11,1	4693	18,6	338	3,7	479	10,3	3644	19,5	
S.T.	765	9,9	714	12,1	2625		1080	13,2	873	17,2	5928		1070	11,5	865	18,6	4768		
<b>Micro-propriétaires</b>																			
< 0,5 ha	1225	15,9	4989	85,3	11738	65,1	1070	13,0	4016	78,7	9882	39,2	950	8,7	3520	75,6	6870	36,8	
<b>TOTAL</b>	7710		5920		18060	100,0	8190		5100		25193	100,0	9440		4655		18648	100,0	
% surface globale	13,0						13,8						16,0				*		

\* 11 communes n'ont pas eu leur cadastre rénové en 1963, après leur rénovation, le total des parcelles est proche de 15800 au début des années septante.

Un examen de l'évolution de ces différentes catégories foncières forestières sera tout d'abord entrepris.

Une tentative d'analyse des causes de ces changements devrait permettre d'apprécier les rapports qu'ils entretiennent avec les transformations qui affectent le Vexin, les régions environnantes et le territoire national.

## I. Des évolutions contrastées selon les groupes.

Le tableau n°4 p.169, fournit la situation globale des différents groupes et sous groupes des propriétés forestières du Vexin d'Oise et du centre, du point de vue de leur superficie et du nombre de propriétaires, en début de période, autour de 1833 et à la fin du XIXe siècle historique en 1913 et à la fin de période en 1963.

Ce tableau permet d'aborder l'évolution des différentes catégories de propriétés forestières au cours de ces cent trente ans.

### 1. La grosse propriété forestière : une relative stabilité

Très peu de propriétaires détiennent une majorité des espaces boisés.

Aux XIXe et XXe siècles, les grands propriétaires, ceux qui possèdent plus de 25 ha de bois concentrent le plus de surface boisée et leur place reste majoritaire pendant toute la période.

Cependant, cette position dominante n'est pas figée, le nombre de propriétaires augmente de 13, passant de 54 à 67. Une variation bien modeste par rapport aux milliers de propriétaires de bois. Leur part reste infime passant de 0,9 à 1,4%.

Le groupe participe à l'augmentation générale des surfaces forestières, il gagne en 130 ans, 790 ha ce qui est nettement moins que le groupe des moyens propriétaires et ne représente que 39% des gains totaux en bois. Ceci entraîne un léger recul de 3,6% de la part des bois détenus par les gros propriétaires.

Cette évolution modérée n'est pas uniforme sur la période. Deux séquences s'opposent le XIXe siècle est marqué par un recul de la surface boisée du groupe qui régresse de 205 ha et de 6,5 points en pourcentage du total des bois, accompagné par une stagnation du nombre des propriétaires.

La première moitié du XXe siècle enregistre à l'inverse une hausse sensible de la superficie forestière avec un gain de 995 ha et totalise 12 propriétaires de plus. Ces deux phases d'évolution opposées s'expliquent par l'évolution différente des catégories de gros propriétaires pendant la période.

a. Les gros propriétaires de plus de 100 hectares :  
une situation assez stable dans la durée.

Leur recul au cours du XIXe siècle est la cause principale de la régression du groupe des gros propriétaires. Entre 1833 et 1913, le nombre reste quasi stable, passant de 17 à 14, mais la surface boisée qu'ils contrôlent diminue de 265 ha, soit 3,2% de la surface boisée totale, elle situe alors à moins d'un tiers de celle-ci

Au milieu du XXe siècle, 15 gros propriétaires totalisent 390 ha de bois de plus que leurs 14 prédécesseurs en 1913 et ils détiennent 30% de la surface boisée totale.

La période allant de 1833 à 1963 est marquée pour les très grandes propriétés forestières par une légère baisse du nombre de propriétaires, trois en moins, mais une évolution contrastée au niveau de la surface boisée : une forte diminution au XIXe siècle, largement compensée par une augmentation au XXe siècle, qui permet une modeste progression de 30 ha sur la durée. Le rythme de ces changements inversés s'accélère au XXe siècle. Au XIXe siècle la régression est de 35 ha en moyenne par décennie, tandis qu'au XXe les gains sont en moyenne de 60 ha par dix ans. L'apparente stabilité globale masque des séquences contrastées.

b. Les gros propriétaires de 50 à 100 hectares de bois :  
légère baisse de la surface au XIXe, puis une forte hausse au XXe

Cette catégorie de gros propriétaires forestiers perd 54 ha de bois avant 1914, mais en regagne 420 au XXe siècle ; Comme pour le groupe précédent, il y a une forte opposition entre ces deux moments. Le nombre de propriétaires connaît une progression limitée, seulement trois de plus. Là aussi le rythme de ces changements s'accélère au XXe siècle. Avant 1914, le recul en surface est en moyenne de 6 ha pour dix ans et au XXe siècle, la moyenne de progression par décennie est de 84 ha. De même le groupe s'accroît de un propriétaire en 1913 par rapport à 1833, et de 7

entre 1913 et 1963.

Sur la période, le groupe se renforce de huit propriétaires et présente un bilan positif de 425 ha.

c. Les gros propriétaires de 25 à 50 ha de bois ; un renforcement continu.

Cette catégorie inférieure des gros propriétaires présente des différences sensibles avec les deux groupes précédents.

Les propriétaires sont toujours nettement plus nombreux que ceux de ces deux groupes ; mais leur surface boisée se situe en dessous de 1000 ha qui ne sont atteints qu'en 1963.

Le gain en surface est de 316 ha en 130 ans, le nombre de propriétaires s'élève de huit. Comme pour les deux premiers groupes il y a une accentuation au XXe siècle.

La surface augmente de plus d'un quart après 1914, leur nombre, stable entre 1833 et 1913 et s'accroît de 8 entre 1913 et 1963 ; Le rythme s'intensifie, le gain de surface est de 14 ha par 10 ans entre 1833 et 1913. Il passe à 40 ha par décennie entre 1913 et 1963.

Conclusion sur les gros propriétaires forestiers.

La grosse propriété supérieure à 25 ha de bois est détenue pendant toute la période par un très faible nombre de propriétaires -1% du total qui progresse légèrement en nombre.

Mais ils rassemblent sur la durée une nette majorité de la surface boisée, autour de 60%.

Cette surface diminue au XIXe siècle, du fait du recul important des surfaces de propriétés de plus de 50 ha, que ne compense pas la progression des propriétés de 25 à 50 ha. Au XXe siècle les trois sous-groupes progressent fortement. Cela permet de dépasser nettement le niveau de 1833 mais ce gain ne peut empêcher la réduction de la part de la grosse propriété dans le total des espaces forestiers, car il est inférieur au progrès cumulé des deux autres groupes, principalement les moyens propriétaires.

## 2. Les moyens propriétaires : une croissance forte et continue.

Les moyens propriétaires correspondent à ceux qui disposent d'une surface boisée située entre 4 et 25 hectares.

Ils constituent entre 1830 et 1960 le deuxième groupe, après celui des gros propriétaires pour la surface forestière possédée, entre 950 et 1865 hectares, soit entre 12% et 20% du total des bois.

Ils sont de une à deux centaines à se partager cet espace, soit de 1,8% à 4,4% des propriétaires de bois.

C'est le groupe le plus dynamique, le nombre de propriétaires double et ils gagnent 915 ha de bois.

Les gains en surface boisée représentent 46,5% de la progression obtenue par l'ensemble des gros, moyens et petits propriétaires, soit la moitié du nombre de propriétaires en plus que totalisent ces trois groupes entre 1833 et 1963.

Le rythme de cette progression est soutenu pendant toute la période.

Au XIXe siècle, le groupe gagne 525 ha de bois et 390 ha au XXe siècle. Mais compte tenu de la durée de temps différente cela fait un accroissement régulier moyen par décennie de 72 ha.

Il se différencie ainsi nettement de l'évolution contrastée du groupe des gros propriétaires. L'accroissement de surface s'opère principalement au niveau des moyens propriétaires ayant plus de 10 ha de bois, alors que l'augmentation du nombre de propriétaires affecte davantage les propriétaires ayant entre 4 et 10 ha de bois.

### a. Les moyens propriétaires forestiers de 10 à 25 ha de bois :

la plus forte dynamique.

Passant de 568 à 1160 ha de bois entre 1833 et 1963, la catégorie des propriétaires ayant de 10 à 25 ha de bois réalise la part la plus importante de la progression des moyens propriétaires forestiers. Cette progression est avant 1914 moins forte en surface avec un gain de 246 ha, elle atteint 353 ha après cette date, soit 107 ha de plus. De même, l'intensité de cette progression est plus forte au XXe siècle, avec un rythme de 70 ha par décennie, alors qu'il n'était que de 30 ha avant 1914.

Une autre distinction s'opère entre ces deux moments entre la couche supérieure de ces moyens propriétaires qui ont entre 20 et 25 ha, et ceux qui n'ont qu'entre 10 et

20 ha.

L'évolution est inverse. De 1833 à 1913, les propriétaires de 20- 25 ha ont leur surface boisée qui ne progresse que de 22 ha ils ne sont que 6 de plus.

Les propriétaires de 10 à 20 ha ont leur surface forestière qui s'accroît de 260 ha et ils sont 20 de plus.

Pendant les cinquante ans suivants, la surface boisée des premiers augmente de 280 ha, ils sont 13 de plus, tandis que les seconds n'enregistrent qu'une augmentation de leurs bois de 30 ha et ils ne sont que 7 en plus.

Au cours de la période, ces propriétaires ayant plus de 20 ha de bois gagnent en importance, ils sont trois fois plus, leur part des bois des moyens propriétaires croît de 16 à 24%. Ce double mouvement s'accompagne d'une concentration au cours du XXe siècle.

b. Les moyens propriétaires ayant de 4 à 10 ha de bois :une progression moins forte.

Les moyens propriétaires forestiers ayant de 4 à 10 hectares de bois se différencient de la tranche supérieure des moyens propriétaires par un gain en surface de bois plus modérée, 323 ha en plus, soit seulement le tiers des gains de l'ensemble des moyens propriétaires. Mais leur nombre augmente de 61, il double presque et représente 60% de la hausse du nombre de moyens propriétaires.

L'essentiel des progrès de ce groupe s'effectue entre 1833 et 1913 ; ils gagnent 285 ha et leur nombre s'accroît de 37, alors qu'entre 1913 et 1963, la surface évolue peu, seulement 38 ha en plus, tandis que leur nombre ne s'accroît que de 24. De même le rythme est beaucoup plus intense avant 1914, avec une moyenne de progression de 35 ha par décennie, qui chute à 7,6 ha après 1914.

En conséquence la part de cette catégorie, qui comptait pour plus de 40% de la surface boisée des moyens propriétaires au XIXe siècle se réduit au XXe siècle et descend sous ce niveau.

Conclusion sur les moyens propriétaires.

Les moyens propriétaires forestiers, constituent sur toute la période le deuxième groupe pour l'étendue forestière détenue, mais celle-ci n'atteint pas les 2000 hectares. Le nombre de propriétaires est relativement faible, de une à deux centaines. Le caractère majeur de ce groupe est son dynamisme. En 130 ans, il double le nombre de propriétaires et la superficie qu'ils contrôlent. Ce sont eux qui concourent le plus à l'augmentation de la surface boisée du nord et du centre du Vexin.

Cette progression s'effectue de façon continue tout au long de la période, mais la majorité de cet accroissement, tant pour le nombre de propriétaires que pour la surface boisée s'effectue avant 1914. Les deux tiers de cette extension sont réalisés par les propriétés de plus de 10 hectares.

Les caractères des propriétaires ayant de 4 à 10 hectares les rapprochent des petits propriétaires.

3. Les petits propriétaires forestiers : moins de propriétaires et moins de bois.

Les petits propriétaires qui possèdent entre 0,5 et 4 ha de bois se situent à une tout autre échelle : ils sont des centaines, entre plus de 700 et près de 900, la surface boisée qu'ils contrôlent se tient en dessous de 1100 ha. Elle ne représente qu'entre 10 et 13% de la superficie forestière totale. Elle est nettement inférieure à celle des moyens propriétaires. Leur part dans l'accroissement total des bois est modeste, il atteint seulement 305 ha soit 18,7%

Mais à l'inverse des gros et moyens propriétaires, cette augmentation s'opère principalement au XIXe siècle, avec un gain de 315 ha, tandis que, globalement, le groupe en perd 10 pendant la première moitié du XXe siècle. Le nombre de propriétaires suit ce mouvement ascendant au XIXe siècle, passant de 765 à 873, alors qu'il régresse légèrement dans les cinquante ans qui suivent 1914.

a. Les petits propriétaires ayant de 1 à 4 ha de bois :  
ils réalisent l'essentiel des gains du groupe.

La quasi-totalité du mouvement positif, en nombre de propriétaires et en surface

boisée des petits propriétaires est imputable à ceux qui disposent de 1 à 4 ha de bois.

Ils réalisent l'essentiel de leur gain en bois avant 1914, avec 260 ha, soit les quatre cinquièmes de la progression de l'ensemble des petits propriétaires, mais ne sont que 23 en plus ce qui ne correspond qu'à un quart des nouveaux propriétaires du groupe.

Après 1914, cette tranche est la seule à présenter un bilan positif, avec une forte poussée du nombre de propriétaires qui sont 74 en plus, tandis que la surface boisée ne s'accroît modestement que de 35 ha. Ce ralentissement se mesure aussi au niveau du rythme du progrès de la surface boisée, par décennie il tombe de 32 ha avant 1914 à seulement 7 après cette date.

Au total, sur la période, cette tranche s'accroît d'une centaine de propriétaires et étend sa surface boisée de près de trois cents hectares. Cette évolution se rapproche de celle de la tranche inférieure des moyens propriétaires pour la progression des bois, mais s'en différencie quant à celle des propriétaires, qui est un tiers plus forte.

#### b. Les petits propriétaires de 0,5 à 1 ha de bois : une part très restreinte.

Cette tranche de petits propriétaires est pendant toute la période, très nettement supérieure en nombre de propriétaires à ceux de la catégorie précédente. A l'inverse, la surface boisée est très inférieure. Au premier tiers du XIXe siècle, ses 330 ha représentent 43% des bois de petits propriétaires, mais au XXe siècle, 385 ha en 1913 et 330 ha en 1963 ne comptent plus que pour un tiers.

Ces petits propriétaires connaissent au XIXe siècle un accroissement en surface de 55 ha et se renforcent de 75 propriétaires. Mais en 1914, ce groupe perd plus de propriétaires qu'il n'en a gagné auparavant et perd 45 ha de bois. Au total sur la période le bilan est déficitaire pour le nombre de propriétaires de 7 et le gain de bois est dérisoire, seulement 10 ha.

Conclusion sur les petits propriétaires.

Les petits propriétaires se comptent en plusieurs centaines, mais la superficie forestière leur appartenant n'atteint pas 1100 ha et ne représente qu'un peu plus du dixième de la surface boisée totale.

Au cours de ces 130 ans leur nombre s'accroît de plus d'une centaine ce qui est du même ordre que celui des moyens propriétaires. Mais la surface forestière du groupe ne s'accroît que de 300 ha ; trois fois moins que celui des moyens propriétaires, ce qui ne compte que pour 15% du gain total en bois sur toute la période.

Cette double progression est réalisée totalement au XIXe siècle, elle s'effrite légèrement au cours du XXe siècle.

#### 4. Les micro-propriétaires de bois : une multitude pour peu de bois.

Le groupe des micros propriétaires de bois comprend ceux qui détiennent moins d'un demi hectare de bois.

Il se distingue des groupes précédents par trois traits spécifiques : le nombre de propriétaires est très important, la surface boisée possédée est modeste, ce nombre de propriétaires et cette surface de bois sont en diminution constante sur toute la période.

Le nombre de micro-propriétaires est sans commune mesure avec celui des autres catégories. Ils se comptent en milliers plus de 5000 en 1833, plus 4000 en 1913, plus 3500 en 1963. C'est une écrasante majorité, constamment supérieure aux trois quarts des propriétaires de bois. Mais ils ne détiennent qu'une part très modeste de la surface boisée, 15% au début des années trente du XIXe siècle, 13% au début du XXe siècle, moins de 10% vers 1960.

Autre différence avec les autres groupes, ces deux données, nombre de propriétaires et surface sont en diminution continue et prononcée entre 1830 et 1960.

Au premier tiers du XIXe siècle, ils sont plus de 5000 à se partager 1225 ha de bois. Au début du XXe siècle, ils ne sont plus que 4000 à se répartir 1070 ha de bois et au milieu du XXe siècle, ils ne sont plus que 3520 à ne disposer que de 950 ha d'espaces forestiers.

En 130 ans, les micro-proprétaires sont 1470 en moins et ils se répartissent une surface forestière qui s'est réduite à 385 ha.

La diminution du nombre de propriétaires se produit pour les deux tiers au cours du XIXe siècle, perte de 1000 contre seulement 485 au XXe siècle. Inversement, la décroissance de la superficie boisée est légèrement plus forte au XXe siècle qui enregistre un recul des bois de 150 ha contre seulement 135 au XIXe siècle.

Le rythme de ces diminutions est lui aussi en opposition. Par décennie, le nombre de propriétaires diminue de 122 avant 1914 et seulement 98 après. La perte de surface qui n'était que de 16 ha en moyenne tous les dix ans avant 1914, s'élève à 30 ha après cette date.

Conclusion sur les micro-proprétaires.

Les micro-proprétaires forestiers constituent un groupe particulier. Ils sont plusieurs milliers sur toute la période, bien plus que toutes les autres catégories réunies.

La surface boisée qu'ils détiennent, moins de 1200 ha est modeste, ce qui la situe entre 15 et 10% des étendues boisées totales, ce qui est loin d'être négligeable. Mais à la différence des autres groupes, les micro-proprétaires régressent nettement en nombre de propriétaires et en surface boisée sur la période.

II- les causes anciennes du morcellement et du parcellement des bois.

Les faits politiques qui se sont déroulés dans le Vexin, les formes d'organisation de la société ont marqué depuis l'époque médiévale de leur empreinte, durablement, l'évolution foncière du territoire.

1 . Les héritages du Moyen Âge : le poids des événements politiques et des structures sociales.

Un certain nombre de caractères historiques du Vexin Français ont conduit, dès le Moyen Age au fractionnement des terroirs :

- La situation de « marche » du Vexin français dès le Haut Moyen Age lui a conféré

un rôle stratégique. Celui-ci s'est traduit par un nombre important de seigneuries de taille moyenne ou modeste (14), qui ont fixé des vassaux sur de nombreux fiefs. Ce maillage militaire a contribué déjà à un morcellement foncier important du territoire.

- La mise en valeur des terroirs (15), encadrée par les seigneurs s'est effectuée soit par des ruées ou fronts linéaires de défrichements forestiers comme au Ruel à l'est de la butte de Rosne.

Ces opérations produisaient un nouveau parcellaire, qui perdurait lors de l'abandon des cultures et le retour des bois sur ces espaces qui restaient morcelés.

- S'y ajoutent des particularités du droit féodal comme le droit de danger (18) qui était acquitté par un vassal lorsqu'il vendait une terre tenue en fief. Il devait acquitter au suzerain le dixième de la valeur du bien vendu qui pouvait être réglé en argent ou par cession de parcelles. Cela conduisait à accroître le découpage foncier.

- Des pratiques sociales étaient pratiquées tel le cochelin (19). Il consistait par la donation par le parrain à son filleul, à l'occasion de son mariage, d'une parcelle de terre, souvent en bois ou lande, que le futur foyer pouvait mettre en culture pour la valoriser. Cette tradition était encore pratiquée en Gâtinais au milieu du XXe siècle. Elle fut sans doute en usage dans le passé en Vexin. A Frémainville en 1833, le cadastre section A mentionne un lieu-dit « sous le Coclin » (20). Cet usage a pu aussi contribuer au fractionnement des terroirs.

- Le Vexin Français, comme la plupart des pays du nord de la France, en matière de succession, ne reconnaissait pas le droit d'aînesse.

---

(14) Devèze (M) : La vie de la forêt française au XVIe siècle. (thèse), Paris, Imprimerie Nationale, 1961, 326 et 472 p.

(15) Fourquin (G) : Le paysan d'occident au Moyen Age. Paris, Nathan, 1989, 194 p., p.p. 81-105.

Rosne (16) ; ou par l'implantation de villages neufs tel Neuville-Bosc (17).

(16) ADVO, C105 / 16, plan d'intendance de Le Ruel, 1780.

(17) Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, Beauvais, 1837, 116 p., pp.66-68.

(18) Fénelon (P) : Dictionnaire d'histoire et de géographie agraires, Paris, PUF-CILF, 1991, 702 p., p. 172

(19) Girard (A) fils d'agriculteur de Batilly (Loiret): Communication personnelle, 19-10-2016.

(20) ADVO, 3P 314, E.S. Frémainville, section A.

Pour le Vexin d'Oise et du centre, les paroisses qui correspondent à 65 communes actuelles obéissaient à la coutume de Senlis (21) et pour celles qui se retrouvent dans huit communes du sud du Vexin, à celle de Mantes (22). Ces deux coutumes appliquaient le partage équitable des biens entre tous les héritiers. Ce principe successoral tirait son origine de l'époque médiévale et fut comme la plupart des coutumes, qui avaient cours dans les pays du royaume, codifié à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et resta en usage jusqu'à la promulgation du code civil par Napoléon en 1807, qui n'a fait en Vexin que poursuivre cette pratique.

C'est sa mise en application pendant des siècles par des générations de paysans qui a principalement causé le morcellement et le parcellement des terroirs ; même si ses conséquences doivent être relativisées.

En effet ces coutumes n'entraînaient pas un partage égalitaire des propriétés entre les descendants. L'un d'eux gardait le maximum des terres pour pouvoir disposer d'une exploitation viable et s'efforçait par la suite de racheter des parcelles aux autres héritiers. Cette pratique a pu limiter dans la durée l'impact du droit coutumier sur le morcellement des propriétés, mais elle a été sans effet sur le découpage parcellaire issu du partage initial.

Ces principes émanant du droit féodal et ces pratiques issues des usages et des coutumes ont influencé l'évolution des structures foncières jusqu'à la Révolution et l'Empire.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle la conjoncture économique et sociale a renforcé la partition foncière. Celle-ci fut confirmée par les événements révolutionnaires.

## 2 . L'empreinte du XVIII<sup>e</sup> siècle : les effets de la conjoncture économique et de la Révolution.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut en Vexin une période assez prospère pour le monde agricole et rural. L'intensification des système de culture commencée au XVII<sup>e</sup> se poursuivit, les rendements augmentèrent, les productions se diversifièrent avec le développement

---

(21) Saint Maurice de Saint Leu : Coutumes du bailliage de Senlis, Paris, M ;Villery éd, 1703, 599 p.

(22) Guyot (GA) : Coutumes du comté et bailliage de Mante et Meulant, Paris, Saugrain, 1739.

des plantes fourragères sur les terres en jachère, l'essor de l'élevage, les productions maraîchères et fruitières pour répondre à la demande de Paris, la part des activités artisanales de complément à domicile se renforça. Cette amélioration des conditions de vie des populations s'accompagna d'une croissance démographique.(23)

Ce mouvement a entraîné vers la fin du siècle des successions à régler entre des descendants plus nombreux, ce qui a eu pour conséquence de renforcer le morcellement des propriétés et leur parcellement.

La période révolutionnaire a induit d'importants transferts de propriétés, en 1790, en mettant à la disposition de la Nation les biens du clergé et en 1791 en décrétant la confiscation des biens des émigrés (24). Ces dispositions législatives n'ont concerné qu'un nombre limité de domaines dans le Vexin.

Les structures foncières du Vexin à l'époque contemporaine se sont développées sur ce socle édifié au cours des siècles précédents. L'espace était partagé entre de très nombreuses propriétés de dimension fort diverses. De très nombreuses parcelles, elles aussi de taille très variable les divisaient. Ces structures foncières ont continué d'évoluer aux XIXe et XXe siècles.

3 . Les structures foncières forestières dominées par la concentration à l'époque contemporaine.

Les structures foncières forestières connaissent aux XIXe et XXe siècles, sur la durée un double mouvement : augmentation des surfaces et baisse du nombre de propriétaires et de celui des parcelles. Cette évolution est différente selon les catégories de propriétés forestières et séquencée dans le temps.

a. Le XIXe siècle enregistre une diminution importante du nombre de propriétaires, un gain modéré en surface boisée et une augmentation du nombre de parcelles. Les gains en surface proviennent de toutes les catégories foncières ayant de 0,5 à 50 ha

---

(23) Kim (Kyung-Keun) : Le Vexin français de 1700 à 1850, une économie rurale préindustrielle en progrès. (thèse), Paris, EHESS, 1990, 335 p. Extrait in Mémoires SHAPVOV, T.81, 1998, p.p. 98.

(24) Soboul (A) : La Révolution française. Paris Editions Sociales 1981, 610 p. , p.p. 209-211.

de bois, les pertes sont imputables, d'une part aux gros propriétaires ayant plus de 50 ha de bois et aux micro-propriétaires. Seuls ces derniers voient leur nombre fortement diminuer. L'évolution du nombre de parcelles accompagne celle de la variation des surfaces et connaît une augmentation sensible.

La cause principale du recul en surface des gros propriétaires forestiers réside dans la composition sociale de cette catégorie et son évolution au cours du XIXe siècle. Ce sont en grande partie des descendants de l'aristocratie d'Ancien Régime. Ces grands propriétaires terriens, privés d'une partie de leurs revenus fonciers à la suite de l'abolition des privilèges sous la Révolution, sont confrontés à des difficultés financières lors du règlement des successions ou dans la gestion de ces vastes domaines, surtout celle des bois. Leur aménagement et leur exploitation impliquent des investissements lourds, avec des temps de retour longs et des rapports parfois incertains. Ces facteurs ont amené les gros propriétaires à vendre tout ou partie de leurs bois.

La raison de la régression des micro-propriétaires en nombre et en surface boisée se trouve dans les changements économiques et sociaux qui surviennent dans le Vexin rural entre 1833 et 1913, et qui suscitent un exode rural soutenu. Il est alimenté massivement par le petit peuple des campagnes, des journaliers, des manœuvriers, des petits agriculteurs, des artisans. Ce sont les premiers à subir les effets des crises et des transformations qui affectent le monde agricole et rural. Ils forment le gros du contingent de ceux qui partent vers les villes, attirés par le développement des activités économiques qui provoquent un puissant appel de main d'oeuvre. Pour financer ce changement de vie, ceux qui en ont se séparent de parcelles de bois.

Ces bois cédés par les gros propriétaires et les micro-propriétaires sont acquis par quelques gros propriétaires, mais surtout par des moyens et des petits propriétaires, des membres de la bourgeoisie urbaine, des industriels, des négociants, des banquiers, et des membres de la bourgeoisie rurale, comme des notaires, des médecins, et aussi par quelques gros agriculteurs.

b. Au XXe siècle, l'augmentation des surfaces boisées est assurée par toutes catégories foncières ayant plus de un hectare de bois dont le nombre de propriétaires s'accroît. Elle est assurée quasi totalement par les gros propriétaires et dans

une moindre mesure par les moyens propriétaires.

La raison qui explique la place de ces catégories tient à l'évolution de leur composition socio-professionnelle, principalement chez les gros propriétaires. Ce sont très majoritairement des acteurs de l'économie moderne, qui disposent d'assise financière bien établie, leur permettant l'acquisition et l'aménagement d'espaces boisés.

Les bois sont considérés généralement par ces propriétaires comme des investissements qui doivent rapporter. Ils sont l'objet d'une gestion rigoureuse, tournée vers une production de bois diversifiée.

La cause de la régression des petits propriétaires ayant moins de un hectare de bois en nombre et en surface boisée se trouve dans les conséquences des crises et des bouleversements qui touchent le monde des campagnes plus profondément après 1914 qu'avant cette date.

Ceux qui avaient pu continuer à vivre des activités du monde rural sont amenés à cesser leurs activités: des petits agriculteurs, des manœuvriers, qui n'ont pas la surface de terre ni les moyens pour se moderniser et maintenir des exploitations agricoles viables; des journaliers et des ouvriers-employés agricoles concurrencés par la généralisation du machinisme agricole et qui ne trouvent plus de travail sur les exploitations; des artisans ruraux liés au monde agricole et qui perdent leur clientèle. Ils alimentent un exode rural renforcé vers les villes, en particulier en région parisienne, où le développement des activités industrielles, commerciales, de service, procure des emplois nombreux. Pour financer ce départ et cette installation en ville, ceux qui disposent de biens fonciers, dont des bois s'en séparent.

Ce sont les gros et moyens propriétaires qui s'en portent acquéreurs.

Ils renforcent ainsi leur suprématie sur les espaces forestiers du Vexin.

A l'époque contemporaine, en Vexin d'Oise et du centre, les structures foncières forestières témoignent d'une relative stabilité.

L'équilibre d'ensemble entre les différents groupes est maintenu.

L'évolution au cours de ces cent trente ans, oppose l'ensemble des grands, moyens et petits propriétaires forestiers qui progressent en nombre et en surface, et les micros propriétaires qui régressent fortement pour ces deux critères.

Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et centre sont morcelés entre des milliers de propriétaires et découpés en une multitude de parcelles. Quelques centaines de gros et moyens propriétaires disposent des trois quarts des bois, tandis que des milliers

de petits et très petits propriétaires se partagent le quart restant.  
Cette architecture foncière se fonde dans l'histoire de la région.

### C. La recomposition des propriétés forestières.

Ces évolutions diversifiées des différentes catégories de propriétés forestières se traduisent par de recompositions foncières des propriétés.

Celles-ci s'opèrent selon plusieurs modalités qui peuvent se combiner.

- Des propriétés maintenues, augmentées, diminuées.
- Des propriétés supprimées, soit par inclusion dans des propriétés plus étendues, soit partagées.
- Des propriétés refondées ou créées.

Ces types de recompositions concernent toutes les catégories foncières forestières

#### I . Les propriétés forestières maintenues.

Le maintien des propriétés forestières maintenues peut être, dans la durée, identifié de façon relativement assurée pour les grandes et moyennes propriétés. C'est beaucoup moins aisé pour les petites propriétés.

Elles connaissent trois types de recomposition, le maintien sans grand changement de surface, avec diminution de surface ou augmentation.

##### 1. Les propriétés maintenues sans forte variation de surface.

Les propriétés maintenues sans forte variation de superficie sur toute la période sont peu nombreuses, une douzaine, et rassemblent un peu plus de 250 ha. Ce sont des propriétés de moins de 50 ha. Deux cas illustrent cette évolution. En 1833, à Fay, Camille Latache (25) propriétaire détient 31 ha en huit parcelles. En 1963, c'est Auguste Prévost (26), domicilié à Paris qui possède cette propriété qui renferme 28,7 ha de bois.

À Fresne-Léguillon en 1833, Borel de Brétizes (27), propriétaire résidant à Paris

---

(25) A.C. Fay, m.c 1822 n.c. F°175

(26) A.C. Fay, m.c 1953 n.c. F°123/160

(27) ADO. EDT 150 m.c Fresnes-Léguillon 1822, F° 40.

dispose de 12 ha de bois. En 1913, la propriété est passée à Émile Blanchet (28), gros agriculteur à Fresne avec la même surface. Et en 1963, la propriété de même dimension est à nouveau aux mains de propriétaires parisiens, Roger et Yvonne Dornès de Paris (29)

## 2. Les propriétés maintenues avec des modifications importantes de surface.

Beaucoup plus importantes en nombre et en surface sont les propriétés forestières qui ont été maintenues sur toute la période, mais avec des modifications importantes de surface. Après cent trente ans, certaines présentent des superficies restreintes tandis que d'autres présentent des gains de surface.

### a. Des propriétés ont continué d'exister, mais en perdant de la surface.

C'est le cas du domaine du Boulleaume à Lierville. En 1830, il appartenait au comte Louis Nicolas Robert et totalisait 1738 ha dont 176 ha de bois (30). Ce grand propriétaire était le descendant de Nicolas Robert, qui au XVII<sup>e</sup> siècle étant tapissier à Paris. Son fils acheta en 1677 une charge de parlementaire et fut anobli. Son fils, Robert de Monneville acquit en 1715 le domaine de Lierville (31). Le terrier dressé en 1725 indiquait alors une superficie de 391 ha. Une rigoureuse mise en valeur du domaine permit un constant effort d'accaparement de terres. Celles-ci totalisaient 521 ha en 1791 (32), et le domaine atteint son maximum en 1830 avec une surface de 1740 hectares dont 176 ha. De bois, à la mort de Louis Nicolas Robert. Ensuite, le domaine passa à sa fille et à son époux, le vicomte De Chézelles, descendant de la noblesse de Picardie. Les difficultés à gérer un aussi vaste domaine amenèrent à des ventes de terres. Les bois ne comptaient que 86 ha en 1913 (33), pour une propriété réduite de 700 ha. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les bois ont regagné une vingtaine d'hectares, pour atteindre 106,2 ha en 1963. Les espaces forestiers ont 70 ha en

---

(28) ADO. Pp 547 m.c. Fresnes-Léguillon 1914 F°43-49

(29) A.C. Fresnes-Léguillon m.c 1947 n.c. F° 22

(30) A.C. Lierville m.c 1822 n.c. F° 107. A.C. Boubiers m.c. 1822 n.c. F° 359. A.C. Lavillettertre m.c. 1822 n.c. F° 274. A.C. Monneville m.c. 1822 n.c. F° 393. A.C. Montjavoult m.c. 1822 n.c. F° 527.

(31) Ikni (R) La terre de Lierville de 1715 à la Restauration, in Soboul (A) éd. : Contribution à l'histoire paysanne de la Révolution française, Paris, Éditions Sociales, 1977, 407 p., pp. 251-282.

(32) A.C. Lierville E.S. 1791 n.c.

(33) A.C: Boubiers m.c 1914 n.c. F° 66 / 92; Lavillettertre m.c 1914 n.c. F°119; Lierville m.c 1914 n.c. F° 31/89

moins par rapport à 1830. À cette date, ils étaient dispersés dans six communes et en 1963, ils sont recentrés sur Boubiers et Lierville (34).

Cette situation se retrouve aussi avec les moyens propriétaires. Ainsi, sur Chaumont et Liancourt, le vicomte Charles De Perrochel (35) officier militaire possédait 16,3 ha de bois en trois parcelles. Mais, son descendant le vicomte Jacques De Perrochel n'a conservé que 1250 m<sup>2</sup> de bois sur Chaumont, surface dont il est toujours déclaré propriétaire au cadastre en 1963 (36).

Cas également en 1833 de la veuve Delair de Treigny (37), gros propriétaire et agriculteur de Saint-Crépin-Ibouwillers qui détenait 11,8 ha de bois en sept parcelles. En 1913, Louise Roger Dhostel de Paris en est propriétaire (38). Mais en 1963, ce sont les enfants de Louis Michon qui avait acquis 7,8 ha de bois après 1914, qui en sont les propriétaires, et trois hectares ont été déboisés (39).

b. Des propriétés forestières se sont maintenues, mais en accroissant leur surface. Le domaine de Saint-Cyr à Lavillettertre en est un exemple. En 1833, il appartenait à Guillemeau de Saint-Souplet (40), descendant des seigneurs de Saint-Cyr. C'était un gros propriétaire terrien qui était aussi maire de Lavillettertre. Il possédait 455 ha dont 117 ha étaient en bois. En 1913, son descendant Gabriel De Sesmaisons (41), colonel de l'armée détenait un domaine de 458 ha et les bois couvraient 127 ha. En 1963, sa veuve était propriétaire (42) du domaine qui a été réduit à 357 ha. 84 ha de terres ont été vendus sur Chavençon, conséquence sans doute de difficultés de gestion du domaine. Mais la part des bois a été accrue et atteint alors 153 ha. La conservation des bois a prévalu sur celle des terres de culture, celles-ci permettant

---

(34) A.C: Boubiers m.c 1934/1963 n.c. F° 41/275/431; Lavillettertre m.c 1936/1963 n.c. F°5; Lierville m.c 1936/1963 n.c. F° 19/37.

(35) A.C. Lierville m.c. 1936 n.c. F° 19-37. A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F° 41 / 43 / 275.

(35) A.C. Chaumont m.c 1822 n.c. F° 88. A.C. Liancourt m.c. 1822 n.c. F° 133

(36) A.C. Chaumont m.c 1914 n.c. F° 325.

(37) A.C. Ivry-le-Temple 1G2 m.c. 1834 F° 94.

(38) A.C. Ivry-le-Temple 1G11 m.c. 1914 F° 283.

(39) A.C. Ivry-le-Temple m.c. 1935 n.c. F° 364.

(40) A.C. Lavillettertre m.c. 1822 n.c. F° 161. m.c. Saint-Cyr 1922 n.c. F° 9

(41) A.C. Lavillettertre m.c. 1914 n.c. F° 241. A.C. Chavençon m.c.1914 n.c. F° 155. A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 715.

(42) A.C. Lavillettertre m.c. 1936 n.c. F° 38. A.C. Chavençon m.c. 1936 n.c. F° 22. A.C. Chars m.c. 1936 n.c. F° 131.

pourtant des revenus plus réguliers et plus sûrs que les bois. Mais la crise des années trente a peut être contraint la réalisation des terres, épargnant les bois qui ont pu apparaître comme un placement plus sûr sur le long terme.

Cette évolution est aussi valable pour des moyennes propriétés. En 1833, Louis François Passy (43), possédait sur Chambors, Lattainville et Trie-Château 17 ha de bois. Avocat au Parlement de Paris en 1780, il est sous la Révolution receveur des finances et sous le Directoire et l'Empire, inspecteur général des finances. Il s'établit à Gisors en 1795. Il devint détenteur d'importants biens fonciers en Vexin. Son fils Antoine Passy (44), mena une carrière publique. Il fut secrétaire d'État dans le ministère Guizot, et conseiller général de l'Eure. Il maintint l'unité du domaine au sein de la famille. Son fils Louis Passy (45), né en 1830, mort en 1913, eut aussi un destin politique. Il fut sous-secrétaire d'État, député de l'Eure pendant 42 ans. C'était le type même du notable rural, président de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles Lettres de l'Eure. Érudit local, il fut aussi journaliste. Il fonda en 1887 un hebdomadaire Revue-Magazine de Normandie. Louis Passy continua de préserver le patrimoine foncier dont il avait hérité dans la région de Gisors. sa fille Marie épousa le comte De Bueil, gros propriétaire de Gisors. Par cette alliance, aux 17 ha de bois de Passy s'ajoutèrent les 35 ha détenus par la famille De Bueil sur Trie-Château.

Le descendant du comte De Bueil possédait 55 ha en 1963 (46).

## II. Les propriétés forestières supprimées.

Malgré le bilan global positif des propriétés forestières de plus de 1 ha entre 1833 et 1963, ces catégories enregistrent des suppressions de propriétés, soit par division entre de domaines de moindre importance, soit par inclusion dans des domaines plus vastes.

---

(43) A.C. Chambors m.c. 1822 n.c. F° 152. A.C. Lattainville m.c. 1822 n.c. F° 29.

A.C. Trie-Château m.c. 1822 n.c. F° 235.

(44) De Broglie (G) : Les Passy, SHAPVOV T84. 2001, p.p. 177 -198.

(45) A.C. Lattainville m.c. 1914 n.c. F° 103. A.C. Chambors m.c. 1914 n.c. F° 171. A.C. Courcelles-lès-Gisors m.c. 1914 n.c. F° 260. A.C. Trie-Château m.c. 1914 n.c. F° 173.

(46) A.C. Chambors m.c. 1937 n.c. F° 42. A.C. Lattainville m.c. 1934 n.c. F° 24. A.C. Trie-Château m.c. 1935 n.c. F° 57.

## 1. Les propriétés forestières partagées en domaines de plus petite taille.

Dix grands domaines forestiers ont été partagés. Ils rassemblaient en 1830 1430 ha soit 30 % de la superficie boisée des propriétaires ayant plus de 20 ha de bois. Ils ont été démembrés en propriétés de moindre surface, selon des processus combinant souvent successions par héritage pour partie, et achat/vente pour une autre partie, l'exemple suivant est significatif.

En 1833, Jean-Baptiste Roslin (47), baron d'Empire, est propriétaire du domaine d'Hénonville. Il était le descendant d'un ancien fermier général qui l'avait acquis au XVIIIe siècle. Il comprenait 319ha de bois sur Hénonville et les communes voisines. Mais en 1913, ce domaine avait été divisé en plusieurs parts. Les descendants n'en ont conservé que les deux tiers : le comte De Guénifey, 147 ha (48), la marquise Delacour - Balleroy (49), 66 ha. La plus grosse partie de la propriété, autour du château, avec près de 200 ha de bois a été achetée par le banquier parisien Henri Bamberger (50), sur Amblainville, Arronville et Berville, tandis qu'un négociant parisien Thuillier, acquérait 55 ha de bois sur Chavançon (51). Après la Seconde Guerre mondiale, un gros agriculteur d'Amblainville, Van Temsche (52), a acquis la moitié des biens de la propriété de Bamberger et détenait 96 ha de bois. Un autre agriculteur, Blot d'Ivry-le-Temple en avait acquis 105 ha de bois sur Neuville-Bosc (53). La descendante par alliance de Roslin, la marquise De Broglie ne possédait que 23 ha de bois sur Berville (54), divers petits propriétaires, agriculteurs et artisans locaux se partageaient le reste.

---

(47) A.C. Hénonville m.c. 1833 n.c. F° 286, A.C. Chavançon m.c. 1833 n.c. F° 130, A.C. Neuville-Bosc m.c. 1835 n.c. F° 414, A.C. Amblainville m.c. 1833 n.c. F° 541, A.C. Arronville m.c. 1835 n.c. F° 386, A.C. Berville m.c. 1833 n.c. F° 134.

(48) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 209. A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 180.

(49) A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 72. A.C. Fresne-Léguillon m.c. 1914 n.c. F° 206.

(50) A.C. Hénonville m.c. 1914 n.c. F° 9. A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 11. A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 11. A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F° 16. A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 11.

(51) A.C. Chavançon m.c. 1914 n.c. F° 169

(52) A.C. Berville m.c. 1931 n.c. F° 138, A.C. Amblainville m.c. 1937 n.c. F° 288/489, A.C. Hénonville m.c. 1936, n.c., F° 205/288

(53) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1936 n.c. F° 414

(54) A.C. Berville m.c. 1931 n.c. F° 38

## 2. Les propriétés forestières éclatées entre de nombreux propriétaires.

- Les grands domaines disloqués en plusieurs propriétés moyennes et petites. Deux exemples correspondent à cette évolution:

Le marquis De Gouy d'Arcy (55), domicilié à Paris, a obtenu à la mort de sa mère en 1805 une partie du domaine familial qui comprenait sur Marines et quatre communes voisines 132 ha de bois. Après sa mort survenue en 1865, ce patrimoine forestier fut démantelé entre une quinzaine d'acquéreurs qui se partagèrent les bois. En 1913, seuls cinq d'entre eux avaient acquis plus de dix hectares chacun. Le baron Legrand-Devaux (56), le châtelain de Neuilly-en-Vexin en avait 11 ha, Jean-Philippe Plaudet un entrepreneur de Pontoise, 10 ha (57), Jules Laferte (58), propriétaire parisien en détenait la plus grosse part avec 13 ha, un habitant de Conflans-Sainte-Honorine, Emmanuel Auferte (59), en a 6,3 ha. Les autres sont de petits notables ruraux de Marines; Hébert (60), un carrier a 10 ha, Léon Darbois (61), huissier en a 8 ha, Lucien Radet (62), épicier en a 5 ha, un géomètre Morand en possède 2 ha (63), des agriculteurs tels Massieux (64), ou Rigault (65), qui ont 6 ha chacun. A part le baron Legrand-Devaux qui a agrandi son domaine voisin, ces acquéreurs sont principalement des acteurs économiques de Marines et de villes périphériques du Vexin, disposant d'une certaine assise financière leur permettant de telles acquisitions.

La vicomtesse De Lamoignon (66), demeurant à Mériel, était en 1833 la propriétaire de l'ancienne seigneurie de Moussy, qui comprenait plus de 58 ha de bois répartis en 23 parcelles sur Moussy et Chars. 22,7 ha ont été déboisés au cours du XIXe siècle,

---

(55) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 189.

(56) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 455

(57) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 627. A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 405.

(58) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F279°

(59) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 7

(60) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F°374

(61) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F°122, A.C. Chars m.c.1914 n.c. F°190

(62) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 636.

(63) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 568.

(64) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 350.

(65) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 420. A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 620.

(66) A.C. Moussy m.c. 1833 n.c. F° 51. A.C. Chars m.c. 1933 n.c. F° 159.

dont 20 ha pour la seule Garenne de Moussy qui en comptait 34 en 1833. Cinquante propriétaires se partagent les 35 ha restés boisés. Seuls parmi eux sont trois moyens propriétaires forestiers. Jeanne-Marie Roussel (67), de Paris détient 21 ha de bois, dont 4,8 ha proviennent du domaine de la vicomtesse De Lamoignon.

Édouard Coupery (68), propriétaire domicilié au Havre, en possède 4,8 ha en une parcelle, et Charles Rousselin (69), agriculteur à Commeny en a recueilli une parcelle de 3345 m<sup>2</sup>. À part Achille Rousselin et Charles Miguet-Gallois (70), fabricants de cannes à pêche, tous deux résidant à Pontoise, tous les autres propriétaires sont de petits agriculteurs, artisans et commerçants de Moussy et des villages proches. Seuls quatre d'entre eux ont acquis de ce domaine une parcelle de plus de un hectare. La commune de Marines a obtenu deux parcelles qui totalisaient un peu plus de deux hectares. Les 20 ha de bois restant ont été partagés entre 31 petits propriétaires en 34 parcelles.

Le total de ces deux grands domaines démembrés ne représente que 4 % de la superficie des grandes propriétés au premier tiers du XXe siècle. C'est peu.

Ces transferts de propriété se sont effectués totalement par achat/vente.

### 3. Les propriétés forestières incluses dans des domaines plus vastes.

Pendant toute la période contemporaine, des propriétés forestières de tailles diverses disparaissent par inclusion dans des domaines plus étendus.

- Les grands domaines forestiers.

Au XIXe siècle huit grandes propriétés forestières ont été intégrées dans de plus grands domaines. Elles avaient des superficies allant de 30 ha à 96 ha. Leur apport a totalisé plus de 500 ha.

---

(67) A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 243.

(68) A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 53

(69) A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 245

(70) A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 197

Les trente hectares que détenait sur Lavilletterte et Chavançon, Ambroise Fessart (71), gros agriculteur de Lavilletterte décédé en 1830 furent acquis par le marquis De Béthune gros propriétaire de Lavilletterte, qui les a ajoutés aux 114 ha de son grand domaine.

Dans le sud du Vexin, les 96 ha détenus par la princesse De Rohan-Soubise (72) furent inclus au cours du XIXe siècle dans la grande propriété constituée par le comte Georges Vitali (73), important entrepreneur de travaux publics de Paris.

Au XXe siècle, l'incorporation de grandes propriétés forestières dans des domaines plus vastes s'est poursuivie.

Au début du siècle, la quasi totalité des 29 ha que possédait sur Bornel en 1833 Christophe Marquis (74), marchand demeurant à Chambly, furent inclus dans le grand domaine qu'avait commencé à constituer dans le nord-est du Vexin un planteur de coton de Louisiane aux Etats-Unis, Robert Walton Goelet (75).

- Des moyennes propriétés forestières ont aussi le même devenir.

Les sept hectares de bois que possédait en 1833 sur Theuville Charles Valentin de Mantes (76) sont passés à la fin du XIXe siècle pour leur plus grande partie à Alexandre Delacour (77) agriculteur à Epiais-Rhus dont les bois sur ces deux communes dépassaient les 27 ha.

Au XXe siècle ses descendants réalisent leurs biens fonciers. La quasi totalité des bois, 23,3 ha est intégrée dans le domaine de Balincourt, propriété de la comtesse De Bourbon, très gros propriétaire foncier (78).

---

(71) A.C. Lavilletterte m.c. 1914 n.c. F° 123. A.C. Chavançon m.c 1914 n.c. F° 59

(72) A.C. Vigny m.c. 1833 n.c. F° 265. A.C. Longuesse m.c. 1833 n.c. F° 395

(73) A.C. Vigny m.c. 1914 n.c. F° 439. A.C. Longuesse m.c. 1914 n.c. F° 395. A.C. Théméricourt m.c. 1914 n.c. F°328 A.C. Aavernes m.c. 1914 n.c. F° 193 . A.C. Frémainville m.c. 1914 n.c. F°2 92 .

(74) A.C. Bornel m.c. 1833 n.c. F° 333

(75) A.C. Bornel m.c. 1914 n.c. F° 204. A.C. Arronville m.c. 1914 n.c. F° 211. A.C. Esches m.c. 1914 n.c. F° 119.

(76) A.C. Theuville m.c. 1833 n.c. F° 142

(77) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F° 247. A.C. Theuville m.c. 1914 n.c. F° 49, A.C. Arronville m.c.1914 n.c. F° 103

(78) A.C. Arronville m.c. n.c. F°45/279 . A.C. Theuville m.c. n.c. F° 19/76. A.C. Menouville m.c. n.c. F° 10

### III. La création de propriétés forestières.

Si globalement le nombre de propriétaires forestiers diminue entre 1833 et 1963, cela est dû à la disparition de très nombreux petits propriétaires ayant moins de 0,5 ha de bois, et de micro-propriétaires dont le nombre diminue de près de 1500.

Inversement, le nombre des propriétaires des autres groupes s'accroît de plus de deux centaines, parallèlement à leurs gains en surface boisée. Le nombre de gros propriétaires augmente d'un quart, celui des moyens propriétaires double, celui des petits propriétaires s'accroît de près d'un tiers, ce qui amène à un total de 215 nouvelles propriétés forestières.

Cette progression est le résultat de trois séries de processus : la fondation de nouvelles propriétés forestières, principalement par le rassemblement de propriétés de diverses dimensions, l'apparition de propriétés plus petites issues du partage de propriétés plus étendues, à la suite de successions ou d'achats/ventes, la constitution des propriétés forestières à partir de nouveaux espaces forestiers.

#### 1. La fondation de propriétés forestières par rassemblement d'unités foncières plus petites.

Plusieurs domaines forestiers sont constitués par le regroupement de plusieurs propriétés forestières de dimensions variables.

A la fin de XIXe siècle, deux d'entre eux atteignent des dimensions très importantes, celui du comte Vitali dans le sud du Vexin et celui du prince Murat dans le nord-est.

Le comte Vitali était un très gros entrepreneur de travaux publics qui participa aux travaux de rénovation de Paris sous le Second Empire.

En 1867, il acquit le domaine de Vigny, autrefois propriété des Rohan-Soubise (79), qui contenait 96 ha de bois. Y furent adjoints ultérieurement les 89 ha de bois et 20 ha de friches converties en bois qui appartenaient au comte De Maussion sur Frémainville (80), les 78 ha de bois sur Avernoes (81), part de l'ancienne seigneurie

---

(79) A.C. Vigny m.c. 1833 n.c. F° 285

(80) A.C. Frémainville m.c. 1833 n.c. F° 227.

(81) A.C. Avernoes m.c. 1833 n.c. F° 171.

d'Avernes que détenait en 1833 Grénard, un négociant de Paris, les 38 ha que possédait sur la même commune Fontaine, un entrepreneur de Versailles, les 4 ha qui étaient au même lieu la propriété en 1833 de Chandellier (82), prêtre à Rosny-sur-Seine. À cela s'ajoutaient de nombreuses parcelles provenant de petits propriétaires ruraux, agriculteurs, commerçants, artisans. Cette politique de rassemblement foncier a amené ce domaine forestier en 1913 à une surface de 320 ha. Il fut démembré après la Première Guerre Mondiale.

Le prince Joseph Joachim Napoléon Murat, petit-fils du maréchal Murat du Premier Empire, et dont le père fut un homme politique sous le Second Empire, mena une carrière militaire terminée sous le grade de général. Il acquit à la fin du XIXe siècle le domaine de Chambly. Cette propriété en grande partie forestière était constituée en quasi totalité de deux grands massifs boisés, divisés en plusieurs entités foncières. Il acquit sur Chambly les 31 ha de bois du domaine que détenait au milieu du XIXe siècle Duclas de Belloy (83). A Belle-Église, il prit possession des 66 ha qu'avait la veuve Hérissant de Villotran (84) à la même époque, ainsi que les 3 ha du Bois de Royaumont, qui était sous l'Ancien Régime la propriété de l'Abbaye de Royaumont (85), et avait été vendu comme bien national pendant la Révolution. L'essentiel des espaces boisés se situaient sur Bornel: quatre grandes propriétés faisaient partie du massif de Grainval-Montagny, partagé au milieu du XIXe siècle entre Bourget (86), propriétaire de Paris pour 45 ha, Lebreton (87), également de Paris pour 109 ha, Corbin (88) propriétaire habitant la commune voisine de Frouville pour 19 ha. À cela s'ajoutaient 8 ha provenant de divers propriétaires dont deux du comte De Kergorlay (89) châtelain de Fosseuse. En 1913, le domaine comptait 288 ha de bois.

Dans les années cinquante du XXe siècle, Paul Journée, industriel de Bezons près de Paris, équipementier de l'automobile, décentralisa en partie son entreprise à Reilly. À cette occasion, il constitua un vaste domaine foncier de plusieurs centaines

---

(82) A.C. Avernes m.c. 1833 n.c. F° 51.

(83) A.C. Chambly m.c. 1838 n.c. F° 286.

(84) A.C. Belle-Eglise m.c. 1838 n.c. F° 222.

(85) Bisson de Barthélémy (P) : Histoire de Beaumont-sur-Oise, Persan, 1959, 563 p. , pp. 277-278

(86) A.C. Frouville m.c. 1825 n.c. F° (partie rattachée à Bornel en 1858)

(87) A.C. Bornel m.c. 1833 n.c. F° 267.

(88) A.C. Frouville m.c. 1825 n.c. F° (partie rattachée à Bornel en 1858)

(89) A.C. BORNEL M.C. 1833 N.C. F° 134. A.C. FOSSEUSE M.C. 1833 N.C. F° 21.

d'hectares (90), dans lequel les bois occupaient 183 ha sur Reilly et les communes voisines. Leur plus grosse part, 154 ha, était sur Reilly. Il assure la continuité du domaine qui appartenait à l'Abbaye de saint-Germer de Fly, co-seigneur de Reilly sous l'Ancien Régime. Cette propriété fut vendue comme bien national pendant la Révolution (91). En 1833, Antoine Lépine, haut fonctionnaire membre d'une famille de Chaumont, en détenait 91 ha en bois (92). Au début du XXe siècle, elle était devenue la propriété de la famille De Mython de Beauvais. Elle comptait en 1913, 117 ha de bois (93). Six hectares provenaient d'un moyen propriétaire. La partie restante a été achetée à divers petits propriétaires possédant des bois dans la vallée du Réveillon où est située Reilly.

## 2. Les domaines forestiers constitués à partir du regroupement de parcelles dispersées.

Les propriétés forestières formées à partir du regroupement de parcelles issues de divers propriétaires sont essentiellement des moyennes propriétés.

- La fin du XIXe siècle a vu l'émergence d'une propriété forestière sur Parnes. C'est le résultat de l'acquisition de parcelles de terres et bois au cours du XIXe siècle par les Bellet, une famille de notaires originaires de Magny, centre rural tout proche de Parnes. En 1913, Louis Bellet (94), notaire à Paris détenait sur Parnes 21 ha de bois en 86 parcelles, le dixième des biens fonciers dont il était propriétaire sur cette commune. Cette propriété a été constituée à partir du rassemblement patient de multiples parcelles issues de nombreux propriétaires. Cultivées vers le milieu du XIXe siècle, beaucoup d'entre elles se sont boisées dans la seconde moitié de ce siècle. La propriété a continué de s'accroître au XXe siècle. En 1963, André Bellet (95), notaire à Paris, possédait 32 ha de bois à Parnes, partie d'une grande propriété de plus de 200 hectares.

---

(90) A.C. REILLY M.C.1953 N.C. F° 59/104

(91) ADO 1Q 3 728 - 732

(92) A.C. REILLY M.C.1822 N.C. F° 97.

(93) ADO PP 611 M.C.1914 F° 151.

(94) A.C. PARNES M.C. 1914 N.C. F° 20

(95) A.C. PARNES M.C. 1937 N.C. F°16-348.

- André Beaulieu (96), cressiculteur à Chars détenait en 1963, 14,9 ha de bois répartis en 44 parcelles situées dans sept communes dont six dans la vallée de la Viosne, où la famille Beaulieu exploitait activement des cressonnières. c'est au cours de la première moitié du XXe siècle que les Beaulieu ont constitué à partir de multiples propriétaires, parcelle après parcelle, une propriété de 38 ha dont les bois formaient plus d'un tiers de la superficie.

- André Rayé (97), instituteur à Hénonville, originaire de la commune voisine de Neuville-Bosc, dont il était le maire, était propriétaire en 1963 dans neuf communes des environs, de 20,6 ha dont 15 étaient en bois, découpés en 103 parcelles. Une seule dépassait deux hectares. Aucune des autres n'atteignait un hectare. C'est là aussi le fruit d'un patient travail d'acquisition de parcelles provenant de nombreux propriétaires qui a permis de construire cette moyenne propriété forestière.

- Marcel Ayache (98), agent immobilier de Paris, a rassemblé après la Seconde Guerre Mondiale, sur Haravilliers et Grisy, 156 parcelles de terres et de bois totalisant 118 ha, acquises auprès de multiples propriétaires . Les parcelles de bois étaient au nombre de 36 et correspondaient à 30 ha.

Ces parcelles étaient disséminées dans les finages. La quasi totalité d'entre elles faisaient quelques centaines ou quelques milliers de mètres carrés. Seules cinq étaient supérieures à un hectare.

### 3. Les propriétés forestières formées à partir de nouveaux espaces forestiers.

En 1913, un certain nombre de propriétés forestières sont formées uniquement de parcelles qui n'étaient pas boisées en 1833.

Ces propriétés sont 993 soit 20 % du total des propriétés forestières. Elles s'étendent sur 232 ha, soit près 3 % des espaces boisés en 1913, répartis en 1604 parcelles.

---

(96) A.C. LONGUESSE M.C. 1939 N.C. F°175, A.C. BRIGNANCOURT M.C. 1933 N.C. F°125, A.C. CHARS M.C.1936 N.C. F°30/641, A.C. MOUSSY M.C. 1951 N.C. F°16, A.C. SANTEUIL M.C. 1951 N.C. F°16, A.C. LE PERCHAY M.C. 1914 N.C. F°117, A.C. BOUCONVILLERS M.C. 1946 N.C. F°10.

(97) A.C. BERVILLE M.C.1931 N.C. F°115/195, A.C. ARRONVILLE M.C.1937 N.C. F°46, A.C. HÉNONVILLE M.C.1936 N.C. F°198/284. A.C. MONTS M.C. 1936 N.C. F°61, A.C. CHAVENÇON M.C. 1936 N.C. F°70, A.C. NEUVILLE-BOSC M.C.1936 N.C. F°213-341. A.C. FAY M.C. 1953 N.C. F° 206.

(98) A.C. HARAVILLIERS M.C. 1937 N.C. F° 8 – 310. A.C. GRISY M.C. 1914 N.C. F° 706.

Si ces propriétés sont présentes parmi les moyennes et petites propriétés forestières, la plupart, 966, se classent parmi les très petites propriétés ayant moins de un hectare de bois et les micro-propriétés forestières. Elles rassemblent la majorité de la surface avec 147,6 ha divisés en 1454 parcelles.

La part des autres catégories est beaucoup plus restreinte.

Seules cinq moyennes propriétés ont cette origine. Trois ont plus de dix hectares. Deux propriétaires privés détiennent 12 et 10 ha. La commune de Santeuil possède 13 ha constitués pour l'essentiel par l'ancien communal qui a été boisé (99). Deux autres propriétaires ont 4 et 5,9 ha de bois. Au total, ces cinq propriétaires regroupent 46,3 ha de bois répartis en 67 parcelles. Les petits propriétaires ayant de 1 à 4 ha de bois sont 21 à détenir 84,5 ha de nouveaux espaces forestiers divisés en 73 parcelles. Toutes ces propriétés ont moins de trois hectares de bois, seules cinq en possèdent plus de deux.

Les transferts de propriétés forestières en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine ont entraîné des recompositions de propriétés de plusieurs types.

Des propriétés ont été maintenues, rarement avec peu de modifications de superficie, plus généralement avec des augmentations ou des diminutions de surface, des propriétés ont disparu par inclusion dans des domaines plus vastes ou par division et intégration dans des propriétés de dimensions diverses, généralement de moindre étendue .

Des propriétés nouvelles ont été fondées, par rassemblement de grands domaines, ou parties de ceux-ci, et par regroupement de petites propriétés ou parcelles boisées issues de celles-ci, ou par l'apparition de propriétés forestières à partir de nouveaux espaces forestiers.

Cette recomposition concerne toutes les catégories foncières forestières, mais ne remet pas en cause leur équilibre d'ensemble.

Cela s'explique pour partie par les modalités des transferts de propriétés.

---

(99) A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c. F° 74-75.

## D. Les transferts de propriété sur le court terme, un mouvement important avec une prédominance des achats / ventes.

L'étude diachronique sur le long terme permet de dresser un état des propriétés forestières dans la durée à divers moments. Elle constitue un moyen d'appréhender l'évolution des structures foncières forestières, les modifications apparues dans les diverses catégories foncières, du point de vue du nombre de propriétaires, de la surface de leurs bois et de leur parcellement d'une part, et d'autre part, l'évolution de la place que tiennent ces différentes catégories foncières forestières. Elle permet de comparer à différentes époques la situation des structures foncières de bois, d'apprécier les permanences et les changements qui affectent la composition foncière des espaces forestiers.

Toutefois cette approche ne permet pas d'appréhender les mécanismes qui produisent ces mouvements. La connaissance de ces mécanismes nécessite une enquête plus fine au niveau des mutations foncières des propriétés forestières, en continu.

En conséquence une étude des transferts de propriétés sur le court terme, la douzaine d'années a été conduite. Elle a été menée à trois époques particulières de la période. La première de 1833 à 1845, moment où le Vexin rural connaît une relative prospérité, un équilibre économique et social.

Elle coïncide avec la confection récente du cadastre qui fournit alors des données relativement fiables. Ensuite, de 1914 à 1926, temps de difficultés liées au premier conflit mondial et à l'après guerre, précédée en 1912 par une révision des matrices cadastrales qui a produit une mise à jour partielle des informations qu'elles contenaient. Enfin de 1962 à 1973, années qui correspondent à une période de forte croissance économique, de changements sociaux et qui a imprimé en Vexin l'influence grandissante de la région parisienne. Elle suit la révision générale des évaluations cadastrales de 1961.

Cette recherche a été effectuée dans le cadre communal à partir d'un échantillon de 35 communes représentatives des divers types de milieux, du nord au sud du Vexin, cuesta, buttes boisées, bassins versants, plateau central. Cet échantillon est consti-

tué de communes du Vexin centre, pour une raison d'homogénéité liées à la date de confection du cadastre.

Les mutations des espaces forestiers mentionnées sur les matrices cadastrales ont été relevées de façon exhaustive pour tous les propriétaires de bois présents au début de chaque période de douze années considérées, pendant toute la durée de celle-ci. Seule la première mutation a été prise en compte.

Cet examen permet, à chaque moment, d'apprécier d'une part, le nombre de propriétaires et la surface boisée concernés par la mutation de la propriété forestière, et de les rapporter à l'ensemble des propriétaires et de leurs bois, d'autre part d'appréhender les modalités de transferts de propriétés, mutations dans le cadre des successions ou transactions par achats/ventes, et la part respective de ces deux processus. Il autorise la comparaison aux différentes périodes retenues, du poids de transferts de propriétés forestières par rapport au total de propriétaires forestiers et de leurs étendues boisées, et la part de mutations par successions et par achats/ventes dans ces transferts.

I Les mutations foncières forestières à l'époque contemporaine :

Un facteur décisif de l'évolution des espaces forestiers.

Les mutations foncières représentent, pour chaque période envisagée une part grandissante du nombre de propriétaires forestiers concernés et de la surface boisée transférée comme l'indique le tableau ci dessous :

PÉRIODES	SURFACE (ha)	%	PROPRIÉTAIRE S	%
1833 - 1845	1260	29	1115	32
1914 - 1926	1315	37	1400	40
1962 - 1973	1435	37	1310	45

Tableau n°5 : part des mutations dans le nombre de propriétaires forestiers et la surface boisée

Ce tableau amène le constat suivant :

1 . Un nombre de propriétaires forestiers concernés important.

Le nombre de propriétaires forestiers recensés au début de chaque moment retenu qui connaissent des mutations foncières pour leurs bois au cours des douze années qui suivent, est important. Ils sont entre 1100 et 1400. Mais compte tenu de la diminution globale du nombre de propriétaires de bois, la part de ceux qui ont eu affaire à des transferts de parcelles de bois est en progression constante, 13 % entre 1833 et 1963.

Cette part de propriétaires forestiers concernés par des mutations foncières affectant leurs bois, entre un tiers et la moitié, témoigne d'une mobilité certaine de la propriété forestière sur une courte période, mobilité qui se renforce au XXe siècle.

2 . La surface boisée mutée constitue une part en forte augmentation.

La surface forestière qui connaît des transferts de propriété entre 1833 et 1845 atteint près de cent hectares soit 29 % des étendues boisées de l'échantillon. Cette part augmente nettement au XXe siècle. Dans les douze années qui suivent 1914, les mutations concernent 1255 ha soit 37 % de la surface boisée totale des 35 communes de l'enquête, et, entre 1962 et 1973, 1435 ha de bois changent de propriétaires, soit 37 % des bois du territoire étudié.

Les surfaces boisées mises en jeu dans ces transferts de propriété, la part des surfaces forestières qu'ils représentent, confirment, comme le nombre de propriétaires concernés, l'importance de ces mutations foncières forestières. Ces éléments indiquent qu'il ne s'agit pas d'un élément marginal, mais d'un mouvement qui touche l'ensemble du monde forestier vexinois.

La répartition territoriale des mutations et leur extension à toutes les catégories foncières confirment le poids de ces transferts de propriété pour le monde forestier.

3. Une répartition des mutations sur tout le territoire qui s'amplifie.

Au cours des trois moments de cette enquête, toutes les communes de l'échantillon recèlent des propriétés forestières qui sont l'objet de mutations. Mais la surface forestière mobilisée et le nombre de propriétaires concernés ne restent pas figés spécialement pendant la période. Ces deux paramètres se disséminent et s'ampli-

fient comme le montre le tableau suivant.

Ce tableau indique par période le nombre de communes correspondant aux différentes parts de propriétaires de bois affectés par des mutations.

Part des propriétaires	Nombre de communes	Nombre de communes	Nombre de communes
concernés par mutations	1833 - 1845	1914 - 1926	1962 - 1973
> 50 %	3	11	14
40 - 50 %	6	8	9
25 - 40 %	18	14	8
< 25 %	8	2	4

Tableau n° 6 : Répartition par communes des parts de propriétaires de bois concernés par des mutations

Entre le premier tiers du XIXe siècle et les années soixante du XXe siècle, les communes où plus de la moitié des propriétaires de bois sont confrontées à des mutations est multiplié par quatre, celles où leurs proportions se situe entre 40 et 50 %, augmentent de moitié. Pour les autres communes où cette part est inférieure à 40 %, leur nombre diminue de moitié.

Cette extension de la mobilité foncière forestière est renforcée pendant la période au niveau du nombre de propriétaires concernés qui augmente de près de 200, alors que le nombre total de propriétaires forestiers diminue. La part des communes où les propriétaires de bois ayant connu des mutations représentent plus de 40 % de propriétaires, passe d'un quart en 1833 aux deux tiers en 1963.

#### 4. Les mutations des propriétés forestières : des processus variés et complexes.

Toutes les catégories foncières participent aux transferts de propriétés forestières, que ce soit pour les mutations intervenant dans le cadre des successions ou dans les transactions d'achats/ventes.

Ceci se produit même dans les communes où les surfaces mutées constituent une part très majoritaire des espaces boisés à l'occasion de transferts touchant des grosses propriétés forestières.

Ainsi à Ableiges, en 1844, les héritiers de Jean Baptiste Javon (100), entrepreneur en charpentes de Pontoise, sa veuve demeurant à Ableiges qui détenait 47,5 ha de bois et ses enfants domiciliés à Paris qui possédaient respectivement 19,7 ha et 11,8 ha de bois, cèdent leurs espaces forestiers au marquis De Nicolaï (101), gros propriétaire de Osny commune proche d'Ableiges. Les quatre autres hectares transférés sur cette commune, entre 1833 et 1845 le sont par neuf propriétaires, deux par succession, les sept autres par achats/ventes. Tous ces propriétaires avaient moins d'un hectare de bois.

A Chars, entre 1914 et 1926, septante hectares de bois, provenant de septante trois propriétaires sont transférés à de nouveaux propriétaires. Tous les transferts sont effectués à partir de patrimoines forestiers pesant moins d'un hectare, sauf trois. La succession de Joseph Ravoisier (102) 5,3 ha, la totalité de ses bois, Robert Désiré Ribot (103) a cédé en 1922 ses 2 ha de bois à trois propriétaires ; Ernest Flichy (104), s'est séparé de la moitié de ses 2,2 ha de bois qu'il a vendu à un ingénieur de Paris en 1920.

De même, au milieu du XXe siècle, à Aavernes entre 1963 et 1974, 146 ha de bois sont transférés à partir de 27 propriétaires. Les 55 ha de bois détenus par la Société Immobilière et Agricole de Frémainville (105), sont transmis à la Caisse des Dépôts en 1969. Bernard Duval (106), et Jean-Claude Duval (107), agriculteurs d'Aavernes

---

(100) A.C. Ableiges m.c. 1835 n.c. F° 145-146-147

(101) A.C. Ableiges m.c.1835/1844 n.c. F° 145-146-147

(102) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 650

(103) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 666

(104) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 324

(105) A.C. Aavernes m.c. 1937 n.c. F° 7

(102) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 650

(103) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 666

(104) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 324

(105) A.C. Aavernes m.c. 1937 n.c. F° 7

(106) A.C. Aavernes m.c. 1937 n.c. F°450

(107) A.C. Aavernes m.c. 1937 n.c. F° 451

transfèrent 20 ha et 24 ha à un groupement forestier de la région parisienne, tandis que René Lerdu, agriculteur de la même localité qui avait acquis 21,8 ha de bois en 1963 de René Lequeny (108), cède 18 ha à un autre propriétaire en 1970. Ces cinq mutations rassemblent 92 % des surfaces boisées transférées sur Aavernes. Le reste se partage entre 7 ha d'une succession et 4 ha qui font l'objet de transactions entre 21 petits propriétaires possédant chacun moins d'un hectare de bois sur la commune.

Ces quelques exemples montrent la complexité des transferts de propriété sur une courte période: partage successoral suivi d'une transaction par achat/vente qui aboutit dans ce cas à refaire l'unité de la propriété forestière, vente de lots à plusieurs propriétaires, vente d'une partie de l'espace boisé, ou de sa totalité, achat d'un espace boisé et sa revente quelques années plus tard.

Ces exemples illustrent la mobilité des propriétés forestières qui met en jeu deux mécanismes, les mutations par succession et les transactions par achat/vente.

## II. Les mécanismes de transfert des propriétés:

une prédominance des transactions par achat/vente.

En Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine, les transferts de propriétés forestières sur le court terme, la douzaine d'années, sont réalisés très largement par achat/vente.

### 1. Les mécanismes de transfert des moyennes et petites propriétés.

Le tableau suivant n°7 page 203, montre, pour chaque période de l'enquête la part des mutations par succession et des transactions par achat/vente. Il indique le nombre de propriétaires forestiers concernés et les surfaces boisées mutées.

---

(108) A.C. Aavernes m.c. 1937 n.c. F° 223/1.

MUTATIONS FORESTIÈRES PAR TRANSACTIONS ET PAR SUCCESSIONS (propriétaires de moins de 25 ha de bois)										
PÉRIODE	MUTATIONS PAR TRANSACTIONS				MUTATIONS PAR SUCCESSIONS				TOTAL	
	SURFACE (ha)	%	PROPRIÉTAIRES	%	SURFACE (ha)	%	PROPRIÉTAIRES	%	S.	P.
1833 -1845	370	73	756	68	140	27	359	32	510	1115
1914 - 1926	640	80	1092	79	160	20	291	21	800	1383
1962 - 1973	710	72	865	70	270	28	370	30	980	1235
	1720		2713		570		1020		2290	3733

Tableau n° 7 : Mutations forestières par transactions et par successions  
(propriétés de moins de 25 ha de bois)

Aux trois moments de l'enquête, les moyens, petits, et très petits propriétaires de bois sont très majoritairement concernés par des transferts de propriétés opérés sous forme de transactions par achats/ventes. Cette part est toujours comprise entre 72 et 80 %, et correspond à des centaines d'hectares, entre 370 et 710. Cette superficie est de 2 à 4 fois plus élevée que celle résultant de transferts par successions qui se situent entre 20 et 28 % de la surface mutée globale.

Les propriétés forestières affectées par des transactions achats/ventes représentent entre les deux tiers et les quatre cinquièmes de transferts de propriétés. Leurs propriétaires sont plusieurs centaines à chaque époque retenue, entre 750 et près de 1100, et sont de 2,3 à 3,7 fois plus nombreux que les propriétaires dont le décès est à la source de transferts par succession. Ces transferts, qui se comptent autour de trois centaines seulement, ne représentent qu'entre un quart et un cinquième de transferts de propriétés globalement.

Le cumul des trois périodes montre une nette prédominance de transferts de propriétés par transactions d'achats/ventes, ils affectent trois fois plus de surfaces boisées que ceux qui sont le résultat de successions, et presque trois fois plus de propriétaires.

## 2. Les mécanismes de transfert des grosses propriétés.

Les transferts des grosses propriétés forestières sont à l'image de ce groupe foncier. Ils ne mobilisent les biens que de quelques propriétaires, mais leur étendue totalise plusieurs centaines d'hectares.

La part relative des transferts par successions et par achats/ventes est indiquée sur le tableau suivant :

MUTATIONS FORESTIÈRES ET PAR TRANSACTIONS PAR SUCCESSIONS (propriétaires de plus de 25 ha de bois)										
PÉRIODE	MUTATIONS PAR TRANSACTIONS				MUTATIONS PAR SUCCESSIONS				TOTAL	
	SURFACE (ha)	%	PROPRIÉTAIRES	%	SURFACE (ha)	%	PROPRIÉTAIRES	%	S.	P.
1833 -1845	480	64	8	70	280	36	5	30	760	13
1914 - 1926	495	92	4	67	40	8	2	33	535	6
1962 - 1973	115	25	3	30	340	75	5	70	455	8
	1030		15		660		12		1740	27

Tableau n° 8 : Mutations forestières par transactions et par successions  
( propriétés de plus de 25 ha de bois )

Pour les époques qui suivent 1833 et 1913, les transferts opérés par transactions sont très largement supérieurs en étendue à ceux résultant de successions. Ils correspondent à des propriétés plus nombreuses. La situation est inverse en 1963. Les surfaces transférées par voie de succession sont trois fois plus étendues que celles issues de transactions, et les propriétaires concernés par les successions sont plus nombreux que ceux ayant réalisé des transactions.

Mais, compte tenu du faible nombre de propriétaires et de l'importance des superficies boisées, il suffit qu'une ou deux propriétés étendues soient affectées par une succession ou une transaction pour que l'un ou l'autre de ces mécanismes de trans-

fert prévale sur l'autre dans une courte période.

Cependant, les trois époques prises ensemble présentent une primauté très nette pour les transferts par transactions, tant pour les surfaces de bois que pour le nombre de propriétaires.

En dehors des cas limités en nombre où des transferts de propriétés forestières de grands domaines se réalisent par voie de successions, au cours de chacune des périodes de douze années retenues, dans la quasi totalité des communes, les mouvements de propriétés forestières s'effectuent majoritairement par transactions achats/ventes. Seules deux font exception: Bréançon où, en 1839 la veuve du marquis Delanourais (109), hérite des six hectares de bois qu'y détenait son époux; Montgeroult, qui connaît en 1923 la succession de la baronne De Bray (110), dont les descendants héritent de six hectares de bois.

Dans ces deux cas, ces gros propriétaires totalisent seuls près des deux tiers de la surface boisée mutée par voie de succession. Les autres transferts de propriétés sont aussi marqués par la prédominance des transactions par achats/ventes.

La prise en compte de l'ensemble des mutations par transactions et par successions pour les trois moments d'enquête pour toutes catégories foncières de propriétaires forestiers donne un cumul de 4040 ha de surface boisée mutée. Sur ce total, les transferts par achats/ventes s'établissent à 2810 ha soit 64 % du total, et les transferts par successions à 1230 ha soit 36 %. La part des transactions par achats/ventes l'emporte nettement sur les transferts par successions. Cette situation prévaut pour les trois moments de l'enquête.

---

(109) A.C. Bréançon m.c. 1833 n.c. F° 87.

(110) A.C. Montgeroult m.c. 1914 n.c. F° 43/49, A.C. Ableiges m.c. 1914 n.c. F°16

### 3. Les causes de ces mouvements.

Au delà des différences de lieux et de périodes, à l'époque contemporaine, se dégage dans la durée une certaine cohésion d'ensemble des modalités de transferts des propriétés forestières.

La part des transactions par achats/ventes et des mouvements par successions, tant du point de vue de la surface que du nombre de propriétaires affectés reste à peu près au même niveau au début et en fin de période. Au premier tiers du XIXe siècle, cette prépondérance de transfert par achats/ventes correspond à la situation d'une économie rurale relativement équilibrée. Elle repose sur une agriculture prospère qui fait vivre des artisans, des commerçants dont les activités s'appuient sur une population nombreuse et active, qui complète les revenus tirés du travail de la terre par celui venu d'activités artisanales. Ces transactions foncières sont l'expression d'une société rurale vivante, dynamique.

Après 1960, cette primauté des transactions par achats/ventes occupe la même part des transferts, mais la surface a doublé et le nombre de propriétaires de moins de 25 ha de bois augmentent d'une centaine, alors que la surface boisée du Vexin d'Oise et du centre n'a augmentée que de 7,5 % et que le nombre de propriétaires a baissé de 740. Ce moment correspond à la période de prospérité économique qui a suivi les années de l'après-guerre. Elles ont profondément changé les conditions de vie et d'activités du Vexin et de son environnement régional. Cela s'est manifesté par un important mouvement de main d'oeuvre vers la région parisienne, la modernisation de l'agriculture qui a favorisé la concentration agraire. Ces changements ont amené des bouleversements dans la vie de nombreux ruraux provoquant des cessions de biens fonciers.

Dans le monde économique moderne, ceux qui réussissent ou améliorent de façon sensible leur situation, investissent dans les terres et bois considérés comme de placements de sûreté ou de prestige. Ces changements de l'économie, cette mobilité de populations, ces nouveaux rapports aux espaces forestiers sont les facteurs qui expliquent principalement l'importance des transactions par achats/ventes.

Dans les douze années qui suivent 1914, la part de mutations par achats/ventes est plus forte et atteint les quatre cinquième des transferts, et le nombre de propriétaires concernés, plus de 1100, est nettement supérieur aux deux autres périodes. C'est là certainement une manifestation des difficultés engendrées par les conditions du

temps de guerre. Pendant celle-ci, s'est posé un grave problème de manque de main d'oeuvre, du fait des mobilisés, des pertes humaines, et dans l'après-guerre, des blessés et des invalides. Cette situation a rendu difficile le maintien de certaines exploitations agricoles ou artisanales, et a généré des ventes de parcelles, notamment de bois, pour faire face aux impératifs financiers et tenter de se maintenir sur les exploitations familiales.

Les transferts de propriétés forestières sur le court terme en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine sont importants par le nombre de propriétaires affectés, les surfaces boisées mutées. Ils se poursuivent de façon continue à chaque période de l'enquête. Ils sont généralisés à tout le territoire et touchent toutes les catégories foncières. La longueur du temps de retour sur investissements pour l'achat et la gestion des forêts ne semble pas agir comme un frein au mouvement foncier forestier.

Une relative stabilité d'ensemble de ces transferts se dégage sur les trois périodes, mais assortie de nuances. Si les mutations par successions suivent le mouvement naturel de la population, les transactions par achats/ventes sont plus influencées par la conjoncture économique et sociale. Le niveau des transferts affectant le Vexin rural, est stable au premier tiers du XIXe siècle où ses campagnes sont prospères. Il connaît une forte progression au XXe siècle qui correspond à des périodes de difficultés et de changements pour le monde rural vexinois. Ces transferts de propriétés forestières s'effectuent très majoritairement par achats/ventes.

## CONCLUSION

L'étude des structures foncières à l'époque contemporaine en Vexin d'Oise et du centre permet de dégager les points suivants.

Le nombre de propriétaires de bois est inversement proportionnel à la surface forestière détenue par les différents groupes fonciers.

Les gros propriétaires, quelques dizaines, détiennent plus de la moitié des bois. Les moyens propriétaires, moins de deux centaines en contrôlent moins d'un cinquième. Mais des centaines de petits propriétaires n'en possèdent qu'un peu plus d'un dixième, et des milliers de petits propriétaires entre 10 et 20 %.

Cette architecture d'ensemble est maintenue pendant la période, mais des évolutions contrastées des groupes fonciers amènent des nuances sensibles. Après une régression au XIXe siècle, les gros propriétaires retrouvent une position confortée au XXe siècle. Les moyens propriétaires, groupe le plus dynamique, et moindrement les petits propriétaires, progressent en nombre et en surface, tandis que les micro-propriétaires connaissent une diminution continue de leur nombre et de leur surface boisée.

Cela entraîne une recomposition active, à tous niveaux, des propriétés forestières. Elle se traduit par d'importants transferts de propriétés sur tout le territoire. Ils concernent toutes les catégories de propriétaires forestiers.

Rares sont les propriétés qui se maintiennent sans changements. La plupart connaissent des modifications, parfois importantes lors de partages successoraux ou de ventes: diminution ou augmentation de surface, apparition de domaines plus petits, tandis que d'autres rassemblent des propriétés et de parcelles boisées, disparition de propriétés et création de nouvelles entités forestières.

Ces transferts de propriétés s'effectuent majoritairement par des transactions d'achats/ventes très supérieures aux mutations découlant de successions. Cette situation prévaut pour tout le territoire pendant toute la période pour toutes les catégories foncières.

La conclusion dégagée par Françoise Cavalier dans son étude menée au niveau national sur la forêt privée en France (111), selon laquelle la forêt s'acquiert davantage par héritages que par transactions ne peut s'appliquer au Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine.

Ces mouvements fonciers continus n'entraînent pas un morcellement des propriétés. Ils produisent bien plutôt une concentration foncière. Ce mouvement de concentration est souligné par la réduction du parcellement consacré par les opérations de rénovation du cadastre au XXe siècle. L'extension des étendues forestières s'accompagne d'une baisse du nombre de propriétaires et d'une diminution de celui de parcelles.

Ces transferts de propriétés forestières constituent des indices sur le fonctionnement de l'économie et de la société rurales, sur les transformations qui les affectent pendant ces cent trente ans, sur les relations que le Vexin entretient avec les régions voisines, notamment celle de Paris, et leurs activités.

Elles peuvent être précisées par l'examen du lieu de résidence et des professions des propriétaires forestières.

---

(111) CAVALIER (F) : *La propriété forestière privée*, Paris Ministère de l'agriculture, SCEES, collection statistiques agricoles, étude n° 268, 1987, 104 p.

## Chapitre 5 : Le lieu de résidence des propriétaires forestiers :

### Une suprématie des ruraux qui se réduit

---

L'étude du lieu de résidence des propriétaires forestiers du Vexin Français de l'Oise et du Centre entre le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et les années soixante du XX<sup>e</sup> siècle permet de définir l'origine des propriétaires qui ont des bois.

La connaissance de leur lieu de domicile peut aider à mieux comprendre le rapport qu'entretiennent ces propriétaires avec leurs espaces boisés, sous quelle modalité ils les intègrent ou non à l'économie et à la vie de la société rurale sur la période, et quelle est la nature des changements qui interviennent dans ces relations, notamment avec la plus grande mobilité permise par le développement et la modernisation des moyens de transport.

Le Vexin français connaît pendant toute la période contemporaine des transformations fortes : une baisse prononcée de la population, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui touche surtout le plateau agricole. Elle est compensée par la croissance de celle des communes des marges. Parallèlement, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle se peuplent et s'industrialisent les villes des vallées qui bordent le Vexin, vallées de l'Oise et de ses affluents de

Compiègne à Pontoise., vallée de l'Esches avec Méru, bassin de l'Epte avec Gisors et Magny, vallée de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine aux Andelys, et s'amorce le développement de la région de Paris qui s'épanouit dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec la croissance des banlieues.

Une telle enquête sur les milieux de résidence des propriétaires forestiers doit permettre d'apprécier dans quelle mesure ces changements affectent la propriété des espaces forestiers vexinois, d'évaluer si ceux-ci restent essentiellement une affaire de ruraux, ou si le poids grandissant du monde urbain proche a des répercussions sur le monde forestier du Vexin.

Cette recherche du lieu de résidence des propriétaires forestiers, pour permettre d'appréhender les évolutions intervenues à l'Époque contemporaine a été conduite à trois moments : au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où le Vexin est un pays rural prospère peu touché par la dépopulation ; à la veille du premier conflit mondial, alors que le Vexin a connu un exode rural massif dans de nombreuses communes, tandis que des changements profonds affectent son agriculture ; au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, après un demi-siècle de crises, de conflits qui ont fortement retenti sur la population, l'économie, la société rurale du Vexin.

Le recensement du lieu de résidence des propriétaires de bois a été mené à partir de la documentation cadastrale. Les matrices indiquent pour chaque propriétaire son lieu de résidence. Mais cette indication est parfois approximative. Ainsi, un propriétaire habitant Paris qui possède une grosse propriété dans une commune y est localisé comme habitant Paris. Mais s'il détient quelques parcelles dans une commune voisine, il peut y être parfois localisé comme habitant dans la commune où il détient sa plus grosse propriété.

Les propriétaires forestiers ont été répartis en six groupes en fonction de leur lieu de résidence par rapport à la commune où ils ont des bois :

1. Les propriétaires forestiers « locaux », qui habitent la commune où ils ont des bois.

2. Les propriétaires forestiers « proches », qui résident dans une commune rurale située dans un rayon de trente kilomètres autour de la commune où ils ont des bois, en Vexin français, en Pays de Thelle, en Vexin Normand, en Pays de Serve, en Pincerais, en Parisis, en Pays de France, en Valois, en Beauvaisis.

Remarque : un propriétaire « local » qui possède des bois dans une ou plusieurs communes voisines est aussi un propriétaire proche. Il n'est compté que comme propriétaire local, car un double compte aurait abouti à un nombre de propriétaires supérieur au nombre réel. Un propriétaire classé «proche » dans plusieurs communes n'est comptabilisé qu'une seule fois. Mais la surface boisée de ces deux catégories détenue dans des communes proches a été comprise dans le total des propriétaires proches.

3. Les propriétaires forestiers résidant en ville (commune de plus de 2000 habitants) périphérique du Vexin située en Beauvaisis, dans le bassin de l'Oise à l'aval de Compiègne, dans le bassin de l'Epte, à l'aval de Gisors, en vallée de la Seine de la confluence avec l'Oise jusqu'aux Andelys.

4. Les propriétaires forestiers habitant une ville de la région parisienne : Paris, les autres communes urbaines des départements de la Seine, de la Seine et Oise, de la Seine et Marne. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec le développement de l'agglomération parisienne, des communes se sont urbanisées en Parisis, en Pays de France, en Pincerais. Ces communes ont alors été considérées comme incluses dans la région parisienne.

5. Les propriétaires forestiers domiciliés en France continentale, hors région parisienne et pays et villes de l'Oise et de l'Eure ci-dessus définis.

## 6. Les propriétaires forestiers résidant à l'étranger.

Cette recherche sur les propriétaires forestiers classés selon leur résidence est abordée selon trois approches : la part d'espaces forestiers détenue par les différents groupes géographiques de résidence des propriétaires de bois en Vexin sera d'abord examinée. Ensuite, la localisation des lieux de domicile des propriétaires forestiers dans les différents secteurs de résidence sera envisagée. Puis la répartition en Vexin d'Oise et du centre de ces différentes catégories de propriétaires classés en fonction de leur lieu d'habitation sera approchée.

Le tableau n° 9 page 214 montre l'évolution des propriétaires forestiers en Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine en 1833, 1913 et 1963 du point de vue de leur nombre, de la surface boisée qu'ils détiennent et du nombre de parcelles de bois qui la divise.

tableau n° 9 RÉSIDENCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : VEXIN OISE + VEXIN CENTRE

GROUPES	1833				1913				1963									
	Surface (ha)	% Prop.	% Parc.	%	Surface (ha)	% Prop.	% Parc.	%	Surface (ha)	% Prop.	% Parc.	%						
Locaux	2910	37,8	3472	58,6	11051	58,6	2580	31,5	2130	41,8	10412	41,3	2225	23,6	1330	28,6	6833	36,4
Proches ruraux	1968	25,5	1760	26,4	4986	26,4	1990	24,3	1731	33,9	5994	23,8	2197	23,3	1604	34,5	4707	25,2
Villes périph.	602	7,8	337	5,6	1052	5,6	787	9,6	469	9,2	3609	14,3	720	7,6	409	8,8	1612	8,6
S.T.	5480		5569		17089		5357		4330		20015		5142		3343		13152	
Région parisienne	2054	26,6	322	8,6	1625	8,6	2652	32,4	713	14,0	4842	19,3	4018	42,6	1158	24,9	4940	26,5
France hors R.P.	176	2,3	29	0,8	146	0,8	174	2,1	56	1,1	305	1,2	250	2,6	144	3,0	510	3,1
Étranger							7	0,1	1	e	31	0,1	30	0,3	10	0,2	46	0,2
TOTAL :	7710	100,0	5920	100,0	18860	100,0	8190	100,0	5100	100,0	25193	100,0	9440	100,0	4655	100,0	18648	100,0

A : Le poids des groupes de propriétaires de bois classés selon leur résidence : un recul des ruraux vexinois au profit des citadins surtout parisiens.

Le Vexin rural, comme de nombreuses régions françaises, connaît de profonds changements entre le premier tiers du XIXe siècle , période de prospérité qui précède des moments difficiles, et le milieu du XXe siècle, où la France se modernise, s'industrialise, s'urbanise , tout particulièrement la région parisienne, proche du Vexin.

La suprématie des ruraux sur les espaces forestiers du Vexin, en nombre de propriétaires et en surface se réduit sensiblement, au profit des propriétaires résidant en ville, principalement en région parisienne. Mais, la propriété forestière reste majoritairement un fait de proximité. Les propriétaires du Vexin rural et des pays limitrophes et ceux qui habitent les villes des vallées bordières restent dominants pendant la période

Cette enquête présentera tout d'abord l'évolution de la place relative occupée par ces différents groupes de propriétaires de bois classés selon leur résidence au cours de l'époque contemporaine. Puis elle s'attachera à préciser la localisation géographique de ces groupes de propriétaires dans leur secteur de résidence et les modifications intervenues au cours de ces cent trente ans. Ensuite sera examinée la répartition des propriétaires de ces différentes catégories en Vexin d'Oise et du Centre, pendant la période.

I. Un recul prononcé des ruraux, une progression sensible des citadins au XIXe siècle.

Entre 1833 et 1913, la régression des ruraux du Vexin en nombre de propriétaires et en surface boisée est bien prononcée. Elle va de pair avec une augmentation marquée des citadins en nombre de propriétaires et en étendue forestière. Mais l'évolution n'est pas uniforme entre les catégories qui composent les différents groupes.

Le tableau n° 9 exprime l'évolution des différentes catégories de propriétaires de bois classés selon leur résidence. Il fait apparaître deux périodes, avant et après 1914 qui se distinguent par les effectifs de propriétaires mis en jeu, l'étendue des surfaces boisées concernées, le rythme de ces changements.

1. Une régression sensible des ruraux du Vexin et des pays voisins.

Les propriétaires de bois habitant le Vexin rural et les pays voisins sont en recul entre 1833 et 1913, que ce soit pour le nombre de propriétaires ou la surface boisée. Au cours de ces huit décennies, ces propriétaires voient leur nombre se restreindre de 1371 tandis que la superficie forestière qu'ils possèdent se réduit de 308 hectares. Mais l'évolution est différente selon qu'il s'agisse des propriétaires forestiers « locaux » ou « proches »

a. Les propriétaires « locaux » :

une diminution forte de leur nombre et de leur surface boisée.

Au cours du XIXe siècle, les ruraux de Vexin tiennent une position très largement dominante avec plus des trois quarts des propriétaires de bois et autour de 60% de la surface boisée. Mais cette situation ne reste pas figée au cours des huit décennies. Ils enregistrent un recul prononcé au niveau du nombre de propriétaires et de la superficie forestière.

Entre 1833 et 1913, ils sont 1342 en moins et la surface de bois leur appartenant diminue de 330 hectares.

Ce mouvement est à mettre en relation avec l'exode rural massif qui touche le Vexin d'Oise et du centre entre ces dates. 4943 personnes quittent le territoire, soit 16% de la population du début des années trente du XIXe siècle jusqu'en 1911 (1). Près d'un quart de celles –ci étaient propriétaires fonciers, possesseurs de bois. Ce sont surtout des gens du petit peuple, des manouvriers, des journaliers qui partent. 1330 petits propriétaires ayant moins de un hectare de bois forment la quasi-totalité de ceux qui cessent d'en posséder entre 1833 et 1913. La surface de bois de ces très petits propriétaires régresse de 280 hectares. L'exode rural a un impact direct sur la propriété foncière forestière.

C'est aussi la conséquence du recul des grands propriétaires. Leur nombre se réduit de cinq et leur surface de bois de 320 ha. Cela est dû en particulier à la disparition de quelques grands domaines aristocratiques partagés ou vendus à des horsins. C'est le cas de la propriété du comte De Gouy d'Arcy qui avait 92 ha de bois à Marines qui sont passés à un propriétaire parisien en 1899 (2).

Les progrès des moyens propriétaires qui sont onze de plus et gagnent 93 ha en 1913, et des petits propriétaires qui sont 47 en plus et gagnent 170 ha, sont insuffisants pour compenser les pertes des deux groupes précédents.

---

(1) Dupaquier (J), Felkay (N), Guerout (J) : Paroisses et communes de France : région parisienne, Paris, Ed. CNRS, 1974, 924 p. Lemaire (R) : Paroisses et communes de France : Oise, Paris, Ed. CNRS 1976, 987 p.  
(2) A.C. Marines m.c. 1833 n.c. F° 183.

Cette évolution reflète celle du peuple des campagnes. Au XIXe siècle, ceux qui sont en situation précaire quittent le Vexin en vendant, quand ils en possèdent, quelques biens fonciers. Des petits agriculteurs, des commerçants, des artisans se comptent parmi ceux qui s'en portent acquéreurs. Un exemple est fourni par Anatole Portebois (3), maçon à Liancourt qui a pu rassembler 1,1 ha de bois en 18 parcelles dans sa commune. Ces acquisitions concourent ainsi à l'augmentation de la surface boisée des petits propriétaires.

b. Les propriétaires «proches» :

une progression du nombre de propriétaires et de la surface boisée.

Les propriétaires détenant des bois dans une commune proche de celle où ils résident voient au cours de la période leur nombre très légèrement diminuer, ils sont vingt deux en moins. La surface boisée qu'ils contrôlent ne progresse que de trente hectares.

Les « propriétaires proches » participent comme les propriétaires « locaux » au même mouvement de départ que connaît la population au XIXe siècle.

La progression des propriétaires proches est surtout réalisée par les moyens propriétaires qui se renforcent en nombre et accroissent leur surface forestière de 120 ha. Ce sont souvent des notables du monde rural, de petits agriculteurs, des bourgeois des centres ruraux, comme Eugène Camel, médecin à Chaumont qui détenait en 1913 6,2 ha de bois sur Chambors, Lattainville, Delincourt, Reilly (4). Les gros propriétaires dont l'effectif reste stable ne gagnent pas plus de 100 hectares. Et les petits propriétaires, s'ils sont 112 en plus, ne gagnent que 28 ha de bois. Les très petits propriétaires ayant moins de un ha de bois deviennent plus nombreux d'une centaine mais leur surface boisée recule de plus de 280 ha. Cette perte est comblée par les progrès des autres groupes.

---

(3) A.C. Liancourt m.c. 1914 n.c. F° 473.

(4) A.C. Chaumont m.c. 1914 n.c. F° 28. A.C. Delincourt m.c. 1914 n.c. F° 60. A.C. Reilly m.c. 1914 n.c. F° 41.  
A.C. Lattainville m.c. 1914 n.c. F° 28.

Ces transferts de biens fonciers qui dépassent le cadre du lieu de résidence et se renforcent, témoignent, de la nécessité pour les petits agriculteurs qui sont restés en Vexin, de renforcer leur assise foncière pour maintenir leur exploitation familiale où les espaces boisés semblent conserver toute leur place. Ils révèlent aussi le besoin pour assurer l'avenir des exploitations, de nouer des alliances de plus en plus en dehors du cadre villageois qui s'est dépeuplé.

Il convient de rappeler qu' un certain nombre de propriétaires proches ayant des bois dans une commune voisine sont aussi propriétaires de bois dans leur commune de résidence. La surface boisée possédée dans leur commune, a été comptabilisée dans la catégorie «propriétaires locaux», la surface boisée dans d'autres communes, parmi celle des «propriétaires proches».

Les propriétaires sont comptés parmi les propriétaires locaux, et ne sont pas comptabilisés parmi les «propriétaires proches», pour éviter les doubles comptes. Mais la surface des bois qu'ils possèdent dans d'autres communes que celle où ils résident est comptée avec celle des «propriétaires proches».

## 2. Une implantation renforcée des propriétaires de bois habitant en ville.

Les propriétaires forestiers résidant dans les villes périphériques du Vexin et Paris et sa banlieue renforcent, entre 1833 et 1913, leur implantation en Vexin. Le nombre de propriétaires s'accroît de 525 et leur surface boisée augmente de près de 800 hectares. La primauté des propriétaires « parisiens » s'affirme, leur nombre et leur surface boisée est multiplié par trois pendant ces huit décennies.

### a. Les propriétaires de bois des villes périphériques :

une croissance importante en nombre de propriétaires et en surface forestière.

Les propriétaires de bois résidant dans les villes périphériques du Vexin voient au cours du XIXe siècle leur position se renforcer de façon sensible, en nombre de propriétaires et en surface forestière. Leurs effectifs, certes modestes, seulement trois

ou quatre centaines s'accroissent au cours de ces huit décennies de 132, soit un gain de plus d'un tiers.

Leur surface boisée gagne 185 hectares, plus d'un quart de l'étendue forestière en 1833.

Cette progression concerne toutes les catégories foncières de propriétaires de bois, principalement les gros propriétaires, dont le nombre reste constant. Mais leur surface boisée est multipliée par deux. Parmi eux des industriels comme Edouard Davilliers (5) de Gisors qui détient 20 ha de bois à Chambors. Les moyens propriétaires dont le nombre est stable augmentent peu leur surface de bois. Ce sont des commerçants, des artisans, des industriels, des membres des professions libérales.

Les petits propriétaires augmentent leur nombre d'un tiers et leur surface boisée de moitié. Ce sont des commerçants et des artisans essentiellement comme Henri Thiboust (6) libraire à Magny qui détient 1,1 ha de bois en huit parcelles sur Santeuil et Brignancourt.

Les très petits propriétaires ont leur nombre qui a pratiquement doublé mais leur surface boisée est restée sensiblement la même.

Cette évolution reflète celle des villes périphériques et de leurs rapports avec le Vexin.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle les villes limitrophes du Vexin sont desservies par le chemin de fer, ce qui favorise le développement des industries. Celles-ci font appel à la main d'œuvre des pays voisins qui vient s'installer dans les centres urbains et industriels. Ce sont des gens issus des classes populaires dont certains étaient propriétaires de quelques parcelles de terre ou bois qu'ils conservent au moins en partie pour garder des attaches, notamment foncières avec leurs villages d'origine peu éloignés. Ils renforcent en nombre les petits propriétaires de bois, plus de deux centaines. Mais, dans le même temps, la surface boisée de ce groupe perd 7 ha et la moyenne de la surface boisée par propriétaire chute de près de moitié. Cela résulte sans doute d'un double mouvement.

---

(5) A.C. Chambors m.c. 1914 n.c. F° 43.

(6) A.C. Brignancourt m.c. 1914 n.c. F° 193. A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c. F° 312.

D'une part, des acquisitions de parcelles de bois de ces très petits propriétaires qui les font passer dans la tranche des propriétaires ayant de 1 à 4 ha de bois. De fait cette catégorie gagne 34 ha pendant la période.

D'autre part, la migration d'une partie de ces très petits propriétaires, déjà installés vers 1830 dans les villes périphériques, ou leurs descendants, vers Paris et sa banlieue, attirés par des perspectives de carrière et de vie plus intéressantes.

Parallèlement, des chefs d'entreprises, des artisans, des commerçants ont poursuivi et amplifié les achats de terres et de bois en Vexin, entrepris par les notables de ces petites villes. Vers 1830, les gros et moyens propriétaires contrôlaient 420 ha de bois, en 1913 ils en possèdent plus de 600.

Ce renforcement du poids des propriétaires de bois issus des villes périphériques s'accompagne d'une redistribution des espaces boisés, reflet des changements qui affectent le Vexin et sa périphérie urbaine et industrielle.

b. Les propriétaires forestiers résidant en région parisienne : une croissance forte.

Les propriétaires forestiers habitant la région parisienne, Paris ou une ville de sa banlieue connaissent au XIXe siècle une forte progression en nombre de propriétaires de bois et en surface forestière. Comme les propriétaires forestiers des villes périphériques, ils ne sont que quelques centaines, à peu près autant qu'en 1833. Mais leur nombre s'accroît de 391 et en 1913 ils sont 259 de plus qu'eux. La différence est beaucoup plus nette au niveau de l'étendue boisée. Elle s'établit à 2054 hectares en 1833 et ils ont gagné 600 hectares de plus en 1913, plus que les « propriétaires locaux ».

Toutes les catégories foncières de propriétaires forestiers participent à cette progression.

La part décisive de cette progression est imputable principalement aux moyens propriétaires dont le nombre et la surface boisée font plus que doubler. Le groupe gagne près de 270 ha de bois. Le poids des acteurs économiques liés à la ville est

important dans ce groupe. C'est le cas de Jean Louis Gilles (7) cadre domicilié à Paris qui possède 7, 3 ha de bois sur Neuville-Bosc, son berceau familial. Ou encore de Charles Pruniaux (8) industriel de Paris qui détient 11 ha de bois sur Haravilliers, Le Heaulme, Marines.

Les gros propriétaires dont le nombre reste stable, progressent d'une centaine d'hectares. Ce sont quelques gros propriétaires aristocratiques, comme la comtesse De Guénifey (9) qui détient 160 ha de bois sur Neuville-Bosc et Berville. Mais les entrepreneurs liés à l'économie moderne, patrons de l'industrie, de la banque, du commerce, des cadres du secteur privé ou de l'administration, des membres des professions libérales, pèsent encore plus. Des exemples sont fournis par Emile Drouelle (10), négociant à Paris qui a 107 ha de bois sur Montjavoult, Vaudancourt et Boury, et le banquier Bamberger (11) qui détient 190 ha de bois sur Hénonville et les communes voisines.

C'est là, aussi au niveau forestier, l'expression du dynamisme du monde des affaires de la région capitale qui acquiert en Vexin de grands domaines en partie boisés.

La contribution des petits propriétaires est plus modeste. Leur nombre et leur surface forestière doublent, mais cela ne concerne en 1914 que 41 propriétaires qui ne se partagent que 78 ha de bois.

Les très petits propriétaires participent eux aussi à la croissance du groupe en nombre de propriétaires et en étendue boisée. Ils passent de 264 en 1833 à 559 en 1913, soit plus du double et acquièrent 50 ha de bois, passant de 136 à 186 ha entre ces deux dates.

---

(7) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 177.

(8) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 633. A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 396.  
A.C. Le Heaulme m.c. 1914 n.c. F° 92.

(9) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 209. A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 180.

(10) A.C. Vaudancourt m.c. 1914 n.c. F° 55. A.C. Boury m.c. 1914 n.c. F° 136.  
A.C. Montjavoult m.c. 1914 n.c. F° 160.

(11) A.C. Hénonville m.c. 1914 n.c. F° 9. A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F° 16. A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 11. A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 11. A.C. Berville m.c. 1914 n.c. F° 11.

Ces petits propriétaires sont souvent de condition modeste, des employés, des ouvriers, des petits fonctionnaires. Ainsi Théophile Chappart (12) concierge à Paris détenait 4 parcelles de bois totalisant 7258 m<sup>2</sup> sur Monneville et Neuville-Bosc.

Ces petits et très petits propriétaires qui sont venus s'installer en région parisienne, contraints de quitter les campagnes à cause des difficultés économiques auxquelles ils étaient confrontés ont pu garder en Vexin des parcelles de terres et bois, mais moins que ceux qui étaient venus s'installer en région parisienne au premier tiers du XIXe siècle et qui se trouvaient dans une situation moins délicate. Leur départ était alors en grande partie un choix, alors qu'à la fin du siècle il était devenu pour beaucoup une nécessité vitale.

Cette situation est liée au développement de Paris et de sa région au XIXe siècle, qui s'accélère dans la seconde moitié du siècle, avec l'essor des activités économiques autour des grandes banques et des grandes sociétés industrielles et commerciales, lié à la consolidation du marché national et la construction du marché colonial et international. Ce développement des activités et des services a suscité un important appel de main d'œuvre qui s'est d'abord exercé sur les régions rurales proches de Paris, qui entretenaient depuis longtemps des relations avec la capitale. C'est la destination principale des personnes qui quittent le Vexin au cours du XIXe siècle.

Ceux qui partent travailler et s'installer en région parisienne sont ceux qui ont les conditions de vie les plus difficiles et qui partent tenter leur chance : journaliers, manouvriers, petits artisans et commerçants qui voient se réduire leur clientèle. Ceux qui ont des biens fonciers les gardent, totalement ou en partie, les terres pour les louer à des agriculteurs, les bois pour en vendre du bois de chauffage, par l'intermédiaire de parents restés au pays, ou concéder un droit de chasse à des sociétés de chasseurs ou venir y chasser soi-même et garder des liens avec le pays.

---

(12) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 65. A.C. Monneville m.c. 1914 n.c. F° 76.

C'est une première origine de ces propriétaires de bois domiciliés en région de Paris. D'autres sont depuis longtemps établis en région parisienne, comme de petits commerçants et artisans souvent descendants de Vexinois. Ils ont réussi et achètent des terres ou bois en Vexin pour renouer avec le pays où ils ont de la famille et parfois aussi pour afficher leur réussite en acquérant ou agrandissant un patrimoine foncier.

Ce sont pour la plupart de très petits propriétaires possédant moins de 1 ha de bois. Leur nombre, déjà très majoritaire en 1833 s'accroît de près de 300 pendant les huit décennies qui suivent. Mais comme pour les très petits propriétaires de bois habitant les villes périphériques, leur surface forestière diminue d'une trentaine d'hectares. C'est vraisemblablement la conséquence de l'amélioration de la situation d'un certain nombre d'entre eux qui ont pu acquérir quelques parcelles de bois, ou dont certaines parcelles de terre se sont boisées. Ils sont alors passés dans la catégorie des petits propriétaires ayant de un à quatre hectares de bois. Cette catégorie s'est renforcée et a plus que doublé sa surface de bois en gagnant 40 ha entre 1833 et 1913.

### 3. Les propriétaires forestiers résidant en France continentale, hors région parisienne : une place restreinte qui s'accroît légèrement.

Les propriétaires forestiers qui résident en France continentale, hors région parisienne et pays limitrophes du Vexin Français dans l'Eure, l'Oise et la Seine et Oise ne sont que quelques dizaines. Mais leur nombre double entre 1833 et 1913 et la surface boisée qu'ils détiennent reste stable, autour de 175 ha ce qui est peu.

Ces propriétaires sont liés au Vexin par des attaches familiales. Ainsi, en 1833 Arthur Martel, habitant à Orléans (13) est apparenté au Comte Martel, descendant d'une vieille famille noble du Vexin, ancien seigneur de Delincourt. Il possède dans cette commune 19 ha de terre dont 1 parcelle de bois. En 1913, Théophile Damfreville (14) est régisseur à Bourbon dans le nord et possède à Santeuil 300 m<sup>2</sup> de bois,

---

(13) A.C. Delincourt m.c. 1822 n.c.F° 378.

(14) A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c.F° 87.

tout comme en indivision Victor Damfreville maçon au Perchay et Georges Damfreville (15) du même lieu qui ont une parcelle de 1785 m<sup>2</sup> dans cette commune, voisine de Santeuil. Ce sont sans doute des frères ou des proches parents, dont un est parti pour raison professionnelle dans le nord.

Entre 1833 et 1913, les propriétaires de bois habitant le Vexin rural, sont 1300 en moins et perdent 280 ha. Mais ils restent, très largement majoritaires. Les propriétaires de bois des villes périphériques et de la région de Paris renforcent leur position en nombre, ils sont 475 de plus et en surface de bois qui augmente de 180 ha. Les propriétaires de bois de France continentale hors Paris augmentent en nombre mais restent stables en étendue forestière.

## II. La suprématie des ruraux en recul, une forte poussée des citadins au XXe siècle.

Les cinquante années qui suivent 1914 voient se poursuivre les orientations développées au XIXe siècle, le recul des ruraux en Vexin et le renforcement des citadins des villes bordières du Vexin et de la région de Paris. Mais certains groupes connaissent des inversions de tendance nettes.

### 1. L'accentuation du recul des ruraux vexinois.

Les propriétaires de bois habitant le Vexin rural et les pays limitrophes continuent globalement de régresser en nombre de propriétaires. Ils sont 1127 en moins, perte moindre que celle de la période précédente et ils ont perdu 207 ha de bois, bien moins qu'avant 1914. Mais compte tenu de la différence de durée entre les deux moments, l'intensité moyenne par décennie augmente d'un peu plus de la moitié pour la perte de surface, mais pour la diminution des propriétaires, le rythme reste à peu près le même avec une moyenne de moins de 168 par décennie, avant 1914 et de moins 161 après. La part des bois qu'ils gardent tout en allant habiter en ville, est par propriétaire plus forte au XXe siècle qu'à la période précédente.

---

(15) A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c.F° 88.

Mais l'évolution des propriétaires locaux et des propriétaires proches montre des différences, ainsi que les catégories qui composent ces deux ensembles.

a. Les propriétaires « locaux » :

La poursuite du recul du nombre de propriétaires et de la surface boisée.

De 1914 à 1963, le recul des propriétaires de bois locaux se poursuit. Leur nombre se réduit encore de 800. C'est 545 de moins que pour la période précédente, mais compte tenu de la différence de durée, le rythme reste sensiblement équivalent. La surface boisée recule de 355 ha, c'est un peu moins que précédemment, mais compte tenu du pas de temps plus court, la moyenne de recul par décennie augmente de plus de moitié, passant de 41 à 66 ha.

Le maintien des grands domaines comme celui de Jacques Potin (16), ou celui de Goelet (17) à Amblainville ne permet pas d'équilibrer les pertes d'autres groupes. Il en va de même pour les moyens propriétaires qui augmentent leur nombre de treize et leur surface boisée de 160 ha. C'est surtout du aux acquisitions de bois par des agriculteurs. Ainsi André Beaulieu, cressiculteur à Chars a rassemblé dans cette commune 7,5 ha de bois en plusieurs parcelles.

Les petits et très petits propriétaires de bois diminuent en nombre et en surface boisée. C'est la poursuite du mouvement engagé avant 1914. Les difficultés s'aggravent à la campagne, ceux qui avaient pu se maintenir comme des artisans, des commerçants et des petits agriculteurs sont obligés de partir en ville et cèdent leurs biens fonciers. Des propriétaires gros et moyens restés en Vexin acquièrent leurs bois ainsi que des propriétaires citadins.

---

(16) A.C. Us m.c. 1914 n.c.F° 232.

(17) A.C. Amblainville m.c. 1936 n.c.F° 139-453.

Cette évolution est en rapport avec la poursuite de l'exode rural. Celui-ci se renforce, 2766 personnes quittent le Vexin entre 1911 et 1962, soit 248 de plus qu'entre 1831 et 1911 (18). Les manouvriers et les petits agriculteurs qui avaient pu maintenir une exploitation familiale, avec des activités artisanales d'appoint au XIXe siècle, l'alimentent. Au XXe siècle, la rigueur des crises et les transformations de l'agriculture qui exigent des surfaces et des capitaux qu'ils n'ont pas les contraignent à cesser leurs activités et à quitter le Vexin.

Les artisans liés à l'agriculture traditionnelle ne peuvent s'adapter à la modernisation, notamment la généralisation de la mécanisation après 1950. Les commerçants ruraux voient disparaître leur clientèle. Tous ces corps de métiers alimentent le courant migratoire vers les villes. Soit ils gardent quelques parcelles de bois pour maintenir un lien avec le village, la famille et éventuellement pour pouvoir venir y chasser, dans ce cas, ces bois sont inclus dans le groupe des citadins. Soit ils les cèdent à des propriétaires de la ville qui achètent des terres et des bois en Vexin, particulièrement de gros et moyens propriétaires, ou à des agriculteurs aisés du Vexin. Le recul des surfaces boisées de cette catégorie s'explique aussi par l'acquisition de grands domaines aristocratiques par des propriétaires citadins, comme celui de Lavilletterte détenu jusqu'en 1921 par les descendants de Lemoyne de Bellisle qui l'avait acquis au XVIIIe siècle et qui passe alors à l'ordre hospitalier Saint Jean de Dieu, domicilié à Paris (19).

---

(18) Dupaquier (J), Felkay (N), Guerout (J) : Paroisses et communes de France : région parisienne, Paris, Ed.

CNRS, 1974, 924 p. Lemaire (R) : Paroisses et communes de France : Oise, Paris, Ed. CNRS 1976, 987 p.

(19) A.C. Lavilletterte m.c. 1914 n.c. F°135

b. Les propriétaires « proches » : Une très faible diminution en nombre de propriétaires et une légère hausse de la surface.

Les propriétaires qui possèdent des bois dans une commune proche de celle où ils sont domiciliés présentent une évolution contrastée après 1914. Elle diffère nettement de la période précédente. En 1963 ils sont 127 en moins par rapport à 1913 mais leur surface boisée s'est accrue de 207 hectares.

Comme au XIXe siècle, les petits propriétaires ruraux continuent à alimenter le flux de départ vers les villes. Les manouvriers, les petits agriculteurs qui avaient acquis au XIXe siècle des biens fonciers dans d'autres communes que la leur pour maintenir leur exploitation viable, ont été après 1914 obligés pour certains de cesser leur activité, ne pouvant faire face aux difficultés imposées par les crises, les mutations de l'agriculture.

En cinquante ans, leur nombre diminue de 240 et leurs bois se restreignent de près de 115 hectares.

Ces reculs sont compensés par l'accroissement en nombre et en surface des autres catégories foncières de propriétaires «proches», très largement des propriétaires de la région parisienne ou de régions ou villes voisines, venus s'installer en Vexin, comme Deschézelles à Lierville et qui a des bois sur Boubiers (20), tel Potin à Us, grand commerçant à Pontoise venu s'établir à Us et dont le domaine s'étend sur Santeuil et Frémécourt (21), mais aussi de gros agriculteurs du Vexin, tel Roger Delacour (22) qui détient 16 ha de bois sur trois communes voisines, en 64 parcelles quasiment toutes acquises après 1914, ou encore Xavier Riant (23) agriculteur à Montgeroult qui possède 32,2 ha de bois sur Ableiges.

---

(20) A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F° 24-275-431.

(21) A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F° 131. A.C. Frémécourt m.c. 1931 n.c. F° 162.

(22) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 78. A.C. Nucourt m.c. 1951 n.c. F° 46.

(23) A.C. Ableiges m.c. 1933 n.c. F° 175.

Des moyens propriétaires se renforcent en nombre et en surface boisée. Parmi eux des gros et moyens agriculteurs qui ont eu les terres et les moyens suffisants pour surmonter les crises du XXe siècle et se convertir à l'agriculture moderne, de type industriel. Un exemple est fourni par Marcel Chéron (24), agriculteur à Ronquerolles qui détient 8, 2 ha de bois sur Belle-Église.

Les petits propriétaires reculent en nombre pour retomber à leur niveau de 1833 et leur surface ne s'accroît que de 50 hectares.

Les très petits propriétaires continuent à régresser en nombre et en étendue boisée.

Ces deux groupes participent au même mouvement que les petits et très petits propriétaires locaux desquels ils sont très souvent issus.

Dans les cinquante années qui suivent 1914, les propriétaires de bois du Vexin et des pays voisins continuent de régresser en nombre et en surface boisée. La plus grosse part de cette baisse revient comme avant 1914 aux propriétaires locaux. La chute des propriétaires est moins forte 927 pour 1371 auparavant, mais compte tenu du pas de temps plus court, le rythme s'est légèrement accéléré : la moyenne passe de 175 propriétaires en moins par décennie avant 1914 à 185 après cette date. Le recul de la superficie forestière est plus fort au XIXe qu'au XXe siècle, 308 ha au lieu de 140 ha.

Les acquisitions de bois par les ruraux du Vexin, notamment les agriculteurs, ne suffisent pas à compenser celles des citadins.

Cette amplification de l'affaiblissement de la place des ruraux dans la possession des bois au XXe siècle est le reflet jusqu'au niveau des espaces forestiers, de l'approfondissement des transformations que connaît le Vexin rural et du renforcement de l'implantation des citadins, représentants d'une économie en plein développement au milieu du XXe siècle.

---

(24) A.C. Belle-Eglise m.c. 1933 n.c. F° 60/389

## 2. Les propriétaires forestiers citadins consolident leur position en Vexin

Les propriétaires forestiers citadins poursuivent le renforcement de leur présence en Vexin. Leur effectif s'accroît de 385 et leur surface boisée augmente de 1300 hectares, deux fois plus qu'au XIXe siècle. Mais ces progrès sont dus uniquement aux propriétaires habitant Paris et sa banlieue, car ceux qui résident dans les villes périphériques régressent en nombre et en superficie forestière.

### a. Les propriétaires forestiers habitant les villes périphériques du Vexin : une croissance ralentie au XXe siècle.

Les propriétaires de bois habitant une ville périphérique du Vexin connaissent entre 1913 et 1963, un reflux en nombre de propriétaires et en surface boisée. Leur nombre diminue de 60 et leur étendue boisée diminue de 67 ha. C'est un mouvement inverse, mais atténué par rapport à celui qui a prévalu avant 1914.

Cette évolution est le reflet de celle des villes périphériques et de leur influence en Vexin après 1914.

Au XXe siècle, les industries traditionnelles à la base de l'essor de ces villes au XIXe siècle comme la filature, la tannerie à Gisors, la chaiserie à Magny, la tableterie à Méru ralentissent leurs activités. De nouvelles apparaissent (25). De grands groupes industriels, comme ceux de l'automobile s'installent dans ces vallées. Mais compte tenu des problèmes de logements posés dans de nombreuses villes après la seconde guerre mondiale, une bonne partie de la main d'œuvre de ces entreprises reste habiter au village. En plus des lignes régulières d'autocars, des services de ramassage des travailleurs des usines sillonnent le Vexin et les autres pays proches de ces villes. Et une partie de ceux qui travaillent dans les industries de ces villes bordières sont partis trouver emploi et logement en région parisienne.

---

(25) Briand (J), Waro (F) et al.: Vexin et Thelle d'hier : terres d'entreprises, Trie-Château, Le Pétillon, 2013, 226 p.

Ces deux facteurs expliquent la régression des espaces forestiers détenus par les habitants de ces villes de la périphérie du Vexin. Une partie d'entre eux s'est déplacée vers la région parisienne, son départ n'a pas été comblé par ceux qui sont venus travailler dans les nouvelles industries des vallées et dont une bonne part est restée habiter en Vexin.

La place occupée par quelques gros et moyens propriétaires de bois ne permet pas de combler ce déficit. Par exemple, comme Paul Lallier (26), entrepreneur à Pontoise qui a 110 ha de bois dans plusieurs communes du nord du Vexin, ou Léopold Foucras (27) commerçant à Saint Ouen l'Aumône qui possède 10,7 ha de bois à Épias Rhus.

b. Les propriétaires forestiers résidant en région parisienne :  
une implantation renforcée.

Au cours des cinquante années qui suivent 1914, les propriétaires de bois poursuivent et renforcent leur appropriation des espaces boisés en Vexin d'Oise et du centre.

Leur nombre s'accroît de 445, un peu moins que leur augmentation avant 1914 et ils gagnent 1366 ha de bois, plus de deux fois la surface acquise pendant la période précédente. Mais compte tenu du pas de temps plus court, il y a une intensification de ce mouvement : le rythme d'accroissement du nombre de propriétaires est de 90 par décennie après 1914, alors qu'il n'était que de 36 avant et le rythme de progression des bois est passé par décennie en moyenne de 273 ha, alors qu'il n'était que de 75 ha avant 1914, soit plus de trois fois plus.

Toutes les catégories foncières de propriétaires de bois participent à cette progression.

---

(26) A.C. Marines m.c.1936 n.c. F°314. Bréançon m.c. 1914 n.c., F° 339. A.C. Theuville m.c.1932 n.c. F°39. A.C. Haravillers m.c.1934 n.c. F°136/399 A.C. Grisy m.c.1914 n.c. F°456

(27) A.C. Épias-Rhus m.c. 1914 n.c. F°16

Les gros propriétaires fournissent la plus grande part de la surface boisée acquise avec 600 ha, près de la moitié du total gagné par les propriétaires parisiens. Ces acquisitions dépassent de 200 ha le total des bois acquis par les gros propriétaires avant 1914. Les entrepreneurs de l'économie moderne tiennent une place importante comme l'industriel de Bezons Paul Journée (28) avec sa société d'équipements automobiles qui a regroupé 181 ha de bois dans cinq communes du nord ouest du Vexin ou Pierre Cosson (29) domicilié à Paris près de Paris, patron d'une entreprise de granulats qui possède sur Boury, Vaudancourt et Montjavoult 106 ha de bois.

Les moyens propriétaires sont dix de plus en 1963 qu'en 1913 et enregistrent 70 ha de bois en plus. Ce sont aussi des membres des milieux d'affaires comme le banquier Laffitte (30) de Paris qui est propriétaire de 8,8 ha de bois à Boury ou Louis Brétille (31), industriel d'Argenteuil qui détient 10 ha de bois sur Épiais et Grisy.

Les petits propriétaires sont soixante de plus en 1963 qu'en 1913 et ont étendu leur surface forestière de 130 ha.

Ce renforcement du nombre et du poids foncier suit l'approfondissement de l'exode rural en Vexin vers la région parisienne. De nombreux Vexinois qui s'y sont établis ont gardé avec quelques parcelles de bois un lien avec le village d'origine. Ce mouvement au XX<sup>e</sup> siècle combine cette démarche qui se prolonge, et l'acquisition de terres et bois en Vexin par des citoyens qui ont réussi. Certains sont issus de familles venues du Vexin. Ils renouent ainsi avec une région où ils ont conservé des liens familiaux.

Les très petits propriétaires sont en 1963, 182 de plus qu'en en 1913 et leurs bois ont progressé de 490 ha. La progression de la surface boisée peut avoir trois origines.

---

(28) A.C. Reilly m.c.1957 n.c. F°3. A.C. Chambors m.c.1937 n.c. F°129. A.C. Lattainville m.c.1954 n.c. F°64. A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F°238. A.C. Delincourt m.c.1956 n.c. F°7/255

(29) A.C. Boury m.c. 1936 n.c. F°55/318. A.C. Montjavoult m.c. 1934 n.c. F°313/434. A.C. Vaudancourt m.c. 1962 n.c. F° 36

(30) A.C. Boury m.c. 1934 F°126

(31) A.C. Épiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F°497. A.C. Grisy m.c. 1914 n.c. F°673.

La poursuite de l'exode rural amène en région parisienne des Vexinois qui gardent quelques parcelles de bois au pays. Mais ce peut-être aussi le résultat de l'emboisement de parcelles de terres détenues par des propriétaires venus autrefois du Vexin. Elles ont cessé d'être cultivées au XX<sup>e</sup> siècle avec les crises et les transformations des modes de culture. Enfin des parcelles de bois ont pu être acquises par des « parisiens » descendant de Vexinois à qui la réussite sociale permettait de racheter quelques parcelles de bois là où ils avaient de la famille, pour par exemple, pouvoir aller à la chasse ou éventuellement y construire.

Ces très petits propriétaires sont souvent de condition modeste.

Mais ils comptent aussi parmi eux des commerçants et artisans dont la bonne conduite des affaires a permis de conserver des parcelles de bois, bien familial comme Joseph Néron (32) maçon à Saint Denis qui a une parcelle de bois de 1 320 m<sup>2</sup> à Bornel où il a sa famille d'origine, ou en acquérir comme Jacques Delamarre (33), commerçant à Paris qui a deux parcelles de bois pour 2 636 m<sup>2</sup> à Menouville.

Cette augmentation très importante des propriétaires de bois résidant dans l'agglomération parisienne et de leurs espaces forestiers est la conséquence de l'essor de Paris et de sa région au XX<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement après la seconde guerre mondiale. Les grandes industries installent leurs usines sur les espaces libres en banlieue et y fixent les travailleurs qu'elles emploient. Ce développement des activités et des services a renforcé l'appel de la main d'œuvre sur les régions rurales proches de l'agglomération. Entre 1911 et 1962, 2766 personnes quittent le Vexin d'Oise et du centre, principalement pour la région parisienne. C'est plus que pendant les huit décennies précédentes.

Les journaliers, les ouvriers agricoles, les petits agriculteurs, petits artisans et commerçants qui vont s'établir en région parisienne conservent davantage de parcelles de bois qu'auparavant, les petits propriétaires ayant moins de 1 ha de bois, six fois plus qu'en 1913,

---

(32) A.C. Bornel m.c. 1946 n.c. F°191

(33) A.C. Menouville m.c.1951 n.c. F°49.

les petits propriétaires ayant de 1 à 4 ha de bois sont 211 soit près de trois fois plus qu'à cette même date.

Ces parcelles de bois, petites, pouvaient encore avoir au XIXe siècle et au début du XXe un intérêt dans l'agrosystème des petites et moyennes exploitations familiales. Mais au XXe siècle, surtout après 1945 elles ne sont guère utiles aux exploitations agricoles modernes tournées vers l'agriculture et l'élevage intensifs. Petites parcelles de bois ou parcelles de terre qui se prêtent mal aux méthodes modernes de culture, trouvent plus difficilement preneurs. Par ailleurs, l'important développement des transports permet un accès plus facile et plus rapide en Vexin depuis la région parisienne. Cela autorise des accès plus fréquents au pays pour participer, par exemple, aux campagnes de chasse dans le cadre de sociétés de chasse auxquelles les droits de chasse ont pu être concédés sur les espaces forestiers.

La croissance économique de l'après guerre permet de renforcer l'assise financière de nombreux chefs d'entreprise qui sont plus nombreux à faire des acquisitions foncières importantes en Vexin.

### 3. Les propriétaires forestiers résidant en France continentale hors région parisienne : un renforcement plus soutenu qu'avant 1914.

Ils occupent toujours une place modeste. Mais après 1914, leur nombre s'accroît de 88 et ils sont 144 en 1963. Les superficies leur appartenant, qui étaient restées stables au XIXe siècle s'accroissent de 75 ha et totalisent alors 250 ha. Cette augmentation des effectifs de propriétaires de bois et de leur implantation en Vexin, témoigne de la mobilité accrue des personnes au milieu du XXe siècle dans tout le territoire national, qui accompagne une période de croissance économique.

Cette localisation pourrait sembler, en première analyse, échapper au principe de proximité qui lie pour la plupart des propriétaires forestiers du Vexin, leur lieu de résidence et celui ou ceux où ils possèdent des bois.

Mais bien souvent un lien familial les relie au Vexin. Ainsi Roland DeFrance (34), agriculteur à Laon dans l'Aisne qui possède un hectare de bois sur Neuville-Bosc et Berville. Ou encore Jacques Massignon (35) qui habite à Ascain, près d'Hendaye au pays basque détient 2,7 ha de bois sur Trie-Château et Trie-la-Ville, où son père Léon Massignon possédait déjà plusieurs hectares de bois dans la première moitié du XXe siècle.

#### 4. Les propriétaires de bois résidant à l'étranger : une place infime.

Ils apparaissent au XXe siècle et restent très faibles en nombre et en surface forestière. Un seul, en 1913 Pierre Lesueur (36), originaire du Vexin, qui est en poste à Damas, possède 6 ha de bois à Vaudancourt. En 1963, ils sont onze à détenir des espaces forestiers. Certains comme Lucienne Godret (37) issue d'une famille de Monneville où elle détient 2772 m<sup>2</sup> de bois est assistante sociale à Gabès (Tunisie) ancien protectorat. Francis Goelet (38) de New York possède 5,5 ha de bois sur Amblainville, Esches et Bornel. Il est parent de Robert Walton Goelet cotonnier en Louisiane aux Etats-Unis, qui s'est installé au début du siècle dans le nord-est du Vexin où il a constitué un très vaste domaine foncier.

Dans ces cas aussi, il existe souvent une attache familiale avec le Vexin.

---

(34) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1936 n.c. F°297. A.C. Berville m.c. 1931 n.c. F°60.

(35) A.C. Trie-Château m.c. 1935 n.c. F° 373. A.C. Trie-la-Ville m.c. 1937 n.c. F° 181.

(36) A.C. Vaudancourt m.c. 1914 n.c. F° 92.

(37) A.C. Monneville m.c. 1914 n.c. F° 592.

(38) A.C. Amblainville m.c. 1936 n.c. F°387. A.C. Bornel m.c. 1946 F°392/412. A.C. Esches m.c.1936 n.c. F°297.

Au XXe siècle, entre 1914 et 1963, les ruraux du Vexin, propriétaires de bois continuent à se restreindre en nombre et en surface forestière. Les propriétaires citadins des villes périphériques et de la région parisienne progressent fortement en nombre et en surface, mais ces gains sont uniquement imputables à des résidents de la région parisienne qui compensent très largement le recul des villes périphériques en nombre et en surface boisée.

Les propriétaires fonciers résidant en province se sont renforcés et sont apparus des propriétaires habitant à l'étranger. Mais ces deux groupes occupent une position marginale.

L'étude globale des propriétaires forestiers du Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine, envisagés du point de vue de leur résidence, montre des évolutions sensibles de la position des différents groupes, du point de vue du nombre des propriétaires et des surfaces de bois qu'ils possèdent.

Les ruraux du Vexin, s'ils restent majoritaires pour le nombre de propriétaires de bois perdent leur suprématie au niveau de la surface forestière. Parmi eux les « propriétaires locaux » reculent en nombre et en surface boisée, tandis que les propriétaires « proches », s'ils sont aussi en diminution, enregistrent cependant un gain en surface forestière.

C'est la répercussion au niveau des bois du départ de nombreux campagnards vers les villes, l'augmentation de la mobilité de ceux qui restent.

A l'inverse, les citadins propriétaires de bois confortent leur place de façon continue en nombre de propriétaires et en étendue boisée. C'est la traduction au niveau forestier du poids grandissant des gens des villes, liés à l'économie moderne, qui ont les moyens d'acquérir les biens fonciers de ceux qui quittent le Vexin.

Cependant, cette évolution divergente des ruraux et des citadins par rapport aux bois en Vexin n'est pas pour autant une opposition entre les deux mondes. La propriété forestière reste marquée par le principe de proximité pendant toute la période. Les propriétaires habitant les communes rurales du Vexin et des pays limitrophes, ceux

résidant dans les villes périphériques restent majoritaires par leur nombre et la surface boisée.

Parmi les propriétaires de bois domiciliés en région parisienne, nombre d'entre eux sont des Vexinois qui s'y sont établis, ou leurs descendants. Leur propriété forestière est la manifestation de leur volonté de maintenir un lien matériel, concret avec leur origine rurale vexinoise.

## B. La localisation des propriétaires forestiers en Vexin dans leurs secteurs de résidence, un indicateur de la mobilité sociale.

L'étude de la localisation par secteurs géographiques des propriétaires forestiers classés selon leur résidence permet d'approcher, au niveau du monde forestier vexinois, les répercussions des transformations subies par le monde rural aux niveaux économique et démographique, et celles qu'a connu le monde des villes proches du Vexin et surtout celui de la région parisienne ainsi que les rapports qu'entretiennent ruraux et citadins avec les espaces forestiers.

### I. Les propriétaires habitant le Vexin rural et les pays limitrophes.

#### 1. Les propriétaires locaux : ils sont présents presque partout.

Les propriétaires locaux qui habitent une commune où ils ont des bois sont pendant toute la période présent dans toutes les communes du Vexin d'Oise et du centre, sauf Le Bellay.

#### 2. Les propriétaires résidant dans une commune proche : une plus grande dissémination.

Parmi les propriétaires qui habitent une commune proche de celle où ils ont des bois, peuvent être distingués ceux qui sont domiciliés dans une commune située dans la périphérie immédiate de la commune où ils ont des bois, et ceux qui résident dans

une commune plus éloignée. Les communes de périphérie rapprochée peuvent être définies comme celles dont la proximité permet, avec les moyens de transports ordinaires d'aller se livrer à des travaux, notamment forestiers, dans une journée, soit une distance inférieure à quinze kilomètres. Les communes situées au-delà de cette distance jusqu'à trente kilomètres sont des « communes éloignées »

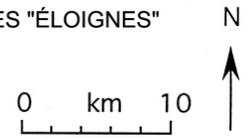
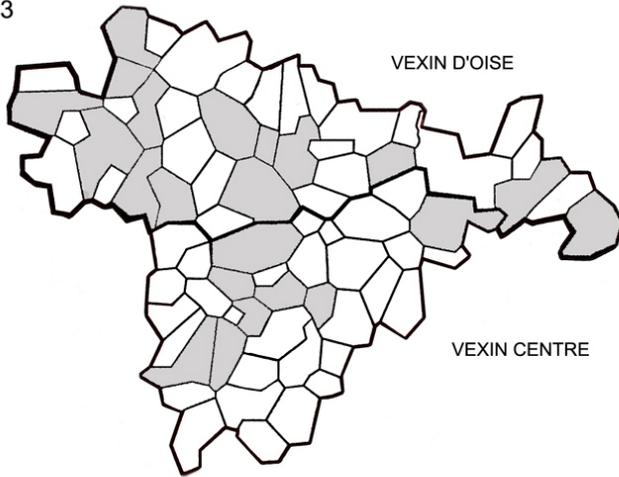
Au cours de la période contemporaine, le nombre de communes proches augmente de façon sensible entre 1833 et 1913 passant de 477 à 739. C'est le reflet, au niveau des propriétaires de bois des conséquences de l'exode rural massif que connaissent les campagnes vexinoises qui touche le petit peuple, d'abord les couches les plus pauvres, puis ceux qui ont quelques biens fonciers petits agriculteurs, petits commerçants, certains artisans. Le pays se vide. Ceux qui restent, pour assurer la poursuite des activités, la vie des familles, leur continuité, doivent au-delà du cadre villageois nouer des alliances dans les communes voisines, plus qu'avant. Comme la dépopulation a touché l'ensemble des communes, ces relations doivent être recherchées au-delà même des communes limitrophes. Ainsi si le nombre de communes limitrophes comptant des propriétaires de bois dans une commune voisine augmente d'un tiers entre 1833 et 1913, dans le même temps, le nombre de communes situées à plus de quinze kilomètres est multiplié par cinq comme l'indique la carte n° 21 p.239.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de dépopulation se poursuit, mais est compensé par le repeuplement de certaines communes des marges. Il a renforcé le mouvement de concentration foncière. Il y a moins d'exploitations, moins de commerces. Cela amène à dépasser les communes limitrophes pour lier des alliances. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de communes proches limitrophes où les propriétaires locaux avaient des bois avait augmenté de 200, passant 344 à 545. Au XX<sup>e</sup> siècle, ce total diminue de 130. Dans le même temps, le nombre de communes proches-éloignées s'accroît, passant de 75 à 85. Cette mobilité a été facilitée par l'amélioration des moyens de transport. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les lignes de chemin de fer d'intérêt local mettent toutes les communes à moins de six kilomètres d'une gare. Elles sont relayées ensuite par les lignes d'autocars.

carte n° 21

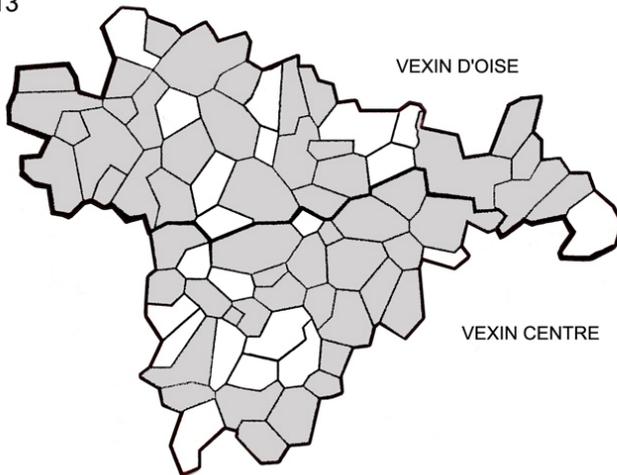
RÉPARTITION COMMUNALE DES PROPRIÉTAIRES PROCHES "ÉLOIGNÉS"

1833

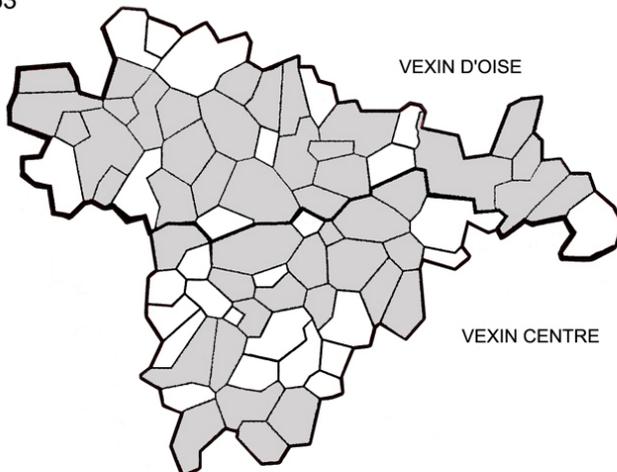


○ présence par commune de propriétaires de bois habitant une commune proche "éloignée"

1913



1963



II. Les propriétaires forestiers résidant dans les villes périphériques : une prédominance des propriétaires habitant le bassin de l'Oise.

Les villes des quatre secteurs périphériques où résident des propriétaires de bois en Vexin d'Oise et du Centre, région de Beauvais, bassin de l'Oise à l'aval de Compiègne, vallée d'Epte, vallée de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine aux Andelys sont localisés sur la carte n° 22 p. 241 . Sauf le Beauvaisis, qui régresse en nombre de propriétaires et en surface boisée, les autres secteurs progressent entre 1833 et 1963, mais leur évolution n'est pas équivalente.

1. les propriétaires forestiers résidant en Beauvaisis : un recul sur toute la période.

Les propriétaires forestiers résidant en Beauvaisis sont tous domiciliés à Beauvais sauf un à Grainvilliers en 1833 et un à Breteuil en 1963. Sur toute la période, ils régressent en nombre de propriétaires de façon continue, passant de 31 en 1833, à 23 en 1913 et 21 en 1963. Mais, l'évolution de la surface boisée n'est pas linéaire, allant de 140 ha en 1833 à 203 en 1913 puis 28 ha en 1963. Les communes du Vexin où ils sont présents, toutes situées au nord, diminuent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et se maintiennent au XX<sup>e</sup> siècle au même niveau.

L'importance des surfaces boisées en 1833 et 1913 est due à quelques gros propriétaires résidant à Beauvais. En 1833, cinq gros propriétaires ont 120 hectares sur 140. Antoine Poilleu Beauvais (39), détient 9 ha sur Chaumont et Reilly; 26 autres se partagent 20 ha. En 1913, deux gros propriétaires ont 185 ha sur 209 ha. L'un d'eux, De Mython (40) est propriétaire de 116 ha de bois à Reilly – 21 moyens et petits propriétaires se répartissent les 24 ha restant. Mais en 1963, ces grandes propriétés forestières sont passées à des propriétaires parisiens. Les 28 ha sont pour moitié détenus par deux moyens propriétaires. L'un d'eux, la veuve de Maxime Courtier (41) possède 14,5 ha sur Trie-Château et Trie-la-Ville .L'autre moitié est partagée entre 19 petits propriétaires.

---

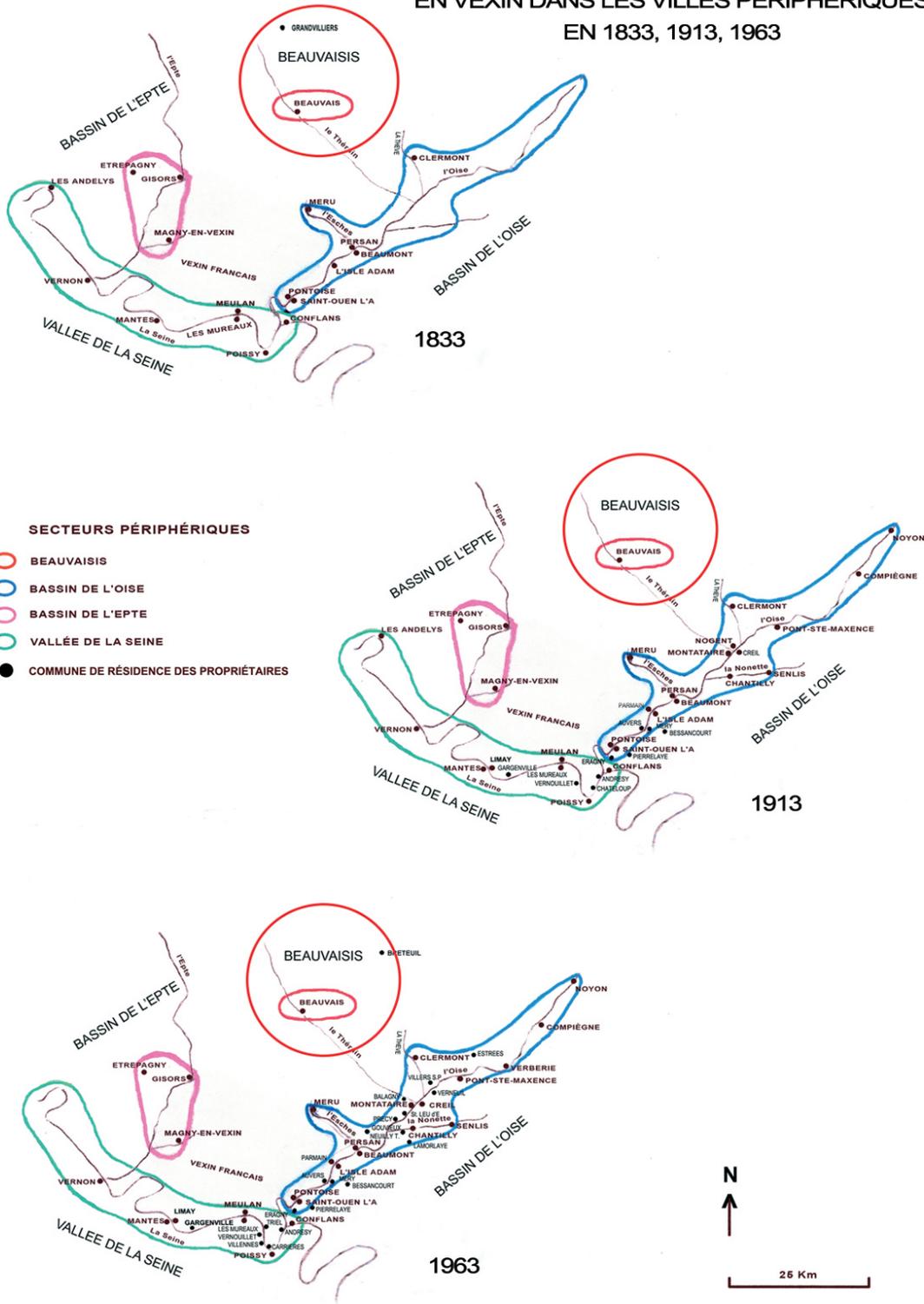
(39) A.C. Reilly m.c. 1822 n.c. F° 137.

(40) A.C. Reilly m.c. 1914 n.c. F°151.

(41) A.C. Trie –Château m.c.1935 n. c F°53. A.C. Trie-la-Ville A.C. m.c. 1937 n.c. F° 55

carte n° 22

RÉSIDENCE DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS  
EN VEXIN DANS LES VILLES PÉRIPHÉRIQUES  
EN 1833, 1913, 1963



2. Les propriétaires résidant dans les villes du bassin de l'Oise : une progression sur la période, mais une évolution contrastée.

Les propriétaires forestiers habitant une ville du bassin de l'Oise constituent nettement le groupe le plus important par le nombre et la surface boisée.

Il progresse entre 1833 et 1963 de 154 à 189 propriétaires, 35 en plus, et regroupe plus de bois allant de 277 ha à 424 ha. Mais cette évolution n'est pas linéaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires augmentent de 55, tandis que la surface boisée perd près de 30 ha. A l'inverse au XX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires régressent de 20 tandis que les bois gagnent 172 ha.

Ce secteur du bassin de l'Oise est constitué de quatre ensembles : la région de Pontoise, Méru et la basse vallée de l'Esches, la région de Beaumont, L'Isle-Adam. La vallée de l'Oise avec les basses vallées de la Nonette, du Thérain, de la Thève, les régions de Creil et Compiègne.

Le tableau ci-dessous montre la position de ces différents ensembles dans le bassin de l'Oise.

	1833				1913				1963			
	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%
Pontoise	240	86,6	108	70,1	180	72,9	105	55	352	83	114	60,3
Méru	26	9,4	34	20,1	50	20,2	56	26,8	62	14,6	35	18,5
L'Isle Adam - Beaumont	2	0,8	10	6,5	13	5,3	23	11	5	1,2	21	11,1
Bassin Creil et Vallée Nonette	9	3,2	2	1,3	2	0,6	7	3,4	3	0,7	12	6,4
Région de Compiègne					2	0,6	8	3,8	2	0,5	7	3,7
TOTAL	277		154		247		209		424		189	

Tableau n° 10 : Les propriétaires forestiers habitant le bassin de l'Oise

a. La région de Pontoise est celle qui fournit le plus de propriétaires de bois ; ils ont les surfaces forestières les plus étendues dans un nombre de communes supérieur à celui des autres ensembles.

Le nombre des propriétaires reste stable sur la période, autour de 110, mais la superficie boisée subit de fortes variations passant de 240 à 180 ha au XIX<sup>e</sup> siècle soit un recul de 60 ha et connaît une hausse forte au XX<sup>e</sup> siècle passant de 180 ha en 1913 à 352 ha en 1963 soit un gain de 170 ha.

En 1833, trois gros propriétaires rassemblent 121 ha de bois et 5 moyens 42 ha soit près de 70% des espaces boisés. Parmi eux un aristocrate le baron Legrand-Devaux (42) a 86 ha, un avoué Coulbeau (43) 35 ha, un négociant 20 ha. Cent petits propriétaires se partagent les 70 autres hectares. Ce sont souvent des gens travaillant dans les services et les commerces, des représentants de la petite bourgeoisie urbaine. Pontoise est un pôle régional. Elle a gardé son rôle judiciaire, elle était sous l'Ancien régime siège du bailliage avec aussi un rôle fiscal, comme siège d'élection et de grenier à sel. De son rôle de capitale du royaume au XIII<sup>e</sup> siècle, elle n'a conservé qu'un rôle politique et administratif en devenant sous-préfecture sous la Révolution. Tous ces rôles ont maintenu sur place des fonctions qui ont amené des cadres administratifs, des hommes de loi, des commerçants et artisans qui ont pu acquérir terres et bois en Vexin, et attirer de la main d'œuvre du Vexin, qui pouvait y conserver quelques parcelles en terre et en bois. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le recul s'explique en partie par la domiciliation du baron Legrand-Devaux à Neuilly-en-Vexin ce qui a soustrait 107 ha de bois du secteur des villes périphériques. En tenant compte de cela, le total des bois détenu par les propriétaires de la région de Pontoise aurait cru de 30 à 40 ha. Trois gros propriétaires regroupent 100 ha de bois et trois moyens propriétaires ont 26 ha, et 109 petits propriétaires se répartissent 74 ha. Au XIX<sup>e</sup> siècle se sont développées sur Saint-Ouen-l'Aumône et des communes voisines des activités industrielles qui ont fait appel à de la main d'œuvre des localités proches, dont une partie s'est établie sur place, tout en gardant parfois des liens fonciers avec les villages d'origine.

---

(42) A.C. Marines m.c. 1833 n.c.. F°241. A.C. Chars m.c. 1833 n.c. F° Neuilly m.c. 1833 n.c. F° 92.

(43) A.C. Aavernes m.c. 1835 n.c. F° 80. A.C. Epiais-Rhus m.c. 1833 n.c. F° 143. A.C. Grisy m.c.1833 n.c. F°95

Ce mouvement s'est maintenu au XX<sup>e</sup> siècle. Le fort accroissement en surface est dû à quelques gros propriétaires comme Paul Lallier (44), Jean-Philippe Plaudet (45), entrepreneur, un notaire Paul Elluin (46), cinq totalisent 170 ha, six moyens propriétaires, dont un agent immobilier, un entrepreneur, un maraicher, un ferrailleur, rassemblent 55 ha. Ces onze propriétaires possèdent près des deux tiers des bois de ce groupe. Et cent petits propriétaires ont ensemble 125 ha de bois.

b. La ville de Méru et la basse vallée de l'Esches. Après la région de Pontoise, Méru est la ville du bassin de l'Oise qui a les plus forts effectifs de propriétaires de bois, qui détiennent la plus grande surface forestière. Leur nombre double entre 1833 et 1913 passant de 34 à 56 puis revient au niveau initial en 1963 avec 35. Mais la surface forestière croît régulièrement. Elle est de 26 ha en 1833, de 50 ha 80 ans plus tard et atteint 62 ha en 1963.

La forte progression du nombre de propriétaires et le doublement de la surface boisée possédée sont dispersés dans un plus grand nombre de communes. Cela coïncide avec le grand développement qu'a connu la ville dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'essor de la bonneterie, de la tabletterie, du travail du bois, fourni par les forêts de la région, une briqueterie, la fabrique du blanc d'Espagne, la fonderie (47). Toutes ces activités faisaient appel à une nombreuse main d'œuvre issue des communes voisines, et permettait la création de commerces et d'artisanat. Ceux qui avaient des biens fonciers en Vexin les conservaient. Le ralentissement des activités industrielles traditionnelles à Méru au milieu du XX<sup>e</sup> siècle amena la diminution du nombre de propriétaires de bois. Mais ceux qui sont restés ont augmenté leur surface forestière, ce qui témoigne d'une certaine réussite sociale.

---

(44) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F°339. A.C. Grisy m.c. 1914 n.c. F°456. A.C. Haravilliers m.c.1934 n.c. F°136/399. A.C. Marines m.c. 1936 n.c. F°314. A.C. Theuville m.c.1932 n.c. F°39

(45) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 405. A.C. Marines 1936 n.c.F°455.

(46) A.C. Hadancourt m.c.1914 n.c. F°14/111.

(47) Cauchois (J) Méru et ses environs, Paris, Office du livre d'histoire, 1996, 111 p.

Bonnet (L) La nacre, la tabletterie, le bouton, l'éventail, Ed. District des Sablons, 1996, 160 p.

c. La région de l'Isle Adam - Beaumont a une représentation beaucoup plus faible qui se renforce sur la période. Le nombre de propriétaires double au XIX<sup>e</sup> siècle, passant de 10 à 23 puis reste stable : la surface boisée connaît une forte croissance avant 1914, allant de 2,2 ha à 13,2 ha puis régresse ensuite à 5,1 ha. Beaumont était avant 1789 siège de bailliage, et lors de la Révolution puis chef-lieu de canton comme l'Isle-Adam. Ces villes ont fixé des fonctionnaires, des professions libérales. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée des lignes de chemins de fer, l'implantation d'entreprises industrielles à Persan ont favorisé l'arrivée de la population des régions rurales voisines. Certains avaient gardé des biens fonciers. La bourgeoisie urbaine a acquis aussi des terres et des bois. Cette situation s'est poursuivie au XX<sup>e</sup> siècle. L'importance des bois en 1913 est surtout due à un moyen propriétaire de Parmain, Léon Massignon (48) qui détenait 5,5 ha de bois sur Trie-Château.

d. La vallée de l'Oise, les vallées affluentes des régions de Creil et Compiègne. Ces secteurs ont des effectifs réduits, moins de 20 propriétaires, moins de 10 hectares de bois. Le nombre de propriétaires augmente au XX<sup>e</sup> siècle passant de 2 en 1833 à 15 et 19 au XX<sup>e</sup> siècle. La surface boisée reste peu importante, mis à part un gros propriétaire de Clermont qui a 8,2 ha en Vexin en 1833. Ce renforcement au XX<sup>e</sup> siècle accompagne le développement industriel important de ce secteur, autour de Creil et Compiègne. Leur relatif éloignement explique que les liens avec le Vexin soient plus faibles.

Les propriétaires de bois habitant les villes périphériques du bassin de l'Oise se renforcent pendant la période contemporaine en nombre de propriétaires et en surface forestière. Leur présence, limitée à la partie orientale proche de la vallée au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, gagne tout le territoire au XX<sup>e</sup> siècle. Ces propriétaires sont pour l'essentiel issus des régions de Pontoise et de Méru. Ces deux pôles regroupent plus de 90% des propriétaires et les trois quarts de la surface forestière.

---

(48) A.C. Trie-Château m.c.1914 n.c. F°373.

3. Le bassin de l'Epte vexinoise: une progression au XIXe siècle puis un recul au XXe siècle.

Les villes du bassin de l'Epte qui fournissent des propriétaires de bois en Vexin sont principalement Gisors, secondairement Magny-en-Vexin et Etrépagny pour très peu. Ce secteur occupe la deuxième place après le bassin de l'Oise. Il connaît une évolution contrastée. Le XIX<sup>e</sup> siècle est celui d'une forte progression. Le nombre de propriétaires passe de 101 à 140 et la surface boisée de 163 ha à 260 ha. Mais le XX<sup>e</sup> siècle connaît un reflux prononcé : en 1963 il n'y a plus que 105 propriétaires et 183 ha de bois. Le nombre de communes du Vexin de l'Oise et du Centre où ils sont présents est de 40 en 1833, 50 en 1913 et 47 en 1963 Cette implantation reflète ce mouvement.

La place de Gisors est écrasante, celle de Magny beaucoup plus modeste, celle d'Etrépagny, marginale, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1833				1913				1963			
	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%
Gisors	131	80,4	51	45,9	234	90	79	56,4	164	44,8	76	72,4
Magny	30	18,4	59	53,1	25	7,7	58	41,4	183	50	28	26,7
Etrépagny	2	1,2	1	1	1	2,3	3	2,2	19	5,2	1	0,9
TOTAL	163		111		260		140		366		105	

Tableau n° 11 Les propriétaires forestiers habitant dans le bassin de l'Epte

Gisors fournit plus de la moitié des propriétaires de bois, plus de 80% de la surface boisée pendant toute la période et est représentée dans la majorité des communes où sont présents des propriétaires issus du bassin de l'Epte.

Comme Méru, Gisors connaît une forte hausse au XIX<sup>e</sup> siècle avec 28 propriétaires en plus et un gain de 103 ha de bois. Mais au XX<sup>e</sup> siècle, si le nombre de propriétaires reste à peu près équivalent, la superficie boisée chute de 70 hectares.

Gisors (49), ancienne ville frontière, siège de bailliage et d'élection sous l'Ancien Régime est restée chef-lieu de canton après la Révolution. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des industries s'y développées, attirant la main d'œuvre des campagnes voisines, tannerie, teinturerie, métallurgie. Au XX<sup>e</sup> siècle, des mutations industrielles ont amené une réduction de main d'œuvre et des fortunes locales. La bourgeoisie urbaine avait fait autour de Gisors des placements en terre et bois, à l'origine de grosses ou moyennes propriétés forestières, tandis qu'une partie des ruraux venus se fixer à Gisors n'avaient gardé en Vexin que quelques parcelles de bois.

Magny-en-Vexin connaît comme Gisors une augmentation du nombre de propriétaires de bois en Vexin au XIX<sup>e</sup> siècle, suivie d'une baisse au XX<sup>e</sup> siècle. La surface boisée enregistre une baisse constante. Au début de la période, Magny avait quelques gros propriétaires, descendants d'anciens fermiers-laboureurs, comme Jean-Claude Morin (50) qui détenait 23 ha de bois en Vexin d'Oise et du centre. En dehors de lui, les propriétaires de bois de Magny n'y possédaient que 6 ha de bois. Leur essor dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est lié au développement de l'industrie de la chainerie (51) qui fait appel à de la main d'œuvre locale qui gardait des attaches foncières dans les villages. Le déclin de cette industrie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a amené celui de la population et des activités commerçantes et artisanales et un recul de leur participation à la propriété forestière en Vexin. Etrépagny suit la même évolution.

---

(49) Dupâquier (J) : Réflexions sur le destin de Gisors, Cahier de la SHGBE n°40, 1997, pp. 5-14.

Passy (I); L'industrie dans le canton de Gisors, Evreux, 1908,

(50) A.C. Lavilletterre m.c. 1822 ;n.c. F° .A.C.

(51) Vasseur (R !, Waro (F) : Histoire de Magny-en-Vexin des origines à 1914.Saint Ouen L'Aumône, Ed. du Valhermeil, 1995,428 p.

4. La Vallée de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine aux Andelys :  
un renforcement continu du nombre de propriétaires et de surface boisée.

Les villes de la vallée de la Seine «vexinoise» de Conflans-Sainte-Honorine aux Andelys fournissent beaucoup moins de propriétaires et de surface boisée que les groupes précédents. Mais le nombre de propriétaires double quasiment, passant de 51 à 94, et la surface boisée est multipliée par quatre, allant de 20 ha en 1833, à 68 ha en 1913 et 84 ha en 1963.

Quatre secteurs, à l'évolution différente peuvent être distingués. Ils sont présentés sur le tableau ci-dessous :

Tableau n° 12, Propriétaires résidant dans la vallée de la Seine

	1833				1913				1963			
	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%	Surface (ha)	%	Propriétaires	%
Conflans Poissy	2,2	25,3	11	21,6	4,8	6,2	17	17,6	54	50,9	31	33
Meulan Les Mureaux	2	23	28	55	47	60,3	68	70,1	14,7	13,9	31	33
Mantes	1,3	15	6	11,7	16,2	20,7	8	8,2	13,3	12,5	26	27,6
Vernon Les Andelys	3,2	6,7	6	11,7	10	12,8	4	4,1	24	22,7	6	6,4
TOTAL	8,7		51		78		97		106		94	

:

a. La région de Conflans – Poissy : quelques propriétaires disposent de moins de 5 ha jusqu'en 1913. Mais au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, 38 propriétaires se partagent 54 hectares. Cela est lié au développement d'entreprises sur Conflans, l'électronique et le transport fluvial et l'industrie automobile à Poissy. Une partie de la main d'œuvre des pays ruraux s'y est fixée. Des entrepreneurs ont acquis des bois, Masy (52), un patron de batellerie détient 44 ha de bois dans trois communes du Vexin centre.

b. La région de Meulan–Les Mureaux connaît un fort développement après 1833 : 2 ha de bois détenus par 28 propriétaires; en 1913 ils sont 68 à posséder 46 ha, détenus par un très grand nombre de petits propriétaires, associant Vexinois venus s'établir en ville pour trouver du travail sur les sites industriels du Val de Seine, et des entrepreneurs, des artisans, des commerçants citadins qui ont achetés des bois en Vexin. Au XX<sup>e</sup> siècle, se produit un recul du nombre de propriétaires qui s'abaisse à 31 et des étendues boisées qui ne font plus que 14 ha, peut être le résultat de la session de parcelles de terres et bois, pour faciliter une meilleure installation en ville, ou encore le départ de la population de Meulan vers d'autres villes de la vallée ou Paris et sa banlieue.

c. La région mantaise voit augmenter le nombre des propriétaires de bois qui est multiplié par quatre entre 1833 et 1963. Mais les surfaces boisées sont plutôt stables, autour de 15 ha. Mais en 1833, 2 moyens propriétaires possèdent près de 8 ha et en 1913, un fonctionnaire en poste à Mantes, plus de 12 ha et en 1963 un propriétaire de Limay détient 3 ha de bois. Il y a donc, compte tenu de cela, augmentation de la part des petits propriétaires de bois du Vexin attirés par le dynamisme industriel de la région mantaise au XX<sup>e</sup> siècle, où ils sont venus s'installer en gardant une attache terrienne avec le Vexin.

---

(52) A.C. Chars m.c. 1936 n.c. F°491. A.C. Moussy m.c. 1934 n ;c ; F°200/277. A.C. Brignancourt m.c. 1933 n.c. F°134/158.

d. La région de Vernon–Les Andelys garde une part très modeste : six propriétaires de bois et tout au plus en début de période 3 ha de bois, qui ne sont plus que un en 1913 et six qui ont 2,4 ha en 1963. Ce recul du début du XX<sup>e</sup> siècle reflète le déclin des activités traditionnelles sur Vernon, le renouveau industriel se réalise après 1945. Mais le relatif éloignement de Vernon du nord et du Centre du Vexin peut rendre compte de sa faible attractivité.

Les propriétaires de bois des villes de la vallée de la Seine, entre 1833 et 1963 doublent leur nombre et quadruplent leur surface forestière en Vexin d'Oise et du Centre. Cette croissance est particulièrement forte au XX<sup>e</sup> siècle et reflète le dynamisme urbain et industriel de la vallée. Issus de 8 villes en 1833, ils proviennent de 13 villes au XX<sup>e</sup> siècle.

Au cours de l'époque contemporaine, les propriétaires forestiers habitant les villes périphériques du Vexin sont largement présents dans les communes du Vexin de l'Oise et du Centre. Cette présence se renforce au cours des 130 ans, le nombre de propriétaires augmente d'un tiers, la surface boisée d'un cinquième. Cependant, cette croissance n'est pas linéaire. Elle connaît une forte poussée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, suivie d'un recul de moindre intensité au XX<sup>e</sup> siècle.

### III. Les propriétaires forestiers résidant en région parisienne :

un renforcement continu de Paris, une croissance forte de la banlieue.

Les propriétaires résidant en région parisienne se répartissent en deux grands ensembles : Paris et sa banlieue. Celle-ci est initialement limitée à quelques communes toutes proches de la capitale et à quelques villes satellites comme Versailles et Saint-Germain. Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant le XX<sup>e</sup> siècle la banlieue s'étend de plus en plus loin de la capitale, déborde sur les pays limitrophes comme la Plaine de France et le Parisis et suit les axes de communications, grandes routes et vallées.

Le nombre de propriétaires de bois habitant la région parisienne passe en cent trente ans de 322 à 1158, il fait plus que tripler. Mais si Paris concentre toujours le plus grand nombre de propriétaires, celui-ci est multiplié par 2,4 dans le même temps ce-

lui des propriétaires résidant en banlieue est multiplié par 12. Cette progression accompagne la forte croissance de la population de la banlieue.

## 1 La domination des propriétaires forestiers habitant Paris.

Les propriétaires de bois demeurant à Paris sont très nettement majoritaires sur toute la période, en nombre de propriétaires, toujours plus des deux tiers, et en surface boisée qui dépasse largement les trois quarts du total des propriétaires de bois résidant en région parisienne.

Entre 1833 et 1963, les propriétaires de bois se renforcent fortement de façon continue. Ils sont de 150 en 1833, 666 en 1913 et 1068 en 1963. La surface boisée augmente considérablement : 1843 ha en 1833, 2393 en 1913 et 3141 en 1963. Cette évolution accompagne celle de Paris au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Son rôle s'est accru et diversifié. A la fonction de capitale politique et administrative s'est ajoutée celle de centre économique qui a développé des activités industrielles et commerciales, qui a provoqué un fort appel de main d'œuvre et fixé une population nombreuse.

Dans les années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, les gros propriétaires de bois en Vexin, sont majoritairement d'anciens aristocrates liés à l'appareil d'État, quelques chefs d'entreprises, quelques ouvriers ou employés originaires du Vexin où ils ont quelques biens. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les gros et moyens propriétaires de bois parisiens sont issus du monde de l'industrie, du commerce, de la finance, des professions libérales. Ils ont acheté des terres comme placement. À leurs côtés, sont de nombreux petits propriétaires de bois, originaires du Vexin, ou descendants de Vexinois établis à Paris comme commerçants artisans, fonctionnaires, ouvriers, employés qui ont gardé des bois en Vexin.

## 2 les propriétaires forestiers domiciliés en banlieue : un renforcement continu.

Les propriétaires résidant en banlieue connaissent un essor spectaculaire entre 1833 et 1963. Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ne sont que 39 à posséder 148 ha de bois et cent trente ans plus tard, ils sont 494 à disposer de 876 ha de bois. Parallèlement, les lieux de résidence de ces propriétaires forestiers domiciliés en

banlieue se sont disséminés et le nombre de leurs communes de résidence a été multiplié par six en cent trente ans. Elles passent de 20 en 1833 à 84 en 1913 et 121 en 1963. La carte n° 23 p. 253 figure cette progression.

Cette augmentation s'accompagne d'une plus grande dispersion dans la région. Au premier tiers du XIXe siècle, 17 communes sur 20, soit 85 %, sont situées au nord-ouest de Paris.

C'est le secteur le plus proche du Vexin. Trois autres communes sont localisées à l'est de Paris. En 1913, le nombre de ces communes est multiplié plus de trois fois, elles sont 59 mais ne représentent plus que 70 % du total. Les 25 autres communes sont largement réparties dans les autres secteurs de la banlieue. Et en 1963, le nombre de communes du secteur nord-ouest s'accroît seulement de 7, et elles ne représentent plus que 55 % du total. Le reste de la région compte 40 communes de plus, réparties assez uniformément.

Le développement des activités industrielles, commerciales, de service en banlieue à partir de la seconde moitié du XIXe siècle et pendant la première moitié du XXe siècle a provoqué un puissant appel de main d'oeuvre. De nombreux Vexinois y ont répondu et se sont fixés en banlieue. Ce sont pour beaucoup des ouvriers, des employés, de petits fonctionnaires, des artisans et commerçants, de petits entrepreneurs, des cadres, des membres des professions libérales. Ce sont pour la plupart de petits propriétaires de bois, parfois des moyens propriétaires. Il y a aussi de grands patrons de l'industrie, du commerce, de la finance, principalement domiciliés à l'ouest de Paris. Mais leur nombre et leur poids foncier sont proportionnellement plus faibles qu'à Paris.

Les propriétaires de bois résidant en région parisienne sont ceux qui connaissent la plus forte extension. En cent trente ans, leur nombre est multiplié par sept, leurs espaces forestiers doublent leur superficie. Cet accroissement est corrélatif du développement de la région parisienne, aux niveaux économique et démographique.

Paris est pendant toute la période le secteur de la région qui a le plus grand nombre de propriétaires et la plus grande surface d'espaces forestiers sur le territoire. Ces deux paramètres se renforcent puissamment pendant ces cent trente années. Mais

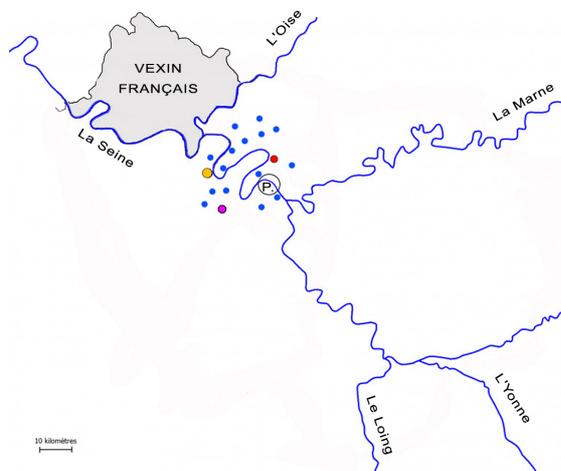
Carte n° 23

### COMMUNES DE RÉSIDENCE EN RÉGION PARISIENNE DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS EN VEXIN

1833



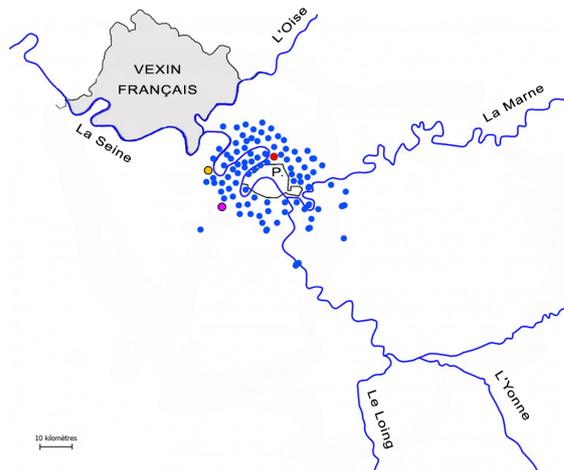
- P. Paris
- Saint Denis
- Versailles
- Saint Germain en Laye
- Autres communes de résidence de propriétaires de bois en Vexin



1913



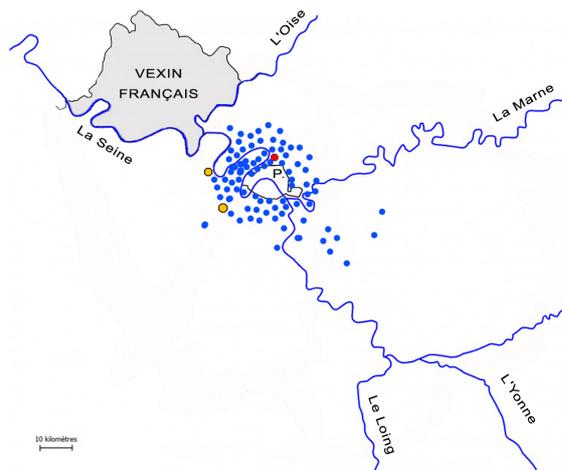
- P. Paris
- Saint Denis
- Versailles
- Saint Germain en Laye
- Autres communes de résidence de propriétaires de bois en Vexin



1963



- P. Paris
- Saint Denis
- Versailles
- Saint Germain en Laye
- Autres communes de résidence de propriétaires de bois en Vexin



au cours de la période, cette part de Paris recule sous l'effet de la progression en nombre et en surface des propriétaires résidant en banlieue.

Ce renforcement important en nombre et en surface boisée détenue par les propriétaires de bois résidant en banlieue est le reflet de l'essor économique et démographique des villes qui la compose. Pour Paris, dont la population décroît au XX<sup>e</sup> siècle, c'est surtout le poids de l'économie, la concentration de fortunes qui expliquent l'augmentation des propriétaires de bois qui y résident, et celle de leur bois.

IV. Les propriétaires de bois résidant en France continentale, hors région de Paris :  
peu nombreux pour peu de bois.

Les propriétaires de bois domiciliés en France continentale, hors région parisienne et pays périphériques du Vexin dans l'Eure, l'Oise et la Seine et Oise sont peu nombreux, et possèdent peu de bois.

Leur nombre augmente cependant pendant ces cent trente ans, ainsi que la surface boisée qu'ils totalisent. Ils sont en 1833, 29 à totaliser 176 ha, le double, 57 à détenir sensiblement les mêmes quantités 173 ha en 1913, mais sont 144 à posséder 250 ha en 1963.

Il est difficile d'établir, sur toute la période, une région préférentielle d'origine de ces propriétaires. Au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, la France de l'Ouest, particulièrement la Normandie, région proche du Vexin rassemble un quart et un cinquième des propriétaires, 80% et 60% de la surface boisée. Les autres se répartissent dans le reste du territoire national.

Leur localisation répond à plusieurs facteurs. Certains qui résident dans une ville ou un village éloignés du Vexin y sont devenus possesseurs de bois à la suite d'un héritage. C'est le cas de Durre (53) qui habitait dans la Drôme en 1833.

---

(53) A.C. Lavilleteire m.c. 1822 n.c. F°87. A.C. Bouconvillers m..c. 1822 n.c. F° 33.

Il avait épousé une fille du comte Descourtils et avait hérité d'une partie du domaine partiellement boisé sur Bouconvillers et Lavilletterte. D'autres se sont éloignés du Vexin pour des raisons professionnelles. Ainsi, Martel (54), pâtissier à Orléans avait des bois à Delincourt, berceau familial. Pour certains, notamment dans le milieu agricole, une alliance de famille obligeait un jeune à partir loin du Vexin pour assurer son avenir dans une exploitation, comme en 1963 un Delacour (55) de Gouzangrez qui était parti s'établir dans l'Eure en Vexin normand.. Au XXe siècle, des retraités ayant une certaine aisance sont partis s'installer dans le sud pour leur retraite, tel M. Etienne (56) qui habite Cannes et détient 1 640 m<sup>2</sup> de bois à Brignancourt. D'autres y trouvent des avantages fiscaux, comme les administrateurs de sociétés immobilières (57) qui sont domiciliées à Monaco et qui gèrent quelques hectares de bois sur Le Perchay et les communes voisines.

Au cours de la période, les propriétaires de bois habitant en France continentale hors région parisienne, même s'ils pèsent peu, gagnent en nombre et en surface boisée. Leur répartition affecte, sur l'ensemble du territoire national, un nombre croissant de localités. Leur nombre est de 23 en 1833, le double en 1913, le triple en 1963. Ce renforcement et cette dissémination témoignent, au XX<sup>e</sup> siècle de l'intégration du Vexin rural dans l'ensemble économique et social national.

---

(54) A.C. Delincourt m.c. 1822 n.c. F°258.

(55) A.C. A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 374.

(56) A.C. Brignancourt m.c. 1933 n.c. F° 111.

(57) A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 4/17. A.C. Théméricourt m.c. 1934 n.c. F°224.

A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F°185/188.

## V. Les propriétaires de bois résidant à l'étranger : une place infime.

Un seul propriétaire réside à l'étranger en 1913 dans l'Empire ottoman, au Levant, zone d'influence de la France depuis le Second Empire.

. En 1963, des propriétaires de bois en Vexin habitent sur quatre continents. Un en Asie en Vietnam, un au Maroc et un en Tunisie, trois pays qui faisaient partie de l'empire colonial français jusqu'au milieu des années cinquante du XXe siècle. Sept résident en Europe, en Belgique, en Italie et en Grande Bretagne, trois pays voisins de la France qui a tissé au cours des siècles des liens nombreux avec eux. Trois sont domiciliés aux Etats-Unis ils sont de parents d'un grand propriétaire américain venu s'établir au nord du Vexin au début du XXe siècle. Il est originaire d'une famille de Louisiane, ancienne colonie de la couronne de France. Ces localisations semblent obéir à des relations de proximité d'origine géographique et historique.

Cette enquête sur la localisation des propriétaires forestiers à l'époque contemporaine en Vexin d'Oise et du Centre montre que parallèlement à la régression en nombre et en surface boisée des propriétaires « locaux », se renforce le poids de tous les autres groupes. Ce renforcement s'accompagne d'une plus grande dispersion de ces propriétaires horsins au sein de leurs cadres géographiques respectifs, dans un plus grand nombre de communes. Les propriétaires « proches » résidant dans une commune proche de celle où ils ont des bois vivent toujours majoritairement dans les communes voisines de celle-ci, mais au cours de ces cent trente ans, ceux qui sont au-delà de cette proximité immédiate augmentent. Ceux qui résident dans les villes périphériques sont principalement dans le bassin de l'Oise, pendant toute la période, autour de Pontoise et sa région qui allie influence des services d'un centre urbain ancien et des implantations d'industries, surtout au XX<sup>e</sup> siècle. La place de Beauvais, représentée par des types de propriétés aristocratiques s'efface après 1914. Le bassin de l'Epte avec Gisors et Magny, villes marquées par le dynamisme industriel de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle est très présente alors dans la propriété forestière. La vallée de la Seine amorce une avancée surtout au XX<sup>e</sup> siècle qui correspond à son urbanisation et à son industrialisation.

Mais la part écrasante des propriétaires non résidants vexinois est prise par ceux qui habitent la région parisienne. Le développement de celle-ci s'accompagne de l'augmentation du nombre de propriétaires et d'espaces boisés qu'ils détiennent.

Paris reste le principal pourvoyeur, mais au XX<sup>e</sup> siècle, la banlieue prend une place grandissante, les propriétaires de bois en Vexin y sont domiciliés dans un nombre de villes qui s'accroît.

Les propriétaires de bois vivant hors région parisienne deviennent eux aussi plus nombreux et plus disséminés sur le territoire national.

Ce mouvement d'augmentation du nombre de propriétaires de bois hors Vexin est la conséquence des changements profonds économiques, sociaux qui affecte le Vexin, l'espace régional, le territoire national.

### C. La répartition en Vexin de ces différents groupes de propriétaires forestiers classés selon leur résidence.

L'étude de la répartition de différents groupes de propriétaires de bois classés selon leur résidence doit permettre d'établir si ces différents groupes sont présents dans l'ensemble des communes ou seulement limités à certains secteurs ; de mesurer la part qu'ils y occupent du point de vue du nombre de propriétaires forestiers et de la surface des bois qu'ils possèdent ; d'apprécier si la position de ces groupes est stable sur la période ou sujette à des modifications.

#### I . Les propriétaires forestiers résidant en Vexin rural et dans les pays proches :

Une répartition sur l'ensemble du Vexin.

Les propriétaires de bois habitant le Vexin rural ou les pays voisins sont présents dans la quasi totalité des communes pendant toute la période. Mais celles où ils détiennent la majorité des espaces boisés régressent au cours de ces cent trente années.

## 1. Les propriétaires forestiers «locaux»: une présence généralisée

Les propriétaires forestiers locaux sont de 1833 à 1963 présents dans toutes les communes sauf le Bellay-en-Vexin. En 1833, les bois y sont la propriété des Hospices de Paris et, en 1913 et 1963, ils sont devenus des terres de culture.

Les cartes n° 24 p. 259 et n° 25 p. 260 figurent, par commune, la part des propriétaires locaux parmi les propriétaires de bois, et la part de bois qu'ils possèdent. Ces situations sont exprimées en 1833, 1913 et 1963 afin de pouvoir dégager les évolutions.

Les propriétaires locaux sont majoritaires dans 40 communes en 1833, et dans six d'entre elles ils forment plus des trois quarts du total. Ce sont des communes qui comptent de nombreux petits propriétaires comme Liancourt-Saint-Pierre, Hénonville, Chars. Mais le nombre des communes où ces propriétaires sont majoritaires ne cesse de diminuer ensuite. Elles ne sont plus que quinze en 1913 et seulement sept en 1963. C'est là, la conséquence de l'exode rural massif qui touche la plupart des communes du Vexin au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1833, ils détiennent la majorité de la surface boisée dans 25 communes, mais elles ne sont que 17 en 1913 et 12 en 1963. Cette évolution suit celle du nombre de propriétaires globaux. Les raisons qui poussent au départ les populations concernent les propriétaires de bois. Ils sont donc minoritaires, pour la surface boisée possédée, dans une large majorité de communes.

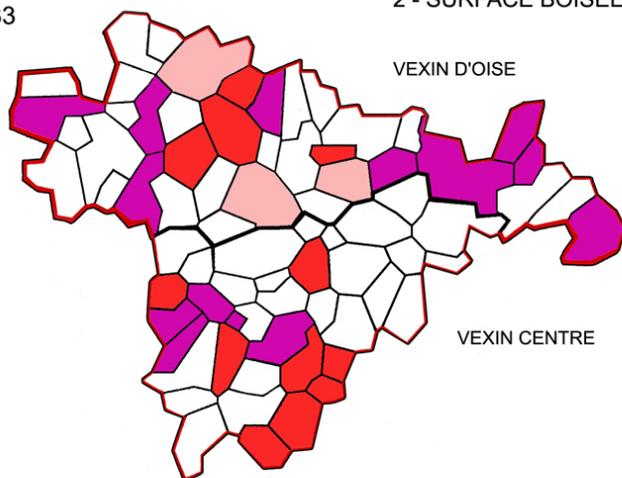
Mais à chaque époque, les deux séries de communes ne sont pas identiques. Cela dépend du poids foncier forestier des propriétaires locaux. Dans des communes, comme Chavençon, les propriétaires locaux sont les plus nombreux, mais trois propriétaires de communes voisines ont plus de la moitié de la surface boisée. Dans d'autres telle Marines, un gros propriétaire, le comte de Gouy d'Arsy (58), est accompagné par de nombreux petits propriétaires, ensemble, ils sont majoritaires. Mais

---

(58) A.C. Marines m.c. 1833 n.c. F°18.

carte n° 24 RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENTS LOCAUX  
2 - SURFACE BOISÉE

1833



0 km 10



part de la surface boisée  
détenue par les propriétaires  
"locaux" par commune

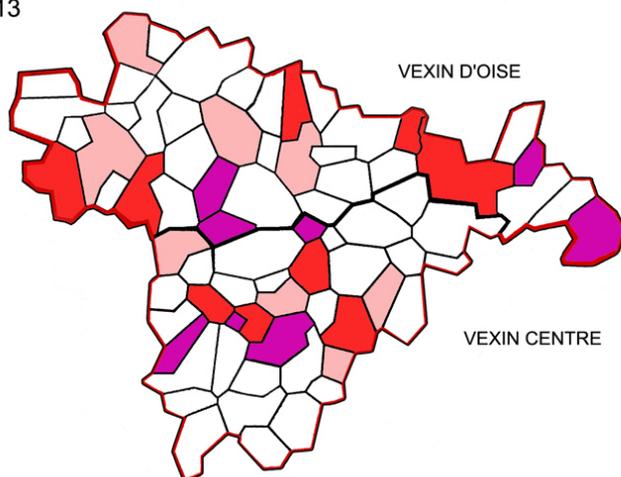
75 à 100 %

50 à 75 %

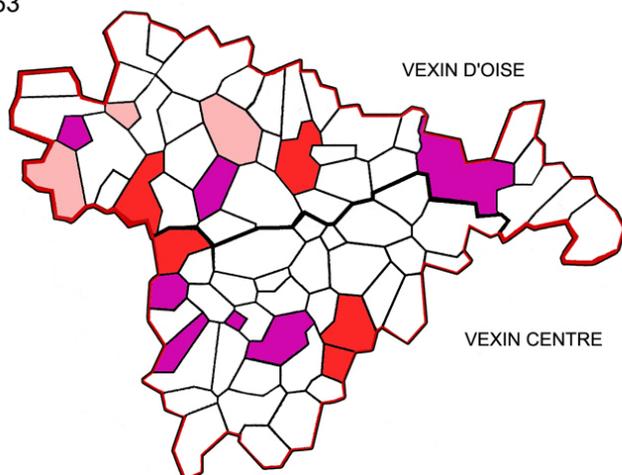
40 à 50 %

< 40 %

1913



1963

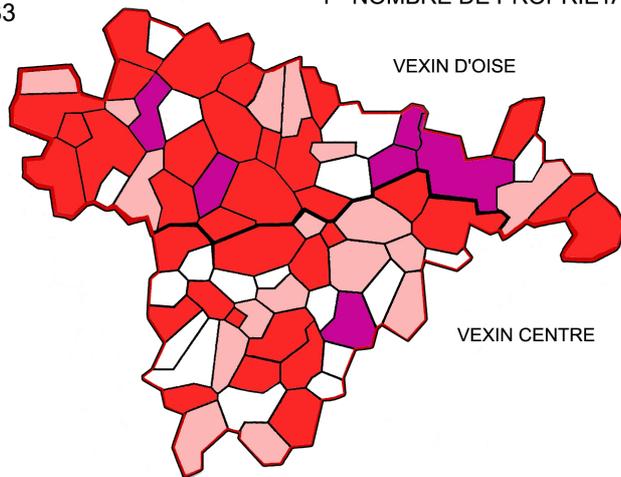


carte n° 25  
1833

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENTS LOCAUX 1 - NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES



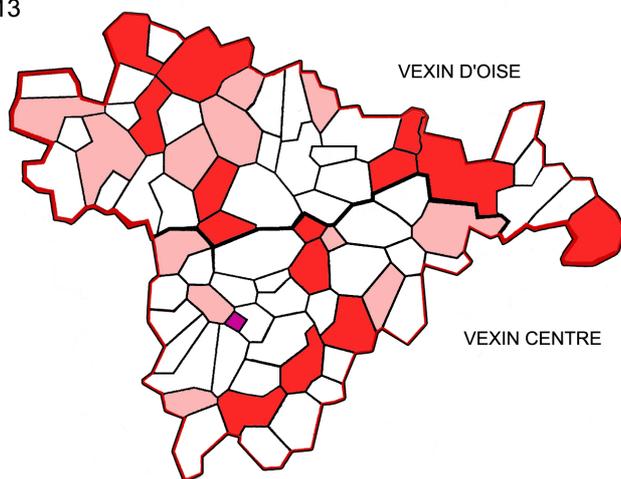
0 km 10



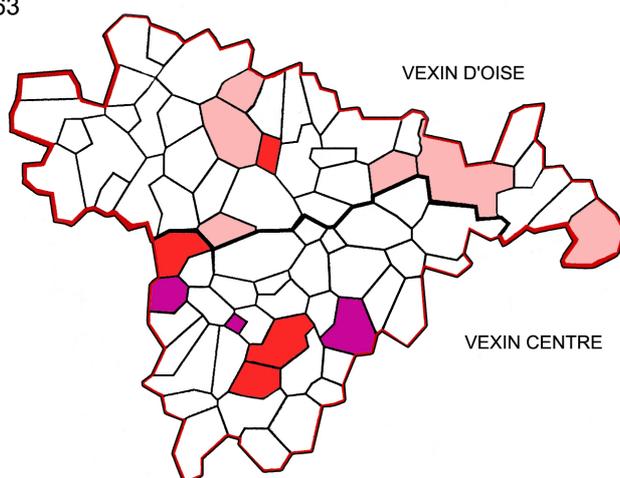
part des propriétaires "locaux"  
par commune

- 75 à 100 %
- 50 à 75 %
- 40 à 50 %

1913



1963



à Sagy ce sont de très nombreux petits et très petits propriétaires qui détiennent la majorité des bois.

A l'inverse, les propriétaires locaux sont minoritaires, mais la présence d'un gros propriétaire résidant dans la commune et détenant la majorité de la surface boisée suffit à assurer la prédominance des locaux. C'est le cas en 1963 à Vaudancourt avec la propriété Meaudre (59) et à Lierville, avec la Société civile du Boulleaume (60).

Au cours de la période, les propriétaires locaux restent constamment majoritaires, ou sont le premier groupe avec plus de 40% des propriétaires de bois dans seulement 11 communes. Dans quatre cas, cette permanence s'explique par la présence conjointe d'un gros propriétaire résidant et de petits propriétaires, comme à Us ou Bouconvillers. Ailleurs c'est la persistance de petits et moyens propriétaires qui la permet, comme à Nucourt ou à Liancourt. Pour sept communes, les propriétaires locaux détiennent la majorité des bois ou en détiennent plus de 40%, la présence d'un gros propriétaire local est déterminante, comme à Us, Montgeroult ou Serans, mais à Liancourt, le nombre élevé et constant de petits et moyens propriétaires locaux de bois explique ce maintien.

Ce nombre restreint de communes où les propriétaires locaux restent majoritaires pendant toute la période en nombre ou en surface boisée détenue souligne la mobilité foncière des espaces forestiers possédés par les ruraux.

## 2. Les propriétaires forestiers «proches» :

une présence dans la quasi totalité des communes.

Les propriétaires habitant une commune proche de celle où ils ont des bois sont de 1833 à 1963 présents dans toutes les communes sauf le Bellay-en-Vexin.

Les cartes n° 26 p. 262 et n° 27 p. 263 indiquent commune par commune en 1833,

---

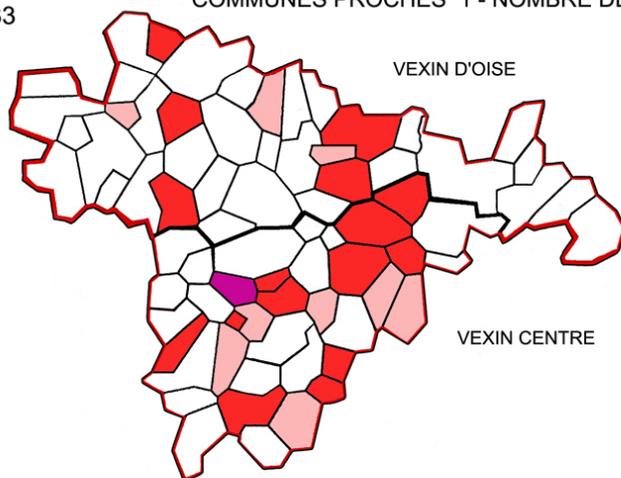
(59) A.C. Vaudancourt m.c. 1962 n.c. F° 91 / 102.

(60) A.C. Lierville m.c. 1936 n.c. F° 3

carte n° 26

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENTS DE COMMUNES PROCHES 1 - NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES

1833



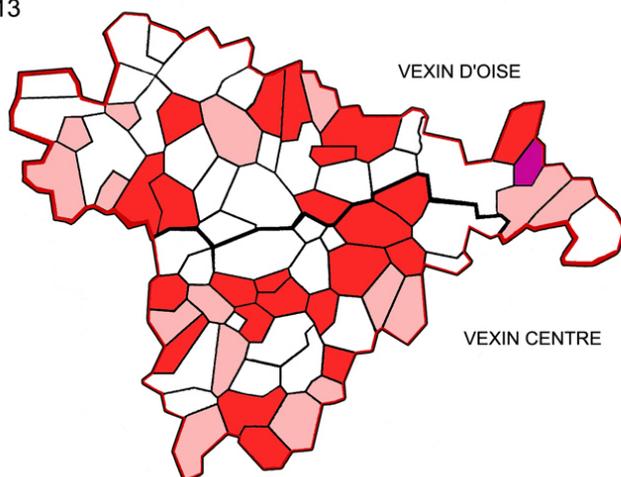
0 km 10



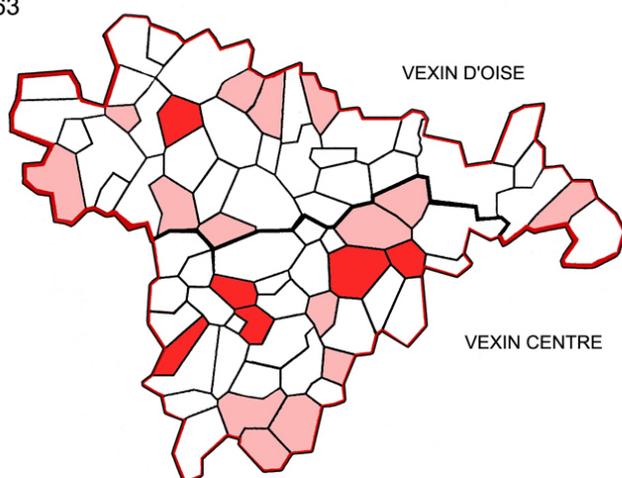
présence par commune de propriétaires de bois résidant dans une commune proche

- 75 à 100 %
- 50 à 75 %
- 40 à 50 %
- < 40 %

1913



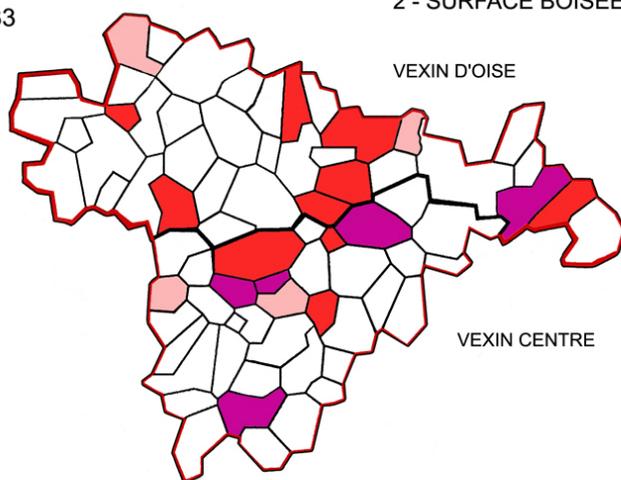
1963



carte n° 27

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS "RÉSIDENTS PROCHES" 2 - SURFACE BOISÉE

1833



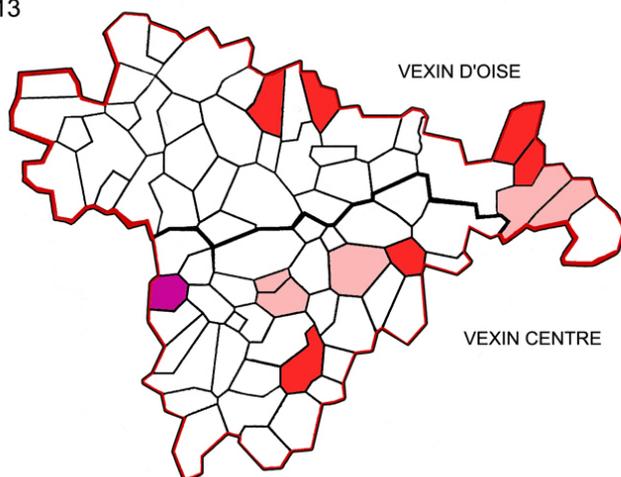
0 km 10



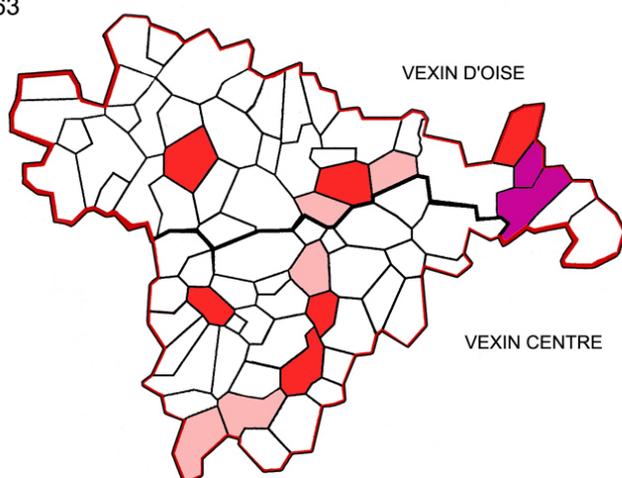
part de la surface boisée  
détenue par les propriétaires  
résidant dans une commune  
proche



1913



1963



1913 et 1963, la proportion de propriétaires de bois « proches » et la part des bois qu'ils détiennent. Pour leur nombre et la surface boisée détenue, ces propriétaires ne sont majoritaires que dans moins d'un tiers des communes.

Les propriétaires « proches » sont majoritaires en nombre en 1833 dans 17 communes. Dans une seule : Moussy, ils représentent plus des trois quarts des propriétaires de bois. À Neuville-Bosc, ils sont 126 sur 248 à habiter dans 20 communes voisines. En 1913, ils sont majoritaires dans 25 communes, comme à Montgeroult où ils sont 96 sur 160 propriétaires, domiciliés dans 14 communes voisines, mais ils ne gardent la majorité que dans 6 communes en 1963, à Bréançon, ils sont 84 sur 155, habitant dans les 14 communes proches.

Ce renforcement du nombre de propriétaires de bois résidant dans des communes proches, au XIX<sup>e</sup> siècle témoigne d'une plus grande mobilité des populations entre les villages, conséquence indirecte de l'exode rural : d'une part, des terres et des bois sont à vendre, qui ne peuvent pas forcément être achetées par les seuls propriétaires restés au village ; d'autre part se pose pour ceux-ci le problème des alliances de familles qui doivent permettre d'assurer la pérennité d'exploitations agricoles ou de fonds de commerce ou d'artisanat, et leur viabilité. Le départ de familles entières, avec leur savoir-faire oblige de sortir du cadre familial. Ces relations étaient facilitées par le développement des lignes omnibus de diligence, puis de lignes de chemins de fer d'intérêt local. Au XX<sup>e</sup> siècle, la baisse de population s'est accentuée. Ce ne sont plus les propriétaires des campagnes à part quelques gros cultivateurs, qui rachètent les terres à vendre, mais des citadins.

Ils détiennent la majorité de la surface des bois dans 14 communes en 1833 mais seulement 8 en 1913, ce nombre remonte à 12 en 1963. Ces propriétaires «proches» majoritaires en surface boisée peuvent être de petits propriétaires comme à Belle-Église en 1837 où ils sont 29 domiciliés dans 9 communes voisines à détenir 53% de la surface boisée. Souvent c'est la présence d'un gros propriétaire d'une commune voisine qui permet aux propriétaires « proches » d'être propriétaires de plus de la moitié des bois. À Neuville-Bosc, le baron Roslin (61), domicilié à

---

(61) A.C. Neuville-Bosc m.c.1833 n.c. F° 414

Hénonville détient à lui seul 37% des bois de la commune. En 1913 à Ableiges (62), 2 propriétaires de communes voisines, le baron de Bray de Montgeroult pour 20 ha et Camille Chéron, gros agriculteur de Us, pour près de 2 ha possèdent 74% de la surface boisée. Même cas en 1963, à Bornel, Esches et Fosseuse où les propriétaires « proches » détiennent plus des trois quarts des bois. Mais l'essentiel est détenu par Walton Goelet (63), gros propriétaire d'Amblainville qui possède sur Bornel 301 ha sur les 321 ha des propriétaires « proches », 70 ha sur les 80 ha à Esches et 134 sur 139 ha à Fosseuse.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à part quelques gros propriétaires, l'essentiel des propriétaires « proches » restés en Vexin qui achètent des bois sont des petits agriculteurs, commerçants ou artisans, ils n'acquièrent que quelques parcelles. Cela ne suffit pas à remplacer ceux qui en possédaient avant 1850. Ceci peut être une cause de la diminution du nombre de communes où ces propriétaires détiennent la majorité des bois. Les moyens de ces petits et moyens propriétaires se réduit au XX<sup>e</sup> siècle ce qui amène une réduction de leur nombre. Et sur les 8 communes où les propriétaires « proches » sont majoritaires, dans six d'entre elles : Esches, Fosseuse, Bornel, Ableiges, Frémécourt, Boubiers, c'est grâce aux bois qu'y possèdent de gros propriétaires forestiers domiciliés sur une commune voisine. Si les propriétaires « proches » restent majoritaires, entre 1833 et 1963, en nombre de propriétaires dans 15 communes, ils ne le demeurent que dans une seule, Bornel pour la surface des bois, et dans ce cas toujours à cause d'un gros propriétaire habitant la commune voisine. Cette répartition communale des propriétaires de bois domiciliés dans une commune proche, témoigne de l'évolution de la société rurale du Vexin à l'époque contemporaine. L'exode rural fort impose une mobilité plus grande à la population restée sur place. Celle-ci se traduit par une plus importante implantation foncière dans les communes proches, que signale le plus grand nombre de propriétaires de bois de communes proches au XX<sup>e</sup> siècle. Mais ce mouvement ne s'exprime pas par un transfert massif de propriété mais par une acquisition limitée de parcelles de bois : en 130 ans, le nombre des communes où la majorité des bois est détenue par les propriétaires « proches » diminue de moitié.

---

(62) A.C. Ableiges m.c. 1914 n.c. F16° et F° 24

(63) A.C. Bornel m.c. 1946 n.c. F°139/453. A.C. Esches m.c. 1936 n.c.F°65. A.C. Fosseuse m.c. 1937 n.c.

## II. Les propriétaires citadins : une implantation qui s'amplifie.

Les propriétaires citadins accentuent leur présence et leur poids foncier dans l'espace forestier vexinois pendant ces cent trente ans. Les propriétaires habitant les villes périphériques ont des bois dans plus des trois quarts des communes, les propriétaires « parisiens » dans plus des quatre cinquièmes au milieu du XXe siècle.

### 1 . Les propriétaires de bois des villes périphériques : une implantation importante.

#### a . Une présence dans une grande majorité de communes

Les propriétaires de bois résidant dans une ville périphérique sont pendant toute la période présents dans plus de 80% des communes : 68 en 1833, 63 en 1913, 66 en 1963.

La carte n° 28 p. 267 donne la répartition des communes où les propriétaires des villes périphériques sont majoritaires en nombre et en surface boisée détenue, à ces trois dates.

Le contraste est saisissant avec les deux catégories précédentes. Ces situations ne sont présentes que dans un très petit nombre de communes. Les propriétaires de villes périphériques ne sont majoritaires en nombre dans aucune commune. La superficie boisée qu'ils détiennent n'est majoritaire que dans trois communes en 1833. À Montgeroult (64), Jean Louis Truffaut négociant à Pontoise a une parcelle de 12,3 ha qui représente 70% de la surface boisée totale. En 1913, les propriétaires de bois des villes périphériques ne sont majoritaires dans aucune commune. En 1963, ils ne sont majoritaires qu'à Villeneuve-les-Sablons (65) où deux propriétaires, un notaire de Méru , Yves Menez avec 9,8 ha de bois et la veuve de Émile Languedoc , entrepreneur à Pontoise avec 2,7 ha de bois rassemblent 72% de la surface boisée de la commune. A Vigny, deux propriétaires, un d'Auvers-sur-Oise, la veuve Aubry (66) pour 21 ha de bois et un de Pontoise pour quelques centaines de m<sup>2</sup> regroupent 47 % de la surface forestière de la commune.

---

(64) A.C. Montgeroult m.c. 1833 n.c. F°435

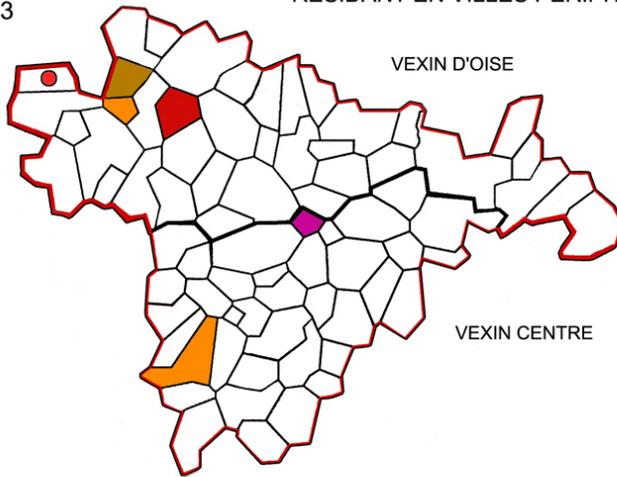
(65) A.C. Villeneuve-les-Sablons m.c. 1934 n.c. F°184/249 et F° 80

(66) A.C. Vigny m.c.1933 n.c. F°13

carte n° 28

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENT EN VILLES PÉRIPHÉRIQUES

1833

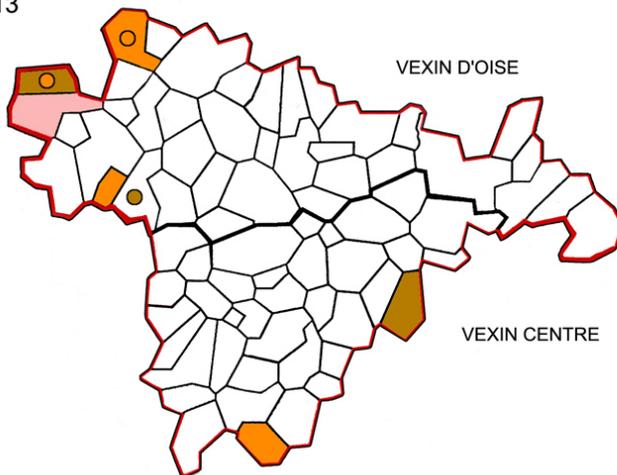


0 km 10

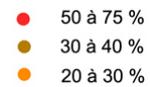
part de bois détenue par  
des propriétaires résidant  
en villes périphériques



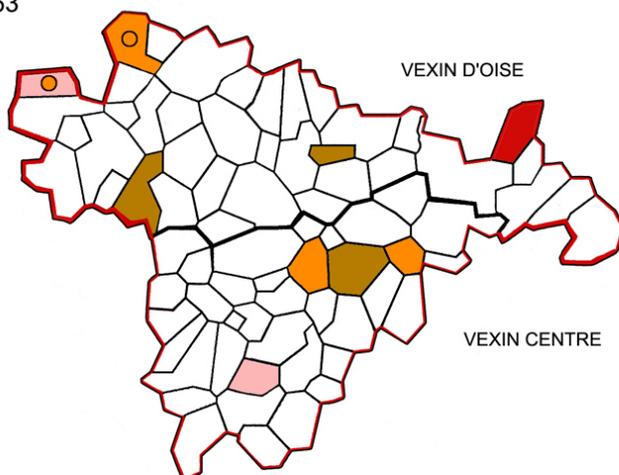
1913



part des propriétaires  
résidant en villes  
périphériques



1963



Les propriétaires de bois résidant dans les villes périphériques ne représentent globalement qu'entre 5,7 et 9% des propriétaires et entre 7,7 et 9,8% de la surface boisée. Il n'est pas surprenant que leur part du nombre de propriétaires forestiers et d'étendue forestière ne soit pas majoritaire dans les communes sauf de rares exceptions. Cette situation s'explique par l'origine de ces habitants des villes périphériques qui possèdent des bois en Vexin. Certains sont issus du milieu urbain membres de professions libérales, chefs d'entreprises, fonctionnaires qui ont fait des placements en terres et bois à la campagne. Mais la grande majorité a quitté le Vexin pour trouver du travail, mieux vivre en ville d'un petit commerce, comme artisan, employé ou ouvrier. Ils ont gardé, quand ils ont pu, quelques parcelles de terres et de bois, que gère la famille ou qu'ils louent. Cela leur permet de garder un lien avec les proches, avec leurs racines rurales. Ils peuvent être ainsi quelques centaines à ne posséder que relativement peu de bois.

b . Une répartition par secteur marquée par la proximité.

- Les propriétaires forestiers qui habitent le Beauvaisis.

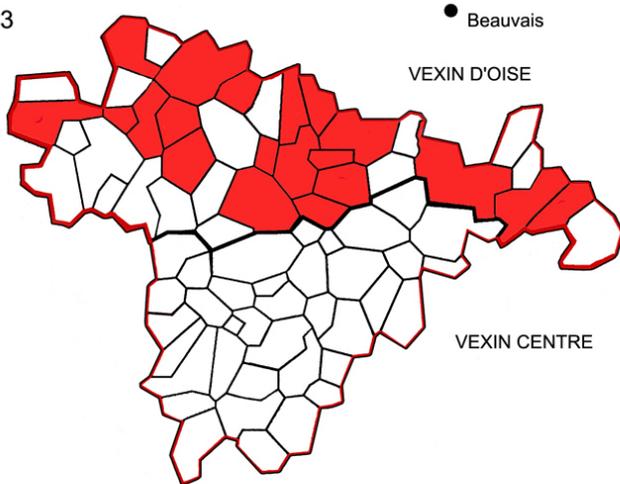
Ils ne sont présents, comme l'indique la carte n° 29 p. 269, que dans un nombre limité de communes situées uniquement dans le nord du Vexin le plus proche de Beauvais, pendant toute la période. Mais cette présence s'atténue.

Ils détiennent des bois dans 20 communes en 1833 et seulement dans 12 en 1913 et en 1963.

carte n° 29

### PROPRIÉTAIRES DE BOIS HABITANT EN BEAUVAISIS

1833



Beauvais

VEXIN D'OISE

VEXIN CENTRE

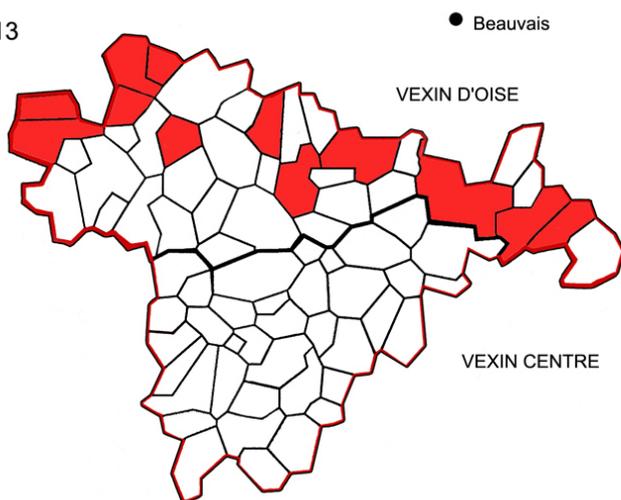
0 km 10



présence par commune  
de propriétaires de bois  
résidant en Beauvaisis



1913

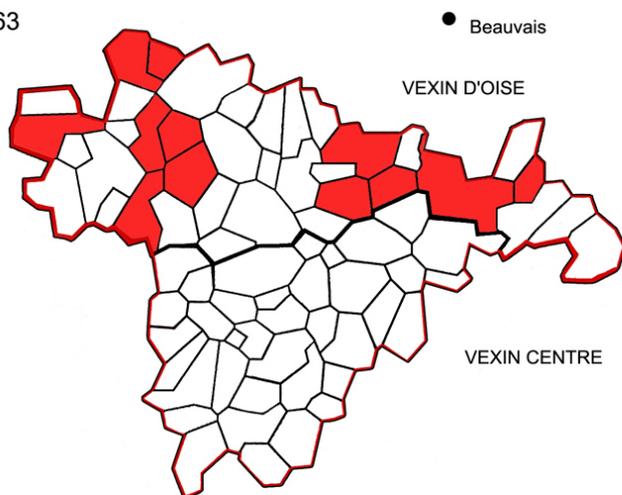


Beauvais

VEXIN D'OISE

VEXIN CENTRE

1963



Beauvais

VEXIN D'OISE

VEXIN CENTRE

- Les propriétaires résidant dans le bassin de l'Oise.

Ils forment le groupe le plus nombreux et le plus fourni en espaces boisés et sont présents dans le plus grand nombre de communes, 41 en 1833, 37 en 1913, 52 en 1963 présentées sur la carte n°30 p. 271 . Au premier tiers du XIXe siècle, elles sont concentrées dans l'est du Vexin qui correspond à la zone d'influence de Pontoise. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle les secteurs de Persan-Beaumont, de Creil, de Méru voient se développer des activités industrielles qui en font des pôles d'attraction qui s'ajoutent à celui de Pontoise. Ces propriétaires se dispersent alors dans tout le Vexin. Au XXe siècle, cette généralisation est confirmée et renforcée.

- Les propriétaires demeurant dans le bassin de l'Epte.

Ils résident principalement Gisors et Magny, sont localisés dans un nombre plus restreint de communes, 35 en 1833, 22 en 1913, 26 en 1963. Elles sont situées préférentiellement à l'ouest du territoire à proximité de Gisors et Magny pour près des deux tiers pendant toute la période comme indiqué sur la carte n°31 p. 272.

- Les propriétaires habitant dans la vallée de la Seine.

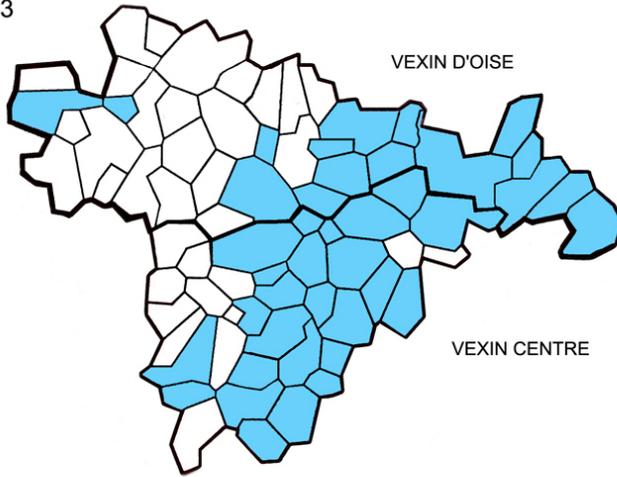
Leur nombre augmente au cours de ces cent trente ans, 15 en 1833, 25 en 1913, 31 en 1963. Dans le premier tiers du XIXe siècle, c'est l'influence modeste des petits pôles régionaux, Mantes, Meulan qui ont hérité de leur passé administratif, judiciaire, fiscal. Là aussi, la proximité joue : 11 communes sur 15 sont localisées dans le sud du Vexin comme le montre la carte n°32 p. 273. Au XXe siècle, le développement des activités industrielles suscite l'essor des petites villes. Leur attractivité sur les pays voisins s'accroît et s'élargit. L'implantation foncière et forestière s'intensifie dans le sud du Vexin et se renforce dans le nord ouest.

carte n° 30

PROPRIÉTAIRES DE BOIS HABITANT LE BASSIN DE L'OISE

N

1833

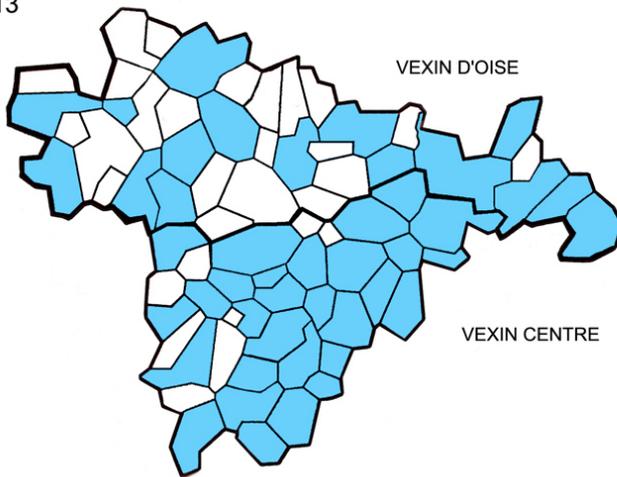


0 km 10

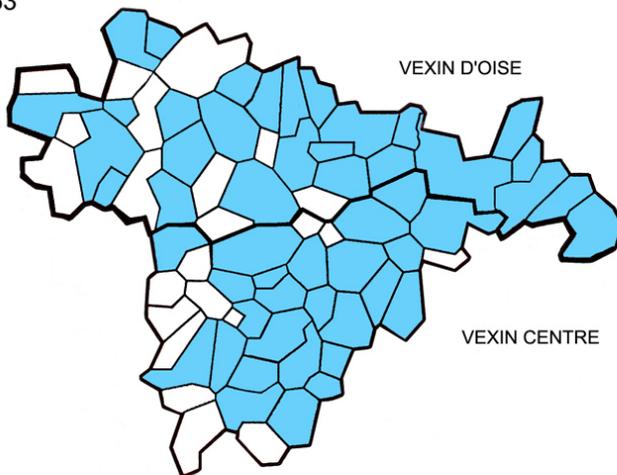
présence par commune  
de propriétaires de bois  
habitant le bassin de l'Oise



1913



1963

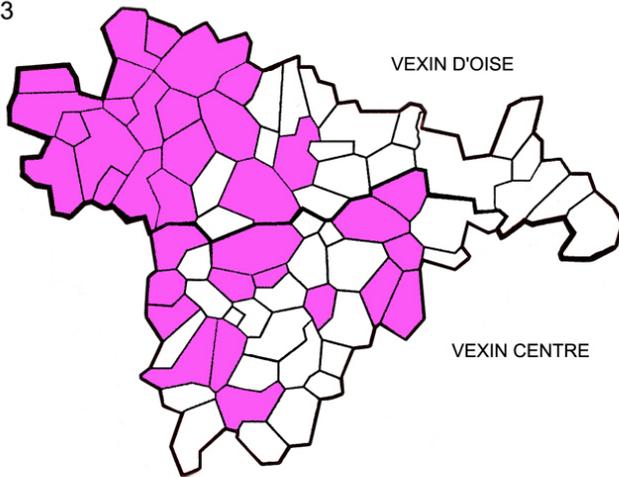


carte n° 31

PROPRIÉTAIRES RÉSIDANTS EN VALLÉE D'EPTE

N

1833

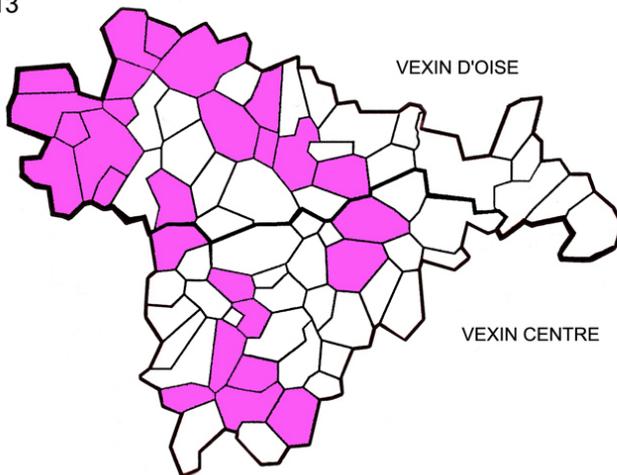


0 km 10

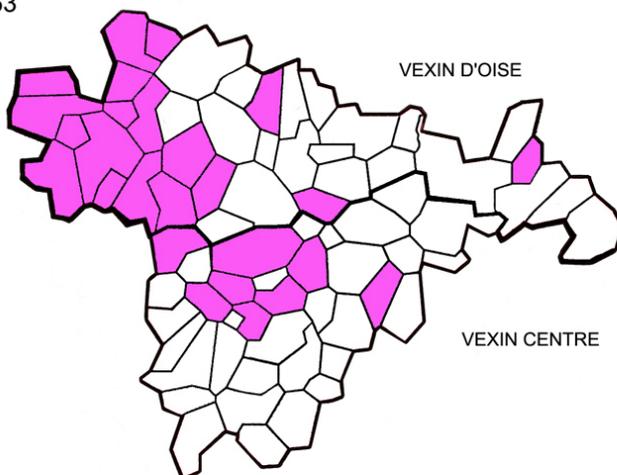
présence par commune  
de propriétaires de bois  
habitant le bassin de l'Epte



1913



1963

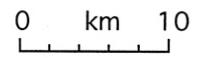
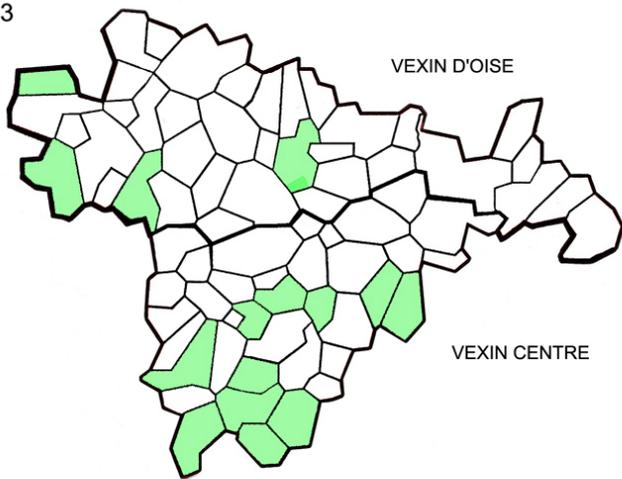


carte n° 32

PROPRIÉTAIRES RÉSIDANTS EN VALLÉE DE LA SEINE

N

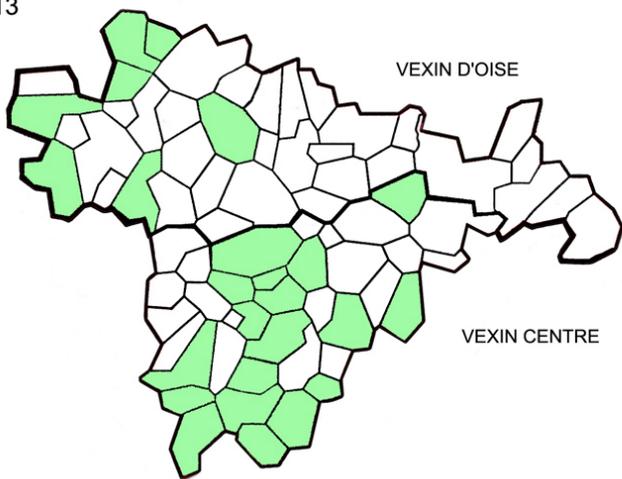
1833



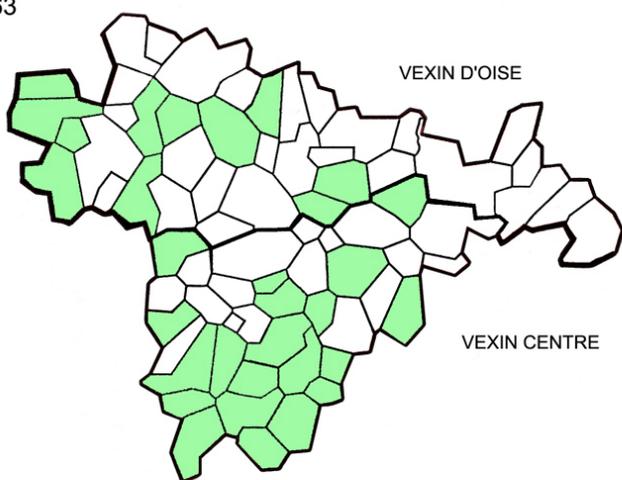
présence par commune  
de propriétaires de bois  
habitant la Vallée de la Seine



1913



1963



## 2. Les propriétaires résidant en région parisienne : une implantation qui se renforce.

Les propriétaires forestiers qui habitent en région parisienne ont des bois dans la plupart des communes, dans 67 en 1833, et 72 en 1913 et 1963. Mais comme l'indique la carte n°33 p. 275. ils ne sont majoritaires en nombre de propriétaires que dans un très petit nombre de communes. En 1833 au Bellay en Vexin où les Hospices de Paris contrôlent la totalité des 23 hectares de bois. En 1913, des propriétaires « parisiens » ne sont majoritaires dans aucune commune. En 1963, ils le sont à Ménouville et à Neuilly-en-Vexin.

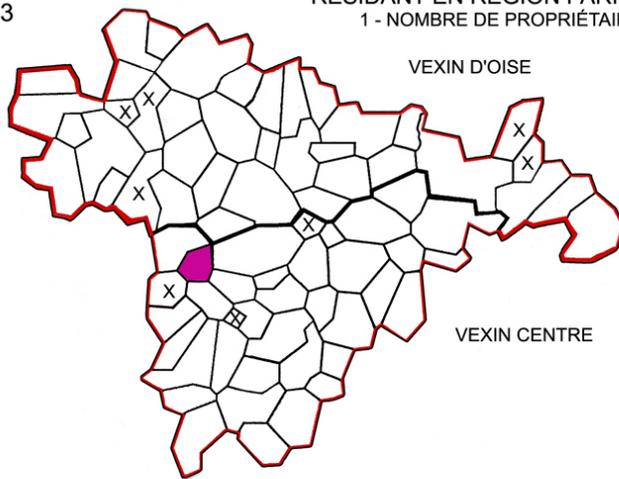
La position des propriétaires « parisiens » est nettement plus assurée au niveau de la propriété forestière possédée, comme le montre la carte n° 34 p. 276 . En 1833, ils détiennent la majorité des bois dans les 14 communes, et sont le premier groupe avec plus de 40% dans cinq autres. En 1913, la majorité des bois est leur propriété dans 16 communes et ils en détiennent plus de 40% dans 7 autres et en 1963, ils possèdent plus de la moitié des bois dans 25 communes et plus de 40% dans 10 autres. Le poids foncier forestier des propriétaires « parisiens », qui s'accroît globalement en Vexin pendant la période contemporaine s'étend dans un plus grand nombre de communes. En 1830, ils sont majoritaires dans un cinquième des communes. Cent trente ans plus tard, ils le sont dans un tiers. Ce renforcement du nombre de communes où ces propriétaires parisiens rassemblent plus de la moitié des bois ne concerne que deux communes avant 1914, mais après cette date leur nombre s'accroît de neuf. Cela correspond au rythme d'accroissement de la superficie boisée de ce groupe de propriétaires. Il est deux fois plus fort entre 1913 et 1963 que pendant les 80 années précédentes.

En 1833, c'est surtout l'existence de grands domaines aristocratiques maintenus dont les propriétaires sont les héritiers des anciens seigneurs, ou de nouveaux acquéreurs, citadins issus du monde des affaires, qui résident tous à Paris ou Versailles et qui assurent la prépondérance des propriétaires parisiens sur les bois. I

carte n° 33

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENT EN RÉGION PARISIENNE 1 - NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES

1833



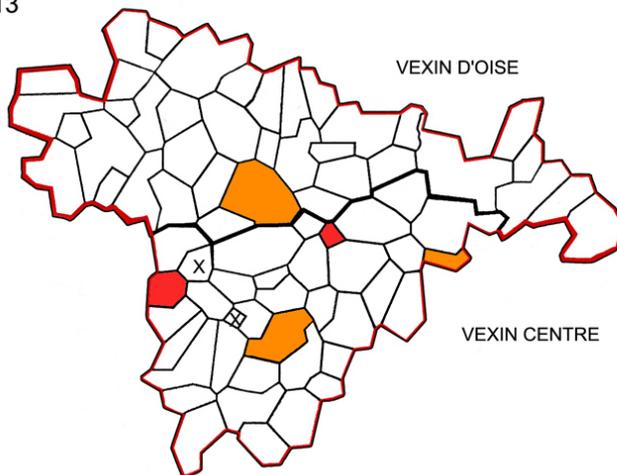
0 km 10



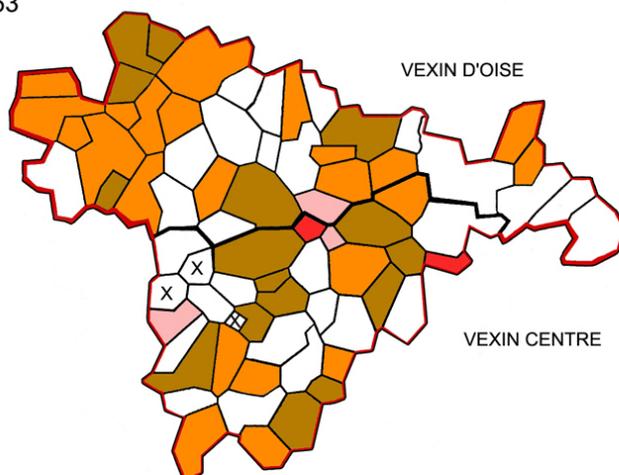
présence par commune  
de propriétaires de bois  
résidant en région parisienne

- 75 à 100 %
- 50 à 75 %
- 40 à 50 %
- 30 à 40 %
- 20 à 30 %
- 20 %
- X absence

1913



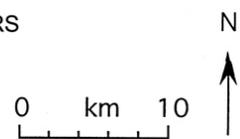
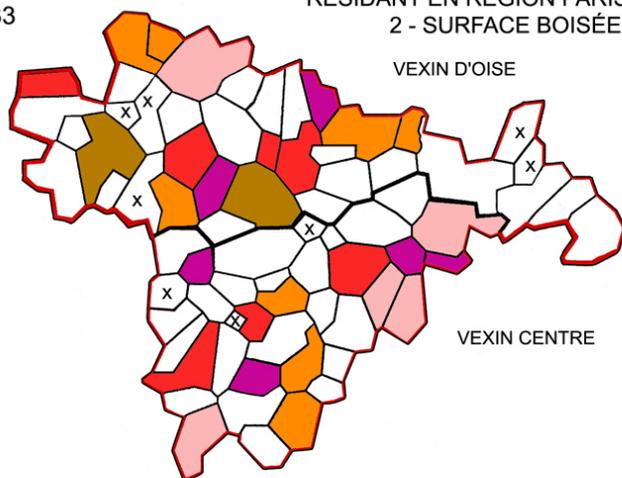
1963



carte n° 34

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉSIDENT EN RÉGION PARISIENNE 2 - SURFACE BOISÉE

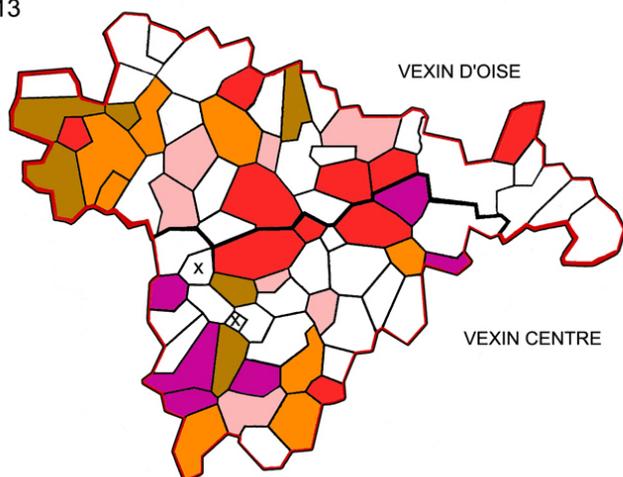
1833



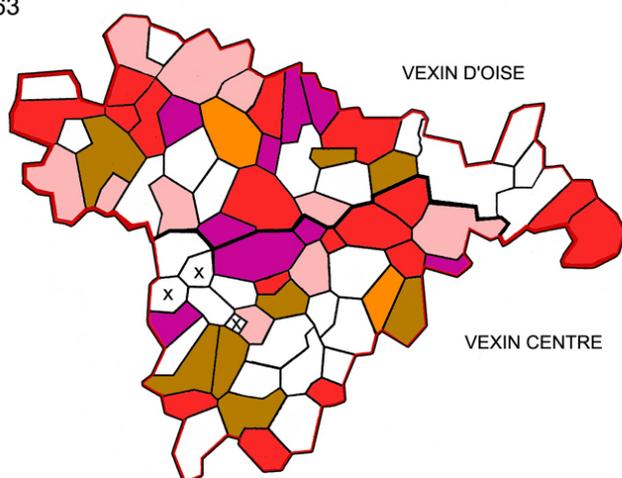
part de surface boisée  
détenue par des propriétaires  
résident en région parisienne,  
par commune

- 75 à 100 %
- 50 à 75 %
- 40 à 50 %
- 30 à 40 %
- 20 à 30 %
- 20 %
- x absence

1913



1963



Le marquis de Béthune à Lavilletterte (67), militaire basé à Paris y détient plus de la moitié des espaces forestiers.. À Avernes, ce sont deux négociants parisiens et un entrepreneur de Versailles qui se partagent plus de la moitié des bois de l'ancienne seigneurie, avec 5 autres propriétaires parisiens, ils totalisent 59% de la superficie boisée.

En 1913, ce rôle des grands propriétaires est souvent décisif pour assurer la prédominance des propriétaires parisiens. À Lavilletterte (68), ce sont les lointains descendants du seigneur d'Ancien Régime, le marquis de Meyronnet et la comtesse Descourtils domiciliés à Paris qui détiennent les deux tiers des bois sur la commune. Sur Avernes, Frémainville, Vigny, Théméricourt, un grand entrepreneur de travaux publics de Paris, Vitali (69) est propriétaire de la majorité des bois. A Chars, 28 propriétaires « parisiens » se répartissent 181 ha de bois, soit les deux tiers du total. Mais la famille de Henri Batardy (70), notaire à Paris qui a racheté le domaine de De Gouy d'Arsy, en compte à elle seule 140 ha. À Hénonville, le banquier parisien Bamberger (71) a acquis 72,6 ha du domaine boisé des Roslin, soit 63% des bois, s'y ajoute 0,5 ha détenu par un instituteur de Paris.

En 1963, les gros propriétaires continuent à tenir la plus grande place dans cette suprématie des propriétaires « parisiens » sur les bois dans 25 communes. Mais ils sont accompagnés par un nombre plus important de petits propriétaires. À Delincourt, deux gros propriétaires, Henri de Mézailles (72), conseiller à la Cour des Comptes et Paul Journée (73), industriel à Bezons détiennent respectivement 18 ha et 43 ha de bois, 14 petits propriétaires se partagent 4 ha de bois. Au total tous ces propriétaires « parisiens » rassemblent 63% de la superficie boisée.

---

(67) A.C. Lavilletterte m.c.1822 n.c. F°55

(68) A.C. Lavilletterte m.c.1914 n.c. F°135.

(69) A.C. Avernes m.c. 1914 n.c. F°439. A.C. Frémainville m.c. 1914 n.c. F°292. A.C. Théméricourt m.c. 1914 n.c. F° 328. A.C.Longuesse m.c. 1914 n.c. F°395. A.C. Vigny m.c. 1914 n.c. F°265.

(70) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F°21. A.C.Chars m.c. 1914 n.c. F°35. A.C. Brignancourt m.c.1914 n.c. F°7

(71) A.C. Hénonville m.c. 1914 n.c. F°9. A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F0 16. A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F°11 A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F011. A.C. Berville m.c.1914 n.c. F°11.

(72) A.C. Delincourt m.c. 1914 n.c. F°57

(73) A.C. Reilly m.c. 1957 n.c. F°3. A.C.Delincourt m.c. 1956 n.c. F°7/255. A.C. Chambors m.c 1937 n.c. F°129. A.C. Lattainville m.c. 1954 n.c. F°64. A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F°238.

À Fay, 10 propriétaires « parisiens » possèdent 69,6 ha de bois soit 57 % du total de la commune. Mais l'essentiel est détenu par deux d'entre eux. Jean Leuret (74) pharmacien à Argenteuil a 32 ha et Auguste Prévost (75) de Paris a 28 ha. Le cas de Condécourt est très représentatif. 28 propriétaires « parisiens » possèdent 69,6 ha de bois soit les deux tiers des bois de la commune. Parmi eux, Alphonse Gérard (76) directeur de société domicilié à Paris détient 60,7 ha, 27 propriétaires se partagent près de 9 ha.

Les propriétaires de bois résidant en région parisienne sont majoritairement des petits propriétaires originaires du Vexin, ou leurs descendants. Ils ne possèdent que peu de surface boisée, ce qui explique que ces propriétaires parisiens soient rarement majoritaires. Dans ce cas, la présence de gros propriétaires parisiens est déterminante. Ce sont eux les principaux responsables de l'accroissement du nombre de communes où les propriétaires parisiens possèdent la majorité des bois.

III. Les propriétaires de bois habitant hors région parisienne et pays limitrophes du Vexin : une présence discrète qui s'étend.

Les propriétaires résidant en France continentale en dehors de la région parisienne, des pays de l'Eure et de l'Oise limitrophes du Vexin ne sont présents en Vexin d'Oise et du Centre en 1833 que dans 24 communes, soit 31%, en 1913 dans 43 et en 1963 dans 51, soit à ces deux dates, bien plus de la moitié. Cette évolution est représentée sur la carte n° 35 p. 279.

Mais rares sont les communes où ce groupe détient plus de la moitié des bois sur la commune, 3 en 1833 : Bouconvillers, Parnes, Vaudancourt. À Délincourt en 1913 De Nainville (77), un propriétaire de Normandie possède 48% de la surface boisée. Ce sont des alliances ou des héritages qui amènent des propriétaires extérieurs en Vexin à y devenir propriétaires de bois. À Bouconvillers : Antoine Durre résidant à

---

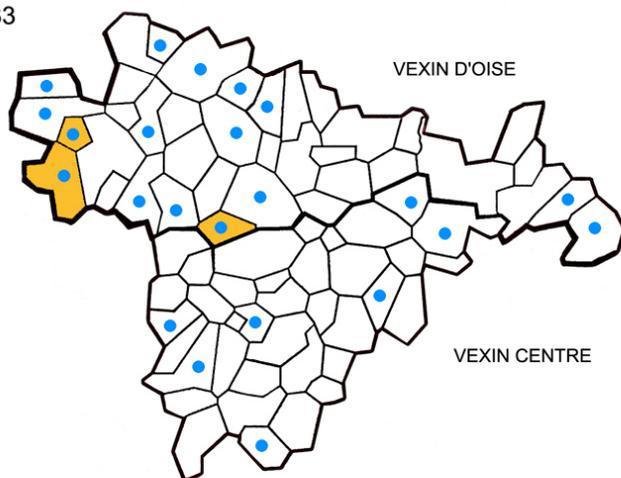
(76) A.C. Condécourt m.c. 1939 n.c. F°167/285

(77) A.C. Delaincourt m.c. 1914 n.c. F° 269.

(78) A.C. Vaudancourt m.c. 1822 n.c. F°203.

carte n° 35 PROPRIÉTAIRES DE BOIS RÉSIDANT EN FRANCE HORS RÉGION PARISIENNE N

1833



0 km 10

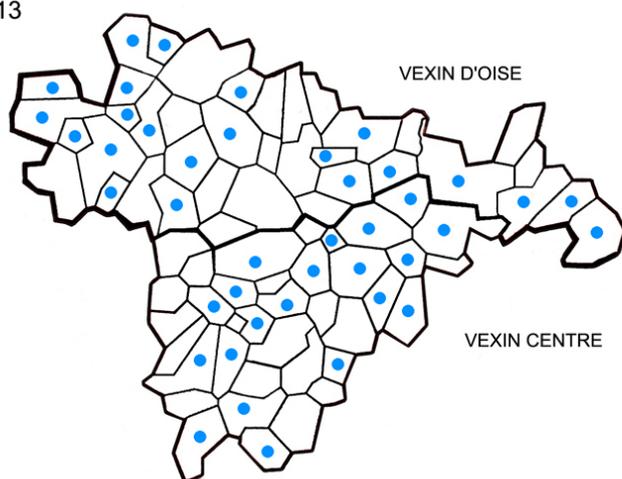


présence par commune  
de propriétaires de bois  
habitant la France continentale  
(hors région parisienne)

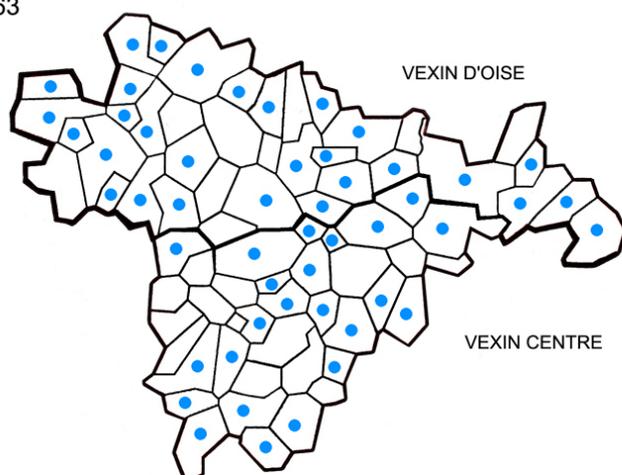


50 à 75 % de la surface  
forestière détenues par  
ces propriétaires dans  
la commune

1913



1963



Tain dans la Drôme a épousé Esther Descourtils fille du châtelain de Bouconvillers. À Vaudancourt, la comtesse d'Houtetot (78) de Rouen a hérité du domaine que possédait madame Aubourg-de-Boury qui le tenait de son père Charles Sébirre Bois l'Abbé, seigneur de Vaudancourt à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au cours de la période, le nombre de communes ou ces propriétaires sont présents fait plus que doubler. Cette tendance accompagne l'évolution des effectifs de ce groupe qui est multiplié par 5 en 130 ans. Cela traduit une accentuation de la mobilité des personnes. La très grande majorité de ceux qui quittent la région vont vers des villes proches ou la région parisienne. Mais certains, pour des raisons de travail comme les fonctionnaires par nécessité de service, ou des questions d'emploi sont obligés d'aller dans des régions plus lointaines. Le maintien des parcelles de terre ou de bois matérialise l'attachement au pays d'origine. Le fort développement du phénomène après 1914 témoigne de l'essor des activités au niveau du tout le territoire national, et d'un appel de main d'œuvre, de compétences qui dépassent les cadres régionaux. Cette propriété forestière détenue par des propriétaires extrarégionaux est un indicateur de l'intégration du Vexin dans l'économie nationale.

La répartition par commune des propriétaires de bois classés selon leur résidence permet de constater une large répartition des propriétaires de bois locaux et proches dans quasiment toutes les communes, des propriétaires des villes périphériques dans plus de 80% de celles-ci, des propriétaires parisiens dans plus de 90%. Les propriétaires des autres régions françaises se situent entre un tiers et deux tiers des communes.

Les propriétaires du Vexin et des pays limitrophes ont plus de la moitié des bois dans une nette majorité des communes, ceux des villes périphériques et de la région parisienne, ensemble, ne possèdent la majorité des bois que dans un cinquième à un tiers des communes. Les propriétaires des autres régions ne sont dans cette position que dans deux communes en 1833.

Au cours de la période, cette part des différents groupes se modifie. Le nombre de communes où les propriétaires locaux et proches sont majoritaires se restreint, peu

---

(78) A.C. Vaudancourt m.c. 1822 n.c. F°203.

avant 1914 passant de 58 à 51 et beaucoup plus après, il chute à 38 en 1963. Parallèlement, le nombre de communes où les propriétaires de bois des villes périphériques et de la région parisienne détiennent plus de la moitié des bois augmente. Stable au XIX<sup>e</sup> siècle, elle passe au XX<sup>e</sup> siècle de 16 à 25.

Ce double mouvement est le reflet des changements qui affectent à l'époque contemporaine le Vexin français pays rural, les vallées qui le bordent, la région parisienne. L'exode rural qui touche la campagne vexinoise alimente en hommes les villes périphériques et la région parisienne qui se peuplent et s'industrialisent. Cela se ressent au niveau des espaces forestiers : la suprématie des ruraux dans les effectifs des propriétaires de bois et la propriété forestière par commune se réduit au cours de la période.

## CONCLUSION

L'étude des propriétaires forestiers du Vexin d'Oise et du centre classés selon leur résidence à l'époque contemporaine montre une mobilité certaine de leur domiciliation en cent trente ans. Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils sont majoritairement des ruraux du Vexin en nombre de propriétaires et en surface boisée. Parmi eux, les propriétaires qui habitent la commune où ils ont des bois sont supérieurs en nombre et en surface à ceux qui résident dans une commune proche. Mais au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires de bois domiciliés en ville, principalement en région parisienne, et dans les villes périphériques du Vexin, s'ils restent minoritaires en nombre, détiennent une superficie forestière supérieure à celle des ruraux.

C'est le reflet, au niveau de la propriété foncière forestière des changements qui ont affecté la population, l'économie, la société des campagnes du Vexin, de son environnement régional, du territoire national de plus en plus ouvert sur le monde. Pendant toute la période, le Vexin rural a connu un exode rural important vers les villes des régions limitrophes et, de plus en plus au XX<sup>e</sup> siècle, vers la région parisienne.

Cette évolution globale retentit sur la répartition dans les communes du Vexin de ces différentes catégories de propriétaires classés selon leur résidence. Les propriétaires vexinois sont présents dans la quasi-totalité des communes, ceux des villes périphériques et de la région parisienne dans plus de 80% d'entre elles, ceux de la France hors région parisienne dans plus des deux tiers.

Au début de la période, et pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété forestière est marquée par la proximité. Plus des trois quarts des propriétaires habitent le Vexin et les villes périphériques et détiennent plus des deux tiers des espaces boisés. Au XX<sup>e</sup> siècle cette part se réduit au profit de la région parisienne. La dispersion de la localisation des propriétaires de bois s'amplifie. En Vexin ils sont plus nombreux à habiter des communes proches et de plus en plus éloignées, dans des villes des vallées périphériques plus nombreuses et dispersées, à Paris, en banlieue parisienne et dans toute agglomération, dans la France hors région parisienne, où ces propriétaires de bois en Vexin résident dans toutes les régions.

Cette augmentation du nombre de propriétaires de bois domiciliés hors du Vexin dans tout le territoire national et même à l'étranger, reflète, au niveau des espaces boisés, l'insertion du Vexin rural dans la vie régionale et nationale.

## Chapitre 6 : La profession des propriétaires de bois en Vexin : Un reflet de l'évolution foncière du monde rural

---

L'examen de la situation professionnelle des propriétaires forestiers permet de mieux définir d'un point de vue socioprofessionnel leur identité, de préciser leur position dans le milieu rural ou urbain auquel ils appartiennent. Ils ne sont pas en effet seulement de simples possesseurs et exploitants d'espaces ruraux boisés. Ils exercent aussi, ou ont exercé une ou des activités professionnelles en rapport ou non avec l'économie rurale et en rapport direct et indirect, ou non, avec les espaces forestiers qu'ils détiennent.

Cette enquête sur la profession des propriétaires de bois doit permettre de vérifier si entre le premier tiers du XIXe siècle les années soixante du XXe siècle, l'évolution de la part des différentes catégories professionnelles de propriétaires forestiers, procède du même mouvement que celle de la résidence des propriétaires de bois. C'est-à-dire observer si la part de ces propriétaires ayant une profession appartenant aux activités du monde rural, et ceux exerçant une profession relevant de l'économie urbaine suit le recul, du point de vue de la résidence, de la place des propriétaires ruraux par rapport à ceux des villes, ou si cette évolution est

plus nuancée.

Cette analyse doit également permettre d'apprécier si les rythmes et l'intensité de ces changements sont du point de vue de la résidence et de la profession, comparables ou présentent des différences entre la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle.

Les problèmes de méthode seront donc d'abord précisés, étant donné l'impossibilité liée aux sources d'obtenir un relevé complet des professions des propriétaires de bois et la nécessité de recourir à un échantillonnage. Puis sera présentée la définition des différents groupes socio-professionnels identifiés et les problèmes que posent les comparaisons dans le temps, compte-tenu des changements intervenus dans la pratique de certaines professions. Sera ensuite abordée l'évolution de la part des différentes catégories socioprofessionnelles, selon que leur place, du point de vue du nombre de propriétaires de bois et de la surface boisée qu'ils détiennent, régresse ou se renforce à l'époque contemporaine en Vexin d'Oise et du centre.

## A. Les professions des propriétaires de bois : des réalités difficiles à appréhender.

Une enquête sur les professions des propriétaires de bois à l'époque contemporaine en Vexin d'Oise et du centre se heurte deux écueils majeurs. D'une part, le caractère lacunaire des sources qui ne permet pas un relevé complet des professions des propriétaires forestiers, d'autre part, la définition des professions qui peut correspondre à des situations diverses et sujettes à variations dans le temps.

### I. Un problème de méthode lié aux sources : le nécessaire recours à l'échantillonnage.

#### 1. Des sources lacunaires pour les professions.

Trois séries de sources d'informations renseignent sur les professions

Le recours à plusieurs types de sources a été nécessaire pour l'identification des professions des propriétaires forestiers. Celle-ci n'a cependant pu être complète.

a . Les matrices cadastrales ont fourni l'essentiel des informations.

Mais l'indication de la profession des propriétaires donnée par les matrices cadastrales est souvent lacunaire, en particulier pour les propriétaires ne résidant pas dans la commune où ils ont des biens fonciers. Cela ne permet pas de distinguer les sans-profession véritables, des propriétaires qui ont bien une profession mais qui n'est pas indiquée. Ensuite, la proportion de la mention des professions varie selon les séries de matrices. Elle est de moins en moins présente de 1821-1830 à 1963 ; Par ailleurs, une grande variabilité dans l'indication des professions apparaît d'une commune à l'autre, aux différentes époques. Enfin, principalement dans les premières matrices du XIX<sup>e</sup> siècle, pour un même propriétaire qui a des bois dans plusieurs communes, la profession peut changer d'une commune à l'autre. Cela peut correspondre à un propriétaire qui pratique la poly-activité, ou signifier un changement professionnel ou encore être révélateur d'un manque de rigueur dans la confection des matrices.

Pour pallier à ces insuffisances de la documentation cadastrale, deux autres sources ont été consultées : les listes nominatives de recensement de population et les listes électorales.

b . Les listes nominatives de recensement de population: un complément partiel.

Les listes nominatives de recensement de population ont pu utilement compléter les données de cadastre. Mais au niveau des professions, qui doivent être mentionnées, ces listes de recensement révèlent d'importantes lacunes, du même ordre que le cadastre. Leur mention est très variable dans un même recensement, d'une commune à l'autre, et entre les différents recensements. Le problème des personnes recensées sans profession est le même que pour le cadastre.

Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle les listes nominatives de recensement de 1831 et 1836 ont pu être consultées pour l'Oise. Pour le canton de Marines inclus dans la Seine et Oise, seules les listes du recensement de 1836 ont pu être utilisées. Pour la période précédant la Première Guerre Mondiale ont été consultées les listes nominatives des recensements de 1901, 1906, 1911. Pour les années qui ont suivi la Se-

conde Guerre Mondiale, les listes nominatives des recensements de 1946, 1954, 1962 ont été examinées.

Dans la mesure où cette documentation comblait de façon insuffisante les lacunes des matrices cadastrales, une troisième source a été compulsée : les listes électorales.

### c . Les listes électorales : un apport limité.

Les listes du système électoral censitaire de la Monarchie de Juillet n'ont apporté aucun élément complémentaire. Au début du XXe siècle, les listes électorales sont établies selon le principe du suffrage universel, et contiennent dans chaque commune les noms de tous les citoyens qui y résident. Mais ce suffrage universel ne l'est que pour les hommes seuls. Elles mentionnent la profession de façon aléatoire, mais peuvent apporter dans quelques cas des compléments utiles. Après la Seconde Guerre Mondiale et la reconnaissance du droit de vote aux femmes, les listes électorales, établies par commune, énumèrent l'ensemble des citoyennes et citoyens inscrits qui y résident ou y sont propriétaires et y acquittent un impôt foncier. Mais tout comme au début du siècle, la mention de la profession est très variable, selon les années et selon les communes : elle est souvent lacunaire pour les électeurs non résidants. Tout dépend de la rigueur observée par les commissions électorales. Comme pour la série des listes de recensement, quelques données supplémentaires ont pu être obtenues sur les professions et les propriétaires de bois.

### 2. Un recours à l'échantillonnage imposé par le caractère lacunaire des sources.

Les informations partielles fournies par les sources ont imposé un échantillonnage obligé.

Ces sources ne fournissent que des renseignements incomplets sur les professions. Elles ne permettent pas une étude exhaustive et impliquent une étude par échantillonnage obligé. Celui-ci est également contraint par le cadre de cette enquête.

L'examen des listes nominatives de recensement et des listes électorales a été effectué seulement comme pour les matrices cadastrales, dans les 75 communes du Vexin d'Oise et du Centre. Il était en effet impossible d'envisager obtenir dans le cadre de la présente recherche, la profession de tous les propriétaires de bois, domi-

ciliés en dehors de l'aire d'étude.

Les propriétaires forestiers ont été considérés en fonction de leur résidence, afin d'éviter le problème des comptages multiples, et du point de vue des espaces forestiers qu'ils possédaient dans toutes les communes de l'aire d'étude. Lorsque la mention de la profession varie d'une commune à une autre, parti a été pris de ne retenir que celle mentionnée dans la commune de résidence, là où sa situation était la mieux connue. Quand il réside hors aire d'étude, la profession mentionnée dans la commune où il a le plus de biens fonciers a été retenue ; c'est là qu'il a sans doute le plus de chance d'être mieux connu également. Mais ces différences peuvent peut-être aussi refléter des changements réels de situation.

Pour les propriétaires qui au XIXe siècle se livrent à la polyactivité et déclarent deux professions, par exemple manouvrier et vigneron, ou cultivateur et forgeron, n'a été retenue que la profession la plus spécialisée. En effet tous les corps de métiers du peuple des campagnes vivaient en partie du travail complémentaire de parcelles de terre.

### 3. La valeur de l'échantillonnage des professions des propriétaires de bois

Une représentation significative mais changeante selon les périodes.

Le matériel documentaire fourni par les sources a permis d'identifier en 1833 : 4 153 propriétaires de bois à professions connues, 3083 en 1913 et 1841 en 1963, soit respectivement pour ces dates, 70%, 60% et 40% du total des propriétaires forestiers. Ces propriétaires de bois à professions identifiées détenaient en 1833 : 6 351 ha de bois soit 81% de la surface forestière globale, 6572 ha de bois en 1913 qui représentent 81% du total des bois et 7078 ha en 1963 ce qui équivaut à 75% du total des boisements. Pour les communes, le nombre de propriétaires de bois qui ont une profession mentionnée dépasse 50% du total des propriétaires dans la totalité des communes sauf cinq en 1833 et trois en 1913, où il se situe à plus de 30 %. En 1963, les taux sont nettement moins satisfaisants. Les professions des propriétaires de bois de plus de la moitié des propriétaires n'ont pu être relevées que dans 42 communes sur 74. Sur les 32 communes où la mention de la profession ne concerne pas la moitié des propriétaires, dans 7 cas ce taux est compris entre un tiers et un quart seulement des propriétaires de bois.

Cet échantillonnage imposé par le caractère lacunaire des sources fournit cependant

des données assez représentatives des professions des propriétaires forestiers : elles concernent 70% d'entre eux en 1833, 60% en 1913 et 40 % en 1963. Ce sont des taux importants. Et s'ils baissent au XXe siècle, la part de surface boisée détenue par ces propriétaires à la profession connue reste constamment supérieure aux trois quarts du total. Le poids foncier de ces propriétaires est très largement majoritaire. Cette représentativité assurée est confortée par la répartition par commune des propriétaires de bois dont la profession est connue. A toutes les dates retenues, cette proportion dépasse la moitié du nombre des propriétaires forestiers dans presque la totalité des communes en 1833 et 1913, et dans plus de la moitié en 1963. Cela indique que ces échantillons sont très largement répartis dans l'ensemble du territoire.

Cependant, les différences de valeur de ces diverses proportions sont suffisamment marquées aux dates considérées. Elles doivent toujours être prises en compte quand l'évaluation des diverses catégories socio-professionnelles est envisagée au cours de la période contemporaine. Les comparaisons doivent être effectuées avec précaution, en ayant conscience que les analyses ne peuvent révéler qu'une tendance, et non pas un reflet précis des évolutions réelles et complètes. La complexité de l'analyse se vérifie au niveau des catégories professionnelles.

## II. Les catégories socio- professionnelles : des réalités complexes qui évoluent.

Dix-huit catégories professionnelles ont été identifiées. Elles comprennent treize groupes de professions exercées par des personnes physiques et cinq groupes correspondant à des situations de personnes morales : sociétés, associations, hôpitaux, collectivités, Etat. La définition de ces catégories, en apparence simple, soulève plusieurs questions.

### 1. Les problèmes généraux posés par l'établissement des catégories.

a. La définition des différentes catégories de cette étude n'est ni calquée, ni adaptée à partir des enquêtes démographiques classiques. Elle est le résultat des données fournies par les trois types de sources utilisées, cadastre, listes nominatives de recensement, listes électorales. Elles ont été regroupées en catégories d'activités.

b. Les modalités de réalisation de ces enquêtes alimentent une part de subjectivité et d'imprécision. Une part de liberté est laissée aux déclarants par les enquêteurs, qui peuvent éventuellement conseiller ou corriger le déclarant à propos des prénoms ou de la profession. En effet pour une même personne ces deux termes peuvent varier, d'une enquête à l'autre dans la même commune ou au cadastre d'une commune à l'autre.

c. Le contenu d'une catégorie peut recouvrir des situations sociales très diverses. Ainsi les agriculteurs peuvent posséder de quelques hectares à des centaines d'hectares et évoluer pendant la période tout comme les gros propriétaires fonciers qui peuvent être très divers.

Certaines catégories, particulièrement les personnes morales rassemblent des sous-groupes à finalités, à moyens, à emprise territoriale bien différents comme les sociétés, les collectivités.

## 2. Les catégories socioprofessionnelles définies .

Quatorze catégories socioprofessionnelles ont pu être déterminées à partir des informations fournies par les sources. La plupart correspondent à des professions exercées par des personnes physiques. Une seule regroupe des personnes sans profession déclarée. Quelques unes représentent des personnes morales.

### a. Les personnes physiques: les actifs

#### 1. Les gros propriétaires fonciers.

Ils correspondent aux gros propriétaires pour lesquels aucune mention des professions n'est indiquée, si ce n'est celle, peu précise de « propriétaire ».

Ils sont donc supposés vivre, ou du moins tirer la plus grande part de leurs revenus de leurs biens fonciers dont les espaces forestiers. Au XIXe siècle, ce sont surtout des membres de l'aristocratie liés aux milieux politiques et de plus en plus au XXe siècle des dirigeants du monde des affaires.

#### 2. Les agriculteurs.

Ce sont des actifs qui tirent leurs revenus des terres qu'ils exploitent en faire-valoir direct ou en fermage. Le terme peut recouvrir des réalités diverses. Se côtoient dans

ce groupe de petits cultivateurs ayant quelques hectares de terre, les laboureurs sous l'Ancien Régime et des agriculteurs possédant plusieurs dizaines ou centaines d'hectares, ceux qui étaient dénommés « fermiers laboureurs » en Vexin français avant 1789. La base du groupe interfère parfois avec celle des manouvriers, certains en 1830 étaient nommés cultivateur dans une commune et manouvrier dans une autre. De même en 1913 et 1963, sont classés cultivateur de petits propriétaires qui auraient figuré en 1830 parmi les manouvriers.

Vers 1830, « cultivateur » est un des termes qui définit des actifs vivant de poly-activité. Dans ce cas, la seconde profession a été retenue, dans la mesure où, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en Vexin, les membres du petit peuple des campagnes qui exerçait une activité dans l'artisanat ou le commerce, avait besoin pour subsister de travailler quelques parcelles de terre. Les deux professions n'étaient pas toujours indiquées ensemble, d'une commune à l'autre, le cas échéant. Cette situation de double activité concerne un nombre assez limité de propriétaires. Les éleveurs de bétail, les vigneron, les cressiculteurs, les maraichers ont été comme il se doit, inclus dans ce groupe.

### 3. Les manouvriers et les journaliers.

Les deux termes sont souvent considérés comme synonymes dans les rôles de taille au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les matrices cadastrales et les listes nominatives de recensement sous la Monarchie de Juillet. Il y avait cependant une distinction entre les deux, le manouvrier était un paysan sans attelage mais possédait des champs dont il tirait une partie de ses ressources, qu'il complétait en travaillant chez des laboureurs, ou en exerçant une activité complémentaire. Le journalier ne détenait dans le meilleur des cas que sa maison et son jardin et devait pour gagner sa vie, aller travailler à la journée chez qui avait besoin de ses services. Au XX<sup>e</sup> siècle, les manouvriers ainsi définis sont inclus dans les diverses enquêtes au sein du groupe des cultivateurs.

### 4. Les ouvriers et employés agricoles.

Ces catégories comprennent les travailleurs employés dans les exploitations d'une certaine importance : charretiers, vachers et bergers, des employés de ferme. Au XX<sup>e</sup> siècle sont apparus les conducteurs de tracteurs ou tractoristes.

Y ont été inclus les bucherons et les jardiniers.

## 5. Les commerçants.

Les commerçants regroupent tous ceux qui vivent d'un commerce à la campagne, bouchers, charcutiers, épiciers, marchands de vin ou cafetiers, merciers, et à partir du XXe siècle des commerçants des villes dont l'origine familiale se situe généralement en Vexin où ils y détiennent quelques parcelles de bois.

## 6. Les artisans.

La plupart des artisans exercent des métiers en rapport avec les activités du monde rural. Ce sont les métiers qui travaillent surtout avec l'agriculture, les maréchaux, les charretiers, les tonneliers et cercliers ; ceux qui interviennent dans le domaine de la construction, les maçons, les couvreurs, les charpentiers, menuisiers ; ceux qui participent directement à la vie des gens, les boulangers, les tailleurs, les sabotiers. Ont été intégrés à ce groupe des artisans à domicile : les couturières, les tabletiers, et boutonnières nombreux dans la région de Méru à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Un certain nombre d'entre eux résident et travaillent en ville.

## 7. Les employés.

Les employés sont surtout au XIXe siècle des employés de commerce et des gens de maisons. Le groupe évolue au XXe siècle avec l'apport d'employés de banque, d'industrie, ou du grand commerce, activités liées au milieu urbain.

## 8. Les ouvriers non agricoles.

Ces travailleurs sont essentiellement au XIXe siècle des ouvriers travaillant chez les artisans locaux. Mais au XXe siècle ce sont davantage des ouvriers travaillant dans des villes périphériques du Vexin et de la région parisienne.

## 9. Les fonctionnaires.

Ce sont des actifs travaillant dans les différents corps de l'appareil d'Etat et dans les collectivités. Ils présentent une grande diversité de situation professionnelle. Ils regroupent de hauts fonctionnaires tels des conseillers de Préfecture, des officiers militaires, des juges, des directeurs des impôts, mais aussi dans d'autres catégories comme des instituteurs, des agents de police, des gardes champêtres.

#### 10. Les professions libérales.

Ces catégories rassemblent surtout en début de période des médecins, des vétérinaires, des notaires, des hommes de loi du monde rural essentiellement. Mais ensuite, des membres de ces professions sont venus des villes comme des avocats, des architectes, qui ont des biens fonciers d'étendue variable.

#### 11. Les ingénieurs, techniciens et cadres

Cet ensemble regroupe toutes ces catégories ayant une technicité spécifique. En général, ils travaillent dans l'industrie, le commerce ou la banque à des postes élevés. Ils sont issus en général du monde urbain.

#### 12. Le groupe des industriels, banquiers et négociants

Ce groupe correspond au monde de l'économie moderne. Au XIX<sup>e</sup> siècle les industriels sont surtout des chefs d'entreprises manufacturières du Vexin ou des villes périphériques, de gros commerçant. Mais au XX<sup>e</sup> siècle, ce sont davantage des dirigeants d'entreprises situées en région parisienne.

#### b. Les personnes physiques : les sans professions:

#### 13. Les rentiers et les retraités.

Ils ne sont pas des actifs. Les retraités ont eu une activité passée. Ce peut être aussi la situation de certains rentiers au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui vivaient à la fin de leurs jours, des économies réalisées au cours de leur vie active. Un certain nombre de détenteurs de biens sont définis au cadastre comme propriétaires, formule vague qui dissimule parfois un manque de renseignements. Ils sont peu nombreux et ont été inclus dans ce groupe, sauf les anciens cultivateurs âgés classés « propriétaires » qui vivent sur l'exploitation, à la vie de laquelle ils participent. Ces derniers ont été classés parmi les agriculteurs.

#### c. Les personnes morales :

#### 14. Les sociétés privées.

Elles n'apparaissent qu'au XX<sup>e</sup> siècle et recouvrent des réalités multiples. Cette catégorie contient plusieurs sous-groupes.

- Les sociétés à but lucratif. Ce sont les sociétés foncières et immobilières qui sont surtout des moyens habiles de gestion de patrimoine foncier vis-à-vis de l'impôt. Procédant aussi en partie de cet objectif, des sociétés industrielles sont devenues directement propriétaires de biens fonciers. La terre et les bois sont alors considérés comme un placement financier.

#### 15. Les associations à but non lucratif.

Ce sont des associations de bienfaisance, à caractère humanitaire poursuivant des buts éducatifs, sociaux, de santé. Elles ont acquis en Vexin des domaines en partie boisés permettant de mettre en oeuvre concrètement leurs objectifs humanistes.

Les organismes publics.

Ils comprennent trois séries d'institutions.

#### 16. Les hôpitaux publics .

Ce sont des établissements de santé du Vexin, des villes voisines ou de Paris. L'Hôtel Dieu de Paris, devenu Assistance Publique, avait reçu de l'Ancien Régime des terres en Vexin, qui devaient fournir des recettes à l'institution. Les hôpitaux régionaux possédant des terres provenant de legs ou de ventes pour payer les soins. Un cas particulier est celui de l'Hospice de Marines et de ses biens, qui est un legs d'un riche cultivateur de Commeny à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Jean-Baptiste Cartry.

#### 17. Les collectivités territoriales.

Ce sont des communes qui ont conservé d'anciens communaux ou ont reçu des legs de parcelles, ainsi que le département de Seine et Oise qui avait racheté les biens fonciers des anciens chemins de fer de grande banlieue.

## 18. L'Etat.

Sous cette rubrique, au milieu du XXe siècle se retrouvent d'une part les biens de sociétés nationales comme la SNCF ou EDF, qui possèdent quelques biens forestiers, et d'autre part, les parcelles forestières dont les propriétaires n'ont pu être retrouvés par les services du cadastre.

La position de ces différentes catégories évolue au cours de la période contemporaine comme l'exprime le tableau n° 13 page 295.

TABLEAU n° 13

## PROFESSIONS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS - VEXIN D'OISE ET DU CENTRE

Catégorie	1833				1913				1963									
	Surface (ha)	%	propr.	%	Surface (ha)	%	propr.	%	Surface (ha)	%	propr.	%	Surface (ha)	%	propr.	%		
Gros propriétaires fonciers cultivateurs	4223,0	66,6	59	1,4	2363	16,2	39,0	30	1,0	3325	18,9	2200,0	31,1	35	1,9	1640	13,1	
Journaliers manouvriers employés agricoles commerçants	651,1	10,3	1198	28,7	4692	32,2	1699,0	25,3	893	28,8	5248	1324,0	18,7	587	31,2	4853	38,8	
artisans	138,8	2,2	771	18,5	1899	13,1	56,5	0,8	231	7,4	754	2,2	0,0	37	2,0	35	0,3	
employés non agricoles ouvriers	39,2	0,6	221	5,3	416	2,9	31,7	0,5	155	5,0	424	19,5	0,3	63	3,4	125	1,0	
commerçants	156,0	2,5	372	8,9	1065	7,3	165,0	2,5	402	13,0	1639	104,0	1,5	158	8,4	621	5,0	
artisans	262,0	4,1	980	23,5	2578	17,7	254,4	3,8	565	18,2	2031	194,0	2,7	302	16,1	1188	9,5	
employés non agricoles ouvriers	17,4	0,3	96	2,3	226	1,6	27,4	0,4	140	4,5	384	32,9	0,5	118	6,3	273	2,2	
ouvriers	3,9	0,1	28	0,7	58	0,4	28,2	0,4	84	2,7	234	17,8	0,3	83	4,4	203	1,6	
fonctionnaires	102,0	1,6	75	1,8	288	2,0	78,0	1,2	180	5,8	591	154,2	2,2	120	6,4	659	5,3	
professions libérales	95,0	1,5	46	1,1	222	1,5	282,0	4,2	41	1,3	531	227,0	3,2	84	4,5	664	5,3	
ingénieurs cadres-techniciens	26,8	0,4	34	0,8	118	0,8	115,9	1,7	36	1,2	168	180,0	2,5	68	3,6	354	2,8	
industriels négociants	424,8	6,7	20	0,5	164	1,1	1078,0	16,1	62	2,0	1031	1085,0	15,3	68	3,6	921	7,4	
retraités rentiers propriétaires sociétés	145,0	2,3	246	5,9	398	2,7	140,0	2,1	235	7,6	1018	62,0	0,9	29	1,5	118	0,9	
sociétés		0,0	0	0,0	0	0,0	0,5	0,0	2	0,1	17	1266,4	17,9	56	3,0	530	4,2	
associations	5,5	0,1	8	0,2	22	0,2	43,0	0,6	2	0,1	42	31,0	0,4	2	0,1	27	0,2	
hopitaux	44,4	0,7	8	0,2	25	0,2	24,0	0,4	3	0,1	5	27,0	0,4	3	0,2	18	0,1	
collectivités	1,8	0,0	8	0,2	16	0,1	65,7	1,0	43	1,4	165	124,0	1,8	62	3,3	224	1,8	
Etat	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0	22,0	0,3	4	0,2	42	0,3	
TOTAL	6336,7	100,0	4170	100	14550	100	6706,3	100,0	3104	100	17607	100	7073,0	100	1879	100	12495	100
% TOTAL GLOBAL	82%		70%				82%		61%			75%		40%				

## B. L'évolution de la répartition des espaces forestiers selon la profession de leurs propriétaires : des évolutions contrastées au cours de la période contemporaine.

La place que tiennent ces différentes catégories socio-professionnelles dans la possession des espaces forestiers du Vexin d'Oise et du Centre à l'époque contemporaine connaît des évolutions contrastées selon les groupes. Ces évolutions sont le reflet, au niveau des bois, des changements qui affectent le Vexin rural entre les années trente du XIXe siècle et les années soixante du XXe siècle. Certaines catégories renforcent leurs poids dans le domaine forestier, tandis que d'autres régressent.

### I. Les catégories dont l'emprise sur les espaces forestiers se réduit : des évolutions contrastées.

#### 1. Les catégories dont le recul est fort en nombre de propriétaires et en surface boisée

##### a. Les gros propriétaires fonciers: ils régressent entre 1833 et 1963.

Ils sont peu nombreux. Dans l'échantillonnage leur nombre baisse de 59 à 35 et la surface boisée qu'ils contrôlent régresse de 4223 ha à 2200 ha. C'est un recul important. Au début des années trente du XIXe siècle, ce sont surtout des descendants de l'aristocratie de l'Ancien Régime, directs ou indirects. Leur recul se produit principalement dans la seconde moitié du XIXe siècle pour la surface boisée possédée qui n'est plus que de 2 617 ha en 1913, tandis que leur nombre se réduit à 30. Cela correspond à la situation de ces grandes propriétés, divisées en partie dans le cadre des successions, en partie vendues. En effet, la situation matérielle des grands propriétaires héritiers de l'aristocratie d'Ancien Régime s'est dégradée, même s'ils ont

une source de revenu annexe, avec par exemple un poste dans l'appareil d'Etat, leurs revenus fonciers ne peuvent plus leur permettre d'entretenir ou de conserver leur domaine.

Leur répartition territoriale suit logiquement la diminution de leur nombre et celle de la surface de leur bois. Ils possèdent des boisements dans 62 communes en 1833, ce nombre se réduit à 47 en 1913 pour n'être plus que 33 en 1963.

Les exemples ci-dessous illustrent aux différents moments l'importance de ces propriétaires.

En 1833, Antoine Dupille (1), est alors propriétaire du domaine de Bertichères à Chaumont qui comprend 132 ha de bois. C'est un descendant d'André Jacques Dupille, un des anciens seigneurs de Chaumont. En 1913, il y a encore plusieurs « gros propriétaires », descendants de l'aristocratie, comme la marquise de Meyronnet (2), qui est propriétaire du domaine de Lavilletterte. Elle descend du marquis De Béthune, héritier par alliance de Lemoyne de Bellisle seigneur de Lavilletterte au XVIIIe siècle. Le domaine a été agrandi et compte 187 ha de bois. Et en 1963 la comtesse Anne de Bourbon-Ostrorog (3), est détentrice sur Arronville et les communes voisines de 159 ha de bois. Le grand domaine qui était la propriété du baron De Beurnonville au début du XIXe siècle a été en grande partie reconstitué.

Au cours de ces 130 ans, ces « gros propriétaires », d'espaces forestiers, selon l'échantillonnage régressent de façon sensible en nombre et en surface boisée, ce qui ne correspond pas à l'évolution globale des grands propriétaires dont le nombre reste quasiment stable et qui progressent en surface.

Cette différence réside sans doute dans l'évolution qu'a connue cette grosse propriété à l'époque contemporaine. Une partie d'entre elle est passée aux mains des

---

(1) A.C. Chaumont m.c. 1822 n.c. F° 95.

(2) A.C. Lavilletterte m.c. 1914 n.c. F° 135.

(3) A.C. Arronville m.c. 1939 n.c. F° 45-279. A.C. Theuville m.c. 1939 n.c. F° 76-119. A.C. Menouville m.c. 195/ n.c. F° 16

entrepreneurs de l'économie moderne, et est classée dans l'échantillonnage dans les catégories qui leur correspondent. Ceci confirme la nécessité d'utiliser avec précaution les données de l'échantillonnage.

b. Les journaliers – manouvriers : une baisse importante du nombre de propriétaires de bois et de la surface boisée au XIX<sup>e</sup> siècle, et leur effondrement au XX<sup>e</sup> siècle.

Le groupe des journaliers-manouvriers est celui qui connaît, pendant cette période, le plus fort recul en nombre de propriétaires de bois, avec 735 en moins et la plus forte baisse de surface boisée qui chute de 135 ha. Cela représente une quasi disparition. Cette diminution est continue sur la période, mais elle se produit principalement au XIX<sup>e</sup> siècle. De 1833 à 1913 le nombre de journaliers-manouvriers possédant des bois passe de 771 à 231 et la surface de leurs bois de 138,8 ha à 56,5 ha, soit une perte de 80 ha. Cette tendance se poursuit au XX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires se réduisent de 231 à 37 tandis que les bois régressent de 56,5 ha à 2,3 ha soit 54,5 ha de moins. Le rythme se ralentit pour les propriétaires, mais reste le même pour les surfaces de bois.

En 1833, ils sont signalés dans la plupart des communes - 67 sur 74, mais ils ne se trouvent plus que 43 en 1913 et 31 en 1963.

Ce sont, pendant toute la période, de très petits propriétaires ayant une ou plusieurs parcelles totalisant quelques centaines de mètres carrés ou quelques milliers de mètres carrés de bois. Ainsi, en 1838, Athanase Warangot (4), ne possède à Belle-Eglise qu'une parcelle boisée de 345 m<sup>2</sup>. En 1913, Clément Hausch (5), à Sagy détient 2050 m<sup>2</sup> de bois en 3 parcelles. En 1963, à Santeuil Jean-Baptiste Lacoiffe (6), a une parcelle de bois de 305 m<sup>2</sup>.

Cette évolution du groupe des manouvriers-journaliers aboutit à leur quasi disparition en tant que propriétaire de bois en cent trente ans. C'est le reflet de l'évolution de cette catégorie dans la société rural du Vexin. Journaliers et manouvriers constituent dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le gros des effectifs du petit peuple des campagnes. Mais ce sont eux qui possèdent le moins, qui vivent le plus difficilement les

---

(4) A.C. Belle-Eglise m.c. 1838 n.c. F° 369.

(5) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 386.

(6) A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F° 86.

premiers à subir les difficultés venues des crises et des changements que connaît l'agriculture avec la mécanisation, le développement de l'élevage. Ce sont les premiers attirés par la ville et par un espoir de mieux vivre. Ce nouveau départ entraîne de frais, et s'ils ont quelques parcelles de terre, ce sont celles qui sont boisées qu'ils cèdent en premier lieu, gardant parfois les autres pour les louer. Cette quasi-disparition des manœuvriers-journaliers comme propriétaires de bois est révélateur d'un profond mouvement qui affecte la société rurale du Vexin en un peu plus d'un siècle.

2. Les catégories qui subissent une baisse forte des effectifs mais modérée de la surface boisée.

a. Les ouvriers-employés agricoles : une baisse moindre mais continue de 1830 à 1963

L'ensemble des ouvriers employés agricoles connaît lui aussi une diminution de ses effectifs avec un recul de 160 propriétaires de bois soit plus des deux tiers en moins, et une régression de la surface boisée détenue, qui se réduit de 20 ha. Cette évolution est continue sur toute la période et tend à s'accroître au XX<sup>e</sup> siècle. Leur nombre s'abaisse de 66 au XIX<sup>e</sup> siècle, et de 92 au XX<sup>e</sup> siècle. L'étendue boisée qu'ils détiennent régresse de 7,5 ha avant 1913 et de 12 ha après cette date.

Compte tenu de la différence de durée, il y a bien accélération du phénomène au XX<sup>e</sup> siècle.

En 1833, ils ont été identifiés dans 57 communes, mais seulement dans 49 en 1913 et dans 20 en 1963.

Ce sont eux aussi de très petits propriétaires qui ne possèdent que quelques centaines ou quelques milliers de mètres carrés de bois en quelques parcelles. Ainsi, en 1833, Pierre Guillon (7), charretier à Commeny a six parcelles de bois qui rassemblent 1990 m<sup>2</sup> de bois. Les situations sont de même ordre en 1913, Henri Fromont (8), bouvier, possède une parcelle de bois de 310 m<sup>2</sup> au Perchay. En 1963, André Lambert(9), ouvrier agricole à Arronville n'y détient qu'une parcelle boisée de 845 m<sup>2</sup>.

---

(7) A.C. Commeny m.c. 1833 n.c. F° 131.

(8) A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 123.

(9) A.C. Arronville m.c. 1939 n.c. F° 162.

Comme les manouvriers-journaliers, les ouvriers-employés agricoles régressent en nombre et en surface boisée détenue, mais dans une moindre proportion. Leur place à l'origine et pendant le XIX<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus réduite, mais ils les dépassent au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont des salariés, employés des exploitations agricoles importantes. Ce sont surtout des charretiers et des bergers. Ceux-ci subissent les effets des changements qui affectent l'agriculture, par la mécanisation, le déclin de l'élevage ovin et la progression de celui des bovins, en partie pour la viande. Certes, l'agriculture a besoin de moins de main d'œuvre, mais les tractoristes ont remplacé par partie les charretiers et les vachers partiellement les bergers, ce qui explique jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le maintien affaibli certes de ce groupe de travailleurs agricoles dont certains possèdent des parcelles de bois.

b. Les commerçants : un renforcement au XIX<sup>e</sup> siècle suivi d'une forte baisse au XX<sup>e</sup> siècle.

Les commerçants connaissent entre 1833 et 1963 une diminution de leurs effectifs de 214 et une baisse de la surface boisée de 52 ha. Mais cette évolution n'est pas continue. Au XIX<sup>e</sup> siècle, leur nombre est stable, ils ne sont que sept en moins en 1913, et leur surface boisée n'enregistre qu'une hausse de 7 ha. A l'inverse, le XX<sup>e</sup> siècle se signale par une double régression sensible du nombre de propriétaires qui se réduit de 203 et de la surface boisée qui diminue de 60 ha.

Ces commerçants pendant toute la période contemporaine sont très majoritairement des ruraux, les commerçants habitant la ville se situent en dessous de 30% du total. La surface boisée qu'ils possèdent, 10% de l'ensemble en 1833 et 1913, en représente plus d'un tiers en 1963.

La gamme des surfaces boisées détenue par les commerçants est plus ouverte que celle des journaliers ou des employés agricoles, de quelques centaines de mètres carrés à quelques hectares voire plus de 10 ha, cela pendant toute la période. Ceux qui possèdent plus de un hectare de bois se comptent parmi les bouchers, les boulangers, les épiciers, les transporteurs, les marchands de produits agricoles. Ainsi, en 1833, Robert Hervé (10), boucher à Meulan détient 13,9 ha de bois à Avernes.

---

(10) A.C. Avernes m.c. 1833 n.c. F° 89.

En 1913, Denis Amiot (11), grainetier détenait en 8 parcelles 6000 m<sup>2</sup> de bois à Condécourt et Sagy. En 1963 Jean-Louis Tannière (12), charcutier à Chars est propriétaire de 3 parcelles de bois qui ensemble font 3 310 m<sup>2</sup>.

La croissance en nombre de commerçants propriétaires de bois et de leurs surfaces boisées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle se produit en Vexin d'Oise. Elle accompagne la hausse de population de ce secteur, concentrée sur les marges près des villes périphériques en plein essor, Gisors, Méru, Persan-Beaumont, croissance qui compense la perte des communes du plateau. Alors qu'en Vexin Centre, la majorité des communes se dépeuple, les gains de quelques communes ne suffisent pas à combler le déficit de l'ensemble. Au XX<sup>e</sup> siècle, la population reprend sa croissance mais de manière différente selon les deux secteurs : en Vexin d'Oise, elle est limitée à 8 communes essentiellement sur la marge nord-est et à Chaumont. Le reste du territoire continue à perdre fortement ses habitants. Cela entraîne par voie de conséquence le départ des commerçants qui doivent réaliser leurs biens pour tenter de s'établir ailleurs. En Vexin-centre les communes qui gagnent de la population sont 21 et largement réparties dans le territoire. Mais onze communes continuent de se dépeupler. Il y a aussi une baisse du nombre de commerçants, mais, moins accentuée qu'en Vexin d'Oise. Leur mouvement accompagne ainsi logiquement celui de la population qui constitue la base de leur clientèle.

L'évolution des commerçants propriétaires de bois est l'écho du mouvement de population du Vexin rural. Le commerce de proximité ne peut survivre qu'avec difficulté à une clientèle traditionnelle qui vivait et souvent travaillait dans les villages, et qui en est partie. Une grande part de ceux qui résident au village vont de plus en plus travailler en ville, où ils effectuent la plus grande part de leurs achats. C'est une deuxième cause de diminution de la clientèle pour le commerce rural, à laquelle s'ajoute la concurrence des tournées des succursales des sociétés commerciales installées dans les villes proches.

---

(11) A.C. Condécourt m.c. 1914 n.c. F° 2.

(12) A.C. Chars m.c. 1936 n.c. F° 685-724.

c. Les artisans : forte diminution du nombre de propriétaires et de la surface boisée.

Les artisans suivent le même parcours que les commerçants, mais ils sont plus nombreux et les boisements qu'ils possèdent sont plus étendus.

Leur nombre s'effondre des deux tiers entre 1833 et 1963, tandis que la surface boisée qu'ils contrôlent diminue de 66 hectares.

Cette évolution comprend deux phases nettement différenciées. Au XIX<sup>e</sup> siècle se situe le plus fort recul du nombre d'artisans propriétaires de bois : ils sont 415 en moins entre 1833 et 1913 et au XX<sup>e</sup> siècle le rythme se ralentit un peu, la diminution est de 263. La surface boisée diminue légèrement au XIX<sup>e</sup> siècle, ne perdant que 8 ha, mais entre 1913 et 1963 elle régresse de plus de 60 hectares.

Ils sont présents en 1833 dans la quasi-totalité des communes, dans 68 sur 75 en 1913 et dans plus des trois quarts d'entre elles en 1963.

Ce sont très largement pendant toute la période des artisans ruraux.

Une grande diversité de situations existe entre les différents artisans, quel que soit le corps de métier.

Aux différentes époques la très grande majorité d'entre eux ne détiennent que quelques milliers de mètres carrés de bois ou quelques centaines de mètres carrés. Quelques uns possèdent quelques hectares de bois, très rares sont ceux qui en détiennent plus de dix hectares. En 1833 ce sont des maréchaux-ferrants, des menuisiers, des tisserands, des maçons. Ainsi, Louis Leleu (13), maçon a 1,18 ha de bois à Brignancourt en 7 parcelles. En 1913, Charles Mondion (14), charron à Seraincourt rassemble en 31 parcelles 1,3 ha de bois. En 1963, Lucien Ibrelisle (15), menuisier résidant à Cormeilles détient dans cette commune, Bréançon, Grisy et Frémécourt 4 268 m<sup>2</sup> de bois en 4 parcelles.

La très forte érosion que connaît le nombre des artisans entre 1830 et 1960 est révélatrice des bouleversements de la société rurale, les activités liées aux usages de la vie courante comme celles du bâtiment, pâtissent du départ des populations,

---

(13) A.C. Brignancourt m.c. 1833 n.c. F° 137.

(14) A.C. Seraincourt m.c. 1914 n.c. F° 129.

(15) A.C. Cormeilles m.c. 1955 n.c. F° 179-433.

celles qui fonctionnent avec les cultivateurs subissent les effets des crises du monde agricole qui signent la fin de nombreuses exploitations, et entraînent par conséquence celle des artisans qui y sont liés. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, certains artisans, qui récupèrent des marchés dans les villes proches comme des maçons, ou des artisans qui se reconvertissent partiellement et réussissent, surmontent les effets des crises, se renforcent et peuvent acquérir des bois.

Les artisans résidant en ville sont très minoritaires pendant toute la période. Mais leur nombre, certes limité s'accroît d'un tiers et la surface des bois qu'ils détiennent est multipliée par dix. Leur renforcement est modeste au XIX<sup>e</sup> siècle, ils ne progressent que de 13 ha, mais est beaucoup plus marqué au XX<sup>e</sup> siècle, avec un gain de 56 ha. Ce sont des artisans spécialisés, à revenus élevés qui leur permettent des investissements fonciers, comme Georges Paris (16), boulanger issu d'une famille du Vexin qui était propriétaire de 9 ha de bois en 39 parcelles sur Brignancourt et Santeuil en 1963. Ou encore Vincent Simonin (17), bijoutier de Pontoise qui possédait 4855 m<sup>2</sup> de bois en huit parcelles à Épiais-Rhus à la même date. Mais ces acquisitions ne suffisent pas à compenser totalement les pertes des artisans ruraux.

#### d. Les rentiers et retraités

La catégorie des propriétaires de bois mentionnés comme « rentier, retraité, propriétaire » - ayant des bois, fournit dans la série des échantillons des données peu significatives. En effet pour le Vexin d'Oise et de centre, sur toute la période, les effectifs de cette catégorie chutent de 244 à 29, et la surface boisée détenue de 158 ha à 62 ha. Certes, cette évolution n'est pas linéaire puisque, au XX<sup>e</sup> siècle, le nombre de propriétaires double presque, alors que la surface de bois ne régresse que de 18 ha. L'effondrement considérable des données se situe au XX<sup>e</sup> siècle, avec en 1963, 170 propriétaires en moins et une diminution de surface de 117 ha. Il faut certainement voir dans ces derniers résultats l'effet d'un sous-enregistrement de cette

---

(16) A.C. Brignancourt m.c. 1850 n.c. F° 22-151. A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F° 181.

(17) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F° 777.

catégorie. Il convient de rappeler que 60 % des propriétaires de bois n'ont pu avoir leur situation professionnelle identifiée. Il y a donc une sous-estimation très vraisemblablement.

Mais les incertitudes ne se limitent pas à la fin de la période. L'évolution entre 1833 et 1913 est totalement inversée entre le Vexin d'Oise et le Vexin-Centre. En Vexin d'Oise pour cette période, le nombre de ces propriétaires est assez stable, passant de 89 à 97, tandis que la surface boisée diminue de 106,4 à 39,9 ha, soit 40,5 ha de moins. Mais en Vexin centre, l'évolution est opposée. Les propriétaires identifiés « retraités » ou « rentiers » ne sont que 37 en 1833, mais 106 en 1913, et la surface boisée détenue double, passant de 51 à 100 ha. Il est possible que des différences existent entre les deux secteurs comme pour d'autres catégories. Mais une telle dissymétrie fait plutôt penser à des consignes différentes, notamment au niveau du cadastre, dans l'enregistrement des propriétaires de cette catégorie, selon les directions départementales du cadastre.

Ces propriétaires, « rentiers », « retraités » présentent aux différentes dates une variété de situations. Ils possèdent selon les cas quelques centaines ou milliers de mètres carrés, certains ont quelques hectares rarement plus de dix hectares. Cette diversité est sans doute le témoignage de leur situation d'actifs. Ainsi en 1833 Jean-Baptiste Devin (18) "propriétaire" à Chars possède 3,7 ha de bois en 12 parcelles. Mais, en 1913, Paul Commandeur (19) rentier à Épiais n' y détient que 7720 m<sup>2</sup> en 4 parcelles. Et en 1963 : Denise Finet (20), rentière ne détient qu'une parcelle de 765 m<sup>2</sup> à Condécourt.

Ces quelques informations concernant les retraités et rentiers permettent cependant d'approcher la grande variété des propriétaires de cette catégorie.

---

(18) A.C. Chars m.c. 1833 n.c. F°197

(19) A.C. Epiais-Rhus m.c.1914 n.c. F°186

(20) A.C. Condécourt m.c. 1939 n.c. F°356

## II. Les catégories dont l'emprise sur les espaces forestiers se renforce.

Les catégories qui renforcent leur emprise sur les espaces forestiers comprennent les agriculteurs, les ouvriers et employés agricoles, les fonctionnaires, les membres des professions libérales, les ingénieurs, cadres et techniciens, les chefs d'entreprise de l'industrie, des travaux publics, du commerce, de la finance, les sociétés, les collectivités.

Certaines catégories progressent en nombre de propriétaires et en surface boisée possédée tandis que d'autres n'augmentent que pour l'un de ces critères.

### 1. Le cas particulier des agriculteurs: leurs espaces forestiers doublent de surface, leur nombre diminue de moitié.

Les agriculteurs constituent le groupe socio-professionnel qui représente pendant toute la période, le plus grand nombre de propriétaires de bois et qui est le deuxième, après les « gros propriétaires fonciers » pour la surface boisée possédée qui est supérieure à 650 ha. Le nombre d'agriculteurs possesseurs de bois diminue fortement entre 1833 et 1963. Ils étaient 1198 recensés en début de période, leur nombre s'abaisse à 893 en 1913, et ils ne sont plus que 587 en 1963, presque moitié moins. Ce mouvement concerne l'ensemble du territoire. Malgré cette diminution du nombre, la part des cultivateurs parmi les propriétaires de bois à profession identifiée se renforce de 3 %. Mais la surface boisée détenue par les agriculteurs augmente de façon importante. Entre 1833 et 1913, elle gagne 1048 ha, mais en perd 375 après 1914. Toutefois sur les 130 ans, les espaces boisés possédés par les agriculteurs ont doublé de superficie. Mais la part de la surface boisée globale détenue par les agriculteurs ne varie pas dans cette proportion. Elle représente 10,7 % en 1833, 13,8 % en 1913 et 18,9% en 1963, soit un gain de 8 %.

Les agriculteurs propriétaires de bois sont représentés dans la quasi-totalité des communes aux trois dates envisagées de 1833, 1913, 1963.

L'étendue des possessions forestières varie beaucoup selon qu'elles appartiennent à

de gros ou de petits agriculteurs.

Quelques gros agriculteurs, successeurs des fermiers-laboureurs ou gros laboureurs sous l'Ancien Régime, possédaient beaucoup d'espaces boisés comme, en 1833 Ambroise Fessart (21), gros agriculteur de Lavilleteurtre qui détenait sur cette commune et Chavençon 28 ha de bois en 47 parcelles, ou en 1913, Albert Delacour (22), qui possédait à Serans et Hadancourt 67,6 ha de bois en 118 parcelles, ou en 1963 Lucien Doutreleau (23), qui était propriétaire à Berville, Hénonville, Amblainville, Neuville-Bosc et Haravilliers de 32 ha de bois en 144 parcelles.

La très grande majorité des agriculteurs disposait de moins d'un hectare de bois, généralement quelques milliers ou quelques centaines de mètres carrés de bois. C'était le cas en 1833 de 35 agriculteurs de Liancourt-Saint-Pierre qui se partageaient 14,4 ha de bois en 307 parcelles soit une moyenne de 4 412 m<sup>2</sup> de bois par propriétaire, ou ces petits agriculteurs de Delincourt tel Prosper Lebret (24), qui avait 1 631 m<sup>2</sup> d'aulnaies en 4 parcelles. En 1913, Pierre Guimier (25), détenait à Fay 5678 m<sup>2</sup> de bois en deux parcelles. En 1963, à Seraincourt, André Willi (26), cres-siculateur dans cette commune y possédait cinq parcelles de bois totalisant 0,6530 ha.

La diminution du nombre d'agriculteurs possédant des bois pendant toute la période contemporaine est le reflet comme pour les manouvriers-journaliers des profonds bouleversements que connaissent l'économie et la société rurale. Au XIX<sup>e</sup> siècle le Vexin est touché par un exode rural qui commence dans les années trente. Selon Philippe Ariès (27), l'exode rural en France s'est déroulé en deux phases dans lesquelles s'inscrit pleinement le Vexin rural. Jusque dans les soixante du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont des sans terres, les journaliers, les ouvriers ruraux qui partent. A partir des années 1870, se développe une crise agricole grave avec la chute des prix de 1870 à 1900, l'hectolitre de froment perd un tiers de sa valeur, le kilo de bétail sur pied perd 20 centimes. Les moyens de contrer cette perte de revenu furent d'augmenter les rendements, de diversifier les cultures de développer l'élevage.

---

(21) A.C. Chavançon m.c. 1833 n.c. F°59. A.C. Lavilleteurtre m.c. 1812 n.c. F°123

(22) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 78. A.C. Serans m.c. 1914 n.c. F° 64

(23) A.C. Berville m.c.1931 n.c. F°50/164.

(24) A.C. Delincourt m.c. 1822 n.c. F° 201

(25) A.C. Fay m.c. 1914 n.c. F°126

(27) Ariès (P) : Histoire des populations françaises, Paris, Le Seuil,1971. 492 p.

Ce que ne peuvent faire les petits cultivateurs faute de moyens pour acheter des engrais, des terres pour créer des prés et acheter du bétail. Ils cessent d'être exploitants et vendent des terres pour financer leur départ et leur installation en ville. Les moyens et gros cultivateurs rachètent les terres pour pouvoir produire plus et des bois, utile source de matériau pour clore les pâtures. Après 1918, le revenu agricole chute de 20 à 30 % par rapport à l'avant-guerre, ce recul est d'un tiers en 1934-1935. Une nouvelle vague de départ atteint le monde agricole. Après la seconde guerre mondiale, la recherche de la productivité, le coût des engrais, des machines, la disparition de la main d'œuvre d'appoint des journaliers amène la plupart des petites exploitations familiales qui subsistaient à cesser leur activité. Leurs terres, agricoles et boisées sont rachetées en partie par des agriculteurs plus aisés.

## 2. Les catégories à faible progression : les couches populaires.

### a. Les employés non agricoles : ils sont peu nombreux et ont peu de bois.

Leur part est très modeste entre 2,3 et 6,4% du nombre de propriétaires de bois à profession identifiée dans l'échantillon, et la surface de leurs bois ne dépasse pas 0,5% du total échantillonné.

Au XIX<sup>e</sup> siècle leur nombre augmente de moitié passait de 96 à 140, puis il régresse légèrement ensuite, passant à 118. Mais la surface boisée qu'ils possèdent gagne 15 ha pendant la période, acquis pour les deux tiers avant 1914 passant de 17,4 ha en 1833 à 27,4 ha en 1913 et à 32,9 ha en 1963. Ce sont des chiffres bien modestes. La plupart ne possèdent que quelques centaines de mètres carrés de bois ou quelques milliers de mètres carrés.

Rares sont ceux qui détiennent plus d'un demi hectare comme en 1833 Louis Huppe, (28), concierge qui possède 0,5510 ha de bois à Montgeroult ou Emile Herbaut (29), employé qui détient une parcelle de 0,9970 ha de bois à Seraincourt en 1913, ou encore en 1963, Alfred Leblanc (30), employé d'assurances qui détient 1 ha de bois en 5 parcelles à Ableiges.

---

(28) A.C. Montgeroult m.c. 1833 n.c. F°259

(29) A.C. Seraincourt m.c. 1914 n.c. F°355

(30) A.C. Ableiges m.c. 1935 n.c. F°122/430

Mais la plupart ont beaucoup moins que cela. En 1838, Hubert Monnet (31), garde à Chambly y détient une seule parcelle boisée de 240 m<sup>2</sup>. En 1913, la veuve Debèze (32), placeuse détient une parcelle de bois de 1 720 m<sup>2</sup>. En 1963, à Frémécourt, Marcel Erpelding (33), maitre d'hôtel à Marines détient une parcelle de bois de 665 m<sup>2</sup>.

Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, la quasi-totalité des employés non agricoles résident et travaillent en Vexin comme garde, domestique, garde-moulin, cocher, clerc de notaire. Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, leurs effectifs sont renforcés par des employés qui travaillent en ville, et qui ont des origines en Vexin. Ils comptent pour un tiers du total. Ce sont en 1914 des concierges, des employés de commerce, des employés des transports. En 1963, aux précédents, s'ajoutent des employés de banque et de compagnies d'assurance, des courtiers, des agents techniques. C'est cet apport d'employés, citadins par leur travail et parfois leur résidence qui explique au XX<sup>e</sup> siècle cette croissance du nombre d'employés propriétaires de bois et de la surface boisée qui leur appartient.

#### b. Les ouvriers non-agricoles : un nombre faible avec très peu de bois

Les ouvriers d'artisanat et d'industrie sont la catégorie qui représente sur toute la période le plus petit contingent de propriétaires de bois et la plus faible surface boisée. Cependant leur nombre augmente de 50 entre 1833 et 1963 et leurs bois passent de 4 à 17,8 ha, 4 fois plus. Mais cette progression n'est pas linéaire. Le XIX<sup>e</sup> siècle connaît une forte augmentation du nombre de propriétaires, qui passent de 28 à 84, et la surface boisée passe de moins de 4 à plus de 28 ha. Inversement, le XX<sup>e</sup> siècle voit un repli, minime du nombre, moins six, mais enregistre un recul de plus de 10 ha de la surface des bois.

En 1833, ils ne sont présents que dans 16 communes, mais en 1913 dans 42 communes dont 31 en Vexin d'Oise et dans 35 communes en 1963.

---

(31) A.C. Chambly m.c. 1838 n.c. F°559

(32) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F°155

(33) A.C. Frémécourt m.c.1939 n.c. F°62

Ils n'ont que quelques centaines de m<sup>2</sup> ou quelques milliers de m<sup>2</sup> de bois. Très exceptionnellement un hectare de bois comme Georges Ravoisier (34), qui détient en 1963, 1,2 ha de bois à Chars.

En 1833, Denis Cochard (35), ouvrier serrurier a une parcelle de bois de 130 m<sup>2</sup> à Santeuil. En 1913, Alize Doucet (36), ouvrier maçon à Haravilliers y possède une parcelle de bois de 595 m<sup>2</sup>. En 1963, Jean Le Pezron (37), ouvrier détient 3 078 m<sup>2</sup> de bois en 3 parcelles à Belle-Eglise.

Dans les années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers possédant des bois sont peu nombreux. Ils travaillent chez des artisans ruraux. Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au début du XX<sup>e</sup> siècle, des ouvriers d'usines travaillent dans les centres industriels à la périphérie du Vexin, Magny, Gisors, Méru ; certains habitent dans des communes proches en Vexin. Cela explique la forte croissance du nombre d'ouvriers ayant des bois en Vexin d'Oise. La crise de ces industries traditionnelles provoque le reflux des ouvriers possesseurs de bois en Vexin d'Oise au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En Vexin centre, l'industrialisation de la Vallée de la Seine a été plus un phénomène du XX<sup>e</sup> siècle qui s'est traduit par la forte augmentation du nombre d'ouvriers ayant des bois en 1963.

3. Les catégories à progression sensible appartiennent aux classes moyennes.

a. Les fonctionnaires : une part des bois très modeste.

Les fonctionnaires, agents de l'Etat et personnels des communes sont peu nombreux, moins de 180, et ne possèdent pas plus de 2,2 % de la surface boisée de l'échantillon. L'augmentation de cette surface est continue entre 1833 et 1963, passant de 103 ha à 154 ha.

---

(34) A.C. Chars m.c.1833 n.c. F° 334

(35) A.C. Santeuil m.c. 1833 n.c. F°61

(36) A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F°171

(37) A.C. Belle-Eglise m.c. 1933 n.c. F°161/431

Si leur nombre fait plus que doubler entre 1833 et 1913, il régresse en suite. La superficie forestière qu'ils contrôlent diminue de 24 ha avant 1914, mais gagne 76 ha après cette date.

Ils sont présents dans seulement un tiers des communes au premier tiers du XIXe siècle, mais ils sont recensés dans plus de cinquante communes au milieu du XXe siècle.

La majorité d'entre eux est composée par de petits fonctionnaires en poste en milieu rural dans les villages et les petits bourgs : agents des communes, gardes champêtres et cantonniers; facteurs, instituteurs, et au XXe siècle employés des chemins de fer après 1945, et quelques receveurs des postes et des percepteurs des impôts dans les bourgs ruraux.

Au cours de la période contemporaine, ils progressent en nombre de propriétaires, 40 de plus et en surface avec un gain de 36 ha. Cette croissance est surtout forte au XIXe siècle ils sont 75 de plus à posséder des bois dont le total augmente de 30 ha. Après 1914, le nombre de propriétaires régresse de 35, tandis que la surface stagne avec 6 ha de plus seulement.

Au XIXe siècle ces fonctionnaires et agents des commune ne sont pas touchés par les conditions de précarité de la vie qui atteignent ceux qui sont contraints de partir vers la ville pour tenter d'améliorer leur situation. Ce sont des travailleurs qui ont la sécurité de l'emploi, un salaire régulier, qui, même s'il n'est pas très rémunérateur, permet d'assurer le lendemain, et de conserver quand ils en possèdent, ou même d'acquérir, des parcelles de bois. Garder ou acquérir des bois est pour ces ruraux, pour la plupart originaires du Vexin, un moyen de conforter leur enracinement campagnard, eux qui ont distendu les liens avec le travail de la terre.

Ainsi, en 1833, Adancourt (38), gendarme à Marines avait une parcelle de bois de 160 m<sup>2</sup> à Frémécourt .Et, en 1913, Alexandre Lainé (39), garde champêtre habitant Ableiges possédait 3220 m<sup>2</sup> de bois sur Montgeroult en quatre parcelles. En 1963, Aimé Delprat (40), policier à Nanterre détenait 6022 m<sup>2</sup> de bois sur Sagy en treize parcelles.

---

(38) A.C. Frémécourt m.c. 1833 n.c. F°1

(39) A.C. Montgeroult m.c. 1914 n.c. F°258

(40) A.C. Sagy m.c. 1937 n.c. F° 429 / 748

Mais, le fait marquant est la place prise au début du XXe siècle par les instituteurs. Ils sont, en 1913, 80 à posséder 40 ha de bois soit un quart de la surface boisée appartenant à des fonctionnaires identifiés dans l'échantillon. Trois ont plus de un hectare de bois, la plupart quelques milliers de mètres carrés, quelques uns seulement quelques centaines. La quasi totalité est en poste dans une commune du Vexin ou des pays proches. Quelques uns sont en poste en ville, mais ils ont souvent des attaches avec le Vexin tel Albert Prancher (41), instituteur à Paris qui détenait 5555 m<sup>2</sup> de bois à Chavençon d'où était originaire sa famille.

Les instituteurs sont devenus sous la IIIe République des fonctionnaires importants dont la mission était d'éduquer les enfants et d'enraciner dans la population les principes républicains. Les instituteurs étaient pour la plupart aussi secrétaires de mairie. C'étaient des personnes influentes qui comptaient dans la vie des villages, de petits notables de la République à la campagne. L'assise de cette notabilité passait par la possession de biens fonciers; notamment des bois. C'était une marque de respectabilité, un critère d'insertion dans un milieu où posséder de la terre comptait. Ainsi, Pierre Albert (42), instituteur à Hadancourt détenait trois parcelles de bois totalisant 5905 m<sup>2</sup>. En 1963, les enseignants étaient toujours représentés, avec, aux côtés d'instituteurs, des professeurs comme Raymond Marchandin (43), professeur à Gisors qui détenait en six parcelles sur Hadancourt et Lierville 2 ha de bois.

Les fonctionnaires résidant en ville sont pendant toute la période très minoritaires en nombre, mais leur part de la surface boisée est importante: 61 % en 1833, 51 % en 1963. Ce taux baisse en 1913 car le nombre de cadres est plus restreint à cette date. Les cadres fonctionnaires, presque tous citadins, sont moins de deux dizaines, mais en 1833, ils ne sont que dix à posséder 75 % des bois détenus par les fonctionnaires, 13 % à en avoir 52 % en 1913, et ils sont douze à en contrôler 42 % en 1963.

Ce sont des cadres administratifs comme en 1833 Antoine Poilleu (44), conseiller de préfecture à Beauvais qui est propriétaire de 9 ha de bois sur Reilly et Chaumont, où

---

(41) A.C. Chavançon m.c. 1914 n.c. F° 141.

(42) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 310.

(43) A.C. Lierville m.c. 1936 n.c. F° 42. A.C. Hadancourt m.c. 1914 / 1963 n.c. F° 256.

(44) A.C. Reilly m.c. 1822 n.c. F° 137.

sont ses sources familiales; des cadres de la justice comme le juge Eugène Camus (45), en poste à Gisors et qui avait 12,7 ha de bois à Montagny et Montjavoult. Il y avait également des cadres des services fiscaux, de la poste ou de la gendarmerie, de hauts fonctionnaires comme M. Marion (46), conseiller d'État qui était propriétaire de 3 ha de bois sur Haravilliers et Le Heaulme.

b . Les professions libérales : une présence discrète qui s'affirme.

Les membres des professions libérales ne sont, pendant toute la période, que quelques dizaines, et ne possèdent qu'au mieux trois centaines d'hectares d'espaces boisés. Leur nombre varie peu entre 1833 et 1913 : passant de 46 à 41 – mais double au XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont 84 recensés en 1963. La surface boisée qu'ils contrôlent passe de 95 ha à 282 ha au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour retomber à 227 au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Donc globalement sur la période leur poids se renforce, et ils sont présents dans une quarantaine de communes.

Dans les années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont surtout des notables des centres ruraux, médecins, huissiers, notaires qui représentent cette catégorie. En 1833, Simon Lelarge (47), médecin à Chaumont y possède, ainsi qu'à Liancourt et à Fay 5,7 ha de bois en 15 parcelles ; Pierre Deschamps, (48) notaire à Gargenville détient 11 ha de bois en 4 parcelles sur Aavernes et Seraincourt . En 1913, à ces professions s'ajoutent des avocats comme Bergougnan (49) avocat à Asnières qui a 1 955 m<sup>2</sup> de bois en 4 parcelles à Santeuil, ou encore Ozanne (50), agent d'assurances à Pontoise qui a 1 530 m<sup>2</sup> de bois à Moussy.

---

(45) A.C. Montagny m.c. 1914 n.c. F° 27. A.C. Montjavoult m.c. 1914 n.c. F° 81.

(46) A.C. Le Heaulme m.c. 1931 n.c. F° 52.

(47) A.C. Chaumont m.c. 1822 n.c. F° 234. A.C. Liancourt m.c. 1822 n.c. F° 294.

(48) A.C. Aavernes m.c. 1835 n.c. F° 109.

(49) A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c. F° 18.

(50) A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 201

En 1963 la gamme des professions se diversifie. Aux précédentes professions s'ajoutent des agents immobiliers comme Marcel Ayache (51) qui détient avec son épouse 29 ha de bois en 83 parcelles sur Haravilliers, ou bien un traducteur comme André Manoury (52), qui a une parcelle de bois de 2 550 m<sup>2</sup> à Courcelles-sur-Viosne. Ce renforcement s'opère avec des professions liées au monde de la ville, en rapport avec ses activités et son développement.

c. Les ingénieurs, cadres et techniciens : une forte extension au XX<sup>e</sup> siècle.

Le groupe des ingénieurs, cadres et techniciens occupe une place très réduite et stable au XIX<sup>e</sup> siècle : en 1833 et 1913, ils sont moins de quarante en nombre : 34 et 36, mais la surface qu'ils détiennent quadruple, passant de 27 ha à 127 ha. Mais au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ils sont 68 et la surface qu'ils contrôlent est de 180 ha.

Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont surtout des techniciens liés à la terre : des arpenteurs et des géomètres, tel Guillaume Dubray (53), géomètre qui a 0,5885 ha de bois à Courcelles-sur-Viosne ou Nicolas Candon (54), arpenteur qui détient une parcelle de 3 770 m<sup>2</sup> de bois à Marines. En 1913 à ces professions s'ajoutent des architectes comme Eugène Chauvin (55), architecte à Paris qui possède une parcelle de bois de 785 m<sup>2</sup> à Haravilliers, ou Marc Mourgues (56), dessinateur à Paris qui a 0,5816 ha de bois en 13 parcelles à Montgeroult. En 1963 apparaissent plusieurs d'ingénieurs comme Gustave Despouys (57), qui détient 4 ha de bois en 48 parcelles sur Bréançon et Le Heaulme. Mais Abel Caldier (58), ingénieur à Paris n'a que 892 m<sup>2</sup> de bois en 2 parcelles à Seraincourt. Comme les catégories précédentes, celle des ingénieurs, cadres, techniciens fournissent une grande diversité de situations pour la superficie des espaces boisés possédés.

---

(51) A.C. Haravilliers m.c.1936 n.c. F° 8-310 A.C. Grisy m.c. 1914 n.c. F° 706.

(52) A.C. Courcelles-sur-Viosne m.c. 1939 n.c. F° 138.°

(53) A.C. Courcelles-sur-Viosne m.c. 1833 n.c. F° 71.

(54) A.C. Marines m.c. 1833 n.c. F° 105.°

(55) A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 78.

(56) A.C. Montgeroult m.c. 1914 n.c. F° 360.

(57) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 312

(58) A.C. Seraincourt m.c. 1935 n.c. F° 63.

#### 4. La implantation renforcée de l'élite économique : les chefs d'entreprises

Le groupe des chefs d'entreprise, s'il est pendant toute cette période modeste par le nombre des propriétaires de bois, compris entre deux et six dizaines, est le troisième pour la surface boisée détenue, plusieurs centaines d'hectares.

De 1833 à 1963, le nombre de propriétaires de bois connaît une croissance continue et régulière : 20 en 1833, 62 en 1913, 68 en 1963, il a plus que triplé en 130 ans. La surface boisée contrôlée révèle le même mouvement : elle passe entre 1833 à 1913 de 415 ha à 1071 ha, puis régresse à 1045 ha en 1963. Mais cette diminution au XX<sup>e</sup> siècle est factice, car dans le même temps s'opère une hausse spectaculaire des espaces boisés des sociétés. Une partie des espaces boisés ont été acquis par des sociétés pour des raisons fiscales. A mesure que leur nombre et leurs espaces boisés augmentent, les chefs d'entreprises se répartissent plus largement dans le territoire.

Ils sont présents dans une vingtaine de communes en 1833, dans plus d'un quart en 1913, plus d'un tiers en 1963. Comme pour les autres catégories, la propriété forestière des chefs d'entreprise présente une grande variété de situations pendant toute la période contemporaine, allant de quelques dizaines de mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares. Ceci dépend bien sûr de l'aisance financière de ces entrepreneurs.

En 1833, Jacques Allain (59), fabricant de minium à Aavernes a dans cette commune et sur Frémainville 3 045 m<sup>2</sup> de bois. Truffaut (60), farinier à Pontoise détient 7,7 ha de bois en 2 parcelles à Montgeroult. En 1913, Charles Pruniaux (61), industriel de Paris possède 1 ha de bois en 36 parcelles sur Haravilliers, le Heaulme,

---

(59) A.C. Aavernes m.c. 1833 n.c. F° 2

(60) A.C. Montgeroult m.c. 1833 n.c. F° 435.

(61) A.C. Haravilliers m.c. 1914 n.c. F° 396. A.C. Le Heaulme m.c. 1914 n.c. F° 92.

Marines. Quant au Comte Vitali, gros entrepreneur de travaux publics, il avait constitué son vaste domaine sur 5 communes dans le sud du Vexin qui comprenait 319 ha de bois en 173 parcelles. En 1963, Charles Lambert (62), carrier à Cormeilles-en-Parisis possède 1,4 ha de bois en 3 parcelles à Ableiges. Jean-Philippe Plaudet (63), entrepreneur de travaux publics à Pontoise détient 22,5 ha de bois sur Bréançon et des communes voisines.

Si au XIX<sup>e</sup> siècle, ces chefs d'entreprises sont surtout des patrons de manufactures installées à la périphérie du Vexin, ce sont au XX<sup>e</sup> siècle les industriels, les négociants, les banquiers liés à l'économie moderne qui sont dominants.

### III. LES PERSONNES MORALES PROPRIÉTAIRES DE BOIS.

Quatre séries de personnes morales sont, à l'époque contemporaine propriétaire d'espaces forestiers en Vexin d'Oise et du centre : les sociétés de statuts divers, des associations à but social, des collectivités et leurs services hospitaliers, l'État.

1. Les sociétés : une présence discrète qui s'affirme au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Les sociétés se répartissent en deux ensembles : les sociétés industrielles et les sociétés foncières. Elles apparaissent timidement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et prennent de l'ampleur en cours de XX<sup>e</sup> siècle.

a. Les sociétés à caractère industriel.

Les sociétés industrielles apparaissent timidement comme propriétaires de bois dans le cadre spécifique des compagnies de chemin de fer. Ces espaces boisés sont inclus dans le tracé des lignes de chemin de fer et totalise moins de 1 ha en 1913. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, deux sociétés dont le siège est à Paris, la sucrerie Corbin (64) qui a

---

(62) A.C. Ableiges m.c. 1933 n.c. F° 113.

(63) A.C. Marines m.c. 1936 n.c. F° 455. A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 405

(64) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 58. A.C. Serans m.c. 1914 n.c. F° 58.

une usine à Us et une à Magny, et les établissements Guillemot (65) qui ont une fabrique de meubles à Magny possèdent en 1963, la sucrerie Corbin 4,4 ha de bois sur Us et Bréançon et pour les Etablissements Guillemot 12,3 ha d'un seul tenant sur Montagny et Serans. La société anonyme Paul Journée (66) de Bezons est un gros propriétaire forestier qui détient en 1963 181,5 ha de bois en 107 parcelles dans 4 communes de la vallée du Réveillon. Ces espaces forestiers sont des placements fonciers. Au début des années septante, la Société Guillemot a réalisé une opération immobilière en lotissant son domaine boisé.

En 1963, quatorze sociétés à caractère industriel regroupent 270 ha de bois.

#### b. Les sociétés foncières

Les sociétés foncières ont des dénominations et but théoriquement distincts : « société civile, société civile immobilière, société immobilière agricole, société civile et foncière, société d'exploitation forestière, société foncière. Ce sont des formes d'organisation juridiques devant permettre de gérer financièrement de la façon la plus appropriée les espaces du point de vue de l'impôt et des aides possibles pouvant provenir des institutions publiques. Certaines, notamment les sociétés à caractère immobilier avaient des perspectives de réaliser, sur les domaines boisés ou non dont elles étaient propriétaires, des programmes de construction immobilière, favorisées par l'édification annoncée de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. C'est le cas des SCI de l'Etang, de la Mare, de l'Eglise, basées à Monaco, regroupant ensemble 30 ha de bois (67) .

Des sociétés civiles et foncières ont elles le souci de la gestion de leur domaine totalement ou partiellement boisé. C'est le cas de la Société civile des Buttes du Rosne (68) qui possède 187 ha d'un seul tenant sur Haravilliers, Chavençon, Le Heaulme,

---

(65) A.C. Serans m.c. 1914 n.c. F° 174. A.C. Montagny m.c. 1953 n.c. F° 3.

(66) A.C. Reilly m.c. 1957 n.c. F° 3. A.C. Chambors m.c. 1937 n.c. F° 129. A.C. Lattainville m.c. 1954 n.c. F° 64. A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F° 238. A.C. Delincourt m.c. 1956 n.c. F° 7-255.

(67) A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 4-17. A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F° 188-189. A.C. Théméricourt m.c. 1934 n.c. F° 224(68) A.C. Haravilliers m.c. 1934 n.c. F° 4. A.C. Le Heaulme m.c. 1931 n.c. F° 3. A.C. Chavençon m.c. 1936 n.c. F° 2.

ou la Société civile du Bouleau (69) qui possède 89 ha de bois sur Lierville, Lavilletre, Boubiers, ou la Société civile agricole et forestière du domaine d'Alincourt (70) qui contient 87,8 ha de bois à Parnes.

Au total, en 1963, 56 sociétés totalisent 1 266 ha d'espaces forestiers.

## 2. Les associations humanitaires : une place restreinte

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, deux associations à but humaniste acquièrent deux importants domaines en partie boisés.

En 1911, l'Orphelinat National des Chemins de Fer, (71) fondé par la Fédération de la Confédération Générale du Travail des travailleurs des compagnies ferroviaires quelques années plus tôt, devient propriétaire du Château d'Avernes et de son domaine qui contient un parc boisé de quinze hectares.

Au cours des années trente, la Fondation Léopold Bellan (72), association à vocation humanitaire qui agit dans les domaines de l'éducation et de la santé se porte acquéreur d'une propriété de 26 hectares étendue sur Chaumont et Liancourt-Saint-Pierre. Elle comprend un parc boisé de 20 hectares. L'association y aménage un préventorium.

Après l'annexion de l'Alsace-Moselle en 1870 par l'Empire Allemand, de nombreux habitants désireux de rester Français quittèrent ces trois départements. Certains connaissent une situation difficile. Pour leur venir en aide fut créée la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains (73). Celle-ci acquit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le domaine du Ménillet à Bornel, propriété de 43 ha dont 37,6 hectares de parc boisé. Il servait à accueillir, pour un temps, des familles réfugiées en difficultés.

---

(69) A.C. Lierville m.c. 1936 n.c. F° 19-37. A.C. Boubiers m.c. 1934 n.c. F° 41-275-431.

(70) A.C. Parnes m.c. 1935 n.c. F° 20-310.

(71) A.C. Avernes m.c. 1914 n.c. F° 21.

(72) A.C. Chaumont m.c. 1914 n.c. F° 278. A.C. Liancourt m.c. 1914 n.c. F° 367.

(73) A.C. Bornel m.c. 1914 n.c. F° 456.

Des associations à but humanitaire, peu nombreuses ont possédé à l'époque contemporaine en Vexin des domaines qui participaient à leurs activités humanistes. Ils ne comptaient au total que quelques dizaines d'hectares, mais les espaces forestiers y occupaient une place reconnue.

### 3. Les collectivités publiques : une place réduite qui se renforce.

Le Vexin français ne dispose pas, comme dans des régions de montagne ou de la France de l'Est de vastes forêts communales ou sectionales. En Vexin, les anciens « communaux », « communes », « bruyères communes », « coutumes », « terres vaines et vagues » selon les lieux ont été dans la plupart des communes partagés et vendus au cours de la Révolution ou pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cependant certaines communes les avaient conservés ou avaient acquis des biens fonciers qu'elles ont fait planter en bois ou ont laissés en friches qui se sont boisées pendant l'époque contemporaine. Ce fut le cas aussi du département de Seine et Oise.

Des hôpitaux sont également détenteurs d'espace forestier en Vexin, ainsi que l'Etat, par des sociétés nationales et l'administration fiscale.

La surface forestière détenue par toutes ces collectivités est très réduite, mais elle croit au cours de la période : en 1833 elles détiennent 46 ha, 57,7 ha en 1913 et 150,7 en 1963, soit 2,2 % de l'échantillon.

#### a. Les hôpitaux publics : quelques-uns à ne posséder que quelques dizaines d'hectares.

Leur nombre et la surface de leurs bois demeurent faibles au cours de la période. En 1833, ils sont 7. Deux établissements parisiens l'Hôtel-Dieu (74) qui a 15 ha de bois à Us et Chars, les Hospices de Paris (75) qui possèdent un bois de 23,4 ha au Bellay. L'Hospice de Beauvais détient 4,2 ha à Chaumont (76),

---

(74) A.C. Chars m.c. 1833 n.c. F° 647. A.C. Us m.c. 1833 n.c. F° 284.

(75) A.C. Le Bellay m.c. 1833 n.c. F° 73.

(76) A.C. Chaumont m.c. 1833 n.c. F° 196.

les hospices de Chars, Magny, Gisors, Pontoise n'ont ensemble que 1,1 ha de bois. Le total ne fait que 44 ha. En 1913, ils ne sont plus que 4 à détenir 24 ha. L'assistance publique de Paris (77) a l'essentiel 16 ha, l'hôpital-hospice de Marines (78) 7,6 ha l'hospice de Gisors 1 100 m<sup>2</sup> et celui de Pontoise 1 000 m<sup>2</sup> (79). Le recul de la surface boisée s'explique par le défrichement du bois du Bellay à l'initiative de l'Assistance publique. En 1963 ils ne sont plus que trois. L'Assistance Publique détient alors 19 ha, la surface de l'Hôpital de Marines est restée la même, celle de l'Hospice de Gisors est de 0,44 ha soit un total de 27 ha.

b. Les communes : une place minime qui augmente un peu.

En 1833, elles ne sont que huit à détenir 1,8 ha de bois. Mais leur position se renforce de façon toute relative au cours de la période. En 1913, elles sont 43 à détenir 65,7 ha de bois, et en 1963, 62 communes possèdent 123,7 ha de bois. La progression est importante, mais le résultat est modeste. Ces espaces forestiers communaux ont deux origines : ils peuvent être d'anciens communaux qui soit se sont boisés spontanément comme à Neuville-Bosc (80) " la commune de Cresnes ", soit ont été plantés à l'initiative de la commune, comme les anciens marais communaux de Fayles- Etangs (81) ou de Santeuil (82). Ces anciens communaux ont des superficies de plusieurs hectares, certains approchent les vingt hectares. Dans le cas de parcelles de petite taille l'origine peut être diverse, parcelle d'un ancien communal gardé par la commune soit par intérêt, proximité d'une source ou d'un lavoir, ancien chemin tombé en désuétude, échange de parcelle, voire legs de particuliers.

---

(77) A.C. Chars m.c. 1914 n.c. F° 2. A.C. Brignancourt m.c. 1914 n.c. F° 1.

(78) A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 387.

(79) A.C. Chaumont m.c. 1822 n.c. F° 195 et F° 196. A.C. Chambors m.c. 1822 n.c. F° 85.

A.C. Ivry m.c. 1834 n.c. F° 170.

(80) A.C. Neuville-Bosc m.c. 1936 n.c. F° 1.

(81) A.C. Fay m.c. 1955 n.c. F° 1.

(82) A.C. Santeuil m.c. 1957 n.c. F° 2-3.

Le département de Seine et Oise au XX<sup>e</sup> siècle est propriétaire de quelques parcelles de bois : 1913, 22 ha dans 5 communes (83), et 2 330 m<sup>2</sup> en 1963. Ce sont des espaces boisés qui étaient inclus dans le périmètre des lignes de chemin de fer d'intérêt local qu'avait promu le Conseil Général de Seine et Oise dans les secteurs ruraux. Toutes ces lignes cessèrent de fonctionner au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

#### 4. L'Etat : une position marginale.

Il est lui aussi propriétaire d'espaces forestiers en Vexin Français. Mais ce ne sont pas de vastes forêts domaniales comme en Parisis, Pays de France, en Valois. L'Etat intervient au niveau des bois à deux niveaux. Certaines de ses sociétés ou institutions sont propriétaires d'espaces boisés. La Société Nationale des Chemin de Fer détient dans plusieurs communes 2,3 ha de bois en 10 parcelles. Ce sont des espaces inclus dans le périmètre des lignes ferroviaires Pontoise-Gisors et Chars-Magny. La Caisse des Dépôts (84) détient 16,2 ha de bois en 5 parcelles au Perchay, à la suite de la succession d'une grande propriété. Par ailleurs, l'administration des Domaines gère en 1963 : 1 ha de bois dont les services fiscaux n'ont pu déterminer les propriétaires.

---

(83) A.C. Sagy m.c. 1914 n.c. F° 172. A.C. Condécourt m.c. 1914 n.c. F° 115. A.C. Gadancourt m.c. 1914 n.c. F° 83. A.C. Vigny m.c. 1914 n.c. F° 65.

(84) A.C. Le Perchay m.c. 1914 n.c. F° 385

## CONCLUSION.

L'enquête menée sur la situation professionnelle des propriétaires forestiers à l'époque contemporaine en Vexin d'Oise et du centre a permis de préciser l'identité de ces propriétaires de bois. Elle a été conduite à partir d'un échantillonnage imposé par les lacunes des sources. Il a été effectué au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, au début du XX<sup>e</sup> siècle et au début des années soixante de ce siècle. Les données qu'il fournit selon ces moments sont variables. La part des propriétaires de bois identifiés passe de 70% en 1833 à 60% en 1913, à 40% en 1963. La proportion d'espaces boisés appréhendée est moins distendue, à ces trois dates, 82%, 82%, et 75%.

Ces données partielles conduisent à une interprétation prudente des évolutions sur la période, qui ne peut aboutir qu'à formuler des tendances.

Les points suivants se dégagent de cet examen.

La majorité de la surface forestière appartient à une minorité de gros propriétaires fonciers. Dans les années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, les gros propriétaires sont des héritiers ou des successeurs des propriétaires aristocratiques d'Ancien Régime. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, cette catégorie de gros propriétaires fonciers se réduit et est peu à peu remplacée par celle des entrepreneurs de l'industrie, du négoce, de la finance qui dominent ce groupe des gros propriétaires au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, en tant que personnes physiques ou par l'intermédiaire de sociétés.

Les agriculteurs, en 130 ans voient leur effectif diminuer de moitié, mais les espaces boisés qu'ils détiennent doublent en surface. Les plus petits d'entre eux face aux crises du monde rural, de l'agriculture ont cessé d'être des actifs agricoles, se sont séparés de leurs bois. Les cultivateurs les plus aisés ont repris ces espaces boisés, utiles auxiliaires pour la clôture des prés, placement foncier aussi. Mais malgré ces gains de bois, leur part de la surface forestière de l'échantillon en 1963 n'atteint pas 19%.

Les catégories directement liées à l'agriculture, les manouvriers, les journaliers, les employés-ouvriers agricoles ont leurs effectifs et leurs espaces boisés qui diminuent voire s'effondrent pour les journaliers. Cette évolution reflète les difficultés du petit peuple des campagnes qui subit le plus fortement les effets des crises et alimente l'exode rural pendant toute la période.

Commerçants et artisans ruraux se maintiennent au XIX<sup>e</sup> siècle, mais au XX<sup>e</sup> siècle ils connaissent eux aussi les difficultés et alimentent l'exode rural et se séparent de leurs bois. Mais les achats de bois des commerçants et artisans citadins au XX<sup>e</sup> siècle atténuent la perte de surface boisée consentie par les ruraux.

Il convient de préciser que la forte diminution (- 41 %) du nombre de propriétaires de ces catégories au XX<sup>e</sup> siècle est certainement amplifiée par les données de l'échantillon. En 1963, il révèle un déficit de 1225 propriétaires de bois à profession identifiée (- 20 %) par rapport à 1913. Pour la même période le nombre de petits et très petits propriétaires de bois où se situent très majoritairement les propriétaires de ces catégories ne s'abaisse que de 10 %. Leur nombre est certainement sous-estimé.

Tous les acteurs liés à l'économie moderne et au monde des villes augmentent de façon importante la surface boisée qu'ils détiennent. Au premier rang se placent les entrepreneurs de l'industrie et du commerce, les banquiers. C'est aussi le cas des classes moyennes, ingénieurs et techniciens, professions libérales, fonctionnaires, également aussi les employés, les ouvriers d'industrie. Tous ces groupes rassemblent 10 % de la surface boisée de l'échantillon de 1833. En 1963, ils regroupent 38% des bois de l'échantillon. Ces données indiquent bien une progression de ces catégories dans la propriété des espaces boisés.

Les collectivités publiques, hôpitaux mais surtout les communes, augmentent sensiblement leurs espaces forestiers qui occupent toutefois une place restreinte.

Les grands possesseurs d'espaces forestiers ont changé. D'anciens aristocrates, cadres de l'appareil d'Etat au XIX<sup>e</sup> siècle, ils sont devenus peu à peu des chefs d'entreprise modernes au XX<sup>e</sup> siècle, mais ils détiennent toujours la majorité des espaces boisés. Les agriculteurs ont renforcé leur propriété forestière, mais possèdent moins d'un cinquième des bois. Les couches du petit peuple du monde rural qui ont régressé ont moins de bois. Les diverses catégories liées au monde de la ville, à l'industrie, à la finance, aux services et au commerce ont renforcé leur assise forestière.

Ainsi, même incomplet, l'examen socio-professionnel des propriétaires de bois en Vexin est, en partie un indicateur des transformations qu'ont connues ce pays rural et ses espaces forestiers au cours de la période contemporaine.

## Chapitre 7 : Forêts et patrimoine : les bois , une part modeste du patrimoine et du revenu fonciers

---

Les espaces forestiers tiennent, en Vexin français d'Oise et du Centre à l'Époque contemporaine, une place très modeste dans les territoires. Ils occupent moins d'un sixième de la superficie. Ils sont quasi totalement détenus par des propriétaires privés. Mais le nombre de ceux-ci n'atteint pas globalement le tiers du total des propriétaires fonciers.

Ces détenteurs d'espaces forestiers ne sont que très rarement des propriétaires forestiers au sens strict, c'est-à-dire ceux dont la propriété foncière est composée en quasi-totalité par des espaces boisés suffisamment étendus pour que leur exploitation leur permette d'en vivre dans la durée, comme c'est le cas dans d'autres régions du pays où la forêt occupe des portions considérables des finages comme dans la France de l'Est, par exemple.

En Vexin français, les propriétaires d'espaces forestiers doivent être définis plus précisément comme des propriétaires fonciers détenteurs de bois. L'étendue de ceux-ci se répartit selon un large spectre qui détermine diverses catégories de propriétaires

forestiers qui rassemblent de quelques dizaines de mètres carrés de bois à plusieurs centaines d'hectares.

Cette particularité des propriétaires fonciers possesseurs d'étendues forestières de surface variable soulève plusieurs questions relatives à la place que tiennent ces espaces forestiers par rapport au patrimoine foncier de ces propriétaires.

Il convient d'apprécier tout d'abord, si les bois, qui nécessitent des investissements lourds pour leur acquisition, leur gestion, leur transmission ont, dans les patrimoines une importance proportionnelle à la taille des propriétés globales, ou si ce rapport est plus aléatoire et s'il reste stable ou varie au cours de la période contemporaine.

Il appartient ensuite de déterminer quelle est la part de la propriété foncière globale des diverses catégories foncières de propriétaires de bois par rapport à l'ensemble des biens fonciers de ces propriétaires, et d'évaluer si cette répartition est proportionnelle ou non à celles des espaces boisés détenus par ces différentes catégories.

Cette enquête amène alors à rechercher quelle est la place des propriétaires de bois, en tant que propriétaires fonciers globaux, parmi l'ensemble des propriétaires fonciers, si au cours de la période, elle suit l'évolution de leurs espaces forestiers, ou s'en différencie, notamment en fonction des catégories foncières.

La place des espaces forestiers dans le patrimoine des propriétaires ne se mesure pas seulement par la surface occupée par les bois au sein des propriétés. Elle est aussi établie par la valeur fiscale que représentent les boisements dans les biens fonciers.

L'enquête sur la valeur des patrimoines forestiers a été instruite de manière indirecte à partir de l'évaluation fiscale établie par l'expertise réalisée lors de l'établissement des cadastres, et lors des révisions des évaluations. Ce moyen permet, à diverses époques de connaître à un moment donné, la valeur fiscale attribuée aux diverses catégories de boisements, et le revenu fiscal qui leur est affecté. Il concerne la totalité des terres, dont les espaces forestiers, et autorise ainsi des comparaisons dans la durée.

Cet examen de la valeur fiscale des espaces forestiers doit permettre d'appréhender la qualité des boisements. Ceux-ci, qui couvraient moins de un sixième de l'espace dominé par les activités agricoles, correspondent à une part assez faible elle aussi du revenu imposable. Mais pour autant, cette concordance est-elle le simple rapport

entre relative modestie des surfaces boisées, et celle des revenus, ne reflète-t-elle pas des rapports plus complexes, au niveau des différences de qualités entre les boisements, et des influences qui dépassent le cadre territorial du Vexin et expriment des politiques différentes vis-à-vis du monde forestier au cours de l'époque contemporaine .

L'approche patrimoniale des espaces forestiers du Vexin français d'Oise et du Centre à l'époque contemporaine est centrée sur les thèmes suivants :

Sera d'abord examinée la place des espaces boisés dans les biens fonciers des propriétaires de bois. Le poids foncier de ceux-ci sera apprécié par rapport à l'ensemble de la superficie du territoire..

Après cette mise en situation des espaces forestiers dans le patrimoine foncier global la diversité qualitative des boisements sera abordée au moyen de l'étude, à divers moments de la période, des valeurs attribuées aux différents espaces forestiers qui permettent leur classification.

Cet examen débouchera sur l'étude du revenu imposable attribué aux terrains boisés à la suite de ce classement. Ce revenu forestier imposable sera envisagé en fonction des diverses catégories de valeur et en rapport avec le revenu foncier global.

## A. La position patrimoniale des propriétaires de bois.

La situation patrimoniale des propriétaires de bois en Vexin d'Oise et du Centre entre 1830 et 1960 ne peut être seulement appréhendée en considérant leur faible nombre, environ entre un quart et un tiers des propriétaires et la part restreinte de l'espace que recouvrent les espaces boisés, moins d'un sixième du territoire. Elle nécessite une double approche. Une approche interne au groupe des propriétaires de bois qui doit examiner, en fonction des différentes catégories de propriétaires forestiers, la place qu'occupent les bois dans les biens fonciers globaux de ces propriétaires de bois et apprécier la part qu'occupent les biens fonciers globaux de ces catégories par rapport au total des biens fonciers des propriétaires de bois. D'autre part une approche externe qui replace ces propriétaires de bois, du point de vue de leurs biens fonciers globaux par rapport à l'ensemble des propriétaires fonciers du territoire. Ces deux aspects seront examinés successivement

I- Le poids des espaces forestiers dans les propriétés foncières :  
une part qui augmente avec la taille des propriétés.

La part des bois dans la propriété des propriétaires de bois diffère entre les diverses catégories foncières de propriétaires de bois – gros propriétaires ayant plus de 25 ha de bois, moyens propriétaires détenant de 4 à 25 ha de bois, petits propriétaires possédant entre 0,5 et 4 ha de bois et micro-propriétaires dont les parcelles boisées totalisent moins de un demi hectare de surface. Au cours de la période 1830-1960, cette part est relativement stable, mais elle présente cependant quelques variations qui toutefois n'excèdent guère plus de 6% entre ces deux dates. Le tableau suivant montre la part des bois dans la propriété globale des propriétaires forestiers aux dates charnières de la période, 1833, 1913, 1963, ainsi que les tendances d'évolution entre ces moments.

Le tableau ci dessous présente, à ces dates la part des bois dans le patrimoine des propriétaires forestiers :

Groupes de propriétaires		Grands propriétaires		Moyens propriétaires		Petits propriétaires		Micro-propriétaires	
		(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
<b>1833</b>	<b>(ha)</b>	4760	17 067	950	6440	765	8338	1235	19 465
	<b>%</b>	27,3		15		9		8	
<b>1913</b>	<b>(ha)</b>	4485	15 680	1525	8430	1080	9500	1180	19 635
	<b>%</b>	29		17,5		11		7	
<b>1963</b>	<b>(ha)</b>	5555	17 085	1865	2140	1070	8235	950	19 465
	<b>%</b>	33		20		12,5		6	

(1) Superficie Espaces boisés      (2) superficie globale

Tableau n° 14 : Part des bois dans la propriété globale des propriétaires forestiers

Remarques : ce tableau ne prend en compte que les bois à usage principalement sylvicole : bois divers à différents stades d'exploitation, bois de milieux humides, plantations. N'y ont pas été inclus les parcs boisés des châteaux à usage de loisirs, les landes boisées classées en « terrain de chasse », les pépinières, catégories très spécifiques auxquelles correspondent des valeurs de classement très différentes et très supérieures à celles des boisements. En conséquence, les surfaces boisées considérées sont plus faibles que celles utilisées pour d'autres développements de cette étude.

L'examen de ces données permet de dégager les informations suivantes :

#### I. Les grands propriétaires forestiers ayant plus de 25 ha de bois :

Une part des bois consolidée dans leur patrimoine.

La part des bois dans le patrimoine foncier des gros propriétaires de bois se renforce de près de 6% au cours de la période. Située à 27% du patrimoine en 1833 elle atteint 29% en 1913 et 33% en 1963. Ce niveau se place très au dessus de celui des autres catégories de propriétaires de bois.

Cette évolution ne suit pas le mouvement général de cette catégorie, que ce soit pour la surface des bois ou la superficie globale. Au XIXe. Siècle, les gros propriétaires de bois perdent en étendues forestières et en foncier global. Mais la part des bois progresse car ils ne reculent que de 275 ha, alors que les terrains non boisés perdent 1100 ha, quatre fois plus. A l'inverse, au XXe siècle, les bois gagnent deux fois plus d'espaces, 900 ha, que les terres, et renforcent ainsi leur place dans patrimoine des propriétaires forestiers.

Cette évolution n'est pas uniforme pour toutes les composantes de ce groupe. Au cours du XIXe siècle, les propriétaires de plus de cent hectares de bois perdent 280 ha de bois et 1870 ha de terres, ce qui amène un renforcement de la part des bois dans les propriétés. Les propriétaires qui ont entre 50 et 100 ha de bois comptent 40 ha de bois en moins et gagnent 530 ha de terre, d'où un recul de la part des bois dans leurs biens fonciers. Les propriétaires ayant entre 25 et 50 ha de bois connaissent une hausse de la surface globale de 230 ha qui correspond pratiquement à l'augmentation des surfaces boisées, 220 ha, ce qui fait progresser la part dans les propriétés de 5%.

Au XXe siècle, l'évolution est différente. Seuls les très gros propriétaires augmentent leur assise foncière globale de 1450 ha. Celle des deux autres groupes reste stable. Au niveau des espaces boisés, tous progressent. Ceux des très gros propriétaires se maintiennent au tiers de la surface globale comme début du siècle. Ceux des autres groupes se renforcent de façon sensible.

Ces évolutions expriment les transformations que connaissent les grands propriétaires à l'époque contemporaine. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité des grands propriétaires sont issus de l'aristocratie de l'Ancien Régime ou d'Empire. Ils vivent de leurs revenus fonciers complétés par ceux d'un poste dans l'appareil d'Etat ou ceux d'une fonction élective. Le coût de gestion des domaines, l'entretien des demeures, celui des frais de successions amène à la partition de ces très grands domaines ou la réduction de leur surface. Les besoins financiers conduisent à céder en priorité les terres de culture, de meilleure valeur que les bois, dont une partie est récupérée par les grands propriétaires forestiers de moins de 100 ha de bois. Parmi ceux-ci, les propriétaires ayant de 25 à 50 ha des bois deviennent acquéreurs d'une part des bois de ces grands domaines.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la condition de ces grands propriétaires est différente. La majorité d'entre eux est constituée de représentants de l'économie moderne : banquiers, industriels, négociants, gros agriculteurs, planteurs de plantes industrielles. Ce sont des fortunes assurées qui investissent dans des biens fonciers souvent des domaines entiers ou grandes parts de ceux-ci et au-delà des biens fonciers de petits propriétaires. Ils font ainsi des placements financiers qui doivent rapporter, par la location des terres agricoles, l'exploitation des espaces forestiers. Ils procèdent au boisement des terres peu compatibles avec les procédés de l'agriculture moderne, et à des plantations de peupliers dans les fonds de vallées marécageux.

Sur toute la période, ces grands propriétaires de bois sont aussi de grands propriétaires fonciers, c'est près d'un tiers de leur patrimoine qui est composé d'espaces boisés, à l'échelle du groupe. Mais d'un propriétaire à l'autre le poids des bois dans la propriété n'est pas semblable.

Les très gros propriétaires qui ont plus de 100 ha de bois ont au cours de cette période entre 30% et 34% de leur propriété constitués de boisements. Mais l'écart peut-être important de 10% à 90% de bois dans leur patrimoine

Ainsi, en 1833 le baron Roslin (1), le plus gros propriétaire forestier a 31% de sa propriété en bois, mais en 1913, le comte De Beauvoir (2) à Amblainville n'a que 16% de son domaine qui est boisé, 108 ha sur 162. En 1963, la Société civile des Buttes de Rosne (3) qui a continué le grand domaine d' Haravilliers, totalise 189 ha de bois sur 191 ha soit 98% du total.

Les gros propriétaires ayant de 50 à 100 ha de bois ont en moyenne sur ces cent trente ans entre 25 et 36% de leur propriété qui sont boisés. Là aussi, les écarts sont grands entre les propriétaires allant de 7% à près de 100%. En 1833, Alexandre Grenard (4) négociant à Paris a pour seule propriété à Aavernes 78 ha de bois, provenant du domaine de l'ancienne seigneurie. C'est le type même du placement foncier réalisé par un homme d'affaires qui gère ses bois pour qu'ils rapportent. Plus d'un tiers de la surface est classé en très bonne valeur par l'évaluation cadastrale. Mais en 1913, le domaine du Bouleau qui appartient au vicomte De Chézelles (5), héritier de Louis Nicolas Robert, le plus gros propriétaire foncier du Vexin, en 1830, ne compte que 757 ha. Les 106 ha de bois qu'il contient représentent 14 %, la même proportion que octante années plus tôt. En 1963, Alphonse Gérard (6), administrateur de société domicilié à Paris, propriétaire du domaine de Villette à Condécourt, possède en bois 61 ha, soit 30% de sa propriété qui en compte 200 au total.

Les gros propriétaires ayant de 25 à 50 ha de bois ont une part plus faible de leur patrimoine classée en bois, mais en constante progression : 18% en 1833, 22% en 1913, 28% en 1963. Les extrêmes sont aussi très ouverts, de 7% à 100%.

---

(1) A.C. Hénonville m.c. 1833 n.c. F° 286, A.C. Chavançon m.c. 1833 n.c. F° 130, A.C. Neuville-Bosc m.c. 1835 n.c. F° 414, A.C. Amblainville m.c. 1833 n.c. F° 541, A.C. Arronville m.c. 1835 n.c. F° 386, A.C. Berville m.c. 1833 n.c. F° 134.

(2) A.C. Amblainville m.c. 1914 n.c. F° 30

(3) A.C. Haravilliers m.c. 1934 n.c. F° 4, A.C. Chavençon m.c. 1936 n.c. F° 43. A.C.

(4) A.C., Aavernes m.c. 1833 n.c. F° 171

(5) A.C. Boubiers m.c. 1914 n.c. F° 66, A.C. Lierville m.c. 1914 n.c. F° 31.

(6) A.C. Condécourt m.c. 1939 n.c. F° 167 / 295, A.C. Longuesse m.c. 1939 n.c. F° 184 / 357, A.C. Sagy m.c. 1937 n.c. F° 266.

En 1833, le marquis Louis François Leduc de Saint Cloud (7), officier militaire demeurant à Paris, est propriétaire sur Reilly et les communes proches de 324 ha dont seulement 29 sont en bois, soit 9%. En 1913, Paul Rime (8), industriel à Trie-Château, y possède 25 ha de bois qui forment 23% des 110 ha de sa propriété. En 1963, la veuve du prince Murat (9) est propriétaire sur Chambly d'un domaine de 153 ha dont 40 ha sont en bois, soit 25% du total.

2. Les moyens propriétaires ayant de 4 à 25 ha de bois :  
une part des bois en progression continue dans le patrimoine.

La place que les bois occupent dans le patrimoine des moyens propriétaires forestiers est nettement moins importante que celle des gros propriétaires, plus de 20 points en dessous. Elle connaît une progression continue de près de 6% , du même ordre que celle des gros propriétaires passant de 15% en 1833 à 17,5% en 1913 et 20% en 1963. Ce renforcement est plus fort au XXe siècle où il est de 3,3% qu'avant, où il n'était que de 2,7 %.

Cependant, ces taux et cette évolution ne sont pas uniformes pour l'ensemble des moyens propriétaires forestiers. Deux groupes se différencient nettement, les propriétaires ayant de 10 à 25 ha de bois, et ceux qui ont entre 4 et 10 ha de bois.

Les moyens propriétaires ayant de 10 à 25 ha de bois connaissent des taux de boisement allant de 15 à 29 %, soit une progression de 10% sur la période. Elle est nulle au cours du XXe siècle et se concentre totalement sur les cinquante ans suivant 1914. Encore convient-il de distinguer entre la tranche des propriétaires ayant de 15 à 25 ha et ceux qui ont entre 10 et 15 ha de bois. Ces derniers ont la part de leurs bois qui régresse au XIXe siècle pour augmenter deux fois plus que ceux ayant de 10 à 15 ha après 1914. Ces derniers progressent de façon continue pendant toute la période. Les moyens propriétaires ayant de 4 à 10 ha de bois ont des taux de

---

(7) A.C. Reilly m.c. 1822 n.c. F° 266, A.C. Loconville m.c. 1822 n.c. F° 93, A.C. Monneville m.c. 1822 n.c. F° 276, A.C. Tourly m.c. 1822 n.c. F° 59.

(8) A.C. Trie-Château m.c. 1914 n.c. F° 188

(9) A.C. Chambly m.c. 1937 n.c. F° 481 / 1259.

boisement inférieurs à ceux des moyens propriétaires ayant plus de 10 ha de bois. La part de bois dans le patrimoine de ces moyens propriétaires se renforce de 7% avant 1914, mais fléchit de trois points après cette date. Sur toute la période, le renforcement de 3,6% est modeste.

Ces différences d'évolution de la part des bois dans la propriété pour ces deux catégories résident dans l'origine des propriétaires.

Les propriétaires ayant de 10 à 25 ha de bois ont vers 1830 une majorité de leur superficie détenue par les ruraux. Mais au XXe siècle, le rapport est inverse, et il se creuse entre 1913 et 1963. La part des bois possédée par les citadins progresse constamment alors que celle des ruraux régresse nettement au XIXe siècle et recule légèrement au XXe siècle.

Le poids grandissant des citadins se manifeste avec la part tenue par les bois dans le patrimoine.

Ce sont des propriétaires qui ont une certaine assise financière qui peuvent posséder de telles étendues boisées, petits industriels et négociants, membres des professions libérales. Ils ont acquis ou agrandi leurs propriétés à partir de ventes de portions de grands domaines, ou à partir du rassemblement de parcelles cédées par de petits propriétaires quittant le Vexin pour la ville. Ces nouveaux acquéreurs louent ou cultivent les terres, et utilisent les bois en partie pour la production de bois et pour les loisirs, notamment la chasse. Les ruraux sont principalement de gros agriculteurs qui ont acquis des terres et bois, parfois groupés dans un même lot, parfois des bois seuls pour accroître leur assise foncière. Ils délaissent les terres les moins adaptées aux pratiques de l'agriculture moderne, surtout au XXe siècle. Elles s'emboisent et augmentent leur surface forestière.

Les propriétaires ayant de 4 à 10 ha de bois sont majoritairement des ruraux qui détiennent largement plus de moitié du foncier. Au XIXe siècle, ils acquièrent auprès de petits propriétaires ruraux qui sont partis à la ville les biens fonciers qu'ils cèdent. Ces acquisitions amènent le passage à la catégorie foncière supérieure d'un certain nombre de propriétaires et le recul du foncier global de ces propriétaires de bois. Les ruraux qui achètent ces terres, de petits agriculteurs, des artisans et commerçants, acquièrent principalement des terres agricoles pour les exploiter pour les

premiers, ou pour les louer pour les seconds, afin de rentabiliser au plus vite l'investissement. Au XXe siècle, les ruraux voient la part de leurs bois régresser alors qu'ils augmentent leur foncier de mille hectares. Les citadins se cantonnent à une hausse de 380 ha. Les ruraux sont surtout des agriculteurs qui accroissent leurs surfaces de terres de culture, tandis que les citadins font une plus grande place aux bois, considérés comme des investissements d'espaces de loisirs ou comme placements à long terme pour de possibles opérations immobilières.

Au sein de ces ensembles, les différents propriétaires présentent des profils variés où la part des bois fournit de fortes amplitudes. Parmi les propriétaires forestiers ayant de 10 à 25 ha de bois, la part de ceux-ci se situe entre plus de 90% du patrimoine, avec quelques cas à 100%, et 6%. Ainsi, en 1833, Isidore Fessart (10), gros agriculteur d'Amblainville y possède 251 ha dont seulement 17 sont en bois, soit 6,7 % du total. En 1913, la veuve Henriette de saint de Saint Hylaire (11), demeurant à Versailles, descendante du maréchal baron De Beurnonville, gros propriétaire foncier au début du XIXe siècle en Vexin, n'a conservé que 145 ha de ce vaste domaine dont 24,2 ha sont en bois, soit 37% de la propriété. En 1963, Pierre Lequesne (12), notaire à Paris a 16,7 ha de bois qui représentent 46% des biens fonciers qu'il détient sur Bornel.

Les moyens propriétaires ayant de 4 à 10 ha de bois montrent eux aussi de fortes différences. Le spectre va de 5% à près des trois quarts du patrimoine en bois. En 1833, Louis Hamot (13) agriculteur à Ivry-le-Temple y possède ainsi qu'à Bouconvillers 91,3 ha de terres dont 4,5 ha sont en bois soit seulement 5 %. Mais en 1913, Léon Drouard (14), agriculteur à Moussy a 5,5 ha de bois qui correspondent à 26% de sa propriété qui comprend 20,6 ha sur Moussy et Liancourt.

---

(10) A.C. Amblainville m.c. 1833 n.c. F° 261.

(11) A.C. Menouville m.c. 1914 n.c. F° 67.

(12) A.C. Bornel m.c. 1949 n.c. F° 142.

(13) A.C. Bouconvillers m.c. 1822 n.c. F° 88,  
A.C. Ivry-le-Temple m.c. 1833 n.c. F° 167.

(14) A.C. Moussy m.c. 1814 n.c. F° 75.

Mais en 1963, Georges Nautré (15), maçon à Marines, y détient ainsi qu'à Bréançon et Grisy 7,4 ha de bois soit 72 % des 10,4 ha dont il est propriétaire.

3. Les petits propriétaires forestiers : les bois forment un peu plus d'un dixième du patrimoine.

La place que les bois tiennent dans les biens fonciers des petits propriétaires forestiers se situe à un niveau modeste pendant toute la période contemporaine. Elle s'élève légèrement, passant de 9,1 % en 1833 à 11% en 1913 et 12,5% en 1963. Les bois en gagnant au XIXe siècle 260 ha progressent de 2% dans leur propriété globale. Ils stagnent au XXe siècle, mais leur place gagne 1,5% à cause du recul de leur propriété globale d'une centaine d'hectares.

Cette évolution est elle aussi, révélatrice des changements qui se sont opérés dans le Vexin rural à l'époque contemporaine. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'augmentation sensible de la surface boisée de petits propriétaires accompagne l'évolution inverse suivie par celle des micropropriétaires. Ceux-ci sont des manouvriers, de petits agriculteurs, en prise aux difficultés, contraints de vendre des terres. Ils cèdent d'abord des parcelles boisées, de faible rapport. Celles ci sont reprises par des propriétaires à la situation mieux assurée qui leur permet d'acquérir quelques parcelles de terre ou de bois : petits agriculteurs, artisans et commerçants, petits fonctionnaires comme les instituteurs. Parfois même, ce sont des parents qui travaillent en ville ou sont partis s'y établir qui achètent des terres à la parenté, à la fois pour assurer une forme de solidarité et maintenir un lien physique avec le milieu d'origine.

Au XXe siècle, les bouleversements économiques et sociaux touchent plus profondément qu'au XIXe siècle le monde des campagnes. Toute une frange des petits propriétaires est concernée. Si le nombre de propriétaires de bois augmente d'une centaine entre 1913 et 1963, leur surface boisée est stable. Au cours de ces cinquante années, l'exode rural vers la région parisienne et les villes bordières est beaucoup plus fort, les crises frappent plus durement les petits propriétaires que lors de la période précédente.

---

(15) A.C. Marines m.c. 1936 n.c. F° 428 / 764, A.C. Bréançon m.c. 1913 n.c. F° 650, A.C. Grisy m.c. 1913 n.c. F° 718

Ce sont les terres agricoles qui valent plus que les bois qui sont d'abord cédées pour payer les frais de déménagement ou d'installation en ville. Sont davantage conservées les parcelles de bois et celles des moins bonnes terres qui s'enrichissent et se boisent, et qui peuvent être à l'occasion louées à des sociétés de chasse. L'évolution entre les deux périodes est inverse.

Une distinction s'opère entre les petits propriétaires ayant de 0,5 à 1 ha et ceux qui ont entre 1 et 4 ha de bois. La superficie détenue par ces derniers est toujours plus élevée. De même la part des bois dans la propriété est toujours plus forte. Les petits propriétaires ayant de 1 à 4 ha de bois, ont la part de leurs bois dans leur patrimoine constamment supérieure à 10 % et elle se renforce de façon continue pendant la période. Elle progresse de 2 % entre 1833 et 1913, mais de 4,6 % entre 1913 et 1963. Cela correspond à des propriétaires aux moyens mieux assurés qui peuvent intégrer dans leur propriété une certaine superficie d'espaces forestiers. Ce comportement s'apparente à celui de moyens propriétaires de bois. Les petits propriétaires ayant moins de 1 ha de bois ont la part de leurs bois dans la propriété qui varie peu, moins de 1 % entre 1833 et 1963. Elle est proche du petit peuple des campagnes, resté sur place ou parti en ville.

Le patrimoine des petits propriétaires de bois est très variable. Il peut aller de quelques centaines de mètres carrés à plusieurs dizaines d'hectares, et la superficie boisée peut en occuper la totalité ou un pourcentage parfois infime. Quelques exemples illustrent cette diversité.

En 1833, la veuve de Olivier Lemaréchal (16), agriculteur à Villeneuve-le-Roi détenait sur Epiais 9,9 ha, dont 1,1 ha de bois en trois parcelles, soit 12,4% de sa propriété. En 1913, Auguste Dujardin (17), marchand de vins à Commeny est propriétaire de 7423 m<sup>2</sup> en six parcelles sur Santeuil et Moussy, trois sont en bois, d'une contenance de 5725 m<sup>2</sup> soit 77% du total .

---

(16) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1833 n.c. F° 434

(17) A.C. Commeny m.c. 1914 n.c. F° 73, A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c. F° 115,  
A.C. Moussy m.c. 1914 n.c. F° 83.

En 1963, Raymond Petit (18), fonctionnaire de police habitant à Argenteuil, possède sur Hadancourt et Serans 1,1 ha de bois qui constituent 37% de sa propriété qui atteint 2,9 ha.

4. Les micro- propriétaires forestiers : une place très faible des bois dans le patrimoine.

La part des bois détenue par les micro-propriétaires forestiers, ceux qui ont moins de 5000 m<sup>2</sup> de bois dans leurs biens fonciers est minime pendant toute la période contemporaine. Elle diminue de 2 %, passant de 8 à 6% entre 1833 et 1963. C'est la variation la plus faible de tous les groupes fonciers de propriétaires de bois. Au XIXe siècle, ces micro- propriétaires perdent 135 ha de bois, alors que leur surface globale augmente de 200 ha, d'où un recul de 1% des bois dans le patrimoine. Ce mouvement a la même origine que celle qui touche la tranche inférieure des petits propriétaires. Parmi les petites gens des campagnes qui partent en ville, ceux qui ont quelques biens fonciers les réalisent. Les moyens et petits propriétaires acquièrent des terres et bois. D'autres micro-propriétaires forestiers qui ne sont pas forcément des micro-propriétaires fonciers peuvent devenir des propriétaires forestiers entre 1833 et 1963. Des petits propriétaires ou plus rarement des moyens propriétaires achètent prioritairement des parcelles de terre pour maintenir la viabilité de leur exploitation. Cette raison est sans doute la cause principale qui explique le gain de plus de 300 ha de terre des micro-propriétaires forestiers entre 1833 et 1913.

Au XXe siècle, l'ampleur des crises renforce l'exode rural qui touche en premier lieu et encore plus fort qu'avant 1914 les couches populaires des campagnes. Ceux qui avant 1914 avaient pu se maintenir partent, petits agriculteurs, artisans et commerçants privés de clientèle. Les ventes de biens fonciers des micro-propriétaires est de 9350 ha, plus de sept fois la perte des petits propriétaires. Cela permet aux bois de regagner 1% dans le total foncier depuis 1913 et de dépasser de 2% le taux de 1833. C'est une bien faible modification qui traduit plutôt une relative stabilité et ne doit surtout pas masquer le fort recul général de cette catégorie.

---

(18) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 299, A.C. Serans m.c. 1914 n.c. F° 413.

Les bois pèsent donc bien peu dans les biens fonciers de ces micro-proprétaires de bois, mais leur patrimoine global est très variable. Leur propriété peut aller de quelques centaines ou milliers de mètres carrés à plusieurs hectares, plus rarement quelques dizaines. Et la part des bois dans la propriété peut varier de quelques pour cent à la totalité du bien, dans ce cas de quelques centaines ou quelques milliers de mètres carrés. Ces situations contrastées se retrouvent pendant toute la période. Ainsi, en 1833 Charles Chappart (19) possédait sur Boubiers 1438 m<sup>2</sup> de bois en deux parcelles soit 38% des 3741 m<sup>2</sup> constituant son bien. Mais à Hadancourt, Pierre Buisson (20), propriétaire résidant à Paris détenait trois parcelles de bois comptant 3465 m<sup>2</sup>, infime partie des 20,2 ha formant sa propriété. En 1913, Jules Froment (21), cafetier à Auvers était à Santeuil propriétaire de cinq parcelles de bois totalisant 3265 m<sup>2</sup> soit 5% de sa propriété qui faisait 6,2 ha. Mais Pierre Lame (22), petit agriculteur à Théméricourt y possédait deux parcelles de bois pour 1705 m<sup>2</sup> soit 20% des 8680 m<sup>2</sup> formant sa propriété. En 1963, à Ableiges, Guy Rautureau (23), ouvrier soudeur détenait 3302 m<sup>2</sup> de bois en deux parcelles, seul bien foncier qu'il avait avec sa petite maison et le jardin attenant qui occupait 617 m<sup>2</sup>. A Epiais-Rhus, Louis Arquillière (24), maraicher, possédait 9204 m<sup>2</sup> en dix parcelles dont 1390 m<sup>2</sup> étaient boisées soit 15 % de sa propriété.

L'enquête sur la place des bois dans le patrimoine foncier des propriétaires conduit à plusieurs constats.

Plus les propriétaires forestiers ont de bois, plus la part des bois dans leur patrimoine est forte, cela pendant toute la période. Pour autant, cette situation n'est pas immuable. La part des gros et moyens propriétaires se renforce ainsi que celle des petits propriétaires dans moindre mesure. La surface de bois de ces groupes augmente plus que leur superficie globale. La part des micro-propriétaires progresse plus légèrement. A l'inverse des autres groupes, leur surface boisée diminue mais beaucoup moins que leur surface globale.

---

(19) A.C. Boubiers m.c. 1822 n.c. F° 45.

(20) A.C. Hadancourt m.c. 1822 n.c. F° 27.

(21) A.C. Santeuil m.c. 1914 n.c. F° 139.

(22) A.C. Théméricourt m.c. 1914 n.c. F° 196.

(23) A.C. Ableiges m.c. 1933 n.c. F° 297.

(24) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F° 43

Cette répartition des bois dans la propriété globale, son évolution à l'époque contemporaine est, dans une certaine mesure, le reflet des changements de la société rurale du Vexin.

## II. Le patrimoine foncier global des propriétaires forestiers :

Une part très majoritaire de l'espace , une distribution diverse selon les groupes

L'examen de la propriété globale des propriétaires de bois est mené selon deux approches. D'une part au niveau de chaque groupe foncier de propriétaires forestiers afin d'apprécier pour chaque groupe si l'évolution des bois est la même que celle du foncier global, ou s'il y a des différences sensibles. D'autre part, au niveau de l'espace vexinois, afin de déterminer si la place de la propriété globale des propriétaires de bois est à l'échelle modeste des espaces forestiers, ou si elle occupe une place beaucoup plus affirmée.

### 1. La répartition de la propriété globale des différents groupes de propriétaires forestiers.

Elle est indiquée sur le tableau suivant :

Groupes de propriétaires	1833		1913		1963	
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	surface (ha)	%
Gros > 25 ha	17067	33%	15 680	29%	17 055	37%
moyens 4 - 25 ha	6442	13%	8 390	16%	9 130	20%
Petits 0,5 - 4 ha	8340	16%	9 500	18%	9 140	20%
micro-prop. < 0,5 ha	19 466	38%	19 635	37%	10 285	23%
Total	51 315	100%	53 205	100%	45 610	100%

Tableau n° 15 : part de la propriété globale des catégories foncières des propriétaires forestiers.

Les petits propriétaires sont majoritaires au XIXe siècle, les gros et les moyens au XXe siècle. Le tableau suivant présente la part de propriété globale par groupes de propriétaires de bois par rapport à la propriété globale des propriétaires forestiers.

Les données fournies par ce tableau permettent les observations suivantes :

- La propriété globale des grands propriétaires de bois : une place prépondérante sur la période.

La propriété globale des grands propriétaires de bois sur toute la période occupe, la première place, constituant presque constamment plus de 30 % du total de la surface globale des propriétaires de bois. Elle connaît un fléchissement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais retrouve son niveau au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ceci confirme la situation des grands propriétaires forestiers, la plupart sont aussi des grands propriétaires fonciers. Au XIX<sup>e</sup> siècle les difficultés liées aux successions ou à la gestion des domaines amènent un recul des grands propriétaires forestiers, issus de l'aristocratie pour la plupart. Le groupe des grands propriétaires perd 1112 ha de bois et 275 ha de terres. Ils se séparent d'abord de terres qui ont une plus grande valeur que les bois comme l'indique leur valeur fiscale , afin de satisfaire leurs besoins financiers. Cette régression ne touche pas seulement les espaces boisés des grandes propriétés. Elle est liée à la diminution globale de la surface de terre.

Au XX<sup>e</sup> siècle, c'est l'accroissement des bois, plus de 990 ha, plus que celui des terres, 385 ha, qui entraîne l'augmentation de la surface globale des grandes propriétés. La motivation principale n'est pas, dans l'acquisition ou l'agrandissement des grands domaines, la recherche de rentrées financières régulières et rapides avec de terres agricoles, mais avec des bois la recherche de placements fonciers à plus long terme, avec la perspective des compléments de revenus avec l'exploitation de bois, des projets immobiliers pour certains, des acquisitions pour les loisirs.

Et c'est cette évolution au XX<sup>e</sup> siècle qui permet sur la période aux grands propriétaires de détenir la plus grosse part de la propriété globale des propriétaires de bois, ce qui n'est pas le cas au XIX<sup>e</sup> siècle.

- La propriété globale des micro-propriétaires de bois progresse au XIX<sup>e</sup> s. et recule au XX<sup>e</sup>.

La place des micro- propriétaires dans la propriété globale est plus importante au XIX<sup>e</sup> siècle, se situant autour de 38%. Puis elle chute de près de la moitié au XX<sup>e</sup> siècle. Ces micro-propriétaires forestiers se situent quasi-totalement parmi les moyens, petits et très petits propriétaires fonciers. Au cours de la seconde moitié du

XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété globale gagne 170 ha, différence entre une perte de 135 ha de bois et un gain de 305 ha de terres.

Une partie de ces propriétaires fonciers, ceux qui n'ont plus assez de moyens pour vivre correctement partent à la ville. Ils se défont d'abord de leur bois, certains de leurs terres. Celles-ci sont acquises par les petits propriétaires, leur permettant d'accroître leurs terres de culture. Les bois de peu de rapport immédiat sont transférés à des propriétaires ayant une meilleure assise foncière. Ce mouvement explique que les micro-propriétaires forestiers, au XIX<sup>e</sup> siècle, perdent de la surface de bois mais gagnent en superficie globale. Au XX<sup>e</sup> siècle, leur surface globale s'effondre avec une perte de 9350 ha dans laquelle les bois ne comptent que 115 ha.

Les effets des diverses crises amènent les plus fragiles économiquement à céder leurs biens fonciers, bois comme terres de culture ce qui entraîne une régression des bois et de la propriété globale pour les micro-propriétaires forestiers.

- Les petits propriétaires forestiers constituent le troisième groupe pour l'importance de la propriété globale sur toute la période.

La propriété globale des petits propriétaires de bois est près de deux fois moins forte que celle des deux groupes précédents. Elle progresse constamment entre 1830 et 1960, de façon continue en pourcentage, mais en surface, à un progrès net au XIX<sup>e</sup> siècle, plus 1160 ha dont 315 ha de bois et 845 ha de terres, succède un léger recul au XX<sup>e</sup> siècle surtout du aux pertes de terres, 350 ha alors que les bois ne régressent que de 10. Cette évolution suit celle des espaces boisés de ce groupe. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces petits propriétaires de bois au patrimoine mieux assuré que les très petits propriétaires, acquièrent de ceux-ci quelques parcelles de terre et de bois. Tandis qu'au XX<sup>e</sup> siècle une partie d'entre eux est aussi touchée par les difficultés du temps et ils doivent céder des biens fonciers.

- Les moyens propriétaires de bois occupent la quatrième place par rapport à la propriété globale des propriétaires forestiers.

Leur position progresse en surface et en pourcentage pendant toute la période. Le gain de surface est plus fort au XIXe siècle. La propriété globale des moyens propriétaires forestiers progresse de 1948 ha surtout à cause des gains de terres bien supérieurs au surplus de bois, 575 ha seulement. Au XXe siècle, l'accroissement n'est que de 740 ha dont 340 ha de bois et 400 ha de terres. La cause de ce renforcement des bois de ce groupe est la même que pour les grands propriétaires. Le placement foncier à long terme l'emporte sur la rentabilité immédiate des terres agricoles. Au XXe siècle la catégorie des moyens propriétaires forestiers est celle qui connaît le plus grand dynamisme, que ce soit au niveau des bois ou de la surface globale. Ce sont essentiellement au cours de la période, parmi les ruraux de gros et moyens agriculteurs et parmi les citadins des industriels, des négociants, des banquiers, de gros commerçants qui acquièrent ou agrandissent des propriétés foncières partiellement boisées. Ce sont des couches socio-professionnelles associées aux formes modernes de l'économie.

Cette enquête sur la place des différents groupes de propriétaires forestiers envisagés comme propriétaires fonciers globaux indique clairement qu'il n'y a pas correspondance entre la part des bois dans le patrimoine des propriétaires forestiers et la place qu'occupent ceux-ci au niveau de leur propriété globale. Cela illustre le poids relatif des bois dans le patrimoine foncier.

2. La répartition de la propriété globale des propriétaires forestiers dans l'espace vexinois : les propriétaires de bois contrôlent les trois quarts du territoire. .

Les propriétaires fonciers qui possèdent des espaces boisés pendant la période contemporaine en Vexin d'Oise et du centre, ne sont qu'une minorité des propriétaires, entre un tiers et un quart d'entre eux.

Mais ils détiennent une très large majorité de la surface du territoire, constamment plus des trois quarts. Toutefois, cette proportion n'est pas figée et évolue au cours de ces cent trente années comme le montre le tableau ci-dessous.

	1833		1913		1963	
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	surface (ha)	%
Surface globale propriétaires forestiers	51315	85,0	53205	85,5	45610	76,4
Surface totale Vexin d'Oise et du centre	59673		59673		59673	

tableau n° 16 : Part de la propriété globale des propriétaires forestiers en Vexin d'Oise et du centre ( 1833 – 1963 ) sur la surface totale du territoire vexinois

La part de l'espace vexinois que détiennent les propriétaires de bois diminue au cours de la période de 5700 ha, soit 9 %. Ce n'est pas négligeable. Mais, ce n'est pas un mouvement continu.

Au XIXe siècle, les propriétaires forestiers augmentent leur surface globale de 1890 ha. Cette progression est due principalement aux gains enregistrés par les moyens et petits propriétaires qui accroissant leur surface globale de 3108 ha dont 840 ha de bois. Les micro-propriétaires ne gagnent que 170 ha de propriété globale car ils ont 325 ha de terres en plus, mais perdent 155 ha de bois . Le gain de ces trois groupes s'établit à 3278 ha. Mais le recul des grands propriétaires de 1387 ha dont 275 ha de bois réduit le progrès d'ensemble de propriétaires de bois.

Au XXe siècle, la surface globale de propriétaires se réduit de 6595 ha soit plus de 9 %. C'est principalement le résultat de l'effondrement des biens fonciers des micro-propriétaires qui perdent 9350 ha, essentiellement des terres 9260 ha. Les petits propriétaires participent à ce recul pour 360 ha, presque totalement des terres, la grosse progression des grands propriétaires, avec un gain de 1375 ha dont 990 en bois et plus modestement des moyens propriétaires, avec 740 ha dont 340 ha de bois ne peut que limiter cette érosion à 6595 hectares.

Cette redistribution foncière aux XIXe et XXe siècles révèle les profonds changements qui se sont développés dans le Vexin rural.

Même si les bois occupent peu d'étendues dans le territoire, et si leurs propriétaires sont minoritaires en nombre, ils participent toutefois à des propriétés qui recouvrent une part très largement majoritaire de l'espace vexinois. De ce simple point de vue, ils ne peuvent être considérés comme un phénomène marginal.

L'étude de la part des espaces boisés dans le patrimoine des propriétaires forestiers, de la répartition de la propriété globale des différents groupes fonciers de possesseurs de bois, de la place qu'ils tiennent dans la surface totale du territoire conduit à plusieurs constatations :

La part des bois dans le patrimoine est proportionnelle à l'étendue des espaces boisés : elle est la plus forte pour les grands propriétaires et se réduit successivement pour les autres groupes.

Cette répartition connaît une relative stabilité d'ensemble sur la période contemporaine avec une variation qui n'excède guère 6%. Elle connaît toutefois une progression, plus forte et à peu près équivalente chez les grands et moyens propriétaires, moitié moins importante pour les petits propriétaires et quasiment stable chez les micro-propriétaires.

La propriété globale de ces différents groupes fonciers de propriétaires forestiers n'est pas calquée sur la place des bois dans la propriété globale. Les grands propriétaires détiennent la plus importante propriété globale sur toute la période ; mais au XIXe siècle, ils sont devancés par les micro-propriétaires dont la position foncière globale régresse fortement au XXe siècle. La part du foncier global évolue parallèlement à celle des bois dans le patrimoine pour les moyens et petits propriétaires. Mais à l'inverse de la part des bois dans la propriété globale, la part des petits propriétaires est la plus forte dans la propriété globale des propriétaires de bois que celle des moyens propriétaires.

À l'intérieur des différentes catégories de propriétaires forestiers existe une forte variabilité de situations entre les propriétaires forestiers, que ce soit au niveau de la part des bois dans leur patrimoine ou de leur statut foncier global.

Cette diversité rendrait très périlleuse toute tentative de la réduire à un modèle.

## B. La valeur du patrimoine forestier : une large amplitude de la valeur des bois .

L'obstacle majeur pour apprécier la valeur des espaces forestiers, quasi totalement privés à l'époque contemporaine en Vexin français réside dans la rareté des sources utilisables. Les actes notariés concernant les successions et les transactions foncières sont difficilement accessibles voire lacunaires pour les périodes les plus reculées, et pour ceux des périodes plus récentes non communicables. De toute façon les informations qu'ils contiennent ne pourraient fournir que des informations souvent incomplètes sur la valeur des biens fonciers. Un autre inconvénient de cette source réside dans la non-simultanéité des actes qui peuvent intervenir à des moments où, sur le marché, la valeur de biens fonciers de même qualité a pu varier de manière sensible.

La valeur fiscale des propriétés foncières constitue un moyen indirect d'apprécier la valeur des espaces forestiers. Information fournie par la documentation cadastrale, elle est établie de manière relativement synchrone à un moment donné, elle concerne l'ensemble des biens fonciers, évalués selon une procédure réglementée. Cette source cadastrale est utilisée dans l'approche de la valeur des espaces forestiers. Celle-ci est examinée à des moments précis et non sur une durée. Prendre en compte en continu sur une longue période la valeur fiscale qui reste inchangée entre les révisions, n'aurait pas apporté des informations probantes. Car cela aurait entraîné un déphasage entre la valeur initiale, établie en tenant compte d'éléments, production et valeurs des cours du bois, qui varient avec le temps et dont les conditions d'évaluation changent.

L'avantage de procéder à cet examen à des moments précis permet ainsi de pouvoir appréhender les valeurs des bois sur l'ensemble du territoire, de la comparer à ces différentes dates et d'apprécier les évolutions qui sont apparues entre celles-ci.

Cette analyse de la valeur des bois menée dans ce cadre présentera tout d'abord les principes de l'évaluation cadastrale. Elle abordera ensuite les valeurs fiscales des espaces forestiers vexinois ainsi définies.

I . Les principes de l'évaluation cadastrale : une réalisation étatique avec une participation locale.

### 1. La mise en place de la contribution foncière.

La loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798), qui reprenait la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1790 a établi la contribution foncière (25). Elle prévoyait que la contribution foncière serait répartie sur toutes les propriétés bâties et non bâties par égalité proportionnelle en fonction du revenu net imposable. Le revenu net des propriétés non bâties était ce qui restait au propriétaire, après avoir déduit les frais de gestion de ses parcelles.

Ce principe a été repris lors de l'établissement du cadastre.

La détermination de ce revenu net imposable était l'objet du travail d'évaluation.

### 2. l'évaluation cadastrale ou expertise cadastrale et ses révisions

#### a. L'évaluation initiale

Cette évaluation cadastrale était assurée par une collaboration entre l'administration et les contribuables. Réalisée dans le cadre des communes, elle était dirigée par le contrôleur des contributions directes. Elle était réalisée par des commissaires-classificateurs, cinq titulaires et autant de suppléants, dont deux résidant hors de la commune. Ils étaient choisis parmi les propriétaires des cultures principales et désignés par le conseil municipal. Jusqu'en 1882 furent ajoutés à égalité avec les membres nommés par le conseil les propriétaires les plus imposés de la commune.

L'expertise comprenait six opérations : la classification, c'est-à-dire la détermination du nombre de classes à créer dans chaque nature de culture, afin de fixer correctement l'estimation des biens, le choix de parcelles-types, en général deux par classes, l'établissement du tarif provisoire des évaluations ; le classement des parcelles c'est-à-dire leur répartition dans les diverses classes définies par la

---

(25) Herbin (R) et Pébéreau (A), Le cadastre français, Paris, Ed. Francis Lefèvre 1953, 408 p. , pp 204 - 224

classification, ce classement était réalisé sur le terrain par référence aux parcelles types ; le contrôle du travail à l'aide des baux ; et la fixation du tarif définitif des évaluations. Un tarif provisoire était soumis au conseil municipal qui pouvait apporter des modifications, puis porté à connaissance des propriétaires qui pouvaient présenter des observations. Le contrôleur des contributions directes transmettait alors l'ensemble du dossier – procès verbal de délibération du conseil municipal, observations des propriétaires, procès-verbal de l'expertise – au directeur des contributions directes qui le faisait parvenir avec un rapport d'ensemble au préfet, qui arrêtait le tarif définitif.

La loi du 15 septembre 1807, instituant le cadastre, définit dans son article 37 le principe de la fixité des évaluations cadastrales, qui dès lors ne pouvaient plus être modifiées selon les fluctuations du revenu réel des propriétaires.

#### b. Les révisions générales des évaluations cadastrales.

Ce dernier principe n'était pas réaliste et a entraîné dès 1821 une révision générale des évaluations précisée en 1827 et qui sera suivie de plusieurs autres au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Les lois du 27 août 1894 et du 29 mars 1914 permirent d'établir des conditions satisfaisantes d'assiette et de taxation. Des révisions générales des évaluations furent prescrites dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par les lois du 31 décembre 1907, du 16 avril 1930 (26). Cette dernière prévoyait également la rénovation de l'ancien cadastre, et la conservation annuelle des cadastres rénovés. Elle fut précisée par les lois du 13 mai 1948 et du 7 février 1953. A la suite de cette dernière loi, une révision générale des évaluations fut réalisée en 1961 et portée sur les matrices en 1963. Les principes de la révision générale des évaluations des propriétés non-bâties, définis par la loi de 1930 et précisés par les suivantes visaient à rechercher les changements intervenus dans les natures de culture et à établir un nouveau classement, afin d'établir de nouveaux tarifs d'évaluation.

---

(26) Maurin (A), *Le cadastre en France, histoire et rénovation* (thèse), Marseille, Editions du CNRS, 1992, 428 p. pp 312 – 336.

À l'occasion de cette révision, les classifications communales ont été rapprochées en tenant compte des critères de classement de la classification générale, de ceux de la région agricole, de ceux des communes voisines.

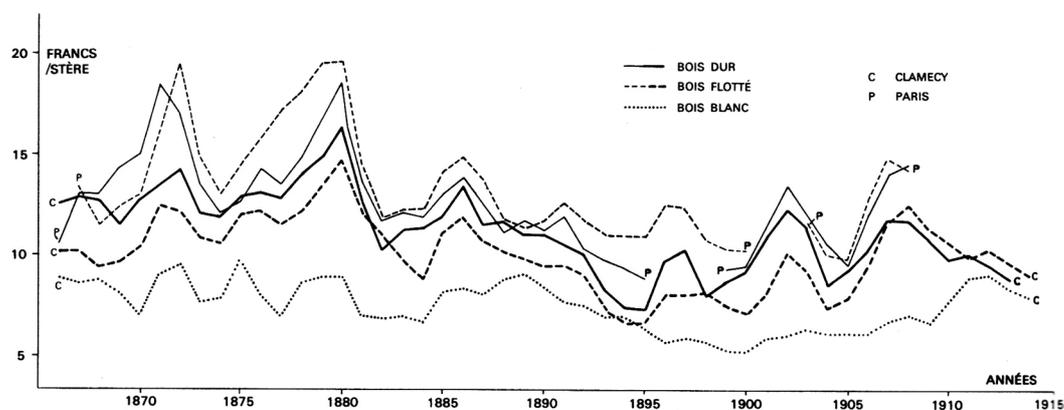
### c. La détermination particulière de la valeur des espaces forestiers

L'évaluation de la valeur fiscale des terrains forestiers ne peut suivre la même procédure que celle des terres agricoles (27). Pour celles-ci, la valeur locative cadastrale est tirée des indications fournies par les actes de location des propriétés situées dans la même commune. Mais les espaces boisés, à la différence des terres de culture, ne se louent pas.

Dans ce cas, il a été nécessaire d'avoir recours à une méthode spécifique d'évaluation. La valeur fiscale à l'hectare est le résultat d'une appréciation particulière qui comprend la détermination du produit brut moyen par hectare. Celui-ci est établie en prenant en compte les bénéfices de la production moyenne sur cinq ans multipliée par les cours du bois. De ce produit brut moyen sont soustraits les frais d'exploitation et d'amortissement. Cette déduction est calculée par sous-groupes (bois, futaie, taillis...) et par secteurs d'évaluation à un pourcentage du produit brut. Le taux de cette déduction est fixé par décret.

Remarque : la variation des cours du bois est très fluctuante comme l'expriment les courbes d'évolution de prix du bois au cours de la période contemporaine présentées sur les graphiques ci-dessous.

Graphique n° 4 : évolution des cours des bois de feu 1862-1915

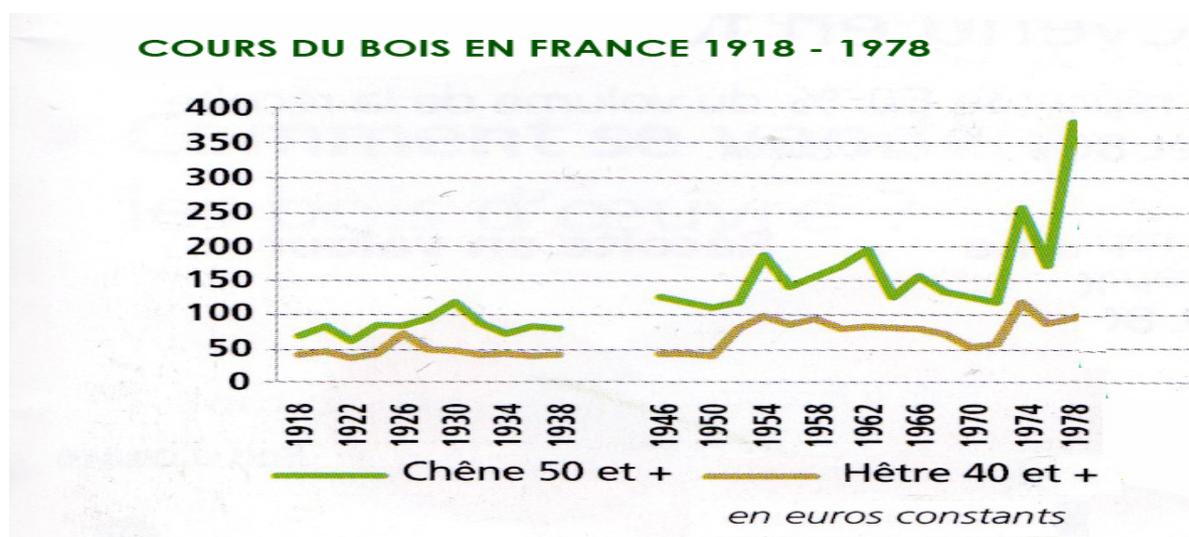


(d'après la *Revue des Eaux et Forêts*) ÉVOLUTION DES COURS DES BOIS DE FEU

(27) Lavigne (S) Le cadastre de la France, Paris, PUF, 1996, 128 p. , p. 96.

L'évolution des cours des bois de feu à Paris et à Clamecy entre 1862 et 1915 montre la variabilité des cours pendant cette période. Elle dépend des conditions climatiques et est liée au marché du bois. Cette évolution offre une variabilité forte jusque vers 1880, causée par la conjoncture comme les effets de la guerre de 1870, à laquelle succède une lente baisse jusqu'en 1895, puis ensuite un regain. Cette diminution s'explique par la concurrence du charbon comme combustible dans la seconde moitié du XIXe siècle, et la modération de cette baisse par le maintien de l'utilisation du bois par les petites forges industrielles et le débouché du chemin de fer.

montre également des variations sensibles. Elle présente une hausse modérée jusqu'en 1970 qui s'amplifie ensuite. Sur toute la période, le cours du hêtre varie du simple au double, mais celui du chêne est multiplié par sept. Cela illustre la diversité de l'évolution des cours selon les essences en fonction du marché et invite à éviter toute généralisation dans ce domaine.



Graphique n° 5 : cours du bois en France 1918 – 1978 (28)

(28) Les chiffres clés de la forêt privée, éd. 2005, Paris, Forêt Privée Française, 24 p. p. 19.

Ces exemples indiquent que, sur la durée, la valeur fiscale des bois établie à un moment précis et non actualisée régulièrement, de par la variation de ce paramètre, ne serait plus en accord avec la valeur qu'elle pourrait avoir si elle était déterminée ultérieurement en tenant compte des variations des cours du bois.

### 3. Avantages et limites de cette source de documentation fiscale.

Cette source d'information cadastrale fournit des renseignements précis sur la valeur patrimoniale des espaces forestiers, mais dans un cadre limité.

a. L'intérêt de cette documentation : des données de terrain établies de façon simultanée.

L'intérêt de cette évaluation réside dans son mode d'élaboration. Celle-ci n'émane pas seulement de l'administration fiscale mais résulte d'une coopération entre elle et les propriétaires locaux que sont les commissaires classificateurs. Ce sont des hommes de terrain qui connaissent bien les finages. Il est procédé à une analyse sur le terrain de la qualité des terres à classer. Par ailleurs, la quasi simultanéité de la réalisation de l'évaluation cadastrale et de ses révisions garantit une relative homogénéité aux données au moment où elles sont établies.

b. Les inconvénients de cette source : fixité des valeurs et variation du mode de classement.

Les inconvénients de cette source d'information se situent d'une part dans la fixité des valeurs et tarifs issus de l'évaluation entre l'établissement de celle-ci et les révisions successives. Pendant les décennies qui les séparent, les valeurs des paramètres pris en compte lors de leurs détermination ont changé.

D'autre part, les conditions de classement ont varié en fonction des modifications des réglementations administratives et des décisions politiques nationales au niveau fiscal.

Les remarques ci-dessus conditionnent le cadre de l'étude des valeurs des espaces forestiers. La fixation des évaluations qui nourrit un déphasage entre la réalité des

natures de cultures des terres, leur valeur réelle et le revenu net imposable, n'autorise pas l'étude de la valeur sur une période continue. Elle a amené à examiner les valeurs déterminées à différents moments liés à l'établissement du cadastre et aux révisions générales des évaluations. De plus, l'évaluation souffre d'un manque d'homogénéité d'une commune à l'autre. Ce souci d'homogénéité est pris en compte en 1913, mais ne peut s'appuyer sur la rénovation des cadastres et une bonne connaissance des terroirs. Ces deux conditions sont en grande partie réalisées après 1930, mais pas pour toutes les communes en 1963. Ces différences des protocoles de réalisation des évaluations rendent délicates les comparaisons entre les valeurs des espaces forestiers selon les lieux et les époques. Elles ne peuvent conduire qu'à l'appréciation d'une tendance, d'un mouvement d'ensemble, et doivent inciter à la plus grande prudence quant aux conclusions.

## II. La valeur des espaces forestiers : un révélateur de leur diversité.

Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre, qui, à l'époque contemporaine occupent des étendues très modestes et ne tiennent qu'une place subalterne dans l'économie rurale, ont été cependant affectés lors de l'évaluation des terres réalisée lors de la confection du cadastre, puis lors de ses révisions de 1912 et 1961, de valeurs fiscales en nombre important qui présentent une amplitude forte. Ces traits concernent les différentes catégories de boisements. Ils sont disséminés dans toute la surface boisée et se répartissent parmi tous les groupes fonciers de propriétaires forestiers.

1. Des valeurs nombreuses aux amplitudes marquées pour toutes les catégories d'espaces forestiers.

a. Les catégories d'espaces forestiers encadrant la répartition des valeurs.

Les catégories d'espaces forestiers objets de la présente étude sont répartis par les classifications cadastrales en six ensembles : bois, bois humides, bois résineux, formations arborées, bois d'agrément, pépinières. Ces ensembles comprennent plusieurs catégories, variables selon les époques en nombre et en type de boisements. Ainsi, la catégorie "futaie" est retenue en 1830 et 1963, mais elle est absente en 1913 ; les bois taillis sont présents en 1830, simplement nommés "bois" dans l'Oise. Mais il est distingué "taillis sous futaie" et "taillis simple" en 1913 et 1963 ; les "bois" sans précisions sont mentionnés en 1913 et 1963, châtaigneraie et rideau boisé, présents en 1821-1830 n'apparaissent plus ultérieurement, les plantations de peupliers ne sont distinguées des peupleraies qu'en 1821-1833 et en 1913 ; de même "les résineux" ne distinguent les "futaies résineuses" et les "sapins" qu'en 1963. Les formations arborées n'indiquent les friches plantées qu'en 1830 et 1913, les boisements spontanés sont présents aux trois dates : buissons en 1833, broussailles, garennes, bois garenne en 1913, lande boisée en 1963.

Ces catégories sont déjà en elles-mêmes des indices de la variété des espaces forestiers. Mais ils doivent être envisagés avec prudence. Des types d'exploitations, taillis, futaie, voisinent avec des phases d'exploitation possibles ; taillis simple, taillis sous futaie, plantation de peupliers, peupleraie, ou avec des boisements de milieux spécifiques : aulnaies, oseraies. Les formations arborées associent des plantations – les friches plantées – et des accrues « buissons et garennes ». Ces diverses catégories ont une finalité première qui est fiscale. Elles servent à différencier des biens fonciers – ici forestiers – de valeurs différentes. La physionomie d'une parcelle – futaie ou taillis par exemple, n'est qu'un élément de la classification, des éléments de gestion de la parcelle interviennent dans la détermination de la valeur. De plus, à chaque catégorie est attribué un nombre de valeurs diverses qui permettent de définir plus finement les valeurs de ces espaces forestiers. Celles-ci servent à la définition au plus juste, du revenu foncier imposable. Elle ne sauraient être le matériau permettant une étude rétrospective des paysages forestiers.

b. Des valeurs nombreuses à forte amplitude affectent ces catégories.

La classification s'effectue dans le cadre communal. Chaque catégorie d'espace forestier est scindée en classes, de 1 à 5 en 1830 et 1913, de 1 à 3 en 1963. Mais d'une commune à l'autre, chaque classe peut avoir une valeur différente. Mais, d'une catégorie à une autre, une classe peut avoir la même valeur. Par ailleurs, il n'y a pas de correspondance d'une classe à l'autre aux différentes dates, compte tenu des changements intervenus dans les modes d'élaboration de la classification.

Les boisements proprement dits, bois, bois humides, bois résineux, formations arborées, comptent pour les catégories, sans doubles comptes aux différentes époques, plusieurs dizaines de valeurs : 66 en 1830, 27 en 1913, 43 en 1963. Ces fluctuations tiennent pour une part aux protocoles différents qui encadrent les classifications, c'est révélateur pour la catégorie des « bois » ; pour une autre part à la diminution de certains boisements, comme les aulnaies, ou leur disparition, les friches plantées en 1963.

Le nombre de valeurs le plus élevé affecte les « bois » 53, 27, 11 aux trois dates, suivi par les bois humides 47, 7 et 17 ; les résineux ne sont que faiblement représentés par 2 et 5, seulement au XX<sup>e</sup> siècle ; les formations arborées n'ont que peu de valeurs 11, 3 et 1. Les bois d'agrément ont eux aussi plusieurs niveaux de valeur. Le nombre élevé des valeurs est déjà un indice de la diversité patrimoniale des espaces forestiers. Il est renforcé par l'amplitude des valeurs.

Ces diverses catégories présentent de très fortes amplitudes de valeur, principalement pour celles des « bois » et « des bois humides » en 1833 et 1913. Cet écart, toujours sensible est réduit en 1963, du fait de la diminution des catégories et du resserrement de l'échelle des valeurs. Il est pour les bois de 2 à 62 en 1833, de 1,6 à 64 en 1913, de 2,4 à 14,4 en 1963. Pour les bois humides, il est à ces trois dates de 3 à 80, de 6,4 à 24 et de 20 à 84. Il est plus restreint pour les bois résineux : de 12 à 16 en 1913 14,4 à 32 en 1963. Il en est de même pour les formations arborées qui varient de 1 à 11 en 1833 et de 4 à 12 en 1963.

Les bois d'agrément ont des valeurs extrêmes relativement resserrées en 1830 de 28 à 61 mais beaucoup plus ouvertes en 1913, de 24 à 250 et en 1963, de 48 à 248. Les valeurs de 1833 sont du même ordre de grandeur que celles des bois. Ce n'est

le cas que pour deux valeurs de base en 1913 et une seule en 1963, tout comme les valeurs de 1913 et 1963. Le différentiel des pépinières est de même rang que celui des bois d'agrément en 1833.

La forte amplitude des valeurs des espaces forestiers concerne tous les types de boisements et les catégories qu'ils comprennent, retenus dans la classification cadastrale à différents moments de l'Époque contemporaine. Elle constitue un indicateur manifeste de la grande variété de la qualité des espaces forestiers au cours de cette période. Cette qualité se distribue en plusieurs ensembles de valeurs.

## 2. La répartition des valeurs des espaces forestiers.

Les valeurs de classes du tarif des évaluations foncières appliquées aux espaces forestiers peuvent être rassemblées, au cours de la période en trois grands ensembles : valeurs hautes, valeurs intermédiaires, valeurs basses.

Les surfaces forestières correspondant aux groupes de valeurs ont été relevées au début des années trente du XIXe siècle peu de temps après la confection du cadastre, en 1913 et 1963 après les révisions générales des évaluations qui ont suivi respectivement l'enquête Daubrée et la rénovation des cadastres dans la plupart des communes.

Les valeurs déterminées à chacune de ces opérations ne sont pas compatibles entre elles.

Chaque groupe a été divisé en deux sous-groupes, afin d'affiner l'analyse.

- Le groupe des valeurs hautes comprend toutes celles qui sont égales et supérieures à 40 en 1833, 25 en 1913, 10 en 1963. Parmi elles, sont considérées « supérieures » celles qui sont égales et supérieures respectivement pour ces trois dates à 50, 40, 20, les valeurs « très bonnes » étant inférieures à ces seuils.

- Le groupe des valeurs intermédiaires rassemble les valeurs entre 20 et 40 en 1833, 12 et 25 en 1913, 5 et 10 en 1963. Les valeurs situées respectivement au dessus de

30, 20, 7,5 constituent le sous-groupe des valeurs « bonnes », et celles qui se trouvent en dessous sont considérées comme moyennes.

- Le groupe des valeurs basses est composé par les valeurs placées en dessous du seuil de base des valeurs intermédiaires. Il comprend les valeurs faibles classées entre 10 et 20 en 1833, 10 et 12 en 1913, 3,9 et 5 en 1963. Le sous-groupe des valeurs « médiocres » réunit toutes celles qui sont inférieures aux valeurs faibles.

Le tableau ci-après montre aux différentes époques, pour chaque groupe et sous-groupe, la surface d'espaces forestiers concernés avec le pourcentage correspondant.

Groupe de Valeurs	Sous-Groupes	1833			1913			1963		
		Valeurs	hectares	%	Valeurs	hectares	%	Valeurs	hectares	%
VALEURS HAUTES	Supérieures	>50	340	4,5%	>40	365	4,6%	>20	95	1,0%
	Très Bonnes	>40	850	11,2%	>25	1155	14,5%	>10	1755	19,0%
	Sous Total		1190	15,7%	Sous Total	1520	19,1%	Sous Total	1850	20,0%
VALEURS INTERMÉDIAIRES	Bonnes	>30	1730	22,8%	>20	1830	23,0%	>7,5	2540	27,5%
	Moyennes	>20	1950	25,7%	>12	1430	18,0%	>5	1140	12,3%
	Sous Total		3680	48,4%	Sous Total	3260	40,9%	Sous Total	3680	39,9%
VALEURS BASSES	Faibles	>10	1710	22,5%	>10	1550	19,5%	>3,9	2023	21,9%
	Médiocres	<10	1020	13,4%	<10	1635	20,5%	<3	1680	18,2%
	Sous Total		2730	35,9%	Sous Total	3185	40,0%	Sous Total	3703	40,1%
TOTAL		TOTAL	7600	100,0%	TOTAL	7965	100,0%	TOTAL	9233	100,0%

Tableau n° 17 : Répartition de la surface boisée par groupe de valeurs fiscales

N.B : les valeurs ne sont pas compatibles d'une date à l'autre.

Remarques : ce tableau a été établi à partir des tableaux récapitulatifs dressés lors de l'évaluation cadastrale réalisée lors de la confection des cadastres et des révisions des évaluations de 1912 et 1961. Ces tableaux récapitulatifs ne coïncident pas toujours avec le classement de nature de culture de certaines parcelles que révèlent

les comptes des propriétaires. En pareil cas, ils ont été corrigés à partir des données des comptes des propriétaires.

De plus les totaux de surface des classes de valeurs réalisés à partir de ces mêmes comptes ne coïncident pas toujours avec ceux des récapitulatifs. Ceux-ci ont dans ce cas été corrigés à partir de données fournies par les comptes.

Par ailleurs, ce tableau n'inclut que les valeurs relatives aux bois proprement dits, aux bois des milieux humides, aux bois résineux, aux formations arborées plantées ou spontanées. Les bois d'agrément et les pépinières, affectés généralement de valeurs très supérieures à celles des bois n'ont pas été incorporés à cet état, afin de ne pas surestimer le poids de valeurs hautes.

#### a. Les bois de valeurs hautes : une part limitée.

L'ensemble des valeurs hautes ne concerne, pendant la période contemporaine, que la partie la plus restreinte des espaces forestiers, inférieure à un cinquième de la surface. Celle-ci se renforce au cours de la période passant de 16% en 1833 à 23% en 1963. Cette extension est limitée à un peu plus de 200 ha au XIX<sup>e</sup> siècle, soit 1,6% en plus, tandis que le gain est de 985 ha et 5,6% après 1914.

La tranche des bois de valeur supérieure représente une part très faible du total, moins de 5% en 1833 et seulement 1% en 1963. A cette date elle correspond uniquement aux peupleraies et aux bois résineux, affectés de valeurs très élevées, comparativement aux autres boisements. En 1913, ils n'étaient pas distingués des autres bois de valeurs supérieures et n'atteignaient pas 100 hectares.

La tranche des bois de valeur inférieure rassemble à elle seule la croissance de surface du groupe des valeurs hautes. Elle progresse de près de 950 ha, pour les trois quarts gagnés au XX<sup>e</sup> siècle, et renforce sa place de 4 points.

Cette progression en surface des valeurs hautes traduit une amélioration de la qualité des boisements pendant ces cent trente ans. Elle résulte d'une meilleure gestion des peuplements. Ces grands propriétaires non résidents avaient souvent une exploitation extensive de leurs domaines forestiers. Une partie était réservée en priorité pour la chasse, classée en bois de faible valeur, de vastes espaces étaient en taillis de valeurs moyennes. Au cours de XIX<sup>e</sup> siècle la situation financière de ces

grands propriétaires s'est dégradée. Ils ont été souvent amenés à céder une partie de leur domaine ; les domaines boisés maintenus ont du être gérés avec plus de rigueur.

Cet effort de meilleure conduite des peuplements concerne aussi les autres catégories de propriétaires de bois, notamment les moyens et petits propriétaires. Ainsi à Trie-Château, en 1963 cinq propriétaires ayant entre 6 et 20 ha de bois et deux propriétaires possédant 1,5 et 3,4 ha ont leurs bois classés en valeur haute alors qu'ils étaient répertoriés parmi les valeurs moyennes en 1913. (28b)

#### b. Les valeurs intermédiaires: un groupe stable.

Les bois classés en valeurs intermédiaires forment en 1833 l'ensemble le plus étendu qui représente 48% de la surface boisée. En 1913 et en 1963, ils sont à peu près au même niveau que les bois classés en valeurs basses. Leur superficie régresse de 400 ha au XIXe siècle, mais cette perte est compensée au XXe siècle par une progression équivalente. Cette stabilité entraîne, compte tenu de l'augmentation générale des surfaces forestières, un recul de huit points en pourcentage. L'évolution des deux sous-groupes " valeurs bonnes " et " valeurs moyennes " est inverse.

La catégorie des valeurs bonnes connaît une progression continue sur la période avec un gain de 835 ha. Entre 1833 et 1913, le gain n'est que de 100 ha, alors qu'il est de 705 ha dans les cinquante ans après 1914. Cette évolution est semblable à celle du sous-groupe des valeurs " très bonnes " , croissance modérée au XIXe siècle qui se renforce fortement au XXe siècle, où elle est plus de deux fois plus forte. Le parallélisme d'évolution répond en partie aux mêmes causes qui ont amené l'évolution de ce sous-groupe des valeurs " très bonnes " : une meilleure gestion des domaines forestiers, partiellement orientée par les nouveaux propriétaires issus du monde des affaires, guidés par le souci de productivité, de rentabilité. Cette amélioration de l'aménagement forestier a aussi été engagée par les autres catégories de propriétaires de bois, comme avant 1914.

---

(28b) 1963 : Boutoille F°393, Quest F°183, Dubois F°191, Joinville F°103, Antheaume F° 18 et Gillouard F°47, Dufour F°802; 1913 : Blacet F° 22, Crouin F°49, Dourlent F° 70, Maurey F° 155.

Mais il faut tenir compte aussi de la spécificité des espaces forestiers. Des aménagements entrepris à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle ne permet

tent pas à des boisements d'atteindre un niveau de développement les plaçant en âge de rapport, ou de rapport d'avenir autorisant le classement en catégorie bonne. Le temps a pu permettre la maturation des peuplements et permettre de les classer en 1961 en taillis sous futaie, de productivité meilleure que les taillis simples, et de leur attribuer des valeurs bonnes, voire très bonnes pour ceux qui étaient de meilleure qualité ou ceux dont l'âge laissait prévoir une exploitation proche.

Tous ces facteurs convergent pour renforcer la qualité des boisements. Cela aboutit, avec la classification cadastrale simplifiée de 1913 et la révision de 1961, à augmenter substantiellement les surfaces classées en taillis sous futaie en 1963, par rapport aux bois de classe 1 qui leurs correspondaient en 1913. Très largement, les valeurs attribuées aux taillis sous futaie se situent dans la catégorie des valeurs bonnes. L'exemple de l'évolution de Courcelles-sur-Viosne illustre ce type d'évolution. C'est une commune qui n'a pendant toute la période qu'un propriétaire ayant 24 ha de bois, un propriétaire moyen avec 5 à 6 ha de bois au XXe siècle et de deux à cinq petits propriétaires de plus de un hectare de bois, auxquels s'ajoutent quelques dizaines de petits et très petits propriétaires. En 1833, les bois classés en valeurs "bonnes" constituent 42% du total, en 1913, ils en regroupent 77% et atteignent 72% en 1963. Cela représente 44 ha, plus que le total des petits et moyens propriétaires. L'accroissement des surfaces en valeurs bonnes provient aussi des petits et très petits propriétaires.

Le sous-groupe des valeurs moyennes connaît à l'inverse une décroissance pratiquement équivalente avec une perte de 810 ha. Celle-ci se produit principalement au XIXe siècle avec 520 ha en moins, contre seulement un recul de 290 ha après 1914. Cette diminution est imputable au passage de surfaces boisées en catégorie supérieure des valeurs bonnes, à la suite de la gestion des peuplements. Le pas de temps entre 1833 et 1913 est suffisamment long pour permettre des modifications significatives dans l'état des boisements. La durée plus courte entre 1913 et 1963 a forcément restreint ces possibilités de changement, donc ces sources de transferts vers les valeurs plus élevées. Enfin, il ne faut pas exclure les possibles passages

d'une catégorie à l'autre résultant de la simplification du classement intervenue en 1913, et dont l'état est globalement reconduit ensuite avec quelques modifications, tel le classement à part des peupleraies et des résineux.

c. Les valeurs basses : une progression importante, accentuée au XXe siècle.

Les basses valeurs recouvrent des bois dont la superficie progresse de 960 ha pendant la période. Avant 1914, cette croissance, s'établit à 425 ha. Mais après cette date, elle atteint 535 ha. Il y a donc, compte tenu de la différence de durée, accélération au XXe siècle. Les deux sous-groupes qui constituent cet ensemble de valeurs basses connaissent une évolution différente pendant ces cent trente ans.

Le sous-groupe des valeurs faibles recule de 180 ha entre 1833 et 1913. C'est certainement une conséquence de l'évolution au cours de ces huit décennies, de parcelles de terre cultivable touchées par la déprise agricole et qui ont subi un processus d'emboisement spontané pour devenir à terme de nouveaux espaces forestiers. La vitesse et l'intensité de la transformation de ces délaissés de culture en espaces boisés est fonction des conditions du milieu et de l'intervention plus ou moins marquée de l'homme ou son absence. Il est tout à fait raisonnable d'estimer que dans ce laps de temps, de tels espaces aient pu se transformer en boisements de valeurs moyennes. Après 1914, les délaissés de culture qui se sont constitués dans les premières décennies du XXe siècle ont eu suffisamment de le temps d'évoluer en jeunes boisements, passant du stade du fourré à celui de jeune taillis pour mériter de passer de la catégorie des bois médiocres à celles de bois de valeurs faibles. Au cours de ce moment, le sous-groupe des valeurs faibles s'est accru de 500 ha.

Le sous-groupe des valeurs médiocres connaît une progression continue de 640 ha en cent trente ans. Mais deux séquences s'opposent. Avant 1914, cette catégorie gagne 605 ha, alors qu'après cette date, ne se produit qu'un ajout de 35 ha. Entre 1833 et 1913, la déprise agricole s'est étalée sur toute la période. L'embroussaillage de terrains, puis leur emboisement ne se sont pas fait simultanément dans l'espace. Aussi, certains qui avaient évolué jusqu'au stade du boisement ont pu être classés parmi les bois de valeurs faibles. La plus grande partie, les moins évolués en broussailles ou en fourrés ont alimenté le sous-groupe des bois médiocres. Entre

1913 et 1963, une partie de ces bois médiocres ont vu leur qualité s'améliorer et sont passés dans la catégorie des valeurs faibles. Les délaissés de culture récents, en cours de boisement ont été intégrés dans le sous-groupe de bois de valeurs médiocres, où ils ont servi essentiellement à combler les départs vers la catégorie des bois faibles, d'où le gain minime de 35 hectares.

L'examen de ces données relatives aux valeurs des espaces forestiers suggère que ces bois à l'époque contemporaine ne sont pas dans leur ensemble de qualité remarquable, comparable à celle de forêts domaniales ou privées d'autres régions. En effet, les boisements affectés de hautes valeurs ne représentent qu'entre un sixième et un cinquième de la surface boisée. Si y sont ajoutés les bois auxquels ont été attribuées des valeurs bonnes, les superficies concernées n'atteignent pas 40% du total. Du point de vue de leur valeur, les espaces forestiers vexinois prédominant apparaissent donc de qualité plutôt faible.

Le second trait est l'évolution différente de ces trois grands ensembles de valeurs : le groupe des « hautes valeurs » gagne près de 1 000 ha et sa part augmente de plus de 7%. À l'opposé le groupe des « valeurs intermédiaires » perd 50 ha et sa part régresse de 10%. Le groupe des « valeurs basses » gagne 800 ha, mais sa place varie peu, il ne progresse que de 1,5%.

Ce constat est un indicateur de la non coïncidence entre la valeur des bois, reflet de leur qualité et la taille des propriétés. Au cours de ces 130 années, les bois classés en « valeur hautes » gagnent plus de surface de que les grandes propriétés forestières, 100 ha de plus et leur part se renforce, tandis que celle de ces dernières recule. De même les bois de « valeurs intermédiaires » stagnent, leur place recule alors que les moyennes propriétés forestières progressent de plus de 900 ha et que leur place devient plus importante. Les boisements de « basses valeurs » gagnent 800 ha et maintiennent leur place. Parallèlement, les petites et très petites propriétés forestières reculent en surface et en pourcentage. Il n'apparaît pas pertinent d'associer en Vexin d'Oise et du centre, à l'époque contemporaine grande propriété forestière et haute valeur des boisements, et à l'inverse, petite propriété et bois affectés de valeurs basses.

La répartition des classes de valeurs est beaucoup plus complexe et tient compte de l'évolution des parcelles et des propriétés, des caractéristiques du milieu, de l'histoire

de la gestion, qui se mesure dans la durée pour les forêts. Elle représente aussi les changements intervenus dans l'économie et la société rurale.

Le progrès des surfaces des valeurs hautes, qui représentent des boisements de meilleures qualités est le résultat des efforts de gestion des nouveaux possesseurs de bois, acquéreurs ou héritiers, liés à l'économie moderne pour qui la gestion des bois doit être conduite dans un but de rentabilité. Elle est menée avec attention pour permettre d'améliorer la qualité. À l'inverse, l'augmentation de la superficie des bois de valeurs basses peut être liée aux effets de la déprise agricole, consécutive à l'exode rural et aux changements techniques de l'agriculture qui conduisent à l'abandon de terres agricoles, qui se couvrent d'accrués de maigre qualité sylvicole. Quant aux valeurs intermédiaires, elles s'appliquent à une large part des bois du Vexin, sièges d'une exploitation extensive, quelle que soit la taille de propriétés. Ces bois répondent aux besoins habituels – ce qui ne signifie pas figés – de la société et de l'économie rurale, pour le chauffage, et les usages de l'agriculture, de l'artisanat, des petites entreprises locales ou périphériques.

III. Valeurs des bois et propriétaires forestiers: une répartition inégale selon les groupes de propriétaires forestiers.

L'enquête sur la répartition des différents groupes de valeurs des bois en surface entre les diverses catégories foncières de propriétaires forestiers doit permettre d'apprécier les rapports entre groupes de valeurs et catégories foncières, chercher s'il y a un lien entre le niveau de valeur et la taille des propriétés, et quelles évolutions se dégagent au cours de la période contemporaine.

1. La répartition des valeurs fiscales selon les groupes fonciers des propriétaires de bois.

Le tableau ci-dessous n° 18 page 360 présente la répartition des groupes de valeurs fiscales par catégories foncières.

ANNÉE	1833						1913						1963					
	HAUTES		INTERMÉDIAIRES		BASSES		HAUTES		INTERMÉDIAIRES		BASSES		HAUTES		INTERMÉDIAIRES		BASSES	
Surface	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%
Gros Propriétaires	842	70,0	1980	54,0	1828	67,0	1180	78,0	1507	46,0	1573	49,0	1483	80,0	1930	52,0	1854	50,0
Moyens Propriétaires	284	24,0	306	9,0	360	13,0	261	16,0	867	26,0	397	14,0	292	15,0	808	20,0	765	20,0
Petits Propriétaires	74	6,0	1394	37,0	532	20,0	84	6,0	886	28,0	1210	37,0	75	5,0	942	28,0	1003	30,0
TOTAL :	1200		3680		2720		1525		3260		3180		1850		3680		3707	

Tableau n° 18 : Définition des groupes de valeurs fiscales par catégories foncières forestières

L'examen de ces données permet les constatations suivantes.

Tous les groupes de valeurs sont présents dans chaque catégorie foncière de propriétaires forestiers pendant toute la période contemporaine. Mais les surfaces correspondant à chaque groupe sont très inégales selon les catégories foncières, des modifications modérées ou fortes apparaissent aux divers moments pour les surfaces des différents groupes de valeurs.

- Le groupe des valeurs hautes est préférentiellement réparti chez les gros propriétaires, de 70% à 80% du total du groupe. Cette position se renforce de façon continue et plus intensément au XXe siècle. La part des moyens propriétaires est beaucoup plus limitée, entre 24 et 15%. Elle varie peu en surface sur la période. Stable également est la surface des valeurs des petits propriétaires, de 5 à 6%, mais elle concerne de très faibles étendues, 74 hectares.

- Le groupe des valeurs intermédiaires connaît pour toutes catégories foncières et pour toute la période des surfaces beaucoup plus importantes, leur total fait plus du double de celui de valeurs hautes. Le groupe des gros propriétaires en détient un peu plus de la moitié. Cette surface diminue légèrement entre 1833 et 1963, mais elle perd 470 ha avant 1914 qu'elle retrouve pratiquement dans les cinquante ans qui

suivent. Les petits propriétaires sont ceux qui tiennent la seconde place pour ces valeurs intermédiaires

Mais cette position s'affaiblit au cours de la période. En 1833, avec près de 140 ha, ce groupe détient 37% des valeurs intermédiaires. Elles perdent plus de 500 ha en 1913 et ne représentent plus que 28%, taux qu'elles conservent en 1963 en regagnant 56 ha. Ces valeurs pour les moyens propriétaires ont des surfaces moins importantes, mais qui suivent un mouvement inverse, elles passent de 300 à plus de 800 ha et leur part évolue de 9% à plus de 20% du total des valeurs intermédiaires.

- Le groupe des valeurs basses est majoritairement situé constamment chez les grands propriétaires. De 1833 à 1963, leur niveau est stable avec un léger gain, mais avant 1914 la surface régresse de 320 ha, qui sont retrouvés après cette date. Les petits propriétaires viennent ensuite à des niveaux plus modestes. Ils gagnent 680 ha au XIXe siècle, mais en perdent 200 après 1914. En cent trente ans, leur surface double quasiment et leur taux gagne dix points. Les moyens propriétaires ne rassemblent que moins d'un cinquième du total. Leur situation est assez stable au XIXe siècle, passant de 360 à 397 ha, mais ils progressent nettement au XXe siècle gagnant 400 ha et atteignent 20% du total du groupe

## 2. La répartition des groupes de valeurs par catégories foncières forestières.

La répartition des valeurs dans les groupes de propriétaires forestiers doit être précisée par l'examen de la part relative des groupes de valeurs par catégorie foncière.

Le tableau ci-dessous n° 19 page 362 indique cette répartition.

ANNÉE	1833		1913		1963		1833		1913		1963		1833		1913		1963	
	GROS PROPRIÉTAIRES > 25 ha						MOYENS PROPRIÉTAIRES 4 - 25 ha						PETITS PROPRIÉTAIRES < 4 ha					
VALEURS	Surface		Surface		Surface		Surface		Surface		Surface		Surface		Surface		Surface	
	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%
Hautes	842	17,5	1180	27,9	1483	28,1	284	29,8	261	16,9	292	15,6	74	3,9	84	3,9	75	3,8
Intermédiaires	1980	41,7	1507	35,3	1930	36,6	306	32,2	867	56,5	808	44,3	1394	69,5	886	40,6	942	46,6
Basses	1828	40,8	1573	36,8	1854	35,3	360	48,0	397	26,6	765	40,1	532	26,6	1210	55,5	1003	49,6
TOTAL :	4740		4260		5267		950		1525		1865		2000		2180		2020	

Tableau n° 19 : Répartition par catégories foncières forestières des groupes de valeurs fiscales

Ce tableau indique pour chaque catégorie foncière de propriétaires de bois la part respective des différents groupes de valeurs aux dates retenues dans le cadre de cette étude. Cette répartition se dispose comme suit.

a. Les gros propriétaires forestiers.

Le groupe des gros propriétaires forestiers est celui où les valeurs hautes ont sur toute la période la part la plus forte, 70% en 1833, plus des trois quarts en 1913 et en 1963. Elles correspondent à des forêts bien gérées pour la production de bois de qualité. Une telle gestion nécessite de la surface et des investissements qui nécessitent un niveau de fortune assuré. C'est le cas en 1833 du domaine possédé par le comte Antoine Durre (29), domicilié à Tain dans la Drome. Il est héritier pour partie de la grande propriété de Lemoyne de Bellisle, dont il avait épousé la petite fille Esther. Ce vaste domaine était bien géré dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Durre avait hérité de 29 ha de bois sur Lavilleterte et Bouconvillers. 92 % de bois étaient classés en valeur haute et 18 % en valeur intermédiaire. Cela traduit une bonne gestion menée sur le long terme.

(29) A.C. Bouconvillers m.c. 1822 n.c. F° 33, A.C. Lavilleterte m.c. 1822 n.c. F° 89.

Au XXe siècle la part de ces valeurs hautes se renforce nettement. Dès 1913 alors que la surface totale du groupe diminue, c'est la seule catégorie à progresser. Cela est la conséquence de changements intervenus pour ces grandes propriétés. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, des domaines ont été acquis par des industriels, banquiers ou négociants. Ces achats de bois ont été conçus comme des investissements qui doivent rapporter. Ces propriétaires à revenus importants ont engagé l'aménagement de leurs bois. Ainsi, Paul Corbin (30), industriel du sucre détenait 41 ha de bois à Serans et Hadancourt. 47 % étaient classés en valeurs très bonnes, 34 % en valeur moyenne, 19 % en valeur faible. Ces aménagements sylvicoles étaient engagés progressivement et les peuplements n'étaient pas tous en âge de rapport lors de l'évaluation de 1912. L'entrepreneur de travaux publics à Paris, le comte Vitali (31) à l'assise financière mieux établie pouvait assurer une gestion plus ample de ses 179 ha de bois, qui combinée aux effets des aménagements de propriétaires antérieurs comptait 84 % de ces bois classés en valeur hautes. Mais pour la majorité, ce sont les bois classés en valeurs intermédiaires ou faibles qui forment le groupe ayant le plus de surface. La propriété du baron Roslin (32) en 1833 en fournit un exemple. Il l'a héritée de son père, fermier général qui l'avait acquise au XVIIIe siècle.

Les bois totalisaient 388 ha repartis sur 7 communes au nord du Vexin. 60 % de ces bois étaient classés en faible valeur, 25 % en valeur intermédiaires, et seulement 15 % en valeurs bonnes.

Ces domaines forestiers, à valeur patrimoniale faible sont représentatifs de certaines anciennes propriétés aristocratiques, où la forêt était davantage un élément de train de vie qu'un espace producteur de richesse.

---

(30) A.C. Hadancourt m.c. 1914 n.c. F° 58, A.C. Serans m.c. 1914 n.c. F° 40.  
(31) A.C. Aavernes m.c. 1914 n.c. F° 439, A.C. Frémainville m.c. 1914 n.c. F° 292, A.C. Longuesse m.c. 1914 n.c. F° 395, A.C. Théméricourt m.c. 1914 n.c. F° 328, A.C. Vigny m.c. 1914 n.c. F° 265.  
(32) A.C. Hénonville m.c. 1833 n.c. F° 286, A.C. Chavançon m.c. 1833 n.c. F° 130, A.C. Neuville-Bosc m.c. 1835 n.c. F° 414, A.C. Amblainville m.c. 1833 n.c. F° 541, A.C. Arronville m.c. 1835 n.c. F° 386, A.C. Berville m.c. 1833

En 1963 Jacques Potin (33), descendant d'un négociant qui avait acquis une propriété à Us au début du XXe siècle est un gros propriétaire foncier qui possède 193 ha de bois sur Us, Frémécourt et Santeuil. 116 ha de taillis sous futaie sont classés en valeurs moyennes, 59 ha sont classés en valeurs hautes, des peupleraies et des résineux, et 17,5 ha ont été recensés en bois de valeur faible. Ce grand propriétaire, issu du monde des affaires, gère son domaine forestier en recherchant la productivité : importance des espaces réservés aux essences de croissance et de rapport rapides, peupliers et résineux, gestion en taillis sous futaie et en bois de taillis pour l'industrie de transformation du bois ou comme bois de chauffage. Une exploitation importante, récente de ce taillis sous futaie peut expliquer ce classement en valeur moyenne.

Dans d'autres cas moins répandus, les valeurs basses dominent. En 1963, Roger Paul (34), entrepreneur de maçonnerie à Marines est propriétaire de 83 ha de bois d'un seul tenant sur Chavançon. 7,4 ha soit 9 % sont classés en valeur haute, ils comprennent 6,1 ha de peupleraie et 1,3 ha de taillis sous futaie. 32,3 ha sont classés en faible valeur. L'essentiel de ces bois se situent sur les terrains pentus et sableux des anciennes « Bruyères communes », alloties après la Révolution. Dans les années trente de XIXe siècle, beaucoup de ces parcelles étaient encore en bruyères. Certains acquéreurs y avaient fait des plantations. Mais en 1913 certaines parcelles étaient encore classées en landes. Il y a certainement dans ce cas volonté de gestion sylvicole, compte tenu de la présence de trois classes de valeurs. Mais le propriétaire n'a sans doute pas la stature financière lui permettant des investissements lourds de plantation et d'entretien.

#### b. Les moyens propriétaires forestiers.

Les trois groupes de valeurs sont du même ordre de grandeur en 1833, mais en 1913 et en 1963, les valeurs intermédiaires affichent une nette prépondérance, devançant les valeurs basses. Au premier tiers du XIXe siècle, ces moyennes propriétés sont de milieux variés dont les bois offrent des valeurs diversifiées. Des portions notables

---

(33) A.C. Us m.c. 1914 n.c. F° 232, A.C. Frémécourt m.c. 1939 n.c. F° 162, A.C. Santeuil m.c. 1951 n.c. F° 131.

(34) A.C. Chavençon m.c. 1936 n.c. F° 104.

de ces propriétés sont souvent gérées avec attention en vue de fournir des ressources d'appoint, notamment dans le cadre des exploitations agricoles. Ainsi, Isidore Marie de Montjavoult (35) qui a en 1833, 8,8 ha de bois, dont 44% en valeur très bonne, 48% en valeur bonne, le reste en valeur basse. Ce sont aussi de petits industriels du Vexin tel Armand Durand (36), chamoiseur à Courcelles en 1833 qui a 13,7 ha, répartis en très bonne valeur pour 36%, en valeur moyenne pour 39%, et en valeur faible pour 25%. Des cas comme celui de Denys-Mauger (37) officier militaire, qui est propriétaire d'une partie de l'ancienne seigneurie des Laboissière à Chambors (38), domaine aristocratique géré rigoureusement. La quasi totalité de ses bois sont classés en valeurs hautes. C'est aussi le cas du domaine boisé du comte Véran de Grasse (39) à Boubiers dont 70% de ses sept hectares sont en très bonne valeur. Ce sont des bois aristocratiques, bien gérés qui permettent alors aux valeurs hautes de représenter plus des deux tiers de ses bois.

Au XXe siècle, les moyens propriétaires sont soixante de plus et se sont renforcés en surface. Leurs acquisitions proviennent soit de bois qui n'étaient pas les meilleurs, issus d'anciens grands domaines, soit de parcelles cédées par de petits propriétaires, bois ou parcelles de terre, dont certaines ont cessé d'être cultivées et se sont emboisées. Pendant ces huit décennies, la qualité de ces bois a pu s'améliorer, et ces bois être classés en valeurs intermédiaires en 1913. Cette double origine a provoqué l'augmentation de la surface des bois classés en valeur intermédiaire.

---

(35) A.C. Montjavoult m.c 1822 n.c. F° 397

(36) A.C. Courcelles-lès-Gisors m.c 1822 n.c. F° 63 ; A.C. Beausséré m.c. 1822 n.c. F° 40

(37) A.C. Chambors m.c 1822 n.c. F° 29

(38) A.D.C. 77 F° 457 Terrier démonstratif du Comté de Chambors, (1787), 77F 458 Terrier démonstratif du Comté de Chambors 2<sup>ème</sup>. Volume, Lattainville et Gisors (1787)

(39) A.C. Boubiers m.c. 1822 n.c. F° 423, A.C. Délincourt m.c. 1822 n.c. F° 90, A.C. Reilly m.c. 1822 n.c. F° 51.

Cette évolution est illustrée par l'exemple en 1913 de Jean Philippe Plaudet (40) entrepreneur à Pontoise, qui possède 19 ha de bois. Il a acquis un tiers sur Marines des héritiers du marquis De Gouy, des bois classés en valeur bonne par des parcelles provenant de divers propriétaires sur Bréançon faisant 13 ha et classés en valeur moyenne.

Lucien Edeline (41), boulanger à Monneville détient sur cette commune et sur Neuville-Bosc 8,3 ha de bois en 70 parcelles. 56% de la surface sont classés en valeur moyenne, le reste en valeur très faible. Ce sont des parcelles, acquises auprès de nombreux petits propriétaires, probablement du taillis utilisé peut-être pour du bois de chauffe pour son activité, et accessoirement pour la chasse.

Au XXe siècle, cette supériorité des classes de valeur intermédiaire se maintient mais se réduit au profit des classes de valeurs hautes, et plus encore des valeurs faibles. Une partie des bois de valeurs intermédiaires acquis au cours du XXe siècle, à la suite d'une bonne gestion ont pu passer dans la catégorie des valeurs hautes en 1963. Et ces moyens propriétaires, Comme les gros propriétaires ont pu obtenir une partie des 160 ha perdus par les petits propriétaires, et d'autre part se porter acquéreurs d'une partie des terres touchées par la déprise agricole et qui sont au stade de broussailles, de fourrés, de gaulis de faible ou médiocre valeur. Jean Leconte (42) de Cormeilles-en-Vexin, négociant en produits de construction, est propriétaire de 14,7 ha de bois en 42 parcelles sur quatre communes du nord du Vexin. 8, 1 ha soit 55% du total sont classés en valeur moyenne et 6 5 ha en valeur faible. Ces parcelles ont été acquises à partir de plusieurs petits propriétaires. Nombreuses étaient celles qui relevaient de valeurs faibles en 1913. Des bois ont pu gagner en qualité et passer en tranche supérieure. C'est aussi l'exemple d'une partie du bois d'Epiais qui appartenait en 1913 à Alexis Mallet (43), avoué à Pontoise. Ce bois était classé en valeur moyenne. En 1963, Louis Brétille (44), industriel à Argenteuil en a acquis 4,5 ha. L'évaluation de 1961 a classé la totalité en taillis sous futaie de valeur bonne.

---

(40) A.C. Bréançon m.c. 1914 n.c. F° 405, A.C. Grisy m.c. 1914 n.c. F° 426, A.C. Marines m.c. 1914 n.c. F° 627.

(41) A.C. Monneville m.c. 1914 n.c. F° 166, A.C. Neuville-Bosc m.c. 1936 n.c. F° 92.

(42) A.C. Haravilliers m.c. 1934 n.c. F° 156 / 401

(43) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 n.c. F° 497.

(44) A.C. Epiais-Rhus m.c. 1914 / 1963 n.c. F° 497.

Cette progression dans l'échelle de classification fiscale témoigne assurément de l'amélioration de la qualité de ce boisement.

c. Les petits propriétaires forestiers.

Les petits propriétaires ont la quasi totalité de leur bois, sur les cent trente ans, classés en valeurs intermédiaires et basses, la part des valeurs hautes ne dépassant pas 6% du total. Cette place minime des surfaces classées en valeurs hautes tient au fait que les petits propriétaires ne disposent ni de la superficie ni souvent des moyens financiers pour pouvoir développer une sylviculture de production qui implique des boisements de qualité. L'évolution de l'importance des deux groupes des valeurs intermédiaires et basses, est inverse de celle des moyens propriétaires. Sur la période, le groupe des valeurs intermédiaires perd 450 ha, mais ce mouvement n'est pas linéaire. À une forte diminution avant 1914, avec un recul de 430 ha, succède une légère hausse de 75 ha après. A l'inverse, le groupe des valeurs basses qui double pratiquement en cent trente ans, a une hausse limitée à 135 ha, avant 1914, suivie d'une diminution plus marquée, de près de 200 après cette date.

Au XIXe siècle, avec l'exode rural de nombreux petits propriétaires cèdent leurs bois de qualité moyenne qui sont acquis par des propriétaires moyens, ou de petits propriétaires qui augmentent leur surface et passent dans la catégorie supérieure. Le gain de surface du groupe de valeurs basses résulte de la déprise agricole qui entraîne l'emboisement des délaissés de culture. Ces parcelles appartenaient soit à de petits propriétaires forestiers qui ont augmenté leur surface boisée, soit à des propriétaires non forestiers qui le sont devenus par le boisement de quelques parcelles. Au XXe siècle, la diminution de surface des valeurs basses résulte de deux causes. Le départ de population vers s'est poursuivi entraînant une diminution des petits propriétaires de bois et un recul de la surface et moyens propriétaires, et 56 ha, dont la qualité s'est améliorée en cinquante ans, ont été classés en classe intermédiaire « moyenne » des petits propriétaires en 1963.

L'exemple d'Antoine Bertaux (45), agriculteur à Vaudancourt est représentatif de la situation des petits propriétaires au premier tiers du XIXe siècle.

---

(45) A.C. Vaudencourt m.c. 1822 n.c. F° 12.

Il a en propriété 23 ha dont 1 ,2 ha en bois en sept parcelles. 63 % sont classés en valeurs intermédiaires, dont un peu plus de la moitié en valeur bonne, 27 % sont classés en valeur faible et 10 % en valeur haute. Un tel classement suggère des bois pour partie en taillis sous futaie, pour partie en taillis, bien gérés, intégrés à l'exploitation paysanne.

En 1913, Jean-Baptiste Delaruelle (46), charpentier à Hénonville, possède sur cette commune et Neuville-Bosc 1,9 ha de bois en 21 parcelles. 25 % de la superficie sont classés en valeur bonne, 4% en valeur moyenne, les 70% restant sont en valeurs faible et médiocre. 5263 m<sup>2</sup> sont de nouveaux espaces forestiers apparus depuis 1833. Mais seulement 3728 m<sup>2</sup> sont en valeurs basses, sans doute d'emboisement récent. Trois parcelles faisant 1535 m<sup>2</sup> sont classées en valeurs bonne et moyenne, ce qui témoigne de l'intérêt de ce petit propriétaire pour la gestion de ses bois. IL est vrai qu'il s'agit d'un professionnel du bois, comme charpentier. Mais ce n'est pas avec ses propres bois qu'il peut alimenter son entreprise.

La situation d'Eugène Lamouche (47), artisan serrurier-plombier aux Mureaux en 1963, illustre la répartition des valeurs des bois des petits propriétaires. Il détient sur Seraincourt 5973 m<sup>2</sup> de bois en dix parcelles. 4922 m<sup>2</sup> sont classés en valeur faible, 3409 m<sup>2</sup> sont recensés en taillis en valeur faible, soit 58 % du total et 2564 m<sup>2</sup> sont classés en taillis sous futaie avec une valeur moyenne, soit 42 % de l'ensemble.

L'examen de la valeur fiscale des bois, établie lors de l'évaluation cadastrale permet de discerner la diversité de la qualité des boisements. La répartition des valeurs en trois ensembles, valeurs hautes, valeurs intermédiaires, valeurs basses, basées sur l'état et la composition des peuplements. Une relative stabilité de ces trois groupes semble se dessiner sur la période. Tous les groupes de valeurs sont représentés dans toutes catégories foncières de propriétaires de bois.

---

(46) A.C. Hénonville m.c. 1914 n.c. F° 128, A.C. Neuville-Bosc m.c. 1914 n.c. F° 106

(47) A.C. Seraincourt m.c. 1935 n.c. F° 294.

Leur répartition en surface est marquée par la faiblesse des valeurs hautes, mieux représentées chez les gros propriétaires. Les groupes des valeurs basses et intermédiaires ont une importance voisine. Au cours de la période, les valeurs hautes progressent, indice de l'amélioration de la qualité des boisements. Les valeurs basses augmentent également, mais c'est là le témoignage de l'extension des bois accrus sur les délaissés de culture.

Cette enquête montre que la valeur fiscale des bois, révélateur de leur qualité, n'est pas liée à la taille des propriétés forestières. Elle invite à nuancer, au moins pour le Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine, l'appréciation ,émanant des milieux de la foresterie, qui associe souvent grosse propriété forestière et bonne gestion des bois, et petite propriété forestière et exploitation médiocre, voire même absence d'exploitation des espaces boisés.

La valeur patrimoniale des bois est confirmée par le revenu imposable.

### C. Le revenu forestier imposable : Une faible part du revenu foncier imposable.

Le revenu foncier net imposable qui s'applique aux propriétés non bâties est un moyen indirect d'apprécier la valeur économique des biens fonciers, et de ce point de vue de la comparer entre eux. Il constitue un moyen d'approcher le poids patrimonial des espaces boisés. Sa détermination est le résultat des opérations des évaluations cadastrales et de leurs révisions, menées dans le cadre communal, sous l'autorité des services de l'État, avec la participation de propriétaires locaux dans le cadre des commissions communales des impôts fonciers. Le revenu foncier net imposable qui sert de base pour chaque propriétaire au calcul de son impôt foncier est fonction de plusieurs variables : l'étendue de la propriété, l'évolution des parcelles qui tient compte de leur surface, de leur qualité, de leur frais d'exploitation, leur classification et leur tarification, établies à partir de dispositifs nationaux.

Le revenu net imposable, dont la finalité est fiscale, peut fournir, étant donné son mode d'établissement, des indications sur la place des bois dans le patrimoine.

Cette enquête abordera tout d'abord la place des bois dans le revenu global avant de comparer la répartition de revenu et celle de la surface par rapport aux groupes de valeurs.

Ensuite sera envisagée la répartition du revenu des bois en fonction des diverses catégories foncières forestières des propriétaires de bois.

## I. La place des bois dans le revenu global : une part faible.

La place des surfaces boisées dans le revenu foncier imposable net, pendant toute la période contemporaine, pour le Vexin d'Oie et du Centre, ne représente qu'une proportion bien faible, du revenu foncier – non bâti – global. Cette place a été appréciée en 1833, lors de la première évaluation cadastrale, et en 1913 et 1963 à l'occasion de deux révisions générales des évaluations.

En 1833, le revenu des bois s'établit à 10% du revenu imposable global, il correspond en 1913 à 3,4% du revenu global, et en 1963 à 2,2% du revenu imposable total.

Le revenu forestier représente donc une part bien modeste par rapport au revenu global, sans commune mesure avec la part de la surface agricole utile, cultures et prés, qui constituent pendant toute la période, plus de 75% du revenu imposable global des propriétés non bâties. Il convient de remarquer que les montants des valeurs de revenus ne sont pas comparables d'une date à l'autre. La diminution constante de la part du revenu forestier est la conséquence de la tarification appliquée aux espaces forestiers en fonction de dispositions politiques au niveau national. Elle n'est pas imputable à une baisse de surface des bois, c'est le contraire qui s'est produit, ni une dégradation générale de leur qualité qui s'est améliorée. La forêt n'apparaît donc pas globalement, appréciée du point de vue fiscal, comme une valeur patrimoniale forte.

Plusieurs facteurs conditionnent la part relative du revenu des espaces forestiers dans le revenu global imposable de chaque propriétaire.

- Les causes internes sont liées boisements eux-mêmes. Elles commandent directement le calcul du revenu : la surface des espaces boisés et la qualité de ces bois qui est exprimée par les valeurs fiscales qui ont été déterminées par les opérations de l'évaluation foncière.

- Les causes externes, indépendantes des espaces boisés eux-mêmes. D'une part interviennent les caractéristiques des autres constituants de la propriété, définis par leur superficie et la valeur fiscale attribuée aux différentes parcelles. D'autre part, le niveau de tarification des natures de culture, décision relevant de la politique de l'État. Celui-ci peut intervenir directement dans la procédure d'établissement du tarif. Dans le calcul de la valeur à l'hectare des bois, l'État fixe par décret le niveau de la déduction forfaitaire prise en compte dans le calcul du produit net. C'est un moyen de la politique forestière de l'État qui peut ainsi, en fixant un niveau de déduction avantageux, favoriser et encourager les propriétaires forestiers.

La diminution constante de la part relative du revenu forestier est la conséquence de la tarification appliquée aux forêts par les dispositions financières nationales dans le cadre d'une politique de soutien à la forêt.

II. La répartition des groupes de valeurs en fonction de la répartition de la surface et du revenu n'est pas proportionnelle.

La répartition du revenu imposable lié aux trois grands ensembles de valeurs, valeurs hautes, valeurs intermédiaires, valeurs basses n'est pas proportionnelle à celle des surfaces correspondantes comme l'indique le tableau ci-après :

Valeurs en %	1833		1913		1963	
	Surface	Revenu	Surface	Revenu	Surface	Revenu
Valeurs hautes	16	34	19	24	20	35
Valeurs moyennes	48	48	42	52	40	46
Valeurs basses	36	18	40	24	40	19

Tableau n°20 : la part des groupes de valeurs, en fonction de la surface et du revenu.

Les rapports entre la place du revenu fiscal des différents groupes de valeurs et la surface qui leur correspond changent en fonction des groupes de valeurs et des moments de référence.

### 1. Le revenu des bois de valeurs hautes

Le revenu des bois affectés de valeurs hautes concerne sur toute la période une part du revenu des bois beaucoup plus forte que leur part de la surface totale des espaces forestiers. Ce sont des bois dont le produit brut moyen est élevé. Ils correspondent à des taillis sous futaie, avec des arbres de futaie arrivés à l'âge d'exploitation, ou prêts d'y parvenir, ainsi que des arbres de croissance rapide comme les peupliers et les résineux. Ils sont affectés des tarifs les plus élevés. Cela amène la somme des revenus de cette catégorie à tenir par rapport à l'ensemble du revenu forestier, une place inversement proportionnelle à la superficie. Le paramètre de la qualité l'emporte très nettement sur celui de la surface. La variation de l'écart entre les pourcentages de surfaces et ceux des revenus peut surprendre. Il est de 18 points en 1833, seulement de 5 en 1913 et de 15 en 1963, alors que la part relative des bois augmente, et que leur surface progresse de moitié entre 1833 et 1963.

Cette évolution est la conséquence de la tarification. En 1833, les tarifs affectés aux valeurs hautes sont élevés, compris entre 40 et 54, tandis qu'en 1913 ils se situent entre 24 et 32 dans toutes les communes sauf deux où ils sont en partie plus forts mais ne concernent que 25 ha. En 1963 ; malgré une augmentation de surface de plus de moitié depuis 1913, le taux de revenus a retrouvé tout juste le niveau qu'il avait à cette date. La tarification fixée en 1963 attribue aux taillis sous futaie de bonne qualité des tarifs modérés entre 10 et 14,4. Les peupleraies seules ont été destinataires de tarifs forts, mais elles ne couvrent que quelques dizaines d'hectares. Ces distorsions sont la manifestation, par la fixation au XXe siècle de tarifs relativement modérés pour les boisements de qualité, gérés pour la production ligneuse de valeur, de la politique menée au niveau de l'Etat en faveur des propriétaires et exploitants forestiers.

## 2. Le revenu des bois de valeurs intermédiaires.

Le revenu des bois correspondants aux valeurs intermédiaires offre moins de différences entre taux de surface et de revenu. En 1833, la surface des bois classés en valeurs moyennes ne dépasse celle des bois affectés de valeurs bonnes que de deux cents hectares. Celles-ci ont bénéficié de tarifs plus élevés. Il y a compensation entre les deux taux. Mais au XXe siècle, cet équilibre est rompu au profit des taux de revenu. C'est la conséquence de l'écart qui s'instaure entre les surfaces des bois classés en valeurs bonnes et ceux ayant des valeurs moyennes, 400 ha en 1913 et 1400 ha en 1963. Le taux de revenu accompagne le taux de surface. Comme les valeurs bonnes ont des tarifs plus élevés que les valeurs moyennes, il en découle que la part des revenus augmente plus que celle des surfaces. En 1913, cet écart est de neuf points. Il s'atténue légèrement de trois points en 1963, alors que les surfaces de bois classées bonnes représentent 70 % du total des surfaces des valeurs intermédiaires contre 55 % en 1913. La cause réside dans la classification des bois en valeurs moyennes. En 1913, les valeurs bonnes totalisent 400 ha de plus et sont affectées de tarifs plus forts que les valeurs moyennes. Cela entraîne proportionnellement une hausse plus importante des revenus. L'écart entre la part des surfaces et celle des revenus s'accroît au bénéfice de ceux-ci. En 1963, les surfaces des valeurs bonnes dépassent de 1400 ha celle des valeurs moyennes. Mais, 63 % des bois de valeurs moyennes ont été affectés du coefficient maximum de ce sous-groupe, 7,2, très voisin de ceux des valeurs bonnes. Cela a amené à réduire l'écart entre taux de surface et de revenu. Il y a, pour ce groupe des valeurs intermédiaires, relation directe entre la surface et le niveau de revenu.

## 3. Le revenu des bois de valeurs basses.

Le revenu du groupe des bois de valeurs basses présente sur toute la période des taux de revenu inférieurs aux taux de surface, 18 points de moins en 1833, 16 en 1913, 21 en 1963. C'est la situation inverse de celle du groupe des valeurs hautes. Le groupe des valeurs basses concerne des surfaces très importantes, 36 % des bois en 1833, 40 % en 1913 et 1963. Ils correspondent à des bois morcelés entre de nombreux propriétaires, très parcellés, à l'état de taillis, de divers stades de

l'emboisement, souvent imbriqués sur de faibles étendues, impropres à une gestion permettant l'exploitation de bois d'œuvre. Pour toutes raisons, des tarifs très bas ont été attribués à ces surfaces. En conséquence, les taux de revenu n'atteignent pas un quart du revenu total des bois, alors que les taux des surfaces se situent entre 36 et 40 %.

Le revenu des groupes d'espaces forestiers répartis selon les valeurs définies par l'évaluation fiscale présente des taux qui se différencient de ceux de leur surface. Les bois de meilleure qualité occupent des surfaces modestes, mais ils ont été affectés de valeurs hautes qui amènent une tarification élevée. La part relative du revenu de cette catégorie est nettement supérieure à celle de sa surface. Les bois de faible qualité recouvrent des superficies importantes, mais ont été estimés à des valeurs faibles auxquelles correspondent des tarifs bas. Le revenu qui en découle ne peut être compensé par l'étendue. La part du revenu est nettement plus faible que la part de la surface. Les bois de qualité moyenne, très étendus, ont reçu des valeurs intermédiaires dont la tarification produit des revenus dont les taux accompagnent davantage ceux des surfaces.

La répartition du revenu forestier en fonction des groupes de valeurs des bois illustre, comme la place que ceux-ci occupent dans l'espace, la diversité patrimoniale des espaces forestiers.

## Conclusion.

L'étude de la place des bois dans le patrimoine des propriétaires forestiers a permis d'établir que ceux-ci sont quasi totalement des propriétaires fonciers dont une partie des biens est composée en proportion variable d'espaces boisés. Très rares sont les propriétaires dont la propriété est seulement constituée de parcelles boisées.

La part relative des bois dans le patrimoine est proportionnelle à la taille des propriétés globales. Cela témoigne de la spécificité des bois qui nécessitent des investissements lourds, des temps d'amortissement longs, et donc une assise patrimoniale solide pour leurs propriétaires.

Le poids des bois se renforce dans les patrimoines pour toutes catégories de propriétaires.

La propriété foncière globale des grands propriétaires de bois reste stable, celle des moyens propriétaires progresse, tandis que celle des petits propriétaires recule et que celle des micro-propriétaires s'effondre.

Ces évolutions foncières témoignent des changements qui affectent la société rurale du Vexin à l'époque contemporaine.

Les valeurs fiscales des bois sont nombreuses et réparties selon de larges amplitudes. Elles révèlent la diversité des espaces boisés, de leurs conditions d'exploitation. Sur la période, les bois classés en valeur haute progressent en surface, ce qui traduit un progrès de la qualité des boisements. Gain aussi pour les valeurs basses, ce qui correspond à l'extension spontanée de bois de qualité médiocre sur les terrains atteints par la déprise agricole.

L'évolution des valeurs est un indice de l'expansion forestière et de l'amélioration de la qualité des peuplements. Ces deux phénomènes concernent de très larges secteurs du territoire et de nombreux propriétaires des différentes catégories foncières.

Le revenu foncier forestier imposable représente une part modeste du revenu foncier global imposable. Il correspond à la place souvent mineure qu'occupent les bois

dans les propriétés, et est proportionnel à leur étendue. Mais il peut aussi exprimer le mode de gestion des bois. Son niveau dans la durée peut évoluer en fonction de l'aménagement et de l'exploitation des espaces forestiers par leurs propriétaires successifs.

Ces différentes données indiquent qu'en Vexin à l'époque contemporaine, les espaces forestiers ne constituent pas une valeur patrimoniale forte.

Des éléments d'explication complémentaires peuvent être fournis par l'examen des usages de la forêt.

## Chapitre 8 : Les usages de la forêt : des permanences et des voies de renouvellement

---

L'homme est présent en Vexin depuis des millénaires dans les espaces forestiers. La forêt fut longtemps un lieu de vie, de refuge au sein de clairières, avant d'être intensément défrichée, exploitée, dégradée par les conflits à l'époque historique. Cet état amène dès le Moyen Age et aux Temps Modernes les grands propriétaires en Vexin, la royauté, les seigneurs, laïcs et ecclésiastiques à protéger une partie de leurs bois par des mises en défens ou en réserve de secteurs pour la production de bois et l'organisation des autres territoires forestiers pour des fins sociales ; réserves de chasse ; secteurs accordés pour les usages communs ou les coutumes des communautés villageoises, pâture du bétail, cueillette, ramassage et abattage réglementé de bois, boisements de protection, pratiques culturelles.

Au cours de la période contemporaine s'opère le passage des espaces forestiers qui étaient dans une large mesure partie prenante de l'agrosystème du monde rural vexinois à des espaces forestiers plus sectorisés, différenciés des espaces attribués aux activités agricoles de culture et d'élevage.

Cette évolution se déroule en Vexin dans un cadre foncier qui se renouvelle, dans une période où la foresterie est l'objet de débats et d'orientations au niveau national, où l'Etat se montre de plus en plus attentif à la gestion des forêts considérées prioritairement comme une source de matière première pour la filière bois. Elle est concomitante de l'intervention de plus en plus forte dans le domaine forestier de

citadins liés aux milieux d'affaires qui deviennent propriétaires de bois étendus considérés comme des espaces de production à mettre en valeur pour rentabiliser les investissements.

Mais pour autant, cette intensification de la production ligneuse, conséquence de l'irruption des entrepreneurs de l'économie moderne dans les forêts, est-elle la seule manifestation du contact avec le monde de la ville, surtout près d'une grande agglomération comme celle de Paris ? Les liens séculaires entre les campagnes du Vexin, et Paris et sa région sont nombreux, familiaux, sociaux, commerciaux, et se renouvellent dans le cadre de transformations que connaît l'ensemble de la région à l'Époque contemporaine, et font apparaître de nouveaux usages.

L'inscription de ces diverses utilisations des bois a varié dans le temps, en fonction de l'évolution de l'exercice des droits d'usage, de l'appropriation forestière, des modalités de l'exploitation des bois, des rapports plus généraux de la société à la forêt.

La production de bois des espaces forestiers qui croissent en Vexin à l'Époque contemporaine continue à être leur fonction principale. Mais celle-ci se déroule dans un cadre foncier, économique, social à une période où se redéfinit la politique forestière. Il convient d'apprécier en quoi ces changements affectent cette fonction de production.

Le rôle protecteur des boisements du Vexin ne revêt pas l'importance qu'il connaît en d'autres régions, comme les montagnes. Néanmoins, il n'était pas absent dans le monde rural vexinois sous l'Ancien Régime. L'examen de sa disparition ou de son rôle maintenu avec les transformations du monde rural et notamment de l'agriculture sera ensuite abordé.

Le rôle social des bois était, avant la Révolution défini par les usages des communautés villageoises qui organisaient les pratiques collectives, économiques comme les pâturages ou le ramassage en forêt, culturelles comme des fêtes ou cérémonies liées à la forêt. L'appropriation privée de la plupart de ces espaces a amené la réorganisation des pratiques sociales traditionnelles comme la chasse, ou la présence de divers publics extérieurs aux localités. Une enquête sur ces nouvelles utilisations sociales des bois sera conduite.

Enfin, sera abordée une fonction ancienne, épisodique des forêts du Vexin, qui

est de nouveau d'actualité, sous des formes nouvelles au XXe siècle, la fonction militaire.

## A. La forêt vexinoise productrice de bois, une fonction économique majeure.

La forêt, espace peuplé d'arbres, est d'abord selon des modalités et des proportions diverses selon les lieux et les moments, un domaine destiné à la production de bois. Cette fonction de production est encadrée par des contraintes locales : contraintes du milieu naturel où se développent des boisements, contraintes liées à la propriété de la forêt, à son morcellement, à son évolution, contraintes découlant de l'histoire des peuplements, de leur gestion. À cela s'ajoutent des paramètres externes, comme les besoins de bois locaux, régionaux, les mutations de politiques forestières nationales, les pressions sociales, locales ou régionales.

L'interaction changeante de ces différents facteurs façonne dans le temps l'espace forestier, un espace dont la valeur patrimoniale se gère dans la durée.

Sera tout d'abord examiné l'impact des différentes contraintes dans cette fonction de production des bois. Les besoins en bois et leur évolution au cours de la période seront ensuite abordés. Puis les diverses formes d'aménagements des espaces forestiers mises en œuvre pour la production de bois à l'Époque contemporaine seront approchées.

### I. Les contraintes de la production de bois.

Quatre séries de contraintes déterminent la production de bois dans les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre à l'époque contemporaine : les conditions du milieu naturel, les contraintes foncières, l'héritage des modalités de l'aménagement

passé des bois, la gestion des propriétaires qui se situe dans le cadre de la politique forestière nationale.

## 1. Les contraintes du milieu naturel.

Le Vexin Français, situé dans l'Europe atlantique, connaît depuis la fin de la dernière période froide, des conditions de climat tempéré océanique favorable à la forêt. Le recul de celle-ci en Vexin est la conséquence de l'action humaine. Localement, à l'échelle des massifs forestiers, des boisements, où l'homme réalise des aménagements pour la production de bois, deux facteurs du milieu naturel qui différencient les conditions d'exploitation sont à prendre en considération.

Le facteur pente n'est pas limitant sur les versants des vallées et les flancs buttes adoucis en partie aval par les colluvions. Tandis que dans les fonds de vallées et de dépressions, la faiblesse de la pente, associée à un sous-sol peu perméable, freine l'écoulement des eaux et favorise la formation des marais, situation défavorable à l'arbre. La plantation des espèces hygrophiles, aulnes, peupliers, y nécessite d'importants et coûteux travaux de drainage.

La nature géopédologique des terrains, formations superficielles, roches en place proches de l'affleurement, diversifie les stations et conditionne la croissance de certaines espèces d'arbres : les châtaigniers ne poussent que sur des sols siliceux, terrains qui ne permettent pas le développement des frênes. Les chênes sessiles préfèrent les sols filtrants, épais légèrement acides tandis que les chênes pédonculés sont mieux adaptés à des sols profonds bien alimentés en eau. Les phénomènes climatiques excessifs peuvent avoir des conséquences préjudiciables à la qualité des boisements. Des coups de froids accentués, des épisodes à  $-20^{\circ}\text{C}$  peuvent survenir pendant quelques jours certains hivers en Vexin (1) et causer des gelures sur les troncs des chênes sessiles, ce qui altère la qualité des bois, le froid intense associé à des chutes de grésil peut provoquer des dégâts sur les branches, notamment sur les bouleaux. Des tempêtes sont souvent accompagnées de vents violents qui peuvent être dévastateurs quand les coupes de taillis sont mal conduites

et exposent aux assauts des vents les arbres de futaie dans les taillis sous futaie, ou les baliveaux dans les taillis. Des sécheresses estivales longues peuvent être très préjudiciables aux boisements installés sur dans stations situées sur des nappes d'eau souterraines superficielles à faibles réserves : sommet des buttes sur argiles à meulière, nappes de versants.

## 2. Les contraintes foncières : des espaces morcelés entre de multiples propriétaires et divisés en de nombreuses parcelles

Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre à l'Époque contemporaine, sont comme beaucoup de régions de France très morcelés entre de nombreux propriétaires et très divisés en de multiples parcelles. Cette situation, ancienne, n'est pas sans conséquence sur la gestion forestière.

### a. Des espaces forestiers divisés.

Si les boisements se présentent dans le paysage sous forme d'entités de dimensions diverses, massifs forestiers, bois, petits bois, d'aspect homogène, ceux-ci du point de vue foncier, appartiennent à plusieurs propriétaires, parfois nombreux et sont découpés en de multiples parcelles de tailles diverses, qui font de quelques dizaines de mètres carrés à plusieurs hectares.

Cette situation prévaut pendant toute la période contemporaine, mais elle n'est pas figée à l'image du monde forestier qui connaît alors une hausse sensible de son étendue, tandis que diminue le nombre des propriétaires de bois.

---

(1) Pédelaborde (P) : Le climat du bassin parisien (thèse), Paris Ed. Génin, 1955, 2 T. 542 p. et 118 p. .  
Pédelaborde (P), Wintenberger (M), Matheron (B) : Enquête climatique préparatoire à l'aménagement urbain de Cergy et d'Evry. Publication Institut de Géographie de Paris, 1969, 279 p. pp. 120-124.

En 1833, 7 710 ha d'espaces forestiers appartiennent à 5 920 propriétaires et ils sont divisés en 18060 parcelles. En 1913, la superficie boisée est portée à 8 190 ha que détiennent 5 100 propriétaires. Le nombre de parcelles boisées est à 25193. En 1963, les bois s'étendent sur 9 440 ha, ils sont la propriété de 4 655 propriétaires. Le nombre des parcelles au début des années soixante-dix lorsque le cadastre a été rénové pour l'ensemble des communes, avec mise à jour des plans entraînant leur simplification, se situe cependant au chiffre important de 15800.

Le morcellement foncier des bois se maintient pendant toute la période contemporaine, mais il se réduit légèrement à la suite du double mouvement de l'extension des bois et de la réduction du nombre de propriétaires de 1 275. Le parcellement se maintient à un niveau élevé. Le nombre de parcelles se réduit avec le mouvement de concentration, mais cette diminution est atténuée par le nombre de parcelles qui se sont boisées. Cela entraîne une diminution de plus de 2200 parcelles entre les années trente du XIXe siècle et les années septante du XXe siècle. Le morcellement est important et concerne toutes les catégories foncières. Même les grosses propriétés forestières qui ont plusieurs centaines d'hectares de forêt sont elles aussi découpées en plusieurs centaines de parcelles : les bois de Roslin en 1833 en comptent 152, ceux de Vitali en 1913 : 267, ceux de Goelet en 1963, 447.

Les causes de ce morcellement et de ce parcellement sont anciennes, enracinées dans l'histoire longue de la région, comme cela a été précisé au chapitre sur les structures foncières. Il a été indiqué alors que leurs origines remontent aux époques médiévales et modernes. La situation de marche du Vexin a conduit à l'existence de nombreuses seigneuries et de nombreux fiefs, facteurs de découpages des terres nobles. Les coutumes de Senlis et de Mantes en usage en Vexin ont validé en matière de succession un partage égalitaire des biens entre les héritiers qui a entraîné avec la succession des générations la grande division des terroirs dévolus aux tenanciers des domaines. Cette situation a été renforcée au XVIIIe siècle qui a été en Vexin une période d'essor démographique. Cela a amené par voie de conséquence à la fin du siècle et au début du suivant un accroissement des divisions successorales. À l'époque contemporaine, l'institution du code civil par Napoléon en 1807 n'a fait que poursuivre cette orientation.

Cet émiettement constitue un facteur important de l'exploitation forestière. Il a favorisé une exploitation extensive des espaces forestiers pour divers usages. Cela a contribué au maintien de groupements végétaux forestiers répondant pour une part importante aux critères des milieux naturels, beaucoup moins perturbés et dégradés que ceux soumis à une ligniculture intensive.

b. Le morcellement foncier et le parcellement des bois :

Un handicap sérieux pour l'exploitation sylvicole intensive des espaces forestiers.

L'effet négatif de l'émiettement forestier a été souligné par plusieurs spécialistes de foresterie.

Georges Plaisance (2) a analysé trois séries d'inconvénients que représente la petite taille des parcelles boisées.

Les inconvénients pour les propriétaires résident tout d'abord dans la difficulté à situer et délimiter les parcelles à exploiter, et ensuite dans la faiblesse du volume du bois abattu et de sa qualité qui ne permet pas sa mise sur le marché, ainsi que la réalisation compliquée de sa vidange.

Les gênes pour les propriétaires voisins sont occasionnées par les effets nocifs de racines et de l'ombrage sur les régénérations bordant la parcelle et, lors de l'exploitation par les dégâts causés par les chutes d'arbres et les voies de vidange.

Les effets négatifs sont d'une part les risques d'épidémies causés par le manque de soins, et d'autre part la multiplication des effets de lisières, autour des coupes à blanc, conséquences de l'absence de calendrier des coupes établis entre les propriétaires.

Joanny Guillard (3) souligne qu'au niveau des parcelles, leur taille, leur forme, leur isolement influent sur les conditions de la production et son rapport, ainsi que sur l'écologie des parcelles.

---

(2) Plaisance (G) : La forêt française, ses visages, ses richesses, son avenir, Paris, Denoel, 1979, 374 p.

(3) Guillard (J) Incidences de la taille des forêts sur leur gestion, in La Forêt Privée n° 149 (1983), pp. 29-37.

L'émiettement forestier conduit souvent dans le milieu de la foresterie, à associer la petite propriété forestière à une mauvaise gestion des bois, ou même à son absence. Une telle affirmation doit être nuancée en Vexin à l'époque contemporaine comme l'a montré l'enquête sur la valeur des bois développée au chapitre 7. Il faut notamment tenir compte de la localisation des parcelles par rapport aux chemins en forêt, et de la relative densité de ceux-ci dans les anciens terrains cultivés qui ont été boisés.

Ces deux facteurs réduisent en partie les effets néfastes de l'abattage et des voies de vidange sur les fonds voisins.

A ces contraintes naturelles et foncières, s'ajoutent des facteurs extérieurs à la région.

3. Les orientations et réglementations nationales concernant les espaces forestiers : des effets limités en Vexin.

L'Époque contemporaine est caractérisée par un intérêt soutenu de l'État pour la forêt. Il est marqué par une importante œuvre législative et réglementaire, des créations d'organismes spécialisés. Cette action prolonge et renouvelle les dispositions mises en place sous l'Ancien Régime. Elle concerne les forêts publiques et les forêts privées. Ces dernières couvrent la quasi-totalité des espaces forestiers du Vexin Français.

En 1669, la Grande Réformation avait affirmé la politique sylvicole de l'État (4). Son but était d'assurer l'aménagement forestier sur le long terme afin de satisfaire aux besoins militaires et aux besoins en combustibles. Pour l'atteindre, la gestion forestière favorisait l'exploitation progressive des boisements dite par tire et aire, la réservation de baliveaux, la limitation des usages des communautés dans les bois, la mise en défens des secteurs les plus vulnérables. La priorité de l'ordonnance de 1669 était la gestion des forêts royales, mais elle prévoyait aussi un contrôle des forêts des particuliers. Des dispositions réglementaires ultérieures précisèrent ce

---

(4) Bourgenot (L), Histoire des forêts feuillues de France, RFF, 1977, n° spécial éléments d'histoire forestière, pp. 7-26

point : l'obligation de déclarer tout projet de coupe de futaie (1685), le respect du nombre de baliveaux à réserver prévu par l'ordonnance (18 par arpent) (1689), la défense faite à tout propriétaire de couper un arbre sans autorisation (1693), l'interdiction de couper les baliveaux (1705), la création d'un juge des forêts seigneuriales (1707), la défense de couper tout taillis avant l'âge de 10 ans et l'obligation de réserver 16 baliveaux par arpent (1723), la défense intimée à tout particulier d'exploiter des futaies (1724), l'obligation du quart de réserve dans les bois ecclésiastiques (1726), l'interdiction de défrichement par les particuliers sans autorisation expresse du Roi. Ces dispositions sont effectivement entrées en application au niveau de la forêt privée en Vexin. Ainsi, en 1758, un projet d'acte de vente de bois par le seigneur de Lavillettertre, Lemoyne de Bellisle (5) concernant la vente pour 11 arpents 24 perches en 3 pièces stipule à la charge pour les preneurs de se conformer dans la dite exploitation à toutes les dispositions de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669. Le résultat de la mise en œuvre de toutes ces dispositions a été de favoriser le développement du taillis sous futaie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La politique forestière connaît un nouvel élan au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord avec la publication d'importants ouvrages de foresterie. En 1820 paraît le *Traité des forêts d'arbres résineux* de N. Dralet (6) ; en 1825, M. Baudrillard publie le *Dictionnaire général des eaux et forêts, chasses et pêches* (7). Mais surtout deux importantes mesures par l'État. En 1824 est créée l'École Royale des Forêts de Nancy (8) dont la direction est confiée à P. Lorentz jusqu'en 1839. Sous son impulsion, l'École pose les bases de la sylviculture moderne. Pour ce faire, Lorentz prône la conversion généralisée des taillis sous futaie en futaie (9). Mais cette démarche, qui vise le long terme se heurte aux besoins immédiats en combustible industriel et en bois de chauffe. Après l'éviction de Lorentz en 1839, la conversion marque le pas, et n'est reprise, mais sous une forme assouplie qu'après 1860. En 1827, est promulgué le code forestier (10). Celui-ci a trois objectifs majeurs : la gestion directe des

---

(5) ADO 35 J 50 : Projet de vente de bois, seigneurie de Lavillettertre

(6) Dralet (N) : *Traité des forêts*, Toulouse, 1828, 721 p.

(7) Baudrillard (M) *Dictionnaire général des eaux, des forêts et de la pêche*, Paris, 1825, 1006 p.

(8) Bourgenot (L) article cité p. 15

(9) Husson, *Les forêts françaises*, Pub. Université de Nancy, 1995, 259 p, pp.140-142.

(10) Bourgenot (L) article cité, p.16

forêts domaniales, l'instauration de la tutelle de l'État sur la gestion des bois et des établissements publics, l'extension du contrôle administratif de l'État aux forêts privées. Celui-ci est justifié par les services indirects que les forêts privées rendent à la collectivité et qui comptent au moins autant que la stricte production de bois. Cette action est poursuivie au XXe siècle. En 1939 est créée l'Association Nationale du bois (11) qui établit un découpage du territoire national en régions de reboisement. Mais la région 40 (Environs de Paris, Vexin Français et Hurepoix) prévoyait peu de place pour le reboisement de production. Une loi de 1941 institua le remembrement foncier (12) qui concernait principalement les terres agricoles. Mais les bois peuvent être également concernés. C'est le cas en Vexin d'Oise et du Centre où entre 1945 et 1965, 437 ha d'espaces boisés ont été remembrés, soit 5% du total. Ils appartenaient à 656 propriétaires. Après 1945, plusieurs décisions d'importance ont été prises. En 1946 est créé le Fond Forestier National dans le but de promouvoir la reconstitution de la forêt française, d'aider à la mise en valeur et à la conservation des terrains boisés. En 1958, est créé le Service de l'Inventaire Forestier National (13), chargé d'assurer une connaissance régulière de l'état global de la forêt. Le pays est découpé en régions forestières, elles mêmes subdivisées en « petite région forestière. Le Vexin français associé au Pays de Thelle forme la petite région forestière n°60-1. La loi du 6 avril 1963 (14) instaure les Centres Régionaux de la Propriété Forestière, établissements publics administrés par des sylviculteurs élus. Ce sont des structures qui doivent concourir à une meilleure exploitation de la forêt privée. Le Vexin d'Oise ressort du CRPF de Picardie, le reste du Vexin du CRPF Ile de France-Centre. Mais les centres n'ont commencé à produire leurs effets qu'à partir de la décennie suivante. La loi du 23 décembre 1964 et son décret d'application du 1<sup>o</sup> janvier 1966 créent l'Office National des Forêts (15), établissement public à caractère industriel et commercial dont la mission principale est l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'équipement des forêts soumises au régime forestier.

---

(11) Plaisance (G) Guide des forêts de France, 1961, La Nef, 1961, 412 p. p. 4

(12) Labrousse (Y) : Le remembrement rural, structures et perspectives, Paris, Éd.itions du Journal « La Terre », 1972, 96 p. pp.22-31.

(13) Husson (JP) : Les forêts françaises, ouvrage cité, pp.61-63

(14) Husson (JP) Les forêts françaises, ouvrage cité, pp. 77-80

(15) Husson (JP) Les forêts françaises, ouvrage cité, pp. 82-86

Ces dernières mesures, si elles soulignent l'intervention grandissante de l'Etat dans la gestion de la forêt au niveau national, n'ont pas pu avoir, au milieu du XXe siècle, un effet direct sur les peuplements forestiers et leur exploitation. Mais les orientations forestières nationales plus anciennes ont pu influencer l'exploitation des espaces forestiers du Vexin d'Oise et du Centre pour répondre aux besoins et à leurs évolutions au cours de l'époque contemporaine.

## II. Les besoins en bois : une demande de proximité essentiellement.

Le Vexin Français et ses abords n'ont pas connu, pendant l'Époque moderne et au cours du XIXe siècle, le développement d'industries grosses consommatrices de bois comme les verreries des Vosges ou la Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, ou la métallurgie dans de nombreuses régions françaises telles la France de l'Est ou la Normandie, la sidérurgie qui prend son essor en Lorraine au XIXe siècle. Cependant les besoins locaux en bois sont bien présents : demande de bois comme combustible pour le chauffage domestique, source d'énergie et matière première pour des activités artisanales et manufacturières.

### 1. Les bois source d'énergie pour le chauffage des maisons et les activités industrielles.

#### a. Le bois combustible pour les habitations.

Le bois est encore, au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle pratiquement la seule source d'énergie pour le chauffage des habitations. Elle peut-être ponctuellement complétée par la tourbe abondante dans la dépression d'avant côte du Vexin et éventuellement pour ceux qui ont les moyens par du charbon de bois.

L'appréciation de la consommation domestique est difficile et délicate.

Le Vexin d'Oise et du centre compte, au premier tiers du XIXe siècle, 8 370 maisons et 40 châteaux (16). Le niveau de vie de la population n'est pas homogène, le petit peuple des journaliers, des manouvriers, des petits artisans et petits cultivateurs,

---

(16) récapitulatifs des matrices cadastrales, année 1822, canton de Chaumont, années trente du XIXe siècle, cantons de Marines, Méru, Neuilly-en Thelle.

dispose nettement moins de moyens que les artisans ou commerçants bien établis, les gros cultivateurs, la petite bourgeoisie des centres ruraux Chaumont, Marines, Chambly, a plus forte raison les gros propriétaires. La taille des maisons n'est pas la même pour ces catégories. Les besoins en bois de chauffage ne sont pas les mêmes selon les catégories sociales et leurs demeures. Ils se conjuguent avec les moyens financiers que les familles peuvent consacrer au chauffage.

Jérôme Buridant dans son étude sur les espaces forestiers en Picardie du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (17) se base sur l'enquête de 1783 des subdélégués. Selon elle, dans la subdélégation de Vervins, la population consommerait par an 38 stères par feu. Mais dans celle de Guise, elle s'établirait à 1,5 stère par an. Les évaluations de production de bois donnent pour la subdélégation d'Hirson 12,6 stères produits par hectare et par an, et de 9,9 stères dans la subdélégation de Guise. Le Vexin français ne dispose pas d'une telle estimation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des éléments sont fournis par le travail de Françoise Waro sur la vie quotidienne dans le Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle (18). Ce chercheur a analysé des inventaires après décès de la paroisse de Génainville près de Magny en Vexin. Les manouvriers et journaliers logeaient, dans de petites maisons de plain-pied, avec une seule pièce, le bassier, avec une cheminée qui servait à chauffer, à faire le cuisine et incluait souvent un four à pain. Ce type d'habitation est encore très répandu au XIX<sup>e</sup> siècle en Vexin. Les inventaires après décès révèlent chez le petit peuple des campagnes de faibles réserves de bois à brûler, de peu de valeur: du bois trainant, des racines d'arbres, des bruyères, des fagots, localement appelés fatrouilles, de bois à brûler – des branches -. Ces faibles réserves étaient souvent récoltées par leurs possesseurs, de nombreux foyers possédaient une cognée, une serpe, une scie pour récolter ce combustible. Les artisans, tels les maçons, d'un niveau social plus élevé, détenaient des quantités importantes d'une autre qualité, du bois à brûler, des buchettes, des fagots de branchages, qui se comptent tous en dizaines. Mais ces réserves peuvent se compter par centaines de cordes de bois et autant de fagots de branches.

---

(17) Buridant (J) : *Espaces forestiers et industries verrières XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, (thèse), Paris, L'Harmattan, 466 p. pp.155-158

(18) Waro (F) *La vie quotidienne dans le Vexin au XIII<sup>e</sup> siècle*, Saint Ouen l'Aumône Ed. du Valhermeil, 1992, 543 p. pp. 17- 45.

Il n'y avait que dans ces catégories d'artisans, et chez les laboureurs ayant un certain niveau d'aisance que se trouvaient des poêles de fonte qui commençaient à se répandre à Paris à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces éléments suggèrent que le petit peuple des campagnes vexinoises, la très large majorité de la population, avait des besoins restreints en bois de chauffage, commandés à la fois par l'exiguïté de l'habitation à chauffer et le manque de moyens pour acheter du bois. Cette situation a sans doute peu évolué dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les remarques précédentes suggèrent que le bois à brûler n'était pas seulement constitué de bois de tiges dans les taillis et les taillis sous futaie.

La comparaison avec les données de l'élection de Guise, pays de plaines et de collines de Picardie comparable au Vexin donnerait une demande de 1,5 stère de bois par maison et par an soit 12 400 stères pour le Vexin d'Oise et du Centre. Le territoire contient 7700 ha de bois, bois taillis, bois taillis sous futaie, avec des cycles de coupe du taillis de 9 à 12 ans. La production est évaluée à 10 stères par hectare et par an cela fait une production d'environ 7700 stères. Les arbres de taillis couvrent une part importante des besoins en bois de feu. Nombreux et étendus sont les taillis et taillis sous futaie à châtaigniers, à charmes, à chênes, à frênes, à bouleaux, essences produisant du bon bois de feu. Mais cela ne suffisait pas à répondre à la demande en combustible. Par conséquent à ces bois de tige s'ajoutent, moins coûteux, les compléments que formaient les bois issus des coupes de régénération des fourrés, des gaulis et des jeunes perchis, les branchages provenant des coupes d'éclaircies des taillis, les bois d'émondage, les bruyères, les produits de dessouchage, la récupération des bois usagés, les trainants, le tout constituant l'essentiel du maigre combustible du petit peuple.

Car une partie de taillis abattus servait à alimenter des activités locales consommatrices de bois. Cette situation s'est poursuivie au cours du XIX<sup>e</sup>, avec toutefois des changements contradictoires. D'une part, l'exode du petit peuple vers les villes, principalement en Vexin centre qui perd 2775 habitants entre 1836 et 1911 (19), réduit la demande en bois de chauffage. Mais la généralisation des poêles et

---

(19) Dupaquier (J), Felkay (N), Guerout (J) : Paroisses et communes de France : région parisienne, Paris, Ed. CNRS, 1974, 924 p. Lemaire (R) : Paroisses et communes de France : Oise, Paris, Ed. CNRS 1976, 887 p.

cuisinières, l'amélioration de l'habitat et du confort suscitent une augmentation de la consommation de combustible (20). Mais, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, le bois de chauffage subit, même dans les campagnes la concurrence du charbon de terre( 20b) qui n'est toutefois pas disponible pendant les années de guerre et celles qui les suivent, qui provoquent une demande temporaire mais importante en bois de chauffage.

#### b. Le bois source d'énergie pour les activités locales.

Diverses activités artisanales locales (21) utilisent du combustible pour réaliser leurs productions.

Les tuileries-briqueteries emploient le bois pour cuire les matériaux. Dix sont recensées dans le canton de Marines, 8 à Haravilliers, 1 à Marines, 1 à Épiais. Quatre dans le canton de Méru, 6 dans le canton de Chaumont, 1 à Montagny-en-Vexin, leur production est loin d'être négligeable, sous la Monarchie de Juillet, celle de Montagny produit par an 25 000 tuiles, 20 000 briques, 50 000 carreaux. Celles de Montjavoult 250 000 briques, 21 000 tuiles, 15 000 carreaux celles de Parnes 80 000 tuiles et 20 000 briques. À cela s'ajoute 9 plâtrières : 3 à Haravilliers, 3 à Épiais, 2 à Grisy et 1 à Chars ; 2 fours à chaux à Avernes et Frémainville, un nouveau four à chaux est ouvert à Nucourt en 1892 et une fonderie à Montgeroult.

À ces entreprises travaillant les produits de la terre, s'ajoutent des artisans dont l'activité nécessite l'utilisation de combustibles. Les chaudronniers et les maréchaux ont besoin d'une source de chaleur, et ont donc besoin de bois pour travailler le métal. Les cantons de Marines, Méru et Chaumont comptent 12 chaudronniers et 78 maréchaux y sont recensés.

S'y trouvent aussi 36 boulangers, eux aussi gros consommateurs de bois. Mais au XIXe siècle ils étaient présents dans les bourgs ruraux comme Chaumont et Marines et dans les plus gros villages, comme à Us ou Avernes, ou ceux situés sur de grands axes de circulation, comme Cormeilles ou Grisy. Au début du XXe siècle les artisans boulangers organisèrent des tournées de livraison de pain en voiture automobile dans toutes les localités.

---

(20) Waro (F) La vie quotidienne dans le Vexin au XIIIe siècle, opus cité, pp. 17-45.

(20b) Bardat (J) : Phytosociologie et écologie des forêts de Haute Normandie, thèse U. Rouen, 1989, 376 p. p.74

(21) récapitulatifs des matrices cadastrales, année 1822, canton de Chaumont, années trente du XIXe siècle, cantons de Marines, Méru, Neuilly-en Thelle.

Tous ces besoins en bois de chauffe étaient assurés par du bois de taillis, tiges et branches. Il en allait tout autrement pour les utilisateurs de bois comme matériau.

## 2. Le bois comme matière première pour certains artisans et quelques manufactures.

Trois secteurs de la vie économique du Vexin rural étaient demandeurs de bois comme matière première : l'agriculture, les métiers artisanaux du bois, les petites industries de l'ameublement.

- Certaines activités agricoles sont utilisatrices de bois.

Des activités agricoles sont consommatrices de bois, la viticulture pour les échelas et les pieux, l'horticulture et l'élevage pour les piquets d'enclôture. Les essences de châtaigniers, de frênes, de robiniers, de trembles très présentes en Vexin permettaient de satisfaire à cette demande.

La viticulture fut très répandue dans tout le Vexin jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (22). Elle ne se maintint fortement jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au Sud et à l'Est du Vexin, pour alimenter le marché de Paris. Jusqu'à cette époque elle avait besoin d'échelas pour supporter les pieds de vigne. Ce pourrait être une des causes de l'implantation des châtaigniers sur les substrats siliceux du Vexin à une période ancienne. Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle la vigne est encore cultivée dans 17 communes, 15 sont situées au nord-est du Vexin, principalement des communes de la Côte du Vexin. Ce vignoble qui se continuait sur le nord-est du pays du Thelle produit des cépages de qualité et s'est prolongé pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Sa superficie en Vexin dépassait alors les 55 ha.

Cette viticulture a été progressivement remplacée par l'arboriculture des pommiers et poiriers, complantés dans les terres de culture et les pâtures (23). Au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, ces espaces complantés en fruitiers totalisaient 730 ha, auxquels s'ajoutaient 136 hectares de vergers et un très grand nombre d'arbres fruitiers plantés le long des routes et chemins. La production était surtout destinée à faire du

---

(22) Récapitulatifs des plans d'intendance de la généralité de Paris (paroisses du Vexin français, vers 1780, séries C, ADO, ADVO, ADY.)

(23) récapitulatifs des matrices cadastrales, année 1822, canton de Chaumont, années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, cantons de Marines, Méru, Neuilly-en Thelle, matrices cadastrales 1914 des mêmes cantons.

cidre comme l'atteste la présence de 107 pressoirs, quasiment tous dans le nord du Vexin. Les communes du sud du Vexin étaient peut-être restées plus fidèles au vin qui était produit dans les communes du val de Seine toutes proches, et favorisaient peut-être comme elles la production de fruits pommes et poires à couteaux, cerises. Cette activité avait aussi besoin de bois : piquets pour maintenir les jeunes arbres plantés, pieux de protection autour des troncs dans les prés et pâtures pour les soustraire aux dégâts du bétail, piquets d'enclosure pour les vergers. Les conditions d'élevage ont changé au XIX<sup>e</sup> siècle par rapport à l'Ancien Régime avec la disparition des usages communautaires, les communaux ont été partagés et ne sont plus accessibles au bétail, les forêts seigneuriales, totalement ou partiellement devenues propriétés de citoyens qui ont souvent la volonté de privilégier l'exploitation du bois sont désormais interdites au passage du bétail. Celui-ci qui était souvent mis sur des pâtures libres sous la surveillance d'un berger, est désormais mis dans les prés clôturés de chaque exploitation. Vers 1830, les prés recouvraient 1 800 ha en Vexin d'Oise et du centre. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sous l'effet de la demande des villes, notamment Paris, en lait et viande, les surfaces en herbe ont gagné 3 300 ha, demande renforcée au XX<sup>e</sup> siècle avec l'extension de la région parisienne et les politiques nationales favorisant l'élevage. En conséquence entre 1913 et 1963 les prés s'étendent sur 2 200 ha de plus (24). Ces prairies encloses, proches des villages sont de dimensions modestes, atteignent rarement plusieurs hectares. L'enclosure théorique d'un pré carré de 1 hectare nécessite au minimum l'utilisation de 210 pieux soit pour 3 300 ha de prés, près de 700 000 pieux, chiffre très inférieur à la réalité puisque tous les prés n'ont pas cette dimension et n'ont pas toujours une surface géométrique rectangulaire ; le total est certainement proche d'un million de pieux en 1833, et nettement au-dessus au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ce matériel doit en outre être remplacé périodiquement. Ce besoin de piquets de 10 cm de diamètre et de deux mètres de longueur a suscité une forte demande en bois de perches. Elle a pu être satisfaite à partir des bois de taillis ou taillis sous futaie majoritaires en Vexin. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle elle a pu en partie remplacer la demande en bois de chauffe, en recul avec l'exode rural et la concurrence des charbons. Par la nature des bois de perches qu'elle exigeait,

---

(24) récapitulatifs des matrices cadastrales, années 1914 et 1963, cantons de Chaumont, Marines, Méru, Neuilly-en-Thelle.

elle a pu contribuer à l'amélioration de la qualité des taillis. Si quelques grosses exploitations agricoles avaient suffisamment de bois pour produire leurs piquets, la majorité des cultivateurs-éleveurs devaient recourir à l'achat de bois, comme les autres utilisateurs locaux de la matière première bois.

Divers corps de métiers artisanaux du monde rural (25) utilisaient le bois comme matière première, l'artisan qui travaillait pour l'agriculture, les fabricants d'objets de la vie courante, les métiers liés à la construction. Ces différents artisans utilisaient selon les cas de jeunes tiges de gaulis ou perchis qu'ils façonnaient eux-mêmes ou des grumes d'arbres plus avancés débités par des scieurs de long qui étaient souvent aussi des charpentiers ou scieurs dans des scieries situées à proximité du Vexin.

Les bois d'œuvre utilisés étaient fournis localement par des essences locales bien représentées les chênes, les frênes, les ormes et d'autres présentes mais moins abondantes comme les hêtres.

Les artisans qui travaillaient surtout pour l'agriculture étaient des charrons, qui fabriquaient et réparaient des charrettes. Ils étaient dans les années trente du XIXe siècle, 73 dans les cantons de Chaumont et de Méru, 17 ont pu être identifiés dans le canton de Marines (26). Leur nombre a périclité au XXe siècle avec la motorisation de l'agriculture et la fabrication industrielle des remorques. Certains ont pu se maintenir comme Lucien Surugue (27), charron à Monts qui s'était spécialisé dans la confection de moyeux de roues avec du bois d'ormes tortillards de la vallée de la Troesne.

Les tonneliers fabriquaient des tonneaux et barriques initialement pour stocker le vin puis ensuite pour conserver le cidre. Avec le développement de l'élevage certains ont fabriqué des tonnes pour transporter de l'eau des puits aux abreuvoirs des prés, mais celles-ci ont été très vite concurrencées par des citernes métalliques.

---

(25) Matrices cadastrales années 1822, 1913, 1963 et listes nominatives de recensement années 1831 / 1836, 1905, 1911, 1954, 1962, communes du Vexin d'Oise et du centre.

(26) Frion (J.B.) Nouveau précis statistique du canton de Chaumont, Beauvais 1858, 211 p. pp. 43-45. Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, 1837, 116 p. pp. 36-37. Matrices cadastrales, canton de Marines, 1832-1835.

(27) Briand (J) (Ed.) À pied, à cheval, en voiture et en train en Vexin-Thelle, Trie-Château, Le Pétillon, 2006, 224 p. pp. 24-27.

Associées aux tonneliers étaient les cercliers ou cerceliers qui fabriquaient des cerceaux en châtaignier fendu et mis en forme pour cintrer les tonneaux et barriques. Ils disparurent au cours du XIXe siècle, ne pouvant rivaliser avec les cerclages en métal.

Les artisans qui utilisaient le bois pour réaliser des objets de la vie courante étaient beaucoup moins nombreux et utilisaient moins de matière première. Les sabotiers étaient quelques dizaines sur le Vexin d'Oise et du Centre. Ils utilisaient principalement du bois de bouleau, d'érable, d'aulne ou de peuplier.

Ils ont été victimes de l'exode rural et ont disparu des campagnes vexinoises avant 1914. Ils avaient besoin de tiges de taille supérieure au perchis. Les tourneurs de bois et les taillandiers, qui fabriquaient du matériel de la vie courante, des outils, des ustensiles domestiques étaient moins d'une vingtaine. Leur matière première était du bois de qualité précise. Ils devaient sans doute avoir recours aux marchands de bois locaux.

Les vanniers n'étaient que quelques-uns. Ils se fournissaient en osier auprès des propriétaires de saulaies et d'oseraies qui s'étendaient sur 19 hectares vers 1830. Ils produisaient des paniers en osier utiles pour les récoltes de la vigne, des fruits, des produits des jardins.

Les artisans utilisateurs de bois de construction des bâtiments et d'équipement des maisons étaient les charpentiers et les menuisiers. Ils étaient nombreux, plus de 200 recensés sur les cantons de Marines, Chaumont, Méru (26). Les charpentiers étaient parfois aussi scieurs de long. Ces deux corps de métiers sont les principaux demandeurs de bois d'œuvre. Celui-ci était approvisionné localement en chênes, robiniers, aulnes, peupliers, hêtres. Pour cette dernière essence, moins répandue des compléments pouvaient être trouvés en Vexin normand et en Pays de Thelle tout proches. Ces artisans achetaient directement leurs bois aux propriétaires, ou bien par l'intermédiaire de marchands de bois. Les charpentiers ont été sollicités particulièrement au cours du XIXe siècle pour le renforcement des charpentes des bâtiments lors du remplacement des toits de chaume par les tuiles ou ardoises : dans le

canton de Méru (28), entre 1806 et 1831 le nombre de maisons à toitures solides passa de 384 à 823. En 1831, 823 maisons, soit 28,8% étaient couvertes de tuiles ou d'ardoises. Mais dans le canton voisin de Chaumont en 1858 (29), la part de maisons à toit de tuiles et ardoises, 3 020 est de 77,6%. Les menuisiers intervenaient dans l'entretien, l'aménagement des maisons restées propriété de famille dont les membres étaient partis à la ville, et qui pouvaient aider à leur modernisation, ou celui des maisons vendues dont les acquéreurs, ruraux plus aisés, citadins, y engageaient des transformations. Même si ces corps de métiers sont affectés par la baisse de population de nombreux villages qui a entraîné une diminution de leur nombre, ils arrivaient à subsister mieux que les autres artisans.

Les photo n° 5 et 6 p. 396 représentent ces artisans utilisateurs de bois.

Les industries de l'ameublement.

L'activité chaisière s'est développée à Magny-en-Vexin (30), dans l'ouest du Vexin français dans les années 1840-1860. La fabrication des chaises utilisait du bois de frêne, de hêtre, de merisier. Pour le frêne, la production locale suffisait, mais pour le hêtre et le merisier, il était nécessaire de recourir à des apports venus du Vexin normand et du Pays de Thelle.

À l'origine, la fabrication de chaises y était réalisée par des tourneurs sur bois. Dès 1861, cinq fabriques de chaises sont recensées, qui employaient de 150 à 200 ouvriers selon les saisons. En 1879, il y avait onze fabriques de chaises, trois possédaient une scierie à vapeur. Magny et ses environs employaient alors entre 1 500 et 2 000 ouvriers à la fabrication des chaises dont la production annuelle était de 114 000. Mais l'activité déclina à partir des années 1880, essentiellement du fait de la concurrence de la fabrication des chaises dans les prisons.

Une des grandes fabriques de chaises, qui avait débuté ses activités en 1841, proposait encore en 1909, 90 modèles de chaises et avait élargi sa production aux banquettes, fauteuils, sièges, tabourets. L'entreprise Collet qui lui fit suite, se reconvertit dans la production de chaises d'églises et de prie-Dieu. Elle est illustrée par les photos n° 7 et 8 p. 397

---

(28) Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, ouvrage cité, pp. 27-31

(29) Frion (JB) Nouveau précis statistique du canton de Chaumont, ouvrage cité, pp. 30-32

(30) Vasseur (R), Waro (F) Histoire de Magny-en-Vexin des origines à 1914. Saint Ouen L'Aumône, Ed. du Valhermeil 1995, 428 p. pp.282-295.

L'artisanat local du Vexin consommateur  
de bois comme matériau  
début du XXe siècle



photo n°6  
Les charpentiers

photo n°5  
Les charrons



collection particulière (avec l'aimable autorisation de la SHGBE)

L'industrie chaisière a Magny en Vexin  
une grosse utilisatrice de bois d'oeuvre  
fin XIXe siècle, début XXe siècle

photo n°7  
une affiche de chaiserie

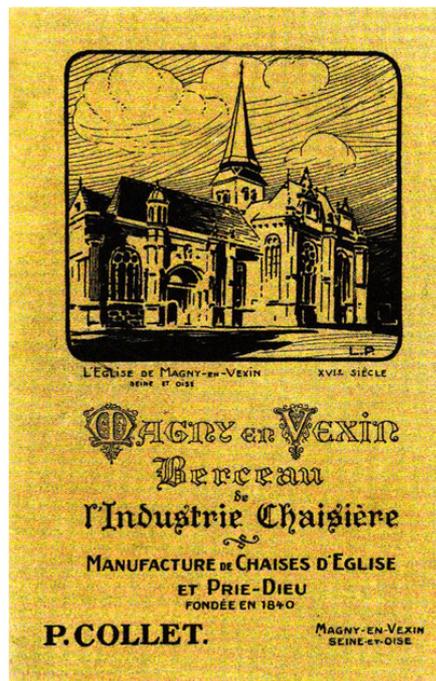


photo n°8  
un atelier de chaiserie



collection particulière (avec l'aimable autorisation de la SHGBE)

L'industrie chaisière connut une diversification encore plus accomplie avec les Établissements Vuillemot qui débutèrent en 1928 avec la fabrication de chaises, étendue en 1935 à celle des fauteuils. L'usine comprenait 40 machines-outils pour travailler le bois qui était débité, séché, façonné. Dans les années 1950, la production s'élargit avec des meubles, tables, buffets, bonnetières, bureaux.

L'industrie de l'ameublement était une grosse consommatrice de bois, principalement du hêtre, du frêne, du chêne, du merisier, du noyer. Les plus grosses entreprises recevaient les pièces de bois et les traitaient sur place. Elles étaient taillées, sciées, débitées, tournées, les bois les plus résistants étaient passés dans les étuves chauffées par la sciure et les débris avant cintrage. C'était une activité qui demandait une masse importante de bois d'œuvre. Les taillis sous futaie du Vexin français pouvaient fournir sans doute une part des frênes, chênes, merisiers demandés, mais c'était insuffisant, et elle devait faire appel aux ressources des régions voisines, Vexin normand, Pays de Thelle, en particulier pour les hêtres. Pour la fourniture du bois elle dépendait des professionnels du bois.

Une partie des bois d'œuvre devait sans doute alimenter aussi une demande d'activités artisanales ou de petites entreprises des villes proches du Vexin voire de la région parisienne.

### 3. L'alimentation des besoins en bois des villes proches et de région parisienne.

Une partie des bois d'œuvre produite localement en Vexin servait à alimenter les demandes d'activités artisanales ou de petites entreprises des villes proches du Vexin ou de la région parisienne.

La description statistique du canton de Chaumont (31) réalisée par le service des contributions directes en 1818 notait que « presque toutes communes ont les bois nécessaires à leur consommation et dans la majeure partie on en vend dehors. » Il est précisé qu'on fait beaucoup de bois de charbon que l'on transporte à Paris et dans les villes principales avoisinant la circonscription.

---

(31) A.C. Vaudancourt, n.c. Canton de Chaumont : Description statistique du Contrôle des contributions directes de la deuxième division du département de l'Oise, Boury, 1818, 18 p.

Le 4 juin 1827, le conseil municipal de Nesles, commune du nord est du Vexin, émet une vive protestation consignée au procès verbal de séance par rapport au projet du Conseil général de Seine et Oise qui prévoyait de déclasser la route départementale passant par Nesles et joignant Pontoise à Beaumont. L'argumentaire développé pour démontrer l'importance de cette route invoquait notamment « les transports des denrées et des bois de la forêt du Lay destinés à la capitale se font par la route départementale n°27. »(32).

A la fin du XIXe siècle, dans la monographie communale qu'il a rédigée pour l'exposition universelle de Paris en 1899, l'instituteur de la commune d'Épiais-Rhus mentionnait qu'une partie du bois exploité dans les espaces forestiers d'Épiais-Rhus est expédiée vers Paris. (33).

Au milieu du XIXe siècle, la demande en bois sur Paris se renforce, conséquence de la croissance de la population et des activités, notamment de la construction. La consommation de charbon de bois et de bois blanc est multipliée par deux, tandis que celle de bois dur se maintient, malgré la concurrence de l'acier, entre 1851 et 1867, d'après les Annales forestières et la Revue des Eaux et Forêts citées par G. Buttoud (33b) .

Ces exemples montrent que, pendant tout le XIXe siècle des expéditions de bois sous diverses formes, sont effectuées à partir de divers secteurs du Vexin vers les villes proches et la région de Paris, en partie alimentée par les pays proches.

#### 4. Les activités liées à l'exploitation du bois sur le terrain.

La demande de bois, en combustible, en matière première était importante en Vexin. Pour satisfaire leurs besoins en bois de chauffage, ceux qui disposaient de quelques parcelles de bois pouvaient y faire du bois. Ce n'était souvent pas suffisant.

Ils avaient recours au bois de ceux qui possédaient de plus grandes surfaces, le paiement pouvant s'effectuer sous forme de services, quand, par exemple un manouvrier se procurait du bois auprès d'un cultivateur qui avait du bois. Lorsque les quantités étaient plus importantes, les demandeurs achetaient directement à un gros propriétaire de bois les surfaces de taillis dont ils avaient besoin et qu'ils abattaient

---

(32) Marchand (EJB): Histoire de Nesles-la-Vallée, Nesles-la-Vallée, Val d'Oise Éditions,, 1990, 238 p. pp.145-146

(33) A.C. Épiais-Rhus : Poirier (J) : Monographie communale d'Épiais-Rhus, 1899, 20 p. p. 6

(33b) Buttoud (G) : Prix et marché du bois à la fin du XIXe siècle, RFF, numéro spécial, 1977, art. cité p.134.

eux-mêmes, avec l'aide de tâcherons. C'est le cas de Lhomme de Romesnil, hameau de Lavillettertre qui a acheté » en 1820 : 3 arpents de bois taillis à couper au gros propriétaire M.Descourtils, dont le prix était payable en deux termes (34). Mais quand les surfaces de taillis à abattre étaient importantes, ou que la vente portait sur des arbres de futaie, alors intervenaient des marchands de bois, comme Duval et Letellier (34) qui ont acheté à M.Descourtils en 1822 : 157 peupliers, un grisard, 16 frênes, 224 chênes et 72 bois blancs, en 1825 : 665 arbres, chênes, frênes, ormes, châtaigniers et 18 arpents de bois taillis. Dans les années trente du XIXe siècle, pour les trois cantons de Chaumont, Méru, Marines : 25 marchands de bois ont pu être identifiés à partir du cadastre et des listes nominatives du recensement. Ces marchands de bois faisaient appel à des bucherons professionnels pour l'abattage. Au milieu du XIXe siècle certains exerçaient une activité complémentaire dans les périodes au dehors des coupes. Ainsi à Amblainville, Denis Bicheret est manouvrier et bucheron (35). Mais d'autres exerçaient leur activité à plein temps. C'est le cas, au début du XXe siècle des frères Prigent (36), qui travaillaient chez M.Leblanc, un des quatre patrons bucherons de Chavençon qui utilisaient de la main d'œuvre du lieu et des villages voisins. Vers 1830 :36 bucherons ont pu être recensés. Si une partie des grumes étaient débardées entières, une autre part était débitée sur place par les scieurs de long, qui étaient parfois des charpentiers. Au premier tiers du XIXe siècle, 52 scieurs de long ont pu être recensés en Vexin d'Oise et du centre (37). Les grandes propriétés forestières employaient des gardes-bois. Ils sont peu nombreux : 8 ont été répertoriés. Ils surveillaient en permanence les bois pour empêcher les prélèvements sauvages et contrôlaient l'application des contrats de coupes afin de garantir la qualité des aménagements forestiers.

---

(34) ADO 35 J 50 : Registre des biens de M. et Mme Descourtils (1808-1826)

(35) A.C. Amblainville m.c. 1833, n.c. folios 37, 39, 43.

(36) Briand (J), Waro (F) et alii. : Vexin-Thelle d'hier, terres d'entreprises, Trie-Château, Le Pétillon, 2013, 224 p. p. 58

(37) voir note (26)

### III. Les aménagements et exploitations des espaces forestiers : des activités économiques du monde rural vexinois.

Même s'ils occupent une portion limitée du territoire, et représentent une part modeste ou même infime des revenus de ceux qui les possèdent, les espaces boisés tiennent une place non négligeable dans la vie de la société rurale et ses activités économiques en Vexin d'Oise et du centre. Cette place est difficile à être appréhendée pleinement du fait de la nature des bois et de la rareté des sources.

Le problème de l'évaluation de la gestion des bois sera préalablement examiné avant d'aborder les aménagements forestiers considérés sous les deux aspects de l'exploitation forestière et du renouvellement des espaces boisés.

#### 1. La gestion des bois : des activités difficiles à évaluer de par leur nature et la rareté des sources.

##### a. des sources absentes ou disparates.

A l'époque contemporaine, les espaces forestiers du Vexin français se caractérisent d'une part par leur propriété quasi totalement privée, et d'autre part par le très grand nombre – plusieurs milliers – de petits et micro-propriétaires privés. Ces deux raisons expliquent en elles-mêmes la rareté des sources concernant l'aménagement et l'exploitation des bois.

Les espaces forestiers étaient détenus majoritairement par les ruraux au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, au milieu de ce siècle, ils en possédaient encore près de la moitié. Pour ces petits propriétaires ruraux, voire moyens propriétaires, les bois étaient intégrés au fonctionnement de la vie rurale, pour la production du bois de chauffage, comme produit de base pour l'agriculture et l'artisanat rural. Pour la grande majorité des ruraux, aller faire du bois de chauffe sur ses propres parcelles, ou celles d'autres propriétaires moyennant quelques services faisait partie des activités si ordinaires du monde rural qu'elles ne nécessitaient pas bien souvent de traces écrites. De même les achats de petites quantités de bois à des marchands de bois ne nécessitaient pas d'actes de ventes rédigés, surtout s'ils étaient payés comptant, et en cas contraire une simple feuille de reconnaissance de traites suffisait et était supprimée après règlement. De plus, entre 1830 et 1960 l'abattage d'arbres

dans les propriétés privées n'était pas soumis à déclaration ou à autorisation des services de l'Etat, ce qui aurait pu produire une trace.

Les rares sources qui témoignent de ces activités de gestion forestière émanent de gros propriétaires et de communes, qui possèdent des biens fonciers boisés ou à boiser. Les indications concernant la gestion des fonds ont été fournies par des registres privés sur des ventes de bois et des estimations d'arbres. Les archives de quelques communes procurent au travers des registres de délibérations de conseils municipaux, de courriers, des renseignements sur l'exploitation des bois, sur les plantations d'arbres sur les terrains communaux.

Des éléments sur la gestion des bois sont signalés dans les procès-verbaux de classification des terres lors de l'élaboration du cadastre dans le canton de Chaumont. Des données statistiques départementales sont fournies dans les précis statistiques, dans les statistiques agricoles cantonales et dans celles de quelques communes.

L'analyse critique de ces divers documents fournit quelques aperçus sur l'exploitation des bois, leur renouvellement par les plantations, les types de boisements.

## 2. L'exploitation des bois : des activités continues et diversifiées.

### a. Une gestion active au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Même si au XVIII<sup>e</sup> siècle les bois ne couvraient guère que 10 % du territoire, quelques grandes seigneuries possédaient des domaines forestiers assez vastes pour y conduire une exploitation sérieuse et soutenue des ressources en bois, avec des ventes continues de bois de taillis et d'arbres de futaie. Quelques exemples montrent l'importance de cette activité.

À Sandricourt en 1726-1727 ce sont 403 chênes qui sont abattus (38). À Chambors-Lattainville dans la seigneurie des Laboissière (39), en 1738 sont vendus 2247 arbres, chênes et ormes, en 1779 :1136 arbres de diverses espèces.

---

(38) ADO, 1 Ep 12/2 Seigneurie de Sandricourt, coupes de bois. 1772.

(39) A.N. , R 3 /19 304, seigneurie de Chambors-Lattainville, vente d'arbres à Lattainville, 1738-1739.

À Fresnes-l'Éguillon en 1769 : 15 arpents de bois taillis sont mis en vente pour coupe, 13 arpents l'année suivante (40). En 1753 Lemoyne de Bellisle fait abattre à Lavilletterre 13 arpents de taillis, en 1763 : 124 arpents sont adjugés pour être coupés en révolution de 10 ans, plus 6 arpents, et en 1766 13 arpents de taillis sont soumis à la vente (41). En 1788, à Montjavoult 632 pieds d'arbres de haute futaie, presque tous des chênes, sont vendus (42). Le domaine du Prince de Conti, sur Trye, Chaumont et Reilly, en 1777 et en 1781, fait procéder à la vente de plus de 8 000 arbres et baliveaux, des centaines d'arpents de bois de taillis, des milliers de fatrouilles (fagots) de branchages (43).

Ces seigneuries veillaient à une exploitation rigoureuse- le nombre de baliveaux et d'arbres de futaie réservés dans les coupes étaient précisément mentionnés dans les contrats de vente, et le respect de ceux-ci contrôlé -. Elles garantissaient la poursuite de cette exploitation sur le long terme. Cette gestion attentive a préparé l'état des forêts au XIXe siècle et assuré leur valeur sylvicole.

b. Une exploitation forestière continuée et diversifiée se poursuit à l'époque contemporaine.

La documentation aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, peu nombreuse, privée et publique fournit des exemples qui attestent d'une active mise en valeur des espaces forestiers.

- L'exploitation des bois des propriétaires privés.

Deux grands domaines, ceux de Lavilletterre et de Lierville fournissent des informations sur l'exploitation des bois.

Le grand domaine de l'ancien seigneur de Lavilletterre Lemoyne de Bellisle est à la mort de celui-ci, passé à la fin du XVIIIe siècle à sa fille Madame Descourtils, la gestion continue à être rigoureuse. Un registre contenant « la perception des revenus de Monsieur et Madame Descourtils suivant la nature différente de leurs biens » couvrait la période 1808-1826, et a consigné les ventes de bois intervenues sur le domaine entre 1812 et 1825 (44).

---

(40) A.N. R 3/19 316 : vente de bois 1769, R 3/38 499 : vente de bois en 1773, seigneurie de Fresne-L'Éguillon.

(41) ADO 35 J 50 seigneurie de Lavilletterre, coupes de bois. 1753 - 1773.

(42) ADO 15 J 236 Montjavoult, seigneurie du Bout du Bois, vente d'arbres, 1788.

(43) A.N. R 3 ventes de bois, domaine du prince de Conti à Trie, Chaumont, Reilly, 1764-1781.

(44) ADO 35 J 50 Registre des biens de M. et Mme Descourtils (1808-1826)

Il témoigne, sur une douzaine d'années, d'une importante exploitation forestière, permise par la bonne gestion des bois au siècle précédent. Entre 1812 et 1825, 43 hectares de taillis sont vendus pour l'abattage en cinq années à quatre particuliers pour une somme de 7 690 francs. En 1813, le régisseur Launay a vendu pour les cinq années des coupes de bois taillis, dont la surface n'est pas précisée, pour la somme de 6 906,43 francs. En huit ans, de 1817 à 1825 cinq coupes d'arbres de futaie sont vendues à trois groupes d'acheteurs. Les arbres vendus sont pour près des deux tiers des chênes et des peupliers, le rapport est de 26 378 francs.

Au total, sur une quinzaine d'années, compte tenu des délais de paiement, la vente des bois rapporte 40 974,43 Francs dont près des deux tiers sont produits par les arbres de futaie. Cette somme est loin d'être négligeable, si elle est comparée au revenu foncier non bâti net moyen du domaine des Descourtils qui était établi en 1821 à 31 393,57 francs.

Le très vaste domaine de Lierville appartenait en 1830 à Louis Nicolas Robert. Son aïeul, Louis Robert, fils d'un marchand tapissier de Paris, était un Conseiller au Parlement de Paris. Il acquit en 1715 la seigneurie du Boulleau à Lierville. Lui et ses descendants gèrent le domaine de façon méthodique. Les bénéfices étaient systématiquement utilisés en achat de terres. En 1830, il avait rassemblé 1 740 ha dont 114 hectares de bois, gérés tout aussi rigoureusement que les terres agricoles. A la mort de la veuve de Nicolas Robert en 1842, son gendre Hyppolyte Lesellier de Chézelles, et en 1865, son petit-fils, le vicomte Arthur Lesellier de Chézelles, continuèrent de gérer le domaine avec soin.

Des registres relatifs à des ventes de bois pour les années 1844 à 1848 et 1864 à 1866 indiquent l'intérêt apporté aux bois dans la gestion de la propriété (45).

Ces ventes concernaient à la fois du bois de taillis et des arbres de futaie. Les contrats de vente contenaient des conditions très strictes d'exploitation. Celui de 1845 indiquait précisément des lots, et pour chacun les arbres réservés, anciens, et modernes et les âges des taillis. Il spécifiait que les acheteurs seraient responsables des

---

(45) ADO 15 J 152, 15 J 176, 15 J 215, 15 J 191, Domaine du Boulleau, vente de bois, 1844-1867.

dégâts qu'ils pourraient leur causer. Il énonçait que l'exploitation ne pouvait commencer qu'avec la permission écrite du propriétaire, et sous la surveillance de son préposé. Il précisait les conditions d'abattage et la date de vidange et rappelait que « tous les acquéreurs seront tenus de se conformer pour l'exploitation des taillis aux dispositions de Code Forestier et de toutes lois et ordonnances postérieures relatives aux bois.

Les ventes de 1844 concernent 62 lots pour 57,7 ha, pour la majorité des taillis et des bois durs et vieux bois. Les adjudicataires sont des habitants de Lierville et des communes voisines : cultivateurs, commerçants, artisans, employés de ferme, journaliers. Il n'y a pas de marchand de bois. Le propriétaire de bois traite directement avec des demandeurs locaux de bois de feu, voire de bois d'œuvre, puisqu'un charpentier et un sieur de long figurent parmi les acquéreurs. En 1845, 65 lots de taillis sont mis en adjudication et la vente de 138 arbres dont 134 chênes et 4 peupliers. En 1846 ce sont près de 5 ha qui sont vendus en 71 lots de 350 à 1 060m<sup>2</sup> pour une somme de 1 669 francs. En 1847 ce sont 4 ha de taillis qui sont vendus en 80 lots, et 2,6 ha en 31 lots en 1848. En 1864, 1865, 1866 les coupes d'arbres comprennent 1 343 arbres de futaie, 567 baliveaux, 172 petits arbres de clôture. Les coupes de taillis sont poursuivies dans le bois de la Côte et le bois du Parc.

Ces exemples montrent l'importance, sur le long terme d'une gestion raisonnée de ces grands domaines. Leur rapport au XIX<sup>e</sup> siècle est en partie conditionné par la politique forestière menée le siècle précédent. Ils soulignent aussi l'intérêt maintenu par les descendants de familles issues de l'aristocratie ou de la bourgeoisie marchande, pour l'exploitation de leur bois. Ils témoignent que ces grands domaines forestiers souvent détenus par les grands propriétaires non-résidents permanents, sont cependant intégrés au monde rural, auquel ils fournissent avec les bois combustibles et matériaux.

### c. La production de bois des communes.

Quelques communes possèdent des espaces forestiers, d'anciennes « communes », appellation locale des terrains communaux, qui se sont boisées et procèdent à des ventes d'arbres au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. À Amblainville, la commune possède une partie du marais intercommunal du Rabuais. Entre 1852 et 1891, elle procède à 6 ventes d'arbres : 340 arbres sont vendus, ainsi que du bois taillis aux ventes de 1852

et 1887 (46). Chaque vente est divisée entre 10 et 22 lots. Les arbres sont surtout des peupliers et quelques ormes. Ces ventes continuent au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1908, sont vendus du bois taillis et des peupliers. En 1914 une vente de bois est rendue nécessaire à la suite d'une tempête qui a déraciné 51 peupliers dans le marais communal. En 1918 sont vendus en 2 lots 67 peupliers du marais pour un volume de 341 décastères et un lot de 41 peupliers pour 306 décastères au lavoir.

À Lattainville, le registre journalier de Jean Baptiste Crevecoeur (47), agriculteur de la commune mentionne une estimation réalisée en 1850 des 40 arbres, 32 peupliers, 5 ormes, 3 acacias plantés sur des terrains communaux. Leur valeur était établie à 650 francs. La vente fut effectuée en 1857, elle ne rapporta que 405 francs. Charpentier, charpentier à Gisors acheta 17 peupliers pour 225 francs, et, Grêle, menuisier et Ancelin, maître d'école acquirent ensemble 15 peupliers, 5 ormes et 3 acacias pour 180 francs.

À Neuville-Bosc, une délibération de Conseil municipal (48), demanda conformément à la réglementation issue du Code Forestier, le 19 novembre 1933, au préfet de l'Oise, l'autorisation de mettre en vente 159 arbres et un hectare de bois taillis provenant des plantations communales, considérant que les arbres et taillis ont atteint leur complet développement. Un cahier des charges pour l'exploitation fut rédigé le 21 décembre 1933. L'arrêté préfectoral du 5 janvier 1934 autorisa la commune à aliéner aux enchères publiques, les arbres en un lot et les taillis en 32 lots suivant les mises à prix portées à l'état estimatif.

La commune de Marines possédait sur la butte du Caillouet un peu plus de 11 ha de l'ancien communal, qui est devenu un bois au XIX<sup>e</sup> siècle. La documentation conservée aux archives communales révèle, entre 1925 et 1946 onze adjudications de coupes de bois par vente aux enchères (49). Entre 1925 et 1939, environ 8 hectares de bois taillis sont mis en vente par lots, de 2 à 21 selon les années, le nombre d'attributions variant de 2 à 15.

---

(46) A.C. Amblainville, ventes d'arbres 1852-1891

(47) Registre journalier de Jean-Baptiste Crèvecoeur concernant l'administration de la ferme de Lattainville, les recueils et les notices historiques sur le village et la commune de Lattainville, son ancienne et sa nouvelle administration, de l'année 1210 à l'année 1855 inclusivement.

(48) A.C. Neuville-Bosc, n.c. ; vente d'arbres et de taillis des terrains communaux en 1933.

(49) A.C. Marines n.c. , dossier de ventes de bois, 1925-1946.

La plupart des adjudicataires étaient de Marines, quelques-uns de Frémécourt et Cormeilles, communes voisines. Parmi eux se comptent le charpentier Dejoux, un menuisier Ibrelisle, un marchand de combustibles Guilbaud, tous trois de Marines, et un marchand de bois de Chauny dans l'Aisne qui se porte acquéreur à plusieurs ventes. Dans le contexte difficile de l'après-guerre, en 1945 et 1946, la commune prévoyait l'abattage sur les bois communaux, de 200 stères de bois et 100 stères de charbonnette. En 1946, 229 stères furent produits, dont 2 stères de bois fendus et 250 fagots de branchages, répartis entre 70 attributaires.

Les communes du Vexin qui possèdent des bois ne détiennent que des surfaces peu étendues, moins de 20 hectares. Pour autant, ces espaces boisés sont l'objet d'une exploitation qui répond à une demande locale, voire plus lointaine, et qui procure quelques ressources à ces collectivités.

d. Des informations générales peu nombreuses sur l'exploitation des bois en Vexin.

Quelques éléments concernant l'exploitation des bois sont fournis par les documents officiels, enquêtes et statistiques: ils sont ponctuels et de valeur inégale.

Les procès-verbaux des commissions communales des impôts concernant l'évaluation et la classification des terres lors de l'élaboration du cadastre au début du XIXe siècle qui ont été conservés aux archives communales de Boubiers et Montjavoult procurent des informations sur les prix pratiqués pour les produits des bois. À Boubiers (50), les prix pratiqués sont de 9,11 francs le stère pour les bois de fente, 83 francs pour le bois de branche, 5,47 francs le stère pour le bois de charbon, les fatrouilles (fagots) de bois blanc sont à 20 francs le cent, les bourrées 15 francs le cent, les grandes fatrouilles 40 francs le cent et 30 francs les petites fatrouilles. À Montjavoult (51), le stère de bois rondin est de 5 francs le stère, les fatrouilles sont à 40 francs le cent. Louis Graves en 1837 note que dans le canton de Méru, les 100 fagots valent 600 francs, 25 fagots équivalent à 1 stère. (52)

À Hadancourt-le-Haut-Clocher, les statistiques agricoles communales (53) mentionnent en 1853 une production de 460 stères de bois, dont 60 de chêne, 2450 fagots et

---

(50) A.C. Boubiers n.c. procès verbal de la commission communale des impôts, 1812.

(51) A.C. Montjavoult n.c. procès verbal de la commission communale des impôts, 1812.

(52) Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, 1837, 116 p.

(53) A.C. Hadancourt : statistiques agricoles annuelles, 1853-1855, n.c.

400 bottes d'écorce de chêne, mais en 1854, seulement 140 stères de bois dont 30 de chêne et 1 100 fagots sont réalisés. Le prix du stère de bois d'œuvre était fixé pour ces deux années à 48 francs, celui de bois à bruler à 5,50 francs, le millier de fagots valant pour 40 stères, à 200 francs et la botte d'écorce de chêne à 2,90 francs.

A Montjavoult (54), la statistique annuelle agricole renseigne sur la production forestière et ses prix pour les années 1853, 1854, 1855. Sont produits 545 stères de bois mélangés en 1853, 570 en 1854, et autant en 1855. Le prix du stère de bois d'œuvre oscillait d'une année à l'autre en fonction des cours : 45 francs en 1853, 35 francs en 1854, et 44 francs 1855. Mais le prix du stère de bois à bruler était de 6 francs les trois années. 3 800 fagots ont été produits en 1853 et 4 700 les deux années suivantes, au prix de 250 francs le millier de fagots sur les trois ans. À Longuesse, les statistiques agricoles décennales (55) révèlent pour la période 1872-1882, une production moyenne par an de 349 stères, soit 6,6 stères par hectare. En 1892 pour les 10 ans précédents une production moyenne de 140,3 stères soit 2,3 stères par hectare.

Les statistiques récapitulatives agricoles cantonales de 1852 pour les cantons de Chaumont-en-Vexin (56) et de Méru (57) donnent un prix moyen pour le stère de bois d'œuvre de 31 francs sur le canton de Méru et de 40 francs sur le canton de Chaumont, et pour le bois à bruler de 7,50 francs dans le canton de Méru et sur le canton de Chaumont de 5 francs pour les bois divers, 8,10 francs pour le chêne et 8,60 francs pour le hêtre. Comparativement à ces moyennes, les bois d'œuvre de Hadancourt et Montjavoult sont de qualité appréciable et les bois de chauffe sont tout à fait moyens.

Les frais d'exploitation d'un hectare de taillis sous futaie sont de 62 francs pour le bois d'œuvre et de 42,75 francs pour le bois à bruler dans le canton de Chaumont, et de 70 francs pour les deux catégories dans le canton de Méru. Les frais d'entretien

---

(54) A.C. Montjavoult : statistiques agricoles annuelles, 1853-1855. n.c.

(55) A.C. Longuesse : statistiques agricoles annuelles, 1872-1892. n.c.

(56) ADO 6M 3606 statistiques récapitulatives cantonales canton de Chaumont

(57) ADO 6M 3600 statistiques récapitulatives cantonales canton de Méru

et de surveillance étaient par an et par hectare à 6 francs sur le canton de Chaumont et de 5 francs sur le canton de Méru, en moyenne sur vingt ans. Les espaces forestiers nécessitent en permanence des frais d'entretien et d'exploitation pour un rapport qui est réalisé sur le moyen et long terme. Ils pouvaient sans doute être assez aisément intégrés dans les travaux et les couts des petites exploitations agricoles et artisanales qui disposaient d'espaces boisés de surface limitée. Pour les plus grands domaines les investissements à réaliser sont d'une tout autre ampleur qui implique pour leurs propriétaires une base patrimoniale assurée et forte.

Les registres d'exploitation de propriétaires forestiers privés, les contrats de ventes de communes, les éléments fournis par les statistiques montrent, pendant l'Époque contemporaine une mise en valeur sylvicole des espaces forestiers soutenue, dans la durée. Elle repose pour une part sur la gestion sylvicole avisée de la période précédente, et sur une gestion soucieuse aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles d'une exploitation qui sache préparer l'avenir en garantissant le renouvellement des boisements.

3. Le renouvellement des espaces forestiers : des plantations importantes et différenciées.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la préservation de leur ressource en bois était une préoccupation des propriétaires forestiers. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la documentation disponible a permis de recenser pour 13 seigneuries du Vexin d'Oise la plantation de plus de 107 hectares de bois nouveaux. Lemoyne de Bellisle, pour son domaine de Lavilletterte entre 1763 et 1775 commande pour y effectuer des plantations dans diverses pépinières 4 000 arbres : ormes, châtaigniers, tilleuls, frênes, érables, peupliers, aulnes (58). Roslin, gros propriétaire d'Hénonville, achète en 1793 : 8 600 aulnes et fait replanter 9 hectares de jeunes bois (59).

A l'époque contemporaine, ce mouvement de plantation continue.

---

(58) ADO 35 J 44 domaine de Lavilletterte : commande pour plantations d'arbres

(59) ADO 1Q2 2925 état du domaine du citoyen Roslin à Hénonville, achat d'arbres pour plantations, 1792.

### 3 . a. Au XIXe siècle, des initiatives privées et publiques de boisement.

Les propriétaires forestiers, privés et publics poursuivent cette action de plantations qui contribue à l'augmentation des surfaces boisées pendant toute la période.

Pour le Vexin d'Oise, les statistiques communales de l'An IX (1801) (60) recensent 3 140 hectares de bois au total qui ne doivent pas comprendre les bois des milieux humides et les plantations. Ce recensement doit être considéré avec précaution car des différences importantes existent avec les données des états de sections antérieurs : ainsi ceux de Chavençon (61), de 1791 recensent 119 ha de bois et la statistique, 82 ha ; à Bornel , les états de sections de 1797 (62) annoncent 163 ha de bois, la statistique, 163 ; à Monneville , les états de sections de 1791 (63) donnent 70 ha de bois, la statistique, 40 ha. Il y a certainement une sous-estimation de la surface des bois.

En 1833, le cadastre compte 4 355 ha, dont 30 hectares de bois jeunes et friches plantées. Et dans cet intervalle, la région n'a pas connu l'exode rural qui aurait généré de la déprise agricole, au contraire la population s'est accrue. Il y a eu donc plantations d'arbres. Elles s'inscrivent dans les recommandations préconisées par le subdélégué Pihan de la Forest dans son mémoire sur l'état de l'élection de Pontoise publié à la fin du XVIIIe siècle.

Jean Baptiste Frion, en 1858 dans son nouveau précis statistique du canton de Chaumont (64), révèle que depuis la confection du cadastre dans ce canton 40 ans plus tôt, 9 communes ont enregistré des plantations de bois sur 98 hectares.

Ces plantations sont majoritairement composées d'essences feuillues.

De telles initiatives, privées et publiques se sont poursuivies pendant toute la période. Les exemples suivants illustrent ce mouvement.

---

(60) ADO MP 3871 : statistiques communales de l'An IX (1801), cantons de Chaumont et de Méru.

(61) A.C. Chavençon, états de sections de 1791 n.c.

(62) A.C. Bornel, états de sections de 1797, n.c.

(63) A.C. Monneville, états de sections de 1791, n.c.

(64) Frion (JB) : Nouveau précis statistique du canton de Chaumont, 1858, ouvrage cité, pp. 107-207.

#### a .1. L'action de boisement des propriétaires privés.

Louis Graves dans son précis statistique du canton de Méru (65). cite les plantations de bouleaux, de hêtres, de charmes, de châtaigniers à Fosseuse et Ivry, où ont été plantés des peupliers, à Amblainville, à Esches des robiniers, des érables, des platanes, des aulnes ont été introduits, des pins à Fosseuse, à l'initiative de grands propriétaires.

Le vicomte Lesellier de Chézelles, propriétaire du domaine du Bouleau à Lierville donna en 1866 instruction à son régisseur de faire procéder à des coupes de bois (66), mais dans le même temps de faire réaliser des plantations de bouleaux et de pins : le plan de bouleau de la pépinière, dont chaque pied doit être planté avec sa motte, doit être replanté dans les bois, les petits pins en pépinière sont à planter sur les côtés de toutes les pièces d'une partie du parc, les pins sont à introduire dans le nord; des ormes, des pins sont à planter dans la Côte, un plan de bouleaux et de pins est à réaliser dans la pièce de la Folie et celle qui la jouxte, ainsi que près de l'ancien chemin. Ces plantations d'essences à croissance rapide, témoignent de la volonté de ce grand propriétaire de rentabiliser au mieux, sur le moyen terme son patrimoine boisé.

C'est aussi la préoccupation de grands propriétaires de moindre importance comme Christophe Marquis (67), commerçant de Chambly qui détenait à Bornel 29 ha de bois, parmi lesquels il y a 0,8 ha de friches plantées en 1833.

Même souci chez des propriétaires moyens, comme la veuve de Jean François Dupuis (68) de la Roche-Dion près de Beauvais qui possédait à Bornel une pièce de 5 hectares de friche plantée. Mais ces initiatives de plantations concernaient aussi les petits propriétaires.

---

(65) Graves (L) précis statistique du canton de Méru, 1837, ouvrage cité, p. 97

(66) ADO 15 J 191 : instruction pour coupes de bois et plantations d'arbres.

(67) A.C. Bornel m.c.1833 n.c. F°333

(68) A.C. Bornel m.c.1833 n.c. F°186

Ainsi à Chavençon (69), en 1833 le cadastre indique que 17 propriétaires ont planté en bois 22 parcelles de bruyères de l'ancien communal qu'ils ont acquises soit 14ha. Le grand propriétaire Roslin n'en avait qu'une de 0,2715 ha. De même 5 petits propriétaires détenaient 5 parcelles de bois jeune d'une contenance totale de 2 ha.

A Bréançon, sur la butte du Caillouet, Georges Veyret indiquait au début des années octante du XIXe siècle que des bouleaux avaient été plantés quelques années auparavant près du hameau du Rosnel, sans préciser l'identité du propriétaire qui avait réalisé cette opération.(70)

#### a. 2. Les plantations de bois dans les anciens communaux

De nombreux communaux ont été partagés et vendus à des propriétaires privés qui ont souvent entrepris de les planter en bois comme les Coutumes de Gandicourt et de Landrimont à Belle-Église, "le commun" de la Chainée à Hénonville, les Bruyères Communes à Chavençon, le communal du Perchay et celui de Gouzangrez dans le vallon de Gouline qui a été rattaché à la commune du Perchay.

Dans certaines communes le communal a été conservé et alloti pour y faire planter des arbres. A Chambly le conseil municipal a décidé, par délibération du 17 mars 1829, d'affermier par adjudication publique, la totalité du marais communal du Mesnil afin d'y réaliser des plantations d'arbres ; Le marais, d'une superficie de 16,8 ha fut divisé en 33 lots de 0,5107 ha chacun. Le bail était fait pour neuf années consécutives. La commune se réservait le droit pendant le cours du bail de planter des arbres le long de la rivière et du chemin de communication. Les adjudicataires étaient tenus de veiller à la conservation des arbres plantés ou qui pouvaient l'être sur leurs lots. Ils étaient tenus de remplacer les arbres détériorés ou arrachés de leur fait par d'autres de même essence, les arbres cassés ou arrachés restaient propriété de la commune.

---

(69) A.C.Chavençon m.c.1833 n.c.

(70) Veyret (G) Histoire de Marines,1883,manuscrit.

Les adjudicataires pouvaient bénéficier des émondes qu'ils étaient autorisés à effectuer à des époques d'usage très précisément définies. Ils étaient en outre tenus d'ouvrir un fossé sur leur lot et curer la rivière et son affluent le long de leur lot, selon un calendrier précis. Une annexe était jointe à la délibération. Elle énonçait lot par lot le nombre et les espèces d'arbres qu'il était amené à contenir : le marais devait être planté de 970 arbres dont 474 peupliers, 286 saules, 201 ormes, et 9 frênes.

Cet exemple montre la volonté de cette commune de valoriser son patrimoine foncier, en transformant un marais en espace forestier planté. Elle a le souci de son entretien, puisqu'elle l'allotit, les adjudicataires devant s'occuper des arbres dont ils peuvent exploiter les branchages. La majorité des essences choisies est à croissance rapide, permettant un émondage annuel. Egalement exigeantes en eau, elles contribuent à réaliser le second objectif de la commune, assainir le marais, auquel doivent participer les adjudicataires par l'ouverture de fossé et le curage de la rivière. Dans d'autres cas, la commune en est restée exploitant direct.

A Marines, la commune a fait planter des chênes et châtaigniers sur les dix hectares de l'ancien communal qu'elle possédait sur la butte du Caillouet (70).

A Neuville-Bosc, en 1865 (70b), vint à l'ordre du jour du conseil municipal un projet d'aliénation des biens communaux, ce qui nécessita une enquête publique. La délibération adoptée a exprimé la division de Conseil à ce sujet. Six conseillers étaient pour la vente de dix hectares de friches dans la partie la plus pierreuse pour qu'y fussent extraites des pierres pour entretenir les chemins communaux, les Bruyères de Cresnes n'étant pas comprises. Quatre autres conseillers étaient pour la mise en valeur des Bruyères de Cresnes, par la plantation d'arbres par l'État. Cette proposition minoritaire resta sans suite, mais elle est révélatrice d'une opinion favorable du boisement des terres en friche.

---

(70b) ADO : 1 ouvrage cité, 1943 : Neuville-Bosc, 1865 projet d'aliénation de terrains communaux.

a.3. L'introduction de plantations d'arbres à croissance rapide :  
peupliers et résineux.

- L'apparition des peupleraies.

Au premier tiers du XIXe siècle, les terrains humides sont très largement plantés en aulnes et en saules : les aulnaies couvrent 448 ha et les oseraies-saulaies 19 ha. Mais les peupleraies sont présentes sur 18,5 ha.

À Chambly, les peupliers représentent près de la moitié des essences d'arbres plantés dans le marais communal.

A Chars (71), en 1833, les anciens marais communaux sont partagés entre de très nombreux propriétaires, 30 d'entre eux ont procédé à la plantation de 33 petites parcelles en peupliers. A part la vicomtesse Delamoignon qui a une parcelle de 745 m<sup>2</sup> et le baron Legrand-Devaux qui en a une 203 m<sup>2</sup>, qui sont tous deux de gros propriétaires forestiers, tous les autres sont des petits ou très petits propriétaires de bois.

Cette politique de boisement s'est poursuivie tout au long du XIXe siècle ; elle concerne toutes les catégories foncières de propriétaires forestiers. Madame de Kergorlay (72), très gros propriétaire forestier a sur Bornel 0,9578 ha de plantation de bois en 2 parcelles en 1913.

À Brignancourt (73) à la même date figurent 16,9 ha de peupleraies. Trois moyens propriétaires se partagent 7,6 ha en 47 parcelles. Mais 41 petits propriétaires détiennent 9,3 ha divisés en 58 parcelles.

En 1913, les surfaces des aulnaies se sont effondrées, elles ne s'étendent plus que sur 12,7 ha, les oseraies ont quasiment disparu, tandis que les peupleraies avec 35 ha, ont doublé leur superficie, ce qui est tout de même modeste.

---

(71) A.C. Chars, états de sections, 1832, n.c.

(72) A.C. Bornel m.c. 1914, n.c. F° 248

(73) A.C. Brignancourt, m.c. 1914 n.c.

- L'implantation de résineux.

Quelques gros propriétaires forestiers tentent des plantations de résineux. Louis Graves note en 1837 que le comte de Kergorlay à Fosseuse a essayé la culture du pin sur les sols crayeux. (74)

Plusieurs monographies rédigées par les instituteurs de Seine et Oise en 1899 à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris indiquent dans plusieurs communes du Vexin, l'introduction de résineux. À Guiry (75), « depuis quelques années le comte de Letourville a créé plusieurs plantations de sapins sur des landes jusqu'alors improductives ; la plupart ont réussi et déjà elles commencent à couronner le sommet des coteaux imprudemment déboisés. » A Menouville (76), « le parc de Balincourt appartenait il y a une trentaine d'années au baron de Beurnonville, ainsi que les deux tiers du territoire de la commune qu'il avait transformé en bois de sapins et en prairies » A Santeuil (77) il a été fait quelques plantations de pins qui semblent réussir. ».

A Marines, Georges Veyret signalait que vers 1880, des "noirs sapins" couvraient une partie de l'extrémité ouest de la butte du Caillouet vers Neuilly-enVexin (78).

A Esches (79), des plantations de résineux pour 7,5 ha appartiennent pour 5,8 ha à trois moyens propriétaires : Desmarquets, patron tabletier à Méru qui a une parcelle de 1 ha et Latude Maille, fabricant d'éventails à Andeville, qui a 4,8 ha en 3 parcelles, et Émile Turet d'Andeville qui a une parcelle de 0,3900 ha. Le gros propriétaire Boucher de Morlaincourt en possède un demi-hectare, et un petit propriétaire détient une parcelle de 0,045 de futaie de résineuse.

À la veille de 1914, 13,3 ha de résineux sont portés au cadastre.

---

(74) Graves (L) Précis statistique du canton de Méru, 1837, ouvrage cité p. 97

(75) Monographie communale de l'instituteur de Guiry, 1899, 70 p.

(76) Monographie communale de l'instituteur de Menouville, 1899, 12 p.

(77) Monographie communale de l'instituteur de Santeuil, 1899, 60 p.

(78) Veyret (G) : Histoire de Marines, ouvrage cité

(79) A.C. Esches, m.c. 1914, n.c. F° 80, 220, 271.

3.b. Ce mouvement se poursuit au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

- Les plantations de feuillus sont peu signalées dans les sources.

A l'exception des plantations de peupliers, les plantations de feuillus ne sont pas indiquées dans la documentation relative aux espaces forestiers

Entre 1913 et 1963, les surfaces en peupliers passent de 35 ha à 237 hectares, les surfaces enrésinées de 13 ha à 88 ha. Des propriétaires forestiers appartenant à toutes catégories foncières ont des parcelles de peupliers ou de résineux.

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les bois continuent de gagner en superficie. Seuls les peupliers et les résineux sont distingués au cadastre. Les plantations de feuillus sont rarement identifiées. Elles n'en existent pas moins comme en témoignent les deux parcelles de plantation totalisant 0,9580 m<sup>2</sup> que détenait madame de Kergorlay-Donon à Fosseuse.

Les photos n° 9 et 10 p. 417 fournissent des exemples de ces plantations de peupliers et des résineux.

- L'essor des peupleraies.

À Berville, en 1963, 34 propriétaires se répartissent 96 ha de peupleraies, cinq gros propriétaires en détiennent plus de la moitié : l'agriculteur Van Temsche d'Amblainville (81) en détient près de 34 ha, G.Huet (82) propriétaire résidant à Paris près de 29 ha, la princesse Marie De Broglie, née Delacourt-Balleroy (83): 8 ha, l'agriculteur Lucien Doutreleau (84): 2 ha, Jean Claude Demarque (85): 2,3 ha et la commune de Berville en possède 5 hectares et 28 petits propriétaires se partagent 36 ha en 44 parcelles, toutes inférieures à 1 hectare..

---

(81) A.C. Berville m.c.1931 n.c ; F°138

(82) A.C. Berville m.c.1931 n.c ; F°82

(83) A.C. Berville m.c.1931 n.c ; F°38

(84) A.C. Berville m.c.1931 n.c ; F°50/144

(85) A.C. Berville m.c.1931 n.c ; F°171/43

## Les plantations



photo n°9 les plantations de résineux  
une place discrète en Vexin, bouquet  
de Douglas sur la butte de Rône.  
(photo J.P. Martinot)



photo n°10 boisement de l'Ancien Grand  
Marais de Chaumont, par des vastes  
peupleraies, près de Fay-les-Etangs.  
(collection particulière avec l'aimable autorisation de la  
SHGBE)

À Santeuil, en 1963, la commune (86) en 3 parcelles issues de l'ancien marais communal, détient 15 hectares de peupliers sur les 28,8 ha qui ont été plantés sur son territoire. Un gros propriétaire, Jacques Potin de Us (87), est propriétaire de 2 ha, qui prolongent les 6 ha de peupleraie qu'il a à Us, cinq moyens propriétaires totalisent en 24 parcelles environ 3 hectares, et 17 petits propriétaires se partagent 4 ha de peupleraies en 34 parcelles de moins de 1 ha chacune.

En 1955, à Fay-les-Étangs (88), l'issue est bien différente. Le conseil municipal de la commune, par délibération du 9 janvier 1952 demanda la soumission au régime forestier des parcelles de terrains communaux que la commune souhaitait boiser, d'une superficie de 19,3 hectares en 2 parcelles. Une enquête fut faite sur place par le service des Eaux et Forêts qui dressa un procès-verbal de reconnaissance le 27 avril 1955 qui amena le conservateur à donner un avis favorable le 12 mai 1955. Le procès-verbal a été établi sur 18,5 ha. Avec l'aide du Fonds Forestier National ont été plantés en peupliers 4,2550 ha en *Populus rehsita* et 15,0419 ha en *Populus serotina* de Champagne. Des cépées de saules et de grisards, présents sur le terrain ont été conservées.

- L'accroissement des surfaces en résineux.

Les résineux ont une présence plus discrète. En 1963, ils sont recensés dans sept communes et sont détenus par 33 propriétaires. Deux gros propriétaires en contrôlent 57%, Jacques Potin (89) à Us 50,6 ha, la comtesse de Bourbon (90) 18 ha à Menouville. Deux communes, Santeuil et Menouville ne totalisent à elles deux qu'un hectare. 31 propriétaires privés regroupent 18 hectares.

A Chavençon, vers la fin du XIXe siècle, quelques parcelles avaient été plantées en conifères. Au cours des années soixante du XXe siècle, a été entrepris l'enrésinement, en pins, d'une partie des anciennes bruyères communes.

---

(86) A.C. Santeuil m.c.1957 n.c ; F°2 et 3

(87) A.C. Santeuil m.c.1957 n.c ; F°131

(88) A.N. F/10 /6229, demande du conseil municipal de Fays-les-Étangs de soumission des terrains communaux au régime forestier.

(89) A.C. Us, m.c. 1914/1963 n.c. F°232

(90) A.C. Menouville, 1951/1963, n.c. F°10

Pendant l'Époque contemporaine, en Vexin d'Oise et du centre, les propriétaires de bois prennent soin de leur patrimoine forestier avec la préoccupation d'une gestion sur le long terme. Ils veillent au renouvellement par les plantations d'arbres sur des friches, des marais, des délaissés de l'agriculture, avec des essences dont le rapport s'étale dans le temps : temps long pour les chênes, temps moyen pour les peupliers et les résineux.

Cet effort de plantation qui est poursuivi sur toute la période n'est pas le seul résultat de l'action de quelques gros propriétaires. Il émane de toutes les catégories foncières de propriétaires de bois, les très petits, les petits, les moyens et les gros propriétaires. Il est réalisé sur des parcelles allant de quelques centaines de mètres carrés à plusieurs hectares. Entre 1833 et 1963, le cadastre permet d'identifier quelques 500 ha qui ont été plantés en bois. Mais, cette source d'informations, handicapée par la fixité des données, puis la simplification des classifications au XX<sup>e</sup> siècle, sous-estime sans doute très largement les surfaces qui ont été plantées en feuillus comme le révèle le croisement avec les statistiques préfectorales utilisées par J.B Frion au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute autour de la moitié des gains de surface boisée environ 1 700 hectares entre 1833 et 1963 qu'il faut situer la part des terres plantées en bois. Les modes d'exploitation combinés à ces plantations diversifient des types de boisements.

La production sylvicole est, au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle en Vexin français d'Oise et du centre, la fonction fondamentale quasi exclusive des espaces forestiers. Elle s'est même renforcée avec la suppression des secteurs de bois soumis aux usages des communautés sous l'Ancien Régime, comme le pacage de troupeaux en forêt, supprimé avec le partage de la plupart des « communaux ».

La production de bois répond d'abord à la demande locale de combustible. Celle-ci semble être satisfaite, la faible production de communes peu boisées étant compensée par celles qui sont mieux pourvues en bois. La baisse des besoins des communes touchées par l'exode rural dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle a été compensée par la demande des communes des marges et des villes périphériques qui ont connu une hausse sensible de leur population. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la concurrence du charbon de terre n'a pas éliminé l'utilisation du bois pour le chauffage. Sa demande a temporairement été renforcée pendant les conflits et dans les années qui les ont suivis. Cette demande perma-

nente de combustible a favorisé le maintien du traitement en taillis.

La demande modérée en bois d'œuvre, provenant de l'artisanat et des manufactures du Vexin et des villes périphériques, voire de la région parisienne a favorisé la réserve de baliveaux et d'arbres de futaie et le développement du taillis sous futaie.

Ce mode de traitement, fondé sur la demande locale, a été encouragé au XVIII<sup>e</sup> siècle par les orientations découlant de l'ordonnance de 1669. Il semble avoir prospéré, puisque vers 1830, Louis Graves, à partir des enquêtes préfectorales l'indique comme généralisé pour le Vexin d'Oise. Mais à la même époque, le cadastre annonce 40% des bois en taillis ce qui peut correspondre à d'anciens taillis maintenus, et à de nouveaux boisements. La même source mentionne une proportion semblable au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cette stabilité peut-être au XX<sup>e</sup> siècle le résultat du boisement spontané des délaissés de culture qui produit du taillis, une exploitation moins soutenue de la part de petits propriétaires non-résidents.

Cette prédominance du taillis sous futaie sur le taillis, la quasi-absence de futaie, suggère que le débat de la conversion du taillis sous futaie en futaie qui a animé le monde forestier officiel au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (91) a eu peu d'effets sur les espaces forestiers en Vexin français. La conduite des peuplements semble davantage répondre aux besoins locaux voire régionaux en bois de chauffage et en bois d'œuvre. Cette production adaptée à une demande modérée a contribué au maintien et renouvellement des espaces forestiers. Celui-ci a été renforcé pendant toute la période par des plantations de bois, avec au XX<sup>e</sup> siècle un développement, limité dans l'espace, d'essences de bois de croissance rapide, comme le peuplier et les résineux, à usage industriel. Cette exploitation des bois, leur renouvellement est l'affaire de toutes les catégories foncières de propriétaires forestiers. Les différences de niveaux de leurs interventions dans le temps et dans l'espace favorisent la diversité des espaces forestiers, de leurs paysages et de leurs groupements végétaux, et renforcent leur intérêt.

---

(91) Husson (JP) Les forêts françaises, Pub. Univ. Nancy, 1995, pp.65-67

## B. La fonction de protection : un rôle spécialisé sur de faibles surfaces.

En Vexin français, pays de bassin sédimentaire au modelé peu accidenté, et de climat tempéré, la forêt, à l'époque contemporaine n'a pas été utilisée dans une fonction de protection contre les excès des phénomènes naturels, tels s'ensablement de l'arrière-pays du littoral aquitain ou les crues torrentielles dévastatrices des torrents de montagne engendrées par la déforestation excessive et le surpâturage.

Cependant, en Vexin français dans certaines conditions stationnelles particulières, les espaces forestiers ont été amenés à jouer un rôle de protection vis-à-vis des risques du milieu naturel, comme les fortes pentes, les instabilités de terrain, les excès de l'eau. Les espaces boisés qui ont une fonction de protection liée à la pente aux mouvements de terrain, où qui servent à consolider des rives de cours d'eau, sont essentiellement des linéaires boisés. Mais ceux qui visent à réduire les excès d'eau, occupent des surfaces plus massives.

### I. Les bois de protection liés aux problèmes de pente: des linéaires boisés.

Ils forment des boisements linéaires localisés à des endroits précis, afin de limiter les effets de phénomènes préjudiciables aux activités humaines. Ils sont associés aux rebords de plateaux et aux pentes de versants de vallées et de la Côte du Vexin. Ils sont plus développés au nord-ouest où les dénivelés sont plus accentués. Ce sont des linéaires boisés appelés « rideaux boisés » sur les états de sections du cadastre de Boury de 1811 (92). Ils peuvent avoir deux fonctions. En rebord de plateau, en partie sommitale de versants, ils ont pour but de retenir les terres, à l'achèvement des champs afin qu'elles ne soient pas entraînées vers l'aval lors de fortes précipitations. Sur le promontoire découpé dans la côte du Vexin entre Boury et Courcelles, ce type de boisement est présent au Plain des Endos au sud de Courcelles, aux Groux de Montbines, aux Groux de Courcelles entre Montbines et Boury. Ces linéaires boisés cités au cadastre et figurés sur la carte d'État-Major de 1826 sont encore présents au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, et ont même été agrandis. Ils sont présents aussi à Chambors,

---

(92) A.C. Boury, états de sections 1811 n.c. Carte d'État Major n°31 Rouen, minute de révision, 1834.

à l'est du promontoire de la Croix Blanche et à l'ouest de celui des Groues de la Garenne. La présence est là aussi attestée au cadastre de 1811 et sur la carte d'État-Major (93), ils se sont maintenus jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ils se sont étendus, le second cernant tout le promontoire. Dans le cadre d'un modelé différent, certains versants de vallons et de la vallée du bassin versant du Ravin du Fond Saint-Antoine, au nord-est du Vexin, portent des linéaires boisés étendus. Ils sont déjà attestés sur les plans d'Intendance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce petit bassin-versant se développe à partir des buttes de Cormeilles et d'Epiais-Grisy sur le plateau oriental du Vexin qui est entaillé par des vallons en partie amont qui se concentrent à l'aval en une vallée jusqu'à l'Oise. À l'époque contemporaine ces drains n'ont pas d'écoulement permanent en surface, seulement après les périodes de pluies d'hiver ou après les fortes orages d'été. Ces vallons et vallées sont encaissés dans le substrat à base de calcaire de Saint-Ouen surmontés de sables auversiens qui constituent les versants. Ceux-ci présentent une dissymétrie qui rappelle celle des vallées du Pays de Thelle. A un décalage tectonique des terrains s'ajoute un héritage morphogénétique périglaciaire qui a accentué la pente des versants exposés au sud, ce qui favorise les ruissellements de surface. Tous les versants nord même dans le haut bassin où les pentes sont peu accentuées, portent des boisements linéaires qui font environ 200 mètres de largeur. Ils sont particulièrement développés à Epiais-Rhus (94) dans le moyen bassin versant : au Val d'Epiais, au Bois de Ravines, lieu-dit significatif, qui se prolonge par le Bois de la Saint- Gauthier et le Bois Gilocque, près des « Ecouloirs », à la Vallée d'Epiais, les Bosquets des Chemins de Pontoise, près du lieu-dit « les Sables des Beaux Vents. Ces linéaires se sont maintenus pendant toute la période contemporaine. Ils servent à fixer des formations superficielles en matériaux meubles, aisément mobilisables par les eaux, même sur ces pentes modérées, ce qui appauvrit les parcelles cultivées en amont. Leur défrichement, à certaines périodes du passé est peut être responsable, au moins en partie des fortes accumulations de colluvions dans le fond de la Vallée d'Epiais dont l'importance a entraîné leur figuré sur la carte géologique de Pontoise.

---

(93) carte d'État major n°31 Rouen, minute de révision au 1/40000<sup>e</sup>, 1834.

(94) A.C. Epiais-Rhus, plan cadastral, 1832, n

## II. Les bois de protection liés au risque mouvements de terrains : des boisements très localisés.

Ce sont des linéaires boisés qui sont utilisés pour maintenir des terrains sièges d'une instabilité provoquée par des glissements de terrain. C'est le cas du secteur du talus de la côte du Vexin situé entre les hameaux de Gypseuil et de Marquemont, respectivement sur les communes de Monts et de Monneville. À cet endroit, le talus est modelé par une série de glissements de terrain répartis depuis le rebord du plateau sommital jusqu'au pied du talus. Ils concernent un périmètre d'une douzaine d'hectares, répartis sur 800 mètres le long du talus. À cet endroit, celui-ci dessine en partie moyenne et haute un amphithéâtre très ouvert. Plusieurs séries de glissements le découpent en panneaux glissés et emboîtés présentant une succession de fronts d'arrachement reliés par des banquettes. Des boisements linéaires ont été plantés sur les banquettes perpendiculairement à la pente pour tenter de stabiliser le terrain. À l'ouest de Marquemont, la partie moyenne du talus qui correspond au front d'arrachement d'un grand glissement (97), étroite et pentue, porte un linéaire boisé également. Ces boisements sont figurés sur la minute de révision de la carte d'État-Major de 1831 (95) et sur la carte topographique de 1960 (96). Ils apparaissent nettement sur les photographies aériennes de la mission de 1936 (97).

Ils sont illustrés par la photo n°11 p.424

Ces linéaires boisés jouent un rôle certain face aux risques mouvements de terrains. Ils servent à stabiliser les formations superficielles, et diminuent la charge des terrains en eau, dont l'accumulation est un facteur aggravant du risque d'instabilité des terrains.

## III. Les bois de protection face à l'excès d'eau plantés pour contrer le risque inondation: des ripisylves renforcées.

La photo n° 12 p. 424 en fournit un exemple en vallée de la Viosne.

Ces bois de protection sont des linéaires boisés composés d'essences s'accommodant bien de la présence d'eau dans les sols, à enracinement robuste et

---

(95) Carte d'État major n°32 Beauvais, minute de révision au 1/40000<sup>e</sup>, 1832.

(96) Carte topographique au 1/25000 Méru 5.6, 1960

(97) Mission de photographie aérienne Beauvais 1936, fonds IGN.

Martin (J.P) : Les risques mouvements de terrains en Territoire du Vexin-Sablons (Oise), éléments de gestion géotechnique, mémoire d'ingénieur CNAM-Paris, 2002, 107 p. pp. 5-13.

## Linéaires boisés de protection

photos n°11 boisement de protection sur le talus de la côte du Vexin,  
siège de mouvements de terrain (Monneville)



photos n°12 ripisylve en limite de zone inondable, Vallée de la Viosne. Brignancourt.



photos (J.P. Martinot)

à croissance rapide. Ils sont amenés à renforcer les ripisylves naturelles, ou les reconstituer lorsqu'elles ont disparues. Leur but est de conforter les rives des ruisseaux et des petites rivières, en partie amont en retenant les ruissellements des versants lors de fortes précipitations, et en aval, empêcher ou freiner les débordements des cours d'eau dans certains endroits critiques, sans nuire à l'étalement pondéré de la crue dans la plaine alluviale.

Ainsi à Chambly, au cours du XVIIIe siècle qui compte des hivers particulièrement rigoureux, en 1757, le 22 janvier, l'Esches eut une crue subite, à la suite d'un dégel brutal de sols enneigés. Le matin la place fut submergée par deux mètres d'eau, plusieurs maisons s'écroulèrent, un pont fut partiellement détruit (98). En 1784, le 28 mars, à la suite d'une crue de l'Oise, l'Esches reflua et inonda toute la commune, un des moulins fut entraîné par l'eau. La population dut être secourue (99). C'est certainement la mémoire de ces catastrophes qui a amené le conseil municipal, en 1829, d'envisager de planter des arbres le long de la rivière, au niveau du marais au cours des neuf années suivantes, comme cela est mentionné dans la délibération relative aux plantations d'arbres dans le marais communal (100).

De tels linéaires de protection de bords des eaux sont reportés sur la carte d'Etat-Major révisée au début du XXe siècle (101). Ainsi est cartographiée la lisière d'arbres qui borde le ru du Ruel, à l'est de la route Poissy-Beauvais, à l'amont des fermes de la Laire, de Berval et du hameau de Rhus. Il ne figure plus sur la carte topographique de 1960 (102) à l'amont des deux fermes. Cette disparition a sans doute joué un rôle dans l'inondation de la ferme de Berval, en Juillet 1975, à la suite d'un fort orage estival.

---

(98) Graves (L) Précis statistique du canton de Neuilly-en-Thelle, 1842, p. 61.

(99) Graves (L) Précis statistique du canton de Neuilly-en-Thelle, 1842, p. 62.

(100) ADO 123. N1.5 : Affermage du Marais de Chambly et plantation d'arbres.

(101) Carte d'Etat major n°31 Beauvais minute de révision au 1/50000<sup>e</sup>, 1901.

(102) Carte topographique au 1 :25000<sup>e</sup>, Méru 7.8, 1960

III. Les bois de protection face à l'excès de l'eau: des boisements d'une certaine étendue.

La faiblesse de la pente, la présence dans le sous-sol de terrains peu perméables provoquent dans des vallées, dans la dépression d'avant côte du Vexin, mais aussi parfois sur certains versants des buttes, localement des excès d'eau soulignés par des marécages, qui lorsqu'ils sont saturés après de fortes précipitations peuvent provoquer des inondations à l'aval.

Nourries par les idées physiocratiques qui prônaient, notamment la rationalisation de l'espace par la mise en culture des terres incultes, friches et marais, de grands propriétaires du Vexin, se lancèrent au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans la plantation de peupliers dans le double but de mettre en valeur ces espaces et d'assainir les marécages jugés malsains. Les essences de peupliers furent préférées à l'aulne, habituellement planté dans les lieux

humides, car de croissance plus rapide. Louis Graves indique dans son précis statistique sur le canton de Méru (103) que vers 1830 de grands propriétaires ont planté des peupliers à Amblainville et dans la Vallée de l'Esches. Mais en 1859, J.B Frion note que dans le canton de Chaumont beaucoup de peupliers avaient été plantés (104). Mais les terrains marécageux n'avaient pas été suffisamment drainés, et les plantations n'avaient pas réussi. Peut-être que cette populiculture avait été mieux menée dans le Canton de Marines car en 1830 sur 27 ha de peupleraies en Vexin d'Oise et du Centre, 20 sont en Vexin-centre (105).

Cette pratique ne semble guère progresser dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les matrices cadastrales révisées de 1913 ne révèlent que 41 ha en peupleraies. Mais peut-être y a-t-il sous-estimation, les peupleraies sont classées parmi les bois qui sont fort peu différenciés, elles apparaissent seulement dans certaines communes au niveau des fiches parcellaires des propriétaires.

---

(103) Graves (L) : Précis statistique du canton de Méru, 1837, ouvrage cité, p. 97.

(104) Frion (JB) : Nouveau précis statistique du canton de Chaumont, 1858, ouvrage cité, p. 72.

(105) Récapitulatifs des matrices cadastrales du canton de Marines, 1832-1835.

Au XX<sup>e</sup> siècle, il y a une reprise des plantations de peupliers, associée à un drainage des marais qui semble donner de meilleurs résultats puisqu'en 1963, 327 hectares de peupleraies sont identifiés au cadastre. Cette populiculture garde toujours un volet d'action contre l'excès d'eau des marécages. Ainsi, le 21 juin 1950, le conseil municipal d'Amblainville prend une délibération (106) pour l'assainissement du marais du Rabuais et la plantation de peupliers. Le 2 septembre 1950 ce même conseil prend une délibération dans laquelle il demande la soumission au régime forestier des terrains à assainir et à reboiser. En 1951, la commune avait planté 118 peupliers qui ont été achetés pour 17 560 francs aux pépinières Chantrier Frères de Mortefontaine dans l'Oise (107). Cette opération ne vise donc pas seulement une rentabilisation du marais communal par la plantation de peupliers dans le but d'obtenir des recettes par la vente du bois ; elle est aussi un moyen de limiter l'excès d'eau dans cette zone marécageuse.

La fonction de protection des espaces forestiers est en Vexin français limitée à quelques rôles : lutte contre le ruissellement et le ravinement, maintien des terrains instables, confortement des berges de cours d'eau, assainissement des terrains gorgés d'eau. Leur place occupe des surfaces restreintes. Là où ils sont implantés, ils ont un rôle utile, bien compris par les utilisateurs de l'espace rural.

### C. La fonction sociale de la forêt : des pratiques anciennes et des rôles nouveaux.

À l'Époque contemporaine, en Vexin d'Oise et du Centre, les espaces forestiers témoignent de fonctions différentes de la finalité économique des forêts et de leur apport environnemental. Ce sont des aspects qui concernent plus largement la société dans ses rapports à la forêt : des relations culturelles constituées par les croyances, par les fêtes, des pratiques comme la chasse ; des rapports en lien avec la santé humaine comme les sentiers

---

(106) A.C. Amblainville, registre des délibérations, 1950 n.c.

(107) A.C. Amblainville, dossier de correspondances, 1951. n.c.

de randonnées, les centres hospitaliers et avec la jeunesse, comme les centres de formation spécialisés et les centres de plein-air. Les relations culturelles tissées entre l'homme et les espaces forestiers en Vexin Français sont issues des rapports qui lient la société rurale à ses bois. À l'époque contemporaine, ils se présentent sous formes de survivances dans les mentalités, de phénomènes anciens, et par ailleurs sous forme de manifestations toujours en vigueur.

I. Les survivances de phénomènes anciens sont liées à des croyances populaires.

1. Des lieux-dits gardent la trace de pratiques cultuelles.

Ces pratiques étaient souvent associées à l'eau et au bois. C'est le cas des toponymes en « lu ». Plusieurs bois du Vexin, le Bois du Luard à Parnes (108), le Bois du Louard à Us (109), les Luyats au Bellay-en-Vexin (110). Le terme « Lu » serait issu du latin *lucus* qui signifiait bois sacré selon certains auteurs. Mais d'autres pensent qu'il proviendrait de *lux* dont le sens est lumière. Il se serait identifié à clairière sacrée et par extension au bois qui l'entoure. Les deux « Lu » de Parnes et Us entourent une tête de vallon avec une source karstique à écoulement temporaire au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, mais qui a pu être permanente dans les temps anciens à climat plus humide. Les sources, supposées avoir des qualités bénéfiques étaient souvent l'objet de cultes locaux. À Chavençon (111), le lieu-dit « Les Prés Lulu » est situé en fond de vallon près d'un ruisseau non loin duquel se dressent quelques bosquets.

2. L'orme : un arbre témoin de pratiques sociales.

L'orme aux époques médiévales et modernes était souvent associé à la fonction de justice des seigneurs (112). Un arbre était implanté là où elle se rendait, près de l'entrée d'un château ou près de l'Église. Les ormes étaient groupés sur les places

---

(108) A.C. Parnes, Plan cadastral 1811 n.c.

(109) A.C. Us Plan cadastral 1833 n.c.

(110) A.C. Le Bellay Plan cadastral 1833 n.c.

(111) A.C. Chavançon Plan cadastral 1832 n.c.

(112) Godard (J) : Des ormes en général et de l'Ormeteau ferré de Gisors en particulier, cahier de la SHGBE n° 51, 2003. pp. 7-38.

des villages et autour de ceux-ci, quand ce furent le lieu de cours de justice en plein air pendant l'époque médiévale. Les ormes fournissaient alors protection contre les excès du temps.

À Epiais-Rhus, a subsisté jusqu'au dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle un bouquet de trois ormes remarquables par les circonférences de leur tronc et leur hauteur supérieure à vingt mètres au lieu-dit « les Ormes du Chemin de la Maison Brulée ». Le plan de la seigneurie de 1774 (113) figure près de cet endroit un parcellaire représentatif de mesures, de jardins, de petites pièces près de parcelles plus vastes qui pourraient correspondre à celles de la demeure d'un notable. Dans des temps reculés ces ormes, ou leurs ancêtres auraient pu y indiquer un lieu où se rendait la justice, à moins que ce ne soit un lieu qui ait été dévolu à une pratique religieuse.

Les ormes peuvent encore accompagner une croix, comme dans la paroisse de Montjavoult sous l'Ancien Régime. Le 30 septembre 1792 le registre des délibérations du conseil municipal (114) mentionne que sur les places et carrefours, il y a des ormes plantés pour accompagner des croix. Le procureur décide que, vu leur état, les ormes seront abattus et vendus au profit de la commune, soit seize ormes groupés par bouquets ou isolés sur les places et les carrefours.

### 3. Les bois, des endroits recelant des qualités protectrices.

Les bois pouvaient contenir des endroits réputés pour leurs qualités protectrices ou curatives à l'origine de pratiques populaires. De petits sanctuaires situés en forêt étaient encore à l'époque contemporaine des lieux de pèlerinage.

Ainsi, dans le bois du Caillouet sur la butte de Marines, un petit sanctuaire a été construit dans « La Trouée de Neuilly » (115), clairière aménagée entre le Bois du Caillouet et le parc boisé du château de Neuilly. Il est voué à Notre Dame de Pitié ou Notre Dame des Sept Douleurs.

---

(113) ADVO. E 1558 plan de la seigneurie d'Epiais, 1774.

(114) A.C. Montjavoult, n.c. registre des délibérations, 1792.

(115) Briand (J), Godard (J), Waro (F) : Rites, fêtes et traditions du monde rural dans le Vexin et pays de Thelle, 1850 - 1950, Trie-Château, Le Pétillon, p. 81, s.d. p. 53.

Le journal «La Semaine Religieuse » du 27 septembre 1903 rapportait que, selon la chronique locale, les habitants de trois localités, les Hautiers de Marines, le Rosnel de Bréançon et Neuilly-en-Vexin fréquentaient ce lieu depuis le XIe siècle. C'était peut-être pour remercier la sainte d'avoir été épargnés lors de conflits et invoquer sa protection. Cette tradition a été encadrée par l'Eglise qui en a fait une procession annuelle qui était encore en vigueur au début du XXe siècle.

Un autre exemple est fourni par le pèlerinage de Saint Eutrope (116). Une chapelle dédiée à Saint Eutrope est située dans le bois de Bertichères à Chaumont. Elle est associée à une source avec l'eau de laquelle le Saint provoque des guérisons. Un pèlerinage regroupant les gens des communes proches avait lieu chaque année. Il comprenait une procession religieuse et un gouter festif. Cette manifestation populaire de caractère religieux avait sans doute pour origine une ancienne pratique culturelle locale associant l'eau et la forêt.

#### 4. Les bois, lieux de refuge pour des ermitages.

A Saint-Cyr, commune intégrée à celle de Lavilletterte en 1825, l'ancien cadastre de 1812 mentionne un lieu-dit « L'Ermitage » situé dans le bois de Saint-Cyr (117). A Arronville, en 1835, la présence d'un ermite est indiquée sur le cadastre. Louis Michaux, « Hermite » est propriétaire au hameau de Saint Lubin de 910 m<sup>2</sup> en trois parcelles dont une de 560 m<sup>2</sup> est en bois au lieu-dit «la Côte Grosjean » (118). De même à Pontoise, un lieu-dit dénommé l'Hermitage, en partie boisé, à l'est de la ville devait être suffisamment connu pour être porté sur le plan d'intendance de 1778 et être maintenu au cadastre de 1815, section B (119).

---

(116) Briand (J), Godard (J), Waro (F) : Rites, fêtes et traditions du monde rural dans le Vexin et pays de Thelle, 1850 – 1950, Trie-Château, Le Pétillon, p. 81, s.d. p. 55.

(117) A.C. Lavilletterte n.c. Plan cadastral 1812 Saint-Cyr.

(118) A.C. Arronville m.c. 1835 n.c. F° 435

(119) ADVO. C 105 / 26 Pontoise plan d'intendance 1778, 3p 2921-2937, Pontoise plan cadastral 1815.

## 5. Les bois à l'origine de dictons.

Les bois seigneuriaux étaient souvent des lieux où se pratiquaient le non - droit, pâture, rabattage ou ramassage de bois, de feuillages, de produits forestiers en dehors des périmètres autorisés par les droits usagers, braconnage. Ces pratiques se faisaient sous des couverts forestiers où il était plus aisé de se dissimuler. Cela en faisait aussi parfois des repères pour les brigands. Ce fut sans doute le cas pour les vastes étendues boisées qui s'étalaient largement sur le plateau depuis la butte du Caillouet jusqu'à la Vallée de la Viosne. En effet une expression populaire à valeur de dicton avait cours, dans le centre-nord du Vexin, et était toujours vivante à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : « Il a été refait comme dans les bois de Chars », pour dire de quelqu'un qu'il s'était fait déposséder, dépouiller de son bien.

## 6. Les bois, éléments de manifestations populaires.

Les espaces forestiers font partie d'une manifestation populaire très ancienne à Chambly à laquelle ils contribuent à former le nom : « la fête du Bois Hourdy » ou « fête des Brandons », ou encore « fête de la Folie » (120). Elle se tient le premier dimanche de Carême, la veille de l'ouverture de la foire de Chambly. La tradition locale en fait remonter la création au règne de Charles VI, voire même à celui de Louis IX. Mais l'origine était peut-être plus ancienne, car dans les débuts du christianisme, le dimanche des brandons était siège de pratiques particulières variables selon les lieux. À Chambly, la veille de la fête, une troupe d'habitants, en grand appareil allait chercher un arbre et des fagots dans un bois réservé à cet usage. Ce bois était jusqu'en 1746 situé sur le territoire de Champagne et fut alors revendiqué comme lui appartenant par le prieur de Saint Nicolas de Pontoise qui voulait mettre fin à cette coupe de bois annuelle. Un marchand mercier de Chambly : François Marquis fit alors don à la communauté de Chambly, sa ville natale où il résidait, d'un bois taillis de trois quartiers et demi de contenance (0,4464 ha) qu'il possédait près de Gandicourt au lieu-dit « les Châtaigniers ». L'acte passé devant notaire prévoyait l'abattage chaque année d'un arbre et un demi-quartier de taillis strictement réservé pour l'usage de la fête des Brandons, sous l'inspection du procureur du roi et de l'échevin de la ville.

---

(120) Graves (L). Précis statistique canton de Neuilly-en-Thelle, Beauvais 1842, 142 p. pp. 65-66.

L'arbre était mis au centre de la place, entouré de fagots et de paille, et chargé de pièces d'artifice. Le dimanche à deux heures de l'après midi, une cavalcade était organisée à travers la ville par des jeunes déguisés. À la tombée de la nuit, la cavalcade faisait le tour de l'arbre trois fois puis le feu était mis au bucher, tandis que les cavaliers tiraient trois fois de suite avec leur pistolet. Puis c'était la fête toute la nuit. Cet usage cessa pendant la Révolution, puis repris sous l'Empire, évoluant en carnaval avec des déguisements. Cette fête s'est perpétuée jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette fête qui brûle symboliquement le bois, en apparence mort l'hiver, annonce la renaissance de la vie au printemps tout proche, représenté dans la cavalcade par des enfants déguisés en amours entourant un chars sur lequel est juché le plus vieux garçon de la ville. Le bois mort brûlé va faire place à celui qui va renaître, revivre, la vie symbolisée par l'amour...et alimentée par le commerce de la foire qui s'ouvre. Les bois dans cet exemple sont bien reliés à l'ensemble de la vie sociale.

II. La chasse : une activité fortement ancrée dans le monde rural.

1. Une activité ancienne des campagnes du Vexin.

Dans le Haut Moyen-Âge, quand les forêts couvraient de très vastes surfaces, alors que les communautés n'étaient ni trop denses, ni trop peuplées, les maîtres, puis les châtelains y autorisaient la chasse pour les communautés en dehors des portions mise en réserve pour leur propre chasse. Mais avec la restriction des surfaces boisées consécutives aux défrichements, au développement de l'élevage et des cultures, les seigneurs limitèrent ces droits de chasse sur leurs domaines. Au cours des temps modernes la chasse était devenue presque une prérogative exclusive des seigneurs. Elle générait par la prolifération du gibier des dégâts aux cultures soulignés dans de nombreux cahiers de doléances en 1789. Le peuple des campagnes était, à ses risques, contraint au braconnage.

Avec l'abolition des privilèges survenue le 4 août 1789, le droit de chasse fut rendu possible sur les terres détenues par de nombreux propriétaires gros et petits. Elle s'est organisée à l'Époque contemporaine en deux secteurs. Les chasses des grands propriétaires, organisées sur leurs domaines, soit manifestations de prestige, soit location à des chasseurs privés relativement aisés, soit à des sociétés de chasses composées de membres fortunés, souvent citadins. Et les sociétés de

chasse communales, composées de membres du peuple des campagnes, sont organisées dans le cadre de communes.

## 2. Les grandes chasses privées.

### a. 1. Les grandes chasses de prestige.

Le type des chasses de prestiges, héritières de celles des seigneurs de l'Ancien Régime est représenté par les grandes chasses organisées par le banquier Bamberger qui avait acquis, autour du château d'Hénonville plusieurs centaines d'hectares. Il y recevait comme participants des membres importants du monde des affaires et de la politique,

nationale et internationale, comme le Roi d'Espagne, au début du XX<sup>e</sup> siècle (121). À Haravilliers, au XX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires du grand domaine forestier de 180 hectares d'un seul tenant louait le droit de chasse à des sociétés de chasses constituées par des actionnaires ayant un certain niveau social (122).

### a. 2. Les locations de terres et bois à de grandes sociétés de chasse.

De gros propriétaires fonciers louaient leurs terres et bois à de grandes sociétés de chasse disposant de moyens financiers importants. Ainsi, l'Association des Frères Saint Jean de Dieu qui possédait le vaste domaine de Lavillettertre avait loué après le second conflit mondial ses terres et bois à la chasse Simca, grande société de construction automobile installée à Poissy, puis à L'Amicale de l'Étoile, société de chasse domiciliée à Paris. Cette société qui avait contracté d'autres locations évoluait sur plus de 1000 hectares (123). Ses actionnaires disposaient de hauts revenus.

Certains gros propriétaires organisaient même une partie de leur domaine dans la perspective de la chasse ainsi à Amblainville, R W. Goelet (124). Ce très gros propriétaire foncier vers 1960 avait 4,2 hectares de lande boisée recensés comme « terrain de chasse ».

---

(121) Communication orale de M. Maurice Soret, maire d'Hénonville, 23 septembre 1987.

(122) Communication orale de M. Jaffrezou Président de la société de chasse des Buttes de Rosne. 15 mai 1990.

(123) Briand (J), Waro (F): Vexin-Thelle d'hier, terres d'entreprises, Trie-Château, Le Pétilion, 2013, 224 p. p. 116.

(124) A.C. Amblainville m.c. 1936 / 1963. N.c. F° 139 / 453.

Ce n'était là qu'une très faible part des 2500 hectares de ce domaine dans lequel étaient organisées de grandes chasses. Leurs participants faisaient partie de l'élite sociale nationale et internationale. À Fresne-l'Eguillon, la Carrosserie Raoul (125), située à Paris ne comptait qu'une seule parcelle de 50 ha : une lande boisée classée comme « terrain de chasse » au cadastre. Ses utilisateurs étaient d'un niveau social d'un certain rang.

### 3. Les sociétés de chasse communales.

Elles réunissent des chasseurs appartenant au peuple des campagnes et après la Seconde Guerre Mondiale avec le développement de l'automobile, des parents partis s'établir en ville et ayant gardé des liens avec leurs origines, la famille et la terre.

Les chasseurs qui louent des chasses, notamment aux communes peuvent également être des commerçants, des artisans, des cultivateurs de la commune ou des localités voisines ou encore des commerçants ou des artisans des villes.

Le 12 mai 1840, le marais du Rabuais intercommunal entre Berville, Arronville et Amblainville est partagé (126). Amblainville reçoit 15,5 ha. Elle y organise très vite la récolte d'herbes et la chasse. Ces deux activités sont soumises à des adjudicataires par enquêtes publiques (127). En 1850, trois gros propriétaires : Roslin à Hénonville, Simon De Beauvoir à Sandricourt et l'agriculteur Delaherche remportent l'enchère. Mais en 1858, le bénéficiaire est Théodore Tuquet, manouvrier ; en 1863 Hennegrave, scieur de long ; en 1877 Armand Tuquet cultivateur ; en 1878, Paussé aubergiste. Tous sont de la commune. Les contrats de 1893 et 1897 contiennent ensemble droit de récolte d'herbes et droit de chasse. Sans doute y avait-il eu dans le passé conflit entre ces deux types d'utilisateurs du marais, et le contrat commun visait à les surmonter. Celui de 1893 ces droits sont attribués à 34 adjudicataires, ils sont 22 en 1897. En 1921 le droit de chasse est adjugé à M.Buquet, négociant à Paris, pour 6 ans. Mais en 1931, il échoit à R.W Goelet, propriétaire du domaine de Sandricourt pour 9 ans. En 1948, il revient à Guillemot, tripier en gros à Paris pour 3 ans. Des hommes d'affaires, d'un bon niveau social qui

---

(125) A.C. Fresne-L'Eguillon m.c. 1947 / 1963. n.c. F° 146

(126) A.C. Amblainville, dossier du partage du Marais du Rabuais.

(127) A.C. Amblainville, 5N1 dossier récolte d'herbes et location de chasse.

peuvent aisément remporter les enchères dans ces périodes d'après-guerre. Mais en 1951, c'est un commerçant du Vexin A.Peydeau, épicier à Ennery qui est adjudicataire.

La commune de Neuville-Bosc détient 16 hectares de terrains communaux, des landes et friches partiellement boisées dans trois parties du finage : les Bruyères de Cresnes sur 14 ha, au lieu-dit La Mare 1, 3 ha, 0,7 ha à la Vallée Pinson. La commune a une orientation différente de celle d'Amblainville, et semble réserver la chasse sur ses terrains à la société de chasse communale de Neuville-Bosc. Ainsi, par délibération du conseil municipal en 1923 (128), précisée par une autre en 1929, les terres communales furent louées par bail de 9 ans pour la chasse à la société de chasse de Neuville-Bosc. Ce bail fut modifié en 1933, porté à 12 ans, et son montant réduit de 1 200 francs à 1 000 francs. Cette disposition avait été contestée, et ce bail de 1933 fut résilié par délibération du 16 mars 1935 avec retour au bail précédent, qui avait été signé par M.Tison, président de la société de chasse de Neuville-Bosc, éleveur à Monts, et propriétaire de terrains à Neuville-Bosc. C'est donc une société bien ancrée dans les réalités du monde rural.

III. Les fonctions sociales nouvelles de la forêt en Vexin du XX<sup>e</sup> siècle : une ouverture sur les questions de santé, d'éducation, et de jeunesse.

Des espaces forestiers du Vexin français sont inclus au XX<sup>e</sup> siècle dans des entreprises à caractère social en faveur de la jeunesse, de l'éducation de la santé, des loisirs.

1. Les établissements destinés à la jeunesse et à l'éducation.

Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs associations et collectivités acquièrent en Vexin français, des domaines en partie boisée pour y installer des établissements à vocation éducative en direction de la Jeunesse.

a. L'Orphelinat d'Avernes. (129)

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les lignes de chemin de fer se sont développées

---

(128) ADO. 1 ouvrage cité 1943 Location de chasse de Neuville-Bosc. 1923 / 1935.

(129) Gilles (J), L'Orphelinat d'Avernes. Cahier SHGBE n° 63, 2009 pp. 25 – 40.

Thomas (J), L'Orphelinat d'Avernes, oeuvre magnifique du syndicat des cheminots, in Visages de Seine et Oise, Argenteuil, Éd. La Renaissance de Seine et Oise, 1948, 224 p. pp. 140-144.

pées en France, exploitées par des sociétés privées, pour lesquelles les objectifs de rentabilité l'emportaient sur les principes de sécurité. Des dizaines, parfois des centaines de cheminots étaient tués chaque année et autant de voyageurs. Les syndicats créèrent des caisses de secours pour venir en aide aux blessés, aux veuves et aux orphelins. À l'initiative de la CGT, fut créé en 1904 l'Orphelinat National des Chemins de Fer de France et des Colonies -ONCF- dirigé par Louis Jouanneaux. Il acquit en 1911 le château d'Avernes et son domaine, propriété des héritiers de l'éditeur Calman-Lévy. La propriété qui contenait 21 ha comprenait autour des bâtiments, serre, potager, jardin, terres et des bois sur 5 ha. L'orphelinat accueillit cette année-là, ses 18 premiers pensionnaires. Dès 1916, les enfants furent scolarisés sur place. À la veille du second conflit mondial, le nombre d'enfants accueillis était de 160, mais les effectifs déclinèrent inexorablement après 1945.

b. L'Institut médical des Frères Saint Jean de Dieu à Lavilletterre.

L'ordre religieux hospitalier Saint Jean de Dieu succéda à la Marquise de Meyronnet, décédée sans héritiers, comme propriétaire du vaste domaine de Lavilletterre (130), qui comprenait un grand château et des dépendances, entourés d'un parc boisé de 7 hectares. Ils y installèrent aussitôt une colonie de vacances pour les orphelins de leur centre de Paris. Dans les années trente, ils décidèrent d'implanter dans leur propriété un établissement pour jeunes handicapés, ce qui amena la construction de pavillons, sans dégrader le parc boisé : 140 à 150 jeunes dont l'âge allait de 12 à 18 ans y étaient accueillis, l'Institut employait 10 religieux et 40 employés.

c. Le Centre National d'Entraînement des Scouts de France. (131)

Il fut installé en 1952 dans le domaine du château de Jambville près d'Avernes. L'association catholique des Scouts de France fut fondée dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans l'esprit du scoutisme inspiré par le général britannique Baden Powell après 1910. Il visait à développer chez les jeunes le caractère, le sentiment de l'honneur, la santé, l'esprit d'initiative, le sens de la discipline.

---

(130) Briand (J), Waro (F): Vexin-Thelle d'hier, terres d'entreprises, Trie-Château, Le Pétillon, 2013, 224 p. p.116.

(131) Le Centre d'Activités de Jambville, note d'information des Scouts et Guides de France 2016, 3p.

Cette action était basée sur la vie en groupe, l'espérance et la découverte de la vie au contact de la nature. C'est pour servir ces objectifs que l'association a acquis le domaine de Jambville, qui avait été aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle par son propriétaire, le comte de Maussion. Son intérêt était sa relative proximité de la région parisienne, sa situation en pleine campagne, et surtout son vaste parc boisé de plus de 50 hectares, clos de murs. Cela en faisait un endroit privilégié pour entraîner les jeunes scouts.

#### d. Le centre aéré de la ville de Levallois-Perret à Menouville.

La ville de Levallois-Perret a acquis à la fin des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle une propriété de plusieurs hectares à Menouville (132) et Vallangoujard en bordure de la petite rivière du Sausseron, aux rives marécageuses. Le domaine était en partie boisé. Un centre aéré y fut aménagé pour recevoir les jeunes de la Ville pendant les congés scolaires, des pavillons rustiques, des aménagements ludiques furent construits, la propriété aménagée. Le bois fut conservé et entretenu, le marais fut planté en peupliers, afin d'en supprimer le danger potentiel pour les enfants, assainir le terrain et à terme procurer des recettes permettant de réduire les coûts de fonctionnement du Centre.

Dans la même période, six communes de la Région Parisienne acquièrent des domaines en partie boisés pour y installer des centres aérés, à Labbeville et à Champagne sur Oise.

#### 2. Les établissements de santé installés en milieu forestier.

Des années trente à la fin des années cinquante du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs établissements hospitaliers se sont installés en Vexin français dans un cadre forestier.

##### a. La création du Centre Hospitalier d'Aincourt. (133)

L'épidémie de tuberculose en 1929 amena le conseil général de Seine et Oise à acquérir le domaine boisé de La Bucaille qui avait 73 hectares de superficie, bien situé sur une butte de 190 mètres d'altitude, à l'écart des agglomérations, pour y créer un centre hospitalier. Les travaux lancés en 1931 durèrent 2 ans et le sanatorium ouvrit en 1933.

---

(132) A.C. Menouville m.c. 1951 – 1973 n.c. F° 75.

(133) Gilles (J), Le Sanatorium du Vexin à Aincourt, cahier SHGBE n° 70, 2013. pp. 47 – 53.

La construction des trois bâtiments hospitaliers longs chacun de 200 mètres, espacés de plusieurs centaines de mètres pour des raisons de santé, des bâtiments administratifs et des logements, des voiries, furent construits en pleine forêt et ont nécessité des défrichements de bois, certes relativement limités. À l'ouverture, le centre employait 70 personnes et accueillit 268 malades. Les curistes se succédèrent jusqu'en 1940. Le centre ferma pendant la Seconde Guerre Mondiale. En 1946, le complexe retrouva une partie de ses fonctions mais dut évoluer et se transforma en 1972 en centre médical qui comprenait dans l'un des bâtiments un centre de rééducation en 1975.

b. L'établissement de santé Léopold Bellan à Chaumont en Vexin.

L'association Léopold Bellan acquit au début des années trente du XXe siècle, la grande propriété que détenait l'éditeur Manzi à Chaumont en Vexin (134). Elle s'étendait sur près de 33 hectares dont plus de 20 hectares de bois sur Chaumont et Liancourt. Léopold Bellan, né en 1857, était un homme d'affaires qui réussit dans le commerce du textile à Paris. Républicain, radical, franc-maçon, il fut aussi homme politique, en 1910 il fut Président du conseil municipal de Paris, en 1925 président du conseil général de la Seine. Handicapé physique de naissance, il eut toujours le souci d'aider les plus faibles. En 1894, il fonda la Société d'Enseignement moderne, qui organisa des cours du soir pour les jeunes adultes de milieux modestes. Elle se transforma ensuite en « Association Léopold Bellan », œuvre de fraternité sociale qui s'engagea dans des actions de santé. Entre les deux guerres, elle créa cinq sanatoriums, dont le préventorium de Chaumont-en-Vexin. Le cadre en grande partie boisé du domaine a sans doute pesé dans le choix du site. Après la guerre, ce centre a été rénové et restructuré. Ses missions ont été réorientées. Il est devenu un centre spécialisé en rééducation fonctionnelle pour les pathologies neurologiques. Il comprenait 70 lits.

---

(134) Briand (J), Petit (J.P.) Chaumont-en-Vexin, Léopold Bellan, cahier SHGBE n° 69, 2013. pp. 17-24.

Charenton (B) : Léopold Bellan, un pionnier de l'humanitaire. Paris, Le Cherche Midi, 2008, 236 p.

c. L'établissement de santé de la Fédération Mutualiste de la Seine à Ennery.

La Fédération Mutualiste de la Seine a acquis en 1958, le domaine d'Ennery (135). Elle a été séduite par le bon état des bâtiments, la place pour des constructions nouvelles et un parc boisé clos de mur de plus de 15 hectares. Après travaux, l'établissement qui a déjà commencé à fonctionner dès 1959, fut officiellement inauguré en 1962. Il comprenait une maison de retraite avec 150 résidents, un centre de convalescence, une clinique de diététique et une clinique de gériatrie. Son fonctionnement exemplaire lui a acquis une renommée internationale.

3. Les forêts du Vexin au contact du grand public.

Les forêts du Vexin, quasi totalement privées ne sont pas ouvertes à la fréquentation du public comme les forêts domaniales. Mais elles sont à son contact étant longées ou traversées par des routes utilisées par la circulation automobile, les chemins ruraux empruntés par les piétons. La présence peu éloignée de la Région parisienne, et à partir des années soixante du XXe siècle le développement des agglomérations nouvelles de Cergy-Pontoise et de Mantes, la croissance des villes périphériques, associés au développement des moyens de communication ont favorisé le contact du grand public et des forêts. Des initiatives sont apparues qui ont cherché à organiser, à harmoniser cette présence temporaire des citadins dans le Vexin rural, ce qui incluait leur contact avec les milieux forestiers. D'autres ont cherché à les protéger.

a. La mise en place d'itinéraires de randonnée.

Elle est le résultat d'une initiative d'origine nationale.

Le Touring Club de France, association fondée en 1890 a pour but de promouvoir le tourisme en France, d'aider et protéger les touristes. Entre autres actions concrètes, elle a entrepris et réalisé de nombreux itinéraires de randonnée pédestre, balisés, à travers tout le pays. Certains traversent le Vexin français en passant par ses espaces forestiers (136).

Le G R 1 joint Meulan à Pontoise en suivant les vallées boisées de l'Aubette de Meulan et de la Viosne, passe par les buttes de Marines et d'Epiais, et le fond du Ravin Saint Antoine.

---

(135) Borges (J), Histoire d'Ennery, des origines à 1940, Pontoise ; Ed. des Etannets, 1993, 288 p. pp. 276-286.

(136) Dupâquier (J) et alii : Guide du Vexin Français, Saint-Ouen L'Aumône, 1993, 296 p. pp. 101 – 108.

Le GR 11 traverse le Vexin de Mantes à Bornel. Il passe par les buttes forestières de l'Arthies, la Vallée de l'Aubette de Magny aux versants boisés, rejoint ensuite l'ensemble boisé de Lavilletterte, des buttes du Rosne, d'Hénonville-Berville puis celui des Bois de Grainval-Montagny.

Le GR 125 joint Magny à Gisors et relie les buttes boisées de Serans et Montjavoult, à la vallée du Cudron et retrouve la vallée d'Epte après un parcours qui associe champs et bois.

Le GR2 se déroule entre Conflans-Sainte-Honorine et Mantes et traversent les massifs boisés de l'Hautil et de l'Arthies.

Ces itinéraires sont figurés sur la carte n° 36 p.441

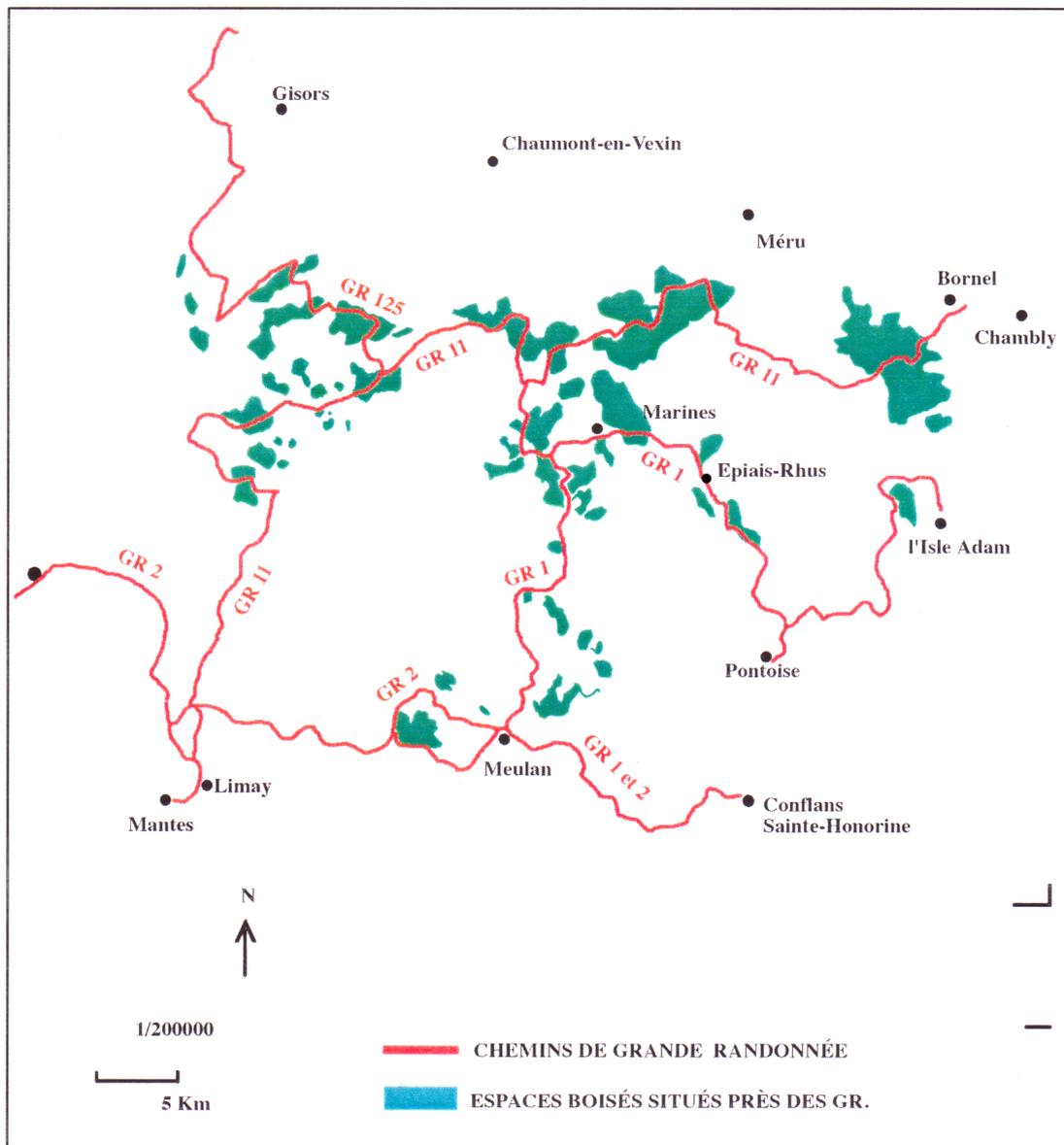
b. L'ouverture d'un centre de loisirs dans un parc boisé : une initiative privée.

Au cours des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle, un entrepreneur privé acquit le domaine du château de Cormeilles-en-Vexin, propriété de 15 hectares, dont 4,6 hectares de parc boisé (137). Il l'aménagea en parc de loisirs destiné à accueillir le grand public, dans un cadre champêtre. Il y implanta des installations destinées à recevoir le public, notamment des jeux, mais dans des proportions adaptées au cadre. L'espace boisé, qui avait pesé dans le choix du site fut maintenu et entretenu. Ce parc de loisirs a attiré, à la belle saison chaque fin de semaine des milliers de visiteurs, ainsi que pendant les congés d'été. Dans les années 1980, il quitta Cormeilles pour s'installer dans le cadre plus vaste et plus boisé du bois des Bouleaux, sur Boury et Montjavoult, sur la route de Gisors.

---

(137) A.C. Cormeilles-en-Vexin m.c. 1955 n.c. F° 261.

carte n° 36



VEXIN FRANÇAIS  
CHEMINS DE GRANDE RANDONNÉE  
PROXIMITÉ AVEC LES ESPACES BOISÉS  
AU XXe SIÈCLE

### c. Les bois, une dimension importante de la protection du Vexin

La décision prise en 1964 de créer dans le sud-est du Vexin, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise promise à être, dans certains milieux de l'aménagement du territoire, un premier jalon d'une urbanisation continue de Paris à Rouen, fit prendre conscience à un certain nombre de personnalités culturelles et politiques, de défenseurs du patrimoine et de la nature, de la nécessité de se mobiliser pour défendre le Vexin contre une urbanisation incontrôlée et organiser les relations entre le monde rural vexinois et le monde urbain périphérique en plein développement. C'est dans ce but que fut créée en 1967 l'association des Amis du Vexin Français (138).

Son premier objectif consistait dans le développement de l'action pour la protection du Vexin rural. Celle-ci aboutit en 1972 à l'inscription à l'inventaire des sites du Vexin rural des Yvelines et de celui du Val d'Oise à l'exception du nord-est qui n'a été inscrit qu'en 1998, et en 1974 par l'inscription du Vexin de l'Oise. Cette action fut complétée par le classement de secteurs remarquables, tel le parc en grande partie boisé du château de Marines en 1974, de celui de la Vallée d'Epte en Val d'Oise en 1977 (139) et, dans les années nonante, le vaste ensemble très boisé des buttes de Marines, de Rosne, d'Epiais, de la Haute Vallée de la Troësne (140).

Les espaces forestiers furent toujours inclus par l'association dans son argumentaire comme un des éléments majeurs à forte valeur patrimoniale et paysagère.

Son second objectif était de promouvoir la connaissance de ce patrimoine par l'organisation d'un tourisme culturel pour lequel elle travailla en proposant cinq circuits de découverte par automobile. Ces circuits passant par presque tous les villages, desservaient les principaux milieux riches en forêts : les vallées, les buttes, le Massif de la Tour du Laye. Elle impulsa ou encouragea des associations locales dans la défense du patrimoine culturel et naturel, parmi lequel les bois de leurs villages. Certaines ont contribué à la création de circuits touristiques qui incluaient dans

---

(138) Bulletin n° 1 de l'Association des Amis du Vexin Français, Théméricourt, 1972.

(139) Devernois (G) : Projet de Parc Naturel Régional du Vexin Français, document de travail, Lainville, 1989, 162 p. pp. 103 - 123.

(140) Bulletin de l'Association de Amis du Vexin Français, n° 37, 1996 p. 21

leurs itinéraires les espaces forestiers, avec l'appui des pouvoirs publics, comme l'Association pour l'animation culturelle du canton de Chaumont-en-Vexin, les Amis de la Molière de Serans, les Amis de Delincourt dans la Vallée du Réveillon, les Amis de Marines, l'Association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords, les Amis du château d'Hénonville.

Les espaces forestiers ne sont pas seulement en Vexin, pendant la période contemporaine des lieux de culture et de production de bois, ou des moyens de lutter contre les excès de la nature. Ce sont des milieux qui participent à la vie sociale comme l'atteste la persistance de traditions culturelles comme la fête du Bois Hourdy à Chambly, leur impression dans la toponymie, ou dans les formes langagières. Le maintien de la chasse, sa vigueur, la diversité de ses pratiques, dans tout le territoire souligne l'importance des boisements pour l'abri et la reproduction du gibier.

À cette insertion bien vivante de la place de la forêt dans la société rurale, s'ajoute au XX<sup>e</sup> siècle l'introduction de fonctions nouvelles, liées au monde moderne et issues des villes qui s'implantent en Vexin, mais toujours dans le cadre totalement ou partiellement boisé de grands domaines ; les établissements liés à la jeunesse et à l'éducation, des centres de santé, des centres aérés et des centres de loisirs ou celui des vastes espaces du Vexin avec l'organisation de circuits de randonnée automobiles et pédestres où les espaces forestiers sont en bonne place.

#### D. La fonction militaire des espaces forestiers : un rôle stratégique dans les conflits au XX<sup>e</sup> siècle.

Le Vexin fut pendant toute la période médiévale et jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle une terre ravagée par les guerres avec des opérations militaires néfastes pour les cultures, des réquisitions de denrées, de bétail, de biens, des destructions massives de villages, des massacres de populations. La forêt fut mise à contribution lors de ces périodes difficiles. Elle servait de refuge aux populations et au bétail, comme en témoigne encore certains lieux-dits comme « la Cacheuse » à Haravilliers (141). Elle fournissait aussi des subsistances de substitution, du bois pour construire

---

(141) A.C. Haravilliers, plan cadastral 1832 n.c.

des cabanes et pour se chauffer, en attendant de pouvoir réinvestir les villages ou ce qu'il en restait. Il fallait reconstruire l'habitat, ce qui consommait beaucoup de bois et garder en culture autant de terres que possible afin de garantir un minimum de ressources en cas de destruction de récoltes lors de futurs combats. Les espaces forestiers étaient particulièrement sollicités et il n'est pas certain que les périodes de conflits aient été des moments privilégiés de reconquête forestière généralisée en Vexin.

Aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le Vexin français n'a pas subi directement sur son sol les effets des conflits. Il n'a toutefois pas échappé à leurs répercussions économiques ou humaines comme les pertes en hommes causées par les guerres napoléoniennes.

Au XX<sup>e</sup> siècle, les deux conflits mondiaux réinvestissent l'espace vexinois. Dans les deux situations, les espaces forestiers ont été sollicités, mais de façon bien différente.

I. Les bois inclus dans Le Camp retranché de Paris, pendant la première guerre mondiale.

1. Les bois et les dispositifs du Camp retranché de Paris.

Lors de la Première guerre Mondiale, le Vexin français est inclus dans le dispositif de défense de la région parisienne et de Paris. Cet objectif de défense n'est pas seulement déterminé par le rôle politique de Paris, il est imposé par l'importance stratégique de la région parisienne qui produit une bonne part des munitions, des pièces d'artillerie, des avions, du matériel divers nécessaire à l'armée.

Le Haut Commandement de l'Armée décide en avril 1914 des travaux de renforcement du Camp Retranché de Paris, dans lequel est inclus totalement le Vexin français (142). Le Génie militaire organise ces opérations placées sous le commandement du Gouverneur militaire de Paris qui est à partir du 26 août 1914 le général Galliéni. Le nord du Vexin qui constitue avec la côte du Vexin une ligne de défense naturelle dut être très sérieusement renforcée.

---

(142) Hirschauer (A), Klein : Paris en état de défense 1914. Paris, Payot, 1927, 412 p.

Elle est figurée sur la carte n° 37 p.446

En effet l'armée allemande a franchi l'Oise fin août, au nord de Beaumont des patrouilles allemandes furent repérées à proximité d'Amblainville, située sur la côte. Une patrouille allemande avait même franchie la côte à l'ouest de Chambly et aurait progressé de nuit par les nombreux espaces forestiers du secteur jusqu'au bois d'Epiais où, curieusement, une plaque rappelle que des soldats allemands à cheval y ont été aperçus le 4 septembre 1914 à onze heures du matin (143).

Des lignes de défense furent installées en Vexin sous la responsabilité du corps du 1er Génie. Une cinquantaine de kilomètres de tranchées furent creusées et équipées par des soldats, des détenus, des travailleurs dont des Russes. Les bois et les pentes étaient des lieux privilégiés pour l'observation et le tir. Au nord du Vexin, ces positions furent tenues par le 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie basé à Beauvais.

Le plan au 1/1 000 du Camp retranché de Paris dans le 3<sup>e</sup> secteur d'Hénonville, Monts, Monneville, sur la côte du Vexin, dressé par l'aspirant Winckler (144) de la 36<sup>e</sup> compagnie, (carte n°38 p. 447) montre des tranchées, des lignes de fer barbelé joignant les boisements qui intégraient ou protégeaient des postes d'observation, les postes de commandements, des abris de cantonnement, des blockhaus qui étaient situés sur les points hauts à Tumbrel à l'Ouest du sommet de la butte de Rône. Une seconde ligne de tranchées était établie sur le sommet nord de cette butte, dans les bois au sud de Neuville Bosc (photo n°13 p. 446) sur le chemin qui mène vers Chavençon et Marines et au-delà, Pontoise. Elle était renforcée par un blockhaus aménagé dans l'ancien concasseur de la carrière de meulière. Il était implanté au sommet de la butte de Rosne à son extrémité sud au niveau du col du Heaulme qui détermine un passage menant du nord du Vexin vers le plateau central où la circulation vers Paris est plus aisée. Quelques dispositifs ont été ajoutés à l'été 1915. Si les bois constituaient des pièces essentielles de cette ligne de défense, leur absence dans la plaine au nord de la côte permit l'aménagement d'un terrain d'aviation militaire à Villeneuve-le-Roi au Nord d'Hénonville. Des troupes étaient cantonnées dans cette localité, à Amblainville et à Esches.

---

(143) Bulletin annuel d'informations municipales, d'Epiais-Rhus, 2015, 23 p. p. 20.

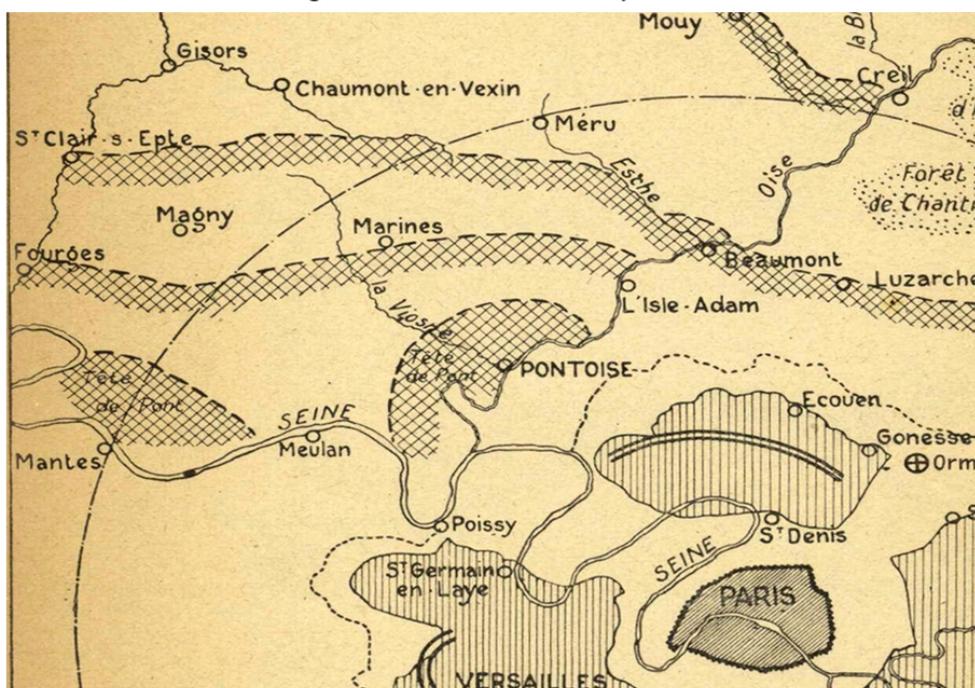
(144) Winckler : Plan au 1/1000 du Camp retranché de Paris, secteur de Neuville-Bosc, collection particulière.

## Bois du Vexin et guerre 1914 - 1918

photos n°13 vestiges des tranchées du camp retranché de Paris à Neuville-Bosc  
photo (J.P. Martinot)



carte n° 37. les deux lignes de défense du camp retranché de Paris en Vexin

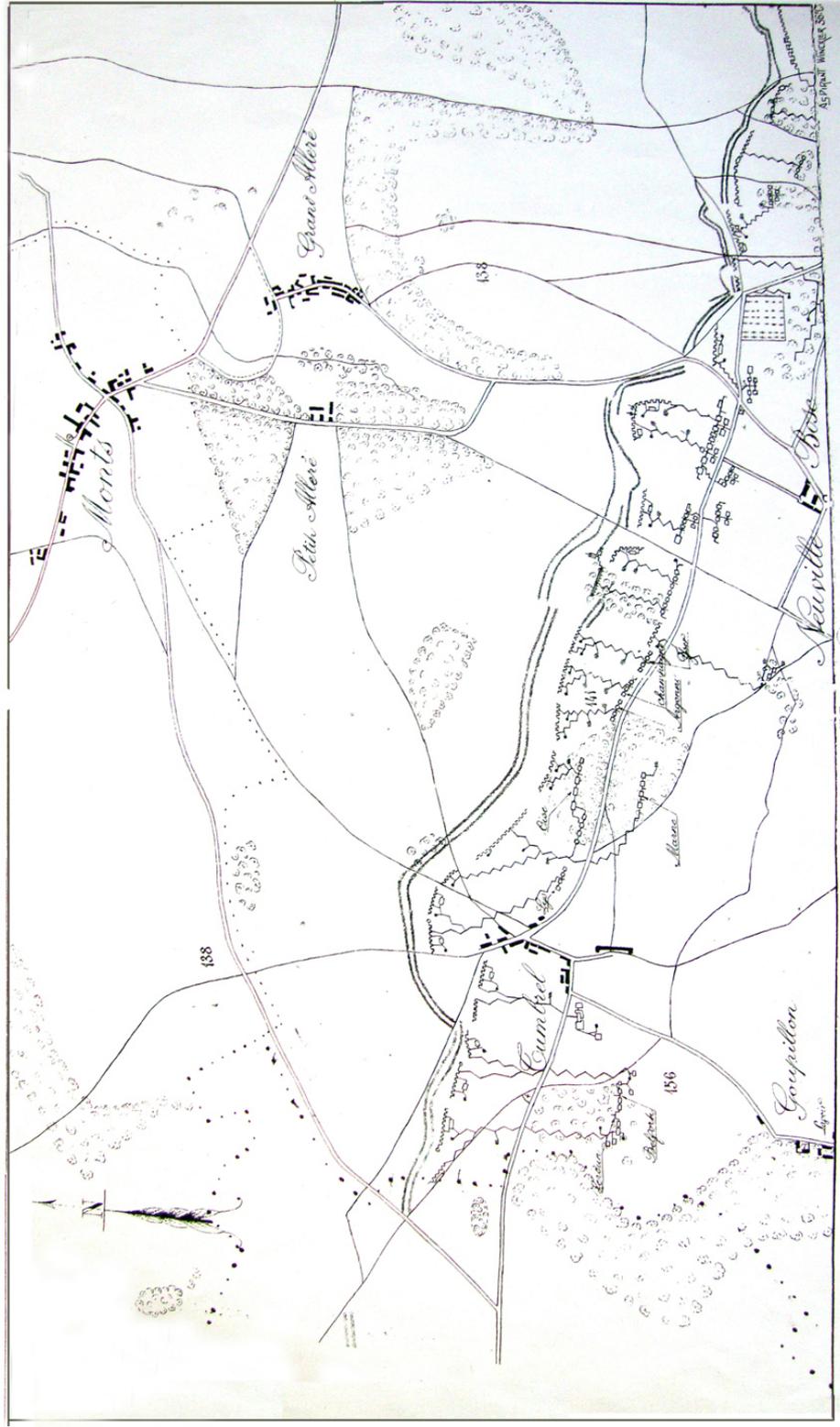


extrait de : Hirschauer (A), Klein : Paris en état de défense 1914.(op. cité) modifié

# Camp retranché de Laxvi.

Secteurs de Montville, Montville, Montville

carte n° 38



Avril 1910.

Laxvi

Echelle de 1 à 10 000.

www.cartes-militaires.com - Documents publiés par le Service de la Carte Militaire - 1910

collection particulière avec l'aimable autorisation de l'Association des Amis du Château d'Hénonville

## 2. Des prélèvements importants dans les bois locaux pour équiper les tranchées.

À l'arrière de cette ligne de défense, des kilomètres de tranchées furent creusées sur les buttes comme à Grisy à la lisière nord ouest du bois d'Épiais, les plateaux, sur les principaux axes de passage dans tout le Vexin. Ces tranchées, dont certaines sont cimentées, furent de grosses consommatrices de bois, qui servait à consolider les boyaux. Ces bois étaient prélevés dans les boisements locaux. En 1919, des cultivateurs, dans l'espoir d'hypothétiques dédommagements, firent effectuer des métrés par des géomètres. Les documents établis par le géomètre de Chaumont M. Mealant révèlent, à Lavilletterre près de la gare, un chantier de bois et des chemins, défendus par deux lignes de fil de fer barbelé ; près de la route de Tourly dans une prairie, trois tranchées espacées et un dépôt de bois, entourés d'un réseau de fil de fer barbelé. Ces prélèvements de bois à usage militaire s'ajoutaient aux coupes de bois de chauffage. Celles-ci ont été augmentées pour compenser la pénurie de charbon, les mines du Nord étant en zone occupée par les Allemands. (145)

## II. Les bois pendant la seconde guerre mondiale : des espaces à usages multiples.

Les rapports des bois avec le conflit sont représentés sur la carte n° 39 p. 449

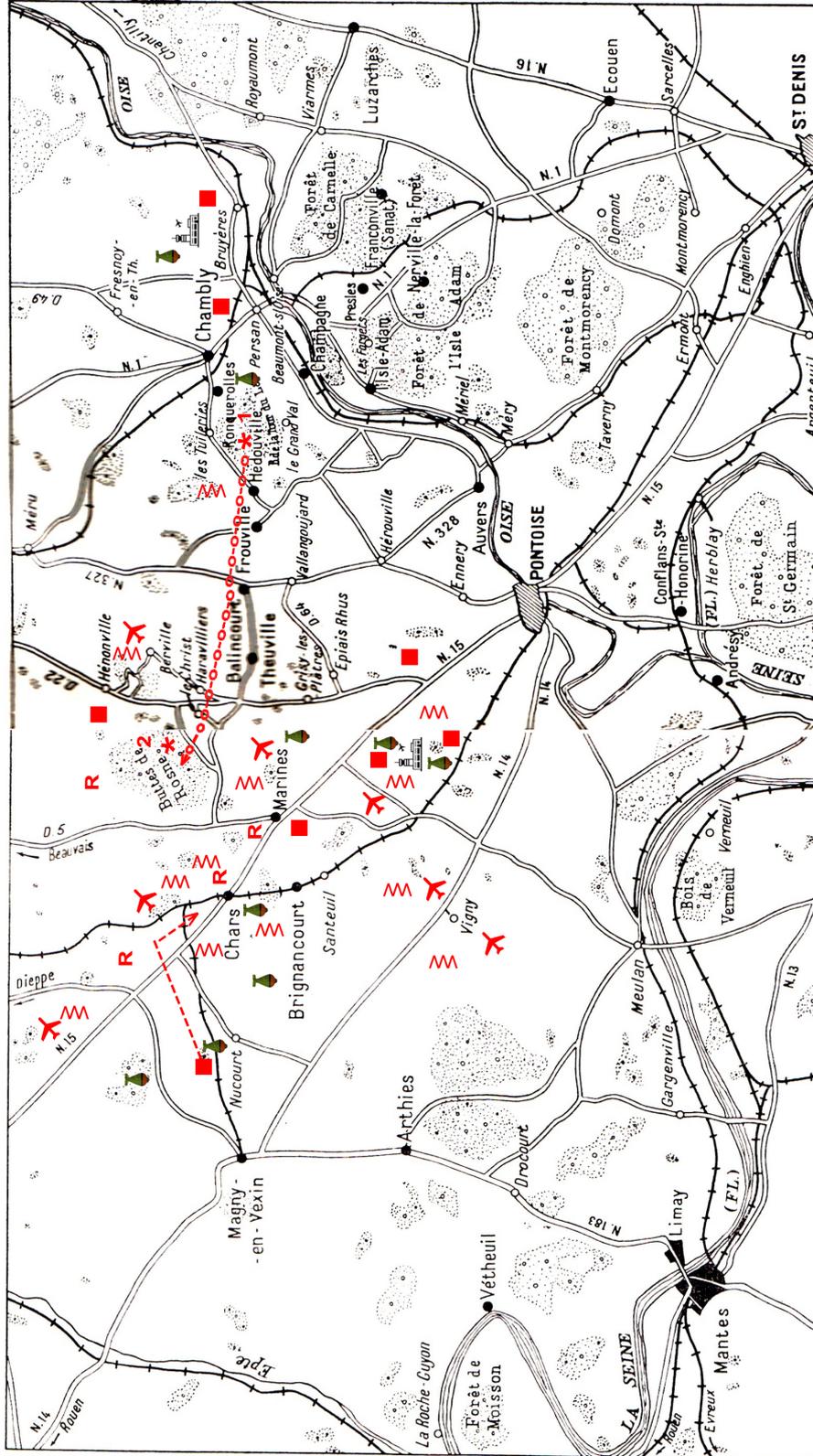
### 1. Les bois : des sites militaires peu affectés par les combats.

La Seconde Guerre Mondiale qui a généré des combats dans le Vexin, a amené les espaces boisés à jouer un rôle stratégique différent, même s'ils sont restés par ailleurs une source d'énergie essentielle pour la population. Le Vexin Français occupe une position stratégique, de par sa proximité avec la Manche et l'Angleterre ; le petit aérodrome de Cormeilles-en-Vexin fut réquisitionné par l'Armée et aménagé en 1939. Les Allemands l'agrandirent, le transformèrent en une grande base aérienne. Les bois des communes environnantes, notamment ceux des buttes d'Épiais-Grisy abritaient des pièces d'artillerie antiaérienne. La ligne de chemin de fer Paris -

---

(145) Briand (J) : De Monneville à Vaudancourt, des tranchées pour protéger Paris, cahier SHGBE n° 71 – 72, 2014 pp. 3-6

Carte n° 39 FAITS DE GUERRE ET ESPACES FORESTIERS EN VEXIN FRANÇAIS 1940 - 1944



- \* maquis : 1 Ronquerolles  
2 Buttes de Rosne
  - R réseau de résistance
  - installation militaire allemande
  - circuit d'évasion de prisonniers russes du camp de Nucourt vers Chars par les bois de la vallée de la Viosne
  - ✕ crash d'avion
  - M bombardement
  - ▲ aérodrôme militaire allemand
- 0 10 km
- CARTE, (COLLECTION PARTICULIÈRE), MODIFIÉE

Dieppe passait à côté et non loin du camp souterrain de Nucourt où étaient assemblés des V1. Au nord-est, le Vexin est longé par la ligne de chemin de fer reliant Paris par Beauvais à la Mer du Nord.

Des troupes allemandes importantes cantonnaient dans le Vexin. Ainsi, le parc boisé du Château de Marines dissimulait des troupes allemandes qui avaient installé sous les arbres des baraquements et des véhicules blindés dans des trous camouflés. (146)

Cela constituait des cibles privilégiées par les bombardements alliés. Ceux-ci firent relativement peu de dégâts dans les bois, si ce n'est ponctuellement des arbres détruits par les bombes, comme au bois du Caillouet en mai 1944 (147), ou des crashes d'avions : le 8 juin 1944 un convoi allemand fut mitraillé par quelques chasseurs bombardiers près de la ferme de Bachaumont à Lavilletterte ; un des appareils heurta les arbres du versant de la vallée et s'écrasa dans le Grand Bois de Beaumont, provoquant des dégâts autour de l'impact, et la mort du pilote : un britannique d'origine tchèque, Joseph Obosla (148). Les bois situés près des villages de Serans, Nucourt, Moussy, qui furent rasés par des bombardements répétés et intenses du fait de leur proximité avec le camp de Nucourt subirent des dégâts. Il en fut de même au Bois Franc à Chars lors de la Libération. Un camion de ravitaillement allemand chargé d'essence fut récupéré par les résistants et dissimulé dans ce petit bois. Il fut mitraillé par les Américains, prit feu, lequel se propagea dans le bois qui fut ravagé. (149)

---

(146) Gilles (J) ; Marines et son histoire, Mairie de Marines, 2009, 288 p. p. 218.

(147) Gilles (J) ; Marines et son histoire, Mairie de Marines, 2009, 288 p. p. 174.

(148) Delarosière (C) : Lavilletterte, un village du Vexin Français à travers les siècles, 1993. Lavilletterte, 1993, 57 p. , p.53

(149) Maurey (F) : Chars pendant l'occupation allemande 1940-1944, Chars, 1949, 23 p., p.12 et 19-20.

## 2. Les bois, des refuges pour les maquis.

Les voies ferrées et les trains étaient aussi des objectifs pour les réseaux de résistance. Ceux-ci opéraient à partir de leur base arrière, constituée de massifs forestiers étendus, dont les prolongements approchaient des lignes de chemins de fer : les bois des Buttes du Rosne, de Marines, de Lavilletterte d'où un réseau opérait sur la ligne de Dieppe ; le massif boisé de la Tour du Laye, les bois de Montagny-Grainval, au nord-est du Vexin, près de la ligne Paris-Beauvais et proche de Chambly, gros centre d'entretien de matériel ferroviaire. Les actions de sabotage prirent de l'ampleur en 1944 provoquant une forte riposte allemande. En juin 1944, le maquis de Ronquerolles fut accroché par les Allemands dans le bois de Montagny. Quatre résistants capturés furent exécutés sur place, où une stèle commémorative fut érigée après-guerre. Leur mémoire est honorée chaque année. Les maquisards qui purent s'échapper rejoignirent à travers les bois nombreux dans ce secteur le maquis des buttes du Rosne (150).

Les bois, qui tiennent place réduite en Vexin, y ont pourtant joué un rôle important dans le déroulement des actions des maquis, et plus généralement de la Résistance, comme par exemple les itinéraires de fuite des prisonniers russes évadés du camp de Nucourt vers des lieux de planques sûres chez les habitants du Vexin.

La carte n° 39 p.449 indique les relations de bois avec les faits de guerre 1940-1944.

## 3. Le camp d'Aincourt caché dans la forêt. (151)

Mais au cours de la Seconde Guerre Mondiale, les espaces forestiers ne servirent pas qu'à cacher les maquis de partisans. À Aincourt, le sanatorium ferma le 9 juin 1940, après le départ des derniers patients en province, le Régime de Vichy réquisitionna le domaine le 5 octobre 1940 pour installer dans des bâtiments, un camp d'internement administratif pour le zone nord. Les premiers « internés » du camp furent des communistes et des syndicalistes arrêtés et détenus sans aucune

---

(150) ANACR 95 : La résistance en Val d'Oise 1940 -1944, Argenteuil, Publications de l'ANACR, Comité du Val d'Oise, 1986, 233 p. pp. 103 – 132. Communication de Mme L. Legrand de Chars, 10 mars 1977.

(151) Gilles (J) : Le sanatorium du Vexin à Aincourt, cahier n° 70 de la SHGBE, 2013, pp. 47-53.

procédure judiciaire. Ils furent contraints de défricher les bois, d'établir des installations destinées à surveiller et garder les internés : guérites, miradors, lignes de fil de fer barbelé. Plusieurs centaines de détenus furent entassés au camp d'Aincourt, 667 au milieu de l'année 1941, au total 1 056 internés passèrent par ce camp : 6 d'entre eux furent pris comme otages et fusillés au Mont-Valérien. Beaucoup d'autres furent envoyés dans d'autres camps d'où ils ne revinrent pas. De mai à septembre 1942, les prisonniers furent remplacés par des femmes juives et tziganes accusées d'aider la Résistance. Puis de novembre 1942 au 13 septembre 1943, le domaine devint un centre d'entraînement et de formation des groupes mobiles de réserve de la milice, à l'initiative du secrétaire général de la Police Nationale, René Bousquet. Comme le soulignait le journal de la collaboration « Toute la vie » du 26 novembre 1942 : « Le domaine de la Bucaille est en pleine forêt, cette plaque tournante est utilisée chaque jour par les élèves du centre d'instruction des groupes mobiles de réserve [qui] seront des formations policières spécialement chargées du rétablissement de l'ordre troublé...» cet extrait montre l'importance du centre d'Aincourt dans le système répressif de Vichy et souligne le rôle du cadre forestier propice à dissimuler les activités de formation de la milice.

#### 4. Les bois, réserve de combustible pendant et après le conflit.

##### a. Des prélèvements difficilement évaluables pendant les hostilités.

Comme lors du premier conflit mondial, les bois furent sollicités lors de la Seconde Guerre Mondiale, pour fournir du bois de chauffage en remplacement du charbon qui manquait. Les taillis ont sans doute été mis fortement à contribution. Mais des arbres de futaie ont pu être abattus. Ce fut le cas d'une partie des arbres du parc boisé du Château de Marines (152), dans lequel les Allemands avaient fait une piste d'atterrissage pour les petits avions des officiers basés au château.

L'enquête des Eaux et Forêts en avril 1945 (153) indiqua pour les huit hectares de bois de l'Hôpital Cartry de Marines qu'ils correspondaient à des taillis âgés de 1 à 5 ans, ceci signifie que, pendant les cinq années du conflit, l'établissement a consommé tout son taillis.

---

(152) Gilles (J) : Marines et son histoire, Mairie de Marines, 2009, 288 p. p. 218.

(153) A.C. Marines : Enquête des Eaux et Forêts sur le bois de l'Hôpital Cartry, 1945. n.c.

b. Une surexploitation encadrée dans l'immédiate après-guerre.

Dans les années de l'immédiate après-guerre, 1945-1946-1947, la pénurie en combustible se poursuivit, ce qui obligea à des abattages importants dans les bois pour répondre au moins partiellement à la demande en bois de chauffage. Un exemple de cette situation difficile est fourni par la commune de Marines. Dès 1945 fut mise en place une commission municipale du bois de cinq membres, présidée par le Maire M. Renard (154). Elle fut chargée de recenser la quantité de bois localement disponible, d'évaluer les besoins de la population, d'établir la répartition du bois abattu. Elle fit appel au Service des Eaux et Forêts qui diligenta sur place une inspection. Celle-ci le 17 avril 1945 évalua pour le Bois Communal du Caillouet la coupe de 1945 comme devant produire 205 stères de bois de chauffage et 88 stères de charbonnette. Le 16 aout 1945 furent recensés sept propriétaires de plus de 1 ha de bois, totalisant 43 hectares, la production de bois de chauffage possible, fut estimée à 525 stères pour quatre d'entre eux (153).

La production de la commune sur son bois communal du Caillouet de 11 hectares de superficie s'établit en 1945 à 186 stères et 100 fagots et en 1946 à 143 stères et 250 fagots. En 1947, le bois communal fournit 90 stères et 209 fagots. M. Potin de Us fournit 100 stères, et M. Joly de Marines 20 stères. Un accord conclu avec le bucheron Bresselle en 1946 établit le tarif d'abattage à 125 francs pour le bois taillis, à 100 francs pour les gros châtaigniers, 7 francs pour un fagot.

Le bois abattu se répartit en 1945 en 86 stères de bois fendu et 186 stères de bois rondins, et en 1946 en 25 stères de bois fendus et 6 stères de bois rondins, le prix du bois fendu était de 100 francs. Il s'agit donc de bois débité dans des gros châtaigniers ou chênes, donc des bois de futaie, soit environ un tiers du cubage produit sur deux ans. La demande en bois de chauffage des années de l'immédiate après-guerre ne doit pas être très sensiblement différente de celle des années du conflit. Si pour satisfaire les besoins de la population en combustible et il a fallu entamer la réserve de baliveaux, voire des arbres de futaie, modernes et anciens, la qualité des boisements, leur capacité de renouvellement ordinaire a pu être affectée.

---

(154) A.C. Marines : Registre des délibérations du conseil municipal 1945, n.c

Pour répondre à cette interrogation il faudrait toutefois confronter cette information à d'autres sources, ce qui n'est pas aisé. Pour Marines, il n'est pas précisé pour le bois acheté à des propriétaires privés quelle est la part de fendus et de rondins.

Le bois communal ne suffit pas en effet à répondre aux besoins. En 1945, le gros propriétaire M. Joly est sollicité et livre 20 stères de bois. En 1946, le Maire de Marines lui en demande 100. Il s'adresse aux maires des communes voisines. A Us, son collègue lui indique que 46,4 tonnes de bois sont disponibles. Celui de Chars lui répond que les ressources de Chars en bois de chauffage sont modestes, qu'il a demandé des attributions extérieures et qu'il ne peut fournir ; même réponse de la part de celui du Heaulme. Le Maire de Marines adresse une demande d'attribution de 30 stères à la Préfecture (154).

Le 5 février 1946, le Préfet de Seine et Oise envoya une circulaire aux maires du département à propos de la distribution du bois de chauffage (155). Cette circulaire invitait les maires à contingenter strictement la distribution par foyer : les foyers de 2 ou 3 personnes étaient limités à 100 kg de bois de chauffage dont 50 kg de gros bois et 50 kg de charbonnette ; les foyers de 4 à 5 personnes ne pouvaient recevoir que 200 kg de bois de chauffage, dont 100 kg de gros bois et 100 kg de charbonnette. Ce rationnement avait été établi par les services de l'État. Cette disposition renseigne sur l'estimation officielle des besoins en bois de chauffage qui était évaluée non simplement par foyer, mais tenait compte aussi du nombre de personnes, car les besoins étaient plus grands quand il y avait des enfants, notamment pour la préparation des repas. Elle est révélatrice de la modicité de la ressource en bois de chauffage des peuplements. Ce qui sous-entend que les taillis ont été mis lourdement à contribution pendant les années de guerre. Cela indique aussi la volonté des pouvoirs publics de préserver, pour l'essentiel, le renouvellement et la qualité sur le long terme des peuplements, en encadrant strictement une exploitation relativement soutenue pour satisfaire temporairement les besoins urgents de la population en bois de chauffage. Marines, en 1946 comptait 41 attributaires de stères de bois de chauffage, ils étaient en 1947, 47 à être attributaires de stères de bois et 23 l'étaient pour les fagots.

---

(155) A.C. Marines : Dossier de correspondances, 1946, n.c.

Les deux conflits mondiaux du XX<sup>e</sup> siècle n'ont pas introduit de grands combats en Vexin mais celui-ci n'a pas pour autant été tenu à l'écart de ces confrontations. Les espaces forestiers lors de la Première Guerre Mondiale, avec l'édification du Camp Retranché de Paris en Vexin, a entraîné la construction d'installations militaires dans les bois, ce qui a entraîné des nuisances, certes localisées, pour leur état. Mais elles ont surtout amené des prélèvements importants de bois pour équiper les tranchées établies. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, les bois ont subi des dégâts ponctuels, consécutifs à des largages de bombes ou de chutes d'avions et parfois des abattages d'arbres pour aménager des constructions militaires.

Mais la plus grosse conséquence pour les bois durant les deux conflits, avec la pénurie de charbon, fut la demande accrue en bois de chauffage pendant les années de combats et d'immédiate après-guerre. Cela a entraîné une accélération de la révolution des taillis, et les coupes ont sans doute atteint les baliveaux de réserve dans les taillis et même des arbres de futaie. Mais l'ampleur de ces prélèvements est difficile à évaluer compte tenu de la rareté des sources.

## Conclusion

Les grands types d'usages qui caractérisaient l'espace forestier du Vexin d'Oise et du centre dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la production de bois, la protection contre les risques naturels, l'insertion dans la société, le rôle militaire, se sont maintenus aux XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. Mais ces usages ont connu une évolution certaine au cours de ces cent trente années.

La fonction sylvicole demeure la fonction principale des espaces forestiers. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la production de bois avait comme principal débouché la demande locale en bois de chauffage, en source d'énergie et de matière première, le bois d'œuvre, pour l'artisanat local. Une partie de la production était destinée à répondre aux besoins des villes périphériques et de Paris. Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant le XX<sup>e</sup> siècle, la diminution de population, conséquence de l'exode rural, les transformations de l'agriculture, la concurrence du charbon et du pétrole ont entraîné une réduction de la demande locale. Par ailleurs, le plus grand nombre de propriétaires forestiers issus du monde de l'économie moderne a entraîné le développement d'une sylviculture plus intensive, parallèlement au maintien d'une exploitation traditionnelle. Cela a eu pour conséquences d'une part, un accroissement des plantations et des surfaces en taillis sous futaie, et d'autre part, une augmentation de l'amplitude de révolution des taillis. Ces changements ont contribué vraisemblablement à l'amélioration de la qualité des boisements suggérée par l'augmentation de la part des « bons bois » dans les classifications cadastrales pendant la période.

La fonction de protection des bois est toujours attestée, mais elle apparaît moins nettement. Les linéaires boisés associés aux problèmes liés aux pentes ont été bien souvent, avec la déprise agricole rejoints par les accrues et incorporés dans les boisements de pente qui prolongent voire renforcent leur action, mais les rendent moins détectables dans le paysage. Le rôle d'agent de lutte contre l'excès d'eau en fond de vallée était encore dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle attribué à l'aune, parfaitement adapté aux milieux gorgés d'eau. Il commença à être remplacé par le

peuplier au motif de la rentabilité de production des bois mais sans précaution, ce qui ne donna pas de bons résultats. Au XX<sup>e</sup> siècle, sa plantation reprit, associée au drainage onéreux des terrains humides, et l'objectif de production de bois l'emportait sur celui de la protection.

Les fonctions sociales allient des permanences et des changements. Des manifestations liées au bois, comme les processions ont disparu, d'autres se sont maintenues, mais ont fortement évolué, telle la Fête du Bois Hourdy qui s'est transformée en carnaval associé à une foire commerciale. Les croyances transmises dans les noms de lieux-dits ou les expressions populaires ont résisté au temps, mais quel est leur avenir avec les changements qui affectent la population et son mode de vie en Vexin.?

La chasse se maintient et se renouvelle. Autrefois privilège seigneurial, les grandes chasses continuent sur les grands domaines. Jadis rencontres fastueuses de loisirs de l'aristocratie, elles sont devenues des occasions de rencontres intégrées au fonctionnement du monde des affaires et de la politique. Au cours de la période contemporaine, sont apparues les sociétés de chasse locales populaires, ainsi que les locations de chasses à des ruraux ou des citadins par des propriétaires privés ou des communes. Pendant toute cette période c'est un des rares moments de loisirs, de convivialité du monde rural, moyen aussi de retrouver des parents ou amis partis vivre et travailler à la ville.

De nouvelles fonctions sociales sont apparues au XX<sup>e</sup> siècle avec l'évolution générale de la société. Des établissements de jeunesse, d'éducation de santé, à l'initiative de syndicat, d'associations religieuses, de fondation philanthropique, de collectivités ont été implantés dans les grands domaines en grande partie boisés et reliés au monde rural par une partie de son personnel qui en était issu. Elles expriment matériellement l'implantation du monde des villes dans les espaces forestiers du Vexin.

La fonction militaire des bois a été réaffirmée à l'occasion des deux conflits mondiaux au XX<sup>e</sup> siècle. Les bois étaient partie intégrante du Camp retranché de Paris en 1914, et lieux de refuge des maquis de résistants et théâtres de combats entre 1940 et 1944.

Dans les deux conflits, ils ont été une source de matériel pour les troupes.

Mais ils ont été plus généralement le réservoir de bois de chauffage pour les populations pendant les années de combat et de l'après-guerre, ce qui a entraîné une augmentation des prélèvements de bois.

Ces évolutions des usages forestiers sont les témoins des changements du monde rural, de la place qu'y tiennent les bois, de l'implantation du monde de villes de plus en plus forte dans les espaces forestiers.

## Conclusion générale

Cette enquête sur les espaces forestiers en Vexin d'Oise et du centre à l'Époque contemporaine, vers 1830 – 1960, a permis d'appréhender quelques traits du monde forestier dans son étendue territoriale, son appropriation et ses usages.

Les bois en Vexin occupent à l'époque contemporaine une place modeste, moins d'un sixième de l'espace. C'est la situation des nombreux pays d'Île de France comme le Pincerais ou la Plaine de France. Mais le Vexin ne contient pas des grandes forêts domaniales comme le Parisis, le Valois ou la Bière.

Ces espaces forestiers vexinois sont caractérisés par leur diversité. Ils sont présents dans l'ensemble du territoire, mais plus concentrés dans certains secteurs, massifs boisés sur les plateaux de revers de la côte du nord ouest et du nord est, et sur les buttes, bois de dimensions variées des hauts bassins versants, de rebords de plateaux, des versants de vallées et talus de dépressions, bosquets qui ponctuent les surfaces cultivées des plateaux.

Le Vexin, comme l'ensemble du territoire national connaît une progression globale de ses surfaces boisées qui augmentent de 3 %, ce qui ne bouleverse pas les grands types de paysages. C'est bien peu par rapport à l'accroissement de l'espace forestier national qui progresse de 12 % pendant la même période, ou même dérisoire par rapport aux boisements de régions entières comme les Landes et la Sologne.

Cette expansion des bois n'est pas généralisée à tout le territoire. Les bois reculent au nord de la côte du Vexin, sur les buttes orientales, dans le bray de Vigny, sur les plateaux de grande culture. Mais au delà de cet secteur, des déboisements sont effectués dans de nombreuses communes, plus étendus au XIXe siècle qu'au XXe siècle.

Parallèlement de nouveaux espaces forestiers apparaissent, totalisant en cent trente ans quelque 3800 ha qui représentent 40 % de la surface forestière vers 1960. Cela souligne l'important renouvellement que connaissent les espaces forestiers en Vexin à l'époque contemporaine.

L'appropriation des espaces forestiers vexinois présente sur la période allant de 1833 à 1963 une architecture relativement stable. Mais elle repose sur des structures foncières très inégalitaires.

Moins de trois cents de propriétaires disposant de plus de quatre hectares de bois détiennent plus des trois quarts de la surface boisée. Parmi eux, ils sont moins de sept dizaines à contrôler environ 60 % des bois.

A l'opposé, des milliers de propriétaires se partagent moins de un quart des bois parmi lesquels sept à huit centaines en possèdent un sixième, alors que des milliers se répartissent autour de mille hectares.

Cette importance des petits propriétaires, 97% en 1833, 94% en 1963 en Vexin est supérieure aux estimations annoncées pour la France entière dans le projet de loi Proriot en 1979. Cette importance de la petite propriété et surtout de la très petite propriété forestière, les micropropriétaires représentent 85% en 1833 et 75% en 1963 de l'effectif des propriétaires forestiers, est une particularité du Vexin français qui n'est sans doute pas unique dans le bassin parisien.

Ce morcellement a des origines anciennes qui s'enracinent dans l'époque médiévale, historiques avec le nombre important des seigneuries et de terres fieffées dans cette région de marche ; juridiques avec les dispositions du droit féodal comme le droit de quest ; les droits coutumiers avec la pratique successorale des coutumes de Senlis et de Mantes qui ne reconnaissaient pas le droit d'ainesse mais l'égalité des droits entre les héritiers ; dans la conjoncture économique favorable du XVIIIe siècle en Vexin qui a permis un redressement démographique, lequel a eu pour conséquence d'augmenter le partage des propriétés. Ces causes anciennes ont été entretenues à l'époque contemporaine par l'application du Code civil de Napoléon promulgué en 1804.

Cette répartition semble perpétuer l'organisation foncière qui prévalait sous l'Ancien Régime. Quelques aristocrates fortunés accaparaient une grande majorité des espa-

ces forestiers. Une part plus restreinte était représentée par les possessions de bourgeois des villes périphériques ou de Paris qui avaient placé de l'argent dans l'acquisition de domaines fieffés. Une petite partie était détenue par des ruraux, petits agriculteurs, artisans et commerçants. L'évolution globale aux XIXe et XXe siècles tend à accréditer cette vision. Gros et moyens propriétaires renforcent leurs positions en nombre et en surface boisée, tandis que les petits propriétaires régressent.

Mais les diverses catégories foncières connaissent des évolutions contrastées qui amènent à nuancer sensiblement ce schéma.

Au XIXe siècle, la grosse propriété recule, traduisant le retrait des grands propriétaires issus de l'aristocratie foncière confrontée aux difficultés financières. Le rachat des grands domaines forestiers par des industriels et banquiers parisiens ne parvient pas à inverser cette tendance. Mais au XXe siècle, malgré les crises et les conflits, le développement de l'économie, la croissance de la région parisienne permettent à des acteurs de l'économie moderne plus nombreux de renforcer les grandes propriétés forestières qui gagnent un millier d'hectares.

Les moyens propriétaires forment la catégorie la plus dynamique, leur nombre et leur surface boisée doublent en cent trente ans de façon continue. Au premier tiers du XIXe siècle, ce sont surtout des cadres de l'appareil d'Etat, des membres de professions libérales, principalement de villes proches. Mais au cours du XIXe siècle et surtout au XXe siècle, leur renforcement est du à l'acquisition des bois par des citoyens, chefs d'entreprises, petits industriels, artisans, commerçants, principalement de la région de Paris.

De même, les petits propriétaires progressent, mais dans de moindres proportions.

A l'inverse, les très petits propriétaires régressent sensiblement en nombre et en surface boisée.

Ces reports de propriété de entre catégories concernent des centaines d'hectares. Ils sont plus forts au XIXe siècle, plus de deux tiers s'effectuent de la grosse propriété vers la moyenne propriété forestière. C'est le résultat du partage des grands domaines. Plus d'un tiers provient de micropropriétaires partis à la ville et va renforcer les petits et moyens propriétaires.

Au XXe siècle, les surfaces reportées sont moindres. Elles émanent toutes des très petits propriétaires et vont augmenter celles de toutes les autres catégories foncières.

Ces transferts de propriétés, incessants pendant toute la période contemporaine, n'entraînent pas un morcellement accentué des espaces boisés. Ils participent à un mouvement de concentration foncière. En effet, en cent trente ans, si les gros, moyens et petits propriétaires sont 266 en plus, les très petits propriétaires sont 1470 en moins. Toutes catégories foncières augmentent la dimension moyenne de leurs propriétés, les trois premiers groupes par incorporation des nouveaux espaces forestiers et de transferts de propriété, les très petits propriétaires par une diminution de leur nombre supérieure à celle de leur surface boisée.

Les transferts sur le court terme, analysés sur des périodes d'une douzaine d'années où les données cadastrales relatives aux natures de cultures sont relativement fiables mobilisent une part importante de la surface boisée entre 30 et 40 %. Le volume des transferts par transactions d'achats / ventes est supérieur à celui du mouvement naturel des mutations par successions. Cette importance est un révélateur de la mobilité foncière des espaces forestiers. Cette constatation conduit à nuancer nettement l'affirmation répandue dans les milieux de la foresterie selon laquelle les transferts de propriétés se font très majoritairement par voie de successions. Certes, ne sont souvent envisagées que les propriétés de plus de 4 ha. Mais en Vexin, même pour cette catégorie, les transferts de propriété se font d'avantage par transactions extrafamiliales que par voie de successions interfamiliales.

Cette mobilité foncière, au niveau des espaces forestiers, est le symptôme d'une société en mouvement marqué par le renouvellement des élites économiques et sociales, les mutations de la société rurale qui entraînent un départ de la population vers les villes, l'essor de l'économie moderne dans le monde urbain qui amène les citadins à être de plus en plus présents en Vexin au niveau foncier.

Ces changements sont précisément exprimés par l'évolution de la domiciliation des propriétaires de bois.

La résidence des propriétaires forestiers obéit tout d'abord un principe de proximité pendant le XIXe siècle et au début du XXe siècle, ce sont majoritairement en nombre

et en surface boisée des ruraux du Vexin et des pays proches. Mais au cours de ces cent trente ans, peu à peu, les citadins des villes proches et surtout de Paris et sa banlieue deviennent au XIXe siècle de plus en plus nombreux à posséder des bois, et au milieu du XXe siècle ils dépassent en surface boisée la possession des ruraux du Vexin.

Ils se traduisent aussi par une dispersion plus importante des lieux de résidence. En Vexin et pays proches, s'opère une dissémination plus grande des communes où résident les propriétaires de bois. Dans une contrée où la population se réduit c'est un indice de la nécessité pour les actifs locaux tels les agriculteurs et les artisans de rechercher plus loin les alliances permettant de perpétuer exploitations agricoles et entreprises artisanales.

Dans les vallées bordières, le nombre des communes de résidence s'accroît en liaison avec le développement des activités industrielles. En région parisienne, les propriétaires résidant à Paris connaissent une croissance continue qui accompagne celle des activités industrielles, financières, commerciales, de services.

Le développement de la banlieue qui fixe industries et population entraîne aussi une augmentation importante du nombre de ses résidents propriétaires de bois en Vexin. Ceux-ci, au premier tiers du XIXe siècle étaient localisés dans quelques communes situées au nord ouest de Paris, entre la capitale et le Vexin, localisation qui répondait au principe de proximité et s'inscrivait sans doute dans le réseau des relations anciennes entre le Vexin et les pays environnants. A la fin du XIXe siècle et au XXe siècle, les communes de résidence deviennent plus nombreuses et sont disséminées en banlieue tout autour de la capitale. Cette dispersion est un révélateur de la vitalité économique et démographique de la banlieue à cette période. Les activités s'implantent en banlieue, se diversifient et attirent la main d'œuvre. La banlieue fixe les hommes. Et parmi eux, des Vexinois qui sont venus s'installer en région parisienne et qui ont conservé en Vexin des biens fonciers. Ce sont eux ou leurs descendants qui constituent des petits voire très petits propriétaires habitant la région parisienne.

Pour la plupart des gros et moyens propriétaires « parisiens », il n'y a pas ce lien avec un terroir d'origine. La possession de bois est avant tout un placement foncier qui a été effectué en Vexin comme il aurait pu l'être ailleurs.

Ces transformations sont confirmées par l'évolution des professions des propriétaires de bois.

Les activités liées au mode de vie traditionnel des campagnes, gros propriétaires fonciers vivant de leurs rentes ceux qui vivent du travail de la terre, agriculteurs, ouvriers et employés agricoles sont en recul sur toute la période, voire disparaissent comme les manouvriers et les journaliers.

A l'inverse, s'affirment comme possesseurs de bois des catégories nouvelles les élites de l'économie moderne et du monde des villes, banquiers, industriels, négociants hauts cadres de l'appareil d'État et aussi de gros agriculteurs.

Les bois ne constituent que très rarement, que ce soient des grands domaines ou quelques parcelles boisées, la totalité des biens fonciers de leur propriétaire. Très généralement ils forment une part variable de ceux-ci.

Plus les propriétaires ont des bois, plus la part de ceux-ci dans leur patrimoine augmente. Elle est cinq fois plus forte chez les gros propriétaires que chez les petits.

Cela est en accord avec la spécificité des espaces forestiers : leur gestion et leur exploitation exigent des investissements élevés, avec un temps de retour long et des résultats incertains. Il faut donc disposer des moyens financiers suffisants pour mener une telle entreprise. Elle nécessite des domaines fonciers importants et souvent des ressources ayant une autre origine.

Cela explique que la propriété globale la plus forte soit celle de gros propriétaires des bois, elle reste stable sur la période. Pour la même raison, celle de moyens propriétaires connaît une augmentation continue, parallèle à celle des bois.

Cela traduit le dynamisme des couches citadines liées à l'économie moderne. A l'inverse la propriété globale des petits propriétaires stagne, tandis que celle de très petits propriétaires s'effondre. Ces situations sont la conséquence de l'exode rural alimenté par les couches populaires des campagnes.

L'évolution de la valeur des espaces forestiers montre un gain de surface pour les bois classés en valeurs hautes, ce qui exprime une amélioration de la gestion forestière. Celle-ci est davantage tournée vers la production de rapport par les entrepreneurs citadins propriétaires. L'espace forestier doit être un endroit qui permette de

réaliser des bénéfices. Cependant, cette progression des bois classés en valeurs hautes concerne tout le territoire et n'est pas limitée à quelques gros propriétaires. Cette amélioration de la gestion semble donc assez largement partagée par les propriétaires forestiers, quelle que soit la superficie de leurs bois. C'est sans doute pour répondre à la demande de bois d'œuvre consécutive au développement de la région parisienne.

Malgré ces remarques, le revenu forestier, sur toute la période ne correspond qu'à une faible part du revenu foncier global. Les bois ne sont pas une valeur patrimoniale forte.

Les différents types d'usages liés aux espaces forestiers au premier tiers du XIXe siècle en Vexin d'Oise et du centre, la production de bois, le rôle de protection contre certains risques naturels, des aspects sociaux, le rôle militaire se sont maintenus à l'époque contemporaine. Mais ces usages se sont renouvelés au cours de cette période tandis que de nouveaux sont apparus.

La fonction économique, la production sylvicole, demeure le principal usage des espaces forestiers. La satisfaction des besoins locaux en bois de chauffage, à partir de bois de taillis et en bois d'œuvre pour l'artisanat local représentait une part importante de la production de bois. Mais la partie de cette production qui était écoulee vers les villes périphériques et Paris et sa banlieue du répondre à une demande accrue. Elle fut limitée pour les bois de feu à partir de la seconde moitié du XIXe siècle sous l'effet de la concurrence du charbon et du pétrole. Mais la croissance de Paris et de la banlieue a suscité une augmentation des besoins en bois pour la construction et les travaux publics. C'est sans doute ce marché proche qui a conduit certains propriétaires à effectuer dès le XIXe siècle des plantations d'essences à croissance rapide comme des châtaigniers sur la butte de Serans ou des peupliers en fond de vallées et des résineux qui s'étendent au XXe siècle. Cela est certainement une des causes de l'amélioration de la gestion et de la qualité des boisements enregistrées par les évaluations fiscales successives. Cette évolution de la demande a peu entraîné un ralentissement du prélèvement dans les taillis et favoriser le développement du taillis sous futaie.

La fonction de protection a vu son rôle évoluer par exemple par la réduction de l'action de linéaires boisés de protection sur pente à la suite de leur inclusion dans

des accrues forestières ou être détournée de son but dans le cas des peupleraies des fonds marécageux où le rôle protecteur vis à vis de l'excès d'eau a cédé la place à des impératifs de rentabilité économique.

Des usages sociaux des espaces forestiers se maintiennent mais se renouvellent. C'est le cas de la chasse. Autrefois, loisir seigneurial, les grandes chasses continuent sur les grands domaines. Mais elles sont devenues des lieux de rencontres des élites politiques et économiques, parfois à dimension internationale. Parallèlement des sociétés de chasse locales populaires se sont développées ainsi que des locations de chasse par des propriétaires privés ou des communes. Ce sont des moments importants de convivialité des ruraux, qui pour la plupart travaillent en ville, et de ressourcement pour les Vexinois d'origine devenus citadins, moment de retrouvailles aussi avec la famille et les proches restés au pays.

Au XXe siècle les usages militaires ont occasionné peu de dégâts aux espaces forestiers comparativement à d'autres régions comme le nord et l'est lors du premier conflit mondial, ou la Normandie lors du seconde.

Les conflits ont surtout amené une augmentation temporaire des prélèvements de bois de chauffage pour les populations pendant les années de combats et de l'après guerre. Cela a eu pour conséquence d'altérer à terme la qualité des peuplements et de freiner l'action d'amélioration d'ensemble perceptible pendant toute la période.

Cette enquête a permis d'aboutir à quelques constats. Les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre sont malgré leur surface restreinte des éléments marquants du paysage. Ils s'étendent et se renouvellent.

Mais ce sont des espaces forestiers morcelés et parcellés quasi totalement détenus par des propriétaires privés. Des transferts de propriétés conduisent à des recompositions des domaines forestiers souvent complexes mais qui ne remettent pas en cause l'architecture d'ensemble des structures foncières des bois.

La transmission des propriétés mériterait une enquête plus approfondie, plus fine. Mais cella constitue un travail délicat, difficile à mener en raison de la dispersion des sources et de la masse de documentation à consulter. Se poserait alors la possibilité

d'un travail par échantillonnage. Mais quelle serait la validité des résultats, tant est grande la variabilité des situations des propriétés forestières et de leurs propriétaires ?

Cette étude qui s'arrête aux années soixante du XXe siècle pourrait être complétée utilement pour les six décennies qui suivent. A la fin du XXe siècle les relevés établis par A. Da Lage révèlent la poursuite de l'extension des espaces forestiers, mais cette tendance s'est-elle poursuivie après 1990 ? Et sous quelles modalités, dans un cadre régional qui a changé ?

Cette recherche a concerné le nord et le centre du Vexin, pays de grande culture dominante. Le sud et l'est, limitrophes de vallées bordières industrielles et de leurs axes de communication, pays de grande culture mais aussi d'anciennes pratiques de la viticulture et de l'arboriculture caractérisés par des grands massifs forestiers ont-ils connu une évolution semblable ou différente de leurs espaces forestiers ?

De même d'autres pays du bassin parisien, où dominant de puissantes activités agricoles dans l'espace, possèdent eux aussi des espaces forestiers. Ces derniers ont-ils connu à l'époque contemporaine la même trajectoire d'évolution forestière ou une différente, notamment ceux qui sont plus éloignés de la capitale ?

La poursuite d'investigations dans ces diverses directions pourrait permettre d'établir des traits communs ou de faire ressortir des spécificités dans l'évolution des espaces forestiers et de leurs propriétaires à l'époque contemporaine dans certains pays du bassin parisien.

## Glossaire

ACCRU : Peuplement forestier colonisant un terrain.

ACCRUE : Extension d'un espace forestier par colonisation spontanée d'un terrain voisin d'un bois.

BALIVEAU : Arbre mis en réserve lors d'une coupe pour en faire un semencier ou produire du bois d'œuvre.

BOISEMENT : Développement d'un bois sur un terrain non boisé par plantation ou semis spontané ou non.

BOIS DE FEU : Terme recouvrant bois de chauffage et bois de chauffe.

BOIS DE CHAUFFAGE : Bois débité en bûches ou en fagots utilisé pour le chauffage domestique ou artisanal.

BOIS DE CHAUFFE : Bois débité en bûches destiné à l'usage artisanal et industriel.

BOIS D'ŒUVRE : Bois destiné pour la construction et les travaux publics, produit en poutres, poutrelles, madriers, planches, traverses.

CÉPÉE : Rejets d'un arbre issus de sa souche, après une coupe.

COMMUNAL : Bien foncier laissé par un seigneur à l'usage collectif d'une communauté rurale, souvent contre paiement d'un droit pour le pacage ou le bois (synonymes en Vexin : terre vaine et vague, commune, bruyère commune, coutume)

CONVERSION : Changement de régime de l'aménagement d'un espace forestier, comme le passage du régime du taillis à celui du taillis-sous-futaie.

COUPE : Abattage d'arbre sur pied ou d'un peuplement forestier.

**COUTUME** : Usage ancien et local établi au cours de l'époque médiévale, s'appliquant aux sociétés rurales.

**DÉBOISEMENT** : Suppression durable et totale d'un espace boisé ou arboré.

**DÉFENS (mis en)** : Espace forestier réservé à la production de bois, interdite au passage, souvent protégé par une haie.

**DROIT DE DANGER** : Droit versé au suzerain par un vassal pour la vente d'une terre tenue en fief. Il s'élevait à un dixième de la valeur du bien, il pouvait être acquitté en argent ou en terre.

**DROIT DE QUESTE** : Redevance perçue par un seigneur sur les vilains ou les serfs contre un droit d'usage d'une terre, d'un bois.

**EMBOISEMENT** : Boisement spontané d'un terrain.

**ESSENCE** : Terme générique servant, pour les arbres à désigner un genre, une espèce, une sous-espèce, une variété ou un cultivar.

**FATROUILLE** : équivalent local de fagot de branchages.

**FIEF** : Terre ou domaine concédé par un suzerain, propriétaire éminent à un vassal contre services, en premier lieu militaire. A partir du XIIIe siècle, les roturiers purent tenir un fief. Le fief devint inaliénable contre paiement au seigneur du droit de quint.

**FORESTERIE** : Terme générique rassemblant les sciences forestières, les techniques et pratiques sylvicoles.

**FOURRÉ** : Formation arbustive correspondant au deuxième stade de développement d'une futaie, après le semis et avant le gaulis.

**FUTAIE** : Peuplement forestier caractérisé par la hauteur et la régularité des fûts, composé d'arbres issus de semis ou de plantations. Sous l'Ancien Régime, ensemble des arbres laissés en réserve, en surface continue ou dominant le taillis, que les peuplements soient issus de semis ou proviennent de rejets de souches.

**GAULIS** : Troisième stade de développement d'une futaie, situé entre le fourré et le perchis. Peuplement dont les arbres sont de diamètre inférieur à 10 cm et de hauteur inférieure à 5 m, avec élagage naturel des branches basses.

**GÉOSYSTÈME** : Système d'organisation spatiotemporel établi sur une interconnexion d'échanges de matière et d'énergie entre les composants physiques du milieu et les êtres vivants dont l'Homme. Concept issu et proche de celui de « complexe naturel territorial » élaboré par l'école de Tbilissi.

**JOURNALIER** : En Vexin aux XVIIIe et XIXe siècles, travailleur de la terre qui ne possédait que sa maison et un jardin et qui devait vendre sa force de travail à de gros paysans et exercer diverses activités pour pouvoir vivre. Terme souvent confondu avec celui de manouvrier.

**LIGNICULTURE** : Culture intensive d'arbres, souvent monospécifique menée pour la production de bois, en particulier avec les peupliers et les résineux.

**MANOUVRIER** : En Vexin, aux XVIIIe et XIXe siècles, travailleur de la terre qui possédait en plus de sa maison et de son jardin, quelques parcelles de terre, mais pas assez pour pouvoir en vivre. Il était obligé de travailler chez de gros agriculteurs et d'exercer des activités artisanales pour pouvoir faire vivre sa famille. Il était souvent confondu avec le journalier.

**PÉPINIÈRE** : Lieu où les jardiniers élèvent les arbres au sortir du semis soit à 3-4 ans.

**PERCHIS** : Quatrième stade de développement d'une futaie, après le gaulis et la futaie proprement dite. Les arbres ont un diamètre inférieur à 20 cm.

**PEUPEMENT** : Terme correspondant en sylviculture à la totalité des essences d'une parcelle ou d'un massif boisés.

**PLANTATION** : Peuplement forestier issu d'action de plantation par semis ou par installation de plants juvéniles.

**RÉGIME** : En sylviculture, type de traitement appliqué à un peuplement pour en assurer la régénération.

**RÉSERVE** : Totalité des arbres d'un peuplement conservés sur pied lors d'une coupe et mis ainsi en réserve pour une exploitation ultérieure.

**RIPISYLVE** : Linéaire forestier à végétation spécifique situé au bord des cours d'eau qui contribue à la stabilité des berges.

TAILLIS : Peuplement forestier constitué de cépées d'essences feuillues pouvant rejeter de souche et résultant d'une exploitation par coupes répétées.

TAILLIS-SOUS-FUTAIE : Peuplement forestier composé d'un taillis généralement équienné parsemé d'arbres de futaie ou réserve, souvent d'âges divers.

VIDANGE : Opération d'évacuation des produits d'abattage des arbres hors de la parcelle ou du massif forestier.

## Sources

### ARCHIVES NATIONALES

N III 153 : carte de l'archidiaconné du Vexin français XVIIIe siècle

N II 15 : Tracé de la grande route haute de Rouen à Paris, 1776

#### Série Q

Q1.851 : Registre d'aveux et dénombrement de la Seigneurie de Bosgarnier

passés par M. de Boury à la Comtesse de Lignerac, née Françoise de Broglie, dame de Montjavoult, Saint Clair, Montreuil, Fayel, Buhy, Hesloy et Breuil.

Q1.852.7 : Clef du plan des Seigneuries de Montjavoult et des Essarts, 1788

#### Série AP

479 AP 53 : Saint-Cyr : état de tous ce qui se trouve dans et sur chacune des pièces de terre de M. de Saint Souplet (copie des états de sections de 1791)

#### Série F

F 10 4050 : Dossier relatif au dessèchement des marais d'Amblainville (Oise), Berville et Arronville (Seine-et-Oise) en 1832.

F 10 6229 : Dossier relatif à l'application du régime forestier aux forêts non domaniales.

- Forêt des fabriques de l'Église de Hadancourt-le-Haut-Clocher (Oise) 1834. 1856

- Forêt communale de Montjavoult (1843)
- Autorisation de défrichement à Hadancourt, 1854.

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS.

### Série F

77 F 452 : Plan de la Seigneurie sur la paroisse de Chambors et paroisses voisines au 1<sup>er</sup> janvier 1756 par Gareau.

77 F 454 : Tables, explication de l'Atlas, table numérique des pièces, table alphabétique des noms (1756).

77 F 457 : Terrier démonstratif du Comté de Chambors composé des Seigneuries de Chambors proprement dites, Saint-Amand, Banthelu, Trochelles et Chantemesle (1787).

77 F 458 : Terrier démonstratif du Comté de Chambors, 2<sup>ème</sup> Volume, Lattainville et Gisors (1787).

77 F 450 : Cueilloir des fiefs joints de Chambors et Saint Amand, Banthelu, Trochelles et Chantemesle (1787)

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'EURE

### Série E

E 203 : Registre terrier de la Seigneurie de Beausséré, 1777

E 209 : Registre terrier des fiefs de Moréaumont et de Sancourt relevant de la baronnie d'Étrepagny, 1777

E 210 : Registre terrier de la Seigneurie de Montbines relevant du marquisat de Boury, 1777

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE MARITIME

C 270 : tableau général de l'élection de Chaumont et Magny en 1772

Cartes et plans : carte de l'élection de Chaumont et Magny, XVIIIe siècle

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' OISE

### 1. séries anciennes

#### Série E

1 EP 67 : Registre terrier de la Seigneurie de Boubiers, 1761

1EP 9/15 : Terrier de la Seigneurie et Marquisat de Boury, 1765

E 212 : Registre terrier de Lierville, 1761-1765

1 EP 33/15 et 33/16 : plan de Trie-Château, 1790.

E 250 : Grand Plan de Trie-la-Ville, 1790

E 166 : Projet d'aveux de la Seigneurie du Bout du Bois, 1788.

Cartes et plans : plan des Seigneuries de Montjavoult et des Essarts, XVIIIe siècle, n.c.

#### Série H

H 1558 : Plan général de la Terre et Seigneurie de Reilly située en Vexin français, 1764

H 1559 : Répertoire des tenanciers du plan général de Reilly, 1764.

#### Série J

J 1145/14 : Atlas parcellaire de la Terre et Seigneurie d'Hénonville, 1771

J 1145/20 : Registre terrier de la Seigneurie de Lavilletertre, 1736.

J 1145/5 : Estimation des terres, prés et bois de la Seigneurie de Chavençon, 1771.

J 1145/5 : Etat figuratif des bois et remises du domaine de Chavençon, 1770 (avec dates des coupes de bois de 1771 à 1847)

## 2. Séries contemporaines

Fonds Deschezelles :

États de sections de l'An V (1797) Boubiers

États de sections de Lierville (1791) et An V (1797)

Série C

États de sections de Chambly (1792)

Série Q

1Q2 2925 État du domaine du citoye Roslin à Hénonville ;

Achat d'arbres pour plantations.

1Q3 418 à 437 Vente des biens nationaux (1791 – 1799).

Pour les communes de Boury, Chambly, Chambors, Chavençon, Délincourt, Esches, Lattainville, Parnes, Reilly, Trie-Château et Trie-la-Ville.

Série G

154.1 G 2 : États de sections de Chavençon (1791).

209.1 G 11 : États de sections de Courcelles-les-Gisors (1791).

148.1 G 6 : États de sections de Montjavoult (1801).

150.1 G 4 : États de sections de Fresne-Léguillon (1792).

Série J

35 J 44 : Domaine de Lavilletterte, commande plantations d'arbres

35 J 50 : Registre des biens de M. Mme Descourtils à Lavilletterte (1808-1826)

Registre d'estimation des arbres de haute futaie appartenant Monsieur le

Marquis de Béthune en son château de Lavilletterte (1837)

15 J 152 : coupes de bois 1844 à 1848.

15 J 176 : coupes de bois 1864 à 1866.

15 J 217 : Fonds Dechézelles : Domaine du Boulleaume à Lierville :

Instruction pour coupes de bois et plantations d'arbres (1866)

#### Série M

Série Mp 3871 : statistiques communales de l'An IX (1801) cantons de Chaumont et de Méru

Série Mp 3901 : statistiques agricoles, 1873, cantons de Chaumont et de Méru

Série 2 M : Listes nominatives des recensements de population des communes du Vexin d'Oise années 1831, 1836 1901, 1906, 1911, 1946, 1954, 1962.

Série 3 M : Listes électorales des communes du Vexin d'Oise, années 1900 à 1913, 1946 à 1965.

Série 6 M 3606 : Statistiques récapitulatives cantonales, cantons de Chaumont et de Méru

#### Série N

123 N 1.4 : Partage du Marais du Mesnil-Saint- Martin de Chambly (An II)

123 N 1.5 : Affermage du Marais de Chambly et plantation d'arbres (1829)

2 1 N 1 : Partage de la Molière, 1805, 1823, 1824.

#### Série O

1 Op 1943 Neuville-Bosc : 1827, mise en location de terrains communaux

1865, projet d'aliénation de terrains communaux

1933 ventes de bois

1935 location de chasse

Op 189.39 : concession et vente de terrain sur la Molière, Montagny, 1844

Série P

Pp 3331 Notes sur les procès verbaux du cadastre, 1812, canton de Chaumont

Tableau de classification des propriétés foncières, canton de Chaumont, 1812

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES

Série M 1 : Mémoire statistique du département de Seine et Oise, du préfet Garnier (An XIII)

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL D'OISE

### 1. Séries anciennes

C 106 : tableau récapitulatif des plans d'intendance de l'élection de Pontoise et de l'élection de Mantes et Meulan

H H 1 : Mémoire au sujet de l'agriculture et du commerce de l'élection de Pontoise (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Fonds Vasseur : terrier de la Seigneurie de Montagny-en-Vexin, 1785 – 1789.

S 3 : Terrier de la Seigneurie de Bréançon, registre et cueilloir, 1759 – 1765.

S 1 : Terrier de la Seigneurie du Heaulme, registre 1759 – 1764.

D 1887 : État des héritages de la Seigneurie de Haravilliers, 1771.

D 1887bis : Plan du Ruel, 1771.

E 1853 : Registre du terrier de la Seigneurie d'Epiais, 1774.

E 1854 : Plan terrier de la Seigneurie d'Epiais, 1774.

E 1876 : Plan terrier de la Seigneurie de Rhus, 1774.

E 1860 /1861: registre terrier de la Seigneurie de Grisy 1560-1766.

E-SUP 373 : Registre terrier de la Seigneurie de Villette (Condécourt) 1737.

E-SUP 374 : Atlas de la Seigneurie de Villette (Condécourt) 1737.

E-SUP 375 : Registre terrier de la Seigneurie de Villette (Condécourt) 1757.

E-SUP 376 : Registre terrier de la Seigneurie de Villette (Condécourt) 1783.

E-SUP 118 : Registre terrier de la Seigneurie de Courcelles sur Viosne, 1760, 1766.

## 2. Séries modernes

### série M

Série 1 M : Détail du Vexin français, mémoire de Pihan de la Forest, subdélégué de l'Élection de Pontoise, 1787, publié dans l'Annuaire de Seine et Oise, 1876.

Série 2 M : listes nominatives de recensement de population du canton de Marines, années 1836, 1901, 1906, 1911, 1946, 1954, 1962.

2 M : listes électorales 1900-1914 canton de Marines

Monographies des instituteurs du canton de Marines, 1899.

4/1674 : Epiais-Rhus, 20 p. ; 4/1680 : Guiry-en-Vexin, 12 p. ; 4/1689 : Menouville, 12 p. ; 4/1693 : Montgeroult 158 p ; 4/1707 : Santeuil, 60 p.

## ARCHIVES COMMUNALES

Communes de l'Oise :

Amblainville :

n.c. ; états de sections, 1833, n.c. ; matrice cadastrale 1834-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 - 1973, n.c.

statistiques agricoles 1892, 1902, 1908, 1913, 1932 à 1939, 1941, 1946 à 1954. nc.

5 N 1 Ventes d'arbres des terrains communaux, 1809 à 1918

5 N2 ventes d'arbres des terrains communaux, 1923 à 1954

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Belle-Église :

matrice cadastrale, 1820, n.c. ; plan cadastral, 1837, n.c ; états de sections, 1837, n.c ; matrice cadastrale, 1838 – 1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre rénové, 1933 – 1973, n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Bornel :

états de sections, An V (1797), n.c. ; matrice cadastrale, 1810 n.c. ; plan cadastral, 1832, n.c ; états de sections, 1833, n.c ; matrice cadastrale, 1834 - 1913, n.c. ; matrice cadastrale 1913-1948 n.c. ; cadastre rénové, 1949 - 1973, n.c.

statistiques agricoles : 1882, 1892, 1895 à 1899, 1903, 1912 à 1913, 1919, 1920, 1922 , 1929, 1941.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Boubiers :

plan cadastral, 1811, n.c ; états de sections, 1812, n.c ; matrice cadastrale, 1822 - 1913, n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové, 1934-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Bouconvillers :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections, 1811 n.c. matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1944 n.c. ; cadastre rénové 1945-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Boury :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1936-1973 n.c.

statistiques agricoles : 1853 à 1855, 1857, 1858, 1860, 1917, 1919, 1929.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Chambly :

plan cadastral 1838 n.c. ; états de sections 1839 n.c. ; matrice cadastrale 1839-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1937-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Chambors :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1936-1973 n.c.

registre de délibération du conseil municipal (1826 -1827) :

affermage du marais pour plantation d'arbres

registre de correspondances (1826 à 1835)

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Chaumont en Vexin :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1971 n.c.

statistiques agricoles : 1901, 1902, 1904 à 1907, 1909 à 1913, 1915, 1928, 1929, 1933 à 1935, 1952.

statistiques agricoles du canton de Chaumont : 1941 bois et peupliers.

statistiques agricoles, récapitulation cantonale, 1908.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Chavançon :

états de sections 1791, n.c. ; plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ;  
matrice cadastrale 1834-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre  
renové 1936-1973 n.c.

Courcelles-lès-Gisors :

états de sections 1791, n.c. ; plan cadastral 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913  
n.c. ; matrice cadastrale 1914-1971 n.c. ; Beausséré m.c. 1822 – 1875. n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Delincourt :

états de sections 1791, n.c. ; plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ;  
matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1955 n.c. ; cadastre  
renové 1956-1973 n.c.

statistiques agricoles : 1900.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Esches :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913  
n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre renové 1933-1973 n.c.

statistiques agricoles : 1902, 1905 à 1910, 1918 à 1921.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Fay-les Étangs :

plan cadastral 1812 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale  
1914-1952 n.c. ; cadastre renové 1953-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Fleury :

états de sections 1791 n.c. ; plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ;  
matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre  
rénové 1937 - 1973 n.c.

statistiques agricoles : 1892, 1904, 1907, 1908, 1911 à 1918, 1920 à 1926, 1932 à  
1936, 1952.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Fosseuse :

états de sections, An IX (1801), n.c. ; matrice cadastrale 1825, n .c. ; plan cadastral  
1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice  
cadastrale 1914-1931 n.c. ; cadastre rénové 1932-1973 n.c.

statistiques agricoles : 1935 à 1938, 1948 à 1951.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Fresne-L'Éguillon :

états de sections 1791 n.c. ; plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ;  
matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1946 n.c. ; cadastre  
rénové 1947 - 1973 n.c.

Hadancourt :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913  
n.c. ; matrice cadastrale 1914-1969 n.c.

statistiques agricoles annuelles communales, 1829, 1830, 1853, 1854, 1855, 1902 à  
1918, 1921 à 1925, 1927, 1928, 1932 à 1934. n.c.

registre de correspondance n.c.

demande d'autorisation de défrichement, 1843, 1845, 1853.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Hénonville :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Ivry-le-Temple :

états de sections An VI (1798), n.c. ; plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Lattainville :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c

ventes d' arbres : 1826, 1828, 1833, 1836.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Lavilleterte :

plan cadastral 1812 n.c. ; états de sections 1812 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1913 -1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 -1973 n.c.

statistiques agricoles : 1854, 1855, 1869, 1882, 1892, 1916 à 1920, 1927 à 1939, 1941. n.c.

demande d'autorisation de défrichement de bois par M. Fessart, agriculteur, 1853

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Liancourt-Saint-Pierre :

états de sections, An V (1797), n.c. ; plan cadastral 1818 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1969 -1932 n.c.

statistiques agricoles : 1855, 1857, 1859, 1902 à 1904, 1909, 1910. n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Lierville :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Loconville :

plan cadastral 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Monneville :

états de sections de 1791 n.c. : plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1965 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Montagny-en-Vexin :

plan cadastral 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1952 n.c. ; matrice cadastrale 1953-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Montjavoult :

Procès verbal de la commission communale des impôts, 1812 n.c.

plan cadastral 18311 n.c. ; matrice cadastrale 1822-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934-1973 n.c.

Statistiques agricoles annuelles 1853-1855 n.c.

Godin ( E ) : Causeries sur la commune de Montjavoult, Montjavoult, 1885, 51 p.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Monts :

états de sections, An V (1797) n.c. plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c.; cadastre rénové 1933-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Neuville-Bosc :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1937 -1973 n.c.

statistiques agricoles : 1913, 1929, 1932, 1935 à 1938, 1951 à 1954. n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Parnes :

Registre terrier de la Seigneurie de Parnes (1746-1748), n.c.

Registre terrier des Seigneuries d'Hallaincourt et Pierrepont (1745) n.c.

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Reilly :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1956 n.c. ; cadastre rénové 1957 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Serans :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1969 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Tourly :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Trie-Château :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935 -1973 n.c.

Trie-la-Ville :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1937 -1973 n.c.

statistiques agricoles : 1930, 1935, 1939, 1940. n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Vaudancourt :

plan cadastral 1811 n.c. ; états de sections 1811 n.c. ; matrice cadastrale 1822 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1961 n.c. ; cadastre rénové 1962 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Villeneuve-les-Sablons :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Communes de Seine et Oise – Val d’Oise ;

Ableiges :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre rénové 1933 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Arronville :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Avernes :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Le Bellay :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Berville :

Registre et plan terrier de la Seigneurie de Berville, 1771. n.c.

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Bréançon :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1836 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Brignancourt :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre rénové 1933 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Chars :

plan cadastral 1835 n.c. ; états de sections 1835 n.c. ; matrice cadastrale 1837 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Cléry en Vexin :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Commeny :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1931 n.c. ; cadastre rénové 1932 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Condécourt :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Cormeilles en Vexin :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1954 n.c. ; cadastre rénové 1955 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Courcelles sur Viosne :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Epiais-Rhus :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1965 n.c. ; cadastre rénové 1966 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Frémainville :

états de sections de l'An V (1797) ; plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Frémécourt :

Cueilloir du terrier de la seigneurie, 1767, n.c.

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Gadancourt :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre rénové 1933 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Gouzangrez :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Grisy les Plâtres :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1966 n.c. ; cadastre rénové 1967 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Guiry en Vexin :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1932 n.c. ; cadastre rénové 1933 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Haravilliers :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Le Heaulme :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Longuesse :

états de sections de l 'An V

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1938 n.c. ; cadastre rénové 1939 -1973 n.c.

Statistiques agricoles : 1882, 1892, 1905 à 1908, 1927. n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Marines :

plan cadastral 1830 n.c. ; états de sections 1831 n.c. ; matrice cadastrale 1832 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1935 n.c. ; cadastre rénové 1936 -1973 n.c.

Veyret (Georges): Histoire de Marines, Marines, 1883, 3 volumes manuscrits. 1562 p.

M 1.1 Ventes de bois, 1901, 1925, 1929 à 1931, 1937 à 1939, 1945 à 1947.

M 1.1 Dossier du boisement du terrain communal situé au lieu-dit le Ru des Aulnes

M 1.1 Dossier de l'approvisionnement en bois de chauffage (1945, 1946, 1947).

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Menouville :

Plan cadastral 1833 n.c. états de sections 1833 n.c. matrice cadastrale 1833-1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1950 n.c. ; cadastre rénové 1951 -1973 n.c.

Listes électorales , années 1946, 1954, 1962.

Montgeroult :

états de sections de 1791 ; états de sections de l'An V ;

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935 -1973 n.c.

Statistiques agricoles : 1901 à 1915, 1918 à 1938. n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Moussy :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Neuilly en Vexin :

plan cadastral 1834 n.c. ; états de sections 1834 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1930 n.c. ; cadastre rénové 1931 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Nucourt :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1950 n.c. ; cadastre rénové 1951 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Le Perchay :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Sagy :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1936 n.c. ; cadastre rénové 1937 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Santeuil :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1835 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1956 n.c. ; cadastre rénové 1957 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Seraincourt :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1934 n.c. ; cadastre rénové 1935 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Théméricourt :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1933 n.c. ; cadastre rénové 1934 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Theuville :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1834 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1931 n.c. ; cadastre rénové 1932 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Us :

plan cadastral 1832 n.c. ; états de sections 1832 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1965 n.c. ; cadastre rénové 1966 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

Vigny :

plan cadastral 1833 n.c. ; états de sections 1833 n.c. ; matrice cadastrale 1833 -1913 n.c. ; matrice cadastrale 1914-1931 n.c. ; cadastre rénové 1932 -1973 n.c.

Listes électorales, années 1946, 1954, 1962.

## ARCHIVES PRIVÉES

Boury-en-Vexin :

Plan et registre parcellaire de la Seigneurie et du Marquisat de Boury (1765).

Lattainville :

Registre concernant l'administration de la ferme de Lattainville, les recueils et les notices historiques sur le village et commune de Lattainville, son ancienne et sa nouvelle administration, de l'année 1210 à l'année 1855 inclusivement, par Jean-Baptiste Crèvecoeur.

Vaudancourt :

Registre terrier de la Seigneurie de Vaudancourt (Aveux de 1778 à 1783)

Registre terrier de la Seigneurie de Vaudancourt (1778), tome 1 : Le domaine utile.

Description statistique du Contrôle des Contributions directes de la deuxième division du département de l'Oise , Boury, 1818, 35 pages.

## CARTES

### 1. Cartes thématiques .

#### a. Cartes de la végétation au 1/200000<sup>e</sup>, CNRS

Jovet (P) : Carte de la végétation de la France, n°16, Paris, 1968.

Lavergne (D) : Carte de la végétation de la France, n° 15, Rouen, 1965.

#### b. Carte morphologique du bassin de Paris 1/400000<sup>e</sup>, CNRS (1966)

#### c. Cartes géologiques au 1/50000<sup>e</sup>, BRGM

n° 123, Méru (1960, 1979)

n° 127, Creil (1967)

n° 152, Pontoise (1959, 1976)

#### d. Carte de formations superficielles au 1/50000<sup>e</sup> BRGM

n° FS 01, Creil (1968)

e. Carte pédologique du sud de l'Oise au 1/100000<sup>e</sup>, INRA, (1969 – 1977)

## 2. Cartes topographiques :

a. Cartes d'État-Major au 1/80000<sup>e</sup>, IGN

a.1. Minutes de révision au 1/40000<sup>e</sup>, en couleur

n° 31 Rouen ( 1834-1865)

n° 32 Beauvais (1832-1873)

n° 47 Evreux (1839-1870)

n° 48 Paris (1832-1869)

a.2. Minutes de révision au 1/50000<sup>e</sup>, révisée type 1889, noir et blanc

n° 31 Rouen (1903)

n° 32 Beauvais (1901)

n° 47 Évreux (1903)

n°48 Paris (1901)

b. Cartes topographiques au 1/50000<sup>e</sup>, IGN

Creil (1950, 1961)

Gisors (1957)

Méru (1939, 1960)

Pontoise (1953, 1961)

c. Cartes topographiques au 1/25000<sup>e</sup>, IGN

Creil 1.2 et 5.6 (1944, 1958)

Gisors 3.4 (1953, 1961) ; 7.8 (1950, 1961)

Méru 1.2, 3.4, 5.6 (1937, 1960) ; 7.8 (1937, 1961)

Pontoise 1.2 et 5.6 (1947, 1961) ; 3.4 et 7.8 (1934, 1961)

## PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Mission Beauvais-Méru 1936

Mission Elbeuf- Gisors 1947

Mission Creil 1947

## Bibliographie

### Méthodologie

- BEN TAHAR (J) : *Histoire et microhistoire*, Sfax, Nouha Éditions, 2011, 168 p.
- BERTRAND (G) : *Pour une étude géographique de la végétation*, RGPSO, 1965, T. 37, pp. 129-143.
- BOULLARD (B) : *Petite encyclopédie de la forêt*, Paris, Ed. Ellipses, 1992, 382 p.
- BOUVIER-AJAM (M) : *Essai de méthodologie historique*, Paris, Le Pavillon, Roger Maria éditeur, 1970, 100 p.
- CHIVA (I) RAMBAUD (P) : *Les études rurales en France, tendances et organisation de la recherche*, Paris éditions de l'EHSS, 1970, 370 p.
- DA LAGE (A) et MÉTAILIÉ (G) : *Dictionnaire de biogéographie*, Paris, Editions du CNRS, 2015, 602 p.
- DELPECH (R), DUMÉ (G), GALMICHE (P), TIMBAL (J) : *Typologie des stations forestières : vocabulaire*, Paris, Institut pour le développement forestier, 1985, 244 p.
- DUPÂQUIER (J) et alii : *Paroisses et communes de France, région parisienne*, Paris Ed. CNRS, 1974, 921 p.
- FÉNELON (P) : *Dictionnaire d'histoire et de géographie agraires*, Paris, PUF-CILF, 1991, 802 p.
- GHFF : *Aspects de la recherche sur l'histoire des forêts françaises*, Paris, CNRS, 1980, 51 p.
- GHFF : *Histoire des forêts françaises, guide de recherche*, Paris, CNRS, 1982, 193 p.
- LACHIVER (M) : *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 1997, 1764 p.
- LEMAIRE (R) : *Paroisses et communes de France, Oise*, Paris Editions du CNRS, 1977, 882 p.
- MENDRAS (H) : *Éléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, 1996, 256 p.
- PLAISANCE (G) : *Les formations végétales et paysages ruraux*, Paris, Gauthier Villars, 1959, 425 p.

ROCHEL (X) et alii : Quelles sources cartographiques pour la définition des usages anciens du sol en France, in RFF n° 4-5 *Forêts anciennes*, 2017, pp. 353-370.

ROUGERIE (G) et BEROUTCHACHVILI (N) : *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes*, Paris, A. Colin, 1991, 302 p.

TULARD (J), THUILLIER (G) : *La méthode en histoire*, Paris, PUF, 1991, 128 p.

### **Ouvrages anciens**

BAUDRILLART (M) : *Dictionnaire de la culture des arbres et de l'aménagement des forêts*, Paris, 1821, 825 p.

BAUDRILLART (M) : *Dictionnaire général des eaux et forêts, chasses et pêches*, Paris, 1825, Bertrand Huzard, 1006 p

DUVAL (R) : *De la propriété forestière en France, et des moyens d'en arrêter le défrichement*, Paris, 1844, 32 p.

LE PLAY (F) : *Des forêts considérées dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés*, Paris, 1847, rééd. ENS Éditions, 1996. 234 p.

SAINT MAURICE DE SAINT LEU : *Les coutumes des bailliages de Senlis*, Paris, Villery, 1754, 588 p.

THOU (C) : *Coutumes du comté et bailliage de Mantes et Meulant*, Paris, 1739.

### **Sciences de la nature**

BESSEMOULIN (J) : *Atlas climatique de la France*, Éditions du Ministère des transports, 1977, (np).

BOURNÉRIAS (M), ARNAL (G), BOCK (C) : *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*, Paris, Belin, 2006, 640 p.

CAVELIER (C) : *Notice de la carte géologique au 1/50000<sup>e</sup> n° 127 Creil*, 1968, 20 p.

CAVELIER (C), VINCENT (PL) : *Notice de la carte des formations superficielles au 1 :50000<sup>e</sup>, n° FS001, Creil*, 1968, 39 p.

DORIZE (L) : *Le climat, objet de curiosités et de polémiques*, Paris, Ellipses, 2005, 128 p.

- ELHAÏ (H) : *Les paysages végétaux au Quaternaire en Europe occidentale*, CDU, 1964, 122 p.
- FEUGUEUR (L) : *Notice de la carte géologique au 1/ 50000<sup>e</sup>, n° 152, Pontoise*, 1976, 12 p.
- HARDY (R) : *Les sols du département de l'Oise, notice explicative de la carte des sols au 1/100000<sup>e</sup>*, Versailles, INRA, 1977, 2 tomes, 334 et 82 p.
- KUNTZ (G) et WYNS (R) : *Notice de la carte géologique au 1/50000<sup>e</sup>, n°125, Gisors*, 1976, 52 p.
- LORENZ (C) et alii : *Géologie des pays européens, France, Belgique, Luxembourg*, Paris, Dunod, 1980, 605 p.
- MARTINOT (J.P.) : *Le Vexin français, éléments de géographie physique, bulletin de l'Association des Amis du Vexin français, n° 10-11*, Théméricourt, 1977, pp. 5-26.
- MARTINOT (J.P.) : *Les risques mouvements de terrains en Territoire du Vexin-Sablons (Oise), éléments de géotechnique, mémoire ingénieur IDPE, CNAM-Paris*, 2002, 107 p.
- MICHEL (J.P.) : *Le Quaternaire dans la région parisienne*, thèse, Univ. Paris VI, 1972, 479 p.
- PÉDELABORDE (P) : *Le climat du bassin parisien*, thèse, Univ.de Paris, Génin, 1957, 542 et 118 p.
- PÉDELABORDE (P), MATHERON (B), WINBERGER (M) : *Enquête climatique préparatoire à l'aménagement de Cergy et d'Évry*. Paris, Publications de l'Institut de Géographie, 1969, 125 p.
- POMEROL (C) et FEUGUEUR (L) : *Bassin de Paris, Ile de France, Pays de Bray*, Paris, Masson, Guides géologiques régionaux, 1974, 216 p.
- WYNS (R) : *Notice de la carte géologique au 1/50000<sup>e</sup>, n°126, Méru*, 1980, 64 p.

## **Histoire générale**

- ARIES (P) : *Histoire des populations françaises*, Paris, Le Seuil, 1971. 492 p.
- BRAUDEL (F) : *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, T.1, Espaces et Histoire, 1983, 368 p. T.2 Les hommes et les choses, 1986, 222 p.
- DAUMARD (A) : *Les fortunes françaises*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1973, 606 p.

GALLOIS (L) : L'Académie des sciences et les origines de la carte de Cassini, *Ann. de Géog.* 1909, pp.289-310

GUESLIN (A) (dir) : *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 1989, 4 vol. 502 p.

GUESLIN (A) : *L'État, l'économie et la société française aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Hachette, 1992, 249 p.

LEQUIN (Y) : *Histoire des Français XIXe et XXe siècles*, Paris, Armand Colin, tome 1, 1983, 624 p. tome 2, 1983, 587 p.

LE ROY LADURIE (E) : *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1983, 287 p.

SORLIN (P) : *La société française*, T. 1, 1840-1914; T. 2, 1914-1965, Paris, Arthaud, 1969,

SOBOUL (A) : *La Révolution française*. Paris Editions Sociales 1981, 610 p.

### **Histoire du monde rural**

BLOCH (M) : *Les plans parcellaires en France*, *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, Tome 1, pp. 60-70 et 390-398.

BLOCH (M) : *Les plans parcellaires, l'avion au service de l'histoire agraire*, *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, Tome 2, pp. 557-558.

BLOCH (M) : *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, A.Colin, 1952, 261 p.

BOURILLON (F) : *De la statistique fiscale : les registres statistiques et administratifs des contrôles, ou comment connaître l'état du territoire national*, *Études et Documents XII*, Paris, Comité pour l'histoire économique et sociale de la France, 2003, pp. 163-195.

CLERGEOT (P) : 1807, *Un cadastre pour l'Empire, cent millions de parcelles en France*, Paris, Publitopex, 2007, 124 p.

DION (R) : *Essai sur la formation du paysage rural français*, Paris Flammarion, 1991, 173 p.

DUBY (G), WALLON (A) : *Histoire de la France rurale* Paris, Le Seuil, 1975-1976 T.3, 574 p. T.4, 672 p.

DUPÂQUIER (J) : *Statistiques démographiques du Bassin parisien 1636-1720*. Paris, Gauthiers-Villars, 1977, 784 p.

DUPÂQUIER (J) : *La population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, (thèse).Paris, Editions de l'EHESS, 1979, 440 p.

FOSSIER (R) : *Hommes et villages d'Occident au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, 525 p.

FOSSIER (R) : *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age*, Paris Éditions. CTHS, 1995, 480 p.

FOURQUIN (G) : *Le paysan d'Occident au Moyen Age*, Paris, Éditions Nathan, 1984, 194 p.

GARRIER (B) : *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, thèse Université de Lyon, 1973, 2 vol.

GRINEVALD (P.M.) *Le cadastre, guide des sources*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 358 p.

HERBIN (P) et PÉBEREAU (R) : *Le cadastre français*, Paris, Éditions Francis Leffèvre, 1953, 407 p.

HIGOUNET (C) : *Défrichement et villeneuves du Bassin parisien (XIe - XVe siècles)* Paris, Éditions du CNRS, 384 p.

HOUÉE (P) : *Les étapes du développement rural*, T.1 : La longue évolution 1815-1950, Paris, Éditions ouvrières, 1971, 192 p.

HUGUENIN (M) : *Historique de la nouvelle carte de France*, Paris, Imprimerie IGN, 1948

JEANNENEY (J) : *Contribution à l'étude de la politique sur les défrichements en France, 1803-1859*, Thèse, Univ. Columbia, USA, 1985.

LABROUSSE (Y) : *Le remembrement rural*, structures et perspectives, Paris, Éditions du Journal « La Terre », 1972, 96 p.

LAVIGNE (S) : *Le cadastre de la France*, Paris, PUF, 1996, 128 p.

LIZET (B), RAVIGNAN (F) : *Comprendre un paysage*, Paris, INRA, 1987, 149 p.

MAURIN (A) : *Le cadastre en France, histoire et rénovation*, thèse, Univ. Marseille, 1992, éditions du CNRS, 427 p.

MAYAUD (J.L.) : *La petite exploitation rurale triomphante*, France, XIXe siècle, Paris, Belin, 1999, 278 p.

MAYAUD (J.L.) : *Gens de l'agriculture, la France rurale 1940-2005*, Paris Éditions du Chêne, 2005, 311 p.

MAYAUD (J.L.) : *Gens de la terre 1880-1940*, Paris, Éditions du Chêne, 2010, 311 p.

MILHIET (J.J.) : Le cadastre de Bertier de Sauvigny, in Pamière de Fontainier (A) (éd.) *Paysages d'Yvelines à la fin du XVIIIe siècle*, Versailles Éditions des Archives Départementales des Yvelines, 1996, 335 p; pp. 9-28.

PELLETIER (M) : *La carte de Cassini*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Ponts et Chaussées, 1990, 263 p.

PITTE (J.R) : *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 1983, 238 et 203 p.

ROUPNEL (G) : *Histoire de la campagne française*, Paris, 384 .Plon, 1974,

SOBOUL (A) (éd.) : *Contribution à l'histoire paysanne de la Révolution française*, Paris, Éditions sociales, 1977, 410 p.

VARAGNAC (A) : *Civilisation traditionnelle et genre de vie*, Paris, Albin Michel, 1948, 402 p.

VIVIER (N) et BOURILLON (F) : *Cadastres ruraux, cadastres urbains aux XIXe et XXe siècle*, Comité pour l'histoire économique et sociale de la France, colloque de Paris, 2005.

### **Histoire régionale**

ANACR 95 : *La résistance en Val d'Oise 1940 -1944*, Argenteuil, Publications de l'ANACR : Comité du Val d'Oise, 1986, 233 p.

AUGUSTE (A) : Les mégalithes du sud-ouest de l'Oise, *Bulletin archéologique du Vexin français n°14*, Guiry-en-Vexin, 1978, 190 p.

BASIN (T) : Chronique du règne de Charles VII (manuscrit) cité par J. Dupâquier, in *Histoire du Vexin, Guide du Vexin français*, pp. 27-48.

BISSON DE BARTHÉLÉMY (P) : *Histoire de Beaumont-sur-Oise*, Persan, 1959, 563 p.

BONNEAU J.L.) : *Chaumont-en-Vexin au XXe siècle*, Chaumont-en-Vexin, Office de la culture de Chaumont-en-Vexin, 2005, 136 pp.

BONNET (L) : *La nacre, la tabletterie, le bouton, l'éventail*. Méru, District des Sablons, 1998, 160 p.

BORGES (J) : *Histoire d'Ennery, des origines à 1940*, Pontoise, Ed. des Étannets, 1993, 288 p. pp. 276-286.

BRIAND (J) (Ed.) *À pied, à cheval, en voiture et en train en Vexin-Thelle*, Trie-Château, Le Pétillon, 2006, 224 p.

BRIAND (J) et PETIT (J.P.) : *Chaumont-en-Vexin, Léopold Bellan, cahier SHGBE n° 69*, 2013. pp. 17-24.

BRIAND (J) : De Monneville à Vaudancourt, des tranchées pour protéger Paris, *cahier SHGBE n° 71 – 72*, 2014 pp. 3-6

BRIAND (J), WARO (F) et alii : *Vexin et Thelle d'hier, terres d'entreprises*. Trie-Château, Editions Le Pétillon, 2013, 224 p.

CAMBRY (J) : *Description du département de l'Oise, 1803*, Beauvais, 136, 512, 44 p.

CAUCHOIS (J) : *Méru et ses environs*, Paris, Office du livre d'histoire, 1996, 111 p.

CHARENTON (B) : *Léopold Bellan, un pionnier de l'humanitaire*, Paris, Le Cherche Midi, 2008, 236 p.

DE BROGLIE (G) : Les Passy, *mém. SHAPVOV, T. 84*, Pontoise, 2001, pp. 175-200.

DE FRAMOND (H) : Le site et les espaces boisés en Vexin français in compte-rendu du colloque "L'arbre en Vexin français ", *Théméricourt, Bulletin de l'Association des Amis du Vexin Français n° 19*, pp 5-22.

DELAROSIÈRE (C) : *Lavilletterte, un village du Vexin Français à travers les siècles*, 1993. Lavilletterte, 1993, 57 p.

DEVERNOIS (G) : *Projet de Parc Naturel Régional du Vexin Français, document de travail*, Lainville, 1989, 162 p.

DUMOUTIER (G) : Le Vexin français avant les Velliocasses, *mémoire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 1888, T. XI*, pp. 77-92.

DUPÂQUIER (J) : La situation de l'agriculture dans le Vexin français ( fin du XVIIIe siècle et début du XIXe siècle) d'après les enquêtes agricoles, in *Actes du 89e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964, section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Imprimerie Nationale, 1964, pp. 321-345.

DUPÂQUIER (J) : Le Vexin français à la fin de l'Ancien Régime, *Mémoires SHAPVOV, tome LXV*, Pontoise, 1975, 62 p.

DUPÂQUIER (J) : Les campagnes du Vexin d'après l'enquête de 1717. *Mémoires SHAPVOV, tome LXVI*, Pontoise, 1976, tiré à part, 22 p.

DUPÂQUIER (J) : Paysage et société : le Vexin français au XVIIIe siècle. *Mémoires SHAPVOV, 1977, tome LXVII*, Pontoise, pp .47-56.

DUPÂQUIER (J) et alii : *Ainsi commença la Révolution, campagne électorale et cahiers de doléances de 1789 dans les bailliages de Chaumont-en-Vexin et Magny-en-Vexin*, Pontoise, Pub. de la SHAPVOV, 1989, 546 p.

DUPÂQUIER (J) et alii : *Ainsi commença la Révolution, campagne électorale et cahiers de doléances de 1789 dans le bailliage de Pontoise*, Pontoise, Pub. de la SHAPVOV, 1990, 520 p.

DUPÂQUIER (J) et alii : *Guide du Vexin français*, Saint-Ouen L'Aumône, Édition du Valhermeil, 2e éd. 2002, 368 p.

DUROS (P) : 2000 d'histoire de Chambly, Chambly, 2001, 192 p.

DURVIN (P) : Marquemont en Vexin français, histoire d'un petit village disparu, Monneville, Les Amis de Marquemont, 1985, 2 tomes, 236 et 245 p.

FRION (JB) : *Nouveau précis statistique du canton de Chaumont*, Beauvais, in *Annuaire de l'Oise*, 1858, 209 p.

GEORGE (P), RANDET (P), BASTIÉ (J) : *La région parisienne*. Paris, PUF, 1964, 192 p.

GILLES (J) : *Marines et son histoire*, Mairie de Marines, 2009, 288 p.

GILLES (J) : L'Orphelinat d'Avernes. *cahier SHGBE n° 63*, 2009 pp. 25-40.

GILLES (J) : Le Sanatorium du Vexin à Aincourt, *cahier de la SHGBE n° 70*, 2013. pp. 47-53.

GODARD (J) : *La Troesne, histoire d'une rivière du Vexin français, de 1750 à 1914*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris 1, Cahier de la SHGBE, n° 11-12, 1982, 100 p.

GODARD (J) : Des ormes en général et de l'Ormeteau ferré de Gisors en particulier, *cahier de la SHGBE n° 51*, 2003, pp.7-38.

GRAVES (L) : *Précis statistique sur le Canton de Chaumont*, in *Annuaire de l'Oise* 1827, 121 p.

GRAVES (L) : *Précis statistique sur le Canton de Méru*, in *Annuaire de l'Oise* in *Annuaire de l'Oise* 1837, 116 p.

GRAVES (L) : *Précis statistique sur le Canton de Neuilly-en-Thelle*, in *Annuaire de l'Oise* 1842, 142 p.

HIRSCHAUER (A), KLEIN : *Paris en état de défense 1914*. Paris, Payot, 1927, 412 p.

IKNI (R) : La terre de Lierville de 1715 à la Restauration, in Soboul (A) (éd.) : *Contribution à l'histoire paysanne de la Révolution française*, Éditions sociales, 1977, 407 p. pp. 251-282.

JOY (P) : Inventaire des petits objets du site de la Poulaine à Épiiais-Rhus (Val d'Oise), *Bulletin archéologique du Vexin français*, n° 22, 1986, pp. 77-108.

JOY (P) : Survol archéologique du Vexin français de la Préhistoire à l'époque mérovingienne, *mémoires SHAPVOV, T. LXXXV*, 2007, pp. 3-47.

KIM (Kyung Keun) : *Le Vexin français de 1750 à 1850, une économie rurale préindustrielle en progrès*, thèse, EHESS, Paris, 1990, 355 p.

LACHIVER (M) : Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVIIe siècle au XIXe siècle, thèse, Pontoise, Pub. de la SHAPVOV, 1982, 957 p.

LARDY (J.M.) : Épiais-Rhus, agglomération de la Tène II-III, *bulletin archéologique du Vexin français*, 1981, n°17, Guiry-en-Vexin, 1981, pp.34-36

LAZZAROTI (R) : *L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise*. thèse, Paris, 1968, 590 p.

LECOQ (F) et LEMIERRE (J.M.) : *Chambors : La terre et les hommes de la fin de l'Ancien Régime au début du XIXe siècle*, mémoire de maîtrise, Univ. de Caen, 1988, T.1: textes, 281 p. , T. 2 : atlas, 34 p.

MARCHAND (EJB) : *Histoire de Nesles-la-Vallée*, Nesles-la-Vallée, Val d'Oise Éditions, 1990, 238 p.

MAUREY (F) : *Chars pendant l'occupation allemande 1940-1944*, Chars, 1949, 23 p.

MÉNARD (C) : Les guerres de la Ligue en Normandie et dans les deux Vexin. *Cahier n°40 de la SHGBE, Le Coudray-Saint-Germer*, 1997, pp.79-92.

MONNIER (S), LIEWIG (M) : *Un site, un héritage culturel, un territoire industriel : le Val de Seine de Poissy à Mantes. Eléments pour une mise en valeur*. Communication au XIIIe congrès international de conservation du patrimoine industriel, Terni, 2006, 4p.

MULON (M) : Noms de lieux du Vexin français, *mémoires SHAPVOV, T. LXXXI*, 1999, pp. 73-106.

PASSY (L) : L'industrie dans le canton de Gisors. *Recueil des travaux de la société d'agriculture de l'Eure, Evreux*, 1909, pp.55-91.

PESEZ (J.M.) et alii : *L'Ile de France de Clovis à Hughes Capet*. Saint-Ouen-L'Aumône, Editions du Valhermeil, 1993, 344 p.

ROBLIN (M) : La frontière entre les Velliocasses et les Bellovaques à l'époque gallo-romaine et franque, *bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1969, pp. 295-320.

ROBLIN (M) : *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque : peuplement, défrichement, environnement*, Paris, Picard, 1978, 346 p.

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE : *Le Centre d'Activités de Jambville*, note d'information 2016, 3p.

SIMON (H) : *1789, la préparation des États généraux dans les pays de l'Oise, Beauvais*, CNDP, Conseil général de l'Oise, 1988 T.1 318 p. ,T.2 317 p.

TAILLEPIED (N) : Recueil des Antiquitez et Singularitez de la ville de Pontoise (manuscrit) cité par J. Dupâquier, in *Histoire du Vexin, Guide du Vexin français*, pp. 27-48.

TARD (D) : Cormeilles-en-Vexin occupée et libérée, 1939 - 1945, Alphonse Clément témoin, *cahier de la SHGBE n° 46, 2000*, pp. 19-36.

THOMAS (J) : L'Orphelinat d'Avernes, oeuvre magnifique du syndicat des cheminots, in *Visages de Seine et Oise, Argenteuil, Éd. La Renaissance de Seine et Oise, 1948*, 224 p. pp. 140-144.

TRANNIN (O) : *Cormeilles-en-Vexin, grande et petite histoire*, Saint-Ouen-l'Aumône, Éditions du Valhermeil, 2008, 288 p.

VASSEUR (R) et WARO (F) : *Magny-en-Vexin des origines à 1914*. Saint-Ouen-l'Aumône, Editions du Valhermeil, 1995, 428 p.

VEYRET (G) : *Histoire de Marines*. Concours Caumartin. Mémoire manuscrit, 3 volumes, Marines, 1883, 1562 p.

WARO (F) : *La vie quotidienne dans le Vexin au XVIIIe siècle*, Univ. Paris, mémoire de DEA, Saint Ouen l'Aumône Ed. du Valhermeil, 1992, 543 p.

### **Sciences forestières**

ALLORGE (P) : Essai de géographie botanique sur les hauteurs de l'Hautie et de leurs dépendances, *Revue Générale de botanique, 1913, T.25*, pp. 417-431, 472-493.

ALLORGE (P) : *Les associations végétales du Vexin français*, thèse, Univ. Paris, Nemours, éd. A. Lesot, 1922, 342 p.

AMAT (J.P.) : Les sylvofaciès de la guerre dans les forêts du nord-est, dynamique de constitution et (ou) de reconstitution, in colloque : *Phytodynamique et biogéographie historique des forêts*, Bailleul, 1991, Colloques phytosociologiques, XX, Actes, pp. 202-225.

ARNOULT (A) : *Les scieurs de long*, Géo-Magazine, n° 216, 2007, pp. 19-28.

ARNOULD (P) : Forêts, nouvelles forêts, vieilles forêts, *Actes du colloque : La forêt, 1991*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, pp. 13-30.

ARNOULD (P) : *La forêt française, entre nature et culture*, thèse HDR, Uni. Paris IV, 1994, 375 p.

ARNOULD (P) : Les nouvelles forêts françaises, *L'Information géographique*, vol. 60, 1996, pp. 141-156.

ARNOULD (P), HOTYAT (M), SIMON (L) : *Les forêts d'Europe*, Paris, Ed Nathan, 1997, 313 p.

ARNOULD (P), HOTYAT (M) et SIMON (L) : *Les forêts d'Europe*, Paris, Nathan, 1997, 413 p.

BADRÉ (L) : *Histoire de la forêt française*, Paris, Arthaud, 1983, 312 p.

BARDAT (J) : *Phytosociologie et écologie des forêts de Haute Normandie, leur place dans le contexte sylvatique européen*, thèse Univ. de Rouen, 1989, Pub. SBCO n°11 1993, T.1 376 p., T.2 85 tableaux.

BAZIRE (P) : L'Inventaire Forestier National, *RFF, n° spécial, 1984*, pp. 14-24.

BAZIRE (P) et GADANT (J) : *La forêt en France*, Paris, La Documentation française, 1991, 142 p.

BARRY-LENGER (A) et NEBOUT (J.P.) : *Le chêne*, Liège, Éditions du Perron, 1993, 605 p.

BECHMANN (R) : *Des arbres et des hommes, la forêt au Moyen Age*, Paris, Flammarion, 1984, 386 p.

BENARDEAU (F) et CUNY : *Atlas forestier de la France par département*, Paris, Ministère de l'Agriculture, 1889, 85 p.

BLANCHARD (F) : *Contribution à l'étude de la végétation et de la flore du canton de Méru (Oise) et son évolution depuis le XIXe siècle*, thèse Univ. d'Amiens, 1989, 75 p. + annexes.

BLANDIN (P) : *Devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture, l'exemple du Gâtinais nord-occidental*. Paris CNRS, Comité Systèmes ruraux, 1994, 24 p.

BLANDIN (P) et ARNOULD (P) : *Devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture, l'exemple du Gâtinais nord-occidental*, rapport final au CNRS, 55 p.

BOISVERT (E) : *Ilôts boisés en terre de grande culture, l'exemple du Bois de Gérofay dans le Vexin français*, mémoire de maîtrise Univ. Paris IV, 1996, 2 Tomes 134 et 20 p.

BOISVERT (E) : *Ilôts boisés en terre de grande culture, relictualité et biodiversité, l'exemple du Vexin français, essai de biogéographie historique*, thèse Univ. Paris IV, 2010,

BOURGAU (J.M.) et POUPARDIN (D) : *Réflexion sur les structures forestières*, Paris, INRA, 1970, 109 p.

BOURGENOT (L) : Histoire des forêts feuillues en France in *RFF numéro spécial 1977, Éléments d'histoire forestière*, pp. 7-26.

- BOURGEOIS (C) : *Le châtaignier, un arbre, un bois*, Paris, IDF, 2004, 347 p.
- BRAQUE (R) : *La forêt et ses problèmes dans le sud du bassin parisien, Berry-Nivernais*, thèse, Univ. Clermont-Ferrand, 1978, 3 vol. 650 p.
- BRENAC (L) : Ressources et besoins en bois en France, *RFF n° spécial 1976, La ressource en bois*, 225 p. pp. 30-37.
- BRENAC (L) : Connaissance statistique de la forêt française avant l'Inventaire Forestier National, *RFF n° 1, 1984*, pp. 77-80.
- BROSSE (J) : *L'aventure des forêts en Occident de la Préhistoire à nos jours*, Paris, J.C. Lattès, 2000, 498 p.
- BUFFAUT (L) : Le déboisement, ses causes, ses conséquences, Nancy, *Revue des eaux et forêts*, 1937, pp. 432-441 et 506-518.
- BURIDANT (J) : *Espaces et industries verrières XVIIe-XIXe siècles*, (thèse), Paris, L'Harmattan, 466 p.
- BUTTOUD (G) : Prix et marché du bois à la fin du XIXe siècle in *RFF numéro spécial, éléments d'histoire forestière*, Nancy, 1977, 169 p. pp. 129-138.
- BUTTOUD (G) : *Les propriétaires forestiers privés*, Nancy, Publications de l'ENGREF, 1979, 522 p.
- CARLES (J) et GIRAUT (P) : *Progrès et structures dans la forêt privée*, RFF numéro spécial, 1976, Ressources et besoins en bois de la France, pp. 10-218.
- CAVALIER (F) : *La propriété forestière privée*, Paris Ministère de l'agriculture, SCEES collection statistiques agricoles, étude n° 268, 1987, 104 p.
- CHEVALIER (Y) : Métamorphose de la Champagne crayeuse, déboisement et équilibre biologique, *RFF, 1972, vol. XXIV n°4* pp. 303-310.
- CINOTTI (B) : Évolution des surfaces boisées en France, proposition pour une reconstitution depuis le début du XIXe siècle, *RFF, 1976, n°6*, pp. 147-152.
- CLAESSENS (H) : *L'Aulne glutineux, ses stations, sa sylviculture*, ADSBL- Forêt Wallone, 2005, 198 p.
- CLAIRE (R) : Les forêts de l'agglomération clermontoise, reconstitution des espaces forestiers, *Publications Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule XXX, 1987*, pp. 107-115
- COHEN (M) (éd.) : *La brousse et le berger*, Paris Éditions CNRS, 2003, 381 p.
- COLLECTIF : *Peupliers*, Paris, IDF, bull. vulgarisation forestière, n° spécial, Tome 1, 1968, 120 p. Tome 2, 1975, 135 p.
- COLLECTIF : *Le frêne*, Paris, IDF, bull. vulgarisation forestière, n° 70/10, 1970, 12 p.

COLLECTIF : *Éléments d'histoire forestière*, Nancy, Revue forestière française, Tome 29, numéro spécial, 1977, 168 p.

COLLECTIF : *Chronologie forestière française*, de Philippe Auguste à la Ve République, 13 p. (passim) in *Éléments d'histoire forestière*, Nancy, Revue forestière française, Tome 29, numéro spécial, 1977, 168 p.

COLLECTIF : *Société et forêt. Actes du colloque de l'Association des ruralistes français*, Lyon, 22-23 novembre 1979, Nancy, Revue forestière française, numéro spécial, 1980, 374 p.

COLLECTIF : *Impact de l'homme sur la forêt, Actes du Symposium international de Strasbourg*, Paris, INRA, 1984, 512 p.

COLLECTIF : *Histoire de la forêt du Massif Central*, Publications Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule XXX, 1987, 202 p.

COLLECTIF : *La Forêt, Actes du 113e congrès des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1988, Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1991, 380 p.

COLLECTIF : *Des bois dont on fait les Vosges, Une histoire de la forêt vosgienne*, Epinal, Archives départementales des Vosges, 1988, 184 p.

COLLECTIF : *Forêts anciennes*, Nancy, Revue forestière française, n°4-5, 2017, 278 p.

CORVOL (A) : *L'homme aux bois*, Paris, Fayard, 1987, 585 p.

CORVOL (A) et AMAT (J.P.) : *Forêt et guerre*, Paris, l'Harmattan, 1994, 325 p.

DA LAGE (A) : *Une forêt déconcertante du Vexin français : Les bois de la butte de Marines*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris VIII, 1988, 236 p.

DA LAGE (A) : *Regards sur la forêt dans le Vexin français et le pays de Thelle, espaces, milieux et empreintes de l'action humaine*, thèse, Université Paris X, 1995, Tome 1, XXII + 922 p ; Tome 2, 258 p.

DARDIGNAC (C), BENAILY (G), VIGNEAU (T) : *La forêt départementale de la Tour du Lay et son patrimoine archéologique*, Bulletin ASVSA n° 20, 2001, pp 30-34.

DAUBRÉE (L) : *Statistique et atlas des forêts de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912, T.1 : 389 p., T.2 : 339 p.

DEFFONTAINES (P) : *L'homme et la forêt*, Paris, Gallimard, 1969, 186 p.

DESCOMBES (P) : *Éléments de sylvonomie, économie et politique forestière*, Bordeaux, Imprimerie Gounouilhois, 1913, 322 p.

DUBOIS (J.J.) : *Espaces et milieux forestiers dans le nord de la France, étude de biogéographie historique*, thèse Univ. Paris I, 1989, 1024 p.

DUBOIS (J.J.) et alii : *Les milieux forestiers*, Paris, SEDES, 1999, 337 pp.

DUFLOT (H) : *Le frêne en liberté*, Paris, IDF, 1995, 192 p.

DUMON (R) : *La forêt source d'énergie et des activités nouvelles*, Paris, Masson, 1980 146 p.

DUPUY (M) : *La diffusion de l'écologie forestière en France et en Allemagne, 1880-1980*, thèse Univ. Bordeaux, 1997, 714 p.

ÉLYAKIME (D) : *Les agriculteurs et leurs activités en forêt*, Nancy, INRA, 1981, 132 p.

FAISEAU-LAVANNE : *Recherches statistiques sur les forêts de France*, Paris, Pinard, 1829, 100 p.

FAVIER (A) et MOUTON (B) : *Les transferts de propriété des surfaces boisées de Badonville (Meuse)*, INRA; Service des forêts, 1976, 125 p.

FIEVET (I) : *Les forêts de Montmorency, l'Isle Adam et Carnelle, paysages, usages, stratégies*, Univ. Paris 1, thèse, 1980, 326 p.

GADANT (J) : *Atlas de forêts de France*, Paris, Editions J.P. Monza, 1991, 246 p.

GALOCHET (M) (éd.) : *La forêt ressource et patrimoine*, Paris, Ellipses, 2006, 272 p.

GALOCHET (M) : *Les îlots boisés d'Europe, des lieux de diversité en terre de grande culture. Comparaison France et Pologne*. Thèse Univ. Paris IV, 2001, 344 p.

GARNIER (E) : *Terre de conquête, la forêt sous l'Ancien Régime*, thèse, Paris, Fayard, 2004, 633 p.

GARRIER (B) : *Reboisement et forêt dans le Rhône au XIXe siècle*, *Publications Institut d'Etudes du Massif Central*, fascicule XXX, 1987, pp. 77-86.

GHFF : *Révolution et espaces forestiers*, Paris, L'Harmattan, 1989, 260 p.

GUILLARD (J) : *Incidences de la taille des forêts sur leur gestion*, in *La Forêt Privée n° 149 (1983)*, pp. 29-37.

HERICHER (B) : *Les espaces boisés du Vexin français : situation actuelle et perspectives d'avenir*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris 7, 1994, 92 p.

HOTYAT (M) et GALOCHET (M) : *L'homme, facteur de diversité en milieu forestier*, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 2001, n°2, pp. 153-163.

HUSSON (J.P.) : *Les forêts françaises*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1995, 258 p.

IFN : *But et méthodologie de l'Inventaire Forestier National*, Paris, Publications du Ministère de l'Agriculture, Direction des Forêts, 1985, 67 p.

JEHIN (P) : *Les forêts des Vosges, du Moyen-Age à la Révolution*, (thèse). Strasbourg, PUS, 2005, 398 p.

KOERNER (W), CINOTTI (B), JUSSY (J.H); BENOIT (M), *Évolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés*, *RFF*, 2000, n°3 pp. 249-269.

LARRÈRE (R) et NOUGARÈDE (O) : *Des hommes et des forêts*, Paris, Gallimard, 1993, 128 p.

LAURENT (J) : *La végétation de la Champagne crayeuse*, thèse, Paris, E.Orlac, 1921, 363 p.

LEPART (J), ROUSSET (D), MARTY (P) : Les phénomènes d'accrues, analyser, comprendre et prévoir, Paris, *Ingénieurs, n° spécial Ecofor, boisements naturels des espaces agricoles en déprise*, 1999, pp. 59-66.

LEVY (I) : *Propriété forestière et embroussaillement. Le cas du domaine de Valbelle (Causse Méjan-Lozère)* mémoire de maîtrise, Univ. Paris 1, 1995, 150 p. + annexes.

LIEBERHERR (B) : La forêt marginale et la protection du paysage, in *Actes du colloque européen de Strasbourg : Protection et gestion des milieux naturels et forestiers, Strasbourg*, 1990, 87 p. , pp. 44-53.

LINGLART (M) : *La biodiversité végétale des Ilôts boisés en terre de grande culture. Approche ethnoécologique. Exemple du Gâtinais occidental*, Thèse MNHN, 2T. 2000, 415 et 172 p.

MARTINOT (J.P.) : *Recherches biogéographiques sur les buttes de Rosne et de Marines*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris X, 1969, 135 p.

MARTINOT (J.P.) : Les espaces boisés et l'homme en Vexin français, *bulletin de l'Association des Amis du Vexin français n° 19*, 1973, pp. 49-58.

MARTINOT (J.P.) : Quelques aperçus sur les haies en Vexin français au XVIIIe siècle, in *Actes du VIe colloque de l'Union des Amis du PNR du Vexin français : Quelle place pour les haies dans les paysages vexinois*, Gommécourt, 1997, pp.42-63.

MARTINOT (J.P.) : *Les propriétaires forestiers du Vexin français de l'Oise sous la Monarchie de Juillet*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris 7, 2000, 90 p.

MARTINOT (J.P.) : La résidence des propriétaires forestiers du Vexin français de l'Oise aux XIX et XXe siècles, mémoire de DEA, Univ. Paris 7, 2004, 92 p.

MATHIEU (A) : *Statistique forestière*, Paris, Ministère de l'Agriculture et du Commerce, 1878, 582 p.

MORIN (G.A.), LAUFER (P) : La consommation de bois de feu en France, *RFF*, n° 3, 1992, pp. 255-265.

NORMANDIN (D) : Évolution des forêts françaises de 1910 à 1970 : essai d'analyse de l'évolution des propriétés privées par classes de surface. *RFF*, T. 31, 1979, pp. 234-252.

NORMANDIN (D) : État des connaissances sur les structures des forêts non soumises au régime forestier. *RFF*, T. 33, 1981, pp. 431- 444.

NORMANDIN (D) : La gestion des patrimoines forestiers : structures et activités. Essai de typologie sur 46 départements français. *RFF*, T. 39, pp. 1987, pp. 393-408.

NORMANDIN (D) : *Déprise agricole et extension forestière, aspects régionaux*, Nancy, INRA, 1994, 78 p. + annexes.

NORMANDIN (D) : La forêt paysanne en France, état des lieux et perspectives in BALENT (G) (éd.) : *La forêt paysanne en France biodiversité, paysages, production*, Versailles, INRA, 1996, 268 p., pp. 195-211.

NORMANDIN (D) et ROUSSELLE (J.M.) : *Déterminants structurels de l'activité sylvicole des propriétaires forestiers privés en France : essai de typologie socio-économique*, INRA, économie et sociologie rurale, 1986, 246 p.

PASDELOUP (J.C) : *Étude écologique du Bois de l'Hautil (Val d'Oise), données phytocéologiques et édaphiques pour l'aménagement en forêt récréative périurbaine*, thèse Univ. d'Orléans 1974, 132 p.

PINON (M) : *L'Orme*, Paris, IDF, bull. vulgarisation forestière, n° 70/7, 1970, 13 p.

PLAISANCE (G) : *Guide des forêts de France*, La Nef, Paris, 1961, 412 p.

PLAISANCE (G) : *La forêt française, ses visages, ses richesses, son avenir*. Paris, Denoël, 1979, 374 p.

RIOU-NIVERT (P) : *Les résineux*, Tome 1, connaissance et reconnaissance, Paris, IDF, 1996, 256 + VIII p.

SARGOS (G) : *Contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne*, thèse, Univ. Bordeaux, 1949, 836 p.

TALLIER (P.A.) : *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIIIe siècle à 1914, histoire de l'évolution de la superficie forestière et des débouchés offerts aux produits ligneux*. Académie royale de Belgique, classe lettres 2004.

TESSIER DU CROS et alii : *Le hêtre*, Paris, INRA, 1980, 614 p.

VIGOUROUX (C) : La réforme fiscale du 20 juillet 1934 et le reboisement. *Revue des Eaux et Forêts*, 1936, pp. 813-815.

- VIGOUROUX (C) : Le reboisement des terres incultes et abandonnées. *Revue des Eaux et Forêts*, 1936, pp. 339-344.
- VIGOUROUX (C) : *Code forestier de 1952, commentaire critique*, Paris, Nouvelles Éditions françaises, 1953, 352 p.
- VINEY (R) : Bois de feu consommé à Paris de 1816 à 1841, Nancy, *Annales forestières*, 1953.
- VINEY (R) : *L'économie forestière*, Paris, PUF, 1972, 126 p.
- WORONOFF (D) : La destruction révolutionnaire des forêts, in Woronoff (D) éd. *Révolution et espaces forestiers*, Paris, L'Harmattan, 1988, 264 p., pp. 44-52.
- WEISS (C) : *Haies en Vexin, les frontières du rural. Approche, origine et dynamique du linéaire boisé dans le Vexin français*, mémoire de maîtrise, Univ. Paris VIII, 2000, 150 p.
- ZENDABEND (F) : Gens de finage et gens des bois, *Annales, Économie, Société Civilisation*, 1975, pp. 285-305.

## Table des tableaux

Tableau n° 1 : appellations des espaces forestiers au cadastre.....	41
Tableau n° 2 : dimension grands massifs forestiers.....	104
Tableau n° 3 : exemples de seuils de surfaces de propriétés retenus dans les études sur la forêt.....	166
Tableau n° 4 : structures foncières forestières en Vexin d'Oise et du centre.....	169
Tableau n° 5 : mutations en rapport avec les propriétaires et la surface boisée.....	198
Tableau n° 6 : répartition par commune des parts de propriétaires de bois concernés par des mutations.....	200
Tableau n° 7 : mutations forestières par transactions et par successions (propriétés de moins de 25 ha. de bois).....	203
Tableau n° 8 : mutations forestières par transactions et par successions (propriétés de plus de 25 ha.de bois).....	204
Tableau n° 9 : résidence des propriétaires forestiers.....	214
Tableau n°10: Les propriétaires forestiers habitant dans le bassin de l'Oise.....	242
Tableau n°11 : Les propriétaires forestiers habitant dans le bassin de l'Epte .....	246
Tableau n°12 : les propriétaires forestiers habitant dans la vallée de la Seine .....	248
Tableau n°13 : professions des propriétaires forestiers.....	295
Tableau n°14 : part des bois dans la propriété globale des propriétaires forestiers.....	326
Tableau n°15 : part de la propriété globale des catégories foncières des propriétaires forestiers.....	337

Tableau n°16 : part de la propriété globale des propriétaires forestiers dans la surface du territoire du Vexin d'Oise et du centre .....	341
Tableau n°17 : répartition de la surface boisée par groupes de valeurs fiscales....	353
Tableau n°18 : définition des groupes de valeurs fiscales par catégories foncières forestières.....	360
Tableau n°19 : répartition des groupes de valeurs par catégories foncières forestières .....	362
Tableau n°20 : part des groupes de valeurs en fonction de la surface et du revenu.....	371

## Table des graphiques

Graphique n° 1 : population de Montjavoult : évolution de 1790 à 1968.....	89
Graphique n° 2 : population de Chaumont-en Vexin : évolution de 1790 à 1968.....	89
Graphique n° 3 : population de Bornel : évolution de 1790 à 1968.....	89
Graphique n° 4 : évolution des cours des bois de feu 1862-1915.....	346
Graphique n° 5 : cours du bois de chêne et du bois de hêtre en France 1918-1978.....	347

## Table des cartes

Carte n° 1 : les grands massifs forestiers près du Vexin français.....	19
Carte n° 2 : carte administrative du Vexin d'Oise et du centre.....	22
Carte n° 3 : situation du Vexin français sur la façade atlantique de l'Europe.....	66
Carte n° 4 : le Vexin français, un des pays de l'Île de France.....	67
Carte n° 5 : le Vexin français.....	68
Carte n° 6 : traces de l'occupation ancienne : Préhistoire.....	75
Carte n° 7 : traces de l'occupation ancienne : Antiquité.....	75
Carte n° 8 : traces de l'occupation ancienne : Antiquité tardive et Moyen Age.....	75
Carte n° 9 : le nord ouest du Vexin français à la fin du XVIIe siècle.....	78
Carte n°10 : évolution de la population 1698-1790 Vexin d'Oise et du centre.....	81
Carte n°11 : évolution de la population 1790-1831 Vexin d'Oise et du centre.....	81
Carte n°12 : évolution de la population 1831-1911 Vexin d'Oise et du centre.....	86
Carte n°13 : évolution de la population 1911-1962 Vexin d'Oise et du centre.....	86
Carte n°14 : villes périphériques du Vexin.....	92
Carte n°15 : l'expansion de la banlieue parisienne, XIXe-XXe siècles.....	97
Carte n°16 : les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre vers 1830.....	103
Carte n°17 : les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre vers 1900.....	123
Carte n°18 : les espaces forestiers du Vexin d'Oise et du centre vers 1960.....	130

Carte n°19 : évolution des espaces forestiers entre 1833 et 1913.....	140
Carte n°20 : origine des nouveaux espaces forestiers.....	142
Carte n°21 : répartition communale des propriétaires proches "éloignés".....	239
Carte n°22 : résidence des propriétaires de bois en Vexin dans les villes périphériques en 1833, 1913, 1963.....	241
Carte n°23 : communes de résidence en région parisienne des propriétaires de bois en Vexin.....	253
Carte n°24: répartition des propriétaires forestiers locaux : surface boisée.....	259
Carte n°25 : répartition des propriétaires forestiers locaux : nombre de propriétaires.....	260
Carte n°26 : répartition des propriétaires forestiers proches : nombre de propriétaires.....	262
Carte n°27 : répartition des propriétaires forestiers proches :surface boisée.....	263
Carte n°28 : répartition des propriétaires forestiers résidant en villes périphériques : surface boisée et nombre de propriétaires.....	267
Carte n°29 : propriétaires de bois habitant en Beauvaisis.....	269
Carte n°30 : propriétaires de bois habitant dans le bassin de l'Oise.....	271
Carte n°31 : propriétaires de bois résidant dans le bassin de l'Epte.....	272
Carte n°32 : propriétaires de bois résidant dans la vallée de la Seine.....	273
Carte n°33 : répartition des propriétaires forestiers résidant en région parisienne : nombre de propriétaires.....	275
Carte n°34 : répartition des propriétaires forestiers résidant en région parisienne : surface boisée.....	276
Carte n°35 : propriétaires de bois résidant en France hors région parisienne nombre de propriétaires et surface boisée.....	279
Carte n°36 : chemins de grande randonnée.....	441
Carte n°37 : le Camp retranché de Paris en Vexin.....	446
Carte n°38 : plan du Camp retranché de Paris à Neuville-Bosc.....	447
Carte n°39 : faits de guerre et espaces forestiers en Vexin 1940-1944.....	449

## Table des photographies

Photo n° 1 : taillis sous futaie, Bois de Neuville-Bosc .....	35
Photo n° 2 : grand et ancien parc boisé entourant le Château d'Alincourt à Parnes.....	35
Photo n° 3 : accrues forestières près d'anciens bois près de Delincourt.....	144
Photo n° 4 : lande boisée à genévriers , vallée du Sausseron à Theuville.....	144
Photo n° 5 : les charrons.....	396
Photo n° 6 : les charpentiers.....	396
Photo n° 7 : une affiche de chaiserie.....	397
Photo n° 8 : un atelier de chaiserie.....	397
Photo n° 9 : les plantations de résineux une place discrète en Vexin.....	417
Photo n° 10 : boisement de l'ancien Grand Marais de Chaumont par des peupleraies.....	417
Photo n° 11 : boisement de protection sur le talus de la côte du Vexin à Monneville.....	424
Photo n° 12 : ripisylve en limite de zone inondable, vallée de la Viosne.....	424
Photo n° 13 : vestiges des tranchées du camp retranché de Paris à Neuville-Bosc.....	446

## Résumé

Les espaces forestiers occupent à l'Époque contemporaine, vers 1830 – 1960 un sixième de la partie septentrionale et centrale du Vexin français, petite région du bassin parisien située au nord ouest de Paris (France).

Les espaces forestiers participent à la trame des paysages sous forme de massifs, de bois, de bosquets diversement localisés dans l'espace vexinois. Ils gagnent 1700 ha en cent trente ans, 3 % du territoire. Cette progression inégalement répartie aboutit à une retouche ponctuelle des paysages. Elle résulte d'une succession de boisements et de déboisements mêlés dans le temps et dans l'espace. Les nouveaux espaces forestiers, issus de l'emboisement des délaissés de culture et de plantations, qui constituent 40 % de bois sur la période, contribuent au renouvellement des formations boisées.

Ces espaces forestiers sont quasi totalement privés, répartis entre des milliers de propriétaires, partagés de façon inégalitaire. Quelques dizaines en détiennent 60 % de la surface, quelques centaines de moyens et petits en possèdent un quart, des milliers de très petits propriétaires en disposent de moins de 15 %.

Des nombreux transferts de propriétés, majoritairement réalisés par transactions produisent des recompositions des propriétés forestières qui ne remettent pas en cause l'architecture d'ensemble des structures foncières.

Les propriétaires forestiers sont en majorité des ruraux. Mais, l'exode rural qui touche le Vexin, les transformations de l'agriculture, l'essor de villes bordières et de leurs activités, et surtout la croissance économique et démographique de Paris et de

sa banlieue entraînent une réduction du nombre des propriétaires ruraux et de la surface de leurs bois.

Les propriétaires citadins, surtout «parisiens» se renforcent en nombre et en surface boisée qui dépasse celle des ruraux au milieu du XXe siècle.

Initialement marquée par la proximité, la résidence des propriétaires de bois se dissémine, davantage en Vexin, dans les vallées périphériques, dans toute la région parisienne et le territoire national.

Les actifs liés au travail de la terre et à la vie des campagnes régressent en nombre et en surface boisée. Les acteurs de l'économie moderne centrée sur les villes, ainsi que quelques gros agriculteurs renforcent leurs possessions forestières.

Les propriétaires forestiers en Vexin sont des propriétaires fonciers dont une partie des fonds est composée de bois. La part des bois est proportionnelle à la dimension des propriétés globales. Elle se renforce pour toutes les catégories foncières.

Les valeurs fiscales des bois, nombreuses, révèlent leur diversité. La progression en surface des bois affectés de valeurs hautes est un indice de l'amélioration de la qualité des peuplements, celle des valeurs faibles est un indicateur de l'apparition de nouveaux espaces forestiers.

La production sylvicole demeure le principal usage des espaces boisés. Initialement, la production de bois était dévolue principalement à la satisfaction des besoins en bois de feu pour la population locale et en bois d'œuvre pour les activités artisanales. La part de production destinée aux villes voisines et à Paris s'est intensifiée. La diminution de l'utilisation du bois de chauffage et la demande accrue en bois d'œuvre avec la croissance de la région parisienne a favorisé le renforcement des taillis sous futaie et celui des plantations.

Les usages sociaux de forêts comme la chasse se renouvellent tandis que d'autres liés au monde urbain apparaissent tels les centres de santé associés aux bois ou les circuits de randonnées qui les parcourent.

## Summary

In 1830-1960, forested areas occupied in the modern era, a sixth of the northern and central part of the French Vexin, a small region of the Paris basin located north-west of Paris (France).

The forest areas participate in the fabric (structure) of landscapes in the form of massifs, woods, groves, diversely located in the Vexin region. They earn 1700 ha in one hundred and thirty years, or 3% of the territory. This unevenly distributed progression leads to a specific retouching of the landscapes. It results from a succession of afforestation and deforestation mixed in time and space. The new forest areas, resulting from the afforestation of abandoned areas of crops and plantations, which constitute 40% of wood over the period, contribute to the renewal of woodlands.

These forest areas are almost completely private, divided between thousands of owners, unequally shared. A few dozen hold 60% of the surface, a few hundred medium and small own a quarter, thousands of very small owners have less than 15%.

Numerous property transfers, mostly made through transactions, result in the reconstruction of forest properties that do not affect the overall architecture of the land structures.

The forest owners are mostly rural people. But the rural exodus that touches the Vexin, the transformations of agriculture, the development of bordering towns and

their activities, and especially the economic and demographic growth of Paris and its suburbs lead to a reduction in the number of rural owners and the surface of their woods.

Urban owners, notably the "Parisians", are growing in number and wooded area. They exceed that of rural people in the middle of the twentieth century.

Initially marked by their proximity, the woods owners residences spread further in Vexin, the peripheral valleys, throughout the Paris region and the national territory.

The assets related to the work of the land and the life of the countryside are declining in number and on wooded surface. The actors of the modern economy centered on the cities, as well as some large scale farmers reinforce their possessions of forest.

The forest owners of Vexin are landowners for whom part of their property consists of woods. The share of woods is proportional to the size of their global properties. It is trending up for all the land categories.

The numerous woods tax values reveal their diversity. The surface progression of high-value woods is an indication of the improvement of (planted) wood species in the woods, the low tax values are an indicator of the emergence of new forest areas.

Forestry production remains the main use of the wooded areas. Initially, wood production was mainly intended to meet firewood needs for the local population and softwood lumber for craft activities. The share of production destined for neighboring towns and Paris has intensified. The decrease in the use of firewood and the increased demand for softwood lumber linked to the growth of the Paris region has encouraged the strengthening of coppice groves and plantations.

The social uses of the forest, such as hunting, are renewed while others linked to the urban world appear, i.e.: health centers associated with woods, hiking circuits that run through them...

## Mots clés

Vexin français - Histoire forestière - Espaces forestiers - Cadastre - Structures foncières - Propriété forestière - Transferts de propriété - Valeur fiscale - Usages forestiers.

## Keywords

Vexin français - Forest history - Forest areas - Land registry - Land structures - Forest property - Property transfers - Fiscal value - Forestry uses.